



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

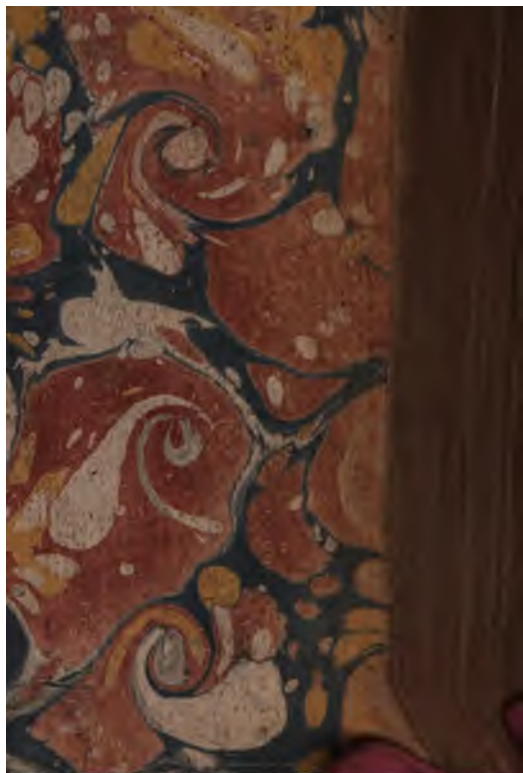
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>













Σ.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

JANVIER 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne se
trouvent point dans l'Édition
de Paris.

TOME LXXVI.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WARSBERGE,

M DCC XXV.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent
chez les W A E S B E R G E .

MART. GOTH. LOESCHERI de Symp^o
theticis Morborum curationibus Medico Ra-
tionali indignis & illicitis. 4.

FRID. GUILL. BIERLINGII Com-
mentatio de Pyrrhonismo & Judicio Histo-
rico. 8.

C. CURTIUS de Rebus Gestis Alexandri
Magni, cum omnibus Supplementis, Va-
riantibus Lectionibus, Commentariis ac noti-
perpetuis, cura HENRICI SNAKENBURGII. 4.

FRID. GENTZKENII Historia Philoso-
phia in qua Philosophorum Vitæ, eorum-
que Hypotheses ac Sectarum fata sistuntur. 8.

CHR. AUG. HEUMANNI Pœcile sive
Epistolæ Miscelaneæ, accedunt Dissertatione-
rariiores Argumenti. Libri I. pars tertia. 8.

Sermons de Mr. LUCAS sur la Mort & sur le
Jugement. 8.

Avantures singulieres de M. C. contenant le reci-
abregé des desordres qui se commettent dans les
Convents, & de ce qu'il a éprouvé de la cruauté
de l'Inquisition. 8.

— de Gilblas de Santillane par Mr. LE SAGE,
tome troisieme. 12. avec fig.

Bibliothèque des Dames, contenant les Regles generale
pour leur conduite dans toutes les circonstances de
la vie, par RICHARD STEELE, tom
troisieme. 12.

Histoire du Regne de Henri VII. Roi d'Angleterre,
traduite du Latin de Messire FRANÇOIS
BACON. 8.

Nouveau Spectateur François, ou Discours dans les-
quels on voit un portrait naïf des mœurs de ce
siècle. 8.

JOURNAL
DES
AVANS,

NOVIER MDCCXXV.

DE LITTERAIRE de deux Re-
c Benedictins de la Congregation
Maur; Ouvrage enrichi de figu-
A Paris chés Montalant, Quai
Augustins, à la descente du Pont
Michel 1724. in-4^o.

Le tems que l'on pensoit à fai-
re nouvelle compilation des His-
toires de France, les Religieux Bene-
dictins de la Congregation de St. Maur,
avoient beaucoup de zèle pour la
perfection de ce grand Ouvrage. Les
Supérieurs firent par ordre de leurs Su-
perieurs Dom Edme Martene, & Dom
Jean Mabillon, pour chercher dans les
Bibliothèques ce qui pourroit rendre cet-
te Collection plus complete, en font des
travaux constants. Mais ce travail étant
devenu inutile par rapport à leur objet
principal, parce que le dessein de faire
paraître la nouvelle Collection des His-

A 2

toriens

423812

toriens de France n'a point eu d'exécution; ces deux Religieux crurent devoir au moins donner au public des Relations de leur voyage. Nous avons déjà rendu compte de la premiere. Ils rapportent dans celle-ci ce qu'ils ont remarqué dans le second voyage, pendant lequel ils parcoururent les Pays-bas & une partie de l'Allemagne. Ils s'attachent sur tout à rapporter dans cette Relation, comme dans la precedente, des inscriptions, des épitaphes, & d'autres pieces qui servent à éclaircir l'Histoire & les genealogies des anciennes familles. Ils remarquent les usages particuliers des Eglises, & la fondation & les usages des Monasteres où ils ont passé; les manuscrits qu'ils ont vûs dans les Bibliothèques. Nous en allons rapporter quelques traits.

Nos deux Voyageurs étant arrivés à Arras, furent à l'Abbayie de saint Wast. Le grand Prieur de cette Abbaye, dont ils font l'éloge, les reçut fort honnêtement; & on commença par leur faire voir la Bibliothèque. Ils assurent qu'elle est excellente, soit pour le nombre, soit pour la qualité des livres, & qu'elle passe avec justice pour la meilleure & la plus nombreuse qui soit dans cette Province. On trouve dans cette Bibliothèque un grand nombre de manuscrits, la plu-

plupart sont des Ouvrages des Peres & des Histoires Ecclesiastiques ou Monastiques. Il y a une grande Bible, que l'on prétend avoir été donnée au Monastere par Charles le Chauve. Nos Voyageurs en ont trouvé le Livre des Paralipomenes si different de la Vulgate, qu'ils croient que ce pourroit être l'ancienne Version Italique. Entre ces manuscrits, il y en a un de saint Augustin sur les Pseaumes, écrits dans le neuvième siècle. Le Moine Radulphe, qui l'a copié, est représenté à la tête du Livre, avec l'ancien habit monastique des Religieux de saint Wast. Nos Voyageurs ont fait graver cette image, & ils ont copié les vers qui l'accompagnent. Le Moine Radulphe, qui parle dans ces vers, dit que saint Wast le regardant du haut du Ciel, lui déclare qu'il lui pardonne autant de pechés que Radulphe écrit de Lettres, ou qu'il met de points. On conserve aussi à saint Wast quatre grands Cartulaires de l'Abbayie, où il y a, dit on, d'excellentes choses qui peuvent servir à éclaircir l'Histoire, & quelques manuscrits sur ce qui s'est passé en Flandres depuis deux siècles.

L'Eglise de l'Abbayie de St. Wast est comparable aux plus belles du Royaume. L'autel est simple, suivant l'ancien usage; mais derriere l'autel on voit une

6 JOURNAL DES SÇAVANS.

pyramide de pierre, soutenue par quatre colomnes de porphyre, au dessus desquelles sont les corps de St. Wast, de St. Adulphe & de St. Ranulphe, dans trois chasses d'argent. Le Pere Martene ne comprend point comment Mr. Baillet a avancé que le corps de St. Wast n'est point dans l'Abbayie qui porte son nom, mais à la Cathedrale; „ car les deux Au-
 „ teurs qu'il cite pour ses garants, n'en
 „ disent pas un seul mot; & s'il avoit
 „ consulté les Chanoines de la Cathedra-
 „ le d'Arras; ils lui auroient avoué de
 „ bonne foi, qu'ils n'ont pas le corps
 „ de saint Wast, qu'ils s'estiment fort
 „ heureux d'avoir une partie de son
 „ chef, & un ossement d'un de ses
 „ bras, qu'ils gardent comme un très-
 „ riche tresor”. Le tombeau du Roi
 Thierti I, fondateur du Monastere, est dans le sanctuaire du côté del'Evangile, avec une épitaphe que les curieux de ces pieces pourront voir dans le Livre même.

Voici ce que nos Auteurs remarquent sur les ceremonies Ecclesiastiques de ce Monastere. Quand le célébrant va à l'autel, il est precedé de deux Prêtres séculiers en surplis, qui portent des masses, & qui le reconduisent de la même maniere après la Messe; les Acolytes tiennent leurs chandeliers presque du-
 rant

te la Messe ; au *Kyrie* ils les po-
 un marbre qui est devant le can-
 . Alors ils vont à l'autel prepa-
 matiere du sacrifice , les hosties
 eux qui doivent communier , &
 ent du vin dans le calice , qu'ils
 ensuite derriere l'autel. Ce sont
 i chantent le graduel avec le thy-
 e. L'Evangile se chante au can-
 . Avant le *Pater* , le Diacre &
 sacre sont à genoux , aussi bien
Domine non sum dignus. Les Re-
 , qui ne sont pas Prêtres , com-
 it à la Messe , & vont faire leur
 de grace derriere le grand autel ,
 beau de St. Wast , où ils demeu-
 qu'à la fin de la Messe. Le Dia-
 te *ite missa est* à côté du céle-
 & non au milieu de l'autel. Du-
 Carême on fait le *mandatum* tous
 edis aux Religieux , & aux pauvres
 s jours.

bbé de St. Wast précède dans l'As-
 e des Etats d'Artois , tous les Ab-
 les Chapitres de la province.
 il est Regulier , il est Président
 petite Congregation des exemts ,
 sée de six Abbayies des Pays-bas ,
 eu plusieurs Evêques , & un grand
 e d'Abbés de differens Monasteres
 e l'Abbayie de St. Wast : on en
 catalogue dans le Livre.

Notre Auteur parlant du Monastere de Gladback, dans le Diocèse de Cologne, entre dans un grand détail de l'Histoire de la relique du chef de saint Laurent, que l'on prétendoit avoir dans ce Monastere. Philippe II, ayant bâti l'Escorial en l'honneur de saint Laurent, voulut y mettre le chef du saint Martyr, que l'on conservoit à Gladback. Dès l'année 1570. il fit écrire pour cela à l'Abbé Pierre, par Salentin, Archevêque & Electeur de Cologne. Joignant ensuite la récompense à la priere, il fit offrir aux Religieux par plusieurs fois, des rentes considerables en grain ou en argent, ou la Seigneurie de plusieurs villages; mais les tentatives furent inutiles, & l'Archevêque lui-même révoqua en 1574. la permission qu'il avoit donnée aux Religieux, de ceder cette relique au Roi d'Espagne. L'Abbé Hechgen, qui succeda à l'Abbé Pierre, ne fut pas moins ferme que l'avoit été son prédecesseur, nonobstant les efforts du Duc de Parme, auquel le Roi Philippe II. recommandoit fort cette affaire; & les Lettres d'Ernest, Archevêque de Cologne, qui se joignit au Duc de Parme. Ensuite le Roi d'Espagne s'adressa au Pape Clement VIII, dont il obtint un Bref pour avoir le chef de saint Laurent. Mais le Duc de Juliers fit une défense expresse à

à l'Abbé de Gladback d'entrer sur ce sujet dans aucun accommodement. On renouvela ces sollicitations en 1563. sous l'Abbé Hulsen, qui se vit presser par les Gouverneurs des Pays-bas, par plusieurs Princes souverains, & même par des Lettres de l'Empereur. Clement VIII. écrivit un Bref à l'Abbé, où il lui enjoignit de remettre la relique au Roi d'Espagne: on dressa même un décret d'excommunication contre lui, s'il n'obéïssoit point dans un certain tems; mais cette procedure resta suspendue, parce que le Duc de Juliers fit des défenses à l'Abbé de Gladback, d'écouter aucunes des propositions du Roi d'Espagne, sous peine d'être chassé de ses Etats. Le Duc de Juliers écrivit même au Pape sur ce sujet; & toute la politique de Philippe II. ne pût parvenir à obtenir ce qu'il souhaitoit de l'Abbayie de Gladback.

Philippe III. renouvela les tentatives; pour obtenir le chef de saint Laurent, il engagea même le Duc de Juliers à consentir à la cession de la relique, & il fit solliciter les Religieux, sans pouvoir rien obtenir. Toutes les pieces qui concernent cette affaire, sont conservées dans l'Abbayie de Gladback: les plus considerables sont inserées dans la Relation de nos Voyageurs.

Après le Voyage littéraire, viennent, une Relation du Voyage de Nicolas du Bosc, Evêque de Baieux, pour négocier la paix entre la France & l'Angleterre en 1381; un Voyage aux Indes de Baltazar Springer en 1507; une description Latine des préparatifs de la guerre pour le Royaume de Naples, sous le regne de Charles VIII, & de l'entrée de ce Prince à Florence & à Rome.

Histoire du Concile de PISE, & de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis ce Concile, jusqu'au Concile de Constance. Par JACQUES LENFANT; enrichie de Portraits. A Amsterdam chés Pierre Humbert, 1724. in-4^o. 2. voll.

DES que Mr. Lenfant eut donné au public l'Histoire du Concile de Constance, il commença à travailler à celle du Concile de Bâle. Mais ayant depuis considéré que le Concile de Pise avoit été assemblé comme les deux autres, pour terminer le grand Schisme d'Occident, & pour rétablir la Discipline Ecclésiastique; & que les Conciles de Constance & de Bâle, ne sont en quelque maniere qu'une suite de celui de Pise; il crut qu'il étoit à propos de donner l'Histoire de ce Concile, avant celle du Concile de Bâle. L'Auteur ne se contente

tente point de rapporter ce qui s'est passé à ce Concile, il entre dans le détail de ce qui y a donné lieu, c'est-à-dire du grand Schisme d'Occident, formé après la mort de Gregoire XI, & de ce qui a suivi le Concile de Pise, jusqu'à celui de Constance. Ainsi l'Auteur s'est proposé de renfermer dans ces deux volumes, l'Histoire de ce qui s'est passé dans l'Eglise depuis 1378, jusqu'en 1415. Il y a joint le recit de plusieurs affaires civiles qu'il a cru avoir quelque rapport avec son sujet.

Notre Auteur remarque dans sa Préface, quels sont les Auteurs dont il a tiré les faits qu'il rapporte. Il paroît qu'il a consulté les Historiens anciens & les modernes. Entre ces derniers, quelques-uns ont fait des Ouvrages particuliers sur le grand Schisme d'Occident; d'autres n'en ont parlé que dans des Histoires générales. Il reconnoît qu'il ne pouvoit puiser dans une meilleure source, par rapport aux modernes, que dans l'Histoire générale du Schisme, qui a été dans l'Eglise depuis 1378. jusqu'en 1428, par Mr. Dupuy, & dans *les Vies des Papes d'Avignon*, que Mr. Baluze a données au public. Il s'est aussi servi de l'Histoire du grand Schisme d'Occident, écrite par le P. Maimbourg, Jésuite. Mr. Lefant dit que le P. Maimbourg, puise

12 JOURNAL DES SÇAVANS
d'ordinaire dans de bonnes sources
qu'il entre dans un plus grand détail
M. Dupuy. Il a encore consulté
les modernes, les trois Continués
Baronius, Bzovius, Raynaldus &
de, la Bibliothèque des Auteurs
Ecclesiastiques de Mr. Dupin, & l'His-
toire Ecclesiastique du P. Alexandre.

Mais Mr. Lenfant s'est surtout
adressé aux Auteurs contemporains. Il
lui en fournit trois; Leonard Are-
tino, Pogge & Flavio Blondo: tous trois
avoient été Secretaires de plusieurs
Papes & ils avoient été témoins d'une
grande partie des faits qu'ils rapportent. S-
imon, Archevêque de Florence,
rapporte sur ce sujet dans sa Chronique
ce qui s'étoit passé de son tems,
la réception de quelques actes rappor-
tés par Mr. Baluze; & de quelques pièces
qui se trouvent dans le Recueil des
Croniques d'Espagne, du Cardinal d'Aguirre.
L'Auteur n'a rien vu, par rapport
à l'Espagne, de plus ancien que les Hist-
oires de Surita & de Mariana.

A la tête des Auteurs François
les Ecrits peuvent servir à éclaircir
l'histoire de ce tems-là, on trouve
d'Ailly, Cardinal de Cambrai,
Gerson, Nicolas de Clemangis, &c.
ont eu beaucoup de part à ce qui s'est
passé à l'occasion du Schisme. Jean Fr-

... Histoire de l'Université de Paris
du Boulay ; dans le Spicilege de
Luc d'Achery ; dans le nouveau
... de pieces anecdotes des Peres Mar-
& Durand ; dans les preuves de la
elle Histoire du Concile de Conf-
; par Mr. Bourgeois du Chastenet,
issent tant de traits , qui ne sont
connus d'ailleurs , sur le Schisme &
Concile de Pise , qu'on doit con-
ces compilations , comme on
roit consulter des Auteurs contem-
ns.

... les Historiens Allemands, Theo-
de Niem & Jean Aventin , Au-
un peu suspects par leur affectation
... mal du Clergé , sont ceux que
Lenfant a cités le plus souvent. Il y
le grand Recueil des Actes du Con-
e Constance par le Docteur Vonder-
lt.
alsingham , Auteur Anglois, qui n

faisoient point, il étoit à craindre que le peuple ne les affommât; que les Romains ne pouvant tirer des Cardinaux de paroles positives, se faisirent de toutes les clefs de la ville, qu'ils en firent sortir tous ceux qui pouvoient maintenir la liberté de l'élection, qu'ils firent entre en leur place des Montagnards, gens furieux & indomptables, à qui ils fournirent des armes, & qu'ils choisirent pour la garde du Conclave des gens indignes de cet emploi & très-suspects. Ces Auteurs ajoutent, que quand les Cardinaux allèrent au Conclave, ils furent suivis d'un grand nombre de gens armés qui criaient : *Un Pape Romain ou du moins Italien, ou la mort.* Que quand les Cardinaux furent entrés, on entendit les mêmes menaces autour du Conclave que les Bannerets envoyés par le peuple y entrèrent, pour les requérir de nouveau d'élire un Pape qui fût de Rome ou du moins d'Italie. Les portes ne purent être fermées ce jour-là; de sorte qu'on ne faisoit qu'entrer & sortir avec un tumulte épouvantable. Le tumulte augmenta le lendemain, suivant les relations des François: on sonna le tocsin; on força les portes du Conclave, & on menaça de mettre sur le champ les Cardinaux en pièces, s'ils n'élieroient un Pape Romain ou Italien. Les Cardinaux firent

les protestations, ensuite ils élu-
 arthelémi de Pignano, originaire
 es, & Archevêque de Bary. On
 vintre à ces relations les témoi-
 & les sermens de plusieurs Cardi-
 de Prélats, & d'autres personnes,
 ent entendues lorsqu'on disputa
 faire. Les dépositions des Espa-
 font connoître qu'on croyoit en
 e, que l'élection d'Urbain VI,
 té entierement forcée.

relations des Allemands sont bien
 tes de celles dont on vient de
 le précis. Theodoric de Niem,
 e de Verden, qui étoit présent à
 on, assure qu'Urbain avoit été
 ne voix commune, sans aucune
 nte & sans tumulte; que le tu-
 arriva après l'élection, parce que
 ple s'imagina pendant quelque
 qu'on avoit choisi pour Pape un
 afin, nommé Jean de la Barre,
 étoit rendu fort odieux aux Ro-
 pendant qu'il avoit été Camerier
 pe Gregoire XI. Il ajoute qu'au
 nement d'Urbain VI, les Cardi-
 déclarerent qu'ils l'avoient élu li-
 nt. Gobelin Persona dit dans son
 re intitulée *Cosmodrome*, que les
 aux se voyant partagés en deux
 is, resolurent entre eux avant que
 r dans le Conclave, de choisir pour
 Pape

Pape l'Archevêque de Bari ; que l'élection se fit très-librement dans le Conclave, suivant la resolution qu'ils avoient prise, & que ce n'étoit qu'en suppliant que les Romains leur avoient demandé un Pape Romain ou du moins Italien.

Theodoric Urie, que quelques-uns croient Espagnol ; mais qui étoit Allemand selon Mr. Lenfant, parle de l'élection d'Urbain VI, comme de la violence la plus marquée.

Dlugoff, Historien Polonois, qui avoit été envoyé à Rome dans le quinzième siècle, rapporte cette affaire d'une maniere bien différente. Il prétend que les Cardinaux ayant élu Robert de Geneve, depuis nommé Clement VII, apprehenderent de ne pouvoir sortir de la ville de Rome, s'ils déclaroient l'élection ; & que pour éviter cet embarras, ils prièrent l'Archevêque de Bari de souffrir qu'on déclarât qu'il avoit été élu, après cependant qu'il eût promis qu'il ne se regarderoit jamais comme Pape. Mais que quand les Cardinaux se furent retirés à Viterbe, pour y publier librement l'élection du Cardinal de Geneve, qui prit le nom de Clement VII, l'Archevêque de Bari oublia tout ce qu'il avoit promis aux Cardinaux.

A l'égard des Auteurs Italiens, Leonard Aretin avoue, que le peuple s'étant

Les Cardinaux avoient pris le parti de
deux élections, l'une simulée &
réelle, qui ne seroit déclarée que
quand il n'y auroit plus de danger. On
vit aussi dans l'abregé que fit Pie II, de
la Chronique de Flavio Blondo, que les
Cardinaux ne laisserent point aux Cardi-
naux la liberté nécessaire pour l'élection.
Mais ils s'accordent tous trois à dire,
que les Cardinaux étant en liberté, re-
connurent Urbain VI. pour Pape legiti-

Les Cardinaux qui avoient élu Ur-
bain VI, écrivant de Rome aux Cardi-
naux qui étoient restés à Avignon, dé-
clarerent que l'élection avoit été unani-
me; mais quand ils furent en liberté à
Rome, ils se plainquirent à Urbain lui-
même de toutes les violences qu'ils a-
voient souffertes, & ils lui déclarerent
qu'il étoit un intrus. Ils écrivirent de la
même maniere à tous les Princes & aux

10 JOURNAL DES SÇAVANS.
Benôit XIII. de Gregoire XII; ce qu
s'est passé en France & dans les autre
pays au sujet du Schisme. Nous rendrons
compte dans un autre Journal des autres
Livres de cette Histoire.

Histoire Ecclesiastique d'ALLEMAGNE;
contenant l'érection, le progrès & l'état
ancien & moderne des Archevêchés &
Evêchés. A Brusselles, chés Fr. Fop-
pens 1724. in-8o. 2. vol. fig.

LE titre de cet Ouvrage fait assés con-
noître que le dessein de l'Auteur n'a
point été de donner une Histoire liée &
suivie de l'Eglise d'Allemagne; mais plu-
tôt un état Historique & Chronologique
de cette Eglise. On voit à la tête du
Livre une Préface intitulée: *Introduction*
à l'Histoire d'Allemagne. On y lit que
saint Crescent, disciple de saint Paul, a
été le premier fondateur de l'Eglise de
Maïence. C'est le même saint Crescent,
qui, selon l'opinion commune, a aussi
fondé l'Eglise de Vienne en Dauphiné.
Mais quelque chose que l'Auteur dise,
plusieurs revoquent en doute ces deux
fondations de saint Crescent, qui, selon
le passage de la seconde Epître de saint
Paul à Timothée, ne fut point envoyé
dans les Gaules, mais dans la Galatie.
Cependant saint Epiphane assure qu'il
faut

Evêques & de Cologne. Plusieurs
nés & Archevêchés doivent leur ori-
à l'Empereur Charlemagne & à ses
seurs. Mais dans la suite, dit l'Au-
teur, le pouvoir des Prélats s'étant
augmenté par les biens qu'ils acqui-
rent, quelques-uns devinrent Souve-
rains & Princes de l'Empire; plusieurs
même se mirent à la tête de leurs trou-
pes, pour faire la guerre à leurs voi-
sins, & devinrent guerriers & con-
querans, au lieu d'être Evêques".
Princes souverains briguerent les Evê-
chés, auxquels la richesse & la souverai-
eté étoit attachée, & se mirent peu en-
de se faire sacrer, faisant exercer
les fonctions épiscopales par d'autres Evê-
ques. Voilà, dit l'Auteur, l'origine de
Evêques suffragans, qui sont dans
le Diocèse de l'Eglise d'Allemagne.
C'est, le désordre dans la Discipline Ec-
clésiastique, l'ignorance & le luxe, cau-

22. JOURNAL DES SÇAVANS.

dans le seizième siècle. Alors, ni les armes de Charles-quin, ni les foudres du saint Siege, ni les décisions du Concile de Trente, ne purent éteindre l'hérésie de Luther. Les Protestans s'emparèrent de deux Archevêchés, Magdebourg & Bremen, & de quatorze Evêchés, savoir Halberstad, Minden, Verden, Naumbourg, Mersbourg, Meissen, Brandebourg, Havelberg, Rathenbourg, Swerin, Schleswich, Lebus, Camin & Lubec, auxquels on peut ajouter Osnabrug, où les Catholiques & les Lutheriens ont l'alternative.

Après cette courte *Introduction*, l'Auteur entreprend la description particulière de chaque Archevêché & Evêché, & marque le tems de leur érection ou de leur suppression. On y trouve la suite des Prélats qui les ont gouvernés, l'état des Chapitres Métropolitains & *Cathédraux*, avec plusieurs remarques Historiques.

Dans le premier volume sont contenus les Archevêchés de Mayence, de Treves & de Cologne; avec tout ce qui en dépend.

MAÏENCE.

L'Archevêque de MAÏENCE est le premier des trois Electeurs Ecclésiastiques.

ques. En qualité d'Archi-chancelier de l'Empire pour l'Allemagne, il est Doyen du College Electoral, & Garde des sceaux des Archives & de la matricule de l'Empire. Il couronne les Empereurs dans son Diocese, & alternativement avec l'Archevêque de Cologne, lorsque la cérémonie se fait ailleurs. Le Chapitre de Maïence est composé de vingt quatre Chanoines capitulaires, & de dix-huit domiciliaires; ils doivent faire preuve de seize quartiers de noblesse.

L'Archevêque de Maïence a toujours deux suffragans, l'un pour Maïence, & l'autre pour Erford. Erford est la capitale de la Turinge, Siège épiscopal, & est soumise à l'Archevêque de Maïence, qui y met toujours pour Gouverneur un de ses Chanoines, qu'on appelle *Vicedominus*; il commet aussi un Evêque pour résider à Erford, & y faire les fonctions Episcopales à sa place.

Il y a neuf Evêchés sous la Métropole de Maïence, Wormes, Spire, Wirtzbourg, Aichstad, Strasbourg, Constance, Augsbourg, Paderborn, Hildesheim & Coire; sans compter Halberstadt & Verden supprimés, & Bamberg exempt.

WORMES est aujourd'hui peu considerable; le Magistrat & la plupart des Bourgeois étant de la Confession d'Augsbourg. Les Catholiques cependant possèdent

24 JOURNAL DES SÇAVANS.
sedent l'Eglise Cathédrale & quelque
Monasteres.

SPIRE, appellée autrefois *Civitas Nemetum*, est une des plus ancienne villes des Gaules. L'Evêque n'y a aucune juridiction temporelle. Elle fut réduite en cendres par les François en 1689, & la Cathédrale, selon l'Auteur ne fut pas épargnée. On fit publier dit-il, le 20 Mai, que tous les habitans eussent à se retirer dans six jours, avec leurs meubles. Le terme étant expiré on mit le feu à la ville par ordre du Roi & elle fut entièrement consumée. Les Chanoines de Spire doivent faire preuve de quatre quartiers.

WIRTZBOURG est un Evêché ancien, & de cent mille écus de revenu. L'Evêque est Seigneur de la ville. Le Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines capitulaires, & de trente domestiques. Pour y entrer il faut faire preuve d'ancienne noblesse. Mais au même tems pour y être reçu Chanoine il faut passer par une épreuve très-particulière. Le postulant doit se mettre nu jusqu'à la ceinture, & passer ainsi au milieu de tous les Chanoines rangés en haie, qui lui donnent des coups de verge sur le dos.

AICHSTADT, est, selon quelques Auteurs, l'ancien *Aureatum*. L'Evêque
Prie

Prince souverain. On a soin de ne point choisir pour Evêque d'Aichstad, un homme issu de Maison Souveraine. Le revenu de cet Evêché se monte à quarante mille écus. Ingolstadt en dépend.

STRASBOURG est la capitale de la basse Alsace. Les habitans s'affranchirent autrefois de la domination des Landgraves d'Alsace, & obtinrent de l'Empereur Frederic II, que leur ville fût libre & Imperiale. Elle est effacée de la matricule de l'Empire, depuis qu'elle a reconnu Louis XIV. Roi de France, pour son Souverain; ce qu'elle fit le 30. Septembre 1681. La cession de cette ville fut confirmée à la France l'an 1684. à Ratisbone. L'Auteur parle en cet endroit de la magnificence de l'Eglise de Strasbourg & de sa fameuse horloge, que Nicolas Copernic fit faire & achever l'an 1575. Le Chapitre, ajoute-t-il, est composé de vingt-quatre Chanoines, qui sont tous Princes, Comtes, ou Bâtons, & doivent faire preuve de trente-cinq quartiers. Les douze plus anciens sont capitulaires, les autres domaniaires. Les Dignités sont celles de Prévôt, Doyen, Coustre ou Tresorier, *usier*, c'est-à-dire, *Custos*, selon Mé- (e) Ecolâtre & Camerier. Ils ne sont gés qu'à trois mois de résidence, & censés résider, pourvû qu'ils soient

om. LXXVI. B dans

dans le Diocèse. Le Chapitre s'étoit retiré à Saverne avec l'Evêque, pendant que la ville étoit soumise aux Lutheriens. Ce fut l'an 1681. que le Chapitre y rentra solennellement, & reprit possession de la Cathédrale, laquelle fut consacrée de nouveau le 19. Octobre par François Egon de Furstemberg.

CONSTANCE est le plus grand Diocèse d'Allemagne, il contient dix-huit cens Paroisses, vingt-deux Collegiales, & environ trois cens cinquante Monasteres. L'Evêque est Prince souverain de l'Empire, mais sans aucune Jurisdiction temporelle dans la ville. Le Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines & de quatre postulans. La noblesse n'est point nécessaire pour entrer dans ce Chapitre, mais il faut être Docteur ou Licentié si l'on n'est pas noble.

AUGSBOURG, Capitale de la Suabe, est une ville Libre & Imperiale. Les Protestans y dominant; aussi l'Evêque fait-il sa résidence à Dillingen. Le Chapitre est de quarante Chanoines tous capitulaires.

PADERBORN, ville de Westphalie. L'Evêque est Prince de l'Empire & Souverain de sa ville. Son Evêché renferme vingt villes. Le Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines, tous capitulaires. Pour y être reçu, il faut avoir étudié

étudié dans une Université de France ou d'Italie, pendant treize mois & deux semaines, sans avoir couché hors de chés soi pendant tout ce tems-là.

HILDESHEIM est une ville Libre & Imperiale, qui embrassa la Confession d'Augsbourg en 1543. Cependant la Régence est partagée, & il y a deux Présidens du Conseil, l'un Catholique & l'autre Lutherien. Les Catholiques ont conservé l'Eglise Cathédrale. Le Chapitre est composé de quarante-un Chanoines capitulaires, & de cinq domiciliaires. Ils doivent tous être nobles; mais dans les Actes capitulaires, il leur est défendu de prendre les titres de Prince, Comte, ou Baron.

COIRE est la capitale du pays des Grisons, *Curia Rhetorum*, ville Libre & Imperiale. La Religion Protestante y domine. L'Evêque est Prince de l'Empire & fait battre monnoie; mais son revenu est fort médiocre. Le Chapitre de vingt-quatre Chanoines, & pour y entrer on n'exige point la noblesse.

HALBERSTADT est une ville Libre Imperiale; mais ce n'est plus aujourd'hui un Evêché, depuis qu'en 1648. la paix de Westphalie il a été sécularisé & réduit à une Principauté temporelle avec le titre d'Electeur de Brandebourg.

BERDEN a eu le même sort en même

28 JOURNAL DES SÇAVANS.
me tems, & fut fécularisé en faveur
Roi de Suede. George, Duc d'Han
vre, & Roi d'Angleterre, s'en est fa
pendant les dernieres guerres du Nor
& en est resté le maître, par la paix fa
avec la Suede l'an 1720.

BAMBERG est le plus illustre Evêc
d'Allemagne. Le Pape Clement II. c
avoit été Evêque de Bamberg, détac
cette Eglise de l'Archevêché de Maïen
l'an 1046, la rendit immediateme
souvain au St. Siege, & accorda le *P
lium* à l'Evêque & à ses successeurs. U
privilege considerable de l'Evêché
Bamberg, est fondé sur un Edit qu'
nomme le *fil de soie de Ste Cunegonda*
par lequel l'Empereur Henri II. ordo
ne, que les quatre grands Officiers
l'Empire, seroient les Officiers hereditai
de l'Evêque de Bamberg, & lui feroie
hommage de leurs charges & de quelq
portion de leurs Etats. Ainsi le Roi
Boheme, comme son grand Echanso
lui fait hommage pour la ville de Pi
gue: l'Electeur de Baviere est son gra
Maître, & lui rend hommage pour
verbach: l'Electeur de Saxe pour W
tenberg & Trebitz, en qualité de gra
Maréchal: & l'Electeur de Brandebou
pour Custrin, comme grand Chambe
lan. Le Chapitre est de vingt Chanoin
Capitulaires, & de quinze Domiciliaire

JANVIER 1725. 29
L'Auteur après avoir parlé de l'Archevêché de Mayence, & des Evêchés qui en dépendent, comme on vient de voir, passe à l'Archevêché de Treves.

TREVES.

TREVES est une ville ancienne & considerable, où plusieurs Empereurs Romains ont fait leur residence, & où étoit la place d'armes des Legions Romaines. C'est aujourd'hui le siege d'un illustre Archevêché. On la nommoit autrefois la seconde Rome, & ses Archevêques (dit l'Auteur) portoient le titre *heritiers de St. Pierre*. Mais il ne reste aujourd'hui à l'Archevêché de Treves que trois suffragans, Metz, Toul & Verdun, qui sont soumis à la France. L'Archevêque de Treves fut fait Electeur vers l'an 1000: en cette qualité il avoit le titre de grand Chancelier de l'Empire dans les Gaules & au Royaume des Isles. Le Chapitre métropolitain est composé de seize Chanoines Capitulaires, & de vingt-quatre domiciliaires, qui sont obligés de faire preuve de seize quartiers de noblesse.

12 a été ville Libre & Imperiale en 1552, qu'elle fut prise par le duc de Montmorenci, sous le règne de Henri II. Charles quint peu de

tems

30 JOURNAL DES SÇAVANS.
tems après la vint assieger avec un
mée de cent mille hommes ; ma
Duc de Guise, qui y commandoit,
bligea de se retirer. Metz est une
très-marchande, & les Juifs y ont
Synagogue. Le Chapitre est com
de quarante Chanoines. Des six
vingt-trois Paroisses, contenuës dan
Evêché, les Lutheriens en posse
cent vingt. Le fameux Nicolas Co
teau, Dominiquain, natif du Mans
fut depuis Evêque de Marseille, &
mourut en 1623, étoit suffragan
Metz en 1617. Jean, fils de René
de Lorraine, Cardinal, Evêque de
en 1501, possédoit quatorze Arch
chés ou Evêchés, savoir Metz, T
Terouane, Narbonne, Verdun,
çon, Valence, Reims, Lion, A
Die, Maçon, Agen & Nantes,
compter les Abbayies de Cluni, de
camp, de Marmoutier, de St. Ou
de Gorze.

TOUL étoit autrefois ville Libr
Imperiale. Henri II, Roi de Fra
la prit en 1552; & depuis ce ter
elle a été rayée de la matricule de l
pire. C'est un des plus grands Dio
de l'Eglise; & on y compte plus de
sept cens paroisses. Le Chapitre est
posé de trente-six Chanoines. La
Legiale de St. Dié ou Déodat,

Prevôt qui porte la mitre. Les deux tiers des Prébendes doivent être possédés par des nobles, & l'autre tiers par des Docteurs. C'est aussi dans ce Diocèse qu'est l'Abbaye de Remiremont, composée de soixante-douze Chanoines, toutes de la première condition. Il y a pareillement à Epinai, à Poussai & à Bouxieres, des Chapitres de Dames nobles.

VERDUN est un assez petit Diocèse, qui renferme environ trois cens cinquante Paroisses. Le Chapitre est composé de trente Chanoines. C'est dans la ville de Verdun qu'est l'Abbaye de St. Vanne, laquelle est devenue chef d'une célèbre Congregation de Benedictins réformés. Un grand nombre de Princes de la Maison de Lorraine, a possédé l'Evêché de Verdun. Nicolas de Lorraine, fils du Duc Antoine & de Renée Bourbon, posséda les Evêchés de Metz & de Verdun à l'âge de cinq ans; mais il quitta ces Evêchés dans la suite, pour épouser Marguerite d'Egmont; & de ce mariage il devint le Chef de la branche de Vaudemont & de Mercœur: mourut l'an 1577. Voilà ce qui concerne l'Archevêché de Treves & ses suffragans. L'Auteur vient ensuite à l'Archevêché de Cologne.

C O L O G N E.

C O L O G N E est une ville Libre & Imperiale. Elle renferme dans ses murailles trois cens soixante & cinq Eglises. Les Juifs ont une Synagogue dans le Fauxbourg de Duitz. Les Lutheriens & les Calvinistes ont un Temple à une demi lieue de la ville. L'Archevêque de Cologne, en qualité d'Electeur, est Archi-Chancelier de l'Empire pour l'Italie. Son Diocèse est fort étendu. Le Chapitre Métropolitain est composé de soixante Chanoines, dont vingt-quatre sont Capitulaires, & trente-six domiciliaires. Ils sont tous Princes, Comtes, &c. à l'exception de huit Docteurs Presbyteraux, qui sans faire preuve de noblesse entrent dans le nombre des Capitulaires. L'Electeur ne sauroit entreprendre la guerre, ni aucune affaire d'Etat, que du consentement du Chapitre. Quand il vient à Cologne, il n'y peut demeurer plus de trois jours de suite, sans la permission des Bourguemestres; c'est pour cela qu'il réside ordinairement à Bonne, Place forte qui est à quatre lieues de Cologne. Les suffragans de cet Archevêché, sont les Evêques de Liege, de Munster & d'Osnabrug; Utrecht & Minden ont été sécularisés.

LIEGE, par un Decret de Charles VI, a été unie en 1716. au Cercle de Westphalie. Les Chanoines doivent être nobles, ou Docteurs, ou Licentiés en Théologie ou en Droit. On les appelle communément *Trejonciers*.

MUNSTER a un Chapitre Cathédral, composé de quarante Chanoines tous Capitulaires, qui doivent faire preuve de huit quartiers de noblesse, tant paternelle que maternelle. Il y a dans ce Chapitre un reglement honorable pour l'Université de Paris; il faut que chaque Chanoine ait fait ses études à Paris pendant un an & neuf semaines. Cet Evêché est un des plus riches & des plus puissans d'Allemagne, & l'Evêque a quelquefois mis sur pied jusqu'à trente mille hommes.

OSNABRUG est un Evêché alternatif entre les Catholiques & les Protestans, depuis le Traité de 1648. Lorsque l'Evêque est Protestant, c'est l'Archevêque de Cologne, comme Métropolitain, qui a soin du spirituel de ce Diocèse. Les Lutheriens ont quatre Prébendes dans le Chapitre, avec voix active, pour l'élection des Dignités & de l'Evêque.

MINDEN, ci-devant Evêché, porte maintenant le titre de Principauté, & appartient au Roi de Prusse depuis le Traité de 1648.

Nous n'avons rien trouvé dans le second volume qui mérite un extrait.

* [LETTRE DE M. DESLANDES A M. L'ABBE' DES FONTAINES, un des Auteurs du JOURNAL DES SÇAVANS; à Bordeaux ce 26. Decembre 1724.

J'AI vu avec étonnement, Monsieur, dans le *Journal des Sçavans* du mois dernier, édition d'Hollabde, que vous vous êtes servi de mon nom pour répondre à Mr. *de la Grange* en des termes très-oposés aux sentimens d'estime & de considération que j'ai pour lui. Vous avez cru apparemment que je n'existois point dans le monde, & que vous n'aviez point à craindre le desaveu d'un personnage que vous croyiez avoir tiré de votre seule imagination. Mais malheureusement pour vous, vos fictions pour cette fois se sont changées en vérités; & je me trouve engagé par mon honneur & par mon devoir d'apprendre au public que je n'ai jamais écrit, ni pensé ce que vous avez pris la peine de m'attribuer.

Il y a long-tems que je connois Mr. *de la Grange* par ses Ecrits. La lecture de ses

* Cette Lettre n'est point dans l'Édition de Paris,

une espèce d'admiration toutes
ois que je le lis. Ses autres Ouvrages
point démenti l'idée avantageuse
cet essai nous avoit fait concevoir
es talens, & si un peu trop d'atten-
nent pour le parti qu'il avoit em-
é lui a inspiré l'Ouvrage qu'on dit
la cause de ses malheurs, cet endroit
à vie peut trouver ses partisans,
me ses censeurs; il est toujours cer-
que ceux qui lui donnent le plus de
ie dans cette occasion ne peuvent
pécher de louer le feu de son ima-
tion, la richesse de ses rimes, & la
e de ses expressions. Cependant à peine
mencez-vous à vous faire connoître
vos *Paradoxes Littéraires*, dans les-
ls vous avez ramassé divers sentimens
ne vous appartient que par l'adop-
, que vous en avez faite, que vous
ez déjà faire la destinée de tous les
eurs, dont la reputation est trop

Tenez-vous en si peu de tems un rang si éminent dans la Republique des Lettres, que l'on soit obligé de vous croire aveuglément sur votre parole? & un Critique, aussi habile que vous croiez l'être, devoit-il se contenter de faire simplement l'énumération des Pieces sur lesquelles il croioit trouver une si ample matiere de s'exercer? Non, Monsieur, il falloit choisir celle qui vous paroissoit la plus digne de votre censure; l'étaler aux yeux des Lecteurs, sans y apporter aucun changement, & conclure alors plus vraisemblablement que vous ne faites, que *par ce léger échantillon on pouvoit juger du stile, du bon gout & du bon sens de l'Auteur dont vous vouliez donner une idée si desavantageuse.*

C'est la Regle que je veux suivre, Monsieur, en faveur de ces mêmes Pieces que vous attaquez: & quoi que selon vous, *un bon Journaliste ne soit pas un copiste*, je fais gloire de transgresser cette loi, & de rapporter mot à mot celle des Cantates de Mr. de la Grange qui s'est présentée à moi la premiere. Elle me paroît suffisante pour apprendre au public la foi qu'il doit ajouter à vos jugemens, & pour lui donner des preuves demonstratives de la pretendue *équité qui regne dans votre Journal.*

L'ACADEMIE DE BORDEAUX,

Cantate.

Fille de l'Océan, orgueilleuse Garone,
Dont les bords sont moins fiers du reflux de vos
flots,

Que d'avoir, par les chants d'Aufone,
Egalé Mantouë & Lesbos.

Quels Arts voulez-vous qu'y ramene
Un Sisyphé échapé du tenebreux Valon,
Et plus propre à rouler l'instrument de sa peine,
Qu'à meriter de vous les honneurs d'Apollon?

Vangez l'honneur de vos rivages.
Le Xanthe moins puisant que vous,
Souleva ses flots en courroux,
Pour punir de moindres outrages.

Par de plus terribles Effets
Renvertez l'autel sacrilège
Où l'or a l'affieux privilège
De faire adorer les forfaits.
Vangez l'honneur &c.

En vain par * un plus digne choix,
Mon amoureuse idolâtrie
A voulu rendre à ma patrie
L'éclat qu'elle avoit autrefois :
Notre ennemi commun, pour le prix de mon
zèle,

B 7

Abu-

* Mr. le Comte d'Eu, choisi par l'Academie de Perigueux pour en être le Protecteur.

38 JOURNAL DES SÇAVANS.

Abusant d'un pouvoir sur les Dieux usurpé ;
 M'a retenu long tems dans une Ile cruelle,
 Dont je ne me suis échapé
 Que pour être l'Echo fidelle
 Des * Arrêts foudroyans dont Themis l'a frappe

Plus on voit triompher les crimes ,
 Plus les revers sont éclatans,
 La foudre ne dort quelque tems
 Que pour mieux fraper ses victimes
 Mortel affamé de thresors,
 Les Dieux s'arment pour ton suplice ;
 Ne crois pas braver leur justice,
 Comme tu braves les remords.
 Plus on voit &c.

Vous qui m'avez sçu conserver
 Le feu que j'eus dans ma jeunesse,
 Sçavantes Nymphes du Permesse,
 C'est parmi vous qu'on peut trouver
 La vraye & l'unique Richesse ,
 Que le sort ne peut enlever.
 Vous m'avez inspiré l'adresse
 De me délivrer de mes fers ;
 Et plus touché de vos concerts ,
 Que du trompeur éclat d'une aveugle Déesse,
 Je livre aux Aquilons la crainte & la tristesse
 Pou

* L'Arrêt du Parlement de Paris qui condamne Mr. le Duc d* l* F***, à une conduite moins blâmable, & ses Associez à diverses peines,

Pour les emporter sur les mers.

Heurèux qui content de sa Lire.

Entre Apollon & les Amours

Partège ses paisibles jours ;

Et ne connoit point d'autre empire !

Le sort jaloux de ses plaisirs,

Tâche en vain d'en troubler les charmes ;

On peut voir les maux sans allarmes,

Quand on voit les biens sans desirs.

Heureux qui &c.

Jupiter ne lance ses traits

Que sur des Chênes dont l'audace

Ose l'aprocher de trop près ;

Mais sur les lauriers du Parnasse

La foudre ne tombe jamais.

Heureux qui &c.

Est-ce là, Monsieur, une de ces misérables Cantates, qui n'auroit pas fait d'honneur à Mr. de la Grange, si vous en aviez rapporté quelque échantillon dans votre Journal? Efforcez-vous, je vous prie, de nous en faire voir les deffauts. Tâchez d'y trouver quelque endroit, où l'Auteur ait négligé son Stile, & où il ait manqué de bon gout & de bon sens, comme vous le lui reprochez. Croyez-moi, Monsieur, le public n'est point votre dupe, il voit plus que vous ne voulez, le vil intérêt qui vous fait soutenir des propositions si contraires à vos pro-

pres sentimens. Cette *Cantate* ne vous a paru que trop belle, & je défie toutes vos morsures de pouvoir rien operer sur cette lime. On voit assés à qui vous avez voulu faire votre cour aux dépens de la verité; mais on voit en même tems que vous serez mal payé de vos indignes complaisances. Vous sçavez que les Payens adoroient quelquefois des Divinitez malfaisantes dont on ne changeoit point le naturel pour tout l'encens qu'on leur offroit. L'Idole à qui vous avez cru sacrifier la reputation de Mr. de la Grange n'est pas plus liberale de ses faveurs, & après bien des assiduitez, beaucoup d'ennuis que vous aurez essuyez à la lecture de ses Poësies, & beaucoup de vers que vous lui aurez corrigez, vous n'obtiendrez de sa reconnoissance que des leçons d'œconomie dont il croira encore que vous lui devez être fort obligé. Vous venez de voir, Monsieur, le fonds que vous deviez faire sur lui; & s'il s'est interessé à vous faire sortir de la Bastille lors que vous avez eu le malheur de vous y faire renfermer. Je souhaite que vous ne retombiez plus dans de pareilles disgraces: tout le monde n'a ni l'habileté ni le bonheur de Mr. de la Grange pour s'en tirer. Il vous sera facile de les éviter dès que vous voudrez faire paroître dans vos Ecrits autant de bon

& de droiture, qu'on y voit regner qu'à présent d'envie & de partialité. est la conduite que je vous exhorte tenir dorenavant; & sur tout de ne rien mettre sous mon nom qui puisse m'empêcher de me dire votre &c.]

OTELERII Patres Apostolici, 2. vol. in-folio, Amstel. apud Wetstenios, 1724. Les Ouvrages des Peres contemporains des Apôtres, &c.

Les Peres de l'Eglise qui ont vécu du tems des Apôtres, & qu'on appelle *Patres Apostolici*; sont St. Barnabé, St. Clement Pape, Hermas, St. Ignace & Polycarpe. Mr. Cotelier, Docteur de Sorbonne, publia autrefois leurs ouvrages, revûs & corrigés sur divers manuscrits, & accompagnés de notes savantes. Cette Edition qui parut à Paris en 1672, fut très-estimée. Mr. le Clerc, qui fit réimprimer l'Ouvrage de Mr. Cotelier en Hollande, il y a quelques années, nous en donne une nouvelle édition, encore, mais beaucoup plus ample que les précédentes, avec des notes dont il est l'Auteur, & avec des Remarques de plusieurs Savans, qui ont écrit sur les Peres dont il s'agit. Ce ne sont pas seulement leurs vrais Ecrits qu'on voit ici, mais encore tous ceux qui leur

42 JOURNAL DES SÇAVANS
ont été faussement attribuez. Nous
lons dire en peu de mots les O
que contient cette nouvelle Edit
on verra en même tems en qu
differe des autres Editions qui o
jusqu'ici.

Le premier volume concerne
nabé, Hermas & St. Clement;
ci les Ecrits qu'il renferme.

10. *L'Epitre de St. Barnabé*, a
differens *jugemens* qu'on a portés
te Epitre, & les notes non seu
de Cotelier, mais celles encore
nard, d'Isaac Vossius & de Mr.

110. *Le Pasteur de St. Hermas*
les variantes à la marge, lesquels
les autres Editions de Cotelier s
fin du Livre; ce qui est fort inc
de. On y a ajouté encore les N
les différentes Leçons de l'Editio
ford en 1685. tirées de deux ma
de cette Univerfité. Mr. le Clerc
consulté le Manuscrit de Lambet
plus d'exacritude qu'on n'avoit
qu'ici.

1110. Les Ouvrages vrais ou
fés de St. Clement; & 10. ses
& les divers *jugemens* qu'on en a
lesquels se trouvent dans l'
d'Helmstad en 1654. 20. Les C
sions Apostoliques, avec les Notes
veregius. 30. Les *Revvues* de S

ment par Rufin : *Rocognitiones Clementis Rufiniana*, où il y a, dit l'Editeur, plusieurs choses dignes d'attention. 4°. L'Ouvrage intitulé *Clementina*; c'est, dit Mr. le Clerc, un tissu de fables grossieres, composé par un Ebionite du second siècle. Cependant, ajoute-t-il, cet Ouvrage, tout Apocryphe qu'il est, sert à faire connoître le Judaïsme & le Samaritanisme. Cotelier s'étoit servi d'un manuscrit très-fautif; Mr. Davies en a remarqué les fautes, & Mr. le Clerc aussi. 5°. L'*Abregé* de St. Clement, *Epitoma Clementina de gestis sancti Peiri*, Ouvrage très-mauvais, selon Mr. le Clerc, & tout plein de mensonges. 6°. Le *Martyre* de St. Clement, & le *miracle* annuel de son tombeau sont, selon l'Editeur, des fictions ridicules. Ces Ecrits, ajoute-t-il, ont été fabriqués par des Grecs fourbes & menteurs, & ne sont pas d'ailleurs des plus anciens.

Le second Volume contient 10. ce qui regarde St. Ignace, c'est-à-dire les Oeuvres de ce saint Martyr, avec les Notes de Cotelier, celles d'Usserius & d'Isaac Vossius. L'*Epitre aux Romains* est tirée du manuscrit de Mr. Colbert, & accompagnée des Remarques de l'Editeur. Le *Martyre de St. Ignace* est de même accompagné des Notes de Mr. le Clerc, & d'une Traduction Latine,
dont

dont il est l'Auteur. 2^o. Après ce qui concerne St. Ignace, on trouve les *Epistres* de Tiberien, de Pline & de Trajan, qui n'étoient point ci-devant dans l'Edition de Cotelier, & qui sont tirées de l'Edition d'Usserius. On voit ici les Notes de ce savant homme sur ces *Epistres*. 3^o. Enfin les *Epistres* de St. Polycarpe, & son *Martyre*, qui sont des Ecrits, dit l'Editeur, qui n'ont pas besoin de beaucoup de Notes. Voilà tous les anciens Ouvrages contenus dans cette édition.

On y trouve comme dans la précédente, quatre Ouvrages modernes : le premier est, *Gall. Beveregii Vindicta Codicis Canonum Ecclesia primitiva*. Le second; *Th. Brunonis judicium de Auctoritate Canonum et Constitutionum qua Apostolorum dicuntur*. Le troisième; *Jacob Usserii Dissertationes Ignatiana*. Le quatrième; *Vindicta Epistolarum Ignatii*: ce dernier Ecrit est du célèbre Jean Pearson.

Nous croyons faire plaisir à plusieurs personnes, de leur apprendre quel étoit Mr. Cotelier, qui s'est rendu célèbre par une profonde érudition. Ce que nous allons dire, est tiré en partie, d'une Lettre Latine de Mr. Baluze à Mr. Bigot, écrite au mois d'Octobre 1686.

JEAN-BAPTISTE COTELIER nâ
qui

quit à Nîmes en 1627, & étoit fils de Jean Cotelier, Ministre converti. Son pere, qui étoit savant, s'appliqua beaucoup à son éducation. A l'âge d'onze ans, il le conduisit à Paris, & le presenta au Cardinal de Richelieu. Le jeune Cotelier fit au Cardinal un compliment en Latin, ou plutôt lui fit une longue Harangue en forme de Panegyrique. Le Pere Joseph, Capucin, qui étoit present, interrogea ensuite l'Orateur, & tous les assistans furent étonnés de sa capacité. Le Chancelier Seguier le voulut voir, & en presence de quelques Prélats & de plusieurs personnes savantes & de distinction, le fit interroger. Il lui fit expliquer en même tems les Pseaumes de David en Hebreu. En 1641. étant pour lors âgé de quatorze ans, il parut dans l'Assemblée du Clergé, ayant été introduit par l'Evêque de Chartres. Il expliqua à l'ouverture du Livre la Bible en Hebreu, & rendit raison de toutes les difficultés qui lui furent proposées, tant sur la construction de la Langue, que sur les usages des Juifs. (Cet article est tiré du procès verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenu à Mantes en 1641.) Le Clergé augmenta la pension de Mr. Cotelier le pere, pour le récompenser de l'éducation qu'il avoit donnée à un
 fils

fils qui promettoit de si grandes choses. Le jeune Cotelier avoit embrassé l'état Ecclesiastique. En 1647. n'ayant pas encore vingt ans, il fut reçu Bachelier en Théologie ; & en 1649, il fut reçu Docteur de la Maison & Société de Sorbonne. George d'Aubusson, Archevêque d'Embrun, qui a été depuis Evêque de Metz, sachant combien il est avantageux à un Prélat d'avoir auprès de soi un Ecclesiastique savant & vertueux, proposa à Mr. Cotelier de s'attacher à lui, & de demeurer à Embrun. Le Docteur y passa quatre années, & s'y ennuya beaucoup, s'y voyant privé du secours des bons Livres, & d'un certain commerce nécessaire à un homme de Lettres. Il revint donc à Paris, pour y passer le reste de sa vie, & s'y consacrer entierement à l'étude. Il publia en 1670. une Version Latine de quatre Homelies de St. Chrysostome sur les Pseaumes; & donna en même tems en Latin, le Commentaire de ce Pere sur la Prophetie de Daniel: le tout accompagné de Notes pleines d'érudition. Deux ans après il donna l'Edition des Peres contemporains des Apôtres, traduits en Latin, avec des remarques. En 1676. il obtint la chaire de Professeur de Langue Grecque au Collège royal. Ayant trouvé dans la Bibliothèque

e en trois volumes , intitulé *Monu-
a Ecclesia Graca*. Il travailloit à un
ième volume , lorsqu'il fut attaqué
e inflammation de poitrine , dont il
rut , le 12. du mois d'Août de l'an-
1686. étant âgé d'environ cinquante-
ans. Il étoit d'une complexion
ate , & d'une affés petite taille ; son
s fut inhumé à St. Benoît. Mr. Pinf-
, Avocat au Parlement de Paris , &
élébre Santeuil , composèrent chacun
épitaphe à sa louange.

ette nouvelle Edition des *Pers A-
liques* de Cotelier , est très-avanta-
e ; l'Edition de 1672 , étant devenue
, parce qu'un grand nombre d'exem-
es a été consumé dans l'incendie du
ege de Montaigu , ainsi que beau-
d'autres Livres , qui sont aujourd-

A Paris chez Jean Mariette, rue S
Jaques aux Colomnes d'Hercule 172.
in 4. pp. 832.

LEs censures & les irregularités, sont
deux matieres des plus difficiles & de
plus importantes du Droit canonique.
C'est pourquoi plusieurs Auteurs en ont
fait des Traités particuliers. Celui d'un
Jesuite Suarez sur les censures a merit
entre les autres l'estime des Théologiens
& des Canonistes. Mais ces Auteurs
n'ayant point écrit suivant les usages de
France, il faut faire de grandes recherches
pour distinguer dans leurs Traités
ce qui est suivi en France, de ce qui n'
doit point être observé.

Mr. Gibert s'est proposé de recueillir
dans cet Ouvrage ce qui s'observe de
Droit commun sur les censures & l'irre-
gularité, & les usages particuliers de l'E-
glise Gallicane. La méthode qu'il a suivie,
a été de réduire ses pensées en regles
ou maximes generales. „ Rien n'est
„ plus propre que cette méthode (dit
„ Mr. Gibert) pour abreger les matieres
„ rien n'est plus propre pour abreger
„ aussi l'étude: la regle ne disant que
„ ce qui est précisément nécessaire, fait
„ disparoître les inutilités, qui occupent
„ roient un tems précieux, que l'on
„ peut employer à de meilleures choses.
„ Ce

„ Cela retranche ce qui embarrasse l'es-
 „ prit, ce qui le fatigue, & ce qui le
 „ rebute ; de sorte qu'avec un moyen
 „ sûr de ménager le tems, on trouve
 „ encore par cette voie & beaucoup
 „ d'agrément, & beaucoup de facilité
 „ dans ces études. A ces avantages qui
 „ ne sont pas petits (ajoute l'Auteur)
 „ il en faut joindre encore un autre,
 „ qui est la certitude de ses connoissan-
 „ ces, puisqu'on ne met en regle que
 „ ce qui est incontestable. La nécessité
 „ de la regle, sa certitude, sa brieveté,
 „ son style concis & sententieux, tout
 „ contribue à la mémoire, & à se bien
 „ imprimer dans l'esprit ce qu'on ap-
 „ prend.

Mais, comme les regles que propose
 un particulier, quelque habile qu'il soit,
 n'assurent pas suffisamment les Lecteurs
 de la certitude des maximes, l'Auteur a
 eu soin de marquer d'où il avoit tiré ces
 regles. Il les a prises dans les Canons
 cités par Gratien, dans les Décretales re-
 cueillies par ordre de Gregoire IX, dans
 les autres Livres qui composent le Corps
 du Droit Canonique ; dans le Concile
 de Trente, dans les Conciles Provin-
 ciaux, & dans les Bulles des Papes des
 derniers siècles.

Entre ces regles, il y en a qui sont
 generalement reçues par toute l'Eglise,

d'autres qui sont reçues dans la plupart des Eglises, & qui ne sont pas suivies en France, d'autres qui ne sont plus observées qu'en France. L'Auteur marque celles de ces regles qu'il croit que l'on a fait dans l'Eglise Gallicane: il assure qu'il n'a rien oublié pour s'instruire de l'usage; & que ce qu'il n'a point trouvé dans les Livres des Canonistes François, il a tâché de le savoir par les personnes qui exercent la Jurisdiction Ecclésiastique.

L'Auteur joint ordinairement quelque raison aux regles qu'il propose, mais il avertit dans sa Préface, „ qu'il n'a point de dessein d'autoriser les regles par ces raisons, étant persuadé, que les Canons d'où elles sont tirées, leur donnent assez d'autorité, & qu'il ne veut point vouloir leur en donner par des raisons prises d'ailleurs, que des mêmes Canons, ou d'autres semblables endroits, c'est un dessein chimerique & une vaine entreprise. On ne donne donc ces raisons que comme de pures convenances. L'Auteur ajoute que les choses de discipline ont diverses faces; que considérées d'un côté elles sont bonnes, considérées de l'autre elles ne le sont pas; & qu'ainsi les mêmes choses peuvent être justement commandées & justement défendues, si on les considère diversement. D'où il con-

bit de la Discipline , sur certaines
res qui sont indifferentes en elles-
es , & qui dépendent principalement
volonté du Legislatteur. Car il y a
Loix de pure discipline , qui sont é-
s sur des principes si solides , que
ne pourroit justifier les Loix contrai-
ns blesser le bon sens.

u dessous de chaque regle , Mr. Gi-
a mis des observations , dans les-
es il explique ordinairement l'usage
en doit faire. Ces observations
remplies d'une grande érudition. A
des chapitres sur les matieres les
importantes ; il y a une espece de
titulation des regles contenues dans
apitre.

elle est la méthode de notre Auteur ;
ce qu'il a suivi dans le Traité , a été
commencer par les Conférences en ce

52 JOURNAL DES SÇAVANS.
des Censures, de leur effet, de l'absolu-
tion qu'on en donne, & de ceux qui
peuvent l'accorder.

La seconde partie où l'Auteur exami-
me les différentes especes de Censures,
comprend les Traités de l'Excommuni-
cation & des Monitoires, de la Suspen-
se, de la Déposition & de l'Interdit soit
personnel, soit local. L'Auteur a suivi
sur chacune de ces Censures le même or-
dre, que celui qu'il a suivi sur les Cen-
sures en general, c'est-à-dire, qu'il a
parlé de leurs définitions & de leurs dif-
férentes especes, &c.

La troisième partie sur les irregulari-
tés, est divisée en trois Traités; le pre-
mier sur l'irregularité en general; le se-
cond sur les irregularités que les Cano-
nistes appellent *ex defectu*; & le troi-
sième sur les irregularités qui viennent
de délits.

Il ne nous est pas possible d'entrer ici
dans le détail des regles qui composent
cet ouvrage, il nous suffira d'en rappor-
ter quelques morceaux.

Dans le chapitre XV du Traité de l'Ex-
communication, l'Auteur examine *qui*
peut accorder des Monitoires. Il renferme
ce qu'il dit sur ce sujet en quatre regles.
Premiere regle: *Il est certain qu'il appar-*
tient aux Evêques ou à leurs Officiaux d'ac-
corder des Monitoires, & ils y sont obligés

... l'Auteur remarque que ce qui
des Evêques, est tiré du Concile
rente, session 25 de la Reformation,
Edit de 1695, & de quelques autres
nnauces, & que ce qui concerne
Officiaux dans le reste de la regle
ré de l'Ordonnance criminelle de

Concile de Trente défend aux Ma-
ts d'obliger l'Evêque à accorder des
noires; cependant l'Ordonnance de
enjoint aux Officiaux, à peine
isfe du temporel, d'accorder les
toires que le Juge aura permis d'ob-

Notre Auteur croit pouvoir con-
ces deux Loix en disant que le
ile ne parle que des cas où il n'y a
de juste cause d'accorder des Mo-
res, ou que le Concile ne parlait
du Magistrat, n'empêche point que
i ne puisse y obliger les Officiaux
es Ordonnances. Mais ne vaudroit-

que le Grand Vicaire peut aussi acorder des Monitoires. Cette regle est fondée, & Mr. Gibert, sur ce que la concession d'un Monitoire est un acte de juridiction volontaire, puisque les Evêques qui n'ont point conservé l'exercice de la Jurisdiction contentieuse, peuvent encore decerner des Monitoires suivant les Ordonnances. Les Conciles de Rouen en 1581, de Reims en 1583, de Tours la même année, de Narbonne en 1608 & de Bordeaux en 1624, mettent les Grands Vicaires au nombre de ceux qui peuvent decerner des Monitoires. Les Statuts d'Orleans faits en 1664, par M. Delbene, s'expriment de la même manière sur ce sujet. Le Monitoire n'est qu'une Ordonnance de reveler sous peine d'excommunication. Or personne ne doute que le Grand Vicaire ne puisse faire une Ordonnance. Notre Auteur croit aussi que le Grand Vicaire du Chapitre de l'Eglise Cathedrale peut accorder des Monitoires pendant la vacance du Siege.

Troisième regle. C'est l'usage dans le ressort du Parlement de Paris de ne s'adresser qu'à l'Official pour les Monitoires. L'Auteur n'examine point si dans d'autres Parlemens les Grands Vicaires peuvent accorder des Monitoires, ou au moins si ceux qui s'adresseroient à e

pour les obtenir, pourroient faire saisir le temporel du Grand Vicaire, qui refuseroit d'accorder des Monitoires, attendu que l'Ordonnance de 1670 ne permet en ce cas que la saisie du temporel de l'Official.

Quatrième regle. *C'est une chose propre au Juge d'Eglise de pouvoir non seulement permettre d'obtenir des Monitoires, mais encore d'en accorder.* Cette prerogative vient, dit Mr. Gibert, de ce que le Juge d'Eglise est le seul qui puisse porter des censures; au lieu que tous les autres Juges peuvent aussi bien que lui permettre d'obtenir des Monitoires, parce qu'ils fournissent les preuves dont ils ont besoin.

Dans le dernier chapitre du Livre, l'Auteur s'attache à répondre à quelques difficultés qui viennent naturellement dans l'esprit au sujet de la Discipline présente sur les irregularités. On demande, par exemple, pourquoi le Concubinage passé, quoiqu'il ait été public, ne rend point irregulier, pendant que les Bâtards sont déclarés irreguliers, parce qu'on craint qu'ils ne suivent le mauvais exemple de leur pere; Pourquoi un Clerc constitué dans les Ordres sacrés, qui vivra dans le Concubinage, n'a-t-il pas besoin de dispense pour exercer les Ordres qu'il a reçus, tandis que le Clerc

qui a le malheur de se marier & de cohabiter une fois avec sa prétendue femme, devient irregulier. Mr. Gibert sur la premiere difficulté, répond que l'irregularité des Bâtards est principalement fondée sur ce qu'il y a une Note d'infamie attachée à la Bâtardise. Sur la seconde difficulté, notre Auteur observe, que le Concubinage public étant un cas réservé à l'Evêque en plusieurs Diocèses, l'Evêque qui règle le tems de la penitence du Clerc, & combien il doit rester sans faire ses fonctions, lui accorde une dispense par la suite. 2^o. Que le Juge Ecclésiastique peut faire le procès aux Clercs concubinaires publics, & les interdire pour plusieurs années.

Nous laissons aux Lecteurs à examiner si ces reponses levent entierement la difficulté.

REMARQUES *sur divers endroits d'ITALIE*, par Mr. ADISSON, pour servir au voyage de Mr. MISSON. A Paris chez Noel Pissot, Quai des Augustins à la Croix d'or 1722. vol. in 12. pp. 389.

ENTRE les Auteurs qui ont parlé des antiquités d'Italie, les uns se sont attachés aux Tableaux, aux Statues, aux Bâtimens: les autres aux Bibliothèques,
au

abinets de raretés, aux Collections
dailles: les autres aux Inscriptions,
ines & aux antiquités: les autres
qui concerne le Gouvernement,
l'Evêque de Salisbury a fait des
ations sur ce dernier article & sur
igion. Laffels a donné une liste
sieurs Ecrivains qui ont traité des
états par lesquels il a passé. On

Mr. Ray pour les remarques qu'il
ées touchant les productions du

Mr. Misson a fait un plan du
vec des couleurs aussi vives que
les, & il l'a fait en général avec
xactitude que ceux qui ont traité
ne sujet avant lui n'ont point eue,

Adisson Auteur de ce Livre. Il
encore un grand nombre de ces
es qui ne sont pas épuisées; & les
eurs peuvent trouver là-dessus à
oyer. Quant à notre Auteur, il
n'il a pris connoissance de divers
& de diverses antiquités, dont per-
n'a encore parlé; & qu'il croit
re les choses dont les autres ont

& dont il fait mention, on en
ra peu qui ne soient, ou mises ici
n nouveau jour, ou accompagnées
flexions particulières. Il avertit
pris soin sur tout, d'examiner les
passages des anciens Poètes, qui
quelque rapport aux lieux ou aux

58 JOURNAL DES SÇAVANS.
curiosités qu'il a rencontré. Qu'a
que de se mettre en voyage, il s'est
fraichi la mémoire des Auteurs c
ques, & en a fait le Recueil dont
cru qu'il pourroit avoir besoin. Qu
n'a pas été le moindre des plaisirs qu
eus dans son voyage, que, d'exam
ces différentes descriptions sur les l
même, & de confronter les pays &
situation avec ce que les Poètes en
dit. Il a voulu que le plaisir qu'il
là-dessus passât à ses Lecteurs; &
pour cela sans doute, qu'il a remp
citations les remarques qu'il donne
public. Mais ces citations, quo
nombreuses, ne font aucune confu
Il a sù éviter cet inconvenient en
portant seulement les vers qui don
quelque idée des lieux, ou qui re
ment quelque chose de plus que le
ple nom de ces lieux, ou qui les
dent tant soit peu recommanda
C'est ce q'on pourra voir l'exemple
vant, qui est le premier article d
vre. Il s'y agit de *Monaco* & de
nes. Voici comme l'Auteur s'expl
là-dessus.

Le deuxiême de Decembre 17
je commençai mon voyage de
seille à *Genes* dans une tartane. Le
mier soir nous arrivâmes tard à un
tit port, qui s'appelle *Cassis*. Le

grande variété de perspectives remarquables, & cela au milieu même de la mer. Les montagnes les moins cultivées, produisent naturellement quantité de plantes odoriferantes. Notre voyageur en cueillit de cinq ou six sortes différentes, qui venoient à trois lieues l'une de l'autre. On lui montra à une certaine distance du lieu où il étoit, les deserts si fameux par la présence que l'on prétend que *Marie Magdelaine* y a faite. C'est de ce lieu qu'il parle Claudien dans la description suivante.

*locus, extremum pandit qua Gallia littus,
Tani pratentus aquis, qua fertur Ulysses,
inguine libato populum novisse Silentium.
sic umbrarum tenui fridore volantum*

autres sur le grand Ocean , & les autres dans un Monde bâti exprès par les Poëtes , quoique ses conversations avec les morts soient généralement supposées avoir été à Cumæ.

Incultos adit Lastrigonas, Antiphaneque, &c.

Atque hac seu nostras intersunt cognita terras,

Fabula sive novum dedit his erroribus orbem.

Tib. lib. 4. el. 1.

Notre Auteur décrit ensuite la ville de St. Remo , où il fut contraint de relâcher à cause des vents contraires. Il dit entre autres choses , que l'air y est si temperé en hiver , qu'au milieu de Decembre , plusieurs des habitans vont & viennent par la ville , sans avoir pour vêtement qu'une simple chemise. Il partit de là directement pour Genes ; & après quelques tempêtes essuyées , un vent de côté poussa le vaisseau jusqu'à Monaco. L'Auteur dit là-dessus , que Lucain a donné la description de ce petit havre , & il cite le passage : puis-il observe que sur le Promontoire , où est à present la ville de Monaco , étoit autrefois le Temple de Hercules Monoëcus , qui donne encore le nom à cette Principauté.

l'article de *Monaco*, dont on rap-
pe quelques particularités, succède
à de *Genes*. Notre Voyageur dit
les *Genois* passent pour extreme-
ment adroits, & qu'ils sont plus accou-
tés à la fatigue que le reste des Ita-
liens: c'étoit, ajoute-t il, le caractere des
Genois Liguriens. Nous ne savons si
ce que Mr. Addison remarque qu'on dit
des *Genois*, & qui a passé en proverbe
est véritable en tout, savoir, qu'ils
ont une mer sans poissons, une terre
sans arbres, & un cœur sans foi. Plus-
ieurs passages de Poëtes viennent ici à
l'appui du proverbe: après quoi on parle
long de la ville de *Genes*; on décrit
la beauté de ses Maisons, toutes peintes
dehors, & on fait de grands éloges
de sa banque, nommée la *Banque de St.*
George; laquelle est composée de certai-
nes portions des revenus publics, desti-

il'y a un Couvent d'Augustins, qui
puis cinq ans prétendent avoir le
du Saint qui donne le nom à leur Or
le Roi Luitprand, qui est enseveli
leur Eglise, y ayant, dit-on, app
cette relique, la cacha, de peur qu
ne tombât entre les mains des Barb
qui alors ravageoient l'Italie. Si ce
ainsi, il est surprenant, comme l
marque notre Auteur, qu'elle n'ait
été découverte plutôt. Les Relig
de ce Couvent ne trouvent pas en
leur compte à cette découverte, ca
Chanoines Réguliers, qui ont la m
de cette Eglise, ne veulent pas co
nir que ce soit le corps du Saint, e
tant plus qu'il n'est pas encoë rec
par le Pape. Les Religieux disent
le nom du Saint étoit écrit sur l'urn
étoient les cendres, & que dans un
cien Regitre on voit un Acte public,
porte que le Saint a été enterré ent
muraille & l'autel, à l'endroit où l'
recueilli les cendres. Ils ajoutent
cette relique a déjà commencé à se

Il dit en parlant d'un tableau à fres-
 des noces de Cana, qui est au Cou-
 des Celestins, & qui passe pour un
 excellent morceau, que *par malheur le
 tre a mis six doigts à la main d'une
 rs.* Il ajoute qu'on y montre les
 tes d'une Eglise que St. Ambroise,
 ame le rapporte l'Histoire Ecclésiast-
 ue, ferma à l'Empereur Theodose,
 ause du massacre que ce Prince avoit
 des habitans de Thessalonique pour
 mutinerie. Quantité de gens, re-
 rque-t-il, recueillent précieusement
 petits brins de bois qui se détachent
 ces portes. On fait voir à Milan
 morceau de crystal, qui paroît ren-
 mer comme deux gouttes d'eau quand
 le remue; l'Auteur remarque que ce
 sont peut-être que des bulles d'air.
 est d'une semblable curiosité dont par-
 Claudien dans l'Epigramme suivant:

*Solibus indomitum glacies Alpina vigorem
 Sumebat, nimio jam pretiosa gelu,
 Nec potuit toto mentiri corpore gemmam
 Sed medio mansit proditor orbe latex
 Nullus honor; liquidi crescunt miracula saxi,
 Et conservata plus invenistis aqua.*

Bresse, Verone & Padoue, font ici
 petit article; & la dévotion des Pa-

douans envers St. Antoine de Padoue arrête principalement l'attention de notre Auteur. Ce Saint qui mourut le treize 1231. est le grand Saint des Padouans; il est enterré dans la grande Eglise qui porte son nom, Eglise magnifique & richement ornée. A son tombeau sont de petites fentes où le peuple va froter des chapelets, & sentir les os du Saint, qui, à ce qu'on prétend rendent une odeur semblable à celle du baume apoplectique. Notre Voyageur dit, qu'une chose qui lui feroit croire qu'on frote tous les jours de ce baume le tombeau du Saint, c'est que l'odeur qui en sort est plus forte le matin qu'elle est le reste du jour.

Dans la maison de ville de Padoue est une pierre fameuse, dont notre Auteur n'oublie pas de parler, sur laquelle sont gravés ces mots en gros caractères *lapis vituperii*. Autrefois tout débiteur qui vouloit se mettre à couvert de poursuite, n'avoit qu'à aller publiquement sous la conduite d'un Huissier, s'asseoir à nud sur cette pierre, & déclarer tout haut qu'il n'avoit pas cent sols vaillant, moyennant cette cérémonie, il n'avoit plus rien à craindre. L'Auteur prétend que lorsqu'on écrivoit, il n'y avoit guère plus de vingt ans, que cela ne se pratiquoit plus.

Venise, Ferrare, Ravenne, Rimini, la Republique de St. Marin, Pesaro, Fano, Encone, Lorette, Rome & Naples, font une partie considerable de ce Livre. A l'occasion de Naples, Mr. Adisson ne manque pas de raconter ce qu'il a observé au sujet de la fameuse grotte du chien. Il rapporte d'abord les experiences communes qu'on a coutume d'y faire; & puis il vient à des experiences particulieres qu'il y a faites. La grotte du chien, comme on fait, est célèbre par ses vapeurs malignes, qui nagent jusqu'à un pied au dessus de la terre. Les côtés de la grotte sont marquées de verdure aussi haut que s'étend la malignité de la vapeur. Les experiences ordinaires qu'on y fait, sont de prendre un chien, & de lui tenir le nez dans la vapeur, il y meurt en peu de tems; mais si on le retire promptement, & qu'on le porte à l'air, il revient peu à peu. Un flambeau s'éteint en un moment, quand on le met dans la vapeur de cette grotte, & un pistolet n'y peut tirer. Mr. Adisson, non content de ces experiences, en a fait d'autres. Il fendra un roseau, & mit dans le tuyau une charge de poudre, en sorte qu'un bout soit au dessus de la vapeur & le reste dans, mais si la fumée avoit été assez épaisse pour empêcher le pistolet de tirer.

66 JOURNAL DES SÇAVANS.
& pour éteindre un flambeau allumé,
elle ne le fut pas assés pour empêcher
toute la trainée de poudre de prendre feu
d'un bout à l'autre. Il réitera l'expérience
deux ou trois fois, pour voir s'il
pourroit dissiper tout à fait la vapeur;
ce qu'il fit de telle sorte qu'on pouvoit
sans peine y tirer un pistolet. Il observa
combien de tems un chien étoit à mourir
quand on le tenoit dans cette vapeur,
& combien de tems il étoit à revenir
quand on le tiroit assés tôt pour cela;
& il n'y trouva aucune différence sensible.
Une vipere souffrit la vapeur neuf
minutes, pour la premiere fois qu'on l'y
mit, & dix pour la seconde: on la remit
une si grande quantité d'air dans ses poumons,
& enfla de telle sorte, qu'elle devint
deux fois plus grosse qu'auparavant,
& peut-être que c'est ce qui la fit
vivre plus long-tems la seconde fois. Le
Docteur Connort a prononcé dans un
des Academies de Rome, un Discours
sur le sujet de cette grotte, & il l'a fait
imprimer depuis en Angleterre. Il attribue
la mort des animaux qu'on jette dans
la grotte, & l'extinction des mieres,
à une grande rarefaction de l'air,
produite par la chaleur & par l'élevation
violente de la fumée. Mais comment
est-il possible, demande notre

ble. Quoi qu'il en soit , voulant
sifaire davantage , il mit dans la fu-
de la vapeur , une phiole bien min-
z bouchée avec de la cire. Cette
le auroit assurément crevé dans un
ffés rarefié pour tuer un chien , ou
éteindre un flambeau ; mais il n'ar-
rien de tel. Enfin pour lever toute
ulté , il emprunta un Barometre ,
attacha de maniere dans la grotte ,
la boule du Barometre étoit tout à
couverte de la vapeur. Elle y de-
ra une demi-heure , sans que le vis-
nt descendit. On suppose generale-
t que cette vapeur est sulphureuse ,
Mr. Adisson dit que cette supposi-
n'a aucun fondement , car lorsqu'on
is la main dans cette vapeur & qu'on
tire , elle n'a aucune odeur. Ayant
dans la même vapeur , un paquet

dans la grotte. D'un côté, l'onctuosité
 rend pesante cette vapeur & incapable
 de monter plus haut, & de l'autre, la
 chaleur de la terre est suffisante pour l'a-
 giter & la soutenir à cette hauteur. Au-
 trement il faudroit bien plus de force &
 de chaleur pour rarefier & dissiper la va-
 peur. „ Cette vapeur, poursuit-il, se-
 „ ra trop épaisse pour tenir les poumons
 „ en mouvement pendant quelque tems,
 „ & les animaux y mourront plutôt ou
 „ plus tard, selon que leur sang circu-
 „ lera plus lentement ou plus vite. Le
 „ feu n'y durera pas plus que dans de
 „ l'eau, parce que la vapeur s'envelop-
 „ pant de la même maniere autour de
 „ la flamme, elle empêche l'air d'y ar-
 „ river. Les parties en sont plus liées
 „ que celles des liqueurs, & pour cette
 „ raison elles sont assés tenaces pour ne
 „ pas arrêter le feu qui a une fois pris
 „ à une trainée de poudre. C'est pour-
 „ quoi elles peuvent être tout-à-fait
 „ rompues & dissipées par la répétition
 „ de cette expérience. Il y a une va-
 „ peur onctueuse & gluante qui sort du
 „ *surmoût* des raisins, quand ils sont
 „ pressés dans la cuve, & qui éteint la
 „ lumière qu'on y met; & peut être
 „ aussi qu'elle feroit perdre haleine aux
 „ plus foibles animaux, si on en faisoit
 „ l'épreuve.

Nous

Nous passons plusieurs particularités que l'Auteur a vûes à Naples, & qui meritent d'être lûes: nous passons celles de Rome, de Siene, de Livourne, de Pise, de Luque, de Florence, de Bologne, de Modene, de Parme, de Turin & de Genève, aussi bien que celles de Fribourg, de Bern, de Soleure, de Zurich, de St. Gal, de Lindaw, de Tirol, d'Insruck & de Hall. Toutes les remarques que l'Auteur fait sur ces divers endroits, sont curieuses & appuyées de citations savantes, que les gens de Lettres ne seront pas fâchés de trouver.

DISSERTATION *sur une MACHINE inventée pour réduire les LUXATIONS, où l'on fait voir le danger qu'il y a de s'en servir.* A Paris au Palais, chés Jean-Raoul Morel, à l'image St. Jean 1724. Broch. in-12. pp. 52.

DE tout tems, comme le remarque Mr. Bontentuit, Auteur de cette Dissertation, les hommes ont été sujets à se démettre, & à se luxer les os, par des chutes & par des efforts. De tout tems aussi il y a eu des gens qui se sont appliqués à reduire & à remettre les Luxations. Les uns par une parfaite connoissance de la disposition des parties,

tés, par une longue expérience, & une grande dextérité, n'ont eu besoin pour y réussir, que de la seule operation de la main : d'autres ne connoissant pas assez l'avantage de cette méthode, qui est la plus sûre & la moins dangereuse pour les malades, mais qui demande le plus d'adresse & le plus de science de la part du Chirurgien, l'ont volontairement abandonnée, pour se servir de machines qui exigent moins d'adresse & moins d'habileté, sont à la vérité plus commodes pour un Operateur peu éclairé, mais très-perilleuses pour les infortunés sur qui on les met en œuvre.

Quand un Chirurgien n'a pas assez de génie pour operer avec la main seule car il faut de la tête pour savoir connoître dans les différentes occasions, tous les secours qu'on peut tirer de la main. Mr. Bottentuit lui pardonne de recourir à des moyens étrangers, pourvû que ces moyens ne soient pas plus dangereux que le mal même. Mais que seulement pour accrediter une Machine qu'on aura inventée, on s'en serve indifferemment en toute occasion, & qu'au préjudice du bien public, on veuille ramener toutes les autres pratiques à celle-là, c'est selon lui, ce qui n'est pas supportable. Il prétend que l'Auteur de la Machine dont il s'agit, est dans ce cas, & pour

par eux-mêmes , de la bonté ou du
de la Machine en question , nous
rons à propos de la rapporter ici.
deux jumelles de bois de chêne , lon-
s d'environ trois pieds , & éloignées
de l'autre de seize lignes , compo-
le corps de la Machine : elles sont
tes aux deux extrémités par deux
erfes : A la partie inferieure de la
chine , est attachée une moufle dor-
ite ; & le long de chaque jumelle est
rainure pour recevoir les languettes
le autre moufle qui est mobile. Ces
t mouffes doivent faire leur manœu-
par le moyen d'un cordon de soie
dans leurs poulies , arrêté par un
t à la moufle dormante , & par l'au-
à un treuil élevé sur la superficie des
& jumelles. Le mouvement de ce

maintenues par un collet de fer. branches sont quarrées au bout par quel elles tiennent au corps de la chine , & octogones dans le reste leur étendue. Elles vont en diminuant & en s'éloignant l'une de l'autre , & ne point nuire au malade. Elles sont cintrées en arc , & laissent un espace entre elles & la partie affligée , pour donner la facilité de passer la main par dessous , tant pour reconnoître le progrès des extensions , que pour pousser l'œil il convient.

Pour se servir de cette Machine faut deux autres pieces, dont l'une nommée Arcboutant, sert à retenir le corps du malade ; & l'autre , nommée Lac sert à tirer la partie.

L'Arc-boutant est un morceau de bois dur, long d'un pied , fendu en bout par le milieu , & garni de chambrure pour ne pas blesser le corps , ni la partie qui doit y passer. Le Lac est un morceau de chamois double , de quatre piesses de long , qui fait le tour de la partie. Il y a au milieu , un cordelet de soie , qu'on attache à la tête de la machine pour la faire avancer ou reculer , selon le besoin.

Voilà la description que Mr. Bontouit donne de la Machine qu'il représente comme deffectueuse & dangereuse. V

preuves qu'en a faites celui qui s'en
& les mauvais succès qu'elles ont
auroient dû lui faire abandonner
jamais l'usage d'une telle Machine:
oute que les voies les plus simples
toujours les meilleures, que cet
me est reçu généralement de tous
avans, & que l'Auteur dont il s'agit,
era pas le disputer. Cela posé, il re-
que. 1^o. qu'il n'est pas besoin ici d'une
hine composée de moufles, de treuil,
oues à rochet, de lacs & d'arc-bou-
pour faire une opération où l'on
réussir avec l'instrument le plus na-
le plus parfait & le plus simple,
est la main. 2^o. Que dans une Ma-
e si composée il est impossible qu'il
e dérange toujours quelque chose,
ieu que dans la main tout va à la

une Luxation à l'article de l'épaule, envoya querir pour la reduire, l'Auteur de la Machine dont il s'agit ; le Chirurgien vint aussi-tôt avec sa Machine, il y appliqua le malade, & l'y tint une grande heure : ce qu'il fit deux jours de suite, pendant le même espace de tems chaque fois, mais aussi inutilement le dernier jour que le premier, puisqu'après avoir épuisé toutes ses forces & tout son savoir, il fut enfin obligé d'abandonner l'operation.

Second exemple. Un Postillon de feu Mr. de la Houffaye, Controleur Général des Finances, s'étant demis l'os du bras gauche dans l'article de l'épaule, eut recours après deux mois, au même operateur, qui l'ayant appliqué sur sa Machine, ne pût après mille efforts, reduire la Luxation, & abandonna tout de même l'entreprise, mais en assurant le malade que si la Machine n'avoit pû le guerir, c'est que son mal étoit incurable, & il le condamna à rester estropié le reste de ses jours. Mr. de la Houffaye touché de l'état de ce domestique, fit appeller deux Chirurgiens de St. Cosme, des plus habiles & des plus expérimentés ; ces deux Chirurgiens trouverent le bras luxé, mais gonflé & tendu dans la partie superieure à cause des violens efforts de la Machine, & entiere-
ment

celui qui en étoit l'auteur, mais
sur involontaire, n'eût prophétisé
, en disant que le malade resteroit
pié, les Chirurgiens ne laisserent
de tenter la cure. Ils l'entreprirent
nonobstant les nouvelles difficultés
l'application de la Machine y avoit
tées, & ils y réussirent heureuse-

visième exemple. Une Dame sur le
de Conti, ayant l'os de la cuisse
obliquement dans son col, proche
de la jambe, appella l'Auteur de
chine, qui n'en borne pas l'usage
réduction seule des Luxations, mais
étend encore aux fractures. Il vou-
ire la réduction avec sa Machine;
l'os étant cassé, quelque extension
it, il ne put le contenir en sa place.

ce qui en arriva, c'est que la cuisse, comme il ne se pouvoit faire autrement, demeura racourcie de ce que les muscles l'avoient retirée après l'extension, en sorte que la malade en a été quitte pour être boëteuse.

Quatrième exemple. Une Dame, rue du Temple, s'étoit cassé la tête de l'humérus dans l'article de l'épaule; elle envoya querir le même Chirurgien, qui voulut pareillement employer sa Machine. Mais après nombre d'extensions faites, & de mesures prises, il ne pût contenir l'os dans sa place, & la malade en est restée impotente pour le reste de ses jours.

Mr. Bottentuit s'étonne que l'Auteur dont il est question, ose dire que sa Machine peut servir aux fractures; & il ajoute que c'est ce qu'on ne conçoit pas aisément; la raison qu'il en apporte, c'est que dans les fractures, la plus grande difficulté n'est pas de faire une extension suffisante, mais de bien contenir l'os après la réduction, & de le contenir par l'application d'un appareil: or les parties de cette Machine nuisent à l'application de cet appareil, parce qu'on ne peut les démonter que l'os ne s'en retourne.

Quant aux Luxations, comme il y en a de plusieurs sortes, il examine
com

combien de sortes peut être employée cette Machine que son Auteur propose à l'exclusion de toute autre méthode.

10. Des Luxations qui arrivent aux jointures par charnières, & qui ne sont pas moins difficiles à réduire que les autres, Mr. Bottentuit remarque qu'elle n'en réduit aucune; & que de celles qui arrivent aux jointures par genou, elle ne peut-être employée qu'à deux; savoir à celle du bras dans l'article de l'épaule, & à celle de la cuisse dans l'article de la hanche; qu'encore faut-il qu'elles ne soient pas trop rebelles, & que le malade n'ait pas trop d'embonpoint, comme on le peut voir à la 164^e pag. du *Traité des maladies des os*, tom. 1. où l'Auteur convient que sur les personnes grasses, le lac, sans lequel la Machine ne sauroit operer, ne pouvant à cause de l'abondance de la graisse, embrasser l'os d'assés près, glisse, & demeure inutile. Voilà donc déjà cette Machine réduite aux personnes maigres.

Après cette réflexion on examine la maniere de réduire par la Machine, l'os du bras luxé dans l'article de l'épaule. Tout ce que dit sur cela, l'Auteur de la Dissertation, est important à remarquer.

Le partisan de la Machine, dit-il, fait asséoir son malade sur un siege de

deux pieds de haut. Il a voulu aparemment proportionner la hauteur du siege au point le plus commode à l'operation de sa Machine ; mais il auroit dû réfléchir que tous les sujets ne sont pas de même grandeur, pour être placés indifferemment sur un siege de même hauteur. Il commence ensuite son operation par appliquer au dessus des condyles, à la partie inferieure de l'os luxé, un lac qu'il recommande de serrer à toutes forces, & à plusieurs reprises, pour qu'il ne puisse glisser. Il passe ensuite le bras malade dans son arcaboutant, qui aux deux extrémités a deux guaines pour recevoir les branches superieures de la Machine, à laquelle il attache son lac, qu'il tire par le moyen d'un treuil qui fait bander les moufles : ce qui produit l'extension.

Il recommande de serrer son lac avec toute la force possible, & à plusieurs reprises ; quelles douleurs ! quelles meurtrissures ! quelles contusions ! On ne peut disconvenir que ce lac étant serré si violemment, n'étrangle les arteres qui portent le sang dans l'avant-bras, & n'étrangle aussi les veines qui l'en rapportent, d'où il suit que les veines trouvant un obstacle qui les empêche de se décharger dans les parties superieures, sont obligées de se gonfler, enforte que la circulation

étant interrompue, la partie de-
voire & meurtrie, les vaisseaux
posés à se rompre, & le sang à
vaser. De là des inflammations,
écès, & quelquefois même la gangrène
à cause du tems considerable que
de l'operation de cette Machine.

L'Auteur de la Dissertation re-
prend que dans cette manœuvre, les
os ne sont pas tenus dans une éga-
lité, égalité néanmoins que l'Au-
teur de la Machine recommande avec
à la pag. 42. de son Traité des
maladies des os, en ces termes. „ Il
est à craindre que la partie soit tellement située,
que les muscles se trouvent également
étendus, sans quoi ceux qui seroient
plus en contraction, seroient trop
résistance, & diminueroient la
force de l'extension, outre qu'ils
pourroient se déchirer.”

Bottemuit fait en passant, une
reflexion sur ces dernieres paroles:
qu'ils pourroient se déchirer, & il
ajoute que c'est se tromper de croire
qu'un muscle est en contraction,
qu'il soit en danger de se rompre,
qu'au contraire plus il est en con-
traction, & plus il a de quoi préter.
Pour revenir au precepte de l'éga-
lité d'extension, voici comme Mr. Bot-
temuit prouve que ce precepte est ab-

solument violé par l'operation de la Machine: le grand extenseur, remarque-t-il, & le biceps fléchisseur de l'avantbras, qui tirent leur origine, & de la côte supérieure de l'omoplate, & du bord de la cavité glénoïde, & de l'apophyse coracoïde, se trouvant étranglés dans leur milieu par le lac, ne peuvent plus prêter que dans une partie de leur longueur, ce qui fait qu'ils sont dans un plus grand degré de tension, que ceux qui peuvent prêter dans leur longueur entiere.

Les autres muscles de l'avantbras, qui tirent leur origine de la partie supérieure de l'humerus, se trouvent dans une pareille compression, dont souvent ils restent meurtris, contus ou écrasés, aussi-bien que les nerfs qui distribuent les esprits animaux dans toute la partie, ce qui produit d'ordinaire des paralyfies, ou générales ou particulieres, comme il est arrivé au malade dont il est parlé dans le deuxième exemple, à qui l'annulaire & le petit doigt sont restés retirés, & sans action.

Mr. Bontentuit examine toutes les autres circonstances de la Machine en question, & n'en oublie pas une: comme nous ne saurions le suivre dans tout ce détail, quelque important qu'il soit, nous ne rapporterons plus que l'observation

suivante. Le Lac de la Machine appliqué, on passe le bras du main dans l'arc-boutant, qui, comme l'avons observé, est un morceau d'un pied de long, & de trois ou quatre de large, fendu en boutonniere au milieu. Cette boutonniere se rapproche le plus près qu'on peut de l'épaule, de maniere qu'un de ses bouts s'arcboute contre la clavicule & l'acromion, où passent les muscles deltoïdes surépineux; & l'autre s'arcboute contre la côte inferieure de l'omoplate, où se trouvent le grand pectoral & les autres muscles. Je laisse à juger au Lecteur, continue Mr. Bontentuit, comment cette piece est préjudiciable aux muscles, en portant sur une partie délicate, dont la moindre compression a des suites si facheuses. De tout-cela, c'est une loi inviolable que l'Auteur de la Machine la tient, qu'il faut que les muscles soient relâchés, pour que la Machine se puisse faire: ici au contraire, les parties de l'Arc-boutant, qui supportent l'effort de la Machine, sont au milieu du deltoïde & du surcôlé, qui sont des muscles qu'on ne peut ménager, les comprime & les étire d'une telle sorte, que ces muscles se

84 JOURNAL DES SÇAVANS.
s'opposent de toutes leurs forces ,
réduction. Cette même partie de l'
boutant apporte à l'opération un a
obstacle , parce qu'elle couvre une p
tie de la cavité où l'on doit faire rent
l'os.

Dans les Luxations où l'on n'emplo
pas de pareilles Machines, le grand pe
toral & les muscles qui passent sous
bras, n'apportent aucune résistance à
réduction, & ici ils en apportent beau
coup; car l'autre côté de l'Arc-boutant
dans lequel le bras est passé, portant sur
la partie inférieure de l'omoplate, &
sur les parties moyennes des vraies cô-
tes, où ces muscles se trouvent, les
comprime & les écrase à mesure que
l'on bande les mouffes, de sorte que
quand on les relâche pour faire rentrer
l'os dans sa cavité, ces muscles cessant
d'être comprimés, le détournent tout à
coup par une espèce de convulsion, &
l'empêchent de suivre la route qu'on
vouloit lui faire prendre.

Ainsi l'inventeur de cette Machine
(conclut l'Auteur de la Dissertation)
bien-loin de lever les obstacles qui se
rencontrent dans les réductions, a trou-
vé le secret malheureux d'en faire naître
de nouveaux.

C'est à regret que nous passons les au-
tres remarques de Mr. Bottentuit, mais
ij

que nous nous sommes proposés.
Ouvrage de Mr. Bottentuit est sus-
ceptible d'une Réponse, il est à souhaiter
qu'il paroisse au plutôt ; mais s'il ne
paraît pas, on se persuade que l'Auteur
de cette Machine a trop à cœur l'intérêt
particulier, & l'honneur de sa profession,
pour vouloir défendre une méthode qui
est préjudiciable.

*Observations sur la Saignée du pied & sur
la Purgation, au commencement de la
Vérole, &c. A Paris chés Guil-
le Cavelier, rue St. Jaques 1724.
2. pp. 498. sans la table.*

Le but de cet Ouvrage (dit l'Auteur)
est de contenir la Médecine moderne
dans les règles de la bonne pratique, en
montrant les jeunes Médecins à étudier
ces règles, & à les observer comme ils
doivent. En effet (poursuit-il) quel-

de ces faits particuliers. Il n'est sûr d'imiter les grands Maîtres (continue l'Auteur) que quand par un long usage on s'est rendu aussi habile qu'eux.

Il se propose donc, de montrer ici, en 40. observations, les dangers de la saignée du pied mal entendue. Pour cela il examine l'état du sang, ses qualités, ses situations, & les directions qui peuvent le défendre des fâcheuses *déterminations* que la saignée du pied pourroit lui donner. Le genre de vie & les passions contribuant infiniment à ces dispositions du sang, l'Auteur prétend que celui des François, pétri qu'il est de viandes succulentes & de boissons vineuses, acquiert trop de masse & de poids; d'où se forment des digues & des *congestions* de sucs appesantis. De là il conclut, qu'un sang, ainsi disposé dès le premier début d'une maladie, n'est point propre à suivre la voie de revulsion. Aussi les grands Praticiens (selon lui) ont-ils toujours préféré la saignée du bras, dans les congestions inflammatoires. Suivant cette idée (ajoute-t-il) la saignée du pied est dangereuse dans la petite verole, puisque celle-ci est une *congestion* universelle. L'Auteur estime que les *enfans du sexe* sont particulièrement exposés à ces dangers, & il en donne quelques raisons.

ins particulièrement sujets à la
erole. Enfin l'on montre que les
ations arrivent par l'engagement
rtie rouge du sang dans les *arte-*
phatiques, comme l'a fait obser-
celebre Auteur * du nouveau
de la petite verole ; mais de ce
même, notre Auteur tire les
des *confidences* ou affaissemens,
e (selon lui) la saignée du pied.
ngue entre observations & faits
rs, & il remarque, que la sai-
u bras est appuyée sur des obser-
suivies. Il ajoute cependant les
mécaniques, & l'indication na-
de cette saignée, conformément
ologies des maladies : & il prétend
saignée du pied expose les parties
oir de leur ton & de leur équil-
confiance dans la saignée du pied
mise en usage même pour les

Les 27 observations suivantes sur la doctrine de la *purgation* en ral , & en particulier dans la *petite verole* , l'humeur qui la cause étant *matoire* , étant une portion de la *rouge du sang* , & située dans les *veines* de la peau ; elle est par conséquent (dit l'Auteur) hors du chemin digestif , & ne se trouve point de *petance*. On s'efforce de détruire une explication mécanique , la vulgaire de l'*orgasme* , & l'on que la *coction* en est un appanage parle aussi du danger des *émétiques fondants* & du *Kermès*. L'Auteur que l'on regarde la *malignité* comme terme *illusoire* & meurtrier ; & l'usage de ventre , ainsi que les vomissements dans la *petite verole* , comme les plus remarquables symptômes. S'il est vrai (dit-il) que la *purgation* réussisse dans les cours de ventre des petits & quelquefois dans ceux des adultes sont des cas particuliers. En parlant de la *suppuration* , il en donne les *mécaniques* , & il expose celles qui font croire que la *purgation* y est inutile , & que cette *suppuration* est inutile , lorsque l'on coupe les grains de la *petite verole* ; à propos de quoi il dit que en passant , comment les grains se réunissent. Il ajoute que le mal-

cure de la peste, qu'on a voulu
sur le même pied. Enfin l'Au-
compare aux inconveniens qui ac-
gnent la méthode de ce qu'on ap-
raffacrer les tumeurs pestilentielle,
onveniens qui arrivent dans celle
per les grains de la petite verole.
i nouvelles pratiques (continue-
ont la temerité doit faire tout ap-
der.

effet (dit-il) cette facilité à se
à toutes les nouveautés, ne dé-
t-elle pas combien le bon goût
en Medecine, & la décadence
va tomber? C'est par là (pour-
que finira la tradition, qui con-
surajouter de nouvelles observa-
celles qui viennent de nos Peres.
emple, les nouvelles *puissances* dé-
tes dans les solides. n'auroient-

faire face à tout, dans la nouvelle Medecine ; sans cependant qu'on sache bien encore les regles d'employer ces secours, parce qu'on a manqué de les prendre dans celle de l'ancienne Medecine. Le maître des *absorbans* (selon l'Auteur) c'est le *quinquina*, dont les mauvais succès ne viennent (dit-il) que de ce qu'on s'embarasse peu de l'affujettir aux anciennes regles ; & il prétend que par toutes ces beuvës, la pratique approche fort de *l'empirisme*. La Chymie trop écoutée (poursuit il) favorise cet égarément, & par la confiance qu'elle inspire pour les *specifiques*, elle introduit en Medecine la plupart des *dégradations*, qui la tenant hors des regles, la menent à la singularité, & à l'oubli des anciennes loix. Par cet amour d'innovation (continue-t-il) l'art de guérir *rentre en enfance*, car retombant dans ses premiers besoins, il redevient sujet aux inconveniens des épreuves & des essais. En effet (ajoute l'Auteur) ces manieres nouvelles de saignée & de purgation, sont inouïes dans les Ecoles de Medecine, & dans les Ecrits des plus grands Maîtres, lesquels au contraire ne veulent rien mettre en pratique, qu'appuyés des autorités des grands Praticiens *Latins, Grecs, Arabes*, tant anciens que modernes.

C'est ainsi (dit l'Auteur) que se per-
dent

it ensuite à de nouvelles réflexions
peu d'égard qu'ont les Medecins à
ire des *solides*, tant vanté en théo-
& trop oublié en pratique, par le-
cependant il est persuadé que l'on
ouveroit mieux au fait touchant
on du *contact* des remedes sur les
es, & touchant la maniere dont
nservent, se perdent ou se rétablis-
e *ton* & l'*équilibre* des parties.

Inoculation, qu'on voudroit intro-
dans la Medecine de France par-
rt à la petite verole, seroit (selon
ne nouvelle preuve de la décadence
cet Art, si une operation si obs-
, si négligée, si *brute*, & si long-
oublée, venoit à trouver créance
les esprits. On la propose (dit-il)
ne un nouveau remede, compara-

92 JOURNAL DES SÇAVANS.
rapport aux nouveaux remèdes, si capables, comme on l'a vû dans la *transfusion*, de surprendre les plus grands esprits. Au surplus cette operation (continue-t-il) est encore contestée & mal entendue, si on la compare avec d'autres remèdes semblables, ou avec elle-même. On peut (selon lui) revoquer en doute la vertu de l'inoculation pour donner la petite verole, mais en tout cas elle prévient les mouvemens de la nature, & elle introduiroit dans le sang une matiere pourrie, bien éloignée de cette vertu de germe dont on l'honore mal-à-propos, puisqu'elle n'a rien du *mécanisme* reconnu dans une *ente*. Les merveilles avancées à la gloire de l'*inoculation* (poursuit-il) sont contestées & censurées en Angleterre; & après des raisons solides, qui prouvent son *invalidité*, elle est convaincue de *contrariété* avec la nature & avec nos tempéramens, quoiqu'en dise la Lettre Françoisé, qui tient plus d'une Gazette que d'une Dissertation. Notre Auteur trouve que l'Histoire de la *scarification malicieuse* rapportée par Horstius, ressemble de si près à l'*inoculation*, qu'elle en ternit le prétendu mérite; parce qu'en effet, c'est comme insinuer du poison par la pointe d'une aiguille.

L'Auteur prétend que les *Inoculateurs*

nt convaincus d'ignorance sur la dose
 pus qu'ils inferent ; & il relève ce
 il nomme leurs *faides plaisanteries* ,
urs faux raisonnemens , & leur *mise-*
ble probabilisme. Après ces réflexions
 les avertit , que les Parlemens de Fran-
 ne seront point plus favorables à
oculation , que ceux d'Angleterre , &
 e nos Medecins & nos Chirurgiens
 l'adopteront qu'après avoir vû *ses tî-*
s d'origine , *d'exercice* ou *d'apprentissage*.
 fin , malgré tous les subterfuges de les
 rtisans , il la trouve indigne d'être
 mparée au *quinquina* , décriée comme
 est , blâmée & censurée , suspecte
 in pour les particuliers , & conta-
 use pour les familles. Dans cet état
 t-il en finissant) les Magistrats de
 nce , les Savans & les peuples se sen-
 nt obligés , par conscience , par in-
 t , & par justice , à lui refuser l'*hos-*
 ou l'*adoption*.

Observations notables sur les regles & prin-
ipes du Droit Coutumier , touchant les
navieres les plus importantes des Droits
les Seigneurs , des retraits feodal & li-
nager , des successions en général , &
arsiculierement des successions des pro-
res ; comme aussi des Droits réels , &
du louage. A St. Omer chés Martin-
Dominique Fertel, Imprimeur &
 Mar-

rons aux Lecteurs qui ont fait une édit
de particuliere de la Coutume d'Arto
à examiner si tous les sentimens contr
res à ceux de l'Auteur, sont des erres
& des abus intolerables, & si tous
principes qu'il établit, sont bien fonde
il nous suffira de donner une idée de
méthode, en rapportant le précis
quelques morceaux du premier cha
tre.

L'Article 20. de la Coutume d'Art
dit que, *si les heritages ne sont relevés
droiturés en dedans les jours pour ce int
duits, ils reviennent de plein droit à
Table du Seigneur dont ils sont tenus,*
*a droit de regaler, prendre, & appliq
à son profit, les profits d'iceux.* On
mande sur cet article, si le Seigneur
n'est point servi de ses droits par le V
fal, est obligé de saisir feodalement av
que de profiter des fruits. Il y a
cette question diversité d'opinions &
jugemens. L'Auteur croit pouvoir c
cilier les differens jugemens par ce
distinction. Les heritages dont le S
gneur prétend faire les fruits siens, s
possédés par les heritiers du Vassal de
dè, ou ils sont occupés par un fermi
ou par un usufruitier. Au premier
le Seigneur peut faire couper & pe
voir les fruits qui sont sur les herita
sans aucune déclaration, ni manife

les fruits, il ne doit imputer cette
ju'à sa propre negligence. Au se-
cas le Seigneur doit notifier ou
cer à celui qui occupe les herita-
soit fermier soit usufruitier, qu'il
percevoir les fruits, parce que le
r ou l'usufruitier n'étant point te-
rsonnellement du relief, & des
droits seigneuriaux ne doivent point
epossédés, comme le propriétaire,
t puni de sa negligence & de son

re Auteur decide sur la seconde
on qu'il se propose dans ce Chapi-
ue le Seigneur qui perçoit les fruits,
n'avoir point été servi par son Vas-
loit rembourser au Vassal les frais
culture des terres, attendu que sui-
a maxime generale, les dépenses

la hauteur de la Justice, & la Seigneurie d'icelui ; mais qu'il peut prescrire en tant qu'il touche *rentes, redevances ou servitudes*. Doit on comprendre sous ces derniers termes les rentes purement seigneuriales ? Mr. Maillard tient l'affirmative dans son Commentaire sur cet article de la Coutume d'Artois. Ceux qui soutiennent l'opinion de Mr. Maillard, disent 1. que les Coutumes de St. Omer & d'Aire, particulieres d'Artois, décident en termes exprès, que le Vassal peut prescrire les *rentes ou reconnoissances annuelles dues au Seigneur de son fief ou tenement*.

2. Que l'on voit plusieurs dénombremens pour des biens d'Artois, où les propriétaires déclarent qu'ils ne doivent aucune rente au Seigneur. 3. Que plusieurs autres Coutumes, où l'on prescrit la censive contre le Seigneur, ne s'expliquent pas d'une manière plus précise sur ce sujet, que le fait celle d'Artois. 4. Que l'exemption des servitudes est très-favorable.

Mr. Brunel, qui a pris un sentiment opposé à celui de Mr. Maillard, assure que c'est une Jurisprudence constante au Conseil d'Artois, que l'article 31 de la Coutume doit s'entendre des rentes foncières, & non des cens, ou des premières redevances qui tiennent lieu de cen

oute que les sentences rendues sur ce
 au Conseil d'Artois, ont été confir-
 mes par les Arrêts qu'il ne cite point ;
 suite il répond à ceux qui soutiennent
 e cens prescriptible, que les jugemens
 sur lesquels ils se fondent, n'ont été ren-
 dus que pour des rentes foncières, que
 ceux qui ont déclaré leurs terres franches de
 censives en Artois, pouvoient être fondés
 sur des titres exprès; que les Coutumes qui
 admettent la prescription de la censive,
 sont pour des pays de franc-aleu; que si
 la liberation est favorable à l'égard des
 servitudes, le droit du Seigneur est enco-
 re plus favorable pour tout ce qui dé-
 pend de la Seigneurie directe; enfin il in-
 siste beaucoup sur la maxime, *nullo terra
 sans Seigneur*, & il soutient que la Cou-
 tume d'Artois n'est point assés formelle,
 pour qu'elle soit regardée comme une
 Coutume qui déroge à cette maxime ge-
 nérale. Nous renvoyons au Livre même
 ceux qui voudront voir un plus grand
 nombre de questions.

Veterum Scriptorum & Monumentorum
 historicorum, dogmaticorum, mora-
 lium, amplissima Collectio, Tomus
 secundus. C'est-à-dire, *Collection très-
 ample d'anciens Ecrivains, & d'Actes
 pour l'Histoire, le Dogme & la Morale,*
 Tome 2. par Dom EDMÉ MARTE-

160 JOURNAL DES SÇAVANS.
NE, & Dom URSIN DURAND,
Religieux Benedictins de la Congregation
de St. Maur. A Paris chez François
Montalant, sur le quai des Augustins
1724. in-fol. pp. 775.

LE second volume de ce grand Recueil, contient 1. un grand nombre d'Actes concernant le Monastere de Stavelo, depuis la fondation de ce Monastere en 646, jusques en 1485; 2 les Lettres de Wibalde Abbé de Stavelo, & de Corbie en Saxe, qui vivoit dans le 12 siecle; 3 des Lettres des Papes Eugene III, Adrien IV, Alexandre III, Urbain IV, & Sixte IV; 4 des Lettres de différentes personnes à Ste Hildegarde, & les Réponses de Ste Hildegarde; 5 des Lettres de l'Empereur Frederic II, & celles de Jean de Montreuil.

Les anciens Actes du Monastere de Stavelo, forment une espece de Cartulaire de cette Abbayie. On y apprend l'Histoire de la fondation de Stavelo, les noms & les qualités de ses Abbés, les différens changemens qui s'y sont faits, soit par rapport aux bâtimens & aux biens, soit par rapport à la discipline reguliere. St. Remaille, qui en est le Fondateur, étoit d'une famille illustre d'Aquitaine, & un des disciples de St. Eloy. Le St. Evêque avoit fait Remaille premier Abbé de son Monastere de
Sa-

... du Comte de ... pour
âtir deux Monasteres dans les Arden-
Stavelo dans le Diocèse de Mastricht,
Salmedy dans le Diocèse de Cologne;
mais la construction de ces deux Mo-
neres, St. Amand renonça au Siege
episcopal de Mastricht, & St. Remaile
lû à sa place. Nos Auteurs remar-
t que St. Remaile étoit Evêque avant
eût succédé à St. Amand, parce
St. Amand ne quitta son Evêché
1652, & que St. Remaile est qua-
Evêque & Abbé de Stavelo & de
nedy, dans les Lettres du Roi Sig-
ayant ensuite quitté l'Evêque à l'ex-
e de St. Amand, il vécut en sim-
articulier dans son Monastere de Sta-
, où il mourut vers l'an 666. Après
ort les Monasteres de Stavelo & de
nedy, ont été gouvernés par le mê-

de Malmédy avoient voix active & passive dans l'élection de l'Abbé. Ceux de Stavelo soutiennent au contraire que leur Monastere doit seul avoir le titre d'Abbaye, parce que St. Remaile & ses Successeurs ont fait leur résidence à Stavelo, que l'on y conserve les titres des deux Monasteres, que l'Abbé est benî par l'Evêque de Liège, dans le Diocèse duquel est Stavelo, non par l'Archevêque de Cologne, qui est l'Ordinaire de Malmédy; que quand ceux de Malmédy ont voulu secouer le joug de Stavelo, & se choisir un Abbé, leurs entreprises ont été condamnées par les Papes & par les Empereurs; que l'élection de l'Abbé se fait à Stavelo; que les Religieux de ce Monastere y donnent leurs suffrages avant ceux de Malmédy; qu'on ne peut élire pour Abbé un Religieux de Malmédy, quand on n'en trouve point à Stavelo qui soit capable de remplir cette place; que les Novices font leur profession à Stavelo; enfin que les Papes & les Empereurs ont toujours donné la supériorité au Monastere de Stavelo sur celui de Malmédy. — Un grand nombre de Bulles & de Chartes rapportées dans ce Recueil, roulent sur ce sujet.

Les P. P. Martene & Durand croient que les premiers Abbés de Stavelo étoient *en même tems* Evêques, comme l'étoient

Auteur dit que Godoin, l'un des suc-
ces de St. Remaile, consacra la prin-
cipale Eglise de Stavelo : dans un juge-
ment rendu par Charles Martel, Raban-
Abbé de Stavelo, est appelle trois
fois évêque.

Abbé Wibald, dont les Lettres font
une grande partie de ce Recueil, fut (com-
me remarquent nos Auteurs) un des
grands hommes du 12 siècle; il pas-
sa d'abord à l'Abbayie de Stavelo à
du Mont-Cassin, d'où il se retira
à Cologne, n'étant point en état de résister
à l'Empereur Lothair qui se disoit Abbé de ce Mon-
astère, & qui étoit soutenu par des Princes
d'Italie; il fut ensuite Abbé de Cor-
vey en Saxe, il mourut en Paphlagonie
l'an 1158, en revenant d'une Ambassade
à la Cour de l'Empereur Manuel. Cet
Abbé étoit un grand homme d'état; il

plus retiré; il y fait paroître une grande charité, non seulement pour ses freres mais encore pour ceux qui le persecutoient. Ses grandes occupations ne l'empêchoient pas de s'appliquer aux Belles Lettres, & d'étudier les Poëtes, les Orateurs & les anciens Philosophes. On lui en faisoit quelquefois des reproches mais le jugement qu'il porte dans sa 147^e Lettre sur les ouvrages de plusieurs Peres de l'Eglise, fait connoître qu'il a su allier l'étude des ouvrages des Peres à celle des Livres profanes.

Une vie assés étendue de Wibald, que nos Auteurs ont donné à la tête de ses Lettres, merite l'attention des Lecteurs curieux. Ils ont tiré les Lettres d'un Mss. qu'ils croient être l'*Autographe*: ils nous rapportent avec douleur que les quatorze premieres feuilles de ce Mss. qui contenoient apparemment les Lettres de Wibald, avant qu'il fût Abbé de Corbie sont perdues. On trouve dans celles qui nous restent, plusieurs traits singuliers sur les événemens les plus remarquables du 12^e siecle, par exemple sur l'arrivée du Pape Eugène III en France, sur les Croisades que ce Pape y publia, sur les Conciles qu'il tint à Treves & à Reims & dont les actes ont été perdus; sur l'alliance de Conrad avec Emanuel Empereur de Constantinople, contre Roge

Sicile, sur la victoire d'Henri Roi
 romains contre Vulphe, sur l'élec-
 e l'Empereur Frederic I, & sur plu-
 autres affaires, tant Civiles, qu'Ec-
 liques des Diocèses de Cologne,
 ience, de Liege, de Breme & de
 ue. Nos Auteurs se sont particu-
 ient attaché dans leur Préface à re-
 ier ce que les Lettres de Wibald
 fournissent de nouveau pour l'His-
 de l'expédition que firent en Orient
 i Louis VII, & l'Empereur Con-

Lettres de Paschal II, d'Eugene
 d'Adrien IV, & d'Alexandre III,
 é tirées d'un mss. de l'Abbaye de
 aast d'Arras; les Editeurs disent mé-
 ue ce mss. est du tems même d'A-
 re III. Les Lettres de ce dernier
 pourront être très-utiles à ceux qui
 ent l'Histoire Civile ou Ecclesiastique
 tems là; sur tout celle de Louis
 & d'Henri son frere, Archevêque
 heims. Les Canonistes qui savent
 es réponses d'Alexandre III, aux
 ues qui le consultoient, composent
 es principales parties des Décretales,
 anqueront pas de les lire, car en
 oissant l'esprit & les sentimens de ce
 par les Lettres qu'on nous donne ici
 s entieres, on sera plus en état d'en-
 les morceaux détachés des autres

Lettres du même Pape, qui ont été inférées dans les Décretales. Les Lettres d'Alexandre III, comprises dans ce Recueil, ne regardent que la province de Reims. Il seroit à souhaiter que l'on découvrit quelque Collection de toutes les Lettres de ce Pape.

On avoit déjà dans la Bibliothèque des Peres, des Editions de Cologne & de Lyon, environ 50 Lettres de sainte Hildegarde. Ce nouveau Recueil en contient quatre-vingt quatre, sans compter les Lettres qui lui étoient écrites. Entre ces Lettres, il y en a quelques-unes sur le Schisme que forma l'Anti-pape Victor contre Alexandre III, une sur l'erreur de Gilbert de la Porée, Evêque de Poitiers, condamnée dans le Concile de Reims. Les autres Lettres sont des réponses à différentes personnes, qui consultoient sainte Hildegarde sur des sujets qui concernoient leur conduite; s'ils devoient, par exemple, accepter ou refuser des Emplois Ecclesiastiques qu'on leur presentoit; s'ils quitteroient des Evêchés ou Abbayes dont ils étoient pourvus; quelle précaution il falloit prendre pour rétablir la discipline reguliere dans des Monasteres. Elles sont toutes remplies de sentimens de pieté, mais le style n'en plaira qu'à ceux qui aiment l'emphatique mé é d'enthousiasme. Dans les ouvrages de ce goût on lit souvent beaucoup de
phra-

es sans trouver beaucoup de cho-

est Pierre des Vignes, Chancelier de
 pereur Frederic II, qui a recueilli le
 ier les Lettres de ce Prince. Com-
 es Protestans y ont trouvé beaucoup
 aits injurieux contre les Papes, ils le
 fait un plaisir de les publier, mais
 ir en étoit échappé plusieurs. Le P.
 illon, qui en trouva un Recueil dans
 ibliothèque de la Reine de Suede,
 anscrire ce Recueil. C'est sur cette
 e, qui a été collationnée sur un ma-
 rit de la Bibliothèque de Mr. Col-
 , qu'a été faite cette édition. Com-
 celles d'entre ces Lettres qui n'a-
 nt point encore paru, sont dans le
 ne goût que celles qui avoient déjà
 publiées, il n'est point nécessaire de
 s arrêter plus long-tems sur ce su-

venons aux Lettres choisies de Jean
 Montreuil, Prevôt de l'Isle; elles ont
 tirées de deux manuscrits, dont l'un
 appartenu à la Reine de Suede, l'autre
 été communiqué aux Editeurs par Mr.
 Lavelin, President à mortier au Parle-
 ment de Paris. L'Auteur de ces Lettres
 é Secrétaire du Roi Charles VI. Il fut
 à Paris en 1418 par les gens du parti
 Duc de Bourgogne. On trouve dans
 Lettres beaucoup de choses concer-

nant le Schisme qui divisa l'Eglise sur la fin du quatorzième siècle, & pendant une partie du quinzième. Plusieurs articles importans pour l'histoire de France, qui ne sont pas d'ailleurs faciles à débrouiller, & d'autres qui regardent les Belles Lettres. Jean de Montreuil étoit lié avec les personnes les plus habiles de son tems, comme Gerson & Nicolas de Clemengis.

Nous n'avons pû qu'indiquer legerement les différentes parties dont ce volume est composé; mais nous croyons en avoir dit assez, pour piquer la curiosité des Lecteurs. C'est tout ce que nous pouvons faire, quand il s'agit de ces grandes compilations, dont chaque partie pourroit fournir un extrait d'une juste étendue. Nous parlerons du troisième volume dans un autre Journal.

GOTTLIEB EPHRAIM BERNERI,
M.D. &c. Exercitatio Physico-medica,
de applicatione Mechanismi ad Medicinam,
ex principiis Mechanicis solidi & fluidi,
quatenus ex gravitatis & levitatis ordine
ad corpus humanum fluunt, demonstrata;
cui annexitur Dissertatio Medico-practica
de apoplexia cum catharro suffocativo:
cum observatione de aranæ puncturâ &
ejus medelæ. *Amstelodami* 1720. sum-
pti.

JANVIER 1725. 109

ptibus Mich. Andr. Fuhrmanni, Bibliopola Osnabrugensis. C'est-à-dire ; Dissertations sur l'application du Méchanisme à la Médecine, & sur l'Apoplexie avec Catarrhe suffoquant, & sur la morsure de l'Araignée. A Amsterdam aux dépens de Mich. Andr. Fuhrman, Libraire d'Osnabrug, 1720.

L A premiere Dissertation de ce volume, roule sur une théorie si rebatue, qu'il n'est pas étonnant que l'Auteur n'y dise rien de nouveau. Les Physiciens savent que non seulement les corps animés, mais les vegetaux même & les minéraux ne croissent, ne se nourrissent, ne se reproduisent que par des moyens purement méchaniques. Une infinité d'Auteurs ont écrit sur cette matiere, & les derniers qui en ont traité n'ont presque fait que copier les premiers. Ainsi nous ne croyons pas qu'il soit necessaire de repeter ici dans un extrait ce qui se trouve répandu en un grand nombre de Livres qui sont entre les mains du public. La Dissertation sur l'apoplexie, & celle sur la pique de l'araignée, quoique peut-être aussi communes du côté du sujet, ont quelque chose de plus particulier du côté des reflexions. L'Auteur y explique les causes & les symptomes de l'apoplexie en général ; puis il descend

E 7 dans

FIG. JOURNAL DES SÇAVANS.

dans des détails importan. Il parle d'une apoplexie causée par des grumeaux de sang engagés dans les carotides, & il en rend raison. Il y a des Apoplexies qui viennent d'embarras formés dans les hypochondres, dans la rate, dans le foie, dans le pancreas, dans l'estomac, dans le duodenum, &c. Il y en a qui sont produites par des concretion schirreuses des poumons; d'autres par un regorgement de sérosités dans le cerveau; d'autres par des obstructions de la moelle de l'épine, &c. L'Auteur explique comment se font toutes ces sortes d'apoplexies; il propose les remedes qu'il faut y employer, & donne les prognostics qu'on doit tirer des unes & des autres. Bien des Médecins recommandent les sternutatoires dans l'apoplexie. L'Auteur fait voir que si c'est une apoplexie avec catharre suffoquant, ou même une apoplexie simple, cette pratique est dangereuse, parce que l'effort que produit l'action du sternutatoire venant à comprimer & à resserrer la poitrine, comprime aussi le sang contenu dans le cœur & dans les poumons, ce qui oblige ce sang à monter avec plus de violence au cerveau, & à augmenter par consequent le mal qu'on veut guerir. L'Auteur passe ainsi en revûe la plupart des autres remedes dont on a coutume

de

de se servir contre cette maladie, il fait voir les circonstances où ils conviennent, & celles où ils ne conviennent pas.

La Dissertation sur la pique de l'araignée, offre d'abord plusieurs généralités sur le venin des animaux; après quoi l'Auteur vient à celui de l'araignée. Il fait voir que ce venin consiste dans un suc très-acide & très-corrosif, qui étant introduit dans le sang par la pique de l'animal, rompt tous les fibres du sang, & fait des érosions aux vaisseaux; ce qu'il prouve par des accidens extraordinaires arrivés à un homme, qui en dormant fut piqué à la paupiere par un de ces insectes. L'Auteur après plusieurs reflexions curieuses & utiles sur cette matiere, passe aux remedes qui peuvent convenir à la pique dont il s'agit; & ce qu'il enseigne là dessus, peut être d'une très-grande utilité dans l'occasion.

Memoire sur la Maladie d'un Avocat d'Alençon, qui a rendu par les selles un grand nombre de pierres.

LA Dissertation que nous avons insérée dans le Journal des Sçavans du Mois de Mars 1723. p. 247. au sujet de la formation des pierres dans le corps humain, a engagé Mr. de la Conseillere, Sçavant Médecin d'Alençon, à nous adresser

dresser une observation importante qu'il a faite sur un malade, qui a rendu un grand nombre de pierres par les selles.

Ce malade, âgé d'environ quarante-cinq ans, d'un bon temperament, mais mélancholique, qui a toujours mené une vie très-reglée, & qui ne fit jamais d'excès qu'en étude, avoit été attaqué il y a cinq ou six ans d'une colique violente, semblable à celle du Bourgeois de Verdun, duquel il est parlé dans la Dissertation du Journal de Mars 1723. La situation de la douleur, les symptomes, tout se rapporte, excepté que l'accès de Mr. Clouet (c'est le nom du malade, qui est Avocat à Alençon) étoit de plus longue durée, & qu'il n'étoit pas dès le commencement parvenu à son état. Il avoit tous ses periodes, mais le déclin étoit plus court à proportion, que le progrès; ensorte que l'accès entier étoit de douze jusqu'à vingt heures; après quoi se répandoit par tout le corps, une jaunisse qui duroit quatre ou cinq jours. Dans les années dernières, la colique devint plus fréquente, plus aiguë & de plus longué durée. Les Médecins de la ville traitoient cette maladie comme une colique bilieuse, & sur cette indication employoient les remedes usités en pareil cas. Comme Mr. de la Conseillere a-
voit

toit plus de loisir que ces Messieurs qui
 e donnent au public, l'amitié dont il
 toit lié avec Mr. Clouet, lui fit redou-
 ler ses soins & son attention pour pé-
 étrer la vraie cause de la maladie. A
 orce d'en combiner toutes les circonf-
 ances, il se persuada qu'elle provenoit
 le pierres dans la vesicule du fiel. Il ne
 nquoit pas d'Auteurs pour appuyer
 son sentiment. Morton & Baglivi attri-
 buent à ces pierres les Jaunisses opiniâ-
 tres. Tous les Anatomistes en ont trou-
 vé, Mr. de la Conseillere en a vû à
 Leyden & à Utrecht dans divers cada-
 vres, & Mr. Ruysch, qui lui en a mon-
 tré plusieurs, en conserve un grand nom-
 bre dans son curieux Cabinet.

L'intention du Médecin étoit de ren-
 dre la bile plus fluide, & de faire fon-
 dre ou sortir les pierres. Il pensoit que
 les accès se faisoient sentir lorsque la
 vesicule du fiel étoit trop pleine, &
 qu'une pierre empêchant la bile de se
 dégorger dans l'intestin duodenum, cet-
 te pierre étoit poussée avec violence
 dans le conduit ou méat cystique. Il ne
 désespéroit pas même, malgré la tortuo-
 sité & le peu de capacité de ce canal, qu'à
 la faveur de l'impulsion continuelle de
 la bile, & avec le secours des remedes,
 les pierres ne pussent être forcées de se
 rendre dans le duodenum, d'où leur sor-
 tie

114 JOURNAL DES SÇAVANS
tie ne seroit plus penible. Il
qu'il n'en avoit trouvé aucun
dans les observations des plus
Médecins : mais la mécanique
humain lui faisoit paroître la ch
fible. Ses vaisseaux prèrent &
sent d'une façon inconcevable
qu'ils perdent leur élasticité ; &
decin dont nous parlons, dit :
quelque part, il croit que c'est
Leusden, Professeur en Anatomie
trecht, un uretere d'homme,
gros comme le bras, & qui s'étoit
à ce point par une pierre, qu'on
en sa partie supérieure. Pour
Mr. Clouet, on lui fit user pendant
mois de remèdes convenables ;
intervale, au mois d'Août 17
survint un paroxysme des plus
& après un travail de vingt
pendant lequel on lui donna tous
cours possibles, il se sentit soulagé
coup par quelque matière qui
choit : aussi tôt il alla à la selle
des déjections bilieuses & abon
rendit une pierre d'un jaune
la grosseur d'une noisette, elle
vale & à quatre faces égales &
comme si elle eût été travaillée
les angles étoient un peu larges
teux : si tôt que Mr. de la C
l'eut comprimée au bout des de

para en deux portions elliptiques &
 s. Elle étoit creuse dans le milieu,
 milieu étoit noirâtre; en quoi elle
 se des pierres dont Mr Vidal don-
 ne description, dans la Dissertation
 nous avons parlé au commence-
 ment, lesquelles étoient au contraire
 blanches en dehors & jaunes en dedans.
 À peu, à mesure que celle-ci sécha,
 elle se rompit en parcelles friables, qui
 se dissolvoient sur l'eau, fondoient dans l'éc-
 de vin, s'enflammoient en petil-
 lant si-tôt qu'on les jettoit sur le feu, &
 répandoient une odeur fétide semblable
 à la bile brûlée. Toutes ces expe-
 riences entraînerent les autres Médecins
 ençon dans le sentiment de Mr. de
 la Conseillère, car auparavant ils avoient
 eu peine à s'y rendre: l'un d'eux sou-
 tint pourtant encore, que la pierre qui
 étoit rendue, étoit formée dans l'estomac
 & dans les intestins.

Mr. de la Conseillère continua avec
 le succès ses remèdes, que Mr. Clouet
 fit pendant toute l'automne de l'an-
 1721. plus de trente pierres de dif-
 férente grosseur, enforte qu'il est pre-
 sentement tout à fait guéri, & que de-
 puis, il jouit, depuis plus d'un an,
 de la santé plus parfaite qu'il n'avoit
 durant les six années précédentes. Il
 observe que ces dernières pierres,

qui

qui sortirent en grand nombre comme par dévoiement & sans faire douleur, étoient compactes, molles, semblables en couleur au Bezoard animal; & le Médecin d'Alençon croit que prises en médicamens, elles en auroient les vertus. Il n'a pû en faire l'analyse chymique faute de commodité pour cela; mais depuis il les a trouvées fondues dans la boîte où il les avoit mises; ce n'est plus qu'une pâte verdâtre & de très-mauvaise odeur. La même chose est arrivée à d'autres de ces pierres, qu'il a envoyées en Allemagne & en Hollande; il n'y a eu que celles qui avoient été rendues dans les premiers paroxysmes, qui soient parvenues entières.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LA HAYE.

Pierre Gosse a imprimé un volume in-12. intitulé: *Nouveau Voyage de Grece, d'Egypte, de Palestine, d'Italie, de Suisse, d'Alsace & des Pays-bas, fait en 1721, 1722. & 1723.* L'Auteur est Charles de Sainte Maure, connu en Hollande sous le nom d'Abbé de Beau-lieu. On trouve dans cet Ouvrage peu de choses curieuses; il semble que l'Auteur n'ait fait que courir dans son voya-

re en 4. vol. *in-fol.* proposé par souf-
ions en 1723. se continue, & est av-
vancée.

e Dictionnaire de Mr. Brutel de la
ere est prêt à paroître.

h. Johnson a donné il n'y a pas
tems le premier volume de l'His-
de la Republique de Hollande *in-fol.*
posée par Mr. de Wicquefort, sous
ction de Mr. de Wit Pensionnaire.
olume sera suivi de quelques autres
ême Auteur ; & chaque volume
iendra les pieces authentiques, qui
nt de fondement à ce que l'Auteur
ce.

D E R O U E N .

se imprime chez J. B. Machuel le
de l'Assemblée contenant tout ce

DE TOULOUSE.

Il paroît ici une brochure *in-8.* de 63 pages sans nom de ville, ni d'Imprimeur & cependant avec le nom de l'Auteur qui est Mr. Vedel, Avocat au Parlement; elle a pour titre, *Dissertation critique sur le Livre intitulé, L'opinion des Canonistes par Mr. Solier, où l'on combat d'un côté par les maximes de l'Eglise Gallicane, celles de l'Auteur, au sujet de la Jurisdiction Monarchique du Pape dans l'Eglise; & où l'on établit de l'autre, contre l'Auteur, que les Evêques ont droit d'accorder des dispenses de mariage au troisième & quatrième degré de parenté.* L'Auteur de la Dissertation avertit à la fin, qu'il en a fait plusieurs autres sur des matieres controversées du Droit Civil, & qu'il les donnera un jour au publi

DE CARCASSONE.

Il y a quelque tems, qu'en creusant dans un champ, près du village de Laira qui est à deux lieues de Carcassone, on trouva une colonne avec cette inscription:

*Principi Juventutis
Numerio Numeriano,
Nobilissimo Cesari
N. M. P. J.*

ſçait que Numerien étoit fils de l'Empereur Carus, & frere de Carinus; que des les trois, ſelon l'opinion la plus commune, étoient natifs de Narbonne; que Carus fut créé Empereur l'an 283; qu'avant que de partir pour la guerre de Perſe, il donna le titre de Cefar à ſes deux fils; qu'il laiffa à Carin, ſon fils aîné, le gouvernement des Gaules, & des autres Provinces de l'Occident, & qu'il mena avec lui Numerien. Le reſte de la vie de ces Princes eſt affés connu. Il eſt queſtion d'expliquer ce que ſignifient ces quatre Lettres, N. M. P. J. Le P. Montfaucon, à qui l'on a donné connoiſſance de cette inſcription, a trouvé qu'elle méritoit l'attention des Antiquaires. Une perſonne de ce pays a penſé qu'on pourroit expliquer les quatre Lettres de cette maniere: *Narbonenſis Militia poni juſſit.*

D E P A R I S.

Mr. Soudier, Docteur de Sorbonne & Curé de Chaillot, continue de faire imprimer les autres volumes de ſon *Curſus Theologicus*. Le premier volume qui a paru a été approuvé par Mr. Leullier, en ces termes: *In quibus (codicibus) nihil deprehendi quod non ſit ad ſanioris Theologiae principia exactum, ad ſtudiorum*
pra-

120 JOURNAL DES SÇAVANS,
*proventum, ad Palastrarum Theologicarum
 laudabilem exercitationem, ad difficiliorum
 quæstionum exquisitam intelligentiam, ad
 Studiosorum denique omnium votum &
 expectationem accommodatissimum.*

TABLE DES ARTICLES.

JANVIER 1725.

I. Voyage Littéraire de deux Benedicins.	3
II. J. LENFANT, Histoire du Concile de PISE.	10
III. Histoire Ecclesiastique d'Allemagne.	20
IV. Lettre de M. DESLANDES à M. l'Ab- bi des Fontaines.	34
V. COTELERII Patres Apostolici, &c.	41
VI. J. P. GIBERT, Usages de l'Eglise Galli- cane.	47
VII. ADISSON, Remarques sur divers endroits d'Italie.	46
VIII. BOTTENTUIT, Dissertation sur une Machine pour réduire les Luxations.	69
IX. Observations sur la Saignée du pied, & sur la Purgation, au commencement de la petite verole.	85
X. BRUNEL, Observations sur le Droit Cou- sturier.	93
XI. EDMÉ MARTENE, & URSIN DU- RAND Veterum Scriptorum & Monumen- torum Collectio, T. II.	99
XII. GOTTL. EPHR. BERNERI, Exer- citatio de applicatione Mechanismi ad Me- dicinam.	108
XIII. DE LA CONSEILLERE, Memoire sur la Maladie d'un Avocat d'Alençon.	111
XIV. Nouvelles Littéraires.	116

F I N.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5
FEVRIER 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne se
trouvent point dans l'Édition
de Paris.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WAESBEEGE.
M D C C X X V.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent
chez les WAESBERGE.

JO. ALBERTI Observationes Philologicae
in Sacros novi Foederis Libros. 8.

PAUL. ERN. JABLONSKI Exercitatio
Historico-Theologica de Nestorianismo. 8.

JO. MARCKII Fasciculus Dissertationum
Philologico-Exegeticarum ad selectos textus
Veteris Testamenti. 4.

GUST. ERN. ZELTNERI Breviarium
Controversiarum cum Euthusiastis & Fana-
ticis. 8.

JO. ALB. STEPHANI Compendium Juris,
juxta seriem Pandectarum ex ipsis Legum
Romanarum fontibus deprompti. 8.

Vindiciae luculentae Juris ac Privilegii in In-
dias atque Africam navigandi, ibique Com-
mercia colendi, Belgii Austriaci incolis no-
vissime concessi sive consutatio Argumento-
rum Batavorum. 4.

Acta Medicorum Berolinensium Volumus
XIV. 8.

GEORG. DAN. COSCHWITZ Dissertatio
de Pleuritis veræ & Peripneumoniam diffe-
rentiis. 4.

— de Diureseos provocatione utili & noxia. 4.

FRID. HOFMANNI Opuscula Physico-Me-
dica. 8.

Acta Literaria Suecica 1724. Trimestre Pri-
mum. 4.

CHRIS. COLHARDI Epistolographiae Me-
tricæ Exemplar XXV. 8.

SIM. FRID. HAHN Collectio Monumen-
torum veterum ac recentium ineditorum,
Antiquitates, Geographiam, Historiam il-
lustrantes. 8.

5. *Maître de la Peinture*
FEBRIER MDCCXXV.

de la Peinture par LEONARD DE VINCI; revü & corrigé. Nouvelle Edition augmentée de la Vie de l'Auteur.
Paris chés Pierre-François Giffart,
St. Jaques 1724. vol. in-12. pp.

Cette nouvelle Edition Française du Traité de la Peinture, composé en Latin par Leonard de Vinci, est à présent parvenu à une réimpression de la seconde Edition Française, que Mr. de Chamblonna de ce Traité en 1651. Il faut cependant qu'on y a changé beaucoup de choses; car comme il y a plus de cinquante-dix ans qu'elle est faite, elle a besoin de plusieurs corrections pour

124 JOURNAL DES SÇAVANS.
riginal Italien, & qui contraient même quelquefois, la pensée & le dessein de Leonard de Vinci.

Ce Traité fut imprimé en 1651. pour la première fois, & il en parut deux Editions dans le même tems, l'une Italienne, à laquelle Mr. Dufresne joignit la Vie de Leonard, composée en Italien par le même Mr. Dufresne, & l'autre François, qui est la Traduction de Mr. de Chambray.

La Vie de Leonard, que Mr. Dufresne joignit à l'Edition Italienne, est celle que l'on donne ici en François: on y a seulement ajouté ce qui se trouve sur Leonard dans Vasari, dans Mr. Felibien & dans les autres Auteurs qui ont écrit sur la Vie & sur les Ouvrages des Peintres. On avertit dans la Préface, qu'on a tiré beaucoup de choses d'un Manuscrit prêté par un Curieux; ce Manuscrit qui contient des Mémoires en Italien, pour servir à l'Histoire de Leonard de Vinci, est l'Ouvrage du Pere Mazzenta, Barnabite Milanois, qui a eu entre les mains les papiers de Leonard, où étoient les Traités que ce Peintre a composés, & les desseins qu'il a faits. Nous parlerons de ces Traités à la fin de l'extrait.

Leonard de Vinci, comme le remarque le nouvel Editeur, a toujours été
re-

s ; ces figures sont gravées d'après
des desseins originaux de Pouffin , qui
à la fin du Manuscrit dont nous ve-
de parler , mais on ne les trouve
du moins pour la plus grande par-
ti en simples traits. L'Editeur dit ,
qu'elles ont été gravées de la sorte , on en voit
seulement le contour ; que des desseins finis
ont rendu le Livre plus cher , &
qu'il n'y aient été d'aucun secours , qu'ils ne
sont nécessaires , que lorsqu'il faut pré-
sentier le relief aux figures , ou qu'on veut
imiter par la gravure , la diminution
des ombres , la nature des corps qu'on
peint , & la qualité des étoffes qui
forment les draperies : qu'aussi il a eu
soin d'en donner dans ces occasions. Les
Editions de 1651. sont *in-folio* ;
celle-ci est d'un volume plus commo-
de pour les Peintres & les Curieux peu-
t toujours l'avoir sur eux , les uns
pour étudier en toute occasion les

combien il faut esquiver les c
tions d'Histoires & les figures,
de là à plusieurs preceptes très
tans aux jeunes Peintres: il aver
fait s'accoutumer à travailler a
tience, & à bien finir ce que l'
avant que de prendre une manier
pre & hardie: precepte qui s'éte
loin, & qui a fait dire avec rais
ancien Orateur, que quand on
mettre à travailler si prompteme
acquiert de la facilité & non de
té, & que la confiance qu'on a
en ses prétendues forces, est t
plutôt que confiance; *facilitas
quàm facultas, nec fiducia sed t
paratur.* Plin. Sec. Epist. 125.

Leonard de Vinci entre en su
ce qui regarde le fond de la P
Ses enseignemens sont courts &
Sans rien ôter d'essentiel, il fait
cher tout le superflu; il parle c

de Vinci, situé dans le Val d'Arno, assés près & au dessous de Florence: l'Historien ne dit point en quelle année. Son pere, Pierre de Vinci, qui étoit peu accommodé des biens de la fortune, l'ayant vû souvent dessiner, lorsqu'il n'étoit encore qu'enfant, resolat d'aider l'inclination de son fils pour la Peinture. Il le mena à Florence, & le mit sous la conduite d'André Verocchio, qui avoit quelque réputation parmi les Peintres de Florence. André promit d'élever avec soin, son nouveau disciple; & il y fut engagé, autant à cause des belles dispositions qu'il remarqua dans le jeune Leonard, que par l'amitié qu'il avoit pour le pere. En effet, Leonard faisoit déjà paroître beaucoup de vivacité, & une politesse fort au dessus de son âge & de sa naissance. Il trouva chés son maître de quoi contenter la forte inclination qu'il avoit pour tous les Arts qui dépendent du dessein; car André ne s'appliquoit pas seulement à la Peinture, il étoit aussi Sculpteur, Architecte, Graveur & Orfèvre. Leonard profita si bien des leçons de Verocchio, & fit de si grands progrès sous sa conduite, qu'il le surpassa bien-tôt. Cela parut pour la première fois, dans un tableau du batême de Notre-Seigneur, qu'André avoit entrepris pour les Religieux de Valombreuse,

128 JOURNAL DES SÇAVA
qui font hors la ville de Floren
voulut que son Eleve l'aidât à l
& il lui donna à peindre la figu
Ange tenant des draperies , mai
repentit bien-tôt : car la figure qu
nard avoit peinte , effaçoit toutes
tres du tableau. André en eut
chagrin , que quittant dès lors , l
te & les couleurs , il ne se mêla
Peinture.

Leonard crut alors n'avoir plus
de maître. Il sortit de chés An
se mit à travailler seul. Il fit quat
tableaux qu'on voit à Florence
aussi par ordre du Roi de Portug
carton pour des tapisseries , dans
il avoit représenté Adam & Ev
paysage étoit d'une grande beau
les moindres parties en étoient f
vec beaucoup de soin. Son pere
manda dans le même tems un ta
pour un de ses amis du bourg de
Leonard resolut de faire quelque
d'extraordinaire ; & pour cela il
fenta les animaux dont on a le plus
reur. Il les agroupa si bien , &
dans des attitudes si bizarres , qu
pouvoit regarder le tableau sans
Son pere , qui comprit qu'une
piece n'étoit pas un present à fai
homme de la campagne , vendit
bleau à des Marchands , & ce

chands le vendirent trois cens florins au Duc de Milan. Leonard fit ensuite deux tableaux qui sont fort estimés. Dans le premier, il a représenté une Vierge; ce tableau est d'un grand goût. On y voit un vase plein d'eau, dans lequel sont des fleurs. Le Peintre y a répandu par des reflets, une foible couleur rouge, que la lumière en tombant sur les fleurs, porte sur l'eau. Clement VII. a eu ce tableau. Le second est un dessein qu'il fit pour Antoine Segni, son ami. Il y a peint Neptune sur un char, traîné par des chevaux marins, entouré de Tritons & de Divinités de la mer. Le Ciel paroît rempli de nuages, que les vents poussent de tous côtés. Les flots semblent agités & la mer en furie. Ce dessein est tout à fait dans le goût & le caractère de Leonard, car il avoit l'esprit vaste & l'imagination vive; & quoiqu'il sçût bien que la justesse des proportions est la source de la véritable beauté, il aimoit à la folie les choses extraordinaires & bizarres; de sorte que s'il rencontroit par hazard, quelqu'un qui eût quelque chose de ridicule ou d'affreux dans son air & dans ses manieres, il le suivoit jusqu'à ce qu'il eût l'imagination bien remplie de l'objet qu'il consideroit. Alors il se retiroit chés lui, & en faisoit une esquisse. Paul Lomazzo, dans son

Traité de la Peinture, dit qu'Orelo Lovino avoit un Livre de deffein de la main de Leonard, qui étoit tout de ce goût-là. Ce caractere se remarque dans un tableau de Leonard qui est chés le Roi. Il y a peint deux Cavaliers qui combattent, & dont l'un veut arracher un drapeau à l'autre. La colere & la rage sont si bien peintes sur le visage des deux combattans, l'air paroît si agité, les draperies sont jettées d'une maniere si irreguliere, mais cependant si convenable au sujet, qu'en voyant ce tableau on est saisi d'horreur, comme si la chose se passoit en effet devant les yeux. Jamais Peintre n'a peut-être mieux sçu la théorie de la Peinture que Leonard. Il étoit sçavant dans l'Anatomie; il avoit bien étudié l'Optique & la Géométrie; il faisoit continuellement des observations, sur tout ce que la nature presente aux yeux. Tant d'étude & tant de reflexions lui acquirent toutes les connoissances qu'un grand Peintre peut avoir, & en firent le plus sçavant qui ait été dans cette profession. Il ne se contenta pas néanmoins de toutes ces connoissances: comme il avoit un esprit universel, & du goût pour tous les beaux Arts, il les apprit tous & y excella. Il étoit bon Architecte, Sculpteur habile, intelligent dans les Mécaniques: il sça-
voit

le perfection de la vie, & que nous
sons.

Ce qui doit surprendre davantage,
est que Leonard se plaisoit à des exer-
ces qui paroissent fort éloignés de sa
profession. Il manioit bien un cheval,
se plaisoit à paroître bien monté. Il
savoit très-bien des armes, & l'on ne
voit guere de Cavalier qui eût meilleur
que lui. Tant de belles qualités,
unies à des manieres fort polies, une
conversation charmante, un ton de voix
doux & agréable, en faisoient un homme des
plus accomplis: on recherchoit avec em-
pressement son entretien, & on ne se
pouvoit jamais de l'entendre.

La réputation de Leonard se répandit
entôt dans toute l'Italie, où il fut re-
gardé comme le premier homme de son
siècle, pour la connoissance des beaux
arts. Le Duc de Milan Louis Sforce,
renommé le More, le fit venir à la

Compagnie. Leonard en bannit les manieres gothiques, que les Architectes de l'ancienne Academie, établis cent ans auparavant sous Michelino, conservoient encore. Il y ramena tout aux regles du bon goût, que les Grecs & les Romains avoient si heureusement mis en pratique. L'Historien rapporte une infinité d'autres faits qui montrent que Leonard de Vinci étoit un homme extraordinaire pour ses rares talens. La maniere dont son Traité est conçu, suffit seule pour faire l'éloge de ce grand homme. On y voit regner une politesse & un jugement dont on trouve peu d'exemples dans les Livres les mieux écrits. Il semble de la maniere dont il enseigne, qu'il n'a en vûë que les choses, & de la maniere dont il s'exprime, qu'il n'a en vûë que l'élégance. On a obligation au nouveau Traducteur d'avoir sçû si bien conserver les beautés d'un Ouvrage si estimable.

Dès le commencement de la guerre du Milanois, Leonard étoit venu à Milan. Les principaux de la ville le prièrent de faire quelque chose pour l'entrée du Roi Louis XII. il y consentit & fit une Machine fort curieuse. C'étoit un Lion, dont le corps étoit rempli de ressorts, par le moyen desquels cet automate s'avança au devant du Roi dans la salle du Palais; puis s'étant dressé sur ses

dit être fait pour François I, car
ce ne vint à Milan qu'en 1515.
Leonard étoit alors à Rome. Les
du Milanois obligerent Leonard
à tirer à Florence. Rien ne l'atta-
cha à Milan. Le Duc Louis son
seigneur étoit mort, & l'Academie de
l'étoit dissipée. Il fit là plusieurs
ouvrages excellens, dont l'Historien don-
ne détail. Il demeura à Florence jus-
qu'en 1515. que l'exaltation de Leon X.
l'eut occasion d'aller à Rome, pour
faire ses respects au nouveau Pape;
mais ses envieux lui causerent plusieurs
contrariétés qui le rebuterent; & se
fut appelé alors par François I, il
vint en France, où il trouva dans la
personne de ce Prince, de quoi se dédom-
mager des chagrins qu'il avoit reçus à
Florence.

Il avoit plus de soixante & dix
ans quand il entreprit le voyage. La
ville étoit à Fontainebleau, lorsqu'il al-
la voir le Roi. Ce Prince lui fit mille

134 JOURNAL DES SÇAVANS
considérablement sa santé. Il
quelques mois à Fontainebleau,
Roi pendant ce tems-là, lui fit
neur de l'aller voir plusieurs fois
jour que ce Prince y étoit allé, Le
alors malade au lit, voulut s'avan
s'asseoir sur son lit pour remer
Roi, mais il lui prit une foiblesse
fit expirer entre les bras du Ro
voulut bien le soutenir lui-mêm
le soulager. Il mourut âgé de
soixante & quinze ans, vers l'an

Leonard, pour s'appliquer av
de liberté à la Peinture, refusa de
rier. On disoit qu'il ne vouloit
d'autre épouse que sa professio
d'autres enfans que ses tableaux
plus grande partie des tableaux
faits sont à Florence chés le Gran
ou en France. Il s'en trouve p
en differens pays, chés les Prin
chés les Curieux. L'Historien de
fait le détail de quelques-uns.

Nous avons promis de dire u
des Traités de Leonard. Ceux d
a connoissance sont :

10. Un Traité de la nature de
libre, & du mouvement de l'eau
Ouvrage contient plusieurs dessi
Machines, pour conduire, él
soutenir les eaux. Ce fut l'entrep
canal de Mortefana, qui lui donna

de composer ce Traité. Car le Duc de Modène le More ayant formé le dessein de faire un nouveau canal pour conduire l'eau à Milan, Leonard fut chargé de l'exécution de ce projet, & il s'en acquitta avec un succès surprenant. Ce canal est celui qu'on appelle le canal de ortesana; il a de longueur plus de deux cens milles. Il passe par la Valteina & par la vallée de Chiavenna, portant jusques sous les murs de Milan, les eaux de l'Adda, & avec elles, la fertilité dans les campagnes & l'abondance dans la ville, par le commerce du Po de la Mer. Leonard, dit l'Historien, eut bien d'autres difficultés à vaincre en faisant ce nouveau canal, que celles qu'on avoit rencontrées deux cens ans auparavant en travaillant à l'ancien, qui porte les eaux du Tesin de l'autre côté de la ville. Mais malgré tous les obstacles, il trouva moyen de faire monter & descendre des bateaux par dessus les montagnes & dans les vallées.

Pour executer son dessein, Leonard étoit retiré à Vaverola, où Mrs. Melzi avoit une maison. Il y avoit passé quelques années, occupé de l'étude de la Philosophie & des Mathématiques, & s'étoit fort appliqué aux parties qui pouvoient lui donner des lumières sur l'Ouvrage qu'il entreprenoit. C'est-là qu'il

136 JOURNAL DES SÇAVANS.
qu'il compoſa le Traité dont nous venons
de parler.

20. Des démonſtrations d'Anatomie.
Ouvrage accompagné d'un grand nom-
bre de deſſeins, faits avec beaucoup de
ſoin. Leonard en parle dans le Chapitre
vingt-deuxième. & y renvoie.

30. Un Traité de la conſtruction Ana-
tomique des chevaux. Leonard les
deſſinoit bien, & en faiſoit de fort beaux
modeles. Il avoit fait ce Traité pour
les Peintres qui veulent repreſenter des
batailles. Vaſari, Borghini & Lomazzo
en parlent.

40. Des Inſtructions de Perspective,
diviſées en pluſieurs Livres, dans les-
quelles Leonard donne des regles pour
repreſenter des figures plus grandes que
le naturel.

50. Un Traité de la lumiere & des
ombres. Ce Traité eſt dans la Bibliothè-
que Ambroſienne. C'eſt un volume
couvert de velours rouge, que le Sieur
Mazzenta donna au Cardinal Borromée.
Leonard y traite ſon ſujet en Philoſo-
phe, en Mathématicien & en Peintre.
Il en parle au chap. 278. de ce Traité
de la Peinture.

Il promet dans ce même Traité de la
Peinture, deux autres Ouvrages, ſçavoir
un Traité du mouvement des corps, &
un Traité de l'équilibre du corps humain.

A

F E V R I E R 1725. 137
erniere page de la Vie de Leo-
diteur dit que la Traduction qu'il
ce Traité de Peinture, est celle
faite Mr. de Charmois, mais
donne plus correcte. Nous a-
s ici, qu'au lieu de lire Mr. de
s, il faut lire Mr. de Chambrai,
faute d'impression.

Medica in Scholis Medicorum
nsum discussa, die Jovis quarto
1723. Præsidi Magistro Ni-
o ANDRY, Doctore Medico,
re & Professore Regio. *An præ-
valerudinis tutela EXERCITATIO.
s typis J. Quillau, Facultatis
ne Typographi, C'est-à-dire :
ation sur l'excellence de l'exercice
conservation de la santé. A Pa-
és J. Quillau, Imprimeur de la
té de Médecine de Paris, rue
de, 1723. brochure in-4o. pp.8.*

E Differtation dont nous au-
parlé plutôt, si Mr. Andry,
est l'Auteur, eût voulu plutôt
qu'on en fit mention, est une
u'il a fait soutenir le 4 Mars de
1723. dans les Ecoles de Mé-
e Paris, par Mr. le Thieullier,
chelier en Médecine, & à pre-
cteur, lequel la défendit très-
sca-

ſçavamment. Mr. Andry ſ'y propoſe de montrer, que pour prévenir les maladies, il n'y a pas de moyen plus convenable que l'exercice moderé.

I. Il diviſe ſa Diſſertation en cinq articles: dans le premier, qu'il faut conſiderer ici comme la majeure d'un Syllogiſme, il obſerve en général, que l'exercice excite la chaleur naturelle, diſſipe les humeurs ſuperflues, corrige les mauvaiſes, donne de l'agilité au corps, fortifie les nerfs & les jointures, ouvre les pores & favoriſe la tranſpiration: avantages qui doivent néceſſairement procurer de la force aux parties, faciliter les fonctions des ſens, entretenir la reſpiration libre, conſerver les mouvemens réguliers du cœur, & aider les organes de la diſteſtion & de la nutrition à diſſoudre les alimens & à les aſſimiler.

Après ces remarques générales, l'Auteur vient aux défordres que cauſe le trop grand repos. Les eſprits animaux, qui ſont les principaux auteurs du mouvement, ſ'engourdiſſent par la vie ſédentaire, & le genre nerveux ſe débilité. Alors le ſang ne peut être pouſſé juſqu'aux fines extrémités des arteres, les obſtructions ſ'accumulent, & bientôt le liquide intercepté dans ſon cours par les obſtacles qu'il rencontre, n'a d'action que ce qu'il en faut pour entretenir
quel-

as une vie languissante, où
 doit presque plus rien trou-
 au lieu que par l'exercice
 corps, il se fait une distribu-
 chaleur naturelle à toutes les
 mme il paroît par la couleur
 u'elles prennent alors. En un
 Auteur, on ne doit attendre
 l'exercice, qu'un amas d'hu-
 dont les effets ordinaires
 uthères, des rhumatismes,
 es, des gravelles, des goutes,

ce premier article Mr. Andry
 où il se propose de prou-
 il a d'abord avancé, sçavoir
 ice est le moyen le plus con-
 tous pour se conserver en
 y remarque, que les secours
 de l'exercice, pour la con-
 de la santé, passent tous ceux
 et tirer des Médicamens. Les
 ens, dit-il, sont rebutans, &
 est agréable: l'effet de ceux-
 tain, & l'effet de celui-ci est
 ur: ceux-là n'agissent ordinaie-
 ue sur les parties fluides, &
 ant qu'ils parviennent jusques
 g, ils subsistent tant d'altera-
 ils n'ont presque plus de ver-
 ils y arrivent; au lieu que
 porte son action tant sur les
 par-

parties solides que sur les parties fluides, & agit immédiatement sur les unes & sur les autres. L'exercice outre cela, est un moyen toujours prêt, qu'on a, pour ainsi dire, sous sa main, toutes les fois qu'on veut, & dont les effets salutaires s'étendent presque à tout.

Est-il question, par exemple, de rendre une grossesse heureuse, & de faire qu'elle soit suivie d'un accouchement facile; qu'y a-t-il de plus efficace pour cela que l'exercice d'une douce promenade, réitérée en certain tems? Faut-il concilier le sommeil à un enfant qui a peine à dormir, ou appaiser des tranchées qui le tourmentent; quel secours plus prompt & plus infaillible en cette occasion, que de le bercer légèrement? Cette sorte de mouvement est si sain de sa nature, qu'il convient même en toutes sortes d'âges, pour la guérison de plusieurs maladies; témoin ce qui se pratique en quelques pays, où l'on ne connoît pas d'expedient plus immanquable, pour faciliter la circulation du sang, & rétablir promptement ceux qui relevent de maladies longues & dangereuses, que de les suspendre dans des lits soutenus en l'air, que l'on agite à reprises réglées, tantôt deça, tantôt delà. S'agit-il d'arrêter dans un enfant qui se noue le progrès de la chartre, ou de prévenir ab-

solu-

lument ce mal, il n'y a pas de conduite plus sûre pour venir à bout de l'un ou de l'autre, que d'agiter l'enfant par le moyen d'une espece d'escarpolette construite à ce dessein, dans laquelle on lui engage le corps, à l'aide d'un bandage qui lui embrasse la poitrine, lui passe sous les aisselles, & venant en même tems tourner sous le menton, lui soutient la tête. On balance l'enfant de côté & d'autre dans cette Machine, & alors la pesanteur de son corps suspendu, oblige les ligamens à se relâcher & à s'allonger. Mais ce qui contribue encore à cet allongement de membres, c'est la peur qu'a l'enfant de tomber en balançant ainsi: car cette frayeur lui fait faire des mouvemens extraordinaires, qui ont d'un grand secours pour lui allonger l'épine, les bras & les jambes; tous ces muscles dans ce tems-là étant en action. La joie que ressentent aussi quelques enfans de se voir ainsi balancés, leur fait faire des tressaillemens qui produisent le même effet, pour ce qui regarde le mouvement des bras & des jambes. Veut-on exciter dans un corps la chaleur naturelle, diminuer le volume des humeurs qui surabondent, lever la coction de celles qui sont crues, appeler l'appetit perdu? l'exercice de la chasse convient à ce dessein. Est-il
be-

142 JOURNAL DES SÇAVANS.
besoin de donner du ressort aux
trop lâches de l'estomac, d'affermir
pine, de fortifier les bras & les jam
on en trouve un moyen facile dans l'
cice du cheval & dans celui de la d
Ce dernier particulièrement procu
la force aux articles, il les rend en
me tems plus souples & plus agiles
Andry avertit qu'il ne propose ic
les danies qui conviennent aux ho
tes gens, & qu'il n'entend point
des autres. A-t-on en vûe de rend
corps vigoureux, de fortifier les
res, d'extenuer une complexion
replette ? l'exercice de la paulme
mail, du bâlon, du fleurer, est c
nable alors. Le mail a cela d'a
geux, qu'étant inseparable de la
menade il n'est pas seulement bon
l'affermissement des bras, des jam
du tronc, mais encore pour procu
corps la mobilité necessaire. Le j
bâlon obligeant à courir avec leger
la tête levée, rend le corps dif
droit. Mr. Andry descend ici d

s, c'est à leurs travaux qu'ils en redevables.

I. Après cette reflexion, vient le rticle, où l'Auteur entre dans une grande discussion de son sujet. Ce fait bien voir, remarque-t-il, quel e pouvoir & le privilege de l'exer-, c'est l'avantage de la main droite effus de la gauche; car d'où vient elle est superieure en force, sinon de u'elle a été accoutumée à de plus ds & de plus frequens exercices?

Andry se fait ici une objection: Si ain droite tenoit du surplus d'exer- auquel elle a été accoutumée, le lus de force qu'elle a, il s'ensuivroit la jambe droite ne devoit pas avoir de force que la gauche, ce qui est tant contraire à l'experience? Il re-

144 JOURNAL DES SÇAVANS
sur la jambe & le pied. Il confirme
raisonnement par les exemples suivants.

10. Il y a des Peuples où les enfants
sont élevés à se servir de la main gauche
comme ils sont élevés ailleurs à se servir
de la droite, & les nourrices ne refusent
rien qu'ils prennent d'une autre main
que de la gauche, aucunes des choses
qu'on leur presente. Or ces peuples ont
la main droite beaucoup plus forte que
la gauche, qui est celle dont ils se servent
pour écrire, pour tenir leurs livres, pour
travailler, en un mot pour toutes les
choses auxquelles nous employons la
droite, qu'en langage de pays ils appellent
d'un nom qui signifie *la foible main*.

20. C'est un fait connu, que ceux qui
ont perdu le bras droit, & la perte est
abondamment répétée par un surcroit
de force & d'agilité dont ils se sentent
alors le bras & la main gauche. On voit
nombre de manchots, écrire, dessiner &
faire plusieurs autres ouvrages de la
main gauche, avec la dernière perfection.
Or d'où peut provenir cette compensation,
que de ce que la partie qui supplée à
l'autre, est plus exercée qu'elle n'étoit?

30. Ceux qui à cause de quelques
ladies, comme d'une fracture, d'une
luxation, d'une grande inflammation

&c. demeurent long-tems sans agir, contractent un engourdissement qu'ils ont beaucoup de peine à vaincre, quand ils veulent se remettre à leurs premieres occupations. On en voit, qui pour avoir tenu pendant un trop grand nombre de jours, leur bras plié sur la poitrine, dans la crainte imaginaire qu'une saignée ne vint à se rouvrir, ne peuvent presque plus étendre le bras, quand ils veulent enfin s'en servir.

40. On a l'exemple d'une infinité de gens, qui tandis qu'ils menoient une vie sédentaire, étoient sujets à mille infirmités, & qui obligés ensuite par des procès inattendus, à se donner du mouvement, à visiter leurs Avocats, à solliciter leurs Juges, ont acquis une santé que tous les regimes & tous les remedes du monde n'avoient pû leur procurer.

50. Il entre tous les jours dans les Hôpitaux, au service des malades, un grand nombre de filles délicates, qu'on ne croiroit jamais à l'épreuve du moindre travail, lesquelles acquierent dans peu, par les fatigues qu'ell s sont obligées d'essuyer, un temperament si fort, qu'on auroit peine à croire que ce fussent les mêmes personnes.

60. La plupart des Médecins jouissent d'une santé complète: on ne la scauroit attribuer à aucuns remedes qu'ils fassent.

ils n'ont pas le tems d'en faire; les regles même qu'ils prescrivent aux autres pour le régime, sont par eux violées, même leur étant, par exemple, presque jamais permis de se donner, après les repas, la tranquillité que demande la digestion. A quoi donc attribuer la santé dont ils jouissent, qu'à l'exercice qu'ils font continuellement, allans & venans sans cesse, montans, descendans & tant toujours en action? Mr. Andry prétend même que c'est à cela que les Médecins, qui dans les dernières pestes de Marseille, d'Aix, de Toulon, de Marsejols & de la Canourgue, se sont livrés avec tant de zèle au traitement des pestiférés, doivent le bonheur qu'ils ont eu d'échapper à un mal si terrible. L'exercice, outre une infinité d'avantages qu'il renferme, a encore celui de distraire l'esprit de l'application qu'on pourroit donner au danger que l'on court & diminuant par ce moyen la crainte dont le propre est de concentrer le sang & les esprits, il devient un des meilleurs Préservatifs qu'on puisse opposer à la peste. En effet les corpuscules pestilentiels ne trouvent jamais les pores & les autres voies du corps, plus en état de les recevoir, que dans le cas de la concentration dont nous parlons: d'où *suit que ce qui empêche cette concen-*

tion, & entretient le mouvement, pendant la santé se fait à toute hauteur du dedans au dehors, est le plus grand flacle que la maladie dont il s'agit puisse trouver pour s'introduire. Or l'exercice produit ici cet effet, & par l'usage du corps, & par l'éloignement de la crainte.

70. Les eaux minerales que l'on boit pour la guérison de tant de maladies, ne réussissent qu'à l'aide de l'exercice dont on accompagne ces remedes; exercice dont on retire de si grands secours à ces occasions, qu'il y a souvent lieu de douter, s'il n'est point alors la principale, pour ne pas dire l'unique cause de la guérison.

IV. Comme la promenade est l'exercice ordinaire de ceux qui boivent les eaux, Mr Andry prend ici occasion de parler en particulier, & c'est par là qu'il commence son quatrième Article.

Il définit la promenade, Un exercice modéré, composé du mouvement alternatif des jambes, par le moyen duquel on se transporte doucement d'un lieu à un autre, & auquel contribuent les articules des cuisses, conjointement avec ceux des jarrets, des talons, & des doigts des pieds; ce qui le rend le plus propre à tous, à mouvoir généralement tout le corps, ces parties-là ne pouvant être

148 JOURNAL DES SÇAVANS
agitées que presque toutes les au-
le soient : d'où il arrive que la p-
nade ne soulage pas seulement les
inferieures, mais qu'elle aide à ce
qu'elle fortifie l'estomac, qu'elle
che les alimens de s'y aigrir, qu'e-
tourne les eaux qui distillent de la
qu'elle détache doucement le fat
reins, qu'elle affermit les membres
blans, qu'elle dissipe les vents
qu'elle purifie les yeux & dégage
veau : genre d'exercice d'autant
estimable, qu'il convient à tout
tout sexe, & à toutes sortes de t-
ramens. S'il y a quelque âge néan-
auquel il puisse être plus utile,
celui de l'enfance, de la jeunesse,
la vieillesse. Dans les vieillards, l-
leur naturelle qui décline, seroit
que de s'éteindre tout-à-fait, par
de la pituite ordinaire à cet âge, f-
que exercice doux, comme celu
promenade, ne dissipoit une pa-
cette pituite. Dans les enfans, l-
leur naturelle qui ne fait que de
& qui est par consequent encore
ne resisteroit pas non plus long-
l'abondance des sérosités dont
remplis, si l'on ne songeoit à diss-
sérosités par le même secours,
aussi le plus proportionné à la foib-
leur âge. C'est faute, dit Mr. A

d'évacuer par un exercice suffisant, cette pituite dominante, que tant d'enfans sont sujets, les uns aux écrouelles, les autres à l'épilepsie, les autres à des galles opiniâtres qui les rongent, les autres aux pâles couleurs, &c. L'Auteur pour cette raison, recommande ici aux Pârens de laisser beaucoup promener leurs enfans : il leur recommande aussi, lorsque leurs enfans sont parvenus à un certain âge, de les laisser aller à la chasse, & de les faire monter souvent à cheval, afin que les suc's destinés par la Nature à l'accroissement de leurs corps, ne se corrompent pas par le repos. Pour ce qui est des enfans qui ne sont pas encore propres à des exercices si forts, il veut qu'on leur fasse joindre de tems en tems à la promenade, les petits jeux de leur âge, tels que sont le colin-maillard, le volant, la toupie, avec quelques autres qu'il décrit, & dont il fait voir en détail, aussi bien que de ceux que nous venons de nommer, les effets salutaires, pour disposer comme il faut, les parties tendres de leurs corps, les rendre agiles, & les faire croître. Il y a certains jeux néanmoins qu'il désapprouve, comme dangereux à la santé des enfans. De ce genre, entre autres, sont tous ceux qui consistent à tourner, soit autour d'une table, d'un arbre, ou

150 JOURNAL DES SÇAVANS.
autre chose semblable, soit autour de
soi; de tels mouvemens, dans cet âge
tendre, étant capables de déranger la
substance délicate du cerveau, de causer
des vertiges, & de rendre la vûë égarée.
Mais à propos de vûë, qu'il nous soit
permis de rappeler ici une remarque
que, dans le Journal de Fevrier 1723,
page 222. Mr. Andry a faite après
Guillaume Ricelli, en donnant l'extrait
du Livre Latin de cet Auteur intitulé:
*Dissertatio Medica adversus ferularum,
à laparum & verberum usum in castigandis
pueris, nec non aurium tractionem;*
sçavoir que le jeu de la toupie ou celui
du sabot, doit interrompre de tems en
tems, le jeu du volant, n'étant pas à
propos pour la vûë des enfans, qu'ils
ayent long-tems les yeux levés en l'air.

Notre Auteur estime qu'il vaut mieux
que les enfans jouent ensemble que tout
seuls, leurs récréations comme leurs é-
tudes étant languissantes quand elles sont
sans émulation, & étant sans émulation
quand elles sont solitaires. Aussi Mr.
Andry préfere-t-il l'éducation publique
des enfans, à l'éducation privée qu'ils
reçoivent dans la maison de leurs pa-
rens.

V. Le cinquième article, dont il
nous reste à parler, & qui est le dernier
de la *Dissertation*, commence par la solu-
tion

de quelques difficultés qui semblent
dire ce qui vient d'être dit en faveur
exercice.

LA PREMIERE de ces difficultés est,
on voit un nombre infini de person-
de l'un & de l'autre sexe, vivre
ermées dans les Cloîtres, & jouir
obitant cela, d'une vie longue &
npte d'infirmités.

LA SECONDE, que le repos est le
servatif de plusieurs maladies, témoin
pleureuses qui ne viennent que de s'ex-
exercé.

LA TROISIEME, que le travail mi-
corps, ce que le repos ne sçauroit

fr. Andry répond à la premiere ob-
on:

o. Que les personnes cloîtrées, trou-
dans leurs Monasteres même, des
ins propres à l'exercice de la prome-
e, & qu'il y a plusieurs Ordres cloî-
, où les Religieux sortent certains
s de la semaine, pour aller *s'expa-*
en pleine campagne: tels sont entre
es, en quelques Provinces, les
rtreux.

o. Que dans les Cloîtres on passe son
r à divers amusemens, qui ne ser-
pas peu à exercer le corps. Les
rtreux, par exemple, outre le toin-
s se donnent de cultiver chacun, de

petits Jardins qui sont dans l'enclos de leurs Cellules, travaillent à plusieurs ouvrages de la main, qui en les récréant, les exercent.

3^o. Que le Chant, qui fait l'occupation journaliere des Cloîtres, est un exercice qui vaut seul tous les autres. L'Auteur explique ici d'une maniere sensible & mécanique, ce que peut sur les principaux organes du corps, l'exercice de la voix. Nous voudrions pouvoir rapporter ce qu'il dit là-dessus, mais la crainte de nous étendre nous en empêche; nous observerons seulement avec lui, que cet exercice, de la maniere qu'il l'explique, doit beaucoup contribuer à la circulation du sang, à la filtration des sucs, à la transpiration des humeurs, à la coction des alimens, & à la liberté des déjections. Il remarque en passant, que le frequent parler est si capable de suppléer aux autres exercices du corps, que peut-être ne seroit-ce pas une pure plaisanterie, de dire que si les femmes ont moins besoin d'exercice que les hommes, c'est qu'elles parlent davantage. En cas que cela soit, dit-il, on ne sauroit trop admirer la Providence de la Nature. *Tanta denique est vocis & loquela in exercendo corpore prastantia, ut id fortasse causa sit, eur femina non tanto aliàs exercitio indigeant quanto indigent viri.*

uoniam scilicet sunt illa naturâ lo-
es : quâ in re providam Naturam

l'Auteur remarque ensuite, com-
 lecture à haute voix ou la déclai-
 en public est salutaire; il n'y a point
 phoretique ou de Sudorifique qu
 cette dernière. Il prétend que
 e de Prédicateurs & d'Avocats
 t leur santé à cet exercice. Les
 éme que les Enfans ont coutume
 usser, lui paroissent de puissans
 s que la Nature emploie pour fai-
 tre plus facilement & plus prom-
 pt leurs petits corps; ces cris ser-
 vent à hâter le cours du sang, & à pouf-
 ser avec impetuosité les suc nourricie:s
 dans les vaisseaux les plus reculés, ce qui
 est nécessairement obliger les parties à
 se dilater & à croître. Il cite sur ce
 exemple des Indiens, qui, au rap-
 port de *Chrestien Warlitz*, dans son Li-
 vre intitulé, *Scrutinium lacrymarum*,
 nous avons parlé dans le dix-hui-
 tième Journal de 1706 p. 445. font tenir
 leurs enfans auprès du berceau de leurs enfans,
 les bras prêtes, dont on les touche de
 temps en temps, pour les faire crier, par-
 ce qu'ils ne crient jamais d'eux-mêmes;
 mais les Philosophes du pays disent,
 que quand un enfant crie au moins deux heu-
 res par jour, il en devient plus grand.

& vit plus long-tems. Au reste, comme les cris, quand ils sont trop forts, peuvent quelquefois causer des descentes aux Enfans, il faut prendre garde que ces cris ne passent certaines bornes.

Quant à la seconde objection, sçavoir que le repos est le Préservatif de plusieurs maladies, témoin la pleuresie, qui ne vient, selon l'opinion ordinaire, que de ce que l'on a fait de l'exercice: Mr. Andry observe que la pleuresie qu'on cite ici pour exemple, ne vient au contraire que du repos que l'on prend aussi-tôt après s'être exercé; & c'est effectivement ce que l'expérience démontre.

Au regard de la troisième objection, qui est que l'exercice mine le corps, l'Auteur observe, qu'il en est de nos corps comme du fer, qui s'use étant employé, mais que la rouille use bien plus. Il ne dissimule pas les avantages que l'on retire du repos quand il est bien réglé: le repos modéré, dit-il, & pris en son lieu, répare les esprits dissipés, délasse le corps fatigué, restitue les forces abbatues, contribue à la digestion: mais que l'on se souvienne, que l'excès du repos est plus dangereux & plus facile que celui de l'exercice. Jamais l'exercice n'a rendu les membres perclus; & le repos produit tous les jours cet effet

en une infinité de gens. Il y a dans l'espace où les extrémités des os s'articulent, une humeur épaisse & glissante, ordinairement appellée l'humeur articulaire, laquelle sert au mouvement des articles. Quand cette humeur vient à être ou trop abondante ou trop visqueuse, elle est plutôt un obstacle qu'une aide au mouvement: la partie devient lourde alors, pesante & sans action, quelquefois même cette viscosité est telle, qu'elle va jusqu'à la concretion, ce qui cause de grandes douleurs. Or cette surabondance & cette épaisseur, sont des effets ordinaires du trop grand repos.

RIEN N'EST DONC plus avantageux à la santé que l'exercice, conclut Mr. Andry, mais il faut, remarque-t-il, que cet exercice, qui d'abord doit être proportionné à l'âge, au temperament & au sexe, soit pris en certains tems & dans une certaine mesure. Quant aux tems, il est à propos, dit-il, 10. De ne s'exercer que le moins que l'on peut au sortir des repas. 20. D'avoir soin que les évacuations ordinaires que demandent les Intestins & la Vessie, soient faites. 30. De se promener en Eté avant que le Soleil soit monté sur l'horison, & un peu après qu'il est couché. En Automne & au Printems, environ deux heures après le lever du Solcil, & quand

156 JOURNAL DES SÇAVANS.
il se couche. En Hiver, sur l'heure de
Midi. Il rend raison de toutes ces Re-
gles.

Il y a des Auteurs qui conseillent de
s'abstenir d'exercice le premier de Mai,
& le dernier de Septembre & d'Avril,
comme de chose très contraire à la san-
té. Mr. Andry se rit avec raison d'un tel
Precepte ; & il le met avec celui que
donne l'Ecole de Salerne, de ne point
manger de chair d'oie ou de canard ces
jours-là, de ne point non plus se faire
saigner ces mêmes jours, & de fuir en
de tels tems l'un & l'autre, comme on
fuiroit *une Hidre*, c'est le terme du Pre-
cepte. Mr. Andry cite en cette occasion,
le docte Lommius, qui, dans l'Epître
dédicatoire de son Commentaire sur Cel-
se, ne fait pas difficulté d'avancer, qu'il
n'y a pas de Livre plus rempli d'igno-
rance, & moins digne de la lecture des
gens de goût, que l'ouvrage connu sous
le titre d'*Ecole de Salerne*. *Minus places,*
dit Lommius, *quod fieri hodie à multis*
video, versiculos aliquot inconditos, Scho-
lamque nescio quam Salernitanam sequen-
tibus, quâ vix scio an quidquam ex lit-
teris Medicorum inelegantius sit aut indoc-
sius. L'Auteur de la Dissertasjon ap-
prouve fort le sentiment de Lommius.
Il ajoute, que comme il y a eu deux
femmes, sçavoir *Trotusa* & *Rebecca-*
Guarna.

Guarna, qui passent pour s'être signalées dans cette prétendue Ecole, & y avoir même enfanté plusieurs Livres de Médecine, il est plus convenable d'attribuer à ces Auteurs féminins, l'Ouvrage en question, intitulé *l'Ecole de Salerne*, que de l'imputer à des Hommes sçavans.

Pour ce qui est de la mesure ou de la durée de l'exercice, la regle générale qu'il y a à suivre là-dessus, selon notre Auteur, c'est de se reposer, non tout d'un coup, mais peu à peu & par degrés, lorsque l'on voit que les vaisseaux commencent à se gonfler, que la respiration devient moins libre, que la rougeur de la peau augmente considérablement, & que la sueur est venue ou est prête à venir. Tout le monde ne peut pas suivre cette regle; tels sont ceux qui gagnant leur vie à la sueur de leur front, sont contraints de travailler sans cesse. Ces gens là cependant, ne laissent pas de se soutenir au milieu de leurs travaux continuels, & leur santé s'en trouve même si bien, que lorsque quelques-uns d'eux, se voyant parvenus à une meilleure fortune, veulent mener une vie plus douce, ils ne manquent point d'être attaqués de diverses infirmités, dont ils ne peuvent se delivrer parfaitement, qu'en se remettant à leur première vie.

differens, qu'il faudroit employer ici un grand nombre de pages, si nous voulions seulement marquer les titres de chaque article. Le premier Livre traite d'abord de la forme de l'ancien Paris, de l'origine de son nom (que l'Auteur tire du Temple d'Isis, qui étoit vers Issi) & des mœurs des premiers Parisiens. Il donne dans le même Livre, l'Histoire du nouveau Paris, depuis qu'il a commencé à s'agrandir; ce qui l'engage à parler des différentes courtilles & cultures, c'est-à-dire des jardins & des champs qui se trouvent aujourd'hui dans l'enceinte de cette ville, & à décrire les Iles qu'elle renferme, ses Portes anciennes & nouvelles, & ses Fauxbourgs.

Dans le second Livre, on trouve l'étymologie des rues de Paris par ordre alphabétique. Plusieurs de ces étymologies peuvent être goûtées. Par rapport à la rue St. André des Arcs, on s'attendoit que l'Auteur, après quelques Sçavans, dériveroit son nom des faiseurs d'*Arcs*, qui y logeoient autrefois. Le nom des rues voisines appuie cette conjecture. La rue des Sachettes, qu'on appelle aujourd'hui la rue du Cimetière St. André, étoit la rue où demeuroient les faiseurs de Flèches ou de *Sagettes*. Dans la rue de la Bouclerie, qui est proche, se faisoient les *Boucliers*, & dans la

Ceux qui ont lû sur cette matiere les Livres de Corroset, de Bonfons, Beaupere & Gendre, & l'un & l'autre Libraires de Paris, des Sieurs le Maire & Germain Brice, n'ont point été surpris, que ces Auteurs ayent trouvé dans la Description de Paris, assés de matiere pour fournir aux volumes qu'ils ont donnés au Public. Du Breul & Malingre, se sont plus étendu ; & en lisant leurs Ouvrages, on a pû s'imaginer qu'ils avoient tout dit. Le Livre de Mr. Sauval nous fait connoître qu'il restoit encore bien des choses à dire ; & peut-être que le grand Ouvrage de D. Lobineau, sur le même sujet, quand il aura paru, nous donnera une semblable idée de celui qui vient de paroître. Cependant on ne regardera jamais ces trois volumes de Mr. Sauval, comme un Ouvrage superficiel, auquel on puisse reprocher la brieveté. Quelque chose qu'on ajoûte à ses recherches, on conviendra toujours qu'elles sont profondes & étendues. Quoique l'Auteur n'ait pas arrangé les matieres comme il l'auroit pû, & qu'il se soit quelquefois repeté lui-même, on ne peut nier qu'il n'y ait dans son Ouvrage des choses très-curieuses & très-interessantes.

Le premier Volume contient six Livres, & chaque Livre tant de sujets
dis-

gouta néanmoins de ces bizarres commodités, & les Fiacrés leur succederent. Ils furent ainsi nommés, dit Mr. Sauval, à cause d'un certain Nicolas Sauvage, premier loueur de ces carosses, demeurant rue St. Martin vis-a-vis la rue Montmoranci, dans une maison qui avoit un tableau de St. Fiacre pour enseigne. (Cependant Menage dit, qu'il est témoin oculaire, que cette maison étoit dans la rue St. Antoine). Quoi qu'il en soit, il falloit que ces carosses fussent, du tems de l'Auteur, bien différens de ce qu'ils sont aujourd'hui, puisqu'il dit, qu'on en voyoit de si propres, qu'ils auroient fait honneur aux Ambassadeurs.

Dans le troisième Livre, il est parlé de la Riviere, des Ports, des Quais, des différentes eaux, des Pompes, & des Fontaines de Paris. On voit à la page 221. la dispute des Changeurs & des Orfèvres, par rapport à leur logement sur le pont au-change, & la permission qui fut autrefois accordée aux Oiseliens, d'y venir vendre des oiseaux les Dimanches & les fêtes; à la charge d'en lâcher plusieurs douzaines, quand le Roi & la Reine passeroient sur le pont. Le pont Notre-Dame, dit l'Auteur, est le plus ancien de tous les ponts de pierre. Il fut bâti sous Louis XII. sur le dessein
d'un

F E V R I E R 1725. 163
d'un Jacobin nommé Jean Joyeux ; ce
qui occasionna cette épigramme.

Jucundus geminum posuit tibi Sequana pontem :

Jure isum potes hunc dicere pontificem.

Le Pont neuf a été bâti sous Henri IV. L'Auteur en fait remarquer toute la beauté ; & il ajoute que ce que les Connoisseurs en estiment le plus, est la corniche , large d'un pied & demi , soutenue de consoles , & ornée de masques. Il donne aussi l'Histoire du Cheval de bronze , travaillé à Florence par Jean Boulogne. Il remarque en même tems, que cette Statue équestre est mal placée, parce qu'on ne la voit presque point de la place Dauphine , & que le Roi en regarde l'entrée *de travers & de mauvais œil* : ce sont ses termes. Le cheval, ajoute-t-il , n'est pas si estimé que la figure du Roi, dont les jambes paroissent trop courtes , à cause de la grosseur du cheval. Les quatre captifs qu'il toule aux pieds , & qui représentent les quatre parties du Monde , ne paroissent que des squelettes.

Le Quai de l'Ecole , a été ainsi appelé, dit l'Auteur , parce qu'il y avoit là autrefois une Ecole , dont le Maître venoit tous les ans au Chapitre de St. Germain l'Auxerrois , pour recevoir des *Chanoines des verges & une ferule.*

Dans

Dans le quatrième Livre, il s'agit de toutes les Eglises de Paris. On y trouve d'abord un Discours sur les anciennes Eglises de cette ville, composé de dix-neuf Chapitres par Mr. de Launoi. Ce Discours est tellement uni au reste de l'Ouvrage, qu'on a de la peine à trouver l'endroit où il finit, & on peut dire, qu'on ne s'en apperçoit, que par la différence des styles. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le Discours de Launoi, ce sont les preuves qu'il rapporte, pour montrer que St. Marcel est la plus ancienne Eglise du Diocèse, & que ce fut d'abord l'Eglise Episcopale, où les Chrétiens faisoient leurs Assemblées; de sorte, que jusqu'à l'an 377. il n'y en a point eu d'autre pour les Chrétiens de Paris. La plus ancienne Eglise de la Cité, est St. Denys du Pas, bâtie vers le regne de Childebert, fils de Clovis. Dans l'article de St. Germain l'Auxerrois, Mr. Sauval fait mention d'un abus scandaleux qui ne fut entièrement supprimé qu'en 152. „ En ce tems-là, „ dit-il, les Prélats de France prétendoient que les Chrétiens qui mourroient, sans donner à l'Eglise, ne devoient point être mis en terre sainte; & se fondoient sur les Canons d'un Synode, qu'ils interpretoient à leur mode, & dont ils embarassoient

„ si fort les consciences , que les Heri-
 „ tiers de ceux qui mouroient intestats ,
 „ demandoient a être reçus à faire tes-
 „ tament en leur place , afin de sauver
 „ l'honneur de leurs parens L'Avocat
 „ Général Olivier s'en plaignit à la
 „ Cour , afin d'y remedier , ainsi qu'il
 „ se voit dans les Régîtres du Parlement.
 „ Il remontra , que le Vicaire perpetuel
 „ de St. Germain , avoit differé de le-
 „ ver le corps d'une femme de bien de
 „ la Paroisse , jusqu'à ce qu'on lui eût
 „ fait voir le testament. Il semble que
 „ d'un tel abus soit venu celui qui sub-
 „ siste encore dans les Testamens , de
 „ leguer cinq sols à l'Eglise.

L'Auteur dit p. 349. que le veritable
 nom de Montmartre , est Montmarte ,
Mons Maris en Latin. C'est celui que
 lui donne en 826. Abbon , Religieux de
 St. Germain des Prés , dans son Poëme
 du siege de Paris ; la mesure & la quan-
 tité empêchent de croire , que le nom
 y ait été alteré. Cependant Fredeguaire,
 contemporain de Clovis II , l'appelle
Mons Mercore. Hilduin , qui vivoit du
 tems de Louis le Débonnaire , le nom-
 me *Mons Mercurii aut Martyrum*.

En l'an 1147. le Pape Eugene III.
 étant venu en France : comme un jour
 il voulut celebrer la Messe dans l'Eglise
 de Ste. Genevieve , en presence du Roi
 Louis

Louïs VII. surnommé le Jeune : *C*
est contentio inter ipsius & Canonico
Ecclesia Ministros , adeo ut ad pugnos
proccesserit , & non solum Pontificis Mi
tri , sed etiam ipse Rex Ludovicus ,
illos compescere voluit , à Canonicorum
mulis verberatus sit. „ Il s'éleva

„ querelle entre les Officiers du Pape
 „ les domestiques des Chanoines ;
 „ en vint aux coups de poings : les
 „ du Pape furent fort maltraités , &
 „ Roi même ayant voulu appaiser
 „ querelle , fut batu par les valets
 „ Chapitre ”. De quoi le Pape &
 Roi indignés , donnerent commissie
 Suger , Abbé de St. Denys , pour el
 ger l'état Seculier de ladite Eglise en
 gulier , de l'Ordre de St. Augustin
 qui fut executé , & on y mit douze
 ligieux du Monastere de St. Victor.

On trouve à la page 437. l'épita
 qui suit , & que l'Auteur place dans
 ticle de l'Eglise de St. Eustache.

Cy gist Alain de la rue de Grenelle,
 A qui Dieu doit vie sempiternelle
 En Paradis, où sont harpes & luts,
 Non en Enfer, où damnez sont boullus
 Que dirons-nous de ce grand Purgatoir
 Il en est un, oui-dà, tredame voire.

A la page 512. on lit des choses
 particulieres , au sujet de la *Con*

Miracles, qui a tiré son nom des Métamorphoses des gueux. L'Auteur dit que ces Métamorphoses firent le sujet d'une entrée du *Balet de la nuit* en 1653, dans le Théâtre du petit Bourbon, en présence de toute la Cour.

Nous ne dirons rien du cinquième Livre, où il s'agit des Hopitaux & des Couvens de Paris; nous n'en pourrions extraire que des titres de fondation, des Statuts, des Reglemens, &c. A l'égard de l'établissement des Couvens, l'Auteur entre dans un détail peu intéressant, dont nous ne pouvons faire usage. Il en est de même de tout ce que contient le sixième Livre, qui traite des Places & des Boucheries.

Le second volume commence au septième Livre, où il s'agit des Palais & Hotels de Paris. Avant que le Louvre fût bâti, dit l'Auteur, le Palais des Thermes & le Palais où se rend aujourd'hui la Justice, ont servi de demeure à nos Rois. Celui-ci a été bâti par le Roi Robert, fils de Hugues Capet, & augmenté ensuite par St. Louis & ses Successeurs. Ce fut en 1618. que la grande salle du Palais fut brûlée, & on accusa, dit l'Auteur, les complices du meurtre d'Henri IV, d'avoir voulu bruler le Greffe, où étoit le procès de Ravallac. C'est dans ce Palais que mourut Louis

le

168 JOURNAL DES SÇAVANS.
le Gros en 1137. & Louis le Jeune en
1180. Jean Sans-terre, Henri II. &
Henri III. Rois d'Angleterre, y ont lo-
gé. L'Empereur Charles IV. y logea
aussi en 1378. En 1415. non seulement
l'Empereur Sigismond logea au Palais,
mais de plus il alla dans la Grand' Cham-
bre y tenir l'audience, & s'assit au dessus
du premier President; de quoi tout le
monde murmura. L'Auteur remarque,
que nos Rois ont encore demeuré au
Cloître Notre-Dame, avant que le Lou-
vre fût bâti, & que Louis VII. y logea
en 1158. On ignore l'endroit où étoit
cette maison Royale.

Le Louvre a été, dit-on, commencé
par Philippe-Auguste, augmenté par St
Louis & par Charles V. agrandi & re-
paré par François I. abattu depuis
rebâti par ses Successeurs. Pour le dé-
molir on commença par la grosse tour
en 1527. & il falut quatre mois pour
en venir à bout. C'est à cette tour
tous les Grands du Royaume veno-
rent rendre hommage de leurs terres, &
elle servit de prison à Ferrand, Comte
de Flandres, pris à la bataille de
nes par Philippe Auguste. On prétend
qu'elle fut bâtie sous son regne, &
comme Rigord l'appelle *la tour*,
le Louvre étoit composé de p

Tours bâties long-tems avant le
 de ce Prince. Jusqu'à lui le Lou-
 voit relevé de l'Eglise de Paris, &
 rieuré de St. Denys de la Charre.
 Il fort partagé sur l'étymologie du
 de ce Palais. Du Haillan prétend
 a été nommé *Louvre*, c'est-à-dire
vre, l'*Ouvrage* par excellence. D'au-
 lisent, avec plus de raison, que ce
 est le nom même du lieu où ce Pa-
 a été bâti. L'Auteur assure avoir
 ins le Tresor de St. Thomas, une
 te de 1215. qui porte que Henri,
 evêque de Rheims, avoit fait con-
 e une Chapelle à Paris, dans un
 ppellé *Loure* ou *Louvre*. D'autres
 ennent, que *Louvre* vient de *Leo-*
 qui en Saxon signifie *Castellum*.
 Latin il est toujours appellé dans les
 tes *Lupara* & *Lupera*. Entre plu-
 s Tours, dont le Louvre étoit com-
 , la Tour de la *Librairie* n'étoit pas
 oins considerable. Charles V. en fit
 u de sa Bibliothêque, laquelle fut
 ue sous Charles VII. au Duc de
 ort, pour la somme de douze cens
 s; & cette somme fut donnée à
 e Thuri, entrepreneur du mauso-
 le Charles VI. & d'Isabeau de Ba-
 . Le prix de la vente ne doit point
 mépriser aujourd'hui cette Biblio-
 ae : douze cens Livres étoit une
 m. LXXVI. H som

Somme considerable pour un Roi, qui n'avoit alors qu'un million de revenu. Quoique la grosse Tour servit de Prison aux Grands, nos Rois n'ont pas laissé d'y loger eux-mêmes. Charles VI. y demeuroit en 1398. & on trouve dans les Regîtres de la Chambre des Comptes, qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de son appartement, à cause des oiseaux, & sur tout des pigeons, qui y venoient faire des ordures.

On trouve dans ce même Livre des recherches curieuses au sujet des anciens Hôtels des Princes du Sang, des douze Pairs, & des autres Seigneurs du Royaume. L'Auteur marque les endroits où plusieurs Papes & plusieurs Rois ont logé; les maisons de plaisance de nos Rois aux environs de Paris, sous la première, seconde & 3e. race; leurs arsenaux, &c.

Dans le huitième Livre, il s'agit d'abord des Monumens antiques & modernes de Paris, des Mausolées de nos premiers Rois, des Médailles anciennes qu'on a trouvées en plusieurs endroits de Paris, &c. L'Auteur passe à une ample description de l'Université & de tous les Colleges qui en dépendent. Il donne ensuite l'Histoire des Cours supérieures & de toutes les Jurisdictions de Paris. On remarque à la page 455. qu'autrefois, si-tôt que l'Evêque de Paris étoit

lit mort, le Roi s'emparoit de tous meubles de bois & de fer; & ce Droit en lieu jusqu'au regne de Louis VII. depuis l'an 1168. le lit de l'Evêque, & lits des Chanoines de Notre-Dame, après leur mort, appartiennent aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. En 1413. les lits des Chanoines n'étant plus de simple file, comme autrefois, le Chapitre ordonna, que leurs heritiers seroient quittes envers l'Hôtel-Dieu, en payant cent sols. Mais en 1592. les Directeurs séculiers de cet Hopital, ne se contenterent point de cette somme; ils voulurent avoir les lits des Chanoines, qui sont ordinairement bien conditionnés, & gagnent leur procès au Parlement. Il y a encore sur ce sujet un Arrêt de 1650. On trouve dans ce Livre des choses curieuses par rapport aux redevances dues aux gens d'Eglise, ou dues par eux. Ce Livre finit par un article intitulé, *Redevances ridicules*. C'est un détail dans lequel nous ne pouvons entrer.

Le neuvième Livre renferme l'Histoire des six Corps des Marchands; celle de l'Hotel de Ville & des Consuls; celle des Manufactures, & des différentes Academies. Nous avons parcouru ce Livre sans nous y arrêter, & nous avons passé au dixième, dont la meilleure partie regarde les Juifs de Paris. Ils en ont été

été souvent chassés , & souvent ils ont été retablis. C'est sous Charles VI. qu'ils furent bannis de cette ville pour la dernière fois , à cause de leurs usures excessives ; le Roi déclara quitte tous leurs débiteurs. Cependant ils ont été long-tems sous la protection des Papes , qui par leurs Bulles ont défendu de les maltraiter , de les contraindre par force à changer de religion , d'exiger d'eux ni services ni argent qu'ils ne dussent point, de déterrer leurs morts , d'usurper leurs Cimetieres , & de troubler leurs Cérémonies. Les Papes même ont eu des Juifs pour Médecins, aussi-bien que plusieurs de nos Rois. Les Juifs ont été long-tems très-riches & très-puissans à Paris , & ils avoient beaucoup de credit auprès des Papes & des Rois ; ils ont même eu part au Ministère. Ce n'est donc qu'à cause de leurs usures , de leurs exactions & de leurs insolences qu'ils ont mérité d'être chassés. L'Auteur dit, qu'ils achetoient des Chrétiens , & s'en servoient comme d'esclaves. St. Louïs les persecuta , & les obligea le premier à porter une *rouelle* jaune , en Latin *rotula* , c'est-à-dire une piece ronde d'étoffe jaune , qu'ils ont toujours diminuée peu à peu. Les Juifs d'Allemagne portent encore des cercles jaunes.

Ce second volume contient de plus

Livres XI, XII. & XIII. dont nous
 vons pû rien extraire, quoique nous
 ayons lus exactement. Nous y avons
 uvé d'ailleurs plusieurs choses conte-
 es dans les Livres précédens. A l'é-
 d du troisiéme volume, nous dirons
 e le Livre XIV. traite encore des dif-
 ens Palais & Hotels de Paris, ce
 on a déjà vû dans le septième Livre.
 reste de ce troisiéme volume con-
 e dans des Actes, des Titres, des Ar-
 s, des Extraits de Regîtres, &c. En-
 te sont les Comptes & Ordinaires de
 Ville & Prevôté de Paris. On ne
 it pas aisément le rapport de ces Ac-
 aux faits rapportés dans l'Histoire.
 ilà le meilleur compte que nous pûss-
 ns rendre de cet Ouvrage, qu'on
 us assure dans la Préface avoir été ad-
 ré de Mr. Colbert, & auquel les Sça-
 is Pelisson, Patin, Sorel, Costar, le
 Lelong, ont bien voulu rendre des
 oignages avantageux. Feu Mr. Rouf-
 a, Auditeur des Comptes, & dépo-
 ire du Manuscrit de Sauval, l'a beau-
 ap augmenté. On nous dit dans la
 me Préface, que Mr. Rousseau a mis
 ordre *regulier* dans cette Histoire, à
 uelle Mr. Sauval n'avoit pas eu le
 ns de mettre la dernière main. L'E-
 eur a aussi inseré dans le corps de
 ouvrage *plusieurs* choses qui n'étoient

point dans le Manuscrit de Sauval, comme une Dissertation sur les *anciennes Enseignes & Etendards de France*, sur l'usage de la *Chappe de St. Marcin*, sur l'*Oriflame*, sur l'office du *Dapifer*, sur la *Banniere de France*, sur la *Cornette blanche*: cette Dissertation est d'Auguste Galand, & a été imprimée autrefois. Si on avoit voulu inserer encore dans cet Ouvrage plusieurs autres recherches, qui regardent moins l'Histoire de Paris que l'Histoire de France, c'auroit été le moyen de le grossir considerablement. Mais il paroît que c'est ce qu'on n'a point eu principalement en vûë, puisqu'on s'est abstenu d'y mettre des figures, & qu'on n'a fait aucun usage de la *Topographie de Paris par Merian*, ni du recueil des *vûes* de Perelle & de Langlois.

Ce qui mérite peut-être le plus d'attention dans les trois volumes dont il s'agit, est le Discours de Mr. de Launoi, sur les Eglises de Paris, inseré dans le premier volume. Cet Auteur marque à peu près le tems auquel elles ont été bâties, & cite exactement les passages des anciens Historiens sur lesquels il se fonde.

St. Marcel, comme on a vû ci-dessus, a été la premiere Eglise des Chrétiens de Paris; ce qui est prouvé par un

passage de Fortunat, par les fragmens de St. Hilaire, & par un endroit tiré de la vie de St. Martin par Sulpice Severe.

Le Monastere de St. Martin étoit autrefois un simple Oratoire, qui fut ruiné par les Normands. Il y a environ six cens ans que le Monastere est bâti avec l'Eglise.

L'Eglise de Ste. Geneviève a été bâtie par Clovis sous le titre de St. Pierre ou des Apôtres. Ste. Geneviève y ayant été enterrée, & plusieurs miracles s'étant faits à son tombeau, l'Eglise a porté le nom de Ste. Geneviève depuis Charlemagne. L'Eglise fut brûlée par les Normands en 857.

St. Denys du Pas est la premiere Eglise qui ait été bâtie au dedans de la Ville vers le regne de Childebert, fils de Clovis, comme nous avons dit ci-dessus. Cette Eglise, qui est tout proche de l'Eglise de Notre-Dame, est d'une structure plus ancienne que celle de toutes les Eglises qui sont à Paris.

Childebert, fils de Clovis, fit bâtir l'Eglise de St. Vincent, qui s'appelle aujourd'hui St. Germain des Prés. Le Roi avoit apporté d'Espagne des Reliques de St. Vincent, car il n'étoit pas permis, dit l'Auteur, de bâtir l'Eglise & de lui faire porter le nom de quelque Martyr, sans avoir de ses reliques.

L'Eglise de St. Gervais a été bâtie
le cinquième Siecle. L'Eglise de St. L
rent étoit déjà fort celebre sous le reg
de Childebert I. C'étoit alors un Mo
tere.

Gregoire de Tours parle de l'Ég
de St. Julien; mais l'on ignore si c'est
St. Julien le Pauvre, ou de St. Julien
Merétriers.

St. Pierre des Arsis ou des Assis, a
bâtie par des Assyriens; ce qui est pr
vé par un passage de Gregoire de To

St. Eloi jetta les fondemens de l'É
se de St. Paul aussi bien que de l'Ég
de St. Martial.

L'Eglise de St. Merri s'appelloit au
fois la Cellule de St. Pierre. St. M
ou Mederic étoit un Prêtre de Pa
qui ayant été inhumé dans cette Cell
lui a fait porter son nom. St. Merri
voit avant le regne de Charlemagne

L'Eglise de St. Etienne des Grés
fort ancienne; elle ne fut point br
par les Normands lorsqu'ils bruler
celle de Ste. Geneviève. On ignore qu
elle a été bâtie.

St. Germain l'Auxerrois, autrefois
pellé St. Germain le Rond, a été
avant l'an 886. car il en est parlé d
l'Histoire du Siege de Paris écrite
Abbon. C'étoit autrefois un Mona
re, selon le témoignage d'Helgauc

en l'abregé de la vie du Roi Robert.

L'Eglise de Notre-Dame n'existoit point sous la premiere Race de nos Rois; elle a été bâtie sous la seconde; elle n'a point d'abord porté le titre de Cathédrale. St. Denys du Pas a été l'Eglise Episcopale & Cathédrale de Paris, jusques vers la fin de la seconde Race. Alors se fit l'union des Clercs ou Chanoines de l'Eglise de St. Denys à l'Eglise de Notre-Dame.

C'est-là ce que contient le Discours de Mr. de Launoï, auquel nous ajouterons ce que Mr. Sauval dit au commencement du premier Tome page 15. au sujet de Notre-Dame. Il ne s'est jamais bâti en France, dit-il, d'Eglise plus grande, plus magnifique, plus majestueuse. Ce Temple, ajoute-t-il, l'emporte sur celui de St. Paul de Londres, qui est à la vérité plus long, mais dont la longueur est mal proportionnée à la largeur; de sorte que l'Eglise de St. Pierre de Rome est la seule qu'on puisse préférer à celle de Notre-Dame de Paris, qui, selon notre Auteur, a été bâtie en 1163. par l'Evêque Maurice, & dont le Pape Alexandre III. a mis la premiere pierre. L'Auteur remarque au même endroit, qu'il y a plus d'Eglises à Paris qu'à Rome, où l'on n'en compte que 262. au lieu qu'à Paris il y en a plus de 300

POESIES de Mde & Mlle DESHOULIERES; *Augmentées dans cette dernière édition d'un infinité de pièces qui ont été trouvées chés ses amis.* A Paris chés Jean Villette rue St. Jaques 1724. 2. vol. in-8o.

LES Poësies de Madame Deshoulières, sont des témoignages authentiques de la Politesse qui a régné en France du tems de Louis XIV. Il auroit été à souhaiter qu'on eut pû y joindre la vie de cette Dame, qui a fait tant d'honneur à son Sexe & à son Siècle. Le détail en auroit plû par la variété, & auroit donné des éclaircissemens à plusieurs Faits dont elle parle dans ses Ouvrages. En attendant que quelqu'un traite ce sujet avec l'étendue qu'il merite, on dira ici sommairement qu'elle se nommoit Antoinette du Ligier de la Garde, & qu'elle étoit née à Paris d'une Famille noble sous le regne de Louis XIII. en 1638. Sa beauté la rendit recommandable: son esprit se trouva capable d'apprendre tout ce qu'il lui plût de sçavoir. Elle profita de cet avantage, & acquit en peu de tems la connoissance des Langues Latine, Italienne & Espagnole: elle s'attacha sur tout à l'étude de la Langue Françoisë, & des regles de notre

Poe.

Poësie. Ses parens la marierent fort jeune en 1651. à Mr. Deshoulieres, Lieutenant Colonel du Regiment de Condé, & depuis Lieutenant de Roi de Dourlens ; & elle vécut avec lui dans une grande union. Les soins de son ménage, l'éducation de ses enfans, & les grands voyages qu'elle fut obligée de faire ; ne l'empêcherent pas de s'adonner toujours aux Belles-Lettres, & surtout à la Poësie. Elle a travaillé presque en tous genres depuis la Chanson jusqu'à la Tragedie. Les plus anciens Ouvrages qu'on ait d'elle sont de l'an 1658 ; mais ce qu'on estime le plus sont ses Idilles & ses Reflexions morales. Elle fut reçue dans l'Academie de Padoue en Italie, & dans celle d'Arles en Provence. Les louanges fines & délicates qu'elle donna au Roi dans plusieurs de ses Ouvrages, lui firent obtenir de la liberalité de ce grand Prince, une pension de deux mille Livres. Pendant un fort long-tems, elle se contenta de communiquer ses Ouvrages à ses amis, qui les répandoient dans le public ; mais à la sollicitation de ces mêmes amis, elle fit imprimer un volume de ses Poësies en 1688. avec une approbation générale de tout ce qu'il y avoit de gens de bon goût à la Cour & à la Ville. Elle se préparoit à en donner un second lorsqu'elle mou-

rut à Paris le dix-septieme Fevrier 1694.
 au commencement de la seconde année
 de son veuvage âgée de cinquante-six
 ans. Après sa mort Mademoiselle Des-
 houlieres sa fille, publia le second volu-
 me des Poësies de Madame sa mere en
 1695. Elle y joignit aussi quelques unes
 de ses Poësies, qui lui avoient acquis
 dans le monde quelque reputation. Ma-
 demoiselle Deshoulieres est morte à Pa-
 ris le neuf Août 1718. Depuis la pre-
 miere édition on en a fait plusieurs au-
 tres, où Mademoiselle Deshoulieres a
 inseré quelques Ouvrages de Madame sa
 mere, qu'elle avoit recouvrés. La pre-
 sente édition est augmentée de plusieurs
 pieces nouvelles qu'on a eu soin de re-
 cueillir, & que l'on assure être de Ma-
 dame Deshoulieres; parmi lesquelles on
 trouve quelques vers qui sont de diffé-
 rens Auteurs: tels sont les vers de Mr.
 Moreau de Mautour, une Epigramme
 Latine de Ménage, &c. une réponse
 de Mr. Caze; un Madrigal de Mr. de
 St. Aignan; une Balade de Mr. du Pe-
 rier, &c. La Piece nouvelle qui est la
 plus remarquable dans cette édition, est
 la Chançon qu'on lit à la p. 191. Tom. 2.
 & qui commence par ces mots: *L'a-
 vanture est trop ridicule.* En lisant cette
 Pièce, on ne sera point surpris, que ni
 Madame Deshoulieres, ni Mademoiselle
 sa

filles, ne l'ayent point inserée dans les precedentes éditions. Le portrait de Mademoiselle de Villene, qui est à la page 281. Tom. 1. ressemble peu aux autres Poësies de ce Recueil. Aussi a-t-on eu soin de marquer à la marge, que cette Piece a été composée en 1658. par Madame Deshoulieres qui n'avoit alors que vingt ans. Il faut avouer que cette Piece est d'elle, son talent & son goût se sont bien perfectionnés dans la suite.

Dissertation sur les TOMBEAUX de QUARRÉE, village de Bourgogne, dans le Diocèse d'Autun. A Lion chés Duplain 1724. Et se trouve à Paris chés Denys Hortemels, Place de Sorbonne. Broch. in 80. 13. pp.

DANS le pays de Morvend, Territoire du Duché de Bourgogne, il y a un village appelé *Quarrée-les-tombes*, dont Mr. le Comte de Chatellux est Seigneur. On appelle ainsi ce village, à cause du grand nombre de Tombeaux de pierre qui s'y trouve. Les uns paroissent sur la surface de la terre, & les autres sont enfouis. L'espace où ces Tombeaux se trouvent, est long de mille pas, mais beaucoup moins large. Ils ont tous de la même figure, faits en

182 JOURNAL DES SÇAVANS.
forme d'auzes, longs de cinq pieds
de cinq pieds & demi, & les plus lo
de six pieds. Ils sont de deux sortes
pierres, l'une grise, l'autre blanche;
il est à remarquer, que ce ne sont p
des pierres brutes, mais des pierres
lées, battues au marteau à petit grain
fort polies.

Il s'agit de rechercher pourquoi c
grande quantité de Tombeaux se tro
aux environs de *Quarrée*. Il n'y a
ces Tombeaux aucune marque de P
nisme ou de Christianisme, excepté
fix où l'on a trouvé une croix: on
découvre d'ailleurs ni ossemens ni p
sierre. L'Auteur avoue néanmoins
des Payfans disent avoir vû des os
quelques-uns de ces cercuils, & il c
vient que dans un l'on a trouvé les
semens de trois corps mis l'un sur l
tre.

Une conjecture qui se presente
l'origine de tant de Tombeaux, est
ce lieu peut avoir été le Cimetiere
quelque ville qui en étoit proche au
fois, qui a été détruite, & dont
ignore à present le nom. Mais que
recherche qu'on fasse, on ne trouve
cuns vestiges de cette prétendue
aux environs de *Quarrée*, ce qui
faire abandonner cette conjecture. V
donc le sentiment de l'Auteur. *Qua*

felon lui , étoit un entrepôt où l'on ap-
 portoit des Cercueils pour y être achetez
 & pour être delà transportez ailleurs.
C'étoit un magazin de Tombeaux neufs.
 Il ajoute que si l'on examinoit avec soin
 le grand nombre de Tombeaux qui se
 trouvent en divers lieux , trop éloignés
 des grandes villes pour les regarder com-
 me des Cimetieres, on découvroit que
 ce n'étoit que des entrepôts pour con-
 duire ces Tombeaux ailleurs. Il est cer-
 tain, dit l'Auteur , qu'avant le Christia-
 nisme , c'étoit un usage affés commun
 parmi les Payens, d'enterrer leurs morts
 dans des Cercueils de pierre, & que les
 Chrétiens des premiers Siècles se confor-
 merent à cet usage. Or comme on ne
 trouve pas en tous lieux des Carrieres
 de pierre , il est fort probable qu'ils y
 avoit des lieux où l'on transportoit des
 Tombeaux tout faits & en grand nom-
 bre , & où ils étoient mis comme dans
 un entrepôt , pour les vendre à ceux
 qui en avoient besoin.

Ces Tombeaux de *Quarrée* étoient fa-
 meux dans le treizième Siècle , & étoient
 regardés alors comme des Tombeaux vui-
 des. L'Auteur le prouve par un Manu-
 scrit de Mr. Bouhier , President à Mor-
 tier du Parlement de Dijon. C'est un
 Poème dont Gerard de Rouffillon est le
 Heros, & dédié à Jeanne de Bourgogne,
 femme

184 JOURNAL DES SÇAVANS.
femme du Roi Philippe le Long. Malgré les raisons de l'Auteur, plusieurs personnes croiront, qu'il est plus vraisemblable qu'il s'est donné autrefois un combat en cet endroit; & que les Chefs restés sur le Champ de bataille, ont été mis dans ces Tombeaux, puisqu'on y trouve encore aujourd'hui quelques ossemens, de l'aveu même de l'Auteur. De plus, ce *magazin de Cercueils* qu'ils suppose, est inoui dans l'Histoire; & d'ailleurs il eût été plus naturel de le placer près d'une Carrière. Cependant l'Auteur avoue qu'il n'y en a point aux environs du village de *Quarrée*.

L'Art de conserver la SANTE des PRINCES & des personnes du premier rang; auquel on a ajouté l'Art de conserver la santé des Religieuses, & les avantages de la vie sobre du Seigneur LOUIS CORNARO, Noble Venitien, avec des remarques sur ce dernier, aussi curieuses que nécessaires. A Leide chés Jean Langerak 1724. vol. in-12. pp. 374.

Nous ne connoissons point l'Auteur de cet Ouvrage. Il dit dans sa Préface avoir composé un Livre des maladies des Artisans. Si le *Traité de morbis Artificum*, dont nous avons parlé dans nos Journaux il y a quelques années,

est de lui, il peut se vanter, sans vaine gloire, d'avoir fait un bon Livre. C'est un Traité qui paroît sous le nom de Mr. Ramazzini, Auteur connu & estimé dans la Republique des Lettres. Nous n'approfondirons point cette enigme, & nous nous contenterons de parler de l'Ouvrage. On s'applique d'abord à y montrer que le bonheur public dépend entierement de la santé du Prince, & qu'ainsi il ne faut négliger aucun soin pour la conserver, On passe de là aux qualités qui sont nécessaires au premier Médecin d'un Prince. Puis on tâche de faire voir que nul Siécle n'a mieux connu que celui-ci, la nature de l'air, & le pouvoir de cet air sur les corps animés; d'où l'on conclut, qu'il faut donc établir des regles certaines pour se servir utilement de l'air, par rapport à la santé des Princes. Après ces reflexions, qui sont fort étendues dans le Livre, l'Auteur déclame contre la somptuosité des tables, qui est fort contraire à la santé des Princes. Il s'éforce ensuite de prouver, qu'il n'y a personne à qui l'exercice du corps soit plus nécessaire qu'aux Princes. Après quoi il remarque que l'ordre renversé, du sommeil & de la veille, du jour & de la nuit, si fort en usage à la Cour, est une des choses les plus contraires à la santé. A ces ob-

ser-

servations succedent diverses remarques sur les devoirs des Médecins; sur le jugement que les passions excessives de me ont coutume de porter au conseil sur la méthode que les Princes doivent observer dans leurs lectures & dans leurs études, pour ne point nuire à leur santé; sur le danger qu'il y a à être trop gras & trop replet, comme sont la plupart des Grands-Seigneurs; & sur la manière de prévenir certaines maladies qui ont coutume d'attaquer les Princes ces maladies sont, la goutte, la pierre, la colique, & elles ont toutes trois grand rapport ensemble, qu'il arrive rarement qu'elles soient séparées. Un malade attaqué de gravelle, écrivoit un de ses amis qui avoit la goutte, l'appelloit son beau-frere, parce que, disoit-il, ils avoient épousé les deux sœurs. Il arrivoit souvent, ajoute l'Auteur, l'Epouse de l'un alloit caresser l'Epouse de l'autre. Ce qui rend les Princes sujets à ces maux, est leur intemperance, leur oisiveté, & les vins forts & violents qu'ils boivent. Quant aux moyens de prévenir dans les Princes ces sortes de maux, l'Auteur en propose plusieurs & qui sont connus de tout le monde. Le Traité finit par divers Avis sur la manière de conserver la santé du Prince pendant une expedition militaire & dans le Ca

Premier Avis. Il faut d'abord avoir égard à l'air, & choisir le plus pur qui soit dans le Camp; placer le Prince loin des valets, & des eaux croupissantes, principalement s'il est question du Siege d'une place; parce que ceux qui se mêlent d'un Siege, s'ils ont des Rivières ou d'autres eaux dans leur voisinage, ne manquent point de les faire déborder ou de les détourner; de sorte qu'elles inondent le pays, & ainsi ils causent à l'ennemi le plus de préjudice qu'ils peuvent, en faisant encore combattre contre lui un air infecté par la vapeur des eaux corrompues. C'est ainsi que la ville de Naples fut autrefois délivrée des François qui l'assiegeoient. Car la chaleur de l'Été ayant corrompu les eaux qui ne pouvoient couler, l'armée fut presque toute détruite par l'infection de l'air. Il faut donc, dit l'Auteur, trouver un endroit où le Prince ne soit pas moins à couvert des insultes du mauvais air, que des embûches des ennemis. Parmi les Juifs, continue-t-il, la Loi avoit pourvu à la propreté des Camps, & il étoit défendu de satisfaire dans leur enceinte à certains besoins. Il falloit sortir pour cela du Camp, faire une petite fosse dans la terre, & après avoir satisfait à ce besoin, couvrir la fosse qu'on avoit faite. Chaque Soldat avoit

pour

pour ce sujet un outil de fer, qu'il portoit toujours à son côté. Les Turcs, qui sont très-propres dans leurs Camps, observent encore cette pratique, & ils en ont fait une Loi parmi eux.

Le second Avis, est de faire en sorte que le Prince ne respire pas seulement un bon air, mais qu'il boive de bonnes eaux, & que celles qui doivent servir à paitrir le pain & à faire cuire les viandes qu'on lui destine, ayent le même degré de bonté. On apprehende quelquefois dans les armées, de boire des eaux de certains Lacs, où les serpens vont boire: Notre Auteur ne veut pas qu'on en fasse difficulté; on en peut, selon lui, donner sans crainte au Prince même. Il cite pour garant de la bonté de ces eaux, Caton d'Utique. Ce Général, dit-il, ayant embrassé dans les Guerres civiles, le parti de Pompée, se trouva un jour dans la Libie avec son armée, sans avoir une goutte d'eau pour se defaterer. Ses Soldats périssoient presque tous de soif. Enfin ceux qu'on avoit envoyés à la découverte, trouverent un Lac, mais les Soldats le voyant entouré de serpens, qui y venoient boire, n'osoient en goûter. Caton les remit de leur crainte; il en but lui même, & leur persuada d'en boire, ce qu'ils firent sans danger. Voici dans quels ter-

FEVRIER 1725. 189
mes Lucain fait parler Caton en cette
rencontre.

*Non dubitâ miles, totos haurire liquores ;
Noxia serpentum est admixta sanguine pestis,
Morsu vires habent , & fatum in dente minantur ,
Focula morte carent : dixit , dubiumque venenum
hauisit.*

Le troisième Avis, c'est que le Prince fasse beaucoup d'exercice ; qu'il monte à cheval à des heures même incommodes ; qu'il visite son Camp à pied ; qu'il passe la journée en plein air, plutôt que dans sa Tente, afin que son corps s'accoutume peu à peu à supporter les travaux, & que dans certaines occasions où on ne les peut éviter, il n'en soit point incommodé. On ne manque pas d'exemples de Rois, qui élevés dans des Cours délicieuses, ont sçu tellement endurcir leurs corps par des exercices journaliers, qu'ils se sont rendu capables d'essuier les plus grandes fatigues de la Guerre, sans en ressentir le moindre dommage. Les François, dit notre Auteur, admiroient tellement la force de corps de leur Roi Henri IV. qui par sa longue patience dans les fatigues, étoit devenu presque infatigable, qu'ils ne l'appelloient point autrement que le Roi de fer.

Le

Le quatrième Avis, que notre Auteur donne au Prince, pour se bien porter, c'est de ne point s'attacher scrupuleusement à suivre les conseils de son Médecin, mais de varier souvent sa maniere de vivre; tantôt de manger peu, & tantôt de manger beaucoup; tantôt de s'exercer, & tantôt de goûter le repos; tantôt de souffrir le grand froid & le grand chaud, tantôt d'éviter l'excès de l'un & de l'autre.

Le cinquième, c'est de ne jamais boire des vins forts, sans les mêler d'eau, car les Campagnes & les grandes Actions militaires, ne se faisant pour l'ordinaire que l'Eté, les vins violens bus sans modération, sont alors plus propres à ruiner les forces qu'à les conserver. C'est pour cette raison que Platon deffend l'usage du vin dans les armées, sur tout à ceux qui y commandent.

Le sixième, c'est que comme il n'y a souvent que trop de loisir dans un Camp, il ne faut pas que le Prince omette les divertissemens, qui en relâchant un peu son esprit de l'attention continuelle que causent les affaires, peuvent par conséquent contribuer beaucoup à sa santé. Mais que ces divertissemens soient tels, dit l'Auteur, que les doit prendre un Prince sage & éclairé. Il lui conseille *ici les conversations avec des gens sçavans*
qu'il

qu'il aura à sa suite. Il lui conseille la lecture des Histoires, tant anciennes que modernes, où il puisse trouver du plaisir & de l'utilité tout ensemble. Il sera bon, ajoute-t il, que le Prince lise quelquefois l'Ecriture Sainte, comme les Livres des Rois; qu'il joigne de tems en tems à la lecture de l'Ecriture Sainte, celle des Livres qui traitent de l'Art militaire, & de ceux même qui traitent de la Philosophie. Auguste dans son Camp devant Modene, avoit coutume, à ce que raconte Suetone, de lire, d'écrire, & même de composer. Jules Cesar entremêloit la Guerre avec l'étude. Il sera encore à propos, observe notre Auteur, que le Prince joue quelquefois aux Dèz avec ses plus familiers Courtisans, pour distraire son esprit de la multitude des soins. Mais, soit à ce jeu, soit à tout autre, il faut, dit-il, qu'il joue en Prince. Il rapporte là-dessus l'exemple de Theodoric, Roi des Gots, qui dans les coups heureux ne disoit rien, dans les malheureux rioit, dans les indifferens se fâchoit, & dans les uns & dans les autres paroïssoit véritablement Philosophe.

L'article qui concerne l'Art de conserver la santé des Religieuses, contient divers preceptes, dont voici les principaux.

10. Il faut prendre garde, que les
Mo-

Monasteres où elles habitent ne sont bâtis dans des endroits où il y ait fossés & des égouts, comme sont la plupart des Monasteres aux environs des villes. A la verité ces maisons sont d'un grand air, il y a même d'ordinaire de grands jardins; mais celles qui sont situées dans l'interieur de la ville, quoiqu'elles soient privées de cette commodité, sont néanmoins moins, à ce qu'il prétend, beaucoup plus saines, quelque bornées qu'elles soient. Il faut, selon lui, que les Médecins avertissent là-dessus les jeunes personnes qui veulent entrer dans le Cloître.

20. Il veut que les Religieuses évitent de se promener, soit le matin ou le soir, dans leurs jardins, de crainte, dit-il, d'y gagner le mal de tête. Ce précepte est bien général; & l'Auteur n'auroit pas dû mal faire d'avoir ici un peu d'égard aux différentes Saisons, le milieu du jour n'étant guère propre à la promenade, au moins pendant l'Eté.

30. La coutume de la plupart des Couvens, de nourrir des cochons pour l'usage du Monastère, est condamnée par notre Auteur, comme une coutume des plus pernicieuses à la saine. On ne considère pas, dit-il, que quoiqu'on tienne ces animaux enfermés dans des endroits reculés, il est im-

ble qu'ils ne causent dans l'air beaucoup de corruption, sur tout en Été, & quand on nétoye leurs étables. Il prévoit bien que son avertissement sera négligé; mais enfin, dit-il, si les Religieuses aiment tant à nourrir des cochons, qu'elles fassent donc en sorte de n'en être incommodées que le moins qu'il se pourra.

40. Tous les Monasteres de Religieuses ont, generalement parlant, le meilleur pain, elles le font elles mêmes avec grand soin, & la plûpart du tems il est tout tendre lorsqu'elles s'en servent; de sorte, dit l'Auteur, qu'il ne reste rien à dire là-dessus pour leur santé. Il n'en est pas de même du vin, poursuit-il, les vins de Religieuses étant pour l'ordinaire de la nature de ceux qui perdent leur force dans les chaleurs de la *Canicule* ou du *Lion*; ce qui vient, remarque-t-il, de ce que tous les ans après les vendanges, soit pour augmenter la quantité de leurs vins, soit pour les rendre moins forts, les Religieuses y font mettre beaucoup d'eau: ce qui les empêche de se garder. Un autre mal, ajoute-t-il, c'est qu'avant le tems des vendanges, elles font des vins nouveaux avec des grapes qui ne sont pas encore meures; & cela pour avoir des vins, qui aussi-tôt après qu'ils ont bouilli quelques jours, puissent devenir clairs & être bûs. De là vient

selon lui , les maux d'estomac & les coliques venteuses dont la plupart des Religieuses sont tourmentées. Pour prévenir ces inconveniens , il leur donne un conseil ; c'est de se faire dans ce tems-là des vins de raisins secs & d'eau , laissant le tout s'échauffer & fermenter au Soleil. Que si cela ne leur plaît pas , qu'elles tâchent , dit-il , de se procurer de bon vin vieux , par le moyen de leurs parens & de leurs amis , parce que le vin nouveau , quel qu'il soit , est toujours très-contraire à l'estomac. Notre-Seigneur a dit lui-même en St. Luc (c'est toujours notre Auteur qui parle) que *personne ayant du vin vieux n'en desire du nouveau tout d'un coup.*

50. Il deffend aux Religieuses , les pois , les fèves , les lentilles , &c. parce que ces légumes , sur tout quand elles sont séchées , ont la propriété , dit-il , de causer des ventosités , des songes tumultueux , & d'exciter dans l'ame , à ce qu'il assure , des idées *abrodisiagues* qui peuvent embarrasser les pauvres Religieuses. St. Jerome , continue-t-il , parlant aux Moines de son tems , qui vouloient mortifier leur corps par l'abstinence , leur conseilloit , pour conserver leur chasteté inviolable , de ne point manger de legumes , mais de s'en tenir aux herbes.

60. Les Religieuses qui mangent de la viande doivent , selon notre Auteur , préférer la chair de mouton , comme plus favorable à la transpiration , selon Sanctorius. Après le mouton , il leur conseille , le veau , les poulets , les pigeons , les oiseaux de montagnes. Pour ce qui est de la chair de veau , il raconte qu'à Modene il y a un Couvent de Religieuses appellées *Salsiennes* , de leur fondateur St. François de Sales , lesquelles ne mangent jamais d'autre viande que du veau ; & cela pour deux motifs , le premier , disent-elles , pour se conserver en santé , & le second pour servir Dieu avec joie & liesse. Il ajoute , nous ne sçavons pour quelle raison , qu'il est à propos que les Religieuses ayent le sang spiritueux.

70. Il leur recommande de ne point faire de jeûnes excessifs , & leur cite là-dessus ces paroles de St. Jerome à Demetriade , *qu'une faim modérée , qu'on ne satisfait jamais pleinement , est préférable à un jeûne de trois jours.*

80. Il n'approuve point que les Religieuses s'amusement , comme elles font , dit-il , la plupart , à carillonner de toute leur force dans leur Clocher , pour annoncer tantôt une fête solennelle , & tantôt la prise d'habit d'une postulante. Je me souviens , remarque-t-il , d'avoir

196 JOURNAL DES SÇAVANS.
guéri nombre de jeunes Religieuses a
quées de violentes fluxions, pour av
ainsi pris plaisir à rompre les oreilles
public en carillonnant dans leur Cloch
exposées à toutes les injures de l'air.

Après avoir réfléchi de nouveau
cet ouvrage, & sur celui qui conce
l'Art de conserver la santé des Princ
il nous a paru que ce n'étoit ici qu'
réimpression, quoi qu'on n'en dise n
dans le Titre. Nous ajouterons que
la maniere dont l'un & l'autre sont
crits en François, ils ont l'air d'être
Traductions. Si notre conjecture
juste, il est étonnant que l'Imprim
n'ait pas averti de ces deux articles, d
le Titre; cela se devoit.

Quant au Traité de Cornaro sur la
sobriété, nous n'avons rien à en di
C'est un Ouvrage, comme nous l'av
déjà remarqué dans le sixième Jour
de 1702. qui n'est ni nouveau ni inco
nu. Il en a paru une Traduction Fr
çoise avec des Notes en 1721. imprim
à Paris chés Louïs Coignard, & no
avons parlé de la Traduction & des N
tes dans le même Journal que nous v
nons de citer. Voici une autre Trad
tion du même Traité, avec de nouvel
Notes. Ces Notes, qui sont fort gé
rales, tendent toutes à fortifier le sen
ment de Cornaro. Cependant quoyq

le Traité de Cornaro soit fort à estimer, nous croyons qu'il est bon pour en sçavoir faire usage, de lire avec attention *Y Anticornaro*, qui a été imprimé en 1702. à Paris chés Claude Borré rue St. Jaques. C'est une critique sage & judicieuse des preceptes de Cornaro, qui sont la plûpart un peu trop vagues, & qui en plusieurs rencontres demandent de grandes restrictions.

ANTONII FIZES, Regis Consiliarii, in celebri Academia Juris Matheseos Professoris, Societatis Regis Monspelienfis Socii, & Doctoris Medici Monspelienfis: Specimen Medico-Chirurgicum, in quo præcipui SUPPURATIONIS eventus in partibus mollibus expenduntur. *Monspelii apud viduam Monarati Pech, Regis & Universitatis Typographi* 1724. C'est-à-dire: *Essai de Médecine & de Chirurgie, où l'on examine les principales circonstances de la suppuration dans les parties molles, par ANTOINE FIZES, &c. A Montpelier, &c. 1724. in 8^o. pp. 67.*

NOUS avons parlé dans le seizième Journal de l'année 1723. d'un *Essai de Médecine & de Chirurgie*, dans lequel Mr. Fizes a expliqué les causes de la suppuration qui arrive aux parties molles.

la maniere dont elle s'y fait , & les accidens dont elle est précédée , accompagnée & suivie. Nous avons en même tems annoncé une seconde Dissertation que l'Auteur promettoit sur le même sujet , pour traiter plus particulièrement de quelques variétés , dont il lui restoit à parler , par rapport à cette operation de la Nature. Comme nous avons , sans doute , intéressé le Public par cette promesse , il est bien juste que nous lui rendions témoignage de l'exactitude avec laquelle Mr. Fizes tient sa parole. L'Ouvrage qui doit satisfaire à cette espèce d'obligation que l'Auteur a contractée , ne contient que deux propositions générales. Mais Mr. Fizes leur donne assés d'étendue & d'évidence , pour s'acquitter avec honneur.

Il examine dans la premiere , pourquoi une plaie faite à une partie molle , n'est quelquefois suivie d'aucune suppuration ; pourquoi d'autres fois la suppuration est tardive & difficile à provoquer ; enfin , par quelles raisons , après un heureux commencement , elle se trouve ou supprimée totalement , ou considerablement ralentie.

Quoique toutes les causes de ces differens phénomènes , ne soient point déduites séparément , dans la Dissertation ; nous ne laisserons pas de nous attacher

particulièrement à celles, qui empêchent que la suppuration ne survienne : parce qu'elles peuvent être, pour la plupart, appliquées aux autres accidens, selon qu'elles agissent plus ou moins puissamment & en différentes circonstances. Voici le dénombrement que l'Auteur fait de ces causes.

10. Si les humeurs coulent avec une entière liberté, dans la partie blessée, la matière qui doit former le pus ne pourra s'y amasser ; il ne se fera nul gonflement, nulle dilatation des vaisseaux qui seront demeurés entiers ; ils n'auront point ces secousses violentes, dont la première Dissertation de Mr. Fizes fait assez connoître la nécessité, pour la formation du pus ; par conséquent point de suppuration. C'est ce qui arrive par exemple, dans les coupures d'où le sang est sorti abondamment.

20. Dans une grande plaie, presque tous les vaisseaux sont rompus ou lacérés ; il n'en reste point assez pour fournir la nourriture à la partie malade, qui au lieu de suppurer doit nécessairement tomber en mortification. Telle est une blessure faite avec un boulet de canon.

30. Si les vaisseaux, qui n'ont point été offensés, sont trop pleins & trop tendus, ils perdent leur ressort ; ils ne peuvent se décharger par leurs pulsations.

du poids qui les accable : ils s'engorgent de plus en plus , & se rompent enfin , par une trop forte dilatation ; comme dans quelques charbons , dans quelques éréfipèles & dans les plaies accompagnées de grande inflammation.

40. Si l'on suppose ces mêmes vaisseaux trop vuides & trop flusques , parce que le mouvement du cœur trop affoibli ne fauroit y pousser les liqueurs en assés grande quantité ; il arrivera la même chose , que dans le premier cas ; excepté , que dans celui-ci , la gangrène sera fort à craindre , comme on en peut juger , par les bubons & les parotides , qui terminent malheureusement les fièvres malignes.

50. Le même inconvénient sera presque inévitable , pour peu que ces vaisseaux , ainsi relâchés & dénués d'élasticité , viennent à s'engorger ; parce qu'alors ils n'ont aucune ressource pour se débarrasser. Rien de plus fréquent dans le scorbut , dans l'hydropisie & dans les grandes blessures des paralytiques.

60. La sécheresse & le froncement des vaisseaux empêchent les vibrations nécessaires pour changer les humeurs en pus : d'ailleurs le sang qu'ils contiennent , est dépouille des parties séreuses & mucilagineuses , d'où dépend la fluidité de la *matiere purulente* ; on ne doit donc

attendre, dans cette circonstance, qu'une suppuration très-impurite.

70. Si les parois de ces vaisseaux sont composées de fibres trop roides & trop tendues, ils résisteront à l'impulsion des liqueurs; ils ne feront donc point assés dilatés, pour comprimer & pour atténuer la matiere, qui séjournera aux extrémités des vaisseaux rompus. Ajoutés à cela, continue l'Auteur, que la roideur des vaisseaux diminuant leur capacité, la matiere de la suppuration ne peut être alors assés abondante. Quant à cette seconde raison, comme il ne s'agit que de la tension des vaisseaux entiers, on pourroit demander si les humeurs ne se déchargeroient point dans les vaisseaux blessés à proportion de la résistance qu'elles trouveroient dans les autres, de même que selon Mr. Fizes, elles regorgent ordinairement dans les vaisseaux entiers, parce qu'elles ne trouvent plus de passage, dans ceux qui ont été ouverts & ensuite refermés par leur extrémité. En ce cas, ce ne seroit pas la matiere de la suppuration qui manqueroit. Quoi qu'il en soit, on peut bien s'en tenir à la premiere raison, pour expliquer avec l'Auteur, d'où vient que la suppuration est si rare & si difficile à exciter dans les blessures extrêmement douloureuses.

80. Qu'une plaie soit trop fortement comprimée, soit intérieurement, par os déplacé, soit extérieurement, par bandage mal entendu; ou les liquides ne pourront se distribuer dans les vaisseaux, ou elles ne pourront retourner vers le cœur; & si l'on ne remédie promptement à ces deux inconveniens, l'engorgement ou l'inanition des vaisseaux, doit produire un effet également contraire à la suppuration.

90. Elle ne s'accorde pas mieux à l'épaississement des liqueurs contenues dans les vaisseaux, soit entiers, soit rompus, parce qu'en cet état, les parties ne peuvent avoir que de petites vibrations, incapables d'atténuer les humeurs, & que les autres sont gonflées d'une manière trop dure & trop grossière, & ne peuvent céder à de si foibles impulsions. Un froid trop produit souvent ce désordre.

10. On a déjà remarqué, que le sang étant dénué de parties sereuses & mucilagineuses, on ne doit guère compter sur la suppuration. La trop grande dissipation d'esprits n'y est pas moins contraire. Elle détruit le ressort des fibres, les fluides ne sont plus comprimés ni soulevés, leurs principes se dissipent, & voilà l'état d'une extrême indolence; état fort éloigné de celui qui doit produire une humeur douce, égale

fluide, telle que le pus. L'effet entier de ces causes est d'empêcher, ou de supprimer la suppuration. Si ces mêmes causes n'agissent qu'avec une force médiocre, la suppuration commencée se fera plus lentement; si elle n'a point encore été excitée, elle deviendra plus tardive. Quant à cette dernière variété, l'on doit observer avec Mr. Fizes, qu'elle dépend souvent de la différente constitution des parties, plus ou moins propres à la suppuration; mais il semble que cet endroit pourroit être renvoyé à la seconde proposition, dont nous allons parler, après avoir remarqué que l'Auteur réduit toutes les causes précédentes à trois générales, sçavoir. 1^o. La foiblesse des vibrations dans les vaisseaux entiers. 2^o. La trop grande résistance des vaisseaux offensés. 3^o. La disette des humeurs qui doivent former le pus.

Dans le problème qui fait la seconde partie de cet Ouvrage, l'Auteur se propose d'expliquer les différences qui s'observent dans le commencement & dans le progrès de la suppuration. Pour éviter un détail confus, il les rappelle toutes à cinq chefs principaux, sçavoir. 1^o. La nature des parties différemment constituées. 2^o. Les mauvaises qualités des humeurs, qui composent la masse du sang. 3^o. Les vices particuliers des

fluides & des solides à l'endroit même de la blessure. 4^o. La maniere dont plaie a été faite. 5^o. La méthode qu'a pratiquée en la traitant.

Par rapport à la différente constitution des parties, comme il n'y en a point qui contiennent plus de sang & de lymphe que les muscles, il s'ensuit que la suppuration s'y doit faire plus facilement & plus abondamment que par tout ailleurs. Par la raison contraire, elle est fort petite dans les parties qui reçoivent beaucoup de nerfs, dans les tendons, ligamens & les membranes; outre qu'elle est toujours fort douloureuse dans ces parties, sur tout si elles n'ont été coupées, rompues ou déchirées qu'à moitié. On ne doit attendre qu'une suppuration très-lente dans la graisse & dans les glandes. La raison qu'en donne l'Anatomiste paroît incontestable; c'est la lenteur avec laquelle la circulation se fait dans ces endroits. Les vaisseaux de la graisse sont lâches, flasques & d'un tissu spongieux; les liqueurs qu'ils contiennent sont grasses, épaisses & peu propres au mouvement. Les glandes sont composées de vaisseaux entrelacés, dont les replis & les circonvolutions sont autant d'obstacles au mouvement de progression. Il n'en faut pas d'avantage pour former les embarras, d'où l'on voit su

ve si communement ou la mortification
ou les tumeurs skirrhéuses.

20. La mauvaise constitution du sang
est la seconde source d'où Mr. Fizes tire
ce qu'il a remarqué de variétés dans la
suppuration. Si le sang est bien compo-
sé, si la consistance en est naturelle, si
les principes en sont bien proportionnés;
les solides & les fluides, tout contribue-
ra également à former un pus bien con-
ditionné. Mais si le sang est trop dis-
sous, outre qu'il s'échappera facilement
par les ouvertures des vaisseaux blessés,
(dans lesquels il doit cependant s'arrê-
ter, pour être converti en pus) il n'au-
ra point assez de consistance, ni par con-
séquent assez de force pour dilater les
parois qui le contiennent, les pulsations
seront donc trop foibles, pour produire
la suppuration. Si au contraire il est
trop grossier & trop visqueux, quel
tems ne faudra-t-il point pour l'attenuer
suffisamment, sur tout lorsque les pulsa-
tions des vaisseaux sont extrêmement
affoiblies par la grande distention qu'y
cause la liqueur gluante dont ils sont en-
gorgés? Dans la cachexie, les principes
du sang étant mal combinés & mal unis,
la serosité, qui s'y trouve assez abondan-
te, s'échappe aisément par les voies qu'elle
se fait en relâchant peu à peu le tissu
des solides; d'où s'ensuivent deux obsta-

des à la suppuration; 10. la concrétion des parties du sang, qui restent denuées de ce qui leur donnoit la fluidité: 20. le peu de vigueur que conservent les solides, amollis par l'humeur aqueuse qui les abreuve. Le sang des corps cacochymes est mal digéré, il est composé de parties hétérogènes, inégales & incapables de se lier ensemble. Dans cette disposition, ou la circulation est languissante, ou elle souffre des inégalités dans les gros vaisseaux & dans les capillaires. De là on peut conclure avec Mr. Fizes, que le pus ne se formera qu'avec peine, ou qu'il aura différens vices, analogues aux différens caractères des mauvais suc, ou aux différens degrés de dépravation, que ces mêmes suc auront causés dans l'économie animale. Le scorbut produit de semblables effets; il dépouille le sang des parties mucilagineuses & des principes les plus fluides; & de là naissent les concrétions, les obstructions & les autres suites dont nous avons déjà parlé. Le levain vénérien n'empêche point le commencement de la suppuration, elle survient aux plaies de ceux qui sont infectés de cette funeste contagion; mais dans la suite elle est supprimée ou diminuée, sans que les plaies se dessèchent & se cicatrisent. Pour l'explication de ce phénomène, Mr. Fizes a recours à

une multitude de concrétions véritablement très-dures & très-compactes, mais si petites, qu'elles ne peuvent aucunement embarrasser les vaisseaux sanguins, quoiqu'elles puissent obstruer d'autres passages plus étroits, comme sont les pores des fibres osseuses, & les vaisseaux lymphatiques. Cela posé, il est évident que les vaisseaux sanguins pourront d'abord apporter la matiere du pus, & qu'étant ensuite comprimés par les lymphatiques, dans lesquels les concrétions se seront accumulées, ils seront hors d'état de travailler comme auparavant à la suppuration. Quant à la sérosité qui continue de suinter, & qui empêche la cicatrice, elle provient d'une lymphe épaissie dans ses conduits, d'où elle s'échappe par les pores dilatés, ou par les ouvertures qu'elle s'est faite, en forçant les tuniques de ces vaisseaux. Les mêmes engorgemens dans les scrophuleux sont causés par la viscosité du sang, d'où il est aisé de comprendre pourquoi la suppuration ne subsiste pas long-tems dans ces sujets, quoiqu'elle ait paru d'abord assés louable. L'effet ordinaire de la fièvre est de diminuer le mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires & de l'augmenter dans les gros vaisseaux. Cele ne s'oppose point à la suppuration, au contraire on peut inferer

de

de-là qu'elle fera souvent excitée par la fièvre ; mais lorsque l'obstruction des vaisseaux capillaires va jusqu'au point de détruire entièrement leur ressort, ou de les rompre, il faut dans ces deux cas que la suppuration cesse, avec cette différence, que dans le second la gangrène est inévitable.

3^o. Le vice particulier des fluides & des solides considéré uniquement dans la partie malade, est le troisième chef auquel l'Auteur rapporte les variétés de la suppuration. Il donne pour exemples le phlegmon, l'érysipèle, l'oedème, le kirrhe, le cancer, les tumeurs froides & la gangrène. Il fait connoître que le phlegmon est assés favorable à la suppuration, parce que dans cette maladie, les vaisseaux ont toute la force de leurs vibrations. Dans l'érysipèle, la distention des vaisseaux n'est point causé par la quantité du sang, elle vient de la chaleur & de l'acreté de cette même liqueur, qui déchirant plusieurs conduits ensemble, fournit subitement un pus abondant, mais ce pus n'a point assés de consistance. Dans les tumeurs œdéma-reuses, il s'épanche une sérosité qui relâche les vaisseaux: on sçait déjà ce que doit produire ce seul relâchement: quels désordres n'en doit-on pas appréhender, lorsqu'il est joint à l'épaississement.

ment du sang & à la lenteur de la circulation ? Dans le skirrhé , il se fait des concrétions , qui marquent non seulement que les humeurs sont mal disposées à circuler , mais qui compriment encore les vaisseaux destinés au passage des fluides ; il n'y a donc ni assés de matiere ni assés de force pour l'Ouvrage de la suppuration. Le *Cancer* est sujet aux mêmes inconveniens , si ce n'est que les humeurs contenuës dans la partie affligée de cette maladie , contractent une acreté corrosive , qui produit , après la rupture des vaisseaux , un pus visqueux & mal composé. Cette matiere provient d'une lympe épaisse & salée que fournissent en petite quantité les vaisseaux dans lesquels il s'en étoit fait un amas. Si elle devient mêlée de sang noir ou rouge , c'est qu'il se sera brisé des vaisseaux sanguins , soit vènes , soit artères , & de ces dernieres ruptures multipliées vient le ravage du *Cancer*. Puisque les tumeurs froides sont causées (comme le remarque l'Auteur) moins par l'engagement des vaisseaux sanguins , que par celui des vaisseaux lymphatiques , & des conduits adipeux , & que ces deux dernieres espèces de vaisseaux ne sont point propres aux vibrations necessaires pour la suppuration , elle ne peut jamais y paroître que languissante. Pour ce qui

regarde les parties gangrénées, Mr. Fizes a prouvé dans sa premiere Dissertation, qu'elles ne peuvent suppurer; il n'y a selon lui que les parties voisines qui suppurent. Il est aisé de concevoir qu'elles donnent d'abord un pus fétide & mêlé d'impuretés; mais ce caractère se corrige à mesure que la gangrène est emportée.

L'Auteur passe aux divers instrumens qui font les plaies, & à certe occasion, il distingue six sortes de blessures. 1^o. Les coupures qui ne demandent que la réunion, comme tout le monde en convient, parce que le sang en étant sorti abondamment, il ne se fait ni engorgement, ni inflammation, & qu'il ne reste point de matière qui doit être changée en pus. 2^o. Les plaies faites avec un instrument pointu, lesquelles, par les raisons contraires, sont sujettes à une suppuration très-abondante, & quelquefois à la gangrène, si les vaisseaux perdent leur ressort au point de ne pouvoir se dégorger. 3^o. Les contusions & les plaies des parties écrasées, dont la premiere Dissertation de l'Auteur explique allés amplement la supuration. 4^o. Les brûlures, dans lesquelles il arrive la même chose que dans la gangrène; car, comme l'observe Mr. Fizes, les vaisseaux ont été déchirés & racornis, & dans la

confusion qui s'en est faite , on ne doit attendre aucune suppuration. Lors donc qu'on l'apperçoit , il faut l'attribuer aux parties qui sont au dessous , dont les vaisseaux comprimés agitent par leurs pulsations l'humeur contenue dans quelques-uns des vaisseaux brûlés , & la convertissent en pus. 50. Les gersures & engelures , qui privant absolument le sang de chaleur & de mouvement , détruisent en même tems la cause de la suppuration : aussi ne les en voit-on jamais accompagnées , si ce n'est de la même manière que la gangrène & les brûlures. 60. Les plaies faites avec les corrosifs , lesquelles ne suppurent que comme les gersures , lorsqu'elles sont profondes & considerables ; mais qui sont tant legeres & superficielles , sont suivies d'une suppuration assez heureuse.

Outre ces differences , Mr. Fizes reconnoît deux genres de suppurations : les unes sont à découvert , les autres sont cachées. Il s'attache particulièrement à expliquer la mécanique des dernières , mais comme nous en avons déjà touché quelque chose dans notre premier Extrait , nous ne nous y arrêtons point ici.

L'Auteur vient enfin à la pratique des Chirurgiens dans les pansemens , qu'il prétend avec raison être d'une conséquence

quence extrême pour la guérison. Il a déjà parlé dans le cours de cet Ouvrage, des mauvaises qualités de l'air & des remèdes topiques appliqués mal-à-propos; il ne lui reste que trois fautes essentielles à reprendre dans les Artistes. La première est de ne point essuyer les plaies avec assés de soin, d'où il s'ensuit un amas d'impuretés, qui bouchent les orifices des vaisseaux & suppriment la suppuration. La seconde est une erreur toute opposée; elle regarde ceux qui lavent & qui essuient perpétuellement une blessure. Par ces frequentes lotions on amolloit tellement les extremités des vaisseaux, que la matiere du pus ne peut plus s'y arrêter. En essuyant, sur tout un peu fortement, on froisse, on déchire les vaisseaux & les chairs qui commencent à renaître, & cette exactitude affectée devient pour le malade une source de douleurs & d'infortunes. Enfin la troisième faute est reprochée à ceux qui pansant trop frequemment une plaie, l'exposent aussi trop souvent aux impressions de l'air extérieur; ce qui ne se peut faire, sans que les humeurs destinées à la suppuration, soient considérablement altérées.

Ce n'est pas-là tout ce que Mr. Fizes indique de particularités au sujet de la *suppuration*; cet essai en renferme grand

nombre d'autres qui ne sont pas moins intéressantes : telles sont celles qui regardent les différentes qualités du pus, ainsi que les cicatrices. Mais pour ne point entrer dans un détail, qui nous meneroit trop loin, nous nous croyons obligés de renvoyer à l'Ouvrage même. Nous le copierions d'un bout à l'autre, si nous entreprenions de faire connoître tout ce qu'il contient d'utile & de curieux.

Annales TYPOGRAPHICI ab artis inventæ origine ad annum 1500. Opera MICH. MAITTAIRE. *Haga-Comitum apud Isaacum Vaillant 1719. in 4^o. pp. 388. Histoire de l'Imprimerie depuis qu'elle a été inventée jusqu'en l'année 1500.*

L'ART de l'Imprimerie inventé dans le quinzième Siècle est si estimable, qu'on ne doit point s'étonner que plusieurs villes se disputent la gloire de cette fameuse invention. Mais comme elle est peu ancienne, il semble qu'il devoit y avoir peu d'incertitude sur son origine. Cependant le lieu où l'Imprimerie est née, paroît aujourd'hui un problème aussi obscur que le patrie d'Homere: Les uns prétendent que c'est à Harlem que Laur. Coster l'inventa; qu'un garçon

214 JOURNAL DES SÇA
çon qu'il faisoit travailler avec
mé Jean Fust, le quitta, & le
ses instrumens, se transporta
dam, puis à Cologne, & de
ce. Mentel, Medecin de
une Lettre à Naudé, préten
Mentel Bourgeois de Strasbo
le premier Inventeur de cet
& que Jean Guttemberg, un
pagnons, le porta à Maïenc
socioia avec Jean Fust. Cepen
commune opinion est que l'i
l'Imprimerie est dûë à Jea
premiers Livres qui ont été
font de son impression, &
point d'autre nom que le su
joute cependant que Gutter
geois de Maïence s'étant épu
pour executer des essais d'i
qu'il avoit inventés, & n'
venir à bout, étoit prêt d
son entreprise, sans le seco
Fust, qui s'associa avec lui.
merent d'abord un Vocabul
Catholicon. Mais cette prem
sion ne fut que comme une
bois. Car leur Imprimerie
point en caractères mobiles
que des tables de bois toutes
& sculpées, qui formoient
en relief. Ainsi cette Imp
sembloit à celle des Chinois

le Comte décrit dans ses Mémoires. Ce fut Schoeffer, Clerc du Diocèse de Maïence, & compagnon de Jean Fust, qui trouva le secret de fabriquer des Lettres mobiles, & de forger des moules ou des matrices, pour avoir des Lettres de métal fondu. L'Abbé Tritheme dit l'avoir sçu de Schoeffer même. Cette heureuse invention fit tant de plaisir à Jean Fust, que sur le champ il promit à Schoeffer de lui faire épouser sa fille. Ainsi Guttemberg, Fust, & Schoeffer, devinrent Associés; & c'est proprement à ce célèbre Triumvirat que nous sommes redevables de l'Imprimerie telle qu'elle est aujourd'hui. Si le nom de Guttemberg ne paroît sur aucun Livre, c'est qu'il se brouilla avec ses associés & les abandonna. Fust & Schoeffer travaillèrent ensemble jusqu'en 1466. Fust vint à Paris vers ce tems-là, & y apporta sa Bible, imprimée en 1462. Comme l'art de l'Imprimerie étoit peu connu, les Bibles manuscrites se vendoient alors très-cher, *quadringentis aut quingentis connatis*. Fust se mit à vendre les exemplaires de sa Bible à un prix médiocre, & quelques-uns les acheterent comme des manuscrits. Cependant ces exemplaires ayant été confrontés ensemble, on fut surpris de l'uniformité, & Jean Fust passa pour sorcier, jusques-

1464. ce qui se prouve par ces trois vers Latins qui se trouvent à la fin d'une Bible Latine.

*¶am semi undecimus lustrum Francos Ludovicus
Rexerat; Ulricus, Martinus, itemque Michael,
Orti Teutoniâ, hanc mihi composuere figuram.*

Il y avoit deux ans & demi que Louis XI. regnoit sur les François, lorsqu'Ulric, Martin & Michel, nés en Allemagne, m'ont donné cette forme. Cependant Chevillier prétend que ces Allemands ne vinrent en France que vers l'an 1470. & que les Bibles qu'ils y imprimèrent ne parurent que vers 1475. Les vers précédens prouvent le contraire, & d'ailleurs l'Auteur dit avoir vû un Livre imprimé à Tours en 1467. de caractère gothique, mais très-beau: *Francisci Florentini, de amore Camilli & Emilie Aretinorum; liber editus in domo Guillelmi Archiepiscopi Turonensis anno 1467.* Il est à remarquer que ce Roman fut alors imprimé dans le Palais d'un Archevêque. Les trois Allemands dont nous avons parlé, étoient Ulric Gering, Martin Crantz & Michel Friburg. Ils s'établirent d'abord à Paris dans la maison de Sorbonne, & y travaillèrent assés long-tems. Ensuite ils se logerent dans la rue St. Jaques proche St. Benoit

au Soleil d'or. Reuchlin leur élève y logea aussi dans la suite. Cette maison appartenoit à la Sorbonne qui la loua à ces Imprimeurs pour la somme de neuf francs par an. Ulric étoit riche, & l'Auteur dit qu'il prêtoit souvent de l'argent à la Sorbonne. Il mourut en 1510. & légua par son testament la moitié de son bien à la Sorbonne pour y fonder plusieurs bourses.

Les Imprimeurs prenoient alors des degrés dans les Universités, & se faisoient recevoir Maîtres-ès-Arts. Mais depuis ce tems-là, dit l'Auteur, la profession d'Imprimeur & de Libraire s'est avilie : l'Art d'imprimer est devenu un métier servile, par l'ignorance de plusieurs qui l'ont pratiqué. Il cite en cet endroit un beau passage de Jean Froben célèbre Imprimeur, qui dit, que la Librairie ne devoit point être un vil négoce d'intérêt ; qu'un Imprimeur ne devoit travailler que pour l'honneur de rendre service à la République des Lettres. Les anciens Imprimeurs, ajoute notre Auteur, étoient en grande considération : les personnes du premier mérite & du premier rang, s'intéressoient à la perfection de ce bel Art, & des Evêques même se chargeoient de la direction d'une Imprimerie.

C'est une chose surprenante que cet

Art né en Allemagne, n'aît pû s'y perfectionner. Il passa en France au commencement du regne de Louïs XI. comme nous avons dit, & l'amour que Prince avoit pour les Lettres, ne contribua pas médiocrement au progrès de l'Imprimerie. Notre Auteur, après Nodé, se plaint, que nos Historiens n'ayent point fait mention de cette belle querelle de Louïs XI. Ce fut lui, dit-il, qui fit transporter au Louvre la Bibliothèque de Fontainebleau, formée par Charles VIII. qui l'augmenta d'un grand nombre de Manuscrits, & en donna la direction à Robert Gaguin, Général des Mathurins. Ce Prince en 1471. voulut faire copier le Manuscrit des œuvres de Razés, de la part des Médecins de la Faculté de Paris, & se faisoient l'Autographe. Les Médecins consentirent qu'à condition que le Roi leur donneroit des gages. On trouve la Lettre qu'ils écrivirent au Roi à ce sujet.

„ Notre souverain Seigneur, tant
 „ si très-humblement que plus pouvons
 „ nous nous recommandons à votre
 „ bonne grace; & vous plaise sçavoir
 „ que le President Messire Jean de
 „ Driesche nous a dit, que lui avés
 „ crit qu'il vous envoyast *totum corpus*
 „ *nens Rasis*, pour faire écrire; & pe
 „ *qu'il n'en a point*, sçachant que ne

26 en avons un, nous a requis que nous
 27 lui voulussions bailler. Sire, combien
 28 que tousjours avons gardé très-pré-
 29 cieusement ledit Livre, car c'est le
 30 plus beau & le plus singulier Thresor
 31 de notre Faculté, & n'en trouve-
 32 rons guères de tel: néantmoins, nous
 33 qui de tout nôtre cœur desirons vous
 34 complaire & accomplir ce qui vous
 35 est agréable, comme venus sommes,
 36 avons délivré audit President ledit Li-
 37 vre, pour le faire escrire, moyen-
 38 nant certains gages de vaisselle d'ar-
 39 gent & d'autres cautions, qu'il nous
 40 a baillé en seureté de nous le rendre,
 41 ainsi que selon les Statuts de nostre
 42 Faculté, faire se doit; lesquels nous
 43 avons tous jurés aux saints Evangiles
 44 de Dieu, garder & observer, ne au-
 45 trement ne les pouvons avoir pour
 46 nos propres affaires. Priant Dieu,
 47 Sire, &c. Ce 29. Novembre 1471.

L'Auteur voulant donner un Catalo-
 gue des principales Editions qui ont été
 faites en Europe depuis 1460. jusqu'à
 1500. partage cet intervalle de tems en
 quatre Décades, qu'il accompagne de
 remarques sçavantes sur ces Editions &
 sur la vie des principanx Imprimeurs.
 Les premiers Livres qui sont à la tête
 de ce Catalogue, sont, le *Decor puella-*
rum, dont nous avons parlé ci-dessus.

222 JOURNAL DES SÇAVANS
imprimé par Jenfon en 1461. *Biblia
per Joan. Fust & Petr. Schoeffer. fo.
gunt. 1462. Biblia Lat. per Ulricum
ring, Mart. Crantz & Mich. Fribu
fol. 1464. Ciceronis Officia & Para
per Joan. Fust & Petr. Schoeffer. fol.
gunt. 1465. Idem 1466. S. Aug. de C
sata Dei. fol. 1467. &c. A la fin des
Editions des Paradoxes de Ciceron,
lit ces paroles : *Præfens M. Tullii cl
simum opus Joannes Fust, Mogun
civis, non atramento, plumali cannâ
que areâ, sed arte quadam perpulci
Petri manu pueri mei, feliciter effeci
tum.* Il nous est impossible d'expli
ici toutes les remarques de l'Auteu
les Livres dont il fait mention.*

Vers l'an 1480. Antoine Verar
rendit célèbre par un grand nombre
ditions. Il imprima sur tout beau
de Romans & de Livres de Cheva
en François. Il demouroit à Paris f
Pont Notre-Dame. Nous avons d
plus de cent volumes de Romans,
primés sur du velin & ornés de m
tures. Amerbach, Imprimeur à E
acquit aussi beaucoup de réputation
ses Editions exactes; Badius l'app
*indefatigabili virum diligentia & soles
mâ vitiorum expungendorum peritiâ.*
ber ou Franck, Allemand de nat
Imprimeur à Rome, Piasius, Bla

resanus, Santriter, &c. Imprimeurs
Venise, & plusieurs autres Impri-
eurs en différentes villes, se rendirent
commandables dans ces premierstems.
Voit ici la Liste de tous ces Impri-
eurs.

Les Libraires & les Imprimeurs, é-
ent regardés à Paris comme les Sup-
ts de l'Université; ils lui étoient
ment & lui obéissoient en tout. L'U-
versité jugeoit de leurs différends,
punit leurs fautes, les condamnoit à
amende, ou les chassoit de la ville,
fermoit leurs Boutiques & leurs Imprime-
es, & mettoit le prix aux Livres. No-
e Auteur dit que la cause de la cherté
s Livres, vient de la distinction des
ibraires & des Imprimeurs. On ne
vit point, selon lui, de simples Impri-
eurs devenir fort riches; ceux-ci ga-
ent peu, & ceux-là gagnent beau-
up. Il avoue que parmi les Librai-
s, il y en a plusieurs qui ont de la
conscience & de l'honneur. Il n'étoit
point permis aux Libraires, aux Impri-
eurs & aux Relieurs de loger hors du
quartier de l'Université. C'est une Loi
qui s'observe encore aujourd'hui.

La profession de Correcteur d'Impri-
erie étoit fort considérée dans ces pre-
miers tems, & étoit exercée par les
Philosophes, par les Médecins, & par
les

les Jurisconsultes les plus habiles pendant Jules Scaliger reprocha à Emme qu'il avoit été Correcteur d'Immerie, & aux gages d'Alde Man. Erasme répondit qu'il n'avoit jamais Correcteur que de ses propres Ouvrages; *An ille minister est Officina, qui pro adest operi? Officina mihi potius ministra.* L'Auteur ajoute qu'on ne point mépriser aujourd'hui ceux qui les Imprimeries corrigent les Ouvrages d'autrui, & qu'il n'est point honteux de retirer quelque profit d'un travail également utile & honnête. Il investit même tems contre un grand nombre d'Imprimeurs & de Libraires, qui par un coupable ménagement n'ont point d'autre Correcteur d'Imprimerie que leur propre ignorance, & mettent au jour des Ouvrages défigurés dont on auroit le droit de les punir, conformément au C. (*seront tenus d'avoir Correcteurs suffisants sur peine d'amende arbitraire.*)

Cet extrait seroit trop long si nous voulions rapporter ce que l'Auteur dit au sujet des impressions Hebraïques & des impressions Grecques. Nous dirons seulement que les Juifs établirent des Imprimeries Hebraïques en quelques lieux d'Allemagne & à Constantinople, & que l'Imprimerie a été depuis défendue à l'égard des impressions Grecques,

à Milan , à Florence & à Venise qu'elles ont commencé. Alde-Manuce, Imprimeur de Venise s'est rendu très célèbre, principalement par ses Editions Grecques. On lui reproche néanmoins d'avoir altéré le texte des Manuscrits, pour avoir voulu quelquefois les reformer à sa fantaisie : c'est le sentiment d'Erasme & de plusieurs Sçavans.

Depuis que ce premier volume d'*Annales Typographici* a paru, Mr. Mettaïro en a fait paroître deux autres, dont nous rendrons compte au Public dans la suite. Quoique l'Ouvrage, dont il s'agit, aît été imprimé il y a déjà quelques années, il a été peu connu en France, & peut passer pour nouveau; & comme nous sommes obligés de parler des Tomes postérieurs, il nous a fallu faire mention du premier.

JOANNIS DE FORDUN SCOTICHRONICON GENUINUM, unà cum ejusdem supplemento ac continuatione. E. Codicibus manuscriptis eruit, ediditque THO. HEARNIUS, qui & Appendicem subjunxit, totumque opus in quinque volumina distinctum, præfatione atque indicibus adornavit. Oxonii à Theatro Scheldoniano. 1722. *La vraie Chronique d'Ecosse de Jean de Fordun, avec le supplément & la continuation, &c. 5. vol. in-8o.*

JEAN DE FORDUN, appelé communément *Joannes Scotus*, est auteur du quatorzième siècle, qui a composé la *Chronique d'Ecosse*, dont Gale, a donné une Edition. Son fils ayant communiqué à l'abbé de Bénédictine un Manuscrit authentique de la *Chronique*, celui-ci a trouvé de Thomas Gale fort défectueux ce qu'il n'a point donné l'Ouvrage de Fordun. 2^o. en ce qu'il a distingué dans son Edition ce qui est de Fordun, d'avec ce qui est de Bower, lequel a inséré plusieurs choses dans l'Ouvrage de Fordun, de son élève, a continué son Histoire en même tems défigurée par des additions fabuleuses, tel qu'est celui du Chapitre de St. Patrice. Fordun, dit-on, étoit un Ecrivain sensé, un Historien exact: Bower au contraire étoit un compilateur peu judicieux. Il s'est servi par exemple, très-grossièrement, en mettant sur le compte de la Reine Mathildé, surnommée *la bonne*, une Histoire singulière: Bower dit que la Reine d'Angleterre, fille de la guerrière Reine d'Ecosse, se promena un jour toute nue dans la ville de York, & fut montée sur un cheval, à la suite du Roi Henri son Epoux.

nous assure que le fait est faux, & que cet Auteur a attribué à Mathilde ce qu'il devoit attribuer à Godive femme de Leofric, Comte des Merciens. Voici comment la chose se passa au rapport de quelques Historiens & même de Camden. Leofric traitoit fort durement les habitans de la ville de Coventry. Godive eut pitié d'eux, & pria iustamment Leofric son Mari de les épargner. Je leur pardonnerai, lui répondit Leofric, quand vous vous promenerés toute nue dans les rues de Coventry. Si vous faites cela, je vous donne ma parole que je vous accorderai ce que vous demandés. Leofric crut ne s'engager à rien, connoissant la vertu & la modestie de Godive. Cependant cette Princesse, pressée par sa charité, fit ce que son Mari ne croyoit pas qu'elle feroit. On la vit parcourir toute la ville en plein jour toute nue, montée sur un cheval: mais ses cheveux qui étoient fort longs, lui servirent de vêtement & ménagerent sa pudeur. *Godiva Comitissa Deo dilecta, nuda equum ascendens, crines capitis & tricas dissolvens, corpus suum totum praeter crura candidissima velavit.* (Floril. cité par Camden) Leofric regarda cette action de sa Femme comme un prodige, & tint ce qu'il lui avoit promis,

Il nous est impossible de donner ici l'abrégé de la *Chronique* de Jean de Fordun : nous dirons seulement , qu'il remonte jusqu'à Noé & à ses fils , Sem , Cham & Japhet , & même jusqu'à la Création du Monde ; qu'il prétend que les Ecoffois sont originaires d'Egypte ; que Geythelos fut leur premier Roi & leur premier Legislatteur , & les établit en Espagne ; que son fils Hyber passa avec eux en Irlande , & se rendit maître de cette île , à laquelle il donna son nom ; que les Ecoffois passerent ensuite dans l'île d'Albion , & s'emparèrent avec les Pictes de la partie septentrionale de cette île ; que Fergus y fut leur premier Roi , du tems d'Alexandre le Grand ; que ce fut lui qui apporta d'Irlande cette chaire de marbre , dans laquelle ses Successeurs se sont toujours assis dans la Cérémonie de leur couronnement , &c.

De toute cette Chronique , où il n'y a rien qui n'ait été beaucoup mieux traité par les Historiens qui ont écrit depuis Fordun , nous choisissons l'endroit qui regarde Robert de Bruyse ou de Bruce & Jean de Bailleul.

Alexandre III. Roi d'Ecosse , n'avoit point laissé d'enfans , & la Couronne appartenoit à Marguerite de Norwege , du chef de sa Mere. Edouard I. Roi d'Angleterre , avoit résolu de marier son

fils Edouard avec cette Princesse , afin
 de réunir l'Angleterre & l'Ecosse. Le
 Mariage étoit prêt de s'exécuter , lors-
 que la jeune Marguerite mourut. Les
 deux plus proches héritiers étoient Ro-
 bert de Bruyse & Jean de Bailleul.
 Bruyse avoit épousé la seconde fille de
 David , Comte d'Huntington , frere de
 Guillaume & de Malcolme , Rois d'E-
 cosse. Bailleul Gentilhomme de Nor-
 mandie , étoit fils de Darvorgille , fille
 de la fille aînée du Comte David. Les
 Grands du Royaume d'Ecosse , partagés
 entre-eux sur le droit de la Succession à
 la Couronne , & craignant les événe-
 mens d'une Guerre civile , résolurent de
 s'en rapporter au jugement d'Edouard I.
 Roi d'Angleterre , & de reconnoître
 pour Roi d'Ecosse celui qu'Edouard
 choisiroit , ou de Bruyse ou de Bailleul.
 Tous les Seigneurs d'Ecosse s'assemble-
 rent donc à Berwic , où le Roi d'Angle-
 terre se trouva ; & après avoir déclaré ,
 selon les formes , que le jugement d'E-
 douard , auquel ils se soumettoient en
 cette occasion , ne pourroit préjudicier
 en rien à l'indépendance de la Couronne
 d'Ecosse , ils firent tous serment de se
 rendre à la décision d'Edouard , & d'o-
 béir au Roi qu'il éliroit. Edouard pour
 juger ce differend , composa un Conseil
 de douze Seigneurs Anglois , & de dou-

230 JOURNAL DES SÇAVANS.
ze Seigneurs Ecoffois. Après une mure
délibération, le Conseil dit au Roi, que
le droit de Bruyse leur paroissoit mieux
fondé que celui de Bailleul. Bailleul, il
est vrai, avoit épousé la fille de la fille aînée
du Comte David, mais Bruyse avoit épou-
sé la fille même de ce Comte; de sorte
que, selon eux, il étoit le plus proche
heritier. Edouard étoit prêt, conformé-
ment à l'avis du Conseil, d'adjuger la
Couronne à Bruyse, lorsqu'Antoine Beck
représenta au Roi, que Bruyse étoit
Anglois & né son Sujet, & qu'étant d'u-
ne maison puissante en Angleterre, il
auroit tout à craindre d'un tel voisin.
Le Roi gouta cette reflexion & répon-
dit en langage Normand: *Par le sank
Dieu vous avés bunchante; c'est-à-dire,
vous avés bien chanté.* Il fit venir Ro-
bert de Bruyse, & lui proposa de vou-
loir reconnoître qu'il tenoit la Couronne
de lui & de lui faire hommage: qu'à
cette condition il lui donneroit sa voix.
Bruyse rejetta cette proposition avec
hauteur, & dit qu'il ne dégraderoit point
la Couronne d'Ecoffe. Le Roi l'ayant
congedié appella Jean de Bailleul, qui
ne fut pas si difficile que Robert de
Bruyse; car ayant conféré avec son Con-
seil particulier composé de Normands,
sur la proposition du Roi, il jugea à
propos de l'accepter. Bailleul fut donc
pro-

proclamé & reconnu Roi d'Ecosse l'an 1292 & la même année il fit hommage de son Royaume au Roi d'Angleterre, comme il s'y étoit engagé secrètement; ce qui irrita & souleva contre lui toute la Noblesse Ecossoise. Il fut donc résolu dans une Assemblée du Parlement d'Ecosse, que le Roi revoqueroit l'Acte d'hommage & de serment de fidélité au Roi d'Angleterre, & déclareroit qu'il n'avoit rendu jusqu'ici cet hommage que par force. Une telle déclaration ayant été portée au Roi d'Angleterre, ce Prince dit en langage Normand : *A ce foll selon tel foli fet; sul ne venire à nous, nous vendrons à ly: c'est-à-dire, Ah ce fou, ce selon fait une telle folie; s'il ne vient à nous, nous irons à lui.* La Guerre fut donc déclarée entre le Roi d'Angleterre & le Roi d'Ecosse, & fut très-désavantageuse pour celui-ci, jusques-là qu'il fut Livré au Roi d'Angleterre avec son fils Edouard de Bailleul. Ils furent conduits à Londres l'un & l'autre; & quelque tems après le Pere fut renvoyé en France, après lui avoir fait jurer qu'il ne prétendroit jamais à la Couronne d'Ecosse. Jean de Bailleul avoit régné trois ans & demi. Il mourut en Normandie dans sa Terre de Bailleul. Le Roi d'Angleterre s'empara du Royaume; mais Robert de Bruyse, qui

232 JOURNAL DES SÇAVANS.
qui étoit retenu prisonnier à Lond
& qu'Edouard avoit tefolu de faire
zir, s'évada, & fut couronné Roi
cosse. Ayant été attaqué par Edou
il fut vaincu plusieurs fois, mais à la
il triompha de tous ses Ennemis,
remporta des victoires signalées sur
Anglois.

Fordun raconte dans le second To
page 307. une chose assés singuliere
Roi des Bulgares. Ayant embrassé
Foi, il devint si devot, qu'il abdiqua
Couronne en faveur de son fils aîné
se rendit Moine. Mais le jeune R
étant peu attaché à la Religion C
tienne, le Pere sortit de son Cloî
reprit le Titre de Roi, & ayant fait
ver les yeux à ce fils, mit le cadet
sa place, puis retourna dans son l
nastere, où il passa le reste de ses j

Au commencement du cinquième
vre, on lit avec plaisir l'entretien
Malcolme avec Macdurf. Mach
avoit usurpé la couronne d'Ecosse, c
Malcolme étoit l'heritier legitime.
Seigneurs Ecossois voulurent secou
joug du Tyran; & Macdurf vint de
part trouver Malcolme, pour lui f
part de leur conspiration en sa fav
Malcolme qui craignoit la trahison,
sa d'abord se fier à Macdurf, & vo
auparavant l'éprouver, en refusan

uronne sur differens pretextes. Je ne
 rois être votre Roi, lui dit il, parce
 je suis très sujet au peché d'impure
 or vous sçavés qu'un Roi impudique
 un mauvais Roi. Macduf lui répond,
 ce vice n'est point incompatible a
 la Royauté; que les plus grands Em
 eurs & les plus grands Rois, ont été
 ets à l'incontinence, & lui cite sur
 plusieurs exemples. Malcolmme re
 que à Macduf, qu'il a un autre vice
 s considerable, qui le rend absolument
 ligne de la Couronne; c'est, dit-il,
 je suis voleur, & que j'ai un pen
 nt extrême à m'emparer du bien d'au
 i. Lorsque vous serés Roi, lui répond
 acduf, vous n'aurez plus ce vice; c'est
 digence qui vous y porte: or quand
 us serés sur le Trône, rien ne vous
 nquera. Ces deux inclinations vicieu
 font peu de chose encore, reprend
 alcolmme, en comparaison d'un défaut
 orme, que je n'ose presque vous a
 uer, & qui vous fera convenir que je
 merite en aucune maniere de monter
 le Trône; c'est, ajoute-t-il, que je
 s fourbe, & que mon plaisir est de
 mper & de manquer à ma parole.
 acduf n'eût rien à repliquer, il se mit
 pleurer, & convint que Malcolmme,
 nt fourbe & traître, étoit incapable
 être Roi. Il prit alors congé de Mal
 colme

colme en déplorant le sort de l'Ecoffe. Malcolm voyant que Macduf étoit un homme droit & ennemi de la fourberie, le rappella, & lui avoua que tout ce qu'il lui avoit dit n'étoit qu'une fiction pour l'éprouver; & qu'il n'étoit ni impudique, ni voleur, ni fourbe. Il se mit donc à la tête des conjurés, livra une bataille à Machabée, le tua & monta sur le Trône l'an 1057.

Ce Roi fit dans la suite une action memorable à l'égard d'un Seigneur qui avoit conspiré contre sa vie. Ayant découvert la conspiration, il ordonna pour le lendemain une partie de chasse à laquelle ce Seigneur fut invité. Au milieu de la chasse il lui commanda de le suivre, & ils s'écartèrent l'un & l'autre de tous les autres chasseurs. Le Roi lui dit alors qu'il étoit informé de ses desseins, & que puisqu'il avoit résolu de lui ôter la vie, il devoit le faire en brave homme & mettre sur le champ l'épée à la main. Le Seigneur demeura interdit, se jeta aux pieds du Roi, lui demanda pardon, lui nomma tous les conjurés, & lui promit au nom de la Ste. Vierge, de lui être désormais très-fidèle.

Cette Chronique de Jean de Fordun, est écrite d'un style naïf, mais barbare, & on y trouve un grand nombre de mots de la basse Latinité.

*NOUVELLES LITTERAIRES.

[DE LA HAIE.

Monsieur de la Grange vient de composer une nouvelle Idile que les Curieux seront bien aise, sans doute, de trouver ici.

L'APOTHEOSE DE LA BELLE
† HOLLANDOISE*Idille.*

par MR. DE LA GRANGE.

Dans ce riche País ou cent Dignes fameuses
Repoussent les efforts des vagues écumeuses,
L'infortuné DAMON confondoit ses soupirs
Au murmure des flots, au souffle des zephirs,
Et le trepas d'IRIS, sa Compagne fidelle,
Dont la perte a son cœur étoit toujours nouvelle,
Lui faisoit à Neptune adresser ce discours,
Dont un ruisseau de pleurs interrompoit le cours,

Ne crain plus, Dieu des Mers, que contre ta furie
Mes ordres, ni mes soins deffendent ma Patrie:
Comment pourrais-je encor m'aquiter de l'emplo
De veiller aux travaux que l'on fait contre toi?
IRIS, la jeune IRIS, dont la mort me separe,
Etoit de ces Climats l'ornement le plus rare.

Pour

* Cet Article ne se trouve point dans l'Ed. de Paris.

† Feue Madame la Baronne de Cruyningen, Voyez la Cantate intitulée la Belle Hollandoise, dans les Oeuvres Mêlées de Mr. de la Grange, pag. 22. & suiv.

Pour deffendre les jours de tes flots. enn
 Je gardois ces *Ramparts qui me furent coi
 Mais puis que je la pers, je voudtois que ton
 Abimât avec moi tout le reste du Mont

A peine sa douleur lui disoit ce propos
 Dans un char de cristal élevé sur les flot
 Il voit le souverain des campagnes liquie
 Et parmi les Tritons, parmi les Nereïd
 Il voit briller IRIS. l'objet de tant de pl
 Dont le front couronné des plus brillantes l
 Par l'éclat qu'il repand sur la plaine azu
 Obscurcit Amphitrite & même Citherée.

Regarde, dit Neptune à cet Epoux surpri
 Si tu dois t'affliger de la gloire d'IRIS ;
 Nayade des Canaux qui coupent la Conti
 Je veux que sous ce Titre elle soit adorée.
 Cependant de tes cris ne frappe plus les ai
 Une † Beauté pareille à celle que tu pers
 De vertus & d'apas également ornée,
 Va rallumer pour toi les feux de l'himen
 Saisi toi du Tresor que je t'ai destiné.
 Des Epoux par deux fois fois le plus fort

* Mr. de Cruyningen est grand Bailli
 Moyden, Châtelain du Château, & Surin
 dant de la Digue, &c.

† Mademoiselle de Frimmerdorf de Put
 que Monsieur le Baron de Cruyningen épou
 secondes nôces. Elle est d'une noble &
 cune Maison, originaire du Palatinat.

Et que l'échange heureux qu'avec toi fait Nep-
tune,

Rende les Dieux jaloux de ta double fortune.
Ainsi parla le Dieu de l'humide séjour,
Et l'on vit aussi tot l'Himénée & l'Amour
Sur les Autels dressez pour l'Eponse immortelle,
Allumer leurs flambeaux pour l'Eponse nouvelle]

D E P A R I S.

Mr. Gayot de Pitaval, vient de faire imprimer le quatrième volume de sa *Bibliothèque des Gens de Cour*, chés Th. le Gras au Palais; le cinquième volume est sous presse.

Nic. Lottin rue St. Jaques, a imprimé l'Anatomie de Mr. Heister, traduite en François par le Sieur de Vaux, Maître Chirurgien de Paris. Comme on a donné un Extrait étendu de cet Ouvrage de Mr. Heister écrit en Latin, nous nous contentons d'annoncer la Traduction qui est fort estimée.

C'est chés Mariette, Coignard & Piffot, qu'on souscrit pour les *Voyages de Mr. de la Motraye*, qui s'impriment à la Haye chés Vanduren & Johnson.

La nouvelle Edition du Poëme de *Henri le Grand*, à Amsterdam in-12. contient plusieurs Pieces fugitives, que Mr. de Voltaire défavoue. Il nous a prié d'assurer le Public qu'il donnera son
Poë-

Poëme en dix chants cette année. Le nouveau chant sera placé entre le cinquième & le sixième, & l'Auteur fera d'ailleurs plusieurs changemens & plusieurs additions dans le corps de son Ouvrage.

Il paroît une Traduction Françoisë de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* de Sagrédo par Mr. Laurent, qui a, dit-on, traduit aussi l'*Histoire Romaine* de Tite-Live, qu'on espere qu'il donnera au Public. Cette Traduction de Sagrédo est imprimée chés Barois rue de la Harpe.

Mr. de Veze donnera bientôt au Public l'*Histoire Litteraire de la Province de Languedoc*. Il a découvert près de deux mille Auteurs de cette Province, en comptant tous ceux qui y ont vécu, & tous ceux qui y sont morts.

On imprime actuellement plusieurs Ecrits contre la Dissertation du P. le Courayer sur l'*Ordination des Anglois*, &c.

L'Ecrit de D. Gervaise paroît depuis quelques jours. Ce sont deux Lettres imprimées chés Amaulri, Place de Sorbonne.

Il paroît ici depuis peu un Recueil des nouvelles pieces de Mr. Rousseau, tirées de l'Édition de Londres. Ce Recueil joint à l'Édition de Soleure, forme un corps complet de tous les Ouvrages

de

de cet Auteur. Mais comme dans l'Édition de Londres, il a changé plusieurs endroits de l'Édition de Soleure, on attend l'Édition de Hollande *in-12.* qui sera entièrement conforme à l'Édition de Londres.

Il paroît depuis peu une Brochure intitulée, *Apologie de Mr. de La Motte.*

Il paroît un Ouvrage *in-4^o.* intitulé; *Le Prædestinarianisme, ou les Hérésies sur la Prædestination & la Réprobation.* Traité Historique & Théologique, &c. par le Pere du Chesne de la Compagnie de Jesus. A Paris chés Quillau fils, rue du Fouarre 1724.

Cavelier imprime *La maniere de diminuer le nombre des Procès,* par Mr. l'Abbé de St. Pierre. Il imprime aussi le *Traité des vertus Médicinales de l'eau commune,* par Mr. Smith; & le *Traité de l'eau* du Docteur Hancock, traduit de l'Anglois; le tout accompagné des Theses de Messieurs Hecquet & Geoffroi, *sur l'eau.*

Le même Libraire a réimprimé le *Memorial Alphabetique* des choses concernant la Justice, la Police & les Finances de France; quatrième Edition, augmentée, 2. vol. *in-8^o.* Ce Livre regarde principalement les Tailles. Il a aussi réimprimé le *Procès-verbal de l'Ordonnance Civile & Criminelle.*

Voici

Voici quelques Livres que le m
Libraire a reçus depuis peu des
étrangers.

Corn. Tacitus cum notis Jac. Gro
2. vol. in-4°. Trajecti 1721.

Valer. Flaccus cum notis Burn
in 40. Lugd. Batav. 1724.

Christ. Hugenii opera varia. 2. vol. i
Lugd. Batav. 1724.

Le septième Tome de la *Biblios*
Germanique par Mr. Lenfant in-80.
terd. 1724.

TABLE DES ARTICLE

FEVRIER 1725.

- I. L EON. DE VINCI, *Traité de la*
ture.
- II. NIC. ANDRY, *Quæstio Medica*
præcipua Valetudinis tutela Exercitatio.
- III. H. SAUVAL, *Histoire & Recher*
Antiquitez de Paris.
- IV. *Poësies de Me. & Mlle. DESHO*
RES.
- V. *Dissertation sur les Tombeaux de Quarrés*
- VI. *L'Art de conserver la Santé des Prince*
- VII. ANT. FIZES, de suppuratione.
- VIII. MICH. MAITTAIRE, *Annal*
pographici.
- IX. JOANNIS DE FORDUN Scot
nicon Genuinum.
- X. *Nouvelles Littéraires.*

F I N.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

MARS 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne se
trouvent point dans l'Edition
de Paris.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WAESBERGE;

M D C C X X V.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent
chez les W A E S B E R G E.

AND. T A C Q U E T Elementa Euclidea Geometrix planæ ac solidæ & selecta ex Archimede Theoremata, accedit Trigonometria, novis corollariis & XL. Schematibus aucta à Guil. Whiston. 8.

CHRIST. HENR. WEISSIUS de Styli Romano, ejusque Puritate, Dignitate, Nitore & Elegantia. 8.

Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament par le R. P. L. AUGUSTIN CALMET, fol. Paris 1724 Les 5. premiers Volumes.

Prieres pour tous les jours de la Semaine, par B. PICTET. 12.

Observations curieuses sur toutes les parties de la Physique, extraites & recueillies des meilleures memoires. Paris 1719.

Secrets concernans les Arts & Metiers. 12. Paris 1724. 4. voll.

Bibliothèque Germanique ou Histoire Litteraire de l'Allemagne & des Pays du Nord. Tome huitieme. 8.

Histoire des quatre Cicerons. 12.

Journal des Sçavans, augmenté de divers Articles qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris pour l'Année 1724. 12.

Memoires pour servir à l'Histoire de la Grande Bretagne, sous les Regnes de Charles II. & Jacques II. par GILBERT BURNET Evêque de Salibury. 12. 4. voll.

J O. B E R. C A R P Z O V I I Iſagoge in libro Ecclesiarum Lutheranarum Symbolicos. 4.

J O. C H R I S T. W I C H M A N S H A U S E N de Sculone Literatore ad illustrand. Jud. cap V. 4.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

MARS MDCCXXV.

Veterum Scriptorum Monumentorum
Historicorum, Dogmaticorum, Mo-
ralium, amplissima collectio: Tomus
tertius. C'est-à-dire; *Collection très-
ample d'anciens Ecrivains, & de pieces
concernant l'Histoire, le Dogme & la
Morale; Tome troisième. Par Dom
EDME MARTENNE & Dom URSIN
DURAND, Prestres Religieux Benedic-
tins de la Congregation de St. Maur.*
A Paris chés Montalant sur le Quai
des Augustins, proche le Pont St. Mi-
chel. in-fol. 1724. col. 1336.

LE troisième volume de cette grande
Compilation, est tout composé de
Lettres de personnes illustres du quinzie-
me Siècle, dont le P. Mabillon avoit
fait un Recueil, dans le tems qu'il étoit
en Italie. Les Lettres qui paroissent à
la tête du Livre, sont d'Ambroise, Gé-
néral des Camaldules. Nos Auteurs ont
écrit

écrit sa vie dans leur Préface. Voici quelques-uns des principaux traits.

Ambroise est né vers l'an 1376. d'une famille honnête, mais dont la fortune n'étoit point considérable. On le mit fort jeune dans le Couvent de Notre-Dame des Anges, de l'Ordre des Camaldules, à Florence, où il commença ses études. Il apprit ensuite la Rhétorique sous Jean de Ravenne, qui passoit pour le premier Orateur de son Siècle. Il eut pour maître de la langue Grecque, le fameux Emanuel Chrysoloras. Etant âgé d'environ vingt-quatre ans, il rentra dans le Monastere de Notre-Dame des Anges, où il avoit été élevé: il y prit l'habit de l'Ordre des Camaldules & s'y distingua autant par sa pieté que par son érudition. On le choisit bien-tôt après pour gouverner l'Ecole qui étoit établie dans le Monastere: il s'occupa aussi pendant quelques années à revoir d'anciens Auteurs, à rendre les textes exacts & corrects, & à composer un Ouvrage sur les origines de Florence, où il parloit de tous les hommes illustres de cette ville: puis il traduisit en Latin plusieurs Ouvrages de St. Chrysostome. Etant ensuite sollicité par ses amis, il abandonna pendant quelque tems ces études saintes pour traduire Diogène Laërce, Nicandre, Philostrate

quelques opuscules de Plutarque. Re-
 vent des études plus conformes à sa
 passion, il traduisit les Vies des Peres,
 Traités de St. Basile, quatre Livres
 t. Athanase contre les Gentils, le
 té de la Hiérarchie attribué à St. De-
 la vie de St. Gregoire de Nazian-
 celle de Ste. Eugenie, les Livres de
 quel Calzcas contre les erreurs des
 s, dont Tritheme a attribué la
 position à Ambroise, qui n'en étoit
 le Traducteur.

Après avoir employé trente années
 e maniere si utile à l'Eglise & à la
 blique des Lettres, il se vit élevé
 ré lui à la dignité de Général de
 Ordre, & employé dans les affaires
 us importantes de l'Eglise & de l'E-

Lorsqu'il alla en qualité de Nonce
 Cour des Empereurs d'Orient & à
 des Empereurs d'Occident, il don-
 e grandes marques de pieté, de sa-
 & d'érudition. Au Concile de
 on admira son éloquence; il y ren-
 es services importans au Pape Eu-
 IV. attirant dans le parti de ce
 plusieurs Prelats qui en étoient
 éloignés. Ce fut lui qui contribua
 us à la translation du Concile de
 à Florence. Dans l'un & dans
 e de ces Conciles, il servit d'inter-
 aux Grecs & aux Latins, & il

s'acquitta si bien de cet emploi, qu'il se fit aimer de tous les Grecs, & qu'il en engagea un grand nombre à se réunir au St. Siege. Il mourut en 1439. âgé de 60. ans. Eugene IV. avoit pris la resolution de le faire Cardinal.

Ambroise avoit commencé, à la persuasion de ses amis, à faire un Recueil des Lettres qu'il avoit écrites à différentes personnes. Ses disciples acheverent ce Recueil. Les Manuscrits qui en ont été conservés ne sont pas complets. On n'y voit point, par exemple, la Lettre qu'il écrivit au Pape Eugene IV. sur sa promotion au Pontificat: celles de ces Lettres, qui ont été conservées, se trouvent ici divisées en vingt Livres. Les trois premiers Livres comprennent les Lettres écrites au Pape Eugene IV. à des Cardinaux & à des Evêques. On trouve dans ses Lettres au Pape Eugene IV. plusieurs traits singuliers pour l'Histoire des Conciles de Bâle & de Florence. Il ne fait pas moins paroître de fermeté dans les avis qu'il donne au Pape, que St. Bernard en avoit fait paroître dans le *Livre de la consideration*. Il lui rapporte tout ce qu'on reprochoit alors aux Officiers de la Cour de Rome, & il l'exhorte à les reformer, parce qu'il ne suffit point, dit-il, à un Pape, d'avoir les mains pures, il faut encore
qu'il

n'oublie rien pour faire en sorte que
Officiers soient irréprochables.

Toutes les Lettres comprises dans le
treizième Livre & dans les huit Livres
suivans, sont adressées à des Supérieurs
des Religieux de son Ordre. L'Au-
teur y parle souvent de la sainteté & des
devoirs de l'état Monastique. Il s'élève
contre ceux qui recherchent les dignités
& les emplois dans leur Monastere. Par
là il fait paroître beaucoup de zèle
pour la reformation, beaucoup de cha-
rité même pour ceux de ses Religieux
qui lui faisoient de la peine, & beau-
coup d'humilité. Le treizième & le
quatorzième Livre, contiennent des
Lettres écrites par Ambroise à Cosme
& Laurent de Medicis.

La plupart des Lettres des derniers
Livres sont écrites à Nicolas, à Fran-
çois Barbarus, à Leonard Justiniani, &
à plusieurs autres Sçavans du quinzième
Siècle. L'Auteur y rend compte de ses
Lectures & de ses Ouvrages, & de ceux
de quelques autres Sçavans. Il porte son
examen sur les écrits de plusieurs Au-
teurs anciens, tant Ecclesiastiques que
Séculiers. On y trouve aussi un grand
nombre de traits sur la vie, les mœurs
& le caractère de plusieurs Sçavans du
quinzième Siècle, en particulier de
Géorge de Trebifonde, de Manuel

Chrysoloras, de François Barbarus.

Après les Lettres d'Ambroise viennent quelques Préfaces qu'il a mises à la tête des Traductions qu'il a faites de differens Auteurs, & des Lettres de plusieurs Sçavans adressées à Ambroise, où l'on voit l'idée qu'ils s'étoient formés de la piété & de l'érudition du Général des Camaldules.

On trouve ensuite dans ce Recueil vingt-deux Lettres d'Albert de *Santhiano*, Vicaire général de l'Ordre des Freres Mineurs; entre lesquelles il y en a une où l'Auteur fait l'apologie de son Ordre, pour répondre à deux Lettres que le *Pogge* avoit écrites contre les Freres Mineurs. Ces Lettres d'Albert sont suivies de celles de quelques Auteurs du même tems, *Saxolus Guarin de Veronne*, *Paul Maffei*, & *Pierre Delphini*.

Ce dernier naquit en 1555. d'une des principales maisons de Venise. A dix-huit ans il entra dans l'Ordre des Camaldules, dont il fut élu Général n'étant encore âgé que de 36 ans. Se voyant forcé malgré lui d'accepter cette Dignité, il se proposa de suivre l'exemple d'Ambroise, & il s'attacha comme lui à conserver dans son Ordre la Discipline Monastique. On l'ob'igea souvent de sortir de sa retraite pour travailler aux affaires de l'Eglise, & on admira son éloquence

dans

dans les Discours qu'il fit en presence des Papes Sixte IV, Innocent VIII, Jules II, Leon X, & dans le Concile de Latran. En 1488. la Republique de Venise obtint du Pape un chapeau de Cardinal pour un des Nobles Venitiens. Tout le monde pensa à le faire donner à Pierre Delphini ; mais il ne voulut faire aucune démarche pour l'obtenir, & il répondit à ceux qui le sollicitèrent sur ce sujet pendant trois années, qu'il n'étoit point digne de cet honneur, & qu'il ne le souhaitoit pas. Lorsqu'il étoit obligé de passer quelque tems à Rome, la vie de la Cour lui paroissoit ennuyeuse, & il ne pensoit qu'à retourner dans sa Solitude. Il avoit souvent voulu renoncer à la place de Général de son Ordre. Le Cardinal de Sienne, qui étoit Protecteur des Camaldules, l'en avoit empêché. Cependant, lorsqu'on voulut donner une nouvelle forme au Gouvernement de son Ordre, & qu'on lui demanda pour cela une démission pure & simple de son Office de Général, il eut beaucoup de peine à la donner ; mais ayant bientôt oublié ce chagrin, il approuva & soutint par la suite la nouvelle forme de Gouvernement, sans cependant vouloir reprendre la place de Général, qu'on lui offrit plusieurs fois. Pendant les dix dernières années de sa vie, il

souffrit beaucoup de la goute & de plusieurs autres maladies dont il fut attaqué. Il mourut au mois de Janvier 1525. étant âgé de 81. ans.

On conserve à Camaldoli plus de quatre mille Lettres de Pierre Delphini. Douze cens de ces Lettres ont été imprimées pendant la vie de l'Auteur par les soins d'un de ses amis, qui fit les frais de l'impression. Ce Livre est devenu si rare, qu'un exemplaire, mis en vente à Paris il y a quelques années, fut vendu cent pistoles. Le P. Mabillon ayant vu à Camaldoli quatre volumes manuscrits des Lettres de Pierre Delphini, fit transcrire celles qui lui parurent les plus importantes, & ce sont celles que nous donnent ici les P. P. Martene & Durand. Ils auroient pu, sans grossir extraordinairement le volume, y faire réimprimer les douze centuries de Lettres imprimées en 1524. Les nouvelles Editions des Livres rares & recherchés, ne font guere moins de plaisir aux Sçavans que les premières Editions faites sur les Manuscrits.

La plupart des Lettres de Pierre Delphini, regardent les affaires de son Ordre. On y trouve aussi plusieurs traits pour l'Histoire de l'Eglise du quinzième Siècle, sur les Papes & sur les Cardinaux de ce tems-là. Il parle de la Conquête

du Royaume de Naples par les François en 1495. Il dit beaucoup de mal de la Nation Françoisé, comme on le peut voir dans la 213^e. des Lettres nouvellement imprimées. Cependant il loue en quelques endroits le Roi Charles VIII.

Les Lettres de Pierre Delphini sont suivies de son éloge Historique, composé par Eusebe Priouli, qui étoit Abbé d'un Monastere de l'Ordre de Camaldoli.

Après les Lettres de Pierre Delphini, on voit dans ce Recueil des Lettres choisies de Gilles de Viterbe, Général de l'Ordre des Hermites de St. Augustin, & Cardinal; de Thomas Wolfey, Cardinal, Archevêque d'Jorck; de Ciacinius, de l'Ordre des Freres Prêcheurs & Penitencier du Pape. On trouve dans celles de Thomas Wolfey, plusieurs Négociations entre le Cour de Rome & le Roi d'Angleterre, pendant l'année 1515. & les trois années suivantes. Elles ne donnent pas une idée fort avantageuse du caractère & des mœurs de ce Cardinal, qui a été, comme l'on sçait, le principal Auteur du Schisme d'Angleterre.

Ordonnances des Rois de France de la troisième Race; recueillies par ordre Chronologique, avec des renvois des

unes aux autres, des Sommaires, des Observations sur le texte & cinq Tables; la première des pages, la seconde des Ordonnances par ordre de date, la troisième des matières, la quatrième des noms des personnes, & la cinquième des noms des lieux. Premier volume, contenant ce qu'on a trouvé d'Ordonnances imprimées depuis Hugues Capet, jusqu'à la fin du Règne de Charles le Bel. Par M. DE LAURIÈRE, ancien Avocat au Parlement. A Paris de l'Imprimerie Royale 1723. in-fol. pp. 900.

RIEN n'étoit plus nécessaire pour l'Histoire & pour la Jurisprudence, qu'une Compilation des Ordonnances des Rois de la troisième Race, plus ample, plus correcte, & mieux ordonnée, que celle de Fontanon, qui est la moins deffectueuse de toutes celles qui ont été faites jusqu'à présent. Mais il étoit difficile qu'un particulier, entreprenant un si grand Ouvrage de son propre mouvement, eût tous les secours nécessaires, pour le porter à sa perfection; & personne n'auroit peut-être été assez hardi pour l'entreprendre, si le feu Roi n'avoit cru qu'il étoit du bien de l'Etat d'y faire travailler sous son Autorité. Louis XIV. ayant expliqué sur ce sujet ses intentions.

ions, se reposa de l'exécution sur le Chancelier de Pontchartrain. Quelque tems après, ceux qui avoient chargés de cette Compilation, donnèrent au Public le projet de leur Recueil, & une Table Chronologique des Ordonnances des Rois de la troisième Race depuis Hugues Capet jusqu'à l'an 1706. Cette Table parût en 1706. On espéroit alors qu'une partie de ce Recueil, qui devoit contenir tant d'Ordonnances, dont plusieurs étoient inconnues, paraitroit bien-tôt. Mais Mr. Lauriere, s'étant trouvé seul chargé de ce grand travail, cela a fait différer pendant quelques années l'impression du premier Volume. Un grand nombre de gens, ou que l'on ne connoissoit point, ou que l'on ne connoissoit que par des bruits; une érudition utile & bien mêlée, qui est répandue dans les Notes, & la beauté de l'impression, récompensent le Public d'avoir attendu si longtemps ce Recueil. Pour juger du nombre des nouvelles Ordonnances, qui n'avoient été inserées dans aucune Compilation précédente, il suffit de dire, que dans les Ordonnances des Rois de la troisième Race, jusqu'à Philippe de Valois, il n'y en a qu'un petit nombre indiqués dans la Table Chronologique de Pontanion, *font ici un Volume in-folio.*

On les a toutes rangées suivant l'ordre Chronologique. Cet ordre a paru plus utile, non seulement pour les Jurisconsultes, par la facilité qu'il leur procure de lire les Loix toutes entières, avec leurs préambules, qui servent souvent à faire connoître leur véritable esprit; mais encore pour les Sçavans qui étudient les Loix, soit par rapport à certains Faits Historiques, soit pour connoître les Mœurs & usages de chaque Siecle.

A l'égard de ceux qui voudront voir la suite des Loix sur chaque matiere, ils trouveront ce qu'ils peuvent désirer à cet égard, dans les Tables redigées par ordre de matieres, qui seront à la fin de chaque Volume, & dont on formera une Table générale, quand la Compilation sera toute imprimée. On supplera par ce moyen, dit Mr. de Lauriere, au seul défaut qui peut se trouver dans l'ordre Chronologique, & en réunissant ainsi ces deux ordres, on sera en état de se former une juste idée de la partie la plus importante de notre Droit, qui consiste dans les Ordonnances de nos Rois.

Entre les Ordonnances Recueillies dans ce premier volume, la plus considerable est ce qu'on appelle *les Etablissmens de St. Louis*. Elle peut-être regardée comme une espece de Code de notre ancien Droit François, confirmé en plein Par-
lement,

lement, par les Barons du Royaume.

„ L'Édition que Mr. Ducange donna le
„ premier de ces Etablifsemens en l'an-
„ née 1658. à la suite de l'Histoire de
„ Joinville, fut faite sur un Manuscrit
„ qui avoit appartenu au sieur Chante-
„ reau le Fevre Tresorier de France à
„ Soissons, dont la copie fut conférée
„ sur un autre Manuscrit qui avoit ap-
„ partenu à feu Mr. Nublé, ancien A-
„ vocat. Mais comme ces deux Manu-
„ scrits n'étoient point corrects, l'Édi-
„ tion de Mr. Ducange s'est trouvée
„ remplie de fautes; & on a été obli-
„ gé, pour en donner une plus exacte,
„ d'avoir recours à d'autres Manuscrits.
„ On en a trouvé quatre, dont Mr. le
„ Chancelier Daguesseau en a bien vou-
„ lu communiquer deux. Mr. Joubert,
„ Syndic des États de Languedoc, a
„ fourni le troisième, qui avoit appar-
„ tenu au Sieur de Caseneuve; & feu
„ Mr. Baluze le quatrième. On a con-
„ féré exactement ces quatre Manuscrits
„ les uns avec les autres; & on a fait
„ par ce moyen plusieurs corrections,
„ sans quoi un bon nombre de Chapi-
„ tres n'auroient peut-être jamais été
„ entendus.

A l'égard des Observations que Mr.
Ducange avoit faites sur les Etablisse-
mens de Saint Louis, quoiqu'elles soient

très-

très-sçavantes & très-curieuses, Mr. de Lauriere n'a point jugé à propos de les faire imprimer dans ce Recueil, parce que n'étant qu'Historiques & Philologiques, elles conviennent peu à cette Compilation, qui est un Ouvrage de Droit. Mais Mr. de Lauriere a fait de nouvelles Observations beaucoup plus amples. Les Jurisconsultes lui en auront beaucoup d'obligation; car elles seront très-utiles à ceux qui veulent apprendre le Droit François dans sa source, & en connoître les premiers Principes. Personne n'étoit plus en état de donner là-dessus des éclaircissemens, que notre Auteur, qui s'est toujours appliqué à rechercher la source & l'origine des usages établis généralement dans toute la France, ou particuliers à chaque Coutume.

A l'égard des autres Ordonnances, qui sont moins considerables que les Etablisssemens de St. Louis, nous nous contenterons de remarquer que l'on trouve dans ce Recueil, cinq Lettres Patentes, tant d'Henri I. que de Philippe I. & de Louis le Gros; une Ordonnance de Louis le Gros, & de Louis VII. dit le jeune; quatre, tant Ordonnances que Lettres Patentes, de Louis le Jeune, seul; vint-une Ordonnances de Philippe Auguste, deux de Louis VIII, trente-

une de St. Louis, seize de Philippe le Hardi, cent soixante-quatre de Philippe le Bel, trente-cinq de Louis Hutin, & trente-quatre de Charles le Bel : ce qui fait en tout 313. Ordonnances. Chacune de ces Pieces est accompagnée de Notes, qui ne sont pas moins sçavantes, ni moins curieuses que celles qui servent à expliquer les Etablissmens de St. Louis.

Les Ordonnances recueillies dans ce volume, roulent principalement sur les Amortissmens, les Franciefs, le droit d'Aubaine, le droit de Batardise, le Fre-rage & le Parage, les Guerres privées, les Duels ou gages de Bataille, les Aliénations du Domaine de la Couronne, & la Revocation de ce qui en avoit été aliéné. C'est pourquoi Mr. de Lauriere a cru devoir donner une idée dans sa Préface, de ce qu'il y a sur ces sujets de plus important dans le premier Volume de cette Collection. Nous avons crû que nous ferions plus de plaisir à nos Lecteurs, en donnant ici le précis de deux de ces Articles, que si nous transcrivions quelques morceaux des Ordonnances & des Notes qui les accompagnent.

Nous commencerons par l'Article de l'Amortissement. Mr. de Lauriere y fait voir que sous les deux premieres Races de nos Rois, l'Eglise acquerit librément des fonds; que nos Rois favorisoient ces

acquisitions, & qu'ils accordoient à l'Eglise pour ces fonds des immunités, qui consistoient dans l'exemption de la Jurisdiction seculiere, & de quelques impôts ou amende. Mais lorsque les droits de Mutation dans la possession des fonds furent établis, sur le déclin de la seconde Race de nos Rois, & au commencement de la troisiéme; les Seigneurs se plainquirent, de ce que l'Eglise, *qui ne meurt point*, & qui n'aliéne presque jamais, acquerant des fonds, leur faisoit perdre des droits de lods & ventes, de rachat & de relief, qui leur seroient échus si ces mêmes fonds avoient été possédés par des particuliers: c'est pourquoy. St. Louis ordonna par le Chapitre 125 de ses Etablissemens, que les Eglises qui acquereroient des fonds, seroient obligées de traiter avec les Seigneurs feudaux, pour être conservées dans la possession des heritages qu'elles auroient acquis dans leur mouvance; sinon qu'elles seroient contraintes de les mettre dans l'an & jour hors de leurs mains, sous peine de Confiscation. Les Seigneurs accorderent donc aux Eglises la grace de posséder des heritages, moyennant une finance proportionnée à la perte qu'ils faisoient. Mais comme ces graces diminuoient la valeur des Fiefs dont les heritages relevoient, les Seigneurs médiats

prétendirent que leurs Vaux n'avoient pû faire ces abregemens de Fief à leur préjudice, & l'Eglise se vit obligée de payer l'amortissement à tous les Seigneurs médiats jusqu'au Roi, en remontant de degré en degré. C'est ce que Beaumanoir explique clairement au Chapitre 45. des Coutumes notoires de Beauvoisis. Par là, l'Eglise se trouvoit presque hors d'état d'acquiescer des fonds. Philippe le Hardi mit des bornes à cette multiplication d'Amortissemens, & il ordonna, dans un Parlement tenu à Paris aux Fêtes de Noel de l'année 1275, que les gens d'Eglise qui produiroient des Lettres d'Amortissement, accordées par trois Seigneurs suzerains, en remontant de degré en degré, ne seroient plus inquiétés, & qu'ils ne seroient pas contraints de mettre hors de leurs mains les fonds qu'ils avoient acquis depuis vingt-neuf années, dans ses Fiefs & dans ses Arrierefiefs, pourvû qu'ils lui payassent en argent l'estimation des fruits de deux années, si ces fonds leur avoient été aumônés, ou en payant la valeur des fruits de trois années, s'ils les avoient achetés. Mr. de Lauriere ne va pas plus loin sur ce qui regarde l'Amortissement. Voici l'abregé de ce qu'il remarque sur les Aubains.

Autrefois quand une personne, quoi-
que

que Regnicole , quittoit le Diocèse où elle étoit née , pour aller s'établir dans un autre Diocèse , elle étoit regardée comme Aubaine ; de sorte que si elle ne reconnoissoit point le Seigneur dans l'année , elle étoit sujette à l'amende : & que si elle decedoit sans laisser quatre deniers au Baron , tous ses meubles appartennoient au Baron , suivant le Chap. 87. du premier Livre des Etablissmens de St. Louis. Ce Droit , dont on trouve encore quelques restes dans la Coutume de Laudunois , & dans celle de St. Ciran , locale de Touraine , a été abrogé.

A l'égard de ceux que nous appellons encore Aubains , c'est-à-dire de ceux qui étant nés dans un autre Royaume , viennent s'établir en France ; l'usage observé autrefois en plusieurs Provinces , étoit que le Seigneur , dans les Terres duquel ils s'établissoient , pouvoit se saisir d'eux & les faire serfs ou mainmortables de corps , comme notre Auteur le prouve par l'extrait d'une Charte tirée du Cartulaire de Philippe Auguste , & par l'Art. 58. des anciennes Coutumes de Champagne. Comme cet usage étoit contraire à l'humanité , au Droit des Gens , & même au bien du Royaume , on eessa de faire les Aubains serfs des Seigneurs , mais leur Succession fut réservée
dans

dans quelques Provinces au Seigneur, & dans d'autres au Roi, ainsi que nous l'apprend le 31. Chap. du premier Livre des Etablissmens de St. Louis. Les Coutumes d'Anjou & du Maine donnent encore au Seigneur la Succession des Aubains. Dumolin dit, dans ses Notes sur ces deux Coutumes, que telavoit été de tout tems l'usage de la France, & que ce n'étoit que depuis peu, que quelques personnes fiscales s'étoient efforcées d'ôter le Droit d'Aubaine aux Seigneurs pour le donner au Roi. Mr. de Lauriere observe contre cette Note de Dumolin : 1^o. Que du tems de St. Louis, le Droit d'Aubaine étoit déjà un droit Royal à Paris, à Orleans & dans toute la Solongne. 2^o. Que Charles VI. ayant fait examiner d'anciens Titres sur cette matiere, avoit déclaré en 1386. que dans tout le Comté de Champagne, les Aubains étoient à lui seul. 3^o. N'y ayant que le Roi qui puisse accorder des Lettres de Naturalité, il est juste qu'il n'y ait que lui qui puisse succeder aux Aubains. 4^o. Que le Roi qui a bien voulu accorder la justice au Seigneur, peut y mettre telle exception qu'il juge à propos pour le bien de l'Etat, qui est toujours plus interessé à l'établissement d'un étranger dans le Royaume, qu'aucun Seigneur particulier: d'où notre Auteur

con-

conclut que c'est avec justice que le Droit d'Aubaine est à présent considéré comme purement Royal, & dont les Seigneurs ne peuvent jouir, même dans les Coutumes qui leur sont favorables à cet égard.

Ce que nous avons dit de cet Ouvrage suffit pour faire souhaiter que Mr. de Lauriere continue un Recueil si utile non seulement aux Jurisconsultes, mais encore aux Historiens: ces derniers en tireront d'autant plus d'avantage que ceux qui ont écrit jusqu'à présent l'Histoire de France, ne paroissent pas s'être attaché à expliquer les différentes formes du Gouvernement du Royaume, & les rapports que les anciens usages pouvoient avoir avec ce qui s'observe à présent.

La SCIENCE naturelle, ou Explication curieuse & nouvelle des différens effets de la Nature terrestre & celeste. A Paris chés André Cailleau, Place de Sorbonne à St. André, 1724. vol. in-12. pp. 438.

CET Ouvrage, tout petit qu'il est, renferme un grand nombre de questions sur les principaux points de la Physique; & l'Auteur explique ces questions avec le plus de précision & de vrai-
sem-

semblance qu'il lui est possible. Il marque d'abord ce que c'est que les Principes de la Nature; ce que c'est que Cause efficiente, Cause premiere, Cause seconde, Cause accidentelle. En parlant de la cause premiere, il rapporte les preuves ordinaires de l'existence de Dieu, & les expose d'une maniere claire & methodique.

A l'occasion des causes, il parle de la Sympathie & de l'Antipathie, & fait voir que ce sont de beaux noms qui ne signifient rien.

Il est très-difficile, observe-t-il, de rendre des raisons solides & satisfaisantes d'une infinité d'experiences que l'on voit tous les jours dans la Nature, & que le vulgaire a coutume d'attribuer à la Sympathie & à l'Antipathie, sans sçavoir ce qu'il entend par-là: mais il vaudroit mieux avouer là-dessus son ignorance, que de recourir à des causes qui n'ont aucune realité, & auxquelles on donne des noms qui ne portent aucune idée à l'esprit. Nous admirons, continue-t-il, que le fer *remue* en la presence de l'Aiman, comme si ce métal avoit de la connoissance: que le Palmier femelle ne porte point, si un Palmier mâle n'est planté auprès: que la corde d'un luth pincée dans un coin de chambre, fasse resonner dans le coin opposé, la corde
d'un

ne faut pas croire, dit-il, que ce soit par aucune antipathie, que le basilic tue par son regard, il faut dire plutôt que cela se fait par l'émission de certains esprits venimeux, qui pénètrent dans les yeux de ceux qui sont regardés par le basilic. Ces esprits percent par leur subtilité & par leurs figures aiguës & pointues comme des aiguilles, & sont capables de percer le cœur, comme le venin de la vipere & autres semblables, qui ne sont ni si aigus, ni si dangereux, ni si prompts dans leurs effets, que celui du basilic.

L'Auteur ne borne pas à cela ses réflexions sur le basilic. Il ajoute. 1^o. que cet animal formidable n'habite que les lieux cachés, profonds & humides comme les puits, & qu'il y a eu des personnes qui sont mortes pour avoir malheureusement regardé dans des puits, où il y avoit par hazard des basilics. 2^o. Que si on prend un miroir, & qu'on l'expose à la vue du basilic, les esprits qui partent de ses yeux venant à rencontrer le miroir, sont réfléchis & renvoyés à leur source & tuent le basilic. 3^o. Qu'un jour un basilic, gros comme un crapaud, ayant tué plusieurs personnes & plusieurs animaux du coin d'une étairie profonde & cachée, où il s'étoit

formé & nourri, on s'avisa d'y entrer pour le tuer, mais avec cette précaution, qu'on se couvrit d'une toile ou étamine claire au travers de laquelle on pouvoit le voir sans en être vu: Que celui qui entra de la sorte, le vit & le tua sans en recevoir aucun mal; ce qui vient sans doute, continue notre Auteur, de ce que les esprits venimeux sortant des yeux du basilic, ne peuvent traverser librement la substance de la toile ou étamine, mais s'y entrelacent, & ainsi ne peuvent nuire à celui qui est couvert de cette toile. Explications que nous rapportons simplement comme Journalistes, c'est-à-dire Historiquement.

Une autre merveille attribuée à l'antipathie, & qu'on explique ici, sans douter le moins du monde de la vérité du fait, c'est la contrariété que certains Auteurs assurent qu'il y a entre la vigne & le chou; en sorte que si on les met l'un auprès de l'autre, ils se retirent insensiblement, & se penchent du côté opposé, comme s'ils avoient de l'aversion l'un pour l'autre. Effet très-certain, selon notre Auteur, & qu'il explique par une émission de corpuscules & d'esprits matériels de part & d'autre, lesquels s'entrechoquent & se repoussent les uns les autres par l'irregularité de leurs figures.

Pour confirmer son explication, il dit que cette verité paroît dans le suc des choux, qui étant bu & avalé par une personne yvre, le fait revenir & le desenyvre, parce que ce suc renferme des corpuscules qui émoussent la pointe & la subtilité de ceux du vin. Il faut que l'Auteur soit bien persuadé de ce qu'il avance au sujet du chou & de la vigne, quand il dit qu'étant l'un auprès de l'autre, ils s'éloignent; car il donne un moyen pour empêcher cet effet, & le donne comme s'il l'avoit essayé; c'est de mettre entre l'un & l'autre, un châsis de papier ou de toile: alors, dit-il, le chou & la vigne ne s'éloignent point; ce qui vient, ajoute-t-il, de ce que les corpuscules qui sortent de la vigne, & ceux qui sortent du chou, ne peuvent passer à travers le papier & le linge. Nous pousserions loin notre extrait, si nous voulions rapporter toutes les réflexions de l'Auteur sur divers cas de cette nature. En voilà assés pour faire voir qu'elle est sa Physique sur ce sujet. Nous passerons donc ce qu'il dit du prétendu rapport des planettes avec les diverses parties de notre corps, aussi bien que de la merveille qu'il assure qui se remarque dans le Regule d'Antimoine, lorsqu'on le fait un Mardi ou un Vendredi, sçavoir, qu'on y trouve alors une étoile

ien plus belle & bien mieux formée
 quand on le fait en d'autres jours.
 nous avons dit tout-à-l'heure, que
 l'Auteur admettoit du rapport entre
 les planettes & les différentes parties de
 ce corps, mais nous avons oublié
 de remarquer, qu'il en admet aussi un
 grand entre les planettes & les mé-
 tals. Il suppose, comme plusieurs au-
 tres Auteurs, la chose si établie, qu'il
 se que personne ne doute que le fer
 représente la planette de Mars, le
 cuivre celle de Venus, & ainsi du reste.
 Il porte que chaque planette influe spé-
 cialement sur un métal particulier. Il
 rapporte sur ce sujet divers raisonnemens,
 mais nous passons. Après quoi il s'ef-
 force d'expliquer ce que c'est que les ve-
 reux & les poisons; son explication est
 précédée d'un petit discours où il aver-
 tissant qu'il va dire là-dessus des choses que
 personne, qu'il sçache, n'a jamais dites.
 Ces choses se réduisent à avancer que le
 venin ne consiste qu'en certains atomes
 détachés & émanés du corps où ils é-
 chappent. Il apporte pour exemple le ve-
 nin de la vipere, qui n'est autre chose,
 que certains atomes défunis & se-
 parés du tout, lesquels étant entrés dans
 une partie que la vipere a mordue, se
 répandent dans tout le corps, & y font des
 ulcères qui le décomposent. Il prend

270 JOURNAL DES SÇAVANS.
occasion de là, d'examiner le sentiment
de ceux qui prétendent que le venin
la vipere est froid, & que c'est ce fr
qui tue l'homme & les animaux, &
ce reptile a mordus. Il remarque à
sujet que le froid n'est point aussi
nemi du corps qu'on se l'imagine cor
nément, & qu'il y a un grand nom
de choses encore plus froides que n
sçauroit être le venin de la vipere,
quelles ne sont point poisons, & qu
qui nous détruit est ce qui décom
notre corps; ensoite que le froid n'é
point capable par lui même de nous
composer, il ne sçauroit être capable
plus de nous détruire. Ce que rap
que ici notre Auteur semble confi
par un fait curieux, (pourvu qu'il
vrai) que *François Citeys*, célèbre
decin, rapporte dans un Traité L
intitulé, *de abstinentia consolaniana*.
dit que dans la Lucomorie, Prov
de la Tartarie déserte, il y a de pe
à qui, tous les ans, au mois de Nov
bre, il arrive ce qui arrive aux a
par le froid. Ces peuples commen
par être engourdis, puis ils demeu
sans mouvement, comme morts.
perseverent dans cet état jusqu'au
d'Avril, où ils se reveillent par la
leur du Printems, reprennent leur
vement, & rentrent dans leur vie

naitre : semblables en cela aux hirondelles, qui tout l'Hiver demeurent immobiles, cachées sous les eaux, & au Printems reprennent leur vol. Il y a un article curieux sur ce sujet des hirondelles, dans l'Histoire du Cardinal Commençon, par Mr. Fléchier Evêque de Nismes.

Après l'Article des venins, notre Auteur traite de la véritable cause des maladies. Il traite des atomes & de leurs propriétés : il parle du vuide, parsemé, assemblé & séparé : puis il vient au monde celeste & au monde terrestre ; ce qui lui donne lieu de discourir, 10. des espaces immenses qu'il dit être au delà des cieux. 20. De la nature des cieux. 30. De la substance des astres, de leur figure, de leur mouvement. 40. Du système du monde selon Ptolomée, & selon Copernic. 50. Des vents, des ouragans & des tourbillons. 60. De la foudre, de la grêle, de la neige, des frimats & du gresil. 70. De l'arc-en-ciel & des parélies, 80. De l'air, de sa substance & de ses qualités. 90. De la terre & de l'eau ; des métaux & de leur formation ; des sels, des feux souterrains, du tremblement de terre. A quoi succede un Traité particulier de tout ce qui regarde le petit monde, c'est-à-dire l'homme. L'Auteur y parle d'abord de

la vie en général : puis des différentes sortes de vie , sçavoir de la vegetative & de la sensitive. Il vient ensuite à la vision, à l'ouïe, à l'odorat, au goût & au toucher ; d'où il passe à ce qui concerne la parole, le pouls, la circulation du sang, la respiration, le sommeil, l'ame raisonnable, les sentimens intérieurs & la mort. L'Auteur prétend que les plantes ne meurent que d'une manière imparfaite, & qu'elles conservent encore un principe de vie, lorsqu'elles sont reduites en cendre. Il apporte pour preuve de son opinion, la figure qui reste d'une plante dans la lessive de cette plante, lorsque l'on a fait geler la lessive.

Nous ne sçavons qui est l'Auteur de cet Ouvrage : il n'est nommé ni dans le titre, ni dans le privilege, ni dans l'approbation.

NOVUS MEDICINÆ Conspectus, &c.
C'est-à dire : Nouvelle idée de la Médecine, &c. A Paris chés Guillaume Cavelier, &c. 1722. in-12. 2. vol.
Tom. 1, pp. 320-80. Tom. 2. pp. 538.

Nous avons rendu compte dans le VIIIe. Journal de 1723. du 1^r. volume de cet Ouvrage, où il est parlé de l'état de l'homme en santé. L'Auteur
traite

traite dans ce 20. volume de l'état de l'homme malade.

Après avoir fait (dans les deux premiers Chapitres) une recapitulation de toute l'œconomie animale, il emploie le 30. à l'explication des causes des maladies, qu'on trouvera ordinairement (selon lui) dans le vice de quelque *secretion*. Il donne pour preuve de ce qu'il avance là-dessus, l'exemple de l'insensible transpiration. On sçait par plusieurs experiences, combien cette évacuation universelle doit être abondante, & combien elle cause de maladies, quand elle est supprimée ou même diminuée. On sçait encore combien la suppression des regles dans les femmes leur cause de maladies facheuses. L'Auteur fait ensuite passer en revue toutes les *secretions*, & montre à combien de maux leurs dérangemens donnent occasion.

Il regarde la fièvre (dans le quatrième Chapitre) comme une autre cause universelle de toutes les maladies; & il allègue les raisons qui l'engagent à l'exclure du nombre de celles-ci, & à ne la regarder que comme une force & une *oscillation* considerablement augmentée & devenue plus frequente dans les parties solides. De la variété de ces *oscillations*, il tire l'explication des differens symptomes des fièvres. Mais comme

dans les maladies, la nature travaille toujours à se débarrasser de ce qui l'incommodé; l'Auteur regarde cette *oscillation* accrue comme un moyen très-propre dont elle se sert pour atténuer & briser le sang & les *sucs*, qui opposent aux solides une trop forte résistance, & pour opérer les crises: & il explique par les divers degrés de cette résistance, les différences du pouls.

Il donne (dans le cinquième Chapitre) l'idée que l'on doit avoir de la maladie en général. Il la regarde comme un vif effort de la Nature, pour remettre dans l'ordre les fonctions qui s'en sont écartées, & pour *subjuguor* & évacuer les *sucs* trop abondans & trop *inquiets* qui l'incommodent. Il prouve cette proposition par quantité de faits & d'exemples tirés de ce qui arrive dans les maladies, aiguës, chroniques ou malignes; & après avoir montré que la nature a ses loix dans la maladie comme dans la santé, il exhorte les Médecins à étudier la manière dont la nature agit pour la guérison des maladies & à s'y conformer, bien-loin de la troubler dans ses opérations & de la contraindre à prendre des routes qu'elle n'est point disposée à suivre.

Dans les trois Chapitres suivans, l'Auteur traite des causes prochaines & des

causes occasionelles des maladies. Il regarde les parties fluides comme le siege des causes occasionelles, & les solides, comme celui des causes prochaines. Les fluides peuvent pecher par leur trop grande quantité & par le trop de resistance qu'ils font aux solides : & les solides peuvent pecher par l'irritation & l'affection convulsive qu'ils contractent. L'Auteur s'élève ici contre l'abus qui regne aujourd'hui de donner du vin aux enfans ; il ne doute pas que cette liqueur turbulente & tumultueuse ne communique à leurs parties, encore tendres & délicates, une mauvaise disposition, qui occasionne beaucoup de maladies dans la suite ; & il explique fort au long comment cela arrive. Il assigne aussi les causes pourquoi les hommes sont plus souvent malades & vivent aujourd'hui beaucoup moins qu'autrefois ; ce qu'il attribue en partie à l'abus qu'on fait à present des viandes & du vin.

Dans le neuvième Chapitre, il explique les causes des symptomes, qu'il fait dépendre presque toutes du vice de quelque secretion : & dans le dixième, il expose la Doctrine des crises, & la maniere dont les maladies se terminent. Il faudroit traduire ces deux Chapitres entiers, si l'on vouloit apprendre aux lecteurs toutes les choses utiles qui y sont

276 JOURNAL DES SÇAVANS
contenues ; mais les bornes d'un extrait
ne le permettent pas.

L'Auteur propose (dans le onzième
Chapitre) les moyens les plus propres
à conserver la santé ; & il s'étend prin-
cipalement sur les alimens tant solides
que fluides, & sur les exercices. Il re-
garde les légumes & les fruits comme
les nourritures les plus propres à l'entre-
tien & à la conservation de la santé. Il
s'efforce de prouver son sentiment par
plusieurs passages tirés des Livres saints,
& par un argument tiré de ce que la
vie des hommes, qui étoit poussée jus-
qu'à neuf cens ans, lorsqu'ils ne vivoient
que de légumes, a été considérablement
abregée, depuis qu'ils ont commencé à
manger des viandes. A cette preuve,
il joint celle que fournit la convenance
qu'il trouve entre la nature des fruits &
des légumes & celle des *liqueurs* qui
nous font vivre. Cependant comme un
Médecin sage & habile doit avoir beau-
coup d'égard à la Coutume, qui est une
seconde Nature, l'Auteur n'interdit pas
absolument aux hommes l'usage des
viandes, mais il le leur permet à con-
dition qu'ils observeront. 10. de ne
manger que des viandes de jeunes ani-
maux. 20. De les manger sans aucuns
assaisonnemens ; ceux-ci n'étant propres
qu'à alterer & corrompre les bonnes

qua-

tés des alimens qui sont les plus sains eux-mêmes. Il ne met pas de ce bre le lait, les œufs & le beurre, l'usage lui est fort suspect. Pour ce concerne la boisson, il donne la préférence à l'eau, qu'il regarde comme dissolvant le plus capable de perfectionner les coctions & les digestions. Au contraire le vin (quelque bon qu'il soit) n'auroit une boisson plus propre à troubler l'économie animale, & à faire naître des maladies, qu'à conserver la santé; enfin, comme une boisson, qui n'est à la vérité passer le tems de la jeunesse plus agréablement, mais qui accélère la vieillesse & la rend sujette à mille infirmités. Il parle après cela des exercices, comme d'un des moyens les plus nécessaires pour la conservation de la

Dans le douzième Chapitre il passe à l'explication des divers mouvemens qui se font dans les maladies; les uns sont des mouvemens de la nature, qui tendent à se débarrasser de ce qui l'incommode: d'autres au contraire, ne sont que des efforts de la maladie. Dans les premiers, on se fait selon l'ordre, les regles & les proportions conformes aux *mechaniques* de la nature. Dans les seconds, tout est trouble, *tumulte*, *discord* & *confusion*. Des mouvemens de cette se-

278 JOURNAL DES SÇAVANS
conde espece, viennent les diff
hémorrhagies si terribles & d'un f
vais augure au commencement d
sieurs maladies, & divers autres
vemens symptomatiques. L'Auteu
tre ensuite que le Médecin doit t
indications de l'observation exa
ces divers mouvemens, qui se
pendant la maladie. Après quoi
crit plusieurs regles qui peuvent êt
grand usage dans la pratique. Il
le entre autres choses de s'abste
commencement des maladies, &
remedes *irritans*, *chauds* ou *acre*
me des amers, parce que ces r
ne peuvent produire alors d'auti
que celui d'augmenter la diff
convulsive & l'irritation des parti
quoi la maladie consiste. Il e
cependant que ces remedes peuv
placés à propos dans le cours de
die: mais il s'agit ici du côm
ment.

Les trois Chapitres suivans rou
la necessité des remedes, leurs
les occasions où ils conviennen
la saignée, les *absorbans*, les *am*
narcotiques; sur le tems de la pur
sur les remedes des maladies *cha*
tels que les *martiaux*, les *aperis*
mercuriels, les *diuretiques*, les v
les *diaphoretiques* & les *cordiaux*.

s'étend sur la maniere dont agissent ces remedes , & sur le bon & le vais usage qu'on en peut faire. Il ve la necessité de la saignée dans un d nombre de maladies , soit qu'elles rent de l'engorgement de la partie ge du sang dans les artères capillaires uines , soit qu'elles viennent del'em- as & du séjour de la partie blanche s les artères lymphatiques. Il n'ou- pas de traiter des divers usages des ees *roulives* & *dérivatives* ; & il tre, par quantité d'experiences, com- il est dangereux en plusieurs occa- s de pratiquer l'une de ces saignées lieu de l'autre. Il n'oublie pas non de relever l'erreur où l'on est com- nément de saigner d'abord au pied. femme qui a la fièvre, & qui a per- les ordinaires , au lieu qu'on devoit e attention que *cette suppression de ro-* ne vient le plus souvent que d'une étion convulsive & inflammatoire de *marice* ; & qu'en attirant le sang sur partie malade , par le moyen de la née du pied , bien loin de diminuer gorgement , on l'augmente de beau- p , en déterminant le sang à entrer s des vaisseaux qui ne sont déjà que p embarrassés ; au lieu qu'en com- nçant par la saignée du bras , on pro- t un effet opposé & si prompt , qu'il
-arrive

arrive tous les jours , qu'aussi-tôt que le Chirurgien a bandé le bras , les regles surviennent , au grand soulagement de la malade , & au grand contentement du Médecin. L'Auteur relève quantité d'erreurs semblables en parlant des *revulsions* & des *dérivations*. Ensuite il tombe rudement sur les Médecins qui ne pensent qu'à purger , dans presque toutes les maladies ; comme si (dit-il) on n'étoit pas certain , par les observations des anciens Médecins les plus respectables , & par ce qu'on voit tous les jours dans la pratique , qu'il y a beaucoup de maladies qui se terminent ou par des hemorrhagies , ou par des sueurs , ou par un flux d'urine , ou enfin , ce qui est le plus ordinaire , par l'insensible transpiration. C'est donc forcer la nature (poursuit-il) & non pas la suivre dans ses démarches , que de vouloir tenter des évacuations auxquelles elle n'est pas disposée. Or il est certain que le Médecin qui se conduit par des vues opposées à celles de la nature , jette le malade dans le dernier peril , & se couvre lui-même de confusion ; & c'est précisément ce qui arrive à celui qui regarde la purgation comme une évacuation capable de suppléer à toutes les autres. L'Auteur ne fait pas plus de quartier aux sudorifiques , donnés dans le commen-

cement

cement des maladies; persuadé qu'il est, que de toutes les humeurs par l'évacuation desquelles la nature a coutume de terminer les maladies, les sueurs sont celles qui ont besoin d'une plus longue *coction*. Il s'applique à prouver cette proposition par des expériences & par des raisons tirées de la mécanique du corps humain. Il distingue habilement les sueurs *symptomatiques* d'avec les sueurs *critiques*, & ne regarde les premières que comme les efforts d'une nature accablée, lesquels bien-loin de soulager le malade sont toujours un signe de la malignité ou de la longueur de la maladie; au lieu que les autres annoncent une nature triomphante. Si donc un Médecin ordonne des sudorifiques dans le cas des sueurs *symptomatiques* qui arrivent au commencement des maladies, il n'obtiendra que des sueurs *crues, avortées*, imparfaites, & qui bien-loin de soulager le malade, ne feront qu'accroître l'engorgement & l'embarras dans les petits vaisseaux dont les *visceres* sont tissus, & par conséquent exciter l'*inflammation* dans ces mêmes viscerés. De tout ceci l'Auteur conclut que toute la sûreté de l'*art* consiste à n'employer les *purgatifs* & les *sudorifiques*, qu'après avoir rendu les *corps* fluides, selon la Doctrine d'Hippocrate, c'est-à-dire, qu'après
 que

282 JOURNAL DES SÇAVANS.
que la nature & l'Art en travaillant de concert, auront disposé les corps à la *secretion* de l'*humour morbifique*. Or la nature a souvent besoin d'un tems assez considerable pour operer cette *secretion*. L'Auteur regarde cette Doctrine comme la regle générale. Ensuite il vient à l'exception, c'est-à-dire qu'il traite de l'*orgasme* & des humeurs qui ne sont susceptibles d'aucune *coction*, & qu'on est quelquefois obligé d'évacuer promptement par le moyen des émetiques, pour empêcher qu'elles ne se jettent sur quelque un des principaux *visceres*.

Nous passons à regret les observations de l'Auteur sur l'usage des remedes convenables aux maladies *chroniques*. On pourra se dédomager de cette omission, en recourant au Livre même. Car toutes ces observations sont d'une extrême importancé pour la pratique de la Médecine.

L'Auteur (dans le seizième Chapitre) traite de l'usage du lait, des eaux minerales & des bains. Les vomissemens, les maux de tête, les tranchées, les devoiemens, & d'autres symptomes qui arrivent à plusieurs personnes, même en santé, après avoir pris le lait, engagent l'Auteur à se défier de cette sorte d'aliment, par rapport à quantité de maladies. En effet (dit-il) on voit dans la

pratique, que le lait fait souvent beaucoup plus de mal qu'il en fait de bien. Il attribue ces desordres à la disconvenance qui se trouve entre le lait & le sang d'une personne malade. Après avoir allégué les raisons de cette disconvenance, il combat deux opinions assez communes, dont la première est d'interdire l'usage des fruits & des herbages à ceux qui sont obligés de se nourrir de lait, & la seconde de les purger de tems-en-tems. Ensuite il expose les différentes vertus du lait de chèvre, du lait d'ânesse & du lait de vache. Après quoi il s'étend sur les précautions avec lesquelles on doit prendre le lait, & sur la manière d'y préparer les malades, afin qu'ils puissent en recevoir un soulagement certain. Il termine ce Chapitre par d'excellentes observations sur l'usage des eaux minerales froides & chaudes, & sur les differens usages des bains froids & des bains chauds.

Les symptomes des maladies sont le sujet du dix-septième Chapitre. L'Auteur les regarde comme des precepteurs muets, qui seuls peuvent suffire au Médecin pour lui indiquer ce qu'il doit faire, ou ce qu'il doit éviter dans le traitement de la maladie, quand même il ne seroit pas assez heureux pour parvenir à la connoissance de la cause cachée.

On rapporte ici tous les *symptomes* aux *colliquations*, aux douleurs & aux *Hemorrhagies*.

L'Auteur explique la Doctrine des sueurs plus au long qu'il ne l'a fait en parlant de l'abus des remedes sudorifiques, & il expose en passant les raisons qu'il a de se défier d'une pratique qu'on a voulu introduire depuis peu au commencement du traitement des petites veroles. Cette pratique consiste à saigner du pied & à donner l'émetique. L'Auteur ne disconvient pas que la saignée du pied ne soit necessaire dans certains cas des petites veroles. Mais il ne peut souffrir qu'on en veuille faire, comme on dit, une *selle à tous chevaux*. Il regarde aussi la saignée du pied comme très-nuisible dans les maladies inflammatoires de la poitrine, telles que la pleuresie & la fluxion de poitrine; & il assure qu'on a observé très-frequeument, que les malades sont tombés dans le râle immédiatement après la saignée du pied.

Il explique (dans les deux Chapitres suivans) comment on doit varier la methode de guerir les maladies, suivant les differens caractères qu'elles tirent des pais, des âges, des sexes, du genre de vie, &c. Il observe entre autres choses, que la vieillesse consistant dans un état de dessèchement de toutes les parties

ties du corps, & dans la privation de la souplesse & du ressort qu'elles avoient pendant les autres âges de la vie; les *secretions*, & principalement l'insensible transpiration ne se font que très-imparfaitement dans les vieillards, & que par conséquent il s'amasse chés eux quantité de sucs superflus, d'où viennent les *catarrhus*, les rhumatismes & plusieurs maladies ordinaires à la vieillesse. De ces reflexions il prend occasion de relever l'erreur de ceux qui, dans la vue de remedier à la crudité de ces sucs indigestes, purgent frequemment les vieillards, ou pour mieux dire travaillent par la qualité *irritante* des purgatifs, à dessécher des parties qui ne le sont déjà que trop, & par là rendent incurables les maladies des vieillards. L'Auteur n'est pas plus favorable à ceux qui leur accordent du vin dans leurs maladies, sous le titre specieux de *lait* des vieillards, quoique le vin (selon lui) soit plus propre à porter le feu dans les parties, & à en augmenter la sécheresse, qu'à les fortifier. Il regarde tous les médicamens chauds, desséchans & aromatiques, comme très-pernicieux aux personnes de cet âge. Il estime que la saignée leur est aussi nécessaire dans leurs maladies, qu'elle l'est aux jeunes gens en pareil cas; & il exhorte les Médecins à mesurer cette neces-

Des l'année 1723. Mais ayant été malheureusement égaré, on ne l'a retrouvé que depuis très-peu de tems.

Lettre d'un Théologien à un Ecclesiastique de ses amis, sur une Dissertation touchant la validité des Ordinations des Anglois. A Paris Place de Sorbonne chés Gabriel Amaulti. 1724. broch. in-12. 127. pp.

Nous avons rendu compte aux mois de Janvier & de Fevrier, de la *Dissertation* qu'on attaque ici, & nous l'avons fait, sans vouloir paroître prendre aucun parti sur le fonds de la question. Nous en userons de la même maniere dans l'extrait du nouvel écrit dont il s'agit. Nous passerons sous silence les invectives qui sont semées dans ces *Lettres*; persuadés que par des injures un écrivain ne donne ni de la force ni de l'ornement à ses preuves.

10. L'Eglise d'Angleterre a changé l'ancienne forme de l'Ordination; le P. Courayer, Auteur de la *Dissertation*, prétend que l'Eglise Anglicane n'a fait en cela qu'user d'un droit qu'il croit appartenir à chaque Eglise Nationale; c'est de se dresser elle-même des formules de Sacremens, des rites & des prieres à son choix, pourvû qu'elle garde ce qui est
pre-

prescrit dans l'Ecriture. L'Auteur des Lettres combat cette maxime, & soutient que l'Eglise Universelle a seule ce pouvoir, & non pas chaque Eglise Nationale; il le prouve sur tout par ces paroles du Concile de Trente: *Si quis dixerit receptos & approbatos Ecclesia Catholica ritus, in solemnibus Sacramentorum administratione adhiberi consuetos, in novas alios per quemcumque Ecclesiarum Pastorem mutari posse, Anathema sit.* Il avoue que les Grecs & les autres Eglises Orientales, dans l'administration de plusieurs Sacremens, se servent de quelques formules differentes des nôtres, & ont des rites qui leur sont particuliers; mais il répond que ces Eglises, quoique schismatiques à present, retiennent les rites, les formes, & les matieres des Sacremens, que les Apôtres & les premiers Disciples leur ont prescrites; ce n'est point depuis leur revolte contre l'Eglise qu'ils ont établi ces formules. Elles ont été établies en quelque sorte du consentement de l'Eglise Universelle; or il n'en est pas ainsi de la forme dont usent les Anglois dans leurs Ordinations. Cet argument prouve qu'une Eglise particuliere a tort d'innover sur la forme des Sacremens. Il s'agit de savoir si une telle innovation, qui sans doute est condamnable, rend les Sacremens, non seule-

ment illicites, mais encore invalides.

20. L'Auteur des Lettres soutient que la forme de l'ordination des Anglois est insuffisante, en ce qu'elle n'est point expressive. Voici celle qu'ils ont établie pour l'ordination des Prêtres : *Accipe Spiritum sanctum, cujus remisieris peccata, &c.* & voici celle qui est pour l'ordination des Evêques : *Accipe Spiritum sanctum, & excitare mamineris gratiam qua in te est, &c.* Ces paroles, dit l'Auteur, dans l'une & l'autre formule, designent indifferemment l'Episcopat & la Pretrise; & comme elles ne determinent point l'espece de l'ordination, elles sont insuffisantes, & ne font point une forme valide. Ce defaut parut si sensible sous le regne de Charles II. qu'on se crut obligé d'ajouter à la formule de la Pretrise : *ad opus Presbyterii*, & à celle de l'Episcopat, *ad opus Episcopi*. Cette forme nouvelle, dit notre Auteur, est moins irreguliere; mais cent ans se sont écoulés depuis Edouard VI. jusqu'à Charles II.; la forme des ordinations a donc été insuffisante pendant cent ans; il n'y a donc point eu pendant cent ans de Prêtres ni d'Evêques dans l'Eglise Anglicane. Cette difficulté, avec la réponse, se trouve dans la Dissertation, Tom. 1. p. 122. & suiv.

30. Ces formules s'étoient faites exprès

près sous Edouard, pour confondre l'Episcopat avec la Pretrise, & établir le Presbyteranisme. Le Duc de Somerset, oncle du jeune Roi & son tuteur, étoit Calviniste Presbyterien, & ce fut sous son Gouvernement que la forme ancienne de l'ordination fut changée, pour y substituer une formule vague & indéterminée, dont la validité parut si douteuse sous le regne d'Elisabeth, que cette Reine s'imagina devoir & pouvoir y remédier, en déclarant par des Lettres patentes, comme elle fit, qu'en qualité de chef de l'Eglise Anglicane, elle *suppléoit* à tout ce qui pouvoit manquer à l'Ordination des nouveaux Evêques. L'Auteur des *Lettres*, après Mr. Bossuet, fait sentir le ridicule de cette étrange Déclaration, dont il tire un argument contre la nouvelle *Dissertation*.

40. Quelles que puissent être ces ordinations redressées par Elisabeth, elles n'ont pas toujours duré. Le Parlement par un acte de 1643. abolit entièrement l'Episcopat; cette abolition fut confirmée par une Ordonnance des deux Chambres en 1646. Alors le Gouvernement Presbyterien l'emporta; tout fut réglé à la manière de l'Eglise de Genève. Les Evêques n'osèrent plus paroître ni faire leurs fonctions. Or, je demande, dit

292 JOURNAL DES SÇAVANS
l'Auteur des *Lettres*, si pendant le
vernement de Cromwel, que du
changement, c'est à-dire, pendan
de vingt-deux ans, il ne mourut
Evêque en Angleterre ? Ne substi
on point après leur mort d'autres
tres à leur place ? Ces nouveaux
tres Presbyteriens-n'en ordonner
point d'autres, selon leur rite égal
rejeté de l'Eglise Romaine & de l'
Anglicane ? Voilà donc la successi
l'Episcopat interrompue en Angle
& la forme essentielle de l'ordi
abandonnée, au moins en ce tems-
c'est le sentiment, ou au moins le
de Mr. Bossuet : *Pour l'affaire d'*
terre, dit-il dans sa Lettre au P. I
lon, *outré la difficulté des premier*
ques au tems du Schisme; il y en a
une grande du tems Cromwel, où l'
tend que la succession de l'ordination
interrompue.

50. Lorsque le schisme d'Angl
fut éteint sous le regne de Marie
les Evêques Catholiques de ce R
me jugerent que les Evêques ord
selon le rituel d'Edouard VI. dev
être réordonnés. Ceux qui ne v
rent pas subir cette loi, furent d
& chassés. Barlow, la tige de l'E
pat Anglican, fut déposé & cha
l'Eglise de Bath. Depuis ce tems-là

Evêque Anglican , qui a voulu rentrer dans le sein de l'Eglise , ou a été réduit au rang des Laïques , ou ordonné de nouveau , soit à Rome , soit en France , & ailleurs. L'Auteur de la *Dissertation* l'avoue , & répond que tout cela s'est fait par ignorance ; à quoi l'Auteur des *Lettres* replique très-vivement.

60. L'Auteur de la *Dissertation* a avancé que toute Eglise particuliere , sans l'agrément du St. Siege , & même de l'Eglise Universelle , peut changer de Discipline à son gré , malgré même l'autorité d'un Concile général qui s'y voudroit opposer ; & cela non seulement en matiere de ceremonies arbitraires , mais encore par raport à des points importants , comme le célibat des Prêtres , la Communion des Laïques sous une seule espece , la matiere & la forme des Sacrements , &c. Les Eglises d'Allemagne étoient donc bien simples , répond l'Auteur des *Lettres* , de s'adresser au Concile de Trente pour avoir l'usage du Calice qu'elles souhaittoient , & le Concile étoit bien aveugle de leur refuser une chose qu'elles pouvoient faire sans son aveu. *Où étiez vous alors , Pere Courayer , s'écrie l'Auteur , pour remontrer à cette sainte assablée l'erreur où elle étoit ?* Une telle Doctrine est trop favorable au schisme de l'Angleterre. En abolissant

294 JOURNAL DES SÇAVAN
le célibat des Prêtres ; & les vo
Religion , en abandonnant la L
Romaine , en changeant la for
Sacremens , en établissant le Serv
vin en langue vulgaire , elle n'a u
de *ses droits incontestables & impre*
bles ; si l'on en croit le P. Cou
L'Auteur cite encore ici le Can
Concile de Trente rapporté ci-del
prétend sans doute que ce Canon
de non pas seulement les Diocè
ticuliers , mais encore les Eglises
nales. La Doctrine du P. Coura
cet article , & l'objection qu'on l
pose ici , meritent une sérieuse
tion.

70. L'Auteur de la *Dissertati*
tend que le pouvoir spirituel attri
Roi d'Angleterre , n'est pas tel q
se l'imagine : „ Il consiste , dit-i
„ soumettre les Ecclesiastiques ,
„ clure la soumission aux Puissa
„ trangeres. Le serment de sup
„ qu'il exige se réduit à s'attrib
„ superiorité en matiere civile
„ porelle. . . . Sa juridiction
„ s'ist pas dans l'exercice d'aucun
„ tion Ecclesiastique & facer
„ mais simplement dans l'aut
„ porter des loix pour la poli
„ riure , & de les faire observe
ce n'est que cela , répond l'Au

Lettres; les Rois de France en font autant. Ils président à la police extérieure de l'Eglise; ils maintiennent sa Doctrine & sa discipline. Mais quoi, ajoute-t-il, voit-on les Rois de France excommunier leurs sujets, même les Evêques, & les citer à leur tribunal en matière spirituelle? C'est néanmoins ce qui se fait en Angleterre. En France le Roi présente aux Evêchés, & ne confère pas; car il n'y a qu'une puissance spirituelle qui puisse conférer une chose spirituelle. En Angleterre c'est le Roi qui nomme aux Evêchés, & en même tems les confère; il nomme même l'Evêque qui doit consacrer l'Elû. Mais, répond le P. Courayer, ce Prince ne dit pas la Messe, il n'ordonne ni Prêtre, ni Evêque, & ne confère aucun Sacrement. Je le veux, répond notre Auteur, mais toutes ces fonctions ne se font-elles pas par ses ordres, & en vertu du pouvoir qu'il en donne? Il se comporte donc, par rapport à l'Eglise d'Angleterre, comme plusieurs Archevêques de Cologne, qui n'ont jamais été Prêtres, & dans lesquels residoit néanmoins un pouvoir vraiment spirituel en vertu de leur élection Canonique. Il fait ce que font des Grands-Vicaires en France, qui quelquefois, sans avoir l'ordre de la Prêtrise, gouvernent de grands Diocèses, donnent des approbations, des

ne se regarderont plus comme schismatiques. Mais supposé, ajoute-t-il, que le Clergé Anglican voulût se reconcilier, en seroit-il le maître? Les Seigneurs du Royaume, qui possèdent le bien des plus belles Abbayes, s'y opposeroient. D'ailleurs toutes les autres Sectes d'Angleterre s'armeroient pour empêcher la réunion. Enfin il faudroit obliger le Clergé à vivre dans le célibat; ce n'est qu'un point de discipline, il est vrai; mais notre Auteur assure que l'Eglise Romaine ne se relâchera jamais sur cet article, & ne souffrira point une pareille *bigarrure*, quoi qu'elle tolere cette *bigarrure*, par rapport à l'Eglise Grecque.

L'Auteur de ces *Lettres* est D. Gerlaise, ancien Abbé de la Trappe, connu par plusieurs ouvrages, & qui vient de donner au public la *Vie de Rufin*.

Les journées Amusantes dédiées au Roi, par Madame de GOMEZ. Seconde édition, revue, corrigée, & enrichie de figures en taille douce. A Paris chés Pault sur le quai de Gèvres 1724. 4. vol. in-12.

COMME les deux premiers tomes de cet ouvrage ont paru il y a déjà quelque tems, & qu'ils sont allés connus, nous ne nous y arrêterons point.

Nous

Nous nous contenterons de dire que tout y répond au titre , puisque tout y est *amusant* , non seulement pour ceux qui en lisant , ne veulent qu'être amusés , mais même pour ceux qui veulent être instruits. Dissertations , réflexions morales , fictions romanesques , aventures galantes , traits d'Histoire , anecdotes , tout cela se trouve dans l'Ouvrage de Madame de Gomez , Les deux premiers volumes contiennent une Dissertation *sur l'Amour* , l'Histoire de *Bélise* , *d'Orsane & de Julie* , l'Instruction *d'une mere à sa fille* , des Réflexions *sur l'inconstance des hommes* , une Dissertation *sur l'esprit* , l'Histoire de la *Princesse de Ponthieu* , les *Avantures de Saladin* , l'Histoire de *Melante & d'Hortence* , l'Histoire d'*Olympe* , une Lettre de *Cyparise* à Ovide sur le portrait de Venus , l'Histoire de *Jean de Calais* , une Lettre sur la *Tragedie de Romulus* , par Mr. de la Motte. Madame de Gomez , excitée par le favorable accueil que le Public a fait à ces deux premiers volumes , vient d'y en ajouter deux autres qui renferment six nouvelles *Journées* , dont chacune est remplie par une petite Histoire , par quelques moralités , & par plusieurs exemples remarquables , tirés de l'Histoire ancienne & moderne , dont la liberté de la conversation autorise le récit.

300 JOURNAL DES SÇAVANS.

Madame de Gomez vient encore de donner au Public un recueil de ses *Oeuvres mêlées*, contenant ses Tragedies, & différens Ouvrages en vers & en prose. Les Tragedies sont *Habis*, qui a eu sur le Theatre un succès éclatant; *Semiramis*, *Clearque* tyran d'Heraclée, & *Marsidie* Reine des Cimbres. Mr. de la Motte, dans son approbation, fait l'éloge de ce nouveau Recueil, qui se vend chés Prault sur le quai de Gèvres, & s'y débite avec succès, aussi bien que les *Journées amusantes*.

Recueil de divers Ouvrages Philosophiques, Théologiques, Historiques, Apologetiques & de Critique: Par le R. P. Daniel, de la Compagnie de Jesus. A Paris rue St. Jaques chés Jean-Baptiste Coignard fils, & Denys Mariette 1724. in 4^o. 3. vol.

LE P. Daniel ne pouvoit rien faire aujourd'hui de plus agréable à la République des Lettres, que de lui redonner à la fois, dans un Recueil complet, tous les écrits qu'il a publiés sur différens sujets pendant le cours de sa vie. Plusieurs de ces écrits avoient eu le sort des piéces fugitives, & étoient ou égarés, ou peut-être oubliés. Ce nouveau Recueil les rappelle & remet sous les yeux du

du Public des Ouvrages , qui ont fait autrefois la réputation de l'Auteur. C'est par ses écrits Théologiques qu'il en a le plus acquis ; ainsi l'on souscrit volontiers à ces paroles qu'on lit dans la préface du nouveau Recueil ; „ L'Auteur ne fera rien contre la modestie , quand , en donnant la gloire à Dieu , il avouera sur le témoignage & l'expérience du public , qu'il a quelque talent pour écrire , sur tout en matiere de Théologie ; que l'arrangement , la précision & la clarté dans les matieres les plus épineuses , sont le caractère de ses Ouvrages en ce genre , & que par là , il a trouvé moyen d'animer & de donner de l'agrément aux sujets les plus secs , & de les mettre à la portée de tout le monde ”.

Parmi les écrits que contient ce Recueil , il y en a deux qui n'avoient point encore paru ; sçavoir le *Traité Métaphysique sur la nature du mouvement* , & le *Traité Théologique touchant les pechés d'ignorance*. Il y en a d'autres qui avoient déjà été imprimés , mais dont on ignoroit l'Auteur. Telle est la *Lettre d'un Théologien à Mr. l'Archevêque de Reims*. La *Lettre à une Dame de qualité , où l'on examine jusqu'à quel point il est permis aux Dames de raisonner sur les matieres de Religion*. La *Remontrance à Mr. l'Archevêque de Reims*. &c.

Voici comment les écrits du P. Daniel sont arrangés dans le nouveau Recueil.

Le Voyage du monde de Descartes.

Traité Métaphysique de la nature du mouvement.

Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe ou la réponse aux Lettres Provinciales

Examen de la distinction du probable en pratique, & du probable en speculation, par rapport à la septième & à la quinzième Provinciale.

De la Doctrine de la direction d'intention, par rapport à la septième Provinciale.

Des équivoques & des restrictions mentales : par rapport à la neuvième Provinciale.

Lettre de Mr. l'Abbé de * * * à Eudoxe.

Passages des Auteurs cités & indiqués dans les entretiens de Cleandre & d'Eudoxe.

Histoire du Concile de Palestine ou de Diospolis.

Traité Theologique des pechés d'ignorance.

Lettres au P. Alexandre.

Déffense de St. Augustin, contre un Livre publié sous le nom de Mr. de Launoi.

Lettre au R. P. Cloche touchant

Livre du P. Serri, & touchant une Lettre imprimée contre les Jesuites par ce Religieux.

Lettres au P. Serri.

Traité Théologique touchant l'efficacité de la Grace, divisé en deux parties.

Histoire apologetique de la conduite des Jesuites de la Chine.

Examen du Livre intitulé: *Du témoignage de la verité dans l'Eglise.*

Lettre à une Dame de qualité, où l'on examine jusqu'à quel point il est permis aux Dames de raisonner sur les matieres de Religion.

Lettre d'un Theologien à Mr. l'Archevêque de Reims.

Dissertation sur cet axiome de St. Augustin: *Quod amplius nos delectat secundum illud ut agamus necesse est.*

Deux Dissertations sur la necessité morale, & sur l'impuissance morale, par rapport aux bonnes œuvres.

Remontrance à Mr. l'Archevêque de Reims.

Traduction du système d'un Docteur Espagnol, sur la dernière Pâque de Notre-Seigneur.

Lettre touchant la fréquente Communion.

Lettre touchant une ancienne hérésie, renouvelée depuis peu.

Lettre

304 JOURNAL DES SÇAVANS.
Lettre apologetique de l'Auteur
voyage du monde de Descartes.
Dissertatio de judiciis criticorum.

*Conferences sur les Principaux Myster
sur les Dimanches, & quelques Fê
choisies, &c. A Paris chés de la R
che & Chaubert, quai des Augustin
près de la rue Gille-cœur à l'Esperat
& à la Renommée, 1724. 2. v
in-12.*

ON lit dans l'Avertissement, qui
à la tête de ce pieux Ouvrage, qu
quoi qu'il y ait déjà tant d'instructio
& tant de réflexions sur les Epîtres
Evangiles de l'année, les Religieuses
la Visitation, se sont plaint de n'
point trouver encore qui fussent à le
goût & à leur usage. En effet si la M
rale Chrétienne convient en général
toutes sortes de personnes, on peut d
qu'elle fait beaucoup plus de fruit, lo
que, par des applications particulieres,
la borne & on l'assortit pour ainsi d
au caractère & aux besoins de chacu
L'instruction particuliere des Religieu
est donc le but principal de ces Con
ferences, quoique les personnes de tou
sortes d'états en puissent aussi profit
Voici la méthode de l'Auteur: il f
d'abord une exposition litterale de l'Es

tre ou de l'Evangile : ensuite il fait des réflexions sur les vérités qui y sont renfermées ; ces réflexions sont suivies de quelques Maximes-pratiques. Ces deux volumes, que l'on donne aujourd'hui au Public, seront suivis incessamment d'autres sur les fêtes des Saints pour tous les jours de l'année. L'Auteur de cet Ouvrage est Mr. de Bos, Doyen de l'Eglise de Luçon, & Auteur des Conférences de ce Diocèse, qui vient de mourir.

CAROLI RICHA Phil. & Med. D. Morborum vulgarium Historia, seu constitutio epidemica Taurinensis anni 1720, 1721, 1722. Augustæ Taurinorum 1720, 1721, 1722. adud Petrum Josephum Zapatam ; C'est-à-dire, *l'Histoire des Maladies qui ont régné dans le climat de Turin, selon les diverses constitutions de l'air, pendant les années 1720, 1721, 1722.* A Turin chés Pierre-Joseph Zapata. 3. vol. in-4^o. Le premier imprimé en 1720. le second en 1721. & le troisième en 1722. pp. 118. pour le premier, pp. 212. pour le second, & pp. 142. pour le troisième.

LE dessein de Mr. Richa dans cet Ouvrage, qui est véritablement un Ouvrage de peine, & qu'il prétend poursuivre

306 JOURNAL DES SÇAVANS.
suivre jusqu'à la dernière année de sa
est de marquer les différentes mala-
qui ont régné à Turin en 1720, 1721,
1722. selon les divers changemens
sont arrivés dans la constitution de l'air.
Il prétend que si, dans chaque pays,
faisoit ainsi des observations bien cir-
canciées des maladies qui dépendent
diverses alterations de l'air, la Médecine
pourroit parvenir à une perfection
elle n'est point encore parvenue. Hip-
pocrate, & quelques Auteurs après
nous ont tracé ce plan, qui a été en-
te malheureusement abandonné. On
s'est attaché, dit Mr. Richa, qu'à
re paroître de l'esprit dans la plupart
Livres de Médecine; & on a absolu-
négligé le nécessaire, qui est l'obser-
vation. C'est par l'observation, que
de guerir les maladies a commencé
ce n'est que par l'observation qu'il
s'accroître: sans cela, dit notre Au-
il ne faut attendre dans la Médecine
qu'une perpétuelle décadence.

Pour donner un modele de sa mé-
de, il expose d'abord une table, où
voit d'un coup d'œil, les maladies
ont régné à Turin dans le mois de
vier 1720. & les divers changemens
sont arrivés journellement au barom-
& au thermometre pendant le m-
mois.

Mais comme il seroit inutile d'observer les diverses maladies qui dépendent des diverses constitutions de l'air, si l'on n'avoit en même tems égard à la nature particuliere de chaque climat, pour faire là-dessus les comparaisons necessaires, Mr. Richa s'attache d'abord à décrire le climat de Turin, dont il donne l'Histoire naturelle avec beaucoup d'exactitude, n'oubliant aucune circonstance, tant pour ce qui concerne les vents, que pour ce qui concerne le terroir, la situation & tout le reste.

Il entre ensuite dans son sujet, & fait des observations d'autant plus utiles, qu'il ne s'en tient pas à de simples remarques sur la nature des maladies regnantes, mais qu'il détaille la méthode dont il s'est servi pour les guérir; détail où l'on trouve ce que les plus sages préceptes de la Médecine expérimentale peuvent apprendre de meilleur. C'est ce qu'on pourra voir facilement dans les pages 30, 31 & suivantes, touchant certaines fièvres malignes accompagnées d'éruption sur la peau, & de petites veroles. Si avant le quatrième jour, dit-il, la matiere étoit en orgasme, *scilicet materies surgeret*; ensorte que les premières voies fussent remplies de crudités, on donnoit alors avec tout le succès imaginable, l'émétique ou de doux pur-

308 JOURNAL DES SÇAVANS
purgatifs; car aussi tôt que les premières
voies étoient dégagées par ces remedes,
on voyoit la peau se couvrir de nou-
velles pustules, & les forces revenir sen-
siblement. Ceux qui voudront sçavoir
ce que notre Auteur pense sur l'orgas-
me, n'ont qu'à consulter les pages 35,
36. ils y verront de solides reflexions sur
ce sujet; & en cas qu'ils apprehendent
de saigner au commencement des mala-
dies aiguës, lorsqu'il y a turgescence
d'humeurs, ils deviendront peut-être
plus hardis par la lecture de cet endroit,
où l'Auteur n'apporte pas des raisonne-
mens de cabinet, mais des experiences
stables & constantes, qui appuient soli-
dement l'aphorisme d'Hippocrate sur
l'orgasme des humeurs, & sur la neces-
sité de purger dès le commencement des
maladies aiguës, lorsque cet orgasme se
presente. L'abus qu'on a coutume de
faire des cordiaux, sous pretexte de
pousser du centre à la circonference, les
humeurs qui se portent à la peau, est
mis ici dans un grand jour; & notre
Auteur fait voir qu'il y a des cas, où
au milieu même de la plus grande érup-
tion, il faut purger. Ce qu'il confirme
par l'experience.

On trouve aussi dans ce premier vo-
lume, & dans les deux autres, d'excel-
lentes remarques sur l'usage de la sai-
gnée,

gnée , sur celui du quinquina , & sur plusieurs autres remedes importans ; le tout par rapport aux differens caractères que les maladies empruntent des différentes constitutions de l'air.

Le premier volume finit par des remarques sur la peste , & en particulier sur celle dont la ville de Marseille & autres villes voisines ont été affligées depuis peu. L'Auteur y déclame contre Mr. Chicoineau , dont la Doctrine sur ce sujet ne lui semble pas véritable ; mais il paroît plutôt le contredire que le combattre. Ces matieres au reste , que l'Auteur retouche dans le second volume , sont à présent si rebatues , qu'il est inutile de nous y arrêter.

Pour donner un extrait complet de ce Livre , il faudroit faire ici un abrégé des differens changemens qui sont arrivés à l'air de Turin pendant les trois années 1720, 1721 & 1722. & rapporter les maladies qui ont regné en même tems dans le païs. Mais comme cette discussion , quelque utile qu'elle pût-êtré par elle-même , ne pourroit plaire qu'à un très-petit nombre de lecteurs , nous croyons qu'il nous doit suffire d'avoir exposé le dessein de cet Ouvrage , qui fait assés entrevoir l'utilité qu'on en peut retirer.

Nouvelle maniere de faire l'Operation de la Taille, pratiquée par Mr. DOUGLASS, &c. On y a ajouté ce que Mr. ROUSSET a écrit sur ce sujet; le Traité de Mr. CHESELDEN sur l'operation de la Taille par le haut appareil; & la thèse de Mr. PIETTRE. Traduit de l'Anglois par Mr. NOGUEZ. A Paris chés Labottiere, rue St. Jacques près la Fontaine St. Severin. vol. 12. pp. 216.

MONSIEUR Rouffet, guidé par les connoissances qu'il avoit de l'Anatomie, encouragé par les cures qu'il avoit vû faire des plaies de la vessie, & par l'heureux succès de Franco de Turriere, qui s'est avisé de tenter l'operation du haut appareil, est le premier qui ait preferé cette méthode aux autres manieres d'operer. Il la regardoit comme la plus sûre, la plus aisée & la moins douloureuse.

Mr. Douglaff, célèbre Chirurgien Anglois, vient de renouveler cette operation, que Franco avoit faite plutôt par hazard que de dessein prémédité. Nous ayons déjà parlé du Traité de Mr. Douglaff sur cette matiere, ainsi qu'on le pourra voir dans le Journal des Sçavans du mois de Janvier, c'est pourquoi nous
nous

ns contenterons de rendre compte de
si de Mr. Cheselden, qui est joint

Cet Auteur, après avoir remarqué,
comme tous les autres, qu'il faut d'a-
bord bien connoître les parties sur les-
quelles on doit travailler, fait la descri-
ption du peritoine, & observe que ce
peritoine est composé de deux membra-
nes dans la partie inferieure de l'abdo-
men, que les reins & la vessie sont con-
tenus dans sa duplicature: que lorsque
la vessie est vuide, les os *pubis* la cachent
et ne touchent au peritoine; mais que lors-
qu'elle est pleine, le peritoine s'éleve &
s'approche des os *pubis*, ensorte qu'on
peut alors ouvrir la vessie sans courir le
risque de penetrer dans la capacité du
ventre. Il faut prendre garde, remar-
que l'Auteur, de ne pas détacher la
base des muscles de l'*abdomen*, en in-
duisant les tenettes, car l'urine se ré-
verroit dans la capacité du ventre.

Après avoir disposé le malade d'une
maniere convenable à l'operation, il se-
rvera de l'eau chaude dans la vessie sans
forcer. Il dit que pour un homme il
faut 12. onces, & pour un enfant
6. onces ou environ: mais le moyen le
plus sûr, continue-t-il, c'est de s'en
porter à la douleur que le malade
sent, & à la resistance que l'on trouve

en

en seringuant. La quantité de l'urine que le malade rend avant l'operation peut encore servir à déterminer la quantité de l'injection.

La vessie étant remplie, l'Operateur prend un bistouri, il incise auprès de *os pubis*, jusqu'à la vessie; ensuite avec un bistouri droit, moufle d'un côté, il acheve l'incision, en montant du côté du nombril. Après avoir découvert la vessie, il l'ouvre avec un bistouri courbe auprès de l'uraque; il enfonce d'abord la pointe du bistouri jusqu'au centre de la vessie ou environ, & en retirant tout à la fois cet instrument, il coupe la vessie jusqu'au dessous des *os pubis*.

Dans le tems qu'on voit couler l'eau il faut introduire le doigt dans la vessie & avec des tenettes l'on tire la pierre. L'incision de la vessie peut avoir environ trois pouces. On panse la plaie d'une maniere simple avec un digestif; & dans le commencement on leve l'appareil de six en six heures, excepté lorsque le malade dort.

Il est aisé de voir que cette maniere d'operer differe un peu de celle de Mr Douglass, qui commence l'incision de la vessie vers les *os pubis*, & la finit vers l'uraque.

Mr Chefelden dit avoir Taillé de cette maniere neuf personnes, & il rap
porta

porte au long l'Histoire de ces neuf opérations. On trouvera sur la fin une Lettre de Mr. Macgilt, où est décrite l'opération du haut appareil, qui fut faite en Ecoffe, avec un succès heureux, à un homme âgé de soixante-sept ans. Nous avons appris qu'actuellement à Londres les plus fameux Chirurgiens la pratiquent, & qu'elle réussit d'une manière à la devoir faire préférer à toutes les autres.

AN PARISIENSIS AGRI Tenuia VINA BURGUNDO, CAMPANO, &c. salubriora. Parisiis, typis Joannis Quillau 1724. C'est-à-dire: *Dissertation sur l'excellence des vins du terroir de Paris, au dessus des vins de Bourgogne, de Champagne, & de plusieurs autres*, in-4^o. 4. pp.

Tous les points de cette Dissertation sur la salubrité des vins du terroir de Paris, ont été soutenus sçavamment dans les Ecoles de Médecine de Paris le 6. Avril de cette année 1724. par Mr. Duvrac, Bachelier en Médecine. On pose d'abord pour principe dans la Dissertation, qu'un vin n'est bon à la santé qu'autant qu'il contribue à la digestion des alimens. Ensuite on avance que les vins qui croissent aux environs de Paris, contribuent plus à cette digestion que

Tom. LXXVI. O ac

un bled qui surpasse celui de tous les autres païs, & dont se fait le fameux pain de Gonesse ; les pommes, les poires, les prunes, les pêches, les abricots, les cerises, qui croissent autour de Paris, sont au dessus de tous les fruits des Provinces.

L'eau de la Seine, comme on peut croire, n'est pas oubliée dans la Dissertation. Seroit-il possible, demande l'Auteur, que la Nature, si favorable à tout ce qui croît dans le climat de Paris, eût excepté le vin, cette liqueur si nécessaire pour la digestion des alimens? Non sans doute, répond-il, & la santé des habitans en est une preuve, puisqu'on ne voit parmi eux aucunes maladies endémiques, & que les épidémiques y sont très-rares. Or c'est à la bonne qualité des vins qu'il faut attribuer la bonne constitution des corps. De plus, quelles terres peuvent fournir au vin de meilleures qualités que les terres de Paris? Elles sont exposées au soleil, elles n'ont qu'une médiocre humidité & les collines où croissent les vignes, sont remplies d'un sable où se dépure & se subtilise, comme dans un couloir, le suc qui monte dans le sep ; en sorte que ce suc ainsi affiné est tout propre à pénétrer les alimens pour en faire la digestion dans l'estomac. Il a les principales qua-
lités

de l'eau , qui est de diffondre , & même tems l'agrément du goût. L'Empereur Julien , qui se connoissoit bien en vins , a-t-il fait l'éloge des qui croissoient autrefois sur la rive de Ste. Geneviève , & à la St. Jaques ; les vins de Surene , de Genteuil & d'Andresy , ont de quoi passer en faveur à ceux de Bourgogne & de Champagne , à ce que prétend l'Auteur. Mais , ajoute-t-il , il les ne boire dans l'année. On reprend ici nous ignorerons d'autour de Paris , de ce qui nuisent à leurs vins , en fumant les vignes , & en se servant d'autres moyens propres à procurer d'abondantes vendanges , plutôt que des vins fautiveux. On ne prétend pas , dans cette dissertation , rabaisser le mérite des vins de Champagne & de Bourgogne. On s'écrit qu'ils sont très-estimables ; c'est à dire une certaine qualité astringente , qui fortifie les fibres de l'estomac & des reins , quand elles sont trop lâches , & qui rétablit même la tiffure du sang , si elle est trop molle ; ce qui fait qu'on peut à cet égard regarder les vins de Bourgogne comme des vins médicaux. Il est vrai cependant , qu'ils ont le défaut de ne pas passer aisément. Les vins de Champagne , ils sont estimables par certains sels acres , très-

320 JOURNAL DES SÇAVANS.
Belles-Lettres & les fonctions de son
Ministère, a bien voulu enrichir le Pu-
blic du fruit de ces deux différentes oc-
cupations. Il y a quelques années qu'il
donna un Recueil de ses travaux Litté-
raires; il publie aujourd'hui l'élite des
Pièces qu'il a composées en qualité d'A-
vocat. Tous ces Mémoires ou Factums
avoient déjà paru séparément; mais tel
est le sort des Ouvrages détachés, que
ceux même qui sont le plus favorable-
ment reçus, n'ont qu'un tems. Tout le
monde veut les lire dans la nouveauté;
mais excepté quelques curieux, presque
personne ne les garde, & après quelques
années, ils sont, ou peu connus, ou
très-difficiles à recouvrer, si les Auteurs,
les réunissant eux-mêmes dans un corps,
n'ont soin d'en assurer la durée & d'en
faciliter l'acquisition. C'eût été une vraie
perte, principalement pour ceux qui se
destinent à la profession d'Avocat, si
M. de Sacy n'avoit eu cette attention
pour eux. Ils trouveront dans ce Re-
cueil des modèles pour tous les genres
d'affaires dont ils peuvent être chargés;
des points d'Histoire éclaircis par une
judicieuse critique, des questions de
Droit traitées avec grace, des Procedu-
res même débrouillées avec tant de net-
teté, que le Lecteur oublie souvent
qu'on l'entretient de procédures; une
cla-

éloquence variée, qui sçait se proportionner aux sujets qu'elle traite, sublime dans les causes majeures, douce & insinuante dans les autres; des traits ingénieux, délicats, toujours nouveaux, &c. ce qui est d'un usage encore plus étendu, par tout, un stile pur & châtié. M. de Sacy n'a pas crû qu'il lui fût jamais permis de négliger les règles de la langue; au contraire, plus les matieres se font trouvées sèches & peu intéressantes, plus il semble avoir pris à tâche d'en sauver l'ennui par la beauté du discours, la justesse des termes & l'exactitude de la diction.

L'Auteur explique, dans la Préface qu'il a mise à la tête de ce Recueil, ce qui constituë la nature du Factum, ce qui le distingue du Plaidoyer, & les défauts que l'on doit éviter dans cette sorte de composition. Il s'éleve, sur tout, contre ces esprits steriles, ignorans ou paresseux, qui n'y veulent reconnoître d'autres perfections que la briéveté, &c qui, pour nous servir de ses propres termes, en font des Ouvrages „ dénués de
 „ chairs, de sang, de nerfs, de coloris
 „ & d'embonpoint, plus propres à in-
 „ spirer l'éloignement & le dégoût, qu'à
 „ s'attirer & à soutenir l'attention,
 „ compagne fidele du plaisir qui la fait
 „ naître „.

Nous aurions peine à supprimer un seul Article de cette Préface; si dans le brillant tissu de pensées & de réflexions qui la composent, un trait singulier de candeur, joint à l'élégance ordinaire de M. de Sacy, ne fixoit plus souverainement le cœur & l'esprit. L'Auteur, après avoir averti qu'il a mis à la suite des Mémoires & Factums, l'événement du Procès dans le cours duquel ils ont été faits, ajoute que cette disposition lui avoit fait conseiller, par quelques personnes très-éclairées, de ne publier que ceux de ces Factums qui avoient été suivis d'un heureux succès, mais qu'il n'avoit pas cru devoir prendre ce parti. On entrevoit combien sa modestie auroit souffert de cet étalage apparent de ses victoires, & que s'étant moins proposé encore de triompher & de plaire que d'instruire, il aimeroit mieux le faire, même à ses dépens, que de manquer essentiellement à son objet: „ D'ailleurs,

„ dit-il, quand j'ai écrit pour la défense d'une cause, je n'ai jamais prétendu que soutenir ce qui me paroïssoit juste, & non ce que je sçavois l'être indubitablement: la décision des Procès dépend des Juges, & les Juges, si exempts de passions, si remplis de lumières qu'on puisse les supposer, sont des hommes. Quelque sage que soit

Loi, elle n'a pu prévenir une multitude infinie de cas particuliers qui se ressemblent point, & auxquels faut sans cesse l'appliquer; alors les suites naissent en foule; vous errez avant si vous ne suivez que la Lettre; vous rendez tout arbitraire, & n'y a plus de Loi, si vous ne vous tachez qu'à son esprit; celui là regarde la forme comme l'ame du Procès; celui ci est persuadé qu'elle n'est que le esclave du fonds pour lequel elle a été faite. L'Avocat, aussi que le Juge, est exposé à l'erreur, mais il a de plus qu'eux cette imperceptible prévention que l'amour propre ne manque guères de lui donner en faveur d'un Client, dont la confiance l'honore toujours, & souvent le séduit. L'erreur, quand elle n'est pas volontaire, est une charge, & non pas un vice de l'humanité. Les Armes, poursuit-il, aussi bien que Thémis qu'avec Mars, sont égalitaires; l'événement ne regarde que le Client & les Juges, la gloire est de l'Orateur, quand il a fait son devoir, en est indépendante.

Passons maintenant aux Mémoires & Factums. Si M. de Sacy n'avoit pas ôté la simplicité de l'ordre Chronologique au fastueux appareil d'un grand

nombre de titres de matières, il les auroit distribuez au moins en trois Classes, comme nous allons le faire pour en laisser dans cet Extrait une idée plus exacte. La première de ces classes comprendra le Droit Public, tel est, par exemple, ce qui regarde le Domaine & les droits Régaliens, les honneurs attachez aux grandes Maisons; le Ressort & la Jurisdiction des Cours supérieures, & les Privilèges de leurs Officiers. La seconde contiendra les matières Ecclésiastiques: & nous placerons sous la troisième, les contestations particulières, remarquables par la singularité des faits, ou par l'importance & la nouveauté des questions.

Le premier Mémoire qui se présente dans ce nouvel ordre, roule sur la réunion de la Châtellenie d'Oisy au Domaine d'Artois. M. de Sacy soutient & établit par les grands Principes que cette Province, qui est un ancien Domaine de la Couronne, a toujours conservé cette qualité, quoiqu'elle aît été possédée pendant long-tems par la Maison d'Autriche; que lorsque Louis XIV. s'est rendu maître de ce País, qui lui est demeuré par le Traité des Pyrenées, & par celui de Nimègue, la France n'a pas fait une nouvelle acquisition, mais qu'elle est rentrée dans son ancien Patrimoine qui avoit été usur-

, & il prouve surabondamment que un Roy parvient à la Couronne, ulement les Fiefs, mais même les Fiefs sont réunis au Domaine.

Factum qui traite de la Préfecture aenau, donnée par le feu Roi à Comte de Châtillon à titre de est des plus curieux : la matiere est lle en France, où l'on ne connoît s sortes de Dignitez. M. de Sacy a s Auteurs qui ont écrit sur le Droit d'Allemagne, & des Historiens te Nation, tout ce qui regarde nneté, l'institution & la nature de *refectures* ou *Advocaties*. Il nous id que leur objet est de confier à ui en est revêtu, l'administration, egardé & la protection d'un País, ependant qu'aucune Jurisdiction tieuse y soit attachée : ces Préfec- e sont même étendues sur toutes de Corps, de Métiers & de Pro- s, & c'est ainsi que la Maison Pa- se trouve investie & revêtué de *catie* du Métier des Chaudronniers. sieurs Provinces de l'Empire, & lelecteur de Saxe tient en Fief cel- Trompettes.

s les différens Mémoires faits pour Duc de Rohan-Chabot, à qui s Princes de Soubise & de Gue- dispuoient le droit de porter le

nom de Rohan, qui lui avoit été imposé par le Contrat de mariage de Henry Chabot son pere, & de Marguerite de Rohan sa mere: M. de Sacy prouve que les femmes héritières des branches aînées de leurs Maisons sont dans le droit & la possession d'en assurer les biens à leurs enfans, à la charge de prendre leurs Noms & leurs Armes. Ces Mémoires contiennent un grand nombre de faits singuliers, & diverses Anecdotes sur les plus illustres Maisons de France.

A la fin du Factum pour le Parlement de Dauphiné contre celui de Provence, dans lequel il s'agissoit de sçavoir laquelle de ces deux Cours devoit avoir sous sa Jurisdiction la Principauté d'Orange & la Vallée de Barcelonette, il rapporte tout au long l'Arrêt du Conseil d'Etat qui a adjugé le Ressort de la Principauté d'Orange au Parlement de Grénoble, & celui de la Vallée de Barcelonette au Parlement de Provence.

Nous finissons ce premier Article par le Mémoire fait pour le Sieur de Francheville Avocat Général au Parlement de Bretagne, qui avoit été décrété d'ajournement personnel pour avoir différé de donner ses conclusions dans une affaire. Cette entreprise, qui selon M. de Sacy, n'avoit pas encore eu d'exemple depuis l'institution des Parlemens, l'engage
dans

dans une recherche curieuse de l'usage observé & des regles établies tant par le Conseil . que par les Parlemens de Paris & de Brétagne , dans les cas où les Compagnies croyent avoir à se plaindre de la conduite des Gens du Roi.

La seconde Classe qui regarde les matières Ecclésiastiques contient moins de Mémoires , & nous ne parlerons que de celui où il s'agit du Privilège de la Fierie ou Châsse de S. Romain.

Tout le monde sçait que le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Rouën a droit de présenter au Parlement, le jour de l'Ascension, un Criminel, qui en tenant la Fierie ou Châsse de S Romain, qu'on porte ce jour-là en Procession, est ensuite renvoyé absous.

Le fondement de ce privilège est inconnu, le Chapitre de Rouën débite que Saint Romain Evêque de Rouën, accompagné d'un Criminel condamné à mort, alla chercher jusque dans sa caverne un furieux Dragon appelé la *Gargouille*, qui dévorait les hommes & les animaux, & faisoit par tout un dégât épouvantable, qu'il l'enchaîna avec son étole, & qu'il l'amena ainsi dans la Ville, où il fut brûlé en présence du Peuple. M. de Sacy attaque cette Tradition avec les armes de la critique; il soutient que les Historiens contemporains n'en ont

328 JOURNAL DES SÇAVANS
ont point parlé, & qu'il n'en est fait
mention dans aucun Monument avant
les Lettres Patentes de Louis XII. obte-
nuës par le Chapitre le 11. Novembre.
1511. Il observe que ces Lettres, dres-
sées aparament sur des Mémoires parti-
culiers peu examinez & encore moins
contredits, contiennent deux Anachro-
nismes dont le Chapitre même a été
obligé de convenir; il découvre seule-
ment dans cette fable grossière les traces
d'une vérité simple & défigurée par le
tems. Quelques Historiens, dit-il, rap-
portent que S. Romain délivra miracu-
leusement la Ville de Rouen d'une inon-
dation terrible; il y a apparence que
cette inondation fut appellée *Gargouille*
par le Peuple: car ce mot dans notre
ancien langage signifie le bouillonnement
de l'eau, effet ordinaire des inondations.
Dans la suite quelques sçavans ayant
trouvé que cette inondation avoit été ex-
primée en Grec par le mot *ὕδρα* ont peu à
peu accoutumé le Peuple, de la mémoire
de qui cette Histoire étoit presque écha-
pée, à en entendre parler comme d'une
hydre, & de cette hydre on en a fait
aisément un Dragon. M. de Sacy forti-
fie sa conjecture par un passage de S. Isi-
dore Evêque de Seville, qui prouve
que l'hydre dont Hercule avoit triom-
phé, n'étoit autre chose quel'inondation
d'un

d'un Lac dont les eaux se répandant par plusieurs ouvertures inondoient au loin toute la campagne ; qu'Hercule , après des travaux incroyables , parvint enfin à boucher exactement ces ouvertures , qui dans les commencemens se renouvelloient sans cesse , & qu'il conserva ainsi un vaste Pais. Voilà , continue M. de Sacy , comment des faits véritables dégénèrent le plus souvent dans des fables auxquelles l'équivoque d'un mot donne lieu , & que la crédulité des Peuples autorise dans la suite.

Delà M. de Sacy passant au fait particulier de sa cause , soutient 10. Qu'un Criminel qui a commis un assassinat de guet appens ne sçauroit profiter du Privilége de la Fierce de S. Romain. 20. Que le Parlement de Rouën ne peut appliquer ce Privilége qu'à ceux à qui il auroit été en droit de faire le Procès pour le crime dont ils demandent l'absolution.

Cependant , le Grand Conseil déclara le crime fierceable , & le Conseil d'Etat débouta de la demande en cassation formée contre cet Arrêt ; mais quelques années après , le Roi , par une Déclaration solennelle en forme d'Edit , restreignit le Privilége de la Fierce aux seuls justiciables du Parlement de Rouën.

Les Mémoires pour Madame de Saffy

&

330 JOURNAL DES SÇAVANS
& pour M. de Pommeroy, son
être ceux de la troisième Classe qui
pelleront plus volontiers les Lettres.
On les rechercha, on les lût c
tems avec un empressement dig
l'état & de la singularité des évèn
le caractère de ces Ouvrages, leu
& leur délicatesse y ont attaché de
tez moins sujettes à vieillir.

Mais entre les Factums de la
Classe qui traitent des questions de
nous ne nous arrêterons qu'à c
la Dame Pouret, qui fut suivi d'
rêt qui débouta M. George son
frere de la cassation d'un Arrêt e
lement de Paris, qui avoit annu
hérédation prononcée contr'elle
mere, parce qu'elle s'étoit mari
lui faire les sommations respect
Cet Arrêt étoit directement cont
un article de l'Ordonnance, m
circonstances avoient déterminé
ges à suivre plutôt l'esprit que la
de la Loi; & M. de Melmés,
Premier Président, avoit averti l
reau que cet Arrêt ne devoit pas
ré à conséquence.

On a inséré au commencement
cond Tome trois Harangues pron
par M. de Sacy dans l'Académie Fr
se, & cette espèce d'hors-d'œuvre n
qu'augmenter le prix & le mérite
Recueil.

Apologie de M. HOUDART DE LA MOTTE, de l'Académie Française. A Paris de l'Imprimerie de la Veuve Moreau, rue S. Jacques à la Toison d'or. 1724. vol. in-8o. pp. 174.

CETTE Apologie de M. Houdart de la Motte n'est point une Apologie, mais une critique perpetuelle où l'on ne parle de cet Auteur que par ironie. L'Ouvrage consiste en quatre Lettres, dont les trois premières sont adressées à un ami, & la quatrième à M. de la Motte même. A ces quatre Lettres succede une Pièce intitulée, *Examen de la Tragédie d'Inès*. Dans la première Lettre on tâche de mettre dans tout leur jour les objections que l'Auteur des Paradoxes Litteraires a faites sur la Tragédie d'Inès, puis on fait semblant de répondre à ces objections; mais au lieu de les détruire, on tâche, & on n'oublie rien pour donner à entendre que le Public, qui s'est empressé à voir cette Tragédie toutes les fois qu'on la représentée, ne laisse pas néanmoins en être très-mécontent. L'ironie retombe dans la seconde Lettre, & après être répandue sur M. de la Motte, elle se répand encore sur M. de Fontenelle, qui est l'Aprobateur d'Inès. Nous ne rapporterons point les traits de cette ironie, ceux

ceux qui en feront curieux les pourront voir dans le Livre même. La Lettre finit par une critique des vers de M. de la Motte dans ses Tragédies d'Inès, de Romulus & des Machabées.

La troisième Lettre est une continuation d'ironie : l'Auteur commence par dire qu'il a pris depuis long-tems la plume en faveur des Poésies de M. de la Motte, ou pour ne rien changer dans ses termes, qu'il a *pris depuis long-tems la plume à la main*. Puis faisant toujours semblant de recommander les Ouvrages de ce Poëte, il attaque ses Odes, son Iliade & ses Fables, après quoi revenant à Inès, Il en examine plusieurs vers qu'il condamne. Des vers de M. de la Motte, il passe à sa prose, & donne un Catalogue des expressions qui déplaisent dans les divers Ouvrages de cet Académicien. La Lettre de l'Auteur adressée à M. de la Motte est dans le même stile que les autres, c'est-à-dire dans le stile ironique. Ce stile demande une grande délicatesse, il ne faut pas même qu'on y entrevoie le moindre fiel ; on jugera par l'exemple suivant si l'Auteur est parvenu à la perfection que les personnes polies exigent là-dessus.

„ Ce qui me pénètre le plus, dit-il à
 „ M. de la Motte, c'est de me voir dé-
 „ chirer & flettir par l'objet le plus cher

à mon cœur. Est-il possible, Monsieur,
que vous m'avez regardé vous même
comme un de vos Critiques, & que
vous avez même formé le dessein de
me répondre ? Mais j'ose vous le de-
mander, relisez mes Lettres, & vous
y reconnoîtrez un Ami que votre ima-
gination frappée vous a déguisé. Ne
seriez vous point assez loué dans mon
Ouvrage, & seroit-ce ce qui auroit
donné lieu à votre méprise ? Il est
vrai que les traits d'éloge que je vous
ai donné dans mes Lettres n'ont pas
le tour fin & délicat de ceux que vous
avez répandus vous même dans le Dis-
cours sur la Fable, & dans la Préface
d'Inès; j'avouë avec joie votre supé-
riorité à vous rendre justice. C'est
une assez grande gloire pour moi
d'être après vous celui qui sent le
mieux tout le prix de votre mérite.

L'Examen de la Tragédie d'Inès est
une Critique sérieuse; mais cette Criti-
que ne renferme rien qui n'ait été déjà
objecté plusieurs fois par les adversaires
de M. de la Motte; c'est pourquoi nous
ne croyons pas devoir nous étendre là-
dessus. Nous dirons seulement que l'E-
xamen est divisé en huit Articles; le pre-
mier contient des remarques sur le caracté-
re d'Alphonse, le second sur le caracté-
re de la Reine; le troisiéme sur celui
de

plaintes des Poissons & leur rétablissement dans leurs droits ; avec cette différence que dans l'Herbier dont il s'agit il ne fait pas parler les plantes , au lieu que dans l'autre Ouvrage il fait parler les poissons mêmes. Les Philosophes n'ont pas encore bien défini ce que c'est que ces figures de plantes & de poissons , régulièrement marquées sur certaines pierres qui se trouvent quelquefois dans la terre , & qu'on voit dans les cabinets de plusieurs curieux. A l'égard des poissons , les uns prétendent , comme nous l'avons déjà marqué dans le premier Journal de 1709. que ce sont des traits du hazard ; les autres des restes de poissons , qui s'étant desséchés sur ces pierres y ont laissé leurs vestiges. On trouve la même diversité de sentimens à l'égard des plantes. Les uns croient que ces figures de plantes sont des bizarreries de la Nature ; & les autres que ce sont de véritables plantes qui se sont desséchées sur les pierres où on les voit représentées , M. Scheuchzer examine ici les deux opinions , & décidant en faveur de la seconde , il travaille comme il a déjà fait sur le sujet des Poissons , à confondre les Epicuriens , qui attribuent tout au hazard , & à établir la vérité du Déluge universel. La plupart de ces figures sont selon lui trop régulières pour n'être

re pas des empreintes de véritables
ites : mais on a trouvé de ces sortes
figures, comme on en a aussi trouvé
poissons, dans des lieux où il n'y a ja-
s pu avoir de telles & telles plantes, non
que de tels & tels poissons. M. Scheu-
er répond, que c'est le Déluge qui a
té là ces plantes & ces poissons. Il se
sente une plus grande difficulté, c'est
il se trouve des pierres où sont des
ures régulières de choses dont on ne
t supposer qu'il se soit fait aucune
preinte. On voit par exemple, dans
Treſor de M. Rumphius, imprimé à
ide en 1711. une pierre sur laquelle
peint naturellement un Fort hexago-
entouré de remparts & de fosses.
e autre qui est d'un marbre d'Egypte,
est représenté, aussi distinctement que
on l'avoit peint, un Pape avec sa Thia-
& dans la situation d'un homme en
ere. Quoiqu'il en soit, ceux qui
ent que les figures de poissons qui se
yent sur des pierres soient de vérita-
s poissons desséchés, ou qui aient
té là leur empreinte, attribuent, selon
Scheuchzer, au regne mineral ce qui
partient uniquement au regne vegetal,
i est plus noble. Il prétend que l'on est
ns la même erreur lorsqu'on prend pour
s caprices de la Nature certaines figures
plantes qui se trouvent sur des pierres.

Cet Auteur, dans son Livre intitulé *Piscium querela*, fait parler, comme nous venons de le remarquer, les poissons eux-mêmes pour défendre leur cause. Ils se plaignent qu'on ose ranger sous le regne mineral & mettre au nombre des pierres, de véritables poissons, qui ont eu vie comme eux, & à cette occasion, ils entreprennent, tout poissons qu'ils sont, de confondre ceux qui attribuent au hazard ces figures de poissons, & ceux qui nient le Déluge Universel. Il s'agit, disent-ils, de vanger la gloire de notre Nation contre les entreprises de la Philosophie, contre l'injure du tems, & contre le préjugé où les hommes sont sur notre prétendue incapacité de parler, dont ils ont même fait un proverbe. Nous prétendons, continuent-ils, rétablir la gloire des poissons nos confreres, qui sont morts dans le Déluge, & ce qui est de plus considérable, donner des témoignages invincibles de la vérité du Déluge universel: Que les Athées, leur fait dire encore M. Scheuchzer, que les Epicuriens levent ici leur voix: nous prétendons, nous qui passons pour muets, les rendre muets eux-mêmes, & leur fermer la bouche. Après ce préambule un Brochet ouvre la dispute; c'est un Brochet dont le squelet se voit au naturel sur une

une pierre trouvée dans une carrière près de Constance, en un lieu élevé où l'on ne sçauroit soupçonner qu'il y ait jamais eu ni Piscine, ni Lac, ni Etang: On y distingue les vertebres, les côtes, les machoires, les ouïes, les nageoires, & même une portion de chair un peu durcie. M. Scheuchzer dit qu'il ne peut faire parler ici les plantes pour plaider elles-mêmes leur cause, comme il a fait parler les poissons pour se défendre eux-mêmes, parce que la cause des poissons est si claire & si évidente, qu'ils peuvent se passer d'Avocat, au lieu que celle des plantes étant un peu plus embrouillée, il est nécessaire que quelqu'un se charge de leur défense.

Comme nous avons déjà parlé de cet Herbiere, comme on le peut voir dans le Journal d'Octobre 1713. nous ne nous étendrons pas davantage là-dessus: nous remarquerons seulement que cette nouvelle édition ne laisse rien à désirer pour la beauté du papier & du caractère, non plus que pour l'exactitude de l'impression.

Annales Typographici ab anno M. D.
ad annum M. D. XXXVI. continuati
operâ MICH. MAITTAIRE A. M.
Tomii secundi pars prior. *Hage-comē-*
tum apud Fratres Vaillans & Nic.
Prévost. 1722. in-40. Histoire de l'Im-
P 2 *pre-*

neu que dans les Livres d'Alde e
tournée du côté droit. François d
lo fait mention de cette bévuë d
Préface qu'il a mise au Tite-Live
de 1518. Alde n'a donné au Public
des Ouvrages prophanes : c'est lui
premier a mis en usage les deux colo
pour les éditions Grecques avec le
à côté. (Il y a pourtant une éditio
Pseautier Grec & Latin en deux co
nes, *in-folio* à Milan 1481.) Il étoit
d'Erasmus aussi-bien que *Schurer* I
ment de Strasbourg, *Reurger* Impr
de Louvain, & Professeur de l
Grecque, & *Josse Bade* Imprime
Paris. Ces Imprimeurs célèbres
souvent employé leurs presses aux
vrages d'Erasmus. Les *Juntas*, Imprim
de Venise, étoient fort estimez mêm
tems des Manuces ; ils ne tenoie
pendant en Italie que le second ran
étoient François & nés à Lion.

tous les Sçavans d'Europe dont Budé étoit admiré. Erasme fut obligé de s'expliquer. „ J'avoue, dit-il, que Budé „ est bien plus sçavant que Josse Bade, „ mais je soutiens que celui-ci sçait „ mieux le Latin. Bade étoit François, & avoit été dans sa jeunesse Correcteur à Lion dans l'Imprimerie de Trechsel, *subus Stipendiis alabatur*, dit Robert Gaguin. Il épousa la fille de Trechsel, dont il eut un fils nommé Conrad & trois filles. L'ainée nommée Petronelle fut mariée à Robert Etienne; la seconde nommée Catherine à Michel Vascofan, & la troisième appelée Jeanne à Jean Roigni, tous trois célèbres Imprimeurs. Petronille, femme de Robert Etienne, étoit sçavante & entendoit aussi bien le Latin que le François. Leur fille, nommée Catherine, parloit aussi le Latin sans l'avoir appris par principes; elle parle le Latin, disoit Robert Etienne son pere, mais peu correctement, & il lui échape souvent des solecismes. Ce fut en 1500. que Bade vint s'établir à Paris, tandis qu'Ulric Gering y fleurissoit. Il se prétendoit égal à Alde Manuce, soit pour le sçavoir, soit pour l'habileté dans l'Art de l'Imprimerie. Il imprima plusieurs Auteurs anciens, & y ajouta toujours des notes de sa façon. Son fils Conrad embassa la nouvelle doctrine de Calvin.

Henri Etienne mourut en 1521. Son
mon de Colines, appellé en Latin *Coli-
neus*, fameux Imprimeur, épousa la
veuve, & s'associa avec Robert & Fran-
çois Etienne, enfans de Henri, qui a-
voient un autre frere nommé Charles
Etienne, lequel exerça la Profession de
Médecin.

En 1507. on commença à Paris
fondre des Lettres Grecques & Hébra-
ques; ce fut François *Tissard* qui en prit
le soin avec Jérôme Aleandre. Louis
XII. avoit fait venir celui-ci d'Italie
moyennant une pension de 500. écu.
Il fut fait bien-tôt après Principal du
Collége des Lombards. Il donnoit des
leçons publiques deux fois par jour. Le
matin il expliquoit les Auteurs Grecs
& le soir les Auteurs Latins. Le célèb-
re Vatable étoit au nombre de ses Ec-
liers, & il aida son Maître dans la se-
conde édition de la Grammaire de Chris-
toloras. On venoit d'Allemagne pour
étudier sous Aleandre, & l'Electeur Palatin
lui envoya son beau-frere Volfgang
de Baviere, qui ne manquoit pas un
de ses leçons. Aleandre fut dans la suite
te Nonce du Pape en Allemagne & en
France, & créé Cardinal par Clement V.
C'est ainsi que le profond sçavoir étoit
alors récompensé, & que par les Lettres
on parvenoit aux plus hautes dignitez.

seigneurs Imprimeurs de Paris s'acquiescèrent une grande réputation par leurs Livres Grecques & Hébraïques, & autres Cilles Gourmond; mais au-
 leur n'aprocha de Daniel Bomber-
 Imprimeur d'Anvers: cet Imprimeur
 par rapport à l'Hébreu ce qu'Alde
 par rapport au Grec; c'est lui qui com-
 mença l'impression du Talmud l'an 1520.
 Il est en onze volumes *in-folio*.

Ce Livre dont nous rendons compte
 mention de beaucoup d'autres Im-
 primeurs célèbres depuis 1500. jusqu'en
 1700, & contient le Catalogue des prin-
 cipaux Ouvrages qui furent imprimez
 en France. C'est un détail dans lequel nous
 ne pouvons entrer sans passer les bornes
 de cet extrait. Il eût été à souhaiter que
 l'auteur eût mis une Table des matières
 à la fin de chaque volume. La ma-
 nière dont elles sont rangées dans son
 Ouvrage sembloit l'exiger.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DE LONDRES.

On imprime par souscription chez
 Woodman & les freres Lyon, Li-
 braires de cette ville, un Recueil en
 six volumes *in-folio*, intitulé: *De vita &*
actibus gestis Mariae, Sæcæ reginæ, Fran-

contre Marie Stuart, avec de
traits de cette Reine, gravés par
Vertue; l'un d'après un tableau d'
net de Milord *Carlton*, & l'autre
un portrait en miniature, dont
Charles premier fit present à Milord
fax, lorsque ce Seigneur le fit
nier. Voici les Ouvrages que
dra le Recueil.

Traité de la succession des
aux Gouvernemens, &c. par D.
bre Ecoffois.

*De titulo & jure S. P. Mariae S.
Reginae, quo regni successionem
vindicat, &c. Item de illustriun
narum, in republica administranda
ritate libellus; operâ Jo. Lestai
Rossen.*

*De rebus gestis Scotorum, Mariae
rum Reginae; aut. eodem.*

*Detestio Mariae, &c. studio Ge
chanani Scoti*

chaste & débonnaire Princesse Madame Marie Stuart.

Vita Mariae Stuartae, &c. Script. Geor. Conao Scoto.

L'histoire de l'incomparable Reine Marie Stuart : par Nic. Caufin.

De Mariae Scotorum Reginae, vita & morte, operâ Fam. Strada summarium rationum, quibus Cancellarius Angliae & Prolocutor Puckeringius Elisabetha persuasurunt occidendam esse Mariam, &c. operâ Romaldi Scoti.

Martyre de la Reine d'Ecosse par Adr. Blackwood.

Historia de lo sucedido en Escocia e Inglaterra en quarenta y quatro annos que bivio Maria Estuarda Reina de Escocia: escrita por Ant. de Herrera.

Extrait des Memoires de Castelnau.

Extrait des Additions à ces Memoires, par le Laboureur; contenant aussi tout ce que Brantôme a écrit de la Reine d'Ecosse.

La mort de la Reine d'Ecosse.

Oraison funebre de la Reine d'Ecosse, sur le sujet de celle prononcée par Mr. de Bourges.

Mr. *Jebb*, est l'Editeur de ce Recueil, qui contiendra au-moins 320. feuilles. La souscription est de 40. Livres, dont on payera la moitié en souscrivant. On recevra les souscriptions à Paris chés Ja-

ques Rollin, Quai des Augustins, près du Pont St. Michel; & chés Noël Piffot, sur le même Quai, à la descente du Pont-neuf. L'impression de ce Recueil est déjà fort avancée, & sera achevée au mois de Fevrier 1725.

Mr. Tindal traduit en Anglois les Dissertations de Dom Calmet sur l'Ancien & le Nouveau Testament. Il a déjà publié un volume accompagné de notes critiques.

DE LA HAYE.

Johnson imprime *Terence* en deux gros volumes in 4°. Le texte a été corrigé sur toutes les meilleures éditions, & sur plusieurs bons manuscrits. On y a mis le commentaire de *Donat* tout entier en meilleur ordre qu'il n'a été jusqu'ici, & corrigé aussi sur des manuscrits. On y a joint le commentaire entier d'*Eugraphius*, dont une bonne partie n'avoit pas encore été imprimée, avec toutes les notes *Lindenbrug*. L'Editeur Mr. *Westershof*, y a ajouté par tout des notes de sa façon, pour éclaircir le sens, & pour indiquer des expressions semblables à celles de *Terence* dans les autres auteurs Latins: méthode fidelement observée par tous les anciens Commentateurs. On trou

trouvera à la fin un *Index* fort ample, qui sera un *Theſaurus Latinitatis Terentiana*.

Le même Libraire a donné il y a deux ans une belle édition d'*Horace* in-8o. Mr. Cuningham, ſçavant Critique, y a mis des variantes au bas des pages, & a corrigé plus de quatre cens endroits d'*Horace*, échapés à Mr. Bentley. Mr. Cuningham, peu de tems avant ſon édition d'*Horace*, publia un volume in-8o. de remarques Critiques ſur l'*Horace* de Mr. Bentley.

Les freres Vaillant, J. Fr. Bernard & Prevost, impriment un Ouvrage en deux volumes in folio intitulé : *Hiſtoire des Traités de Paix & autres Negotiations du dixſeptième ſiècle depuis la Paix de Ver- vins juſqu'à la Paix de Nimegue* ; où l'on donne l'origine des prétentions anciennes & modernes de toutes les Puifſances de l'Europe ; & une Analyſe exacte de leurs Negotiations.

D E S T R A S B O U R G.

Mr. *Belius* a fait imprimer à Nurem- berg un Livre in-fol. intitulé. : *Hungaria antiqua & nova Prodromus, cum Specimine quomodo in ſingulis operis partibus elaborandis verſari conſtitueris auctor.*

L'ancienne Hongrie ſera diviſée en 4.

350 JOURNAL DES SÇAVANS.

Livres. Le 1. *des Scythes*, le 2. *des Huns*, le 3. *des Auares*, le 4. *des Hongrois*. La nouvelle Hongrie sera partagée en 3. Livres; le premier sera l'*Histoire de la Hongrie*, le second la *Géographie de ce Pais*, le troisiéme sera l'*Histoire naturelle*. L'Auteur qui est Protestant & Ministre à Presbourg, a dedié son Ouvrage à l'Empereur.

On mande de Dresde que M. *Loescher* a fait imprimer un Ouvrage in-8o. touchant les Peres Afriquains, où il examine le merite & les défauts de Tertulien, d'Arnohe, de saint Cyprien, de saint Augustin, d'Optat de Milève, &c. que M. *Gelenius* a donné une nouvelle édition des Opuscules de Mademoiselle *Schurmann* & y a ajouté les Poësies, & les Lettres de Madame de *Gerisdorf*, & que M. *Schurig* a publié un Ouvrage in-4o. touchant la *Salive humaine*.

D E L E I P S I C.

M. *Lunig* a publié un Volume qui a pour titre : *Selecta Scripta illustrata*. Ce sont des pieces qui regardent l'Empire, & qui forment un Supplement à ses *Archives de l'Allemagne*. On imprime ici par Souscription, le *Theatre universel des machines*; les deux premiers volumes

lumes in-fol. ont déjà paru. M. *Frankenau* a publié sa *Bibliothèque Historique, Généalogique, & Heraldique d'Espagne*. M. *Kortte* a donné une nouvelle édition de *Salluste*, conterée avec 33. manuscrits & accompagnée de beaucoup de Notes.

DE LUZERNE.

M. *Langius* a fait imprimer ici un Ouvrage sous ce être. *Catalogus Plantarum circa Lucernam Helvetiorum sponte nascentium & à Beato Franc. Langio sub directione paternâ aliquibus abhinc annis omnî industriâ collectarum, exsiccatarum, ac Methodo Turnesortianâ descriptarum, cum nomenclaturâ vulgari præcipuisque virtutum specificarum notis, nec non locis propriis in quibus crescere & inveniri solent; cui accedit brevis itineris Alpini descriptio hoc anno per summas montis Pilati radices Septentrionem potissimum spectantes instituti, plerarumque plantarum in illis occurrentium exacta narratio.* Cet Ouvrage qui est imprimé chez *Wyssing*, mérite l'attention des Botanistes. M. *Langius* est le fils de M. *Charles Nicol. Langius*, Physicien-Médecin qui a donné au Public plusieurs écrits. *Idea Historiæ naturalis lapidum figuratorum Helvetiæ, ejusque vicinîæ. Lucernæ in-4°. 1706.*
Ea-

Eadem Historia cum tabulis aeneis in-40.
 Venetiis 1708. *Tractatus de origine lapidum figuratorum* Lucernæ 1709. in-40.
Methodus nova & facilis pleraque Testacea marina, qua hucusque nobis nota sunt, in suas debitas & distinctas classes, genera & species distribuendi nominibusque suis propriis structura potissimum accommodatis nuncupandi Lucernæ 1722. in-40.

D E P A R I S.

Le P. Buffier Jesuite, a fait imprimer, il y a quelques mois, chés la veuve Mongé, rue St. Jaques, un Ouvrage de Métaphysique, intitulé; *Traité des premières vérités, & de la source de nos jugemens*. Le même Auteur va donner une nouvelle édition augmentée de son Livre des *Préjugés vulgaires*.

Mr. le Moine, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & Chanoine de St. Benoît, vient de publier une traduction Françoisise de *I tre libri delle Lodi divine di Federico Borromeo Cardinale & Arcivescovo di Milane*, imprimée à Paris chés Alexis de la Roche, Quai des Augustins, près la rue Gilleccœur à l'Espérance. L'Ouvrage est dédié à Mr. le Garde des Sceaux.

Le P. Sanadon se prépare à donner bien-tôt au Public son *Horace*, traduit
 en

çois, avec des remarques. Cet
 ge, auquel l'Auteur travaille de-
 plusieurs années, paroitra en plu-
 volumes in-4o.

Baptiste Coignard fils, vient d'im-
 , par ordre du Roi, un *Traité de*
rifice de la Messe, par Mr. Goulde,
 de St. Laon de Thouars, Mission-
 du Poitou, & Auteur du Livre de
table croyance de l'Eglise.

vend chés Lottin, Imprimeur &
 re rue St. Jaques à la *Verité*, les
 nes & les Cantiques Latin-Fran-
 Nouvellement traduits & distribués
 maniere nouvelle, selon les Offi-
 s Dimanches & des Fêtes de l'an-
 à l'usage de Rome & de Paris. Ce
 de Prieres est dédié à S. A. S.
 me de Bourbon, Abbesse de St. An-

le le fils rue St. Jaques, a imprimé
 ellement une brochure qui a pour
Recueil de pensées Morales & Chrés-
en vers François par L. J. Pichot.
 me le propre de la Poësie est de
 rimer aisément dans la memoire,
 eur a été déterminé par ce motif à
 e ses pensées en vers, & à les dis-
 er par quatrains, à l'imitation du
 re Pibrac.

la nouvelle traduction de la *Jerusa-*
lélivrée, du Tasse, imprimée chés

Barois rue de la Harpe, est fort estimée,
& se débite avec un grand succès.

Piffot imprime un Livre en deux volumes qui a pour titre : L'état présent de la Grande Russie ou Moscovie, où l'on traite du Gouvernement Civil & Ecclesiastique de ce Pays ; des troupes de terre & de mer du Czar ; de ses finances & de la maniere dont il les a réglées ; des divers moyens qu'il a employés pour civiliser ses Peuples & agrandir ses Etats ; de ses Traités avec differens Princes de l'Orient ; & de tout ce qui s'est passé de remarquable dans sa Cour, sur tout par rapport au feu Prince Czarien, depuis l'année 1714 jusqu'en 1720. Par un Allemand Resident en cette Cour.

Avec la description de Petersbourg & de Cronstot.

Le Journal du voyage de Laurent Lange à la Chine.

La description des Coûtumes & usages des Ostiacks, & le Manifeste du procès criminel de Czarewitz-Alexis-Petrowitz; traduit de l'Allemand.

Emery, Saugrin l'ainé, & Martin, Libraires du Quay des Augustins, proposent par Soucriptions, *l'Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament & des Juifs*, par D. Augustin Calmet 7. vol. in-12. avec Cartes & Figures. Cet Ou-

Trage a déjà paru en 2. vol. in 4^o. La
 Soufcription est de 10. Livres , payable
 felon la méthode ordinaire : & les Li-
 braires s'engagent à diftribuer les Exem-
 plaires , dans le mois d'Avril prochain,
 fans délai.

D. Gervaise ancien Abbé de la Trap-
 pe , vient de publier un écrit , dont voi-
 ci le titre : *Défense de la nouvelle Hiftoire*
de l'Abbé Suger , avec l'Apologie pour
feu M. l'Abbé de la Trappe D. Armand
Jean Bouthillier de Rancé , contre les ca-
lommies & les inveftives de D. Vincent
Thuillier Religieux de la Congrégation de
saint Maur , répandues dans fon Hiftoire
des conteftations fur les études Monaftiques
inferée dans fon premier tome des Oeuvres
Posthumes de D. Mabillon 1724. A Paris
chez Bauche le fils , Quay des Augustins.
 1725. in-12. On dit que D. Thuillier fe
 prépare à répondre.

Voici un autre Ouvrage qui merite
 l'attention des Seavans. C'est la *Differ-*
tation de P. le Courayer , fur la fucces-
ſion des Evêques Anglois , & fur la vali-
dité de leurs ordinations réfutée par le
P. Hardouin , de la C. de J. premiere
partie. La queſtion de fait. A Paris chez
Coutelier , Quay des Augustins in-12.

Il a paru , il y a quelque tems , un Li-
 vre intitulé : *de Diffidio inter S. Stepha-*
num & S. Cyprianum ſuper Bapifmate.

356 JOURNAL DES SÇAVANS.
Hereticorum exorto Dissertatio dogmatica.
Parisiis apud viduam Rainundi Mazie-
res via Jacobæâ 1724. in-12.

Le Sieur Daller Graveur de Geneve, vient de donner des Médailles des Hommes Illustres de la France, depuis le regne de François I. Ces Médailles sont au nombre de 80. D'un côté on voit le Buste & le nom de l'illustre. Dans le revers sont ses qualitez & l'année de sa mort. Le Graveur a frappé en argent ces Médailles qui peuvent servir de jettons, & faire plus de plaisir que les devises de la plupart. On a aussi frappé ces Médailles en cuivre pour les Cabinets. Il y a quelques Illustres dont on n'a point donné les Médailles, parce qu'on n'en a point eu de bons portraits. Ces nouvelles Médailles se trouvent chez Riffot Libraire.

Nous avons annoncé dans un de nos Journaux de l'année précédente, que D. Rivet Religieux de la C. de Saint Maur, travailloit à une Bibliothèque des Auteurs de France. Nous avons appris depuis, que ce n'est pas seulement une simple Bibliothèque qu'entreprend cet Ecrivain, mais une entiere Histoire Littéraire de la France qui comprendra une infinité de choses au de-là du dessein d'une Bibliothèque. Il y a 10. ans qu'il travaille assiduellement à ce grand

Ou-

Ouvrage, avec des secours considérables, & après avoir hérité depuis plus de 6. ans des Mémoires de l'Habile Traducteur des Lettres de saint Jérôme qui avoit entrepris le même travail. Celui qui le continué & qui l'a déjà poussé fort loin, se dispose à en publier incessamment les premiers volumes, après lesquels il donnera successivement les autres, jusqu'au siècle XVIII.

Les *Lettres d'un Theologien à un Ecclesiastique*, dont l'extrait se trouve dans le Journal de Février dernier, ont été supprimées par des Ordres supérieurs. Toutes les personnes sages ont condamné les expressions injurieuses dont l'Auteur a rempli ses deux Lettres.

M. Noguez Médecin, Auteur de la nouvelle Traduction du *Traité des vertus médicinales de l'eau commune*, par M. Smith va bien-tôt faire paroître la *Relation du succès de l'inoculation de la petite verole en Angleterre* traduite de l'Anglois de M. Jurin Secrétaire de la Société Royale. Cet Ouvrage est augmenté de 2. Dissertations, l'une sur la *petite verole naturelle & artificielle*, & l'autre sur la *Transpiration*.

Lambert Coffin Libraire & ancien Professeur en l'Université de Paris, rue S. Jean de Beauvais, vient de faire imprimer l'*Histoire de l'exil de Ciceron*, par M. Morabin.
Jean-

prononcer à sa réception dans l'Académie
Françoise, & la Réponse de M. de
Lamoignon.

Le Sieur Devaux Chirurgien,
en François les *Dissertations* de M. D.
sur la petite-vérole & les tumeurs, av
augmentations qui lui ont été fourn
l'Auteur. M. Deidier Auteur de ce
vrage écrit en Latin, & imprimé
dres depuis peu, est Professeur en
cine à Montpellier, & de la Société
le de Londres. Les services imp
qu'il a rendus à la Ville de Marseill
dans la peste lui ont procuré 2000, l
pension du Roi, l'Ordre de St. Mic
Brevet de Médecin consultant de M
le, & des Lettres de Noblesse.

On trouve chez Cavalier fils,
Jacques, les *Voyages* de Jean Av
aux Indes Orientales, traduits de
glois, 2. vol. in-12. On y trouve a
Mémoires de Villeroi, nouvelle E

struche pour l'explication des Fables
l'intelligence des Poètes, avec le sens
ral de chaque Histoire : corrigée &
fidérament augmentée par M. l'Ab-
de Bellegarde. in-12. 1725.

Prault & Piffot viennent de donner au
blic une Brochure, qui sera, dit-on,
vie de plusieurs autres dans le même
ût. Elle est intitulée, *Lettres familia-
, instructives & amusantes sur divers
jets, à un nouveau Millionnaire. Lettre
miere, Janvier 1725.* On attribue cet
ouvrage à l'Auteur des *Nouveaux dé-
tes à gens de toutes sortes d'états, depuis
Sceptiré jusqu'à la Charruë*, C'est-à-dire
l'Abbé Bourdelon.

Vincent & Erienne débitent avec un
s-grand succès un nouveau Livre de
été intitulé: *Conduite d'une Dame Chrê-
enne, pour vivre sainte dans le monde.*
et Ouvrage est, dit on, de M. l'Abbé
1 Guet. in-12. 1725.

Les caractères du siècle en vers. Chez
haubert à la Renommée, Quai des Au-
flins. Brochure in-8o.

On assure que M. de Lisle l'Astrono-
e, frere du Géographe, doit aller
en-tôt à Petersbourg, avec la permis-
on du Roi, pour y avoir la direction
un Observatoire que le Czar veut faire
onstruire.

TABLE DES ARTICLES.

M A R S 1725.

I. D. MARTENNE & D. URS. D <small>U</small> R <small>AND</small> V <small>et</small> . S <small>criptorum</small> &c. Collec- tio. Tom. 3.	241
II. DE LAURIERE, <i>Ordonnances des Rois de France de la troisieme Race</i> &c.	251
III. <i>La Science naturelle</i> &c.	262
IV. <i>Novus Medicinæ Conspectus.</i>	272
V. D. GERVAISE, <i>Lettre sur une Dissertation touchant la Validité des Ordinations des An- glois.</i>	281
VI. <i>Mad. de GOMEZ, Journées amusantes</i> &c.	293
VII. Le P. DANIEL, <i>Recueil de divers Ou- vrages Philos. Theol.</i> &c.	300
VIII. DE BOS, <i>Conferences sur les principaux Myſteres, sur les Dimanches</i> &c.	304
IX. CAR. RICH <small>A</small> , <i>Morborum Vulgarium his- toria</i> &c.	305
X. NOGUEZ, <i>Nouvelle manière de faire l'opera- tion de la TAILLE, pratiquée par Mr. DOUGLASS</i> &c.	310
XI. DUVRAC, <i>An Parisienſis Agri Tenia Vina Burgundo, Campano</i> &c. <i>Salubriora?</i>	313
XII. SACY, <i>Recueil de ſes Memoires, Faſtumi & Harangues.</i>	319
XIII. <i>Apologie de Mr. HOUDART DE LA MOTTE.</i>	331
XIV. Jo. JAC. SCHEUCHZERI <i>Herbarium Diluvianum.</i>	334
XV. MICH. MAITTAIRE, <i>Annales Typo- graphici.</i>	339
XVI. <i>Nouvelles Litteraires.</i>	341

F I N.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

AVRIL 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne se
trouvent point dans l'Édition
de Paris.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WAESBERGE.
M D C C X X V.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent
chez les WAESBERGE.

CASP. HENR. HORNII Jus Publicum
Romano-Germanicum ejusque prudentia,
secundum Leges fundamentales & formam
præsentem Imperii conscriptus: accesserunt
Instrumentum Pacis Osnabrugensis & Capitu-
latio Cæsarea. 8.

ERN. IMM. TENZEL, de Tortura Tes-
tium. 4.

— de Collatione circa sumtus Studii-
rum. 4.

— de eo quod iustum est circa pro-
missa Nobilium. 4.

GEORG. CHRIST. DETHARDINGII
Meditatio Physico-Pathologico-Therapeutica
de Morte. 4.

PETR. GERIKE de Influxu Lunæ in Corpus
humanum. 4.

— de Studio novitatis in Anatomia & Phy-
siologia. 4.

JOAN. HENR. ACKERI Narratio Histo-
rica de Julio Pflugio Episc. Numburgensi,
Julii Oratio de Ordinanda Republica Ger-
manicæ & Epistola curiosa. 8.

JACOB. BRUCKERI Commentatio de Vita
& Scriptis Eliæ Ehingeri. 8.

NICOL. DAL. Specimen Biographicum de
Antiquariis Sueciæ, in quo Jo. Hadorphii,
El. Brenneri & Islandorum curæ enarran-
tur. 4.

SAM. PITSÆI Lexicon Latino-Belgicum
novum. 4.

ANDR. WESTPHAL. Commentatio Histo-
rica de statu Rei Literariæ præsentis in Eu-
ropâ. 4.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

AVRIL MDCCXXV.

*Histoire des PROVINCES-UNIES DES
PAYS-BAS, par M. LE CLERC,
Tome I. qui contient ce qui s'est passé
depuis l'an 1550. jusqu'à l'an 1618.
avec les principales médailles & leur
explication depuis le commencement jus-
qu'au Traité de la Barriere conclu en 1716.
À Amsterdam chez l'Honoré & Cha-
telain 1723. Tome I. de l'Histoire,
pp. 342. pour les Médailles & leur ex-
plication. pp. 208.*

QUOIQUE l'Histoire de la Republi-
que d'Hollande soit renfermée dans
les bornes d'un siecle & demi, il n'y
en a guere qui puisse plus piquer la cu-
riosité. Pour peu que l'on ait d'idées gé-
nérales de la maniere dont elle s'est for-
mée; on souhaite de sçavoir en détail
comment les sept Provinces-Unies qui
n'étoient point riches, commencerent
à s'élever contre Philippe II. qui sem-
bloit

bloit alors pouvoir aspirer à la Monarchie universelle ; & comment les Rois de la Maison de Nassau, qui étoient point fort puissans, si on les compare aux Rois d'Espagne, purent obtenir cette République naissante : comment l'Espagne fatiguée d'une guerre qui croyoit pouvoir terminer en peu de jours, fut obligée en 1609. de reconnaître les Provinces-Unies comme Provinces libres, & d'abandonner en 1648 par la Paix de Westphalie toutes les prétentions qu'elle avoit sur ces mêmes Provinces : on souhaite enfin de sçavoir comment les Provinces-Unies, si peu considérables lorsqu'elles étoient sous la domination d'Espagne, sont parvenues par la guerre & par le commerce au point où nous les voyons aujourd'hui.

Il y a un grand nombre d'Historiens qui ont décrit en Latin ou en Flamand les commencemens des troubles des Pays-Bas, & les guerres qui les ont suivies, jusqu'à la Trêve de 1609. d'autres, mais en moindre nombre, ont parlé de ce qui s'est passé dans cette République, jusqu'à la Paix de Westphalie : on ne peut guere recueillir que de différens Mémoires & des morceaux particuliers d'Histoire, ce qui est arrivé depuis la Paix de Westphalie jusqu'au Traité de Barrière conclu en 1716. Les Historiens qui

ont écrit les commencemens de
 l'Empire des Provinces-Unies en Latin
 & le Flamand sont peu lûs. A pre-
 dit M. le Clerc, on s'applique peu
 à la lecture de ceux qui ont parlé des
 premiers tems; ainsi on étudie peu l'His-
 toire des Provinces Unies. C'est pour
 satisfaire la curiosité du Public,
 que ces Auteurs ont entrepris, presque
 au même tems, de donner en François
 une Histoire complete des Provinces-
 Unies depuis l'établissement de la Repu-
 blique jusqu'à present. Le premier qui
 paroît une partie de son Ouvrage
 est M. Basnage Historiographe des
 Provinces de Hollande. Il a commencé en
 1667. par l'Histoire des derniers tems, dont
 il a déjà donné un volume qui s'étend
 jusqu'en 1667. avant que M. le Clerc fit
 paroître l'Histoire des premiers tems de la
 République dans le volume dont nous ren-
 comptons. Le plan de M. le Clerc n'est
 pas à beaucoup près si étendu que celui
 de M. Basnage: car notre Auteur ne se pro-
 pose, comme il le dit lui-même, de
 donner une Histoire complete de cha-
 que année, mais seulement de parcourir
 les événemens qui ont eu des suites con-
 sidérables, ou qui sont remarquables par
 eux-mêmes, & dont la certitude lui pa-
 roît indubitable.

M. le Clerc a mis à la tête de cette

366 JOURNAL DES SÇAVANS
Histoire un Discours sur le Gouver-
nement des sept Provinces-Unies.
Republique ne consiste point dans
seule Souveraineté, mais dans une
fédération d'autant de Souverains
de Provinces; & les Etats Géné-
raux ne sont qu'une Assemblée des Plé-
nétaires des sept Provinces dont
est composé. Cependant, les Etats
Souverains des mers & des villes
fédérées, comme Boisleduc, IJ-
Bergopzom, Grave, Willemst-
Mastricht. Les Etats Généraux sont
core Souverains du pays d'outre-Mer
de Hulst, de l'Ecluse, d'Ardenne
& de plusieurs autres Places en Fla-
ndre & des terres que les Compagnies
Indes Orientales & Occidentales ont
conquises en Afrique, en Amérique
Indes.

L'Assemblée des Etats Généraux
a beaucoup d'autorité dans les affaires
qui concernent l'exécution de l'alliance
perpetuelle, par laquelle les sept Pro-
vinces sont unies. A l'égard des étrangers
elle représente le Corps des sept Souve-
raintés réunies en une seule Repu-
blique. C'est à elle à qui les Lettres des
Souverains sont adressées, & qui donne
audience à leurs Ambassadeurs: c'est
elle qui répond aux Lettres des
Souverains, qui nomme des Ambassadeurs

ar donne leurs instructions, mais
 n des Etats particuliers des Pro-
 , souvent même de leur ordre
 . Il y a plusieurs affaires où les
 ions se forment à la pluralité des
 les Provinces; mais elle ne peut
 sfondre pour ce qui concerne l'es-
 de l'alliance que du consentement
 me de tous les Allés. Ce consen-
 t unanime est nécessaire pour en-
 dre une guerre, pour lever des
 s ou pour faire une alliance.
 nme les Députés ne forment de
 es qu'autant qu'il y a de Provinces.
 , chaque Province peut envoyer
 de Députés qu'elle juge à propos,
 qu'elle paye les frais de la députa-
 Le premier Député de chaque
 ce préside une semaine à son tour,
 mencer par la Gueldre. Au com-
 ement de l'Union, les Etats des
 ces ne se réunissoient par Dépu-
 e lorsqu'ils y étoient conviés par
 seil d'Etat. Mais ce Conseil s'é-
 quis trop d'autorité, sous le Gou-
 ment des Comtes de Leycestre,
 adit l'Assemblée des Etats perpe-
 , & on la fixa à la Haye. Ceux
 nt des Emplois militaires ne peu-
 y être députés, quoiqu'il n'y ait
 de resolution expresse là-dessus.

Conseil d'Etat, qui ne fut établi tel

des Provinces particulieres, qu'on leur donne leur Commission, les recevoient leur Commission des Généraux devant lesquels ils prenoient serment. Quand il s'agit de lever des deniers pour les dépens communs, le Conseil d'Etat en fait la demande à la Province, qui y consent, & en suite les moyens qu'elle juge à propos pour lever sur les Suverains la somme qu'elle doit lever pour satisfaire à la contribution fixée par les anciens Reglemens.

Pour regler les comptes entre les Provinces, & recevoir les comptes de ceux, tant des Receveurs particuliers que des Domaines qui appartiennent à tout l'Etat, il y a une Chambre des Comptes établie à la Haye. Elle est composée des Députés de toutes les

dont il y en a trois en Hollande,
 en Zelande, & un en Frise; elle
 ses comptes à la Chambre de la

l'égard des Stadthouders, M. le
 fait voir que ce n'étoient que des
 verneurs & Capitaines Généraux des
 Provinces-Unies. Ils n'avoient pas le
 droit de lever des Troupes, ils ne pou-
 voient se mettre en campagne, aller as-
 sieger une Ville de l'Ennemi, faire une
 conquête, ni entreprendre d'autres cho-
 ses de grande importance, sans un ordre
 des Etats Généraux. Quand ils
 avoient quelque dessein qu'ils croyoient
 devoir être avantageux à la République,
 qui ne pouvoit point être publié sans
 leur consentement, ils le declaroient d'une maniere
 publique aux Etats, qui nommoient
 deux ou trois personnes à qui les Stadt-
 houders declaroient leur projet en dé-
 tail, & sur le témoignage desquels on
 nettoit au Général d'exécuter son
 dessein. Quand ils parloient, on leur
 presentoit trois ou quatre Députés pour
 représenter l'Etat; au reste le Général
 Stadthouder formoit à son gré le Con-
 seil de Guerre, & il étoit maître de la
 discipline militaire. Il avoit droit, par
 rapport au dedans de l'Etat, de faire
 justice à ceux qui étoient condamnés à
 mort, & d'élire sur la nomination des

370 JOURNAL DES SÇAVANS.
Etats & des Villes ceux qui devoient remplir les principaux Emplois & les Charges les plus considérables. Il étoit le Chef des Cours de Justice, en sorte que son nom se mettoit à la tête de tous les Mandemens, le Grand-Maître des Forêts, le Curateur suprême de l'Académie de Leyde; dans les Assemblées des Etats Généraux & de ceux des Provinces particulieres, il n'avoit droit que de dire son sentiment; mais dans les contestations qui pouvoient naître entre les Provinces, il en étoit l'Arbitre, suivant un des Articles de l'Union d'Utrecht. Il y a eu long tems deux Stadthouders, les Princes d'Orange l'étoient de cinq Provinces, & les Comtes de Nassau l'étoient de Frise & de Groningue; mais le suprême commandement dans l'Armée appartenoit aux Princes d'Orange.

Notre Auteur joint à ce qui regarde le Gouvernement général des Provinces-Unies des observations particulieres sur le Gouvernement de chaque Province. Généralement parlant, les Nobles & les Magistrats des Villes forment le corps de chacune de ces Souverainetés: mais il y a des differences sur la maniere de convoquer les Assemblées, sur le nombre & la qualité des Députés aux Etats de la Province, sur les divers Conseils

qui y sont établis; c'est ce qu'on pourroit voir dans l'Auteur même, qui ne s'étant point proposé de traiter à fond du Gouvernement des Provinces-Unies, mais d'en donner une idée, renvoye lui-même à l'Ouvrage de Marc Zuernius Boxhornius, autrefois Professeur à Leide, & à l'Apologetique de Grotius, qui est, dit M. le Clerc, un excellent Livre en son genre, quoique peu lu aujourd'hui.

Après ce Discours vient l'Histoire des Provinces-Unies. Le premier volume de cette Histoire devoit, suivant le plan de l'Auteur, contenir en neuf Livres une description de ce qui s'est passé depuis 1555. jusqu'à la fin de la Trêve que les Provinces-Unies avoient faite avec l'Espagne; mais comme les Libraires ont trouvé à propos de le publier plutôt qu'il ne croyoit, il finit au mois d'Août de l'année 1618. Ainsi le second Tome commencera par une continuation du Livre neuvième, & contiendra une continuation de la dispute entre les Arminiens & les Gomaristes, & de ce qui est arrivé en Hollande jusqu'à la fin de la Trêve.

Si nous voulions suivre ici l'Auteur dans le détail des événemens mémorables qu'il décrit, il faudroit donner un supplément de l'Histoire des Provinces-Unies,

ce qui nous meneroit trop : il nous suffira de remarquer qu'il a tiré ce qu'il dit de Grotius, de Reidanus, de Meteren, du Cardinal Bentivoglio, & de quelques Auteurs François ou Anglois. M. le Clerc cite rarement Strada ; mais il dit que pour ce qui regarde le fond des faits, Strada est ordinairement d'accord avec les autres Historiens que l'on trouve cités à la marge de cette nouvelle Histoire. „ J'ai comparé, dit notre Au-
 „ teur, les Historiens des differens par-
 „ tis, & j'ai pris pour vrai ce dont ils
 „ conviennent, ou ce que les événe-
 „ mens paroissent confirmer. On ne
 „ peut pas nier qu'il ne se mêle de la
 „ passion de part & d'autre ; mais la
 „ suite de l'Histoire fait souvent voir
 „ qui a eu tort, soit par les choses mê-
 „ mes, soit par la pratique contraire
 „ des parties dont il s'agit. Il ne faut
 „ pas s'imaginer que la passion change
 „ toujours la vérité en mensonge, ou
 „ la déguise si fort qu'on ne la puisse
 „ jamais distinguer. Qui peut douter
 „ que le Duc d'Albe, par exemple,
 „ n'ait violé tous les privilèges des
 „ Pays-Bas, & n'ait traité très-cruelle-
 „ ment les Habitans de ces Provinces ?
 „ C'est une chose certaine que les Es-
 „ pagnols en ce tems-là ne se faisoient
 „ aucun scrupule d'en user ainsi avec
 „ des

Peuples qu'ils regardoient comme Hérétiques, ou comme des Rebelles. On ne peut pas douter que les Rois Maurice & Frederic Henri de Nassau n'ayent été de très-grands Généraux ; on ne sçauroit non plus refuser la même louange au Duc Alexandre de Parme & à Ambroise Spilola. Les Historiens de part & d'autre en conviennent, & il n'y a point de Pyrrhonisme Historique assez outré pour révoquer de semblables choses en doute".

Le Clerc a joint au récit des faits plusieurs Reflexions morales ou politiques. Elles lui ont paru si essentielles pour empêcher qu'on ne les oublie, qu'il n'a point crû être obligé de s'en tenir à la règle de n'insérer dans la narration des Reflexions courtes, & de ne pas répéter plusieurs fois les mêmes. Mais ces Reflexions, celles que l'Auteur a faites pour tâcher de justifier le Gouvernement des Provinces Unies contre le Pape II. ne plairont point à ceux qui ne voient que la soumission que les Sujets doivent à leur Souverain dans un Etat pur & simple Monarchique. Ils verront avec regret plus de peine que l'Auteur aït employé pour cela les propositions de l'Article III. désavouées par les Catholiques instruits des principes de la Morale

374 JOURNAL DES SÇAVANS.
& de la Religion, & prosrites par avance dans les Décrets du Concile de Constance. Les Théologiens Catholiques n'auront pas non plus beaucoup de peine à lui faire voir que S. Augustin n'est pas moins opposé aux Gomaristes sur les matieres de la Prédésination & de la Grace, qu'aux Arminiens, qui n'ont pas sçu distinguer les sentimens de S. Augustin d'avec ceux de Calvin & de Gomarus.

Explication Historique des principales Médailles frappées pour servir à l'Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas. A Amsterdam chez l'Honoré & Chate-lain. 1723. in-folio. pp. 208.

QUOIQUE cette nouvelle Histoire Métallique se trouve jointe aux neuf premiers Livres de l'Histoire de ces Provinces, elle ne vient point de la même main. M. le Clerc declare dans sa Préface qu'il ne s'est nullement mêlé de l'explication des Médailles; il paroît même par la Préface de l'explication Historique, que le Public est redevable de cet Ouvrage à l'Auteur de la sixième Dissertation du Tome septième de l'Atlas Historique. Il déclare qu'il ne prétend point disputer à M. Bizot, Auteur de l'*Histoire Métallique de la République de Hol-*

l'ande, le mérite de ses recherches, lui ont coûté plusieurs années. Il est, ce sont les termes de notre Auteur, d'être des premiers à ouvrir une nouvelle carrière; peu de gens avant lui s'étoient travaillé sur le moderne, lorsqu'il entreprit de faire usage de sa collection qui est assurément une des plus belles en ce genre; il dit seulement, que comme il est plus aisé de perfectionner que d'inventer, cette nouvelle Histoire Gallique a plusieurs avantages considérables sur la précédente.

o. On y a fait graver & on y a déjà publié plusieurs Médailles qu'on ne trouve pas dans le Recueil de M. Bizot. Le dernier ne commence qu'à la fameuse requête qui fut présentée à la Gouvernante des Pays-Bas par les Confédérés, près laquelle on leur donna le nom de *Quatre-Vieux*, c'est-à-dire au 5. Avril 1566. et à la vérité l'époque de la révolution qui a fait perdre aux Espagnols les Provinces-Unies: mais comme en voyant le commencement de cette révolution, on souhaite de sçavoir à quel titre la Maison d'Autriche possédoit ces Provinces, & ce qui a porté les Confédérés à se révolter contre Philippe II; l'Auteur relate jusqu'au mariage de Marie, fille de Charles le Hardi dernier Duc de Bourgogne, qui porta ces Provinces en
dor

376 JOURNAL DES SÇAVANS.
dot à Maximilien d'Autriche. Ainsi, notre Auteur remonte 90. ans au dessus du tems auquel M. Bizot a commencé, & il donne pour les derniers tems 36. ans de plus que M. Bizot, qui avoit fini son Histoire à l'année 1680.

20. M. Bizot s'est contenté d'expliquer chacune des Médailles qu'il a fait représenter, sans les lier les unes aux autres, de sorte que l'explication de chaque Médaille est un Chapitre à part, qui n'a souvent aucune liaison avec celui qui le précède; notre Auteur au contraire a tâché d'enchaîner tous les Faits de manière qu'ils ne fissent qu'un même corps. Pour cela, il ne s'en est point tenu aux seuls faits exprimez dans les Médailles; il a rapporté sommairement ce qui s'est passé d'important entre deux faits représentés par des Médailles, & il a crû que par ce moyen il éviteroit la sécheresse qui naît ordinairement d'une explication continuelle de figures.

30. Dans cet Ouvrage, on a disposé les Médailles de manière que l'explication d'une Médaille est toujours vis-à-vis de la Médaille; au lieu que dans l'Ouvrage de M. Bizot on perd presque toujours de vûe les Médailles qu'il explique, & l'on est obligé de tourner plusieurs feuillets pour trouver le sujet dont on lit l'explication.

Il nous suffira de rapporter ici l'explication de quelques-unes de ces Médailles. Nous commencerons par celle de Janus Doufa. Il étoit Seigneur de Noortwick, & Gouverneur de Leiden; il défendit cette Ville avec beaucoup de courage & de prudence, quand Louïs de Requesens la fit assiéger par Valdes en 1574. L'année suivante l'Université de Leiden ayant été fondée en récompense de la valeur que les Habitans avoient fait paroître pendant le Siège, Doufa en fut nommé le premier Recteur: il étoit digne de cet Emploi par sa grande érudition, qui lui mérita le titre de *Varron de Hollande*. On trouva qu'il étoit si rare de réunir une science profonde avec une extrême valeur, qu'on fit fraper en son honneur une Médaille où ce grand homme est représenté d'un côté avec cette inscription: JANUS DOUSA NOORTWICI TOPARCHA URBIS LEIDENSIS GUBERNATOR. Janus Doufa Seigneur de Noortwick, Gouverneur de la Ville de Leiden. Au revers de la Médaille il y a une table sur laquelle sont posez une Epée & un Livre; sur l'Epée est écrit le mot *contra*, pour marquer qu'il avoit employée vaillamment contre les ennemis, & sur la tranche du Livre on lit ces mots, DULCES ANTE OMNIA MU-

378 JOURNAL DES SÇAVANS
sæ, pour signifier qu'il avoit
principales délices de la Poësie,
il paroît par les Notes qu'il a la
Plaute, sur Catulle, & par divers
Ouvrages. Au haut de ce revers
une Branche de Chêne, & un
de Laurier, & à l'entour, on
paroles : *UTROQUE CLARE
RARUM. Qu'il est raro de se d.
par ce double talent.* On donnoit
fois la couronne de Chêne à ce
avoit sauvé ses concitoyens, &
Laurier aux Poëtes. Doussa na
1545. & mourut de la peste en 1711
qui est marqué au bas de la Méd.

Les dernières Médailles de ce
regardent la Paix d'Utrecht & le
de Rastadt. Voici comme l'Authe
plique au sujet d'une de ces Médailles
le Traité de Rastadt. „ Il ne
„ plus après le Traité d'Utrecht
„ conclure aussi le Traité avec l'Empire,
„ reur & l'Empire, pour rendre
„ générale, les Préliminaires en
„ arrêtez à Rastadt par le Prince
„ & le Maréchal de Villars, qui
„ férerent d'y mettre la dernière
„ que jusqu'à ce qu'ils furent
„ ment éclaircis des intentions de
„ Cours. Il y eut une Conférence
„ deux heures le premier jour
„ cond, qui étoit le 3, Mars 1713

„ fut réglé. On travailla à mettre au
 „ net le Traité, qui fut redigé en Fran-
 „ çois, & signé la nuit du 6. Il est ra-
 „ re, dit l'Auteur, de voir deux rivaux
 „ posséder en un même degré l'habileté
 „ que demandent les négociations, &
 „ les qualitez qui concourent à faire
 „ un grand Capitaine; Mais s'il est beau
 „ à ceux dont on parle ici d'avoir con-
 „ couru au même but, sans crainte de
 „ diminuer par la paix la gloire qu'ils
 „ avoient acquise pendant la guerre, il
 „ est bien glorieux à la France d'avoir
 „ produit les deux Heros, en qui ces
 „ deux genres de mérite se trouvoient
 „ réunis. C'est la pensée de la Médail-
 „ le, où d'un côté sont représentés le
 „ Prince Eugene & le Maréchal de Vil-
 „ lars, assis chacun sous un Palmier, &
 „ se donnant la main, avec ces mots:
 „ CONVENERE DUCES PRO PAL-
 „ MIS JUNGERE PALMAS". que no-
 „ tre Auteur traduit ainsi: *Ils se sont accor-*
 „ *dés tous deux à se donner la main pour*
 „ *mettre le comble à leurs triomphes.* Ce qui
 „ est moins traduire la légende, que mar-
 „ quer l'intention de ceux qui l'ont faite.
 „ C'est le sort des légendes qui ne consis-
 „ tent qu'en des jeux de mots de ne pa-
 „ produire le même effet, lorsqu'on veus
 „ les mettre en une autre langue. Au ret-
 „ vers de la Médaille sont representez le-
 „ si-

380 JOURNAL DES SÇAVANS.
signes de Jupiter & du Soleil, symboles
de l'Empereur & du Roi de France, &
le signe des Poissons, où le Soleil étoit
entré au tems de ce Traité, avec cette
légende : JUNGUNTUR JUPITER ET
SOL. *Le Soleil & Jupiter en conjonction.*
On lit dans l'exergue : VI. MARTII
ANNI M. DCC. XIV. PAX RASTA-
DIENSIS.

Comme plusieurs de ces Médailles ont
été frappées dans le tems que la Hollan-
de étoit en guerre avec des Etats voi-
sins, il est impossible qu'il n'y en ait
quelques unes qui se sentent de l'animo-
sité qui régnoit alors entre les différens
Etats. L'Auteur déclare que son dessein
n'a point été d'altérer la bonne intelli-
gence que la Paix générale a rétablie
dans l'Europe ; mais de faire connoître
le bonheur d'une Paix qui a si-tôt fait
oublier ces animositez réciproques.

*Procès Verbal de l'Assemblée générale du
Clergé de France, tenue à Paris au
Convent des Grands Augustins, en l'an-
née 1716. A Paris chez Pierre Simon,
Imprimeur du Clergé de France, rue
de la Harpe, aux trois Rois. 1723. in-
folio. pp. 363. pour le Procès Verbal.
Pour le Recueil des Pièces, pp. 151.*

C E n'est pas seulement à ceux qui sont chargés des affaires temporelles de l'Eglise de France, ou qui veulent s'en instruire pour satisfaire leur curiosité que la lecture des Procès-Verbaux des Assemblées du Clergé peut faire plaisir. Les Théologiens, les Jurisconsultes, les Orateurs même y trouvent des morceaux qui leur conviennent; on y voit les Contrats passés entre le Roi & le Clergé au sujet des Décimes ordinaires, & des subventions extraordinaires, l'état du temporel du Clergé, l'ordre que l'on observe dans les Assemblées, les mesures que prend le Clergé pour soutenir sa Jurisdiction & ses Privilèges, lorsqu'il croit qu'on y a donné atteinte, les censures qu'il prononce contre les Livres, ou contre des Propositions, les Harangues faites au Roi ou aux Princes du Sang, à l'occasion de quelque événement extraordinaire.

On a conservé les Procès Verbaux de ces Assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires, depuis le Colloque de Poissy, où les Prélats firent au nom du Clergé un Contrat avec le Roi, qui a été depuis renouvelé de dix ans en dix ans. On n'a ces Procès Verbaux qu'en manuscrits depuis 1561. jusqu'à celui de 1625. qui n'a pas même été imprimé

tout

ient , que ces Procès Verbaux
imprimez , on les peut avoir fa
à l'exception de celui de l'Asse
1682. qui passe avec raison p
de tous ces Procès Verbaux
plus rempli d'érudition , & o
Gallicane a soutenu avec le pl
ses droits & ceux des Souver
Public a quelque sujet de se pl
ce qu'on a manqué dans les Je
lui rendre compte de ces Pro
baux à mesure qu'on les a re
blics. Nous tâcherons de répi
omission par notre exactitude à
tous ceux qui paroîtront par la

L'Assemblée du Clergé dor
cès Verbal a été imprimé en
commencé le 25. Mai 1715. &
le 2. Novembre de la même a
y a eu deux cens trente-trois S
Voici ce qui s'est passé dan
miere Séance sur l'élection des

que l'usage avoit été différent dans plu-
 sieurs Assemblées ; que la liberté de cet
 usage étoit fondé sur la liberté que la
 Compagnie avoit de nommer un ou
 plusieurs Présidens , sans s'attacher , ni
 à la dignité , ni à l'ancienneté ; que sans
 remonter au-delà d'une époque aussi
 ancienne & aussi heureuse que celle du
 Regne du Roi , dans l'Assemblée de
 1645. qui est la première qui se soit te-
 nuë sous le Regne de Sa Majesté , il y
 avoit eu trois Archevêques Présidens ;
 en 1650. deux Archevêques & un Evê-
 que , en 1655. trois Archevêques & trois
 Evêques , en 1660. un Archevêque &
 deux Evêques , en 1663. trois Archevê-
 ques & trois Evêques , en 1675. quatre
 Archevêques & quatre Evêques , en
 1680. deux Archevêques , & de même en
 1681. Depuis ce tems-là il n'y a eû qu'un
 seul Président , jusques sur la fin de l'As-
 semblée tenuë en 1695. que la mort de
 Monseigneur François de Harlay Ar-
 chevêque de Paris étant survenuë , on
 élut pour Présidens Messieurs les Ar-
 chevêques de Toulouse & de Tours ,
 & Messieurs les Evêques de Noyon
 & d'Orleans ; & il fut arrêté qu'à l'a-
 venir on nommeroit toûjours plusieurs
 Présidens : ce qui néanmoins n'a eû son
 effet qu'à l'Assemblée de 1700. à la quel-
 le présiderent feus Messieurs les Ar-
 ch'

„ fément sur le choix & le no
„ Présidens ”. Surquoi il a été
par Provinces : M. M. les Arc
de Narbonne & de Bourges ,
deaux & d'Alby, & M. M. les
de Viviers, de Saint Flour, de
& de Blois ont été élus Présiden
te Assemblée.

La Commission formée par
semblée pour les Reglemens de
les Assemblées Diocésaines, Pro
& générales du Clergé, & de l
ciens, étoit composée d'un Arc
de cinq Evêques, & de cinq
du second ordre. Ces Comm
marquèrent que les Reglemens
quels on les avoit chargé de
étoient sans ordre, & dispersés
dans divers endroits des Mémoires de
& dans les Procès Verbaux de
blées générales ; que plusieurs
Reglemens n'étoient plus en

Assemblée les adopta, & ordonna
feroit envoyé deux Exemplai-
chaque Diocèse, l'un pour l'Ar-
& pour l'Evêque, l'autre pour
is aux Archives du Diocèse, &
plaire aux Chambres Supérieure-
ecclésiastiques. Ces Reglemens
insérez dans le Procès Verbal à
e du huit Octobre, sont rangez
titres. Ils regardent les Assem-
océsaines, & les Syndics des
, les Assemblées Provinciales,
ocations des Assemblées géné-
ur pouvoir & leur Jurisdiction,
ion des Commissions que le Roi
e, l'ordre pour conférer avec
s du Conseil sur les affaires du
la reception des Officiers de la
Paris, & des personnes qui en-
traordinairement aux Assemblées,
ciers des Assemblées générales,
mbles extraordinaires, les A-
néraux du Clergé, leurs fonc-
leurs privileges, le Receveur
du Clergé, & l'observation des
ens. Ceux qui en voudront voir
rentes dispositions auront recours
e même.

les affaires qui concernent les
s & les subventions extraordinai-
es dans l'Assemblée de 1715. il
e qui mérite d'être remarquée.

LXXVI. R Voici

Voici le fait, il y a des Benefices du Diocèse de Carpentras qui se trouvent situez dans les terres de l'obéissance du Roi. Ces Benefices sont sujets aux Décimes & aux dons gratuits que le Clergé fait au Roi, la répartition des sommes que chacun des Beneficiers devoit porter, a été faite long-tems par l'Evêque d'Apt, & cet usage a été approuvé par les Assemblées générales de 1650, 1655. & 1675. Cependant M. l'Evêque de Carpentras ayant présenté sur ce sujet la Requête au Roi, les Agens Généraux du Clergé de France furent entendus, ensuite il intervint un Arrêt du Conseil le 18. Octobre 1711. qui maintint M. l'Evêque de Carpentras dans le droit de faire les répartitions des dons gratuits entre les Beneficiers du Diocèse de Carpentras qui se trouvent sous l'obéissance du Roi, avec défenses à M. l'Evêque d'Apt de troubler M. l'Evêque de Carpentras dans ce droit, à l'effet de quoi il seroit fait par l'Assemblée de 1715. une distraction de ces Benefices, & de la somme qu'ils devront porter, pour en former dans la suite un département séparé, qui sera toujours envoyé à M. l'Evêque de Carpentras. En execution de cet Arrêt du Conseil signifié le 26. Mars 1715. l'Assemblée du Clergé nomma des Commissaires pour examiner l'état des Benefices,

lices, & la part des subventions qu'ils pouvoient porter, & après avoir entendu le rapport de ces Commissaires, l'Assemblée arrêta que le Diocèse de Carpentras, ou plutôt les Benefices de ce Diocèse situez dans les terres de l'obéissance du Roi, payeront à la décharge du Diocèse d'Apt le huitième des charges imposées sur le Diocèse d'Apt, en conséquence des ordres du Clergé, & que ces Benefices du Diocèse de Carpentras porteront le huitième des dettes que le Clergé d'Apt a ci-devant contractées, ou qu'il contractera à l'avenir pour les charges du Clergé, duquel huitième la répartition sera faite sur les Benefices & sur les Beneficiers par M. l'Evêque de Carpentras.

Voici deux affaires qui regardent le cérémonial & les honneurs que le Clergé prétend lui être dûs.

Après la mort de Louis XIV. l'Assemblée régla conformément à ce qui s'étoit pratiqué, que quatre Députés, deux du premier, deux du second ordre, seroient continuellement auprès du corps du Roi, jusqu'à ce qu'il fut porté à S. Denis. Mais M. le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, & M. des Granges Maître des Cérémonies, dirent qu'en cas qu'il fût donné des carreaux aux Députés du premier ordre qui

garderoient le corps, ils ne pouvoient
 s'empêcher de protester que ce seroit
 sans reconnoître que les carreaux fussent
 dûs de droit aux Evêques, qu'ils insé-
 roient leurs protestations dans la relation
 qu'ils feroient de cette Cérémonie, &
 qu'ils demandoient que cette protestation
 fut reçue par M. M. les Agens. Surquoi
 M. l'Archevêque de Bordeaux répondit
 que l'Assemblée étoit surprise de la pro-
 testation que l'on prétendoit faire pour
 interrompre la possession où sont les E-
 vêques d'avoir des carreaux en de sem-
 blables occasions, & que cette protesta-
 tion étoit d'autant moins fondée, que
 le Clergé étoit en droit de se plaindre
 de ce qu'on ne donnoit point aux Pré-
 lats des chaises à dos dans ces sortes de
 Cérémonies, comme ils en avoient eû à
 la mort de Louis XIII. de la Reine Mere
 Anne d'Autriche & de la Reine Marie-
 Thérèse d'Autriche & de Madame la Dau-
 phine de Baviere: c'est ce que M. l'Arche-
 vêque de Narbonne representa depuis au
 nom de l'Assemblée à M. le Duc d'Orleans
 Régent du Royaume, ajoutant que ce n'a-
 voit été qu'en 1693, à la mort de M. Anne
 Marie Louise d'Orleans, petite-fille de
 France, qu'on avoit commencé à donner
 aux Evêques des sièges pliants, sans que le
 Clergé eût été entendu. M. le Duc
 d'Orleans ordonna sur ce différent que
 l'on

T'on fourniroit des Mémoires de part & d'autre ; cependant que l'on s'en tiendroit au dernier usage. Ce Prince déclara en même-tems que ce qui se feroit dans ces conjonctures ne porteroit aucun préjudice au Clergé. Le 4. Septembre 1715. le Clergé fit signifier sa protestation au Grand-Maître des Cérémonies , qui répondit qu'il avoit reçu plusieurs fois des ordres du Roi , *de ne donner en présence d'un Prince décedé rien que ce qu'il auroit donné en présence du même Prince vivant , & que s'il avoit donné des carreaux , ce n'avoit été qu'après avoir reçu permission de S. M. de le faire , sans que cela pus tirer à conséquence , & jusqu'à ce qu'il eût plu à S. M. de lui faire sçavoir précisément ses intentions , afin de les faire exécuter.*

L'Assemblée de 1715. a censuré deux Livres , dont le premier est intitulé : *Les Hexaples ou les six Colonnes sur la Constitution UNIGENITUS.*

Le second a pour titre *Témoignage de la Vérité dans l'Eglise.* Ces deux Ouvrages ont été déferez à l'Assemblée par M. du Cambou Promoteur , & il y a eu deux Commissions pour les examiner. La censure du premier , qui est du 25. Octobre , porte : „ Que le Livre des He-
 „ xaples renouvelle les erreurs condam-
 „ nées par le S. Siège , en particulier

„ Conciles & des Peres ”.

Dans le préambule de la C
second Livre le Clergé donne
de la Doctrine de l'Auteur , &
ce que cette Doctrine „ est l
„ téméraire, scandaleuse, qu'e
„ l'ordre que J. C. a établi po
„ vernement de son Eglise ;
„ injurieuse au S. Siege & aux
„ fausse, erronée, schismatiq
„ tique, & que tous les Fidele
„ la rejeter ”.

Ceux qui aiment les Disc
quence en trouveront plusieurs
volume ; nous aurions souhait
voir rapporter quelques traits.

Le Recueil des Pièces qui se
cès Verbal contient les Cont
entre le Roi & le Clergé pou
de l'Hôtel de Ville , & pour
tion extraordinaire , avec les
ont rapport à ces deux Contra

riéne, à l'égard du vin provenant de leur patrimoine ou de leurs Benefices, qu'ils vendent en détail, & dans l'exemption de la contribution aux charges de l'Hôtel de Ville & des fortifications.

La Vie de RUFIN, Prêtre de l'Eglise d'Aquila. A Paris chez François Barois rue de la Harpe, 1724. 2. vol. in-12.

C'EST ici un article de l'Histoire de l'Eglise, aussi agréable qu'il est important. Deux grands hommes, deux amis intimes, S. Jérôme & Rufin, deviennent irréconciliables, au sujet de l'*Origenisme*. Les Papes, les Evêques, les Empereurs, des Généraux d'armée, & des Dames illustres prennent part à leur différend. Si le Pape Anastase est pour saint Jérôme, Sirice & Innocent I. sont pour Rufin; si S. Epiphane se déclare pour le premier, saint Chrysostome, Jean de Jerusalem, saint Ambroise, & tous les Solitaires d'Egypte sont pour le dernier: Enfin tandis que sainte Paule soutient le parti de saint Jérôme; sainte Melanie soutient le parti de Rufin, & ces deux pieuses Dames employent toutes leurs richesses & tout leur crédit en faveur de celui des deux, dont elles ont embrassé les sentimens.

Rufin naquit en 346. à Concorde, ville d'Italie:

Rufin, qui avoit passé sa jeune
les plaisirs du monde, comme
donner à Dieu. Il étoit fort
malgré sa dévotion, il confes-
sa vie beaucoup d'embonpoint
saint Jérôme lui reprocha dans
aussi bien que son indolence,
mencement de sa conversion il
dans un Monastere d'Aquilée,
là que saint Jérôme lia d'abor-
troite amitié avec lui. Ils dem-
ensemble assez long temps; mais
Jérôme quitta ce Monastere pour
tirer dans un desert d'Egypte.
put soutenir l'absence de son
partit aussi pour l'Egypte, dans
sein d'aller trouver Jérôme;
fut arrêté par saint Macaire &
tres Solitaires. Il y avoit alexan-
drie une Dame riche & d'au-
sance illustre, nommée Melani-
veuve de 22. ans, & d'une ha-

du fameux Didyme le plus sçavant homme de son siècle, quoi qu'il fût aveugle depuis sa plus tendre jeunesse; & ce fut dans cette école que l'un & l'autre prirent du goût pour les Ouvrages d'Origene, que Didyme croioit très-Orthodoxes.

Il s'eleva alors une persecution à Alexandrie de la part des Ariens, Rufin, avec plusieurs Catholiques, fut arrêté & conduit en prison, où il eut beaucoup à souffrir; ce qui lui acquit le titre de Confesseur. Il passa ensuite en Palestine avec Melanie, où elle fut arrêtée à son tour par le Gouverneur, qui ne la connoissoit point, & qui ayant sçu son nom, lui fit des excuses de sa méprise & de son ignorance, & la mit aussi-tôt en liberté. Elle imita en cette occasion l'exemple de saint Paul, qui se voyant arrêté, dit: *je suis Citoyen Romain.* La persecution ayant cessé sous Theodose qui succeda à Valens, Rufin & Melanie se retirerent à Jerusalem. Melanie y établit un Monastere où elle se renferma avec 50. *Religieuses*, dit l'Auteur. Rufin de son côté bâtit aussi un Monastere sur le mont des Oliviers, & à leur exemple saint Jérôme & sainte Paule en firent autant à Bethléem.

Ce fut alors que Rufin traduisit en Latin les 20. Livres des *Antiquités Judaïques*

ques de Joseph, ses deux Livres contre *Appion*, & ses 7. Livres de la Guerre des *Juifs*. Nous avons aujourd'hui cette Version qui passe pour exacte. Il traduisit encore dix *Sermons* de saint Gregoire de Nazianze & dix de saint Basile; il donna aussi la Traduction des *Sentences de Sixte*, croiant que cet Ouvrage étoit de saint Sixte Pape & Martyr. Saint Augustin le croioit aussi; jusques là que les Pelagiens s'étant servi de ce Livre pour appuyer leurs erreurs, ils embarrasserent le saint Docteur. Mais dans ses *Retractions* il soutient que cet Ouvrage n'est point de Sixte Pape, mais de Sixte Philosophe Païen, Saint Jerôme s'étant brouillé avec Rufin, ne manqua pas dans la suite de lui reprocher cette Traduction, & de lui dire qu'il avoit donné un Philosophe Païen pour un Pape; mais, dit l'Auteur, on n'est pas aujourd'hui persuadé de ce qu'ont avancé S. Augustin & S. Jerôme au sujet de cet Ouvrage. Le Pape Gelase I. le donna à un Chrétien prévenu des sentimens que Pelage débita dans la suite; Origene en fait l'éloge; & d'ailleurs ce Livre est rempli de passages de l'Écriture. Quelle apparence qu'un Païen en soit l'Auteur? Rufin traduisit encore en Latin les Oeuvres d'Evagre jeune Diacre de l'Eglise de Constantinople & Disciple

de saint Gregoire de Nazianze. Saint Jerôme dans la suite fit encore un crime à Rufin de cette Version, prétendant que l'Ouvrage étoit plein d'erreurs. Mais saint Prosper, saint Dorothee, saint Arfene & saint Ilidore de Peluse ont donné de grands éloges aux Oeuvres d'Evangre, & M. de Tillemont dit sur cela, qu'il suffisoit d'avoir été ami de saint Ammone & des Solitaires d'Egypte pour être traité d'Herétique par saint Jerôme.

Pallade vint voir Jerôme & Rufin dans leur Solitude, & il en porta, dit l'Auteur, un jugement fort différent. Jerôme ne lui plut point; Rufin & Melanie eurent toute son estime; & lorsque quelques années après il composa son *Histoire Lausique*, il leur donna beaucoup de louanges, & se contenta de dire de saint Jerôme qu'il avoit un genie élevé & une érudition profonde. Cependant Jerôme & Rufin travailloient de concert à la traduction de toutes les Oeuvres d'Origene; ce qui a fait dire à M. de Tillemont, que plusieurs Homelies de ce Pere traduites en Latin portent le nom de saint Jerôme quoi qu'elles aient été traduites par Rufin, comme on le remarque aisément par la difference des stiles. Jerôme & Rufin avoient toujours été jufques-là très-unis. On voit par les

Lettres de S. Jérôme, & par ce qu'il dit dans sa *Chronique* l'estime qu'il avoit pour Rufin & pour Melanie. Les louanges qu'il leur a données sont parvenues jusqu'à nous, & ont subsisté dans sa *Chronique*, quoi qu'il les ait effacées dans la suite, comme nous l'apprenons dans un Ouvrage de Rufin, où il reproche à son adversaire cette injuste variation. Voici enfin l'origine de leur rupture que nous ne pouvons expliquer qu'en peu de mots.

Saint Jérôme dans son *Traité des Hommes Illustres*, avoit parlé de plusieurs Auteurs vivans, & avoit même fait mention de lui-même. Jean Patriarche de Jerusalem & Rufin qui croïoient avec quelque raison avoir rendu service à l'Eglise par leurs Ecrits, furent blessés de voir que Jérôme ne leur avoit point donné de place dans son Ouvrage; & ce procédé commença à les indisposer. Saint Epiphane Evêque de Salamine aiant eu ensuite un différend considerable avec Jean de Jerusalem qu'il accusoit d'être Origeniste, Rufin embrassa la défense de celui-ci, & Jérôme au contraire prit le parti d'Epiphane & se sépara de la Communion de Jean de Jerusalem son Evêque: ce qui produisit un très-grand scandale. Jean défend à ses Prêtres d'administrer les Sacremens à Jérôme & aux Moines de Bethléem: Epiphane

ane ordonne un Prêtre parmi eux,
 nommé Paulinien, sans le consentement
 de l'Evêque de Jerusalem. Car saint Je-
 re, quoi que Prêtre, n'en avoit point
 le droit, jusqu'alors faire les fonctions, qui
 lui seroient détourné de ses études. Theo-
 phile, Patriarche d'Alexandrie, veut re-
 concilier Jean & Epiphane; il écrit une
 lettre à Rufin sur ce sujet, & cette
 lettre est interceptée par saint Jérôme;
 il agit vivement de part & d'autre, &
 on se traite reciproquement d'Hereti-
 que. Theophile écrit à saint Jérôme
 pour l'exhorter à la paix; saint Jérôme
 répond (*Ep.* 39.) qu'il est très-dispo-
 sé à la paix, mais qu'il ne veut point
 une paix qui fasse des esclaves, qu'il
 hait la domination & l'orgueil. Pour ce
 qui est de l'accusation d'Origenisme, il
 se réduit à dire que Jean de Jerusalem
 ne s'expliquoit point, & qu'il parloit
 toujours d'une maniere ambigue, qui
 ne faisoit point clairement connoître ce
 qu'il en pensoit. Theophile vient lui-
 même à Jerusalem pour faire finir le
 schisme, & ne gagne rien sur l'esprit de
 saint Jérôme & des Moines de Bethléem.
 A la fin cette paix est conclüe par l'en-
 voyée de Melanie, qui se sert de saint
 Paule, pour manier l'esprit de saint
 Jérôme. On convient de ne plus repro-
 cher à Jean son prétendu Origenisme.

398 JOURNAL DES SÇAVANS
& que l'ordination de Paulinien
regardée comme légitime. Rufin
Jerôme s'embrassent dans l'Eglise.
vêque confie à Jerôme le soin de l'
se de Bethléem, & le saint Prêtr
cepte cet emploi, dont il s'acquitta
rant plusieurs années avec beaucoup
dignité & de zele. Il fut depuis ce te
là toujours attaché à Jean de Jerusale
& prit même hautement son parti d
la suite contre Theophile d'Alexand
Tous les Moines de Bethléem & de
Palestine, à l'exemple de saint Jerôme
se reconcilièrent avec le Patriarche d
Jerusalem. Ainsi finit cette especce d
Schisme.

Mais les querelles de saint Jerôme &
de Rufin se renouvelerent bien-tôt a-
près, & cela encore au sujet de l'Origé-
nisme. Rufin étant allé faire son séjour
à Rome y donna sur la fin de l'année
397. la Traduction de l'Apologie de saint
Pamphile, Ouvrage écrit par ce saint
Martyr, en faveur d'Origene l'an 307.
il y ajouta une Dissertation sur les Ou-
vrages d'Origene, où il dit : Nous em-
brassons ce que nous trouvons de bon dans
Origene, & quand nous y trouvons quel-
que chose qui s'écarte de la Foi, nous le
rejetons comme contraire à notre Doctrin
& à celle même d'Origene, parce que nous
croions que cela y a été ajouté par les Héré-
tiques.

retiques. Saint Jérôme attaqua l'Ecrit, la Traduction, & les intentions même du Traducteur. Mais ce fut bien autre chose encore, quand Rufin eut publié sa Version du *Periarchon*, c'est-à-dire du Livre des Principes de la Foi composé par Origene. On trouva dans cette Traduction des propositions favorables à l'Arianisme, que Rufin prétendit dans la suite y avoir été inserées par les Ariens; on publia hautement que la Traduction étoit infidèle & contenoit des erreurs grossières. Sainte Marcelle une des plus Illustres Dames de Rome, & disciple zelée de saint Jérôme alloit de maison en maison porter le Livre des *Principes* pour en faire remarquer les Hérésies. Elle fit si bien, au rapport de saint Jérôme même (*Ep. 19.*) que Rufin sortit de Rome & se retira à Aquilée, après avoir demandé au Pape Sirice des Lettres de Communion & un certificat de Catholicité; ce qu'il obtint. Il y a ici un détail, & des reflexions, où nous ne voulons point entrer. Saint Jérôme entreprit alors de faire lui-même la Traduction du *Periarchon*, prétendant que Rufin avoit déguisé & adouci les sentimens d'Origene. Il travailla sur une copie de cet Ouvrage, telle qu'elle courroit dans le monde, remplie de dogmes pernicieux & des semences du pur A-

rianisme;

400 JOURNAL DES SÇAVANS.
rianisme, que les Heretiques, selon
fin, y avoient ajoûtez; au lieu que
fin avoit corrigé cette copie sur les
tres Ouvrages d'Origene, & que
Livre plein d'erreurs, dit l'Auteur,
en avoit fait un Livre Orthodoxe,
du moins beaucoup moins dangereux
Saint Jerôme adressa sa Traduction
Pammaque & à Ocean, & dans sa Let-
tre il se déclare ouvertement contre O-
rigene, dont il avoue qu'il avoit été au-
tresfois le Sectateur. Il lui attribue plu-
sieurs erreurs, entr'autres, d'avoir nié la
consubstantialité du Verbe & la Résur-
rection des Corps. C'est sur ces articles
que saint Pamphile Martyr avoit fait
l'Apologie d'Origene. Il ne s'agissoit al-
ors, comme l'on voit, que d'une ques-
tion de *fait*. Saint Jerôme, Rufin, &
les partisans de l'un & de l'autre s'accor-
doient pour le *Droit*. La Version de
saint Jerôme parut donc avec toutes les
erreurs attribuées à Origene, ce qui fut
cause qu'elle fut supprimée, & qu'il n'y
a que celle de Rufin qui ait subsisté avec
la Préface. Ce n'est pas qu'elle ait été
regardée comme un Ouvrage entiere-
ment Orthodoxe. Le Pape Anastase as-
sembla un Concile des Evêques d'Italie
selon quelques-uns; & selon d'autres il
ne fit qu'écrire aux Evêques d'Occident
pour avoir leur consentement. Ce qui
est

tain, si l'on en croit saint Jérôme, que Rufin évita la condamnation des Evêques, & que le Pape se contenta de déclarer qu'il se separoit de sa Communion & ne vouloit plus avoir de communication avec un homme, qui avoit fait dans l'Eglise la Version d'un Livre aussi dangereux que le *Periarcho*. Mais, malgré le témoignage de saint Jérôme, quelques-uns revoquent encore cette excommunication, & entre autres le Pere Halloix Jesuite & Monsieur de Tillemont.

Pendant que Rufin publia son *Apologie* en 399. & la divisa en deux Livres. Dans le premier il refute tout ce que saint Jérôme & ses Partisans disoient, pour montrer qu'il étoit Heretique; & tâche de prouver que saint Jérôme est plus Orthodoxe que lui. Dans le second il réplique aux autres reproches. Cet Ouvrage est plein de traits satyriques & de railleries piquantes. L'Auteur de cette *Vie de Rufin*, l'a traduite entièrement, & l'a placée dans la seconde Partie de son ouvrage. Saint Jérôme repliqua à cette *Apologie*, & fit voir que Rufin étoit coupable d'avoir publié sa Traduction du *Periarcho*, dans laquelle il avoit altéré plusieurs endroits de l'Auteur; que s'il avoit retenu dans cette Version quelques endroits d'Origene sur la Trinité, il dit que

que c'étoit un artifice pour empêcher que le Livre entier ne fût rejeté, & que les hérésies trop marquées ne fussent tort au reste de l'Ouvrage, où l'on avoit laissé exprès les erreurs les plus subtiles. Pour moi, ajoutoit-il, j'ai traduit l'Ouvrage d'Origene avec toutes ses erreurs, afin que le Public sâche que c'est un Auteur qu'il doit détester. Rufin avoit dit dans son *Apologie*, que Jérôme déchiroit tous les Sçavans dans ses Ecrits. Saint Jérôme répond que comme il n'a jamais donné de fausses louanges, il n'a jamais aussi fait de censure injuste. Cet Ouvrage de saint Jérôme est fort sur le ton ironique. On le trouve ici en François après l'*Apologie* de Rufin. On y voit aussi le détail de tous les autres démêlez de Rufin & de saint Jérôme & l'analyse de leurs Ouvrages Polemiques, avec la Traduction de la fameuse Lettre 73. de saint Augustin écrite à saint Jérôme au sujet de sa querelle avec Rufin; cette Lettre fait voir que saint Augustin n'estimoit pas moins Rufin que saint Jérôme, & qu'il les croioit l'un & l'autre très-Orthodoxes.

Rufin revint à Rome après la mort d'Anastase, & après avoir publié la Traduction de l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe, à laquelle il avoit ajouté deux Livres pour la continuer jusqu'à son tems.

Cette.

te Traduction que nous avons enco-
 est un peu libre, Rufin ayant jugé à
 propos de corriger & d'abréger Eusebe
 plusieurs endroits. (Les Protestants en
 ont donné depuis une autre Traduction
 qui a été suivie de celle de Henri de
 Loais.) Ce qui engagea principalement
 Rufin à venir à Rome fut l'arrivée de
 Melanie en cette Ville après une retraite
 de trente-cinq ans dans la Palestine. Elle
 aborda à Naples, où toute sa Famille
 se rendit au devant d'elle. Saint Paulin de
 Nole, dans sa 10. Epître, dit, que ce
 étoit que Chariots dorés, & que Che-
 vaux de main tout brillans de riches or-
 nemens; que les petits enfans & les Ne-
 veux de Melanie, qui tenoient à Rome
 les premières places, vinrent la recevoir
 avec une suite si nombreuse que tout le
 grand chemin en étoit couvert. Mel-
 anie, ajoute saint Paulin, étoit au milieu
 d'eux montée sur un petit Cheval qui
 ne valoit pas un âne; elle étoit vêtue
 d'une robe de serge noire & d'un petit
 manteau de même couleur fort usé.
 Saint Paulin la reçut chez lui à Nole,
 avec toute sa Famille, & lui fit présent
 d'un *la Vie de saint Martin* écrite depuis
 par Sulpice Severe. Rufin étant à
 Rome ne voulut point loger chez Me-
 lanie, comme saint Jérôme avoit fait
 chez sainte Paule; ce qui avoit donné
 lieu

lieu aux railleries des Libertins. Il
duisit alors 9. Homelies d'Origene
les Pseaumes, & composa le fam
Livre de la Vie des Peres du Des
contre lequel S. Jerôme écrivit inut
ment & qui est aujourd'hui si connu
si estimé par la Traduction François
qu'on en a faite. Rufin composa enco
plusieurs autres Ouvrages dont le deta
seroit trop long. Le siége de Rome pa
Alaric pour la seconde fois en 409. obli
ge Rufin & Melanie de se retirer en Si
cile; c'est-là que Rufin meurt en 411.
âgé d'environ 70. ans.

Saint Jerôme apprit cette mort dans
le tems qu'il composoit son Commen
taire sur Ezechiel; & il mit ces paroles
dans la Préface: (*Hieron. Pras. in Ezech.*)
*L'Hydre à plusieurs têtes a enfin cessé de
siffler contre moi, & ce scorpion est enfin
couvert de terre dans la Sicile avec Ence
lade & Porphyre.* On raporte ici encore
d'autres traits que saint Jerôme lança
contre Rufin après sa mort; mais on y
ajoute en même tems beaucoup de
louanges que des Auteurs anciens &
modernes lui ont données, & entre au
tres, Pallade, Cassien, Gennade, Si
doine, Victor de Vite, le Pape Gelase,
Baronius, le Cardinal Noris, M. de
Tillemont & M. du Pin.

La 2e. Partie de cette Vie de Rufin con
tient

ient un Recueil de plusieurs Ecrits polemiques de saint Jerôme & de Rufin, avec une *Dissertation* curieuse sur les principales erreurs où sont tombez quelques *Ecrivains Modernes* à son sujet, dont nous donnerions ici l'extrait, si nous ne craignons de nous trop étendre. L'Auteur de l'Ouvrage dont nous venons de rendre compte est D. Gervaise ancien Abbé de la Trappe, qui depuis quelques années a donné au Public beaucoup d'Ecrits sur l'Histoire Ecclesiastique, & qui dans cette *Vie de Rufin* a suivi à peu près la Méthode des Panegyristes, méthode qu'on a pû remarquer dans sa *Vie d'Abailard*; c'est-à-dire, que Rufin paroît plus estimable que Saint Jerôme, comme Abailard a paru plus grand homme que saint Bernard. Quoi qu'il en soit, le Public est redevable à l'Auteur, dont la plume feconde a sçu reünir utilement dans cette *Vie de Rufin*, tout ce qu'on lit à son sujet dans *l'Histoire de l'Origénisme*, dans l'édition de *saint Jerôme* par D. Martianai, dans les *Memoires* de M. de Tillemont, dans la *Bibliothèque* de M. du Pin, dans *l'Histoire de l'Eglise* de M. Fleuri & ailleurs, & qui dans son Ouvrage a semé beaucoup d'érudition & de critique.

M. VAILLANT. A Paris
Barois, rue de la Harpe ;
College d'Harcourt 1724. in

Il semble que la difficulté
des Auteurs originaux dev
rager les Traducteurs ; ma
point cette difficulté même qu
les Traductions ? On goûte c
& on en sent les beautez ,
trouve point rendus parfaite
les Versions qu'on a devant le
qui est souvent impossible. C
on se flate de mieux sentir ,
aussi de pouvoir mieux exprin
peut-être l'origine de plusieurs
tions de *Virgile* & d'*Horace* qu
vons , & qui vrai-semblablem
ront pas les dernières. L'Aute
le dont il s'agit ici, prévient
Lecteur sur sa capacité par un
détail d'érudition & de lettres

Poësies Pastorales ; parce que les
 niers hommes ont été des Pasteurs,
 étend ensuite sur la nature & les re-
 de ce genre de Poësie , & il faut
 tier qu'après ce qu'en ont écrit M.
 de Fontenelle , Fraguier & Genest ,
 il restoit peu de chose à dire ; sou-
 t il les copie & quelquefois aussi il
 contredit. Il passe à la Critique des
 ites qui nous ont donné des Pastora-
 Il avoue malgré les éloges qu'il don-
 à Theocrite , que cet Auteur est plein
 uerilités , de grossieretés & de turpi-
 es. Moschus & Bion , ont selon lui
 ucoup de délicatesse & de grandes
 utés , qui devoient leur faire donner
 préférence sur Theocrite. Il n'y a
 en effet , dans ce Poëte , qui appro-
 de *l'Amour fugitif* de Moschus. No-
 Auteur critique néanmoins l'endroit
 cette Piece ingénieuse , où Venus fait
 portrait de son fils , afin qu'on le puis-
 trouver plus aisément , & où elle dit
 re autres choses , *son corps est nu ,*
esprit est caché. Γυμνὸς μὲν τόγχε σῶμα,
 δὲ οἱ ἐμπεπύκασαι. Il n'y a point,
 l'Auteur , d'opposition entre la nu-
 du corps & la dissimulation de l'es-
 Le Lecteur jugera de la justesse
 cette reflexion , & en même tems re-
 quera que ce vers Grec ne se peut
 dre en François avec toutes ses grâces.
 Bion ,

Bion , au jugement de l'Auteur
tous les bons Critiques, a encore
 finesse & de douceur que Moschus

Parmi les Poëtes Latins, dit M.
lant, Virgile est le seul qui se soit
gué dans la Poësie Pastorale. On ti

ici une Dissertation sur toutes ses
gues, où l'Auteur soutient qu'il n
pas tant d'allegorie qu'on le dit. M. l

bé Geneft, par exemple, dans son Tra
du Caractere de l'Idylle & de l'Egloga
prétendu que ces deux vers s'adressent

Auguste.

*Quid prodest, quod me ipse animo non spernis, Amy
Si dum tu seclaris apros, ego retia seruo?*

Et il les rend ainsi: *Que me sert-il qu
tu m'aimes, si lorsque tu vas attaquer les
ennemis, tu me laisses ainsi dans une bon
teuse oisiveté? C'est-à-dire que Virgile
veut suivre Auguste dans la guerre con
tre Antoine. Notre Auteur refute cette
opinion, & remarque que Virgile n'é
toit pas plus brave & plus guerrier
qu'Horace. On sçait que celui-ci a
voité dans une Ode son peu de courage,
& que pour Virgile l'Epée du Capitaine
Arrius le fit fuir, & même se précipiter
dans le Mincio.*

M. Vaillant après avoir parlé de Cal
phurnius & de Nemesien qui vivoient
sous

sous l'Empire de Carus, Carinus & Numerien & dont il fait peu d'estime, s'étend davantage sur *Baptiste Mantouïan* Général des Carmes Poète du 15. siecle. Il étoit bâtard, & étoit né sous le Pontificat de Nicolas V. Quoi que ce Poète soit un impertinent Poète à tout égard, dit notre Auteur, on n'a pas laissé de le comparer à Virgile. Selon M. Vaillant il est impie, satyrique, & grossier; dans la seconde Eglogue, par exemple, il fait le Nicolaïte; il est fâché que les femmes ne soient pas communes, il dit, que c'est l'envie & la cupidité qui ont introduit cet usage, que cette coutume a passé en loi, & que cette loi n'est qu'une folie.

Qui non communicat usum

Conjugis, invidus est,

Hunc morem fecit dementia legem,

L'Auteur convient cependant que le Mantouïan, qui met ces discours dans la bouche d'un Berger, ne les adopte point, puisqu'un autre Berger les refute; mais il ajoute qu'une pareille morale sied peu dans une Eglogue. Il falloit, dit-il, que ce Poète fut bien grossier de faire dire à un Berger, qu'on presse de chanter: attendez.

*Dum vado ad ventrem post hac carectâ
levandum.*

C'est cependant à cet Auteur qu'on a élevé à Mantoue une Statue de marbre, auprès de celle de Virgile.

L'Auteur, après avoir donné sa Critique sur les Pastorales de *Sannazar* & de *Vidz*, parle de *Marot*, de *Ronsard* & de *Guarini*; il prétend que le P. Rapin s'est trompé lorsqu'il a dit que Ronsard n'avoit dans ses Poësies ni délicatesse ni tendresse. Pour prouver le contraire, il en rapporte quelques endroits peu capables de détromper le Public. Il vient ensuite à M. de Ségrais & à M. de Fontenelle, il rend au premier la justice qui lui est due; mais il ne dit mot du dernier; il se contente de marquer son nom, sans parler de ses *Pastorales*. Il finit son Discours par quelques remarques sur les Traductions de Virgile, qui ont précédé la sienne. Il fait peu de cas de celle de M. Malleman, il trouve celle de Lion imprimée en 1721. infidèle en beaucoup d'endroits; mais il estime celle du P. Catrou.

Le Discours dont nous venons de parler est suivi de *Remarques critiques* sur la *Vie de Virgile*, attribuée par quelques-uns au sçavant Donat Maître de saint Jérôme, & par d'autres à Tiberius Donatus Grammairien célèbre. M. Vaillant croit avec raison qu'elle n'est ni de l'un ni de l'autre & dit après Corradus, que cet

A V R I L 1725. 413

Historien , quel qu'il soit , est infidèle ,
fabuleux , & ignorant.

*Histoire de l'ACADEMIE ROYALE DES
SCIENCES , année 1721. Avec les
Mémoires de Mathématique & de Phy-
sique , pour la même année ; tirez des
Réglés de cette Académie. A Paris ,
de l'Imprimerie Royale. 1723. in-4o.
pp. 108. pour l'Histoire. pp. 324. pour
les Mémoires. Planches détachées XVII.
& à Amsterdam , chez P. de Coup ,
in-12. 1725.*

A PRES avoir donné , dans le Journal
du mois de Novembre, p. 496. un détail
des articles de ce volume , qui appartiennent à la *Physique générale* & à l'*Anatomie* ;
nous rendrons compte ici de ceux qui
regardent la *Chymie* , la *Botanique* , &
les *Mathématiques*.

La *Chymie* ne fournit que deux arti-
cles : Le premier de M. Lémery sur les
*Analyses ordinaires des plantes & des ani-
maux* , & sur la *volatilité des sels uri-
neux* : Le second de M. Geoffroy le ca-
det , sur les *huiles essentielles des plantes*.
On les trouve l'un & l'autre dans l'*His-
toire* & parmi les *Mémoires*. Nous di-
rons quelque chose de tous les deux.

I M. Lémery dans ses *Mémoires* pré-
cédens , sur les *Analyses Chymiques* des
plan-

plantes & des animaux, a fait voir que s'il ne se manifeste que peu ou point d'acides dans certaines portions de ces Analyses, chargées d'ailleurs ou de sels volatils, ou de parties huileuses; il ne s'en suit nullement que ces portions ne contiennent point d'acides, ou qu'elles n'en contiennent que ce qu'on en découvre par les épreuves ordinaires. C'est ce qu'il confirme ici par diverses expériences. L'oseille, par exemple, qui est une plante des plus acides, mais qui renferme aussi quantité de sels volatils, étant analysée à feu nud, donne d'abord, & pendant presque toute la distillation, beaucoup de ces sels volatils, & peu ou point d'acides. Mais si l'on commence cette analyse par la chaleur douce du Bain-Marie: elle fera monter d'abord les sels volatils, sans aucun mélange d'acides; ensuite si l'on pousse le feu plus vivement, la liqueur qui viendra, se trouvera d'autant moins chargée de sels volatils, qu'il en est déjà beaucoup monté dans le commencement de la distillation, & donnera des marques d'acidité plus considérables que dans la première analyse. Il arrivera presque la même chose, si au lieu d'analyser l'oseille nouvellement cueillie, on la laisse macérer long-tems avant que de la distiller: cette longue macération, en dé-

nt les sels volatils, les met en
le dégager d'avec les acides, &
er séparément dans la distillation.
est pas de même du suc de ci-
comme il est très-dénué de sels
, les acides se manifestent dans
ours de l'analyse même, sans
rs d'aucune macération précé-

mettre quelque ordre dans les
qu'offre l'analyse des plantes,
ort à leurs acides & à leurs sels
inégalement distribués dans les
portions de chaque analyse ;
nicien réduit ces variétés à qua-
es générales ; & cela d'après les
de feu M. *Bourdelin*. Il range
première classe les plantes qui ne
que très-peu ou point du tout
ues de sel volatil ; comme les
de reinette & de calvile ; les
e Martin-sec, de Franc-réal, &c.
nde classe est pour les plantes,
aissent échapper leur sel volatil
s la fin de l'opération, & dont
e montre d'abord, & pendant
durée de l'analyse, jusqu'à la
du sel volatil, qui le fait ou to-
t disparaître, ou l'affoiblit con-
ment, selon que ce dernier a-
lus ou moins dans la plante. De-
sont la pervenche, le séleri, la
lai-

ce que le feu volatil se manifeste
mencement de l'analyse, pour
roître que vers la fin, après qu'il
est monté seul, ou presque se
dant tout le reste de la distillation
chicorée blanche, les bétérave
ge, les cerises, &c. appartienn
te classe. La quatrième est
des plantes qui fournissent beau
de fels volatils que les plantes
classes, & dans lesquelles l'acide
se laisse appercevoir que foib
en divers tems pendant le cou
pération, comme dans le fro
seigle, l'orge; l'avéac, la bou
buglose; ou ne se manifeste
tout, comme dans les champig
laitue, le pourpier de jardin ti
& quelques autres qui sont en p
bre.

L'Auteur fait ici sur l'analyse
tue, une observation singulière

sel volatil, & presque nulles marques d'acides. Mais si l'on tire par une forte expression le suc de cette plante, qu'on le mette ensuite dans une cornue & le marc dans une autre pour les distiller séparément; le suc donnera beaucoup de sel volatil & très-peu d'acides, au lieu que le marc fournira beaucoup d'acides & très-peu de sel volatil. De là M. Lémery tire cette conséquence, que si la laitue, dont la saveur & l'analyse ordinaire annoncent si peu d'acides, en contient cependant une si grande quantité; on a lieu de croire que plusieurs autres plantes sont dans le même cas; c'est-à-dire toutes celles qui donnant par l'analyse beaucoup de sel volatil, abondent en sel essentiel, dont la mesure doit faire celle des acides de ces mêmes plantes.

Il applique ce principe aux matières animales, qui en général donnent si peu de marques d'acides dans toutes les portions de leur analyse, quoiqu'elles en contiennent beaucoup réellement, & peut-être autant, du moins, que les matières végétales, comme le prétend l'Académicien. Les preuves qu'il en apporte roulent, 1^o. sur ce que, par certains procédés, on tire d'un grand nombre de matières animales autant d'acides, qu'en fournissent les plantes, générale-

ment parlant : 20. Sur ce que le sel qui domine dans les animaux est un sel armoniac , c'est-à-dire un composé d'acides engagez dans une matrice volatile, & que le sel dominant des végétaux est un composé d'acides engagez dans une matrice fixe : 30. Sur ce que les animaux se nourrissant de plantes ou d'autres animaux nourris eux-mêmes de plantes, les fels de celles-ci doivent passer dans la substance de ceux-là , & par conséquent s'y retrouver.

M. Lémery est persuadé qu'il n'arrive aux fels des végétaux d'autre changement en passant dans les animaux , sinon que leur matrice , qui étoit fixe , devient volatile , de même que la matrice du sel armoniac devient fixe en passant des animaux dans les plantes. Il soutient même qu'en supposant égale dose de sel dans ces deux sortes de mixtes , il doit y avoir plus d'acides dans les animaux que dans les végétaux , parce qu'une matrice volatile peut absorber huit gros d'acides, au lieu qu'une matrice fixe n'en absorbe que deux gros & demi , comme on le voit dans le sel fixe de tartre & le sel volatil de fleurs de pêcher, par rapport à l'esprit de sel.

Cependant les analyses des matières animales offrent si peu d'acides , qu'on seroit tenté de croire qu'elles en sont pres-

presque entierement dépourvûës. Quelle peut donc être la cause d'une pareille infidélité ? C'est (observe l'Académicien) qu'il ne suffit pas qu'un mixte pour donner par l'analyse beaucoup d'acides, en soit réellement fort chargé : il faut de plus que ces acides soient plus libres & plus dégagés dans chacune des portions de l'analyse, qu'ils ne l'étoient dans le mixte même. Or les acides, dans les animaux, formant avec leur matrice volatile un véritable sel armoniac ; ils s'élevent dans la distillation, sans être desunis de leur matrice, & se retrouvent avec elle contre les parois du chapiteau, aussi enveloppez qu'ils l'étoient avant la sublimation. Il ne s'agit donc pour les faire paroître, que de les desunir d'avec leur matrice volatile, afin qu'ils se subliment séparément, & d'empêcher ensuite leur réunion. Voici les moyens que propose pour cela M. Lémery.

Le premier est la macération, qui donne lieu à quantité de sels volatils de se débarasser de leurs acides, & de s'évaporer. Le second c'est de mêler un interméde fixe & alkali avec la matière animale qu'on veut analyser. Le troisième, c'est de n'employer au commencement de la distillation qu'une chaleur si douce, qu'elle ne puisse agir que sur les sels volatils, qui par cette raison se su-

blimeront les premiers. Le quatrième, c'est d'augmenter & de continuer le feu très-long tems, & enfin de le pousser jusqu'au dernier degré, pour faire monter les acides arrêtez par la partie terreuse du mixte, & qui sans cela, ou ne se sublimeront point, ou le feroient en si petite quantité, qu'on pourroit à peine les appercevoir. Le cinquième & dernier, c'est de recourir promptement à la rectification pour séparer les acides d'avec les sels volatils confondus dans la même liqueur, & leur ôter le tems de se racrocher. On peut mettre en œuvre ces mêmes moyens dans l'analyse de certaines plantes, chargées de beaucoup de sel armoniac, dont le mélange dans la liqueur distillée fait disparoître une partie plus ou moins considérable des acides.

M. Lémery termine son Mémoire par quelques réflexions critiques sur les analyses des plantes, par rapport aux acides qu'on en tire, lorsqu'on les distille. Il remarque en premier lieu, qu'on ne doit pas s'imaginer que ces acides que l'analyse nous offre sous une forme fluide & débarassés de matière terreuse, fussent tels dans la plante; puisqu'ils y étoient engagez dans une matrice solide avec laquelle ils y formoient un sel concret. L'Auteur observe en second lieu, qu'on

n ne sçauroit trop se tenir en garde
 re l'erreur où pourroit nous jeter
 lyse sur la quantité des acides qu'el-
 bus présente , en nous faisant présu-
 que certaines plantes en contien-
 ent plus ou moins que d'autres. Il
 rve en troisième lieu , que toutes les
 amorphoses que subissent les acides
 s l'analyse , en se combinant diver-
 ent avec d'autres matrices , soit sali-
 , soit sulphureuses , ne doivent pas
 en imposer sur l'arrangement natu-
 les parties de la plante. M. Lémery
 arque enfin que l'analyse des végé-
 ; est insuffisante pour nous en décou-
 les vertus ; parce que les acides sont
 ment confondus avec d'autres matiè-
 , qu'ils ne peuvent faire sentir leur
 être particulier ; outre que différens
 les engagez dans une même matrice
 nent des composés , dont les proprié-
 sont différentes. Ajoûtez à cela les
 les ressemblances entre les autres subs-
 ces , que les plantes fournissent par
 alyse , comme il arrive dans la distil-
 on du *Solanum suriosum* , qui est un
 son , & du *Chou pommé* , qui est un
 ment , & qui donnent cependant des
 lances si semblables en quantité & en
 lité qu'on les croiroit sorties de la
 me plante.

I. Les observations de M. Geoffroy le

ca det sur les huiles essentielles des Plantes, contiennent un détail des plus exacts. On reconnoît en général trois sortes d'huiles, qui viennent des végétaux. La première est l'huile grasse, qui se tire, ou par l'expression, comme celles d'olives, de noix, d'amandes; ou par l'ébullition, comme celles de bayes de laurier, de Cacao, de palme. La seconde classe renferme les huiles que donne la distillation avec l'interméde de l'eau; & ce sont là les huiles essentielles ou éshérées, qu'on appelle communément *Essences*. On range dans la troisième classe les huiles férides, qui se tirent aussi par la distillation; mais à l'aide d'un feu de réverbère, qui pousse en même tems tous les principes.

Les huiles essentielles en sortant des plantes, ne reçoivent presque aucun changement; & emportent avec elles tout ce qu'il y avoit d'odorant dans ces plantes. L'Académicien examine d'abord en quelle partie des végétaux réside l'huile essentielle; & il observe que rien n'est sujet à plus de variétés. Quelquefois elle a son siège dans toute la plante, quelquefois dans la racine, dans l'écorce, dans la fleur, dans le fruit; encore souvent n'est-ce pas dans toute l'étendue de chacune de ces parties, mais dans l'endroit le plus charnu d'une racine,

par

(par exemple) dans les seules écailles du calice de la fleur, dans les sommités des pétales, dans la première écorce du fruit, &c. M. Geoffroy remarque outre cela que l'huile essentielle n'est pas répandue indifféremment dans la substance des parties qui la contiennent; mais qu'elle remplit des vésicules particulières, comme la graisse des animaux remplit les cellules de la membrane adipeuse. Ce sont ces vésicules qu'on crève lorsqu'on plie des zests faits avec l'écorce extérieure de l'orange & du citron. Les petits jets qui en sortent alors fournissent une huile essentielle tirée sans feu. L'Auteur enseigne ici la manière de la tirer plus promptement & à moindres frais.

Cette huile abonde tellement dans certaines plantes, qu'elles la laissent échapper en larmes naturellement, ou tout au plus par une simple incision. L'huile raréfiée par le feu dans la distillation ouvre ses vésicules, déjà ramollies par l'eau où elles trempent. Elle est quelquefois si épaisse, qu'en se refroidissant au chapiteau elle se fige; telle est, par exemple, celle de la racine d'*enula campana*. Ces essences ne sont jamais sans quelque mélange d'acides, qui par l'évaporation des parties huileuses les plus subtiles, se développent peu à peu, & forment avec les parties sulphureuses

qui restent, une véritable résine, laquelle se précipite insensiblement au fond du vaisseau, & prive l'essence de toute son odeur agréable. Le remède à cet inconvénient est de rectifier l'essence en la distillant de nouveau. M. Geoffroy a imaginé un moyen de rendre par une seule opération toutes les rectifications inutiles. Pour cela, il fait macérer à froid le mixte dans de l'esprit de vin pendant un mois ou plus : après quoi il distille le tout au Bain-Marie. L'esprit de vin enlève avec lui les parties huileuses les plus fines, & paroît couvert d'une huile essentielle aussi limpide que cet esprit même. On le sépare à l'aide d'un siphon dont la figure particulière le rend plus propre à cet usage. L'essence d'écorce de citron tirée suivant ce procédé n'a reçu pendant près de huit ans presque aucune altération ; au lieu qu'en moins d'un an cette essence extraite par la méthode ordinaire, se gâte très-sensiblement.

Quelques essences s'altèrent avec le tems à tel point, que leur odeur, aussi bien que leur saveur ne ressemblent point à celles des plantes d'où ces essences sont tirées. Par exemple, celle du poivre si caustique, est très-douce : celle de l'absinthe si amère, n'a que peu d'amertume ; & ainsi de plusieurs autres.

M. Geoffroy dans son Mémoire nous fait part encore de diverses observations curieuses sur le sujet dont il s'agit, & auxquelles, pour abrégé, nous renvoyons le Lecteur.

La *Botanique* n'offre que deux articles entièrement réservés pour les Mémoires. Le premier, dû à M. *Vaillants*, est une suite de l'établissement de nouveaux genres de plantes à fleurs composées : Le second est l'Ecrit de M. *d'Isnard*, sur un nouveau genre de plante, qu'il appelle *Mono-sperma Althaa*. Nous ne pouvons qu'indiquer ces articles, qui ne sont guères susceptibles d'extraits.

Parmi les articles concernant les *Mathématiques*, il y en a d'*Algebre*, de *Géométrie*, d'*Astronomie*, de *Géographie*, & de *Mécanique*.

L'Article d'*Algebre*, compris en douze lignes, annonce un Ouvrage du P. *Dominique Douat*, Religieux Carme, touchant la théorie des combinaisons & des permutations, par rapport aux différentes dispositions des carreaux de fayance quarrés, mi-partis de deux couleurs par une diagonale, & dont il faut faire des compartimens agréables. Le P. *Sebastien*, Honoraire de l'Académie, a déjà donné quelque chose sur cette matière en 1704.

La *Géométrie* ne fournit qu'un article dans

424 JOURNAL DES SÇAVANS,
dans l'Histoire ; & cet article est le pré-
cis de deux Pièces fort étendues , l'une
de M. *Varignon* , l'autre de M. de *Mairan* ,
touchant le *Jeaugeage des Vaisseaux* ,
& qui sont imprimées parmi les Mémo-
res. L'extrait de ces Pièces nous mène-
roit trop loin.

Les articles d'*Astronomie* sont au nom-
bre de six. Le premier sur *une Eclipse*
de Venus par la Lune , est de M. *Cassini*.
Le second sur *la libration ou le balanci-*
ment de la Lune , est du même. Le
troisième sur *l'obliquité de l'Ecliptique* ,
est de M. le Chevalier de *Louville*. Le
quatrième est un extrait que donne M.
de *Fontenelle* , du Livre de M. *Cassini* ,
intitulé , *De la grandeur & de la figure*
de la Terre. Le cinquième & le sixi-
me sont les *Observations de l'Eclipse So-*
laire du 24. Juillet , faites par MM. *Cas-*
sini & Maraldi. Ces deux derniers arti-
cles sont entierement renvoyez aux Mé-
moires. Les trois premiers se trouvent
dans l'Histoire & parmi les Mémoires.
Nous dirons un mot du premier & du
troisième , & nous rendrons un compte
plus particulier du quatrième.

I. L'observation de *l'Eclipse de Venus*
par la Lune , est dûë à la commodité
que donnent les lunettes , de pouvoir
observer les étoiles ou les Planètes en
plein jour & à toute heure. Il n'est
quel-

question pour cela que de trouver l'endroit où est l'objet, & d'y pointer juste la lunette. On en vient à bout par le moyen de la machine parallaxique, inventée autrefois par feu M. *Cassini*, & beaucoup perfectionnée par M. son fils, & par M. *Maraldi*. Cette machine, qui porte la lunette, se dirige précisément au degré d'ascension droite, & à celui de déclinaison de l'Astre qu'on veut observer à un certain moment; & ces degrez sont connus par les tables.

L'Eclipse dont il s'agit arriva le 31. Décembre 1720 à trois heures après midi, la Lune n'ayant encore que deux jours: & elle fut centrale, ce qui est singulier. La Lune par sa partie orientale, qui étoit obscure, joignit Vénus, & la couvrit en un instant. Celle-ci au bout d'environ 5. quarts d'heure, sortit par le bord éclairé de la Lune, qui n'étoit qu'un filet fort délié, & Vénus parut très-brillante sur le milieu de ce petit croissant, & donna au peuple qui s'en apperçut un spectacle qu'il prit pour quelque chose de fort surprenant. Comme l'immersion de Vénus dans la partie obscure de la Lune fut subite & non graduée, & que l'émergence de cette Planète par la partie éclairée de la Lune ne produisit point des couleurs différentes de celles qui avoient paru de l'autre côté.

te; on peut conclure delà que la Lune n'a point d'atmosphère.

III. En donnant dans le Journal de Juin 1721. l'extrait du volume de l'Académie pour l'année 1716. nous parlâmes (p. 666.) de l'opinion singulière de M. le Chevalier de Louville, qui prétend que l'obliquité de l'Ecliptique décroît régulièrement d'une minute en un siècle: en sorte que cette obliquité fixée par tous les Astronomes à 23. degrez, 29. minutes, dans l'hypothèse qu'elle est invariable; n'étoit en 1716 selon l'Académicien, que de 23. degrez, 28. minutes, 24. secondes. Quelque difficile que paroisse la vérification de ce décroissement, si ce n'est au bout d'un grand nombre d'années; M. de Louville trouve déjà que les cinq qui se sont écoulées depuis 1716. donnent une diminution proportionnée à celle d'une minute par siècle, c'est-à-dire, un décroissement de trois secondes. Il se fonde principalement sur l'observation qu'il a faite du solstice d'Été de 1721. d'où il tire l'obliquité de l'Ecliptique, de même que la latitude du lieu où s'est faite l'observation, dont la sûreté se trouve parfaitement établie par l'accord merveilleux de cette latitude ainsi déterminée avec celle que lui avoient déjà donnée d'autres moyens.

IV. L'entreprise de mesurer la Terre n'est

est pas nouvelle. Mais les méthodes employées pour cela étoient si incertaines, qu'il n'est pas étonnant que les diverses mesures trouvées par des moyens si défectueux ayent si peu approché de la véritable. *Eratoſthene*, qui vivoit sous Ptolomée Evergete, détermina le premier cette mesure, en concluant de quelques observations assez douteuses, que la distance d'Alexandrie d'Egypte à Syéne étoit la cinquantième partie de la circonférence de la Terre. *Possidonius*, autre Mathématicien, fort en faveur auprès de Pompée, se servit pour cette détermination, de l'étoile *Canopus*, qui ne se faisant voir à Rhodes qu'en rasant l'horizon, s'éleve à Alexandrie de sept degrez & demi. Au neuvième siècle, le Caliphe *Almamon* chargea de cette recherche plusieurs Géomètres, qui s'étant rendus dans les vastes plaines de Sanniar, & étant partis d'un même endroit, marcherent les uns vers le Septentrion, les autres vers le Midi, en mesurant leur chemin pendant l'étenduë d'un degré de latitude, qu'ils trouverent à peu près de 56. milles; d'où ils inférerent que la circonférence de la terre étoit beaucoup plus petite que les Grecs ne l'avoient déterminée. *Fernel* Médecin de Henri II, est celui qui pour la mesure de la Terre a rencontré le plus juste, quoiqu'il ait em-

employé pour cela une méthode des moins exactes, mesurant grossièrement un degré de latitude par les tours de rouë d'un Coche qui le conduisoit de Paris vers le Nord. La mesure qu'il a trouvée par cette voye n'est que de 314 toises au-dessous de celle qui résulte des opérations de l'Académie. *Snellius* au contraire, quoique guidé par la méthode même dont cette Compagnie s'est servie, a bien moins approché du vrai, puisqu'il s'en éloigne de 2039. toises pour la mesure d'un degré. Enfin le P. *Riccioli*, qui s'y est pris tout différemment des autres, en suivant les traces de *Képler*, s'est encore plus éloigné du but, son degré étant de 5590. toises plus grand que celui de l'Académie.

Le peu de certitude qu'il y avoit dans presque toutes ces méthodes, fut un motif suffisant pour déterminer l'Académie à faire de nouveaux efforts, qui pussent la conduire sûrement à une découverte, de laquelle dépendoit la perfection de l'Astronomie, de la Géographie & de la Navigation. Les premiers travaux furent commencés en 1669. & 1670. par M. *Picard*, qui traça la première portion d'une Méridienne, en mesurant l'étendue de plus d'un degré céleste. Cette Méridienne fut continuée en 1683. vers le Nord par feu M. de la

Hire, & vers le Midi jusqu'à Bourges, par MM. *Cassini* pere & fils, & par feu M. *Chazelles*. En 1700. elle fut poussée par ces derniers & par M. *Copley* le fils, jusqu'à l'extrémité du Roussillon, & en 1718. jusqu'à Dunkerque vers le Nord, par MM. *Cassini*, *Maraldi*, & feu M. de *La Hire* le fils; ce qui termina cette grande entreprise. Voici les moyens mis en œuvre par l'Académie pour y réussir.

Il s'agissoit d'abord de mesurer actuellement, c'est-à-dire, avec les piquets & le cordeau, une étendue de terrain égal & uni, qui ne fût traversée ni par des villages, ni par des bois, &c. & qui servît de côté à un premier Triangle. M. *Picard* qui commença l'Ouvrage, prit donc la base fondamentale de son premier Triangle sur un grand chemin pavé & fort droit, qui est entre Villejuive & Juvisi, & il la trouva de 5663. toises. Mais dans la suite, l'Académie qui n'avoit entrepris d'abord de mesurer qu'une étendue de país correspondante à un peu plus d'un degré céleste d'un Méridien; jugea que plus on prolongeroit cette mesure, moins il y auroit d'erreur dans la conclusion qu'on en tireroit pour la grandeur de toute la circonférence de la Terre. Elle jugea de plus, que le Méridien de l'Observatoire de Paris, déjà tracé sur le lieu avec un extrême

430 JOURNAL DES SÇAVANS.
me soin , devoit être préféré à tout autre , pour y prendre des degrés correspondans à l'étendue terrestre. Il fut donc réolu que cette ligne méridienne seroit continuée au Nord & au Midi de Paris , dans toute l'étendue de la France ; & pour profiter de la baie de Juvifi , la plus favorable que l'on pût choisir dans le voisinage de l'Observatoire , on la lia par deux Triangles à la Méridienne.

Pour proceder à la suite des autres Triangles , on les formoit , ou par le moyen d'objets placés aux sommets de leurs Angles , & semés au hazard sur la surface de la Terre , ou à leur défaut , par le moïen de piliers ou de grands arbres qu'on plantoit suivant le besoin. Il arrivoit de là , qu'il y avoit plusieurs Triangles assez écartez de la Méridienne ; mais on les y ramenoit par d'autres Triangles intermédiaires , ou par des lignes perpendiculaires tirées de quelqu'un de leurs Angles sur la Méridienne , dont on trouvoit par là une nouvelle portion réduite en toises ; & toutes ces portions mises bout à bout l'ont enfin composée toute entiere. „ Pour la concevoir telle „ qu'elle a été dans sa formation (dit „ l'Historien) il faut se la représenter „ perpetuellement , accompagnée d'un „ grand nombre de Triangles , differens „ & inégaux , qui sont tantôt à sa droi-

, te, tantôt à sa gauche, tantôt la tra-
 versent, & semblent jouer autour
 d'elle en mille façons".

On est arrivé de l'Observatoire à Dun-
 kerque, extrémité Septentrionale de la
 France, par une suite de 30. Triangles;
 & à Perpignan, qui en est l'extrémité
 Méridionale, par une autre suite de 48.
 Triangles. On a vérifié le calcul de
 chacune de ces deux suites, en mesu-
 rant actuellement un côté de son dernier
 Triangle, qui s'est rencontré par bon-
 heur sur un rivage plat de la mer; &
 cette mesure actuelle s'est trouvée par-
 faitement conforme à celle qu'avoit don-
 née le calcul Trigonométrique, à quel-
 que pied près, dans la portion Méridio-
 nale de la ligne dont il est question. U-
 ne si grande justesse paroîtra moins sur-
 prenante, si l'on considère l'extrême at-
 tention, dont toutes les opérations ont
 été accompagnées.

C'est en vûe de cette exactitude scru-
 puleuse, que dans chaque Triangle, on
 a observé les trois Angles pour plus de
 sûreté, autant que cela s'est pû faire;
 afin que l'observation du troisième veri-
 fiât, ou même corrigeât celle des deux
 autres. C'est dans la même vûe, qu'on
 a fait les Triangles les plus grands qu'il
 a été possible, & à angles le moins aigus
 & le plus approchans de 60. degrés.
 Qu'on

Qu'on a mesuré la hauteur des montagnes, qui ont servi à former certains Triangles, afin de réduire ces Triangles à d'autres, dont le plan fût de niveau avec le terrain : Qu'on a même eu égard autant qu'il se pouvoit aux inégalités de celui-ci : Qu'afin que la Méridienne formât un arc toujours également éloigné du centre de la terre, on a réduit cette ligne au niveau de la Mer, ce qui l'a un peu acourcie ; car partant de l'Observatoire, qui est de 44. toises au dessus de ce niveau, elle étoit arrivée à la mer, tant en Flandres qu'en Roussillon ; d'où il suit qu'elle s'étoit abaissée de part & d'autre : Qu'enfin, pour avoir la distance d'un lieu éloigné de la Méridienne, en tirant de ce lieu une perpendiculaire sur cette ligne ; on a considéré cette perpendiculaire comme un petit arc de cercle, dont la corde étoit la distance cherchée. Toutes ces attentions ont conduit à déterminer que la longueur de la Méridienne de l'Observatoire, comprise entre le Parallele de Dunkerque & celui de Collioure est de 486156. toises de Paris.

Pour avoir ensuite les latitudes de Dunkerque & de Collioure, ce qui est un travail purement astronomique, on n'a pas moins apporté d'exactitude & de précision ; comme il est aisé de s'en con-

vaincre

ncre par le détail qu'en donne M.
Jini dans son Livre, où il rend com-
 t, nonseulement de ses operations,
 is encore de tous les instrumens qu'il
 employés. Il a trouvé que la diffé-
 ce de latitude entre Dunkerque &
 olloure est de 8. degrés 31. minutes,
 secondes, 50. tierces : & comme
 space terrestre compris entre les deux
 ralleles est de 486156. toises, il s'en-
 it que chaque degré d'un Méridien
 nsideré comme un cercle, & dont
 r conséquent tous les degrés soient é-
 ux, est de 57061. toises, ce qui apro-
 e fort de la mesure de 57060. toises
 terminée par M. *Picard*. On tire de-
 sans peine la circonference & le dia-
 etre de la terre, supposée sphérique.
 est vrai que tout ce travail a fait con-
 ôître qu'elle ne l'est pas exactement, &
 elle doit être regardée comme un El-
 ipsoïde allongé de l'Equateur vers les
 poles. Mais la difference de ses deux
 axes, qui se réduit à 34. lieues, est trop
 gere, pour mériter, qu'on y ait égard
 dans la pratique, où la terre se doit tou-
 ours prendre pour un Globe. Nous ne
 arlerons point ici de quelques autres dé-
 couvertes, faites à l'occasion de la Méri-
 ienne, non plus que des differentes utili-
 ez qui en résultent, & dont l'une des plus
 importantes est la sùreté des nivellemens.

toises, on aura le demi diamett
Terre de 1432. lieues & plus d'
mie lieue.

Nous ne pouvons mieux t
l'extrait de cet article, que par
flexion de M. de Fontenelle. „
„ execute (dit-il) le projet d'é
„ distance en distance des Pyr
„ qui suivent la position de tout
„ ridienne, & qui la représent
„ yeux : ce grand Ouvrage en
„ core considerablement annobli
„ mais les Sciences, peu acco
„ comme elles sont à la magni
„ n'auront vû un si superbe mo
„ consacré à leur gloire ”.

La *Géographie* présente ici de
cles ; le premier qui se lit dan
toire & parmi les Mémoires, &
de M. Delisle, concerne les Pays
mineure, compris dans l'expedi
jeune Carte. Les entièrement

laquelle il paroît que cette mer, dont le nom est si connu, étoit presque totalement ignorée. Nous ne nous étendrons que sur le premier article.

I. M. *Delisle* ayant eu ordre de faire pour le Roi une Carte des Pais dont parle Xénophon, dans l'Histoire qu'il nous a laissée de l'expédition du jeune Cyrus & de la retraite des 10000. Grecs, qui avoient suivi ce Prince; y trouva de grandes difficultez, par rapport aux distances des divers lieux, marquées très-exactement dans l'Historien Grec, par le tems que l'Armée avoit employé à les parcourir. Ces distances paroissent d'autant plus justes, qu'elles s'accordent avec l'étenduë de ces Pais Orientaux, déterminées par les observations astronomiques faites par M. *Chazelles*, les PP. *Feuille* & *Beze*, en divers endroits de l'Asie mineure; entr'autres à Constantinople, à Trebizonde, à Smyrne, & à Alexandrette, qui sont presque aux quatre coins de cette partie de l'Asie, & en fixent les limites. En effet (dit M. *Delisle*) la distance d'Ephese, lieu du départ de l'Armée, jusqu'aux portes de Syrie, est égale (suivant Xénophon) à celle de ces portes jusqu'à Babylone: & il trouve aussi, par les observations de l'Académie, autant de distance entre Smyrne près d'Ephese & Alexandrette.

près des portes de Syrie, qu'il y en a entre cette dernière Ville & Bagdad, située dans le voisinage de Babylone. Il en est de même de la route des dix mille, après la mort de Cyrus.

La grande difficulté de M. Delisle consiste en ce que ces distances, comparées aux observations, établissent avec le degré, un rapport très-éloigné de celui qu'on a supposé jusqu'à présent; puisque les 16050. Stades comptés par Xenophon depuis Ephese, lieu du départ, jusqu'à celui de la Bataille, exigent qu'il y ait plus de 1100. de ces Stades au degré, quoi que nos Géographes n'en mettent que 600. ce qui diffère de près de la moitié.

L'Académicien leve cette difficulté, en supposant que les Stades & les Parafanges avoient beaucoup moins de longueur dans la haute Antiquité, que du tems des Romains; & que les petites mesures, toujours relatives aux grandes, ont aussi changé dans la même proportion. Il prétend que ces Stades anciens, plus petits que les modernes, étoient en usage du tems de Cyrus, du moins dans la plus grande partie des Païs parcourus par son Armée. Il appuye cette supposition. 1^o. sur la mesure du degré déterminée par *Aristote*, qui dit dans son *Livre de Cosmologie*, que la terre a 400. mille

mille Stades de tour ; ce qui par le calcul , donne 1111. Stades au degré : 20. sur l'expédition d'Alexandre & les mesures de ses routes rapportées par *Arrien* , par *Quinte-Curce* , par *Pline* & par *Strabon* , & qui ne peuvent être bien expliquées qu'en adoptant , sur les mesures anciennes , cette hypothese , faite de laquelle *Duval* , Géographe du Roi , dans la Carte de l'expédition de Cyrus , publiée en 1653. fait faire à l'Armée de ce Prince 500. lieues de plus qu'elle n'en a fait réellement , & donne à l'Asie mineure 1500. lieues quarrées , au lieu de 600. qu'elle doit avoir.

M. Delisle éclaircit , avec la même sagacité & la même justesse , les autres difficultés Géographiques , qu'offre le Texte de Xénophon , touchant la véritable situation de certains lieux & de certains Peuples. Tels sont , entr'autres , l'endroit appelé *Cunaxa* , où se donna la Bataille , dans laquelle Cyrus fut tué ; les murs de la Médie , & le fossé long de 12. lieues qui s'y terminoit ; les quatre canaux , larges de 100. pieds chacun , & voisins de ces murs ; les sources & les diverses branches de l'Euphrate & du Tigre ; un fleuve du Phase , différent de celui de la Colchide ; les bornes de cette Province , de la Paphlagonie & de la Syrie ; le desert d'Arabie placé dans la partie Orientale

tales de la Mésopotamie ; les Peuples nommés Carduques & les Tachos ; les Villes d'Ecbatane & de Gabris ; &c. Sur quoi nous renvoyons au Mémoire même de l'Auteur.

Il y a dans ce Volume trois articles de *Méchanique*. Le premier, qui ne paroît que dans l'Histoire, sur *la force des corps en mouvement*, est de M. le Chevalier de *Lowville* : le second, qui se lit & dans l'Histoire & parmi les Mémoires, sur *le choc des corps à ressort*, est de M. *Saulmon* : le dernier, entièrement renvoyé aux Mémoires, est l'Ecrit de M. de *Reaumur*, sur *un moyen de mettre les Carrosses en état de passer par des chemins plus étroits qu'à l'ordinaire, & de se tirer plus aisément des ornières profondes*. Nous ne ferons qu'effleurer le premier article.

I. C'est un axiome reçu de tous les Mathématiciens modernes, & principalement des Méchaniciens : Que la force des corps est le produit de leur masse par leur vitesse. Cependant, feu M. *Leibnitz* prenoit pour mesure de la force des corps mis en mouvement le produit de leur masse, non par leur vitesse, mais par le quarré de leur vitesse ; fondé sur ce principe que selon le système de *Galilée*, très bien démontré, un corps poussé de bas en haut avec un degré de vitesse

teffe & qui monte, par exemple, à une toife, monte à quatre s'il est pouffé avec deux degrez, à neuf, s'ils l'est avec trois, &c. Or les forces font comme les efpaces qu'elles font parcourir; & ces efpaces comme les quarrez des vitesses: Donc les forces font comme ces quarrez. Ce paradoxe de M. *Leibnitz* n'avoit séduit aucun Mathématicien, jusqu'à M. *Volfius*, qui l'ayant adopté dans son cours de Mathématique, a donné occasion à M. de *Louville* de combattre une erreur qui commençoit à se répandre, & qu'un nouveau suffrage du poids de celui de M. *Volfius*, joint à l'autorité de M. *Leibnitz*, auroit pû accréditer. L'Académicien a donc refuté en premier lieu le raisonnement que nous venons de rapporter; après quoi il s'est appliqué à détruire le sentiment de M. *Leibnitz* au sujet des forces vives, (ou qui produisent le mouvement actuel) & des forces mortes, (ou qui ne produisent que la tendance au mouvement) dont les premières étoient les seules qu'il mesurât par les quarrez des vitesses. M. de *Louville* prouve que dans les mouvemens composez, où entrent certainement les forces vives, ces forces ne font que le produit des masses par les vitesses.

Les *Machines* ou *Inventions* approuvées par l'Académie en 1721. font

10. Une machine de M. *Auger*, laquelle, par le moyen d'un cric, élève & abaisse perpendiculairement le piston dans la pompe, ce qui sert à conserver le corps de pompe, que le frottement inégal causé par le mouvement oblique du piston, ne peut que beaucoup endommager: 20. Une serrure du Sr. *Aumont*, à vingt-quatre fermetures, dépendantes de douze pènes fourchus ou à deux têtes, chacun desquels ferme à deux tours de clef, & dont le mouvement est l'effet d'une Mécanique inconnuë jusqu'ici dans aucune espèce de serrure.

La partie historique de ce volume est terminée par l'éloge de M. d'*Argenson*.

Uranies Noricæ Basis Astronomica, sive rationes motus annui, ex observationibus in solemni hoc nostro & seculo ab hinc tertio Norimbergæ sub eodem Meridiano habitis quàm plurimis deductæ & ampliter demonstratæ, &c. *Norimbergæ*, Typis Joannis Ernesti 1719. C'est-à-dire, *La base de l'Astronomie de Baviere, ou les divers rapports du mouvement annuel, deduits & démontrés par des observations faites à Nuremberg sur le Soleil, depuis trois siècles, sous le même Méridien. Par JEAN PHILIPPE WULZEREAU. vol. in folio, pp. 188.*

DANS les siècles même les plus grossiers, l'inspection du Ciel a excité la curiosité des hommes. Les mouvemens rapides des Astres, leurs périodes, leurs varietez ne furent d'abord qu'un sujet d'admiration pour les premiers observateurs; mais dans la suite la réflexion aidée de l'expérience, trouva de l'utilité dans ce qui ne paroissoit que merveilleux. Une industrie heureuse mit les hommes en commerce avec le Ciel, & leur presenta des guides sûrs pour se conduire sur la terre.

Ces avantages que nous offre l'Astronomie engagent tous les jours les esprits curieux à faire de nouvelles tentatives. L'on voit naître continuellement sur cette matière des Ouvrages qui sont le fruit d'un travail immense: Mais tout ce que ces Ouvrages renferment n'est pas également précieux, & pour en recueillir quelques observations nouvelles, il en coûte souvent la lecture d'un grand nombre de choses inutiles & communes. On peut dire cependant que dans un livre d'Astronomie, ce qu'il y a d'original dédommage presque toujours de ce qui n'est que copié. Il n'en est pas d'un Ouvrage sçavant, comme d'un simple Ouvrage d'esprit. Quelques traits heureux répandus, par exemple, dans un

Livre de Poësie , ne feront pas lire une longue suite de mauvais vers ; mais une seule découverte, en matière d'Astronomie , fait lire sans peine des volumes entiers. Sur ce principe , il y a lieu de croire que le Livre dont nous allons parler ne manquera pas de Lecteurs. A la vérité il n'est point exempt de mélanges étrangers. On y trouve jusqu'à des Odes & à des Rébus. M. Wulzerbau , après avoir suivi jusques dans le plus haut des Cieux le fameux Astronome Walter son Heros , veut bien faire une descente sur la terre pour nous rapporter l'Ode d'un fameux Poëte , composée en l'honneur de ce même Astronome , touchant la mort de sa femme. Le Poëte dit à Walter , que si les Dieux lui ont enlevé son épouse , c'est qu'ils ont voulu le mettre en liberté , afin qu'il pût se livrer tout entier à l'étude de l'Astronomie.

Feras quieto pectore, conjugem

Vel morte ademptam, consilio Deum :

Ut mente nunc Docta Sophia

Liberiore, vacare posses.

Le Poëte finit par une maxime que chaque Philosophe peut s'appliquer comme un bon conseil,

Nam

*Nam rava libris cura, ubi famina,
 Quæta turbat tella Philosophi,
 Diesque ac noctes cor mariti
 Per stimulos agitans acerbos.*

Ces traits & quelques autres semblables, qui auroient pu être mieux placez dans un autre Ouvrage, ne doivent pas prévenir les Lecteurs contre le Livre de M. Wulzerbau. Le travail assidu, l'exactitude, la pénétration de cet Auteur, méritent qu'on ferme les yeux sur quelques légers défauts qui n'intéressent en rien le fond de son Livre. On peut juger du cas que les Sçavans ont fait de ses observations, par les Lettres que lui ont écrit là-dessus Hévélius & Cassini. Ces fameux Astronomes l'exhortent à continuer son travail, & lui donnent de grands éloges: animé enfin par les sollicitations de ces grands hommes, il nous communique les fruits de ses peines.

Regiomontanus & Bernard Walter avoient fait beaucoup d'observations touchant le Soleil; ils avoient jetté les premiers fondemens de l'Astronomie, à Nuremberg. Leurs travaux, qui ont trois cens ans d'antiquité, risquoient de devenir inutile. Pour en tirer quelque usage M. Wulzerbau s'est attaché, durant l'espace de trente-six ans, à faire des ob-

servations sous le même Méridien, Il compara ces observations avec celles des Astronomes qui l'ont précédé. Enfin, par l'élevation du Pôle & de l'Equateur, il a déterminé la latitude de Nuremberg, l'obliquité de l'Ecliptique, des réfractations: Il a donné des Tables qu'il a revûes avec des soins infinis. Leur exactitude est confirmée tous les jours par de nouvelles observations.

Avant que d'entrer en matière, M. Wulzerbau nous parle des variations des Astronomes au sujet de l'élevation du Pôle. Non seulement les observations faites là-dessus par diverses personnes ne s'accordent point; mais il est encore arrivé que les mêmes personnes aiant fait leurs observations dans les mêmes lieux & en différens tems, n'ont pas trouvé la même elevation du Pôle dans les mêmes endroits. Tycobrahé en fournit un exemple: Il avoit crû que l'élevation du Pôle à Nuremberg, étoit de 55. degrez, 54. minutes, 30. secondes; mais dans la suite il reconnut qu'elle montoit à 55. degrez, 54. minutes, 40. secondes.

Ces variations de latitude avoient persuadé M. Wulzerbau que l'axe de la terre avoit un mouvement de libration: mais pour mieux s'éclaircir là-dessus, il écrivit à M. Hévélius. Ce sçavant homme lui répondit qu'il étoit persuadé que

l'éle-

L'élévation du Pôle n'étoit nullement sujette à des variations ; que depuis 20. ans , que Cruger l'avoit déterminée à Dantzic , il n'y avoit remarqué aucun changement:qu'il l'avoit toujours trouvée de 54. degrez , 22. minutes , 52. secondes. Sur ces assurances, M. Wulzerbau crut qu'il lui étoit permis de se défier des observations qu'on avoit faites sur l'élévation du Pôle , & chercha le moyen de les corriger. Avant que de donner ces observations , l'Auteur parle de la maniere dont on a observé l'élévation du Pôle, les réfractions, la parallaxe. Il entre là-dessus dans un détail dont il auroit pu se dispenser ; ceux qui sont en état de lire son Ouvrage n'ayant pas besoin qu'on leur dise ce que c'est qu'élévation de Pôle, latitude, parallaxe, & ceux qui n'ont aucune connoissance de ces matières ayant besoin d'instructions beaucoup plus étendues que celles que donne ici l'Auteur.

L'Histoire des diverses manieres dont on a observé l'élévation du Pôle , les réfractions, &c. n'est pas plus utile dans cet Ouvrage , tout le monde sçachant , par exemple , qu'on observoit autrefois la latitude par l'ombre des obelisques.

Ce que l'Auteur dit , en traitant des réfractions, est plus interessant. Le P. Magnan doutoit si on pourroit jamais trou-

446 JOURNAL DES SÇAVANS
ver une mesure certaine & constante des réfractions. Le froid & la chaleur, disoit ce grand Homme, produisent des variétés continuelles dans l'air. La Figure de l'Atmosphère, son étendue, l'agitation causée par les vents, réfléchissent diversement les rayons : les divers degrés de densité dans la matière étherée, les mouvemens rapides forment des obstacles continuels à la lumière dans les divers espaces qu'elle parcourt. Elle doit donc se détourner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Dans tous ces mouvemens elle doit ressembler à ces trainées de feu qui sortent des nuages en serpentant & qui suivent diverses routes, selon les obstacles qu'elles rencontrent. Ce sont là les raisons du Pere Magnan contre la mesure des réfractions. M. Wulzerbau tâche d'y répondre, mais il faut avouer que ses réponses, quelque bonnes qu'elles paroissent, laissent encore quelque incertitude dans l'esprit, sur les grands écarts des rayons. On ne sera jamais bien persuadé qu'on rencontre juste sur cela, en prenant des réfractions moyennes.

La suite de l'Ouvrage n'est pas ce qu'on y trouve de moins considérable. On y voit l'élevation du Pôle de Nuremberg, déterminée par les hauteurs des étoiles de la petite Ourse, qui sont

lus proches du Pôle. On y voit
 ation de l'Equateur sur l'Horison,
 stances qu'il y a entre le Méridien
 uremberg & celui de plusieurs au-
 Villes; enfin l'Auteur nous donne
 ables nombreuses, très-commodes
 tous les calculs qui concernent le
 l. Il seroit à souhaiter que dans
 les tems on eût eu des Observateurs
 ne M. Wulzerbau. Quelles lumie-
 auroient pas répandues sur la Gé-
 ue, & sur la Chronologie, des ob-
 tions faites par des Hommes si Sça-
 ? l'Ouvrage que nous a laissé Pto-
 e en est une grande preuve.

*ire de l'Empire Ottoman traduite de
 talien de SAGREDO par M. LAU-
 ENT. A Paris, chez Fr. Barois rue
 la Harpe, vis-à-vis le College
 Harcourt 1724. 5. vol. in-12.*

1 Ouvrage composé par *Jean Sa-
 redo*, Procureur de saint Marc,
 mprimé à Venise en 1679. M. Lau-
 en commença la Traduction l'an-
 suivante; & il a eu le tems de la
 ir, puisqu'il avoue qu'il y a plus de
 ns qu'il l'a achevée. Ricault, tra-
 par Aubriot, a écrit la Vie de trois
 ns, Amurat IV, Ibrahim I. & Me-
 et IV. c'est-à-dire, l'Histoire de
 l'Em.

448 JOURNAL DES SÇAVANS
l'Empire Ottoman depuis 1623. jusqu'en
1676. Son Continuateur a achevé la Vie
de Mehemet IV. jusqu'en 1687. qu'il fut
déposé; il y a ajoûté celle de Soliman II.
jusqu'en 1691. celle d'Achmet II. jus-
qu'en 1695. & celle de Mustapha II.
jusqu'en 1703. qu'il fut déposé & qu'on
mit en sa place son frere Achmet III. Il
ne nous manque donc plus que les 21. der-
nières années de l'Histoire Ottomane,
puisque l'Ouvrage de *Sagredo* commen-
ce à la fondation de la Monarchie des
Turcs, & qu'il conduit le Lecteur jus-
qu'à l'année 1640. Ce ne font point ici
des faits embarrassez, ou obscurcis par
l'Antiquité des tems. La Monarchie des
Turcs n'a commencé qu'au 14. Siècle.
Leur Histoire d'ailleurs se trouve liée à
l'Histoire de presque toutes les Monar-
chies. Elle est donc également utile à
apprendre & aisée à retenir.

Après une Dissertation sur l'origine des
Turcs, sur l'Etymologie de leur nom,
sur leurs conquêtes, sur la vaste étendue
de leur Empire, sur leur habillement,
leurs mœurs & leur Religion, *Sagredo*
commence son Histoire à l'année 1300.
Les Turcs avant ce tems là étoient un
Peuple errant, mais rassemblé sous un
chef. Dès l'an 763. ils ravagerent l'Ar-
menie & envahirent la Thrace; ils s'é-
tablirent ensuite dans le Turkestan, d'où
ils

ent plusieurs irruptions dans l'Ar-
 e, & combattirent souvent avec
 irrasins & avec les Chrétiens. O R-
 AN, qui étoit leur Chef sur la fin
 3. Siécle, aiant bien servi Aladin
 an d'Alep & de Damas, en qualité
 lieutenant Général de ses Troupes,
 gea les Etats de ce Prince après sa
 , avec les autres Lieutenans Géné-
 , & la Bithynie lui échet avec le
 qui regarde le mont Olympe. Cet
 man est le premier Empereur des
 s. O R C A N son fils lui succeda; il
 : grandes conquêtes, battit l'Empe-
 Andronic & les Venitiens, & s'em-
 de Nicée; c'est lui qui institua le
 nier la milice des *Fanissaires*, jeunes
 tiens renégats élevez dans la Reli-
 Mahometane & dans l'exercice
 armes, enlevez à leurs parens dans
 us tendre enfance, comme enfans
 ribut, & semblables aux *Mamelus*
 Soudans d'Egypte. Sagredo prétend
 le nom de *Fanissaire* vient de *Fa-*
 , *Porte*, qui est le nom qu'on donne
 Cour du Grand Seigneur. Mais
 : étymologie est absolument rejetée
 Vossius (*de vitiiis Sermonis* p. 227.)
 ar Lazzaro Loranço dans son *Otto-*
 10. Ces deux Auteurs font voir que
 om de *Fanissaires* vient de *Genizeri*,
 dans la langue Turque signifie *jeune*
Milt-

Milice, nouvelles Troupes. Orcan laissa deux fils qui regnerent successivement après lui: SOLIMAN & AMURAT. Ils firent l'un & l'autre plusieurs conquêtes, remporterent de grands avantages sur les Empereurs Grecs, & défirent les Armées des Chrétiens. Le dernier établit le siège de son Empire à Andrinople, & institua les *Spahis* ou Soldats à cheval. Il partagea aussi tous les Pays conquis en *Timariots*, qui sont des terres assignées à un Cavalier pour son entretien, à la charge d'être toujours prêt à monter à cheval, & à se ranger sous les Etendards au moindre signal. Ces *Timariots* sont cause que l'Empire Ottoman a toujours une Cavalerie nombreuse, qui ne lui coûte rien. Amurat institua aussi la charge de *Visir*. BAJAZET I. succéda à son Pere Amurat en 1383. ce fut un Conquerant semblable à ses Ayeux. Les Princes Chrétiens firent une ligue contre lui, dont il triompha; il défit l'Armée des Croisés, dans une bataille où il périt beaucoup de François, & où le Duc de Nevers Prince du Sang fut pris prisonnier. Bajazet, après cette victoire, assiégea Constantinople; ce qui engagea l'Empereur Emmanuel de venir en France solliciter du secours auprès de Charles VI. C'est ce redoutable Bajazet, qui trois ans après fut vaincu par Tamerlan,

merlan , & dépouillé de tous ses Etats. Sagredo raconte le traitement que Tamerlan fit à Bajazet , de même que l'ont raconté plusieurs Historiens ; quoi que d'autres Auteurs en ayent parlé différemment , comme on le peut voir dans le Journal du mois de Juin 1724. p. 636. à l'article de *l'Histoire de l'inconstance de la fortune* , par le Pogge. Selon Sagredo , Tamerlan fit enfermer Bajazet dans une cage , il s'en servoit comme d'un marchepié , lorsqu'il vouloit monter à cheval. On ne lui donnoit à manger que sous la table de son Vainqueur , les mains liées derrière le dos : sa femme servoit toute nue à cette table , & versoit à boire au Barbare. MEHEMET I. fils de ce malheureux Prince , repara les ruines de la Monarchie Ottomane & regna avec beaucoup de gloire. Il mourut en 1421. AMURAT II. son fils aîné lui succéda. Ce Prince belliqueux & sanguinaire se signala par plusieurs victoires remportées sur les Chrétiens ; mais sur la fin de ses jours il fut malheureux. Scanderbeg Prince d'Albanie , dont on voit ici l'Histoire fort en abrégé , lui livra plusieurs combats , où les troupes d'Amurat furent vaincues. Cet Empereur mourut âgé de 85. ans en 1457. MEHEMET II. son fils monta sur le Trône après lui & porta la Monarchie Ottomane au plus haut

haut point de gloire & de puissance. Ce fut lui qui prit Constantinople en 1453. & déthrona Constantin Paléologue dernier Empereur d'Orient. Mehemet se sentant épris d'une passion violente pour une belle Grecque, & craignant que l'amour n'affoiblit son courage, tira un jour son sabre & coupa la tête à sa maîtresse. Trois ans après la prise de Constantinople, il mit sur pié une Armée prodigieuse, & alla assieger Belgrade; mais il fut contraint d'en lever le Siège, son Armée ayant été taillée en pièces par les Chrétiens, sous le commandement du célèbre Hunniade. On voit ici le détail de tous les exploits de Mehemet II. & du fameux Siège de Rhodes en 1481. que le Grand Maître d'Aubusson l'obligea de lever, au bout de trois mois. Il mourut l'an 1481. âgé de 53. ans, dont il en avoit regné 32.

BAJAZET II. son fils qui lui succéda remporta d'abord deux victoires sur son frere Zizime, qui lui dispuoit l'Empire. Ce Prince infortuné se sauva à Rhodes; de là il fut envoyé en France & ensuite à Rome, Alexandre VI. ayant reçu une somme considerable de Bajazet le fit empoisonner. On trouve ici l'origine d'une coûtume qui se pratique à la Porte; c'est qu'aucun étranger ne s'approche de la personne du Sultan, sans que certains

Officiers leur tiennent les bras : ce qui s'observe principalement à l'égard des Ambassadeurs, lorsque le Grand Seigneur leur donne audience. Une blessure que Bajazet reçut d'un Dervis a donné lieu à cet usage. On apprend encore en cet endroit que les Turcs ne se croient point obligés à observer un Traité, s'il n'est écrit en langue Turque : que ces Peuples ne se battent pas volontiers sur mer, parce qu'ils n'entendent pas si bien la marine que les Chrétiens & que d'ailleurs la plus grande force des Turcs est dans leur Cavalerie, &c. Bajazet fut un très-grand Prince & eut presque toujours les armes à la main. Cependant sur la fin de sa vie il renonça aux fatigues de la Guerre & s'appliqua à l'étude de la Médecine. Après avoir régné 31. ans, il mourut à l'âge de 74. ans empoisonné par son fils Selin, qui le fit périr pour s'emparer du Trône. SELIN I. Prince belliqueux, hardi & inhumain fit moins la guerre aux Chrétiens qu'aux Mahometans, il renversa entièrement l'Empire des Mamelus qui gouvernoient l'Egypte depuis 300. ans. Il estimoit & aimoit la République de Venise. Ce Prince mourut en 1520.

SOLIMAN II. son fils monta sur le trône environ dans le même tems que Charles V. fut couronné Empereur à
Aix-

A V R I L 1725. 455

7 étoient , lorsqu'elle commença
à être assiégée. Voici le portrait que
l'histoire nous a fait de Soliman II. dont l'Histoire
n'est ignorée que de ceux qui ignorent
celle de Charlequint. „ Il régna
40 ans ; il étendit de tous côtés les
bornes de son Empire ; il avoit le
visage fort brun , une présence majes-
teuse , un tempérament mélancolique
et triste , la taille un peu au dessus de la
médiocre , le front large , les yeux
bleus & noirs , & le nez aquilin. Il
étoit sobre , ne buvoit jamais de vin ;
il étoit exact à sa parole , & penchant
d'instinct du côté de la clémence que de
la sévérité. Il poussa néanmoins la
cruauté jusqu'à l'excès à l'égard de sa
femme , & fut un pere dénaturé , ayant
fait mourir injustement trois de ses en-
fants qui lui étoient très-soumis , à la sol-
licitation de Roxelane , qui vouloit que
son fils Selin régnât après lui.

SELIN II. monta sur le trône à l'âge
de 40. ans , il remporta de grandes
victoires , moins par sa valeur que par
le secours de ses Généraux , qui avoient gagné
la guerre sous Soliman. Ce Prince
sortit jamais de Constantinople , &
il étoit toujours plongé dans les délices du
palais. Il aimoit passionnément le vin
et en y vivoit souvent ; il ne régna que
40 ans. L'Empire Ottoman commença
à décliner alors

456 JOURNAL DES SÇAVANS.
alors à décheoir de cette grandeur où
l'avoient porté ses prédécesseurs. AMU-
RAT III. son fils aîné lui succéda l'an
1575. Ce fut un Prince extrêmement
avare, cruel, lâche, inquiet, défiant,
irrésolu, ingrat; il fit la guerre par ses
Généraux en Perse & en Hongrie. Il
ne buvoit point de vin; mais il se li-
vroit avec excès à l'amour des femmes,
ce qui abrégea ses jours. *Il se priva de
la vie, dit l'Auteur, pour la donner à
d'autres;* il eut cinquante enfans, &
vécut 56. ans, dont il en passa 20. sur le
trône. MEHEMET III. son fils aîné,
commença de régner à l'âge de 7. ans,
& en régna 29. On ne le vit jamais à
la tête des armées, non plus que son
pere, hormis une seule fois; encore
prit-il la fuite. Il fut également lascif
& cruel; il fit mourir son fils aîné; le
second nommé Achmet lui succéda à l'â-
ge de 13. ans. ACHMET I. du nom ré-
gna onze ans; il avoit beaucoup de pré-
somp tion & d'ambition, mais peu de
capacité & de génie, & il fut malheu-
reux dans ses entreprises. Il donna deux
fois ses ordres pour faire mourir son fre-
re Mustapha, & deux fois il se rétracta,
& le déclara même son successeur à l'Em-
pire, au préjudice de ses propres en-
fans; il mourut en 1617. MUSTAPHA
ne régna que trois mois; il fut déposé

e stupide & insensé. OSMAN, é d'Achmet, fut mis en sa place, & alors âgé que de treize ans: mais à l'âge de huit ans il fut déposé par les freres, qui remirent en sa place son frere Mustapha, lequel le fit mourir, & fut déposé lui-même au bout de 2. ans, & fut toujours stupide & imbécille. ACHMET IV. frere d'Osman fut mis sur le trône à l'âge de 12. ans l'an 1624. son règne fut plus absolu que tous ses prédécesseurs, & fut le premier qui osa se faire mourir le Mufti; il aimoit fort les femmes & le vin, & ne jeûnoit point pendant le *Ramazan*: il fit étrangler plusieurs de ses freres, & commanda qu'on fit mourir Ibrahim, qui étoit le seul qui restoit des sept enfans mâles de l'empereur Achmet; Ibrahim pour conserver sa vie affectoit de paroître imbécille & incapable d'avoir des enfans, il avoit cependant fort peu d'esprit. Amurat III. superbe, dissimulé, prompt, actif, vindicatif, & grand politique. Il étoit peu de Religion, & faisoit souvent de fausses prieres, mais n'en faisoit jamais pour lui-même; il régna 15. ans, & mourut, comme il ne laissa point d'enfans, Ibrahim son frere lui succéda.

IBRAHIM, qui monta sur le trône l'an 1640. étoit petit, bossu, marqué de la verole, sans barbe, ayant le visage

pâle & l'air bas, maigre, hypocondriaque, & sujet au mal-caduc; tel est le portrait que Sagredo en fait. Cet Auteur finit son *Histoire de l'Empire Ottoman*, au commencement du règne d'Ibrahim. On trouve dans cet Ouvrage des réflexions, trop fréquentes, & sur tout une grande quantité de comparaisons avec des expressions & des pensées qui surprennent.

Liv. IV. p. 118. „ Gritti fut pris &
 „ condamné à un supplice très-cruel;
 „ on lui coupa le matin les bras, à mi-
 „ di les pieds, & le soir la tête; il mé-
 „ ritoit de la perdre, pour s'être mis à
 „ celle des Turcs. *Liv. VIII. p. 243.*
 „ Le même jour qu'il monta sur le trône,
 „ il fit étrangler cinq de ses freres;
 „ on peut justement appeler ces mal-
 „ heureuses victimes, Princes du sang,
 „ parce qu'ils sont destinés à le répandre
 „ pour la sûreté du Prince régnant.
 „ *Liv. IX. p. 2.* Il fit jeter dans la mer
 „ dix Concubines de son pere; il ne
 „ falloit pas moins d'eau pour éteindre
 „ leurs flammes. *Liv. X. p. 305.* A peine
 „ Achmet-eut-il proféré cet Arrêt, qu'il
 „ fut surpris d'une colique violente; il
 „ prit cet accident pour une défense que
 „ le Ciel lui faisoit d'exécuter une ac-
 „ tion si barbare, & il révoqua l'ordre.
 „ Ce fut à cette colique que Mustapha

„ son

son frere fut redevable de la vie; on peut dire qu'il en prit une nouvelle ce jour-là, & qu'il eut plus d'obligation au ventre de son frere, qu'à celui de sa mere".

Nous ne décidons point si Sagredo est un Historien toujours fidèle; mais les endroits que nous venons de rapporter; & beaucoup d'autres semblables font assez sentir que son Traducteur a voulu l'être. On trouve que s'il les avoit supprimés, il auroit peut-être fait plus d'honneur à son Historien. Quoiqu'il en soit, l'Histoire des Turcs est si pleine d'évenemens, que de quelque maniere qu'elle soit écrite, elle a toujours de quoi plaire. Nous avons l'*Histoire des Turcs* de Calcondyle, traduite en François, & continuée, par Mezeray; nous avons aussi celle de du Verdier & de Vanel, &c.

LETTRE aux Auteurs du JOURNAL
DES SÇAVANS, Sur l'Exposé qu'ils
ont donné de la question de Droit;
Si les Antonins sont Chanoines Regu-
liers.

MESSIEURS,

Vous avez jugé à propos d'informer
le Public d'une contestation agitée entre
les

les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, & les Religieux de S. Antoine, sur la prétention qu'ont ceux-ci, d'être vrais Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin.

Votre Journal du mois de Mai 1724. p. 494. contient un article sous ce titre: *Question de Droit Ecclesiastique, Si les Religieux de St. Antoine sont Chanoines Réguliers.* Vous y donnez un extrait des Mémoires respectifs des Avocats qui ont plaidé, à quoi vous ajoutez l'Arrêt intervenu au Grand-Conseil sur cette contestation, en faveur des Religieux de S. Antoine.

On ne peut trouver mauvais que vous ayez rendu compte au Public de ce qui est sorti de dessous la presse, mais comme votre Journal est lu de bien plus de monde, que des Procédures contentieuses, il semble que par votre Extrait la contestation soit reportée à un nouveau Tribunal, pour subir le jugement des Sçavans; c'est ce qui a fait croire qu'il ne seroit point inutile de mettre sous les yeux du Public les raisons des Chanoines Réguliers exposées avec plus d'étendue, que vous n'avez fait dans votre Extrait.

L'exacte neutralité dans la République des Lettres, dont vous faites si hautement profession, fait espérer que vous

refuserez pas de mettre cette Lettre
 as quelqu'un de vos Journaux suivans;
 e n'a pour but que de mettre les per-
 ones habiles & intelligentes en état de
 eux juger de cette contestation. Dans
 matières d'érudition comme celle-ci,
 Jugement des Sçavans & des bons
 tiques, doit être compté pour beau-
 ap, parce qu'elle est naturellement de
 r ressort.

Pour juger sainement & sûrement de
 te contestation, il faut supposer que
 Parties ont dit avec prolixité dans
 rs Mémoires respectifs tout ce qu'el-
 avoient à dire en faveur de leur
 ise; il faudroit avoir ces Mémoires
 is les yeux, ou présens à l'esprit; en-
 te qu'il ne restât plus qu'à en faire la
 e balance pour voir qui des deux suc-
 mbe à la preuve. On se flatte que
 bons Connoisseurs & les meilleurs
 tiques trouveront que les Antonins ne
 sont pas sur le point contesté à l'ar-
 te des Sçavans; deux raisonnemens
 cints suffiront pour le démontrer:
 premier roule sur l'argument négatif,
 le second sur l'argument positif.

Voici le premier. Il est incontestable
 e les Antonins n'étoient dans leur pre-
 ere origine que de purs Hospitaliers
 iques, établis dans le Prieuré de S.
 toine de Viennois, précisément pour

prendre soin des Malades, du mal
 pellié alors le Feu de S. Antoine (très
 peu-près que sont aujourd'hui les
 res de la Charité établis par saint Jean
 Dieu) & qu'ils ont perseveré dans
 état au moins pendant les deux premi
 siècles de leur institution: Le Mémo
 des Chanoines Réguliers a porté ce fa
 au souverain degré de l'évidence, &
 Mémoire des Antonins est obligé d'
 convenir; il faut donc que les Antonins
 pour soutenir leur prétention établissent
 aussi incontestablement & évidemment
 un second fait, qui est, que dans l'Or
 dre il est arrivé un changement interme
 diaire, qui les a fait passer de la pure
 Hospitalité à la Canonicité, & a chang
 ces Hospitaliers d'origine en de vrais
 Chanoines Réguliers, & que ce change
 ment soit clair, réel & effectif, c'est à
 dire, de dessein concerté avec connois
 sance de cause, exécuté avec une vo
 lonté bien marquée, par les puissances à
 qui il appartient de le faire; dans les
 formes en tel cas requises, & tout cela
 appuyé sur de bons titres; car un fait
 évident & incontestable, tel qu'est le
 premier, ne peut être contrebalancé que
 par un autre fait également évident &
 incontestable.

Si tout l'effort des Antonins ne con
 siste qu'à jeter de la poudre aux yeux,

& qu'à tirer des inductions problématiques, des changemens insensibles, tels qu'il en arrive dans tous les Instituts, qui demeurent rarement dans la modestie & dans l'humilité de leur première institution, des émancipations, des usurpations de qualitez indues, fortifiées par quelque possession, tout cela ne peut satisfaire des esprits attentifs. Un Roturier n'est point noble pour s'être donné souvent la qualité d'Ecuyer; l'évident ne se détruit point par le problématique, & c'est succomber au défaut de preuves, que de n'opposer que des incertitudes à un fait certain, il ne s'agit pas ici d'éblouir, il faut démontrer & convaincre.

Les Antonins pour établir leur prétendu changement d'Ordre nous renvoient à la Bulle de Boniface VIII. qui en fait la preuve & tout le fondement. * Les

V 4

Mé-

* Bonifacius . . . Prioratum ipsam in Abbatiam creximus . . . certo Canonicorum, seu Fratrum inibi numero constituto . . . nec Magistri vel Domini de cetero, sed Abbates Monasterii tantummodo appellarentur. quibus universi Fratres Hospitalis & membrorum eorundem quos Canonicos, seu Fratres Monasterii Sancti Antonii volumus de cetero nuncupari. . . quodque in eodem Monasterio S. Antonii & Hospitali ac Membris ejusdem B. Augustini Regula servaretur, & secundum eam dicti Abbas & Canonici, seu Fratres perpetuo vivere tenerentur.

Ba-

Mémoires des Chanoines Réguliers font voir avec une évidence qui ne laisse rien à désirer, que c'est une pure illusion, qu'on ne trouve point dans cette Bulle le changement qu'on y cherche, & qu'il n'y a de clair & d'incontestable dans cette Bulle, que le changement d'un Prieuré Bénédicteïn dépendant de Mont-Majour, en Abbaye indépendante, jointe à un Hôpital, pour être le Chef d'un nouvel Institut d'Hospitaliers de S. Antoine dont les nouvelles Colonies & nouveaux Hôpitaux, qui se formeroient *ad instar* du premier, seroient des dépendances; ce n'est point une conversion d'Hospitaliers en Chanoines Réguliers que l'on prétend faire, c'est un nouvel Institut qu'on veut former dans cet Hôpital; c'est un nouvel Ordre dans l'Eglise. On veut que S. Antoine, d'Hôpital particulier, qu'il avoit été pendant plusieurs siècles, devienne un Hôpital Chef-lieu de nouveaux Hôpitaux & Hospitaliers par voye de propagation. Voilà toute l'opération de la Bulle de Boniface VIII. Or ce n'est point-là ce dont il s'agit; ce n'est point-là avoir

in-
 Habitum vero cum signo (quod Potentiam vocant) in honorem ipsius beati Antonii, tam Abbas quam Canonici seu Fratres præfati juxta morem solitum ipsius Hospitalis semper & ubique portarent.

contestable le changement d'Hospita-
rs en vrais Chanoines Réguliers, qui
le point précis de la contestation.

On convient que ce Pape y met la
Règle de S. Augustin; mais les Mémoi-
s des Chanoines Réguliers font voir
n'ayant été réglé dans un Concile de La-
an, qu'on ne permettroit point de nou-
eaux Instituts, qu'ils n'embrassassent une
es grandes Règles, reçues & approuvées
e l'Eglise, avec la détermination des
Constitutions particulières; il falloit bien
ue cet Hôpital ou Prieuré soustrait à l'Or-
re de Saint Benoît, & occupé par de
ouveaux Religieux, reçût une autre Ré-
le: Celle de S. Augustin étoit toute na-
urelle; mais cela ne prouve rien, puisque
e Pere Helliot dans son Ouvrage des Or-
lres Religieux fait voir qu'il y a dans l'E-
glise plus de trente Instituts différens qui
ont pris cette Règle sans pour cela être ou
le dire Chanoines Réguliers, ils n'en ont
pas même la pensée. La Règle de S. Au-
gustin est une Règle générale, qui ne
contient que des principes généraux &
communs à tous les Instituts: Ce sont les
Constitutions particulières de chaque Ins-
titut, qui déterminent dans le particulier
& le détail les observances propres & spé-
cifiques. Qu'on consulte les Constitutions
des Chanoines Réguliers de la Congrégation
de France; tout y annonce l'Ordre &

l'état de Chanoines Réguliers. On ne trouve rien de semblable dans les Constitutions ou Statuts des Antonins d'où se devoit cependant tirer le caractère propre de leur Institut : Donner à un nouvel Institut la Regle de S. Augustin , n'est pas y mettre des Chanoines Réguliers : l'un est fort différent de l'autre.

On convient aussi que le terme de *Canonici* est exprimé dans cette Bulle, & répété jusqu'à trois fois ; mais la preuve des Antonins n'en devient pas meilleure, parce que l'on n'y trouve pas une seule fois le mot de *Canonici Regulares*, terme si connu & si usité dans le treizième siècle, terme si important dans une pièce de cette nature, terme si attentivement évité pour y substituer un terme qui a tout un autre sens ; sçavoir, *Canonici seu Fratres* ; pour désigner par cette disjonctive que le mot de *Canonici* ne valoit pas plus que celui de Freres-Hospitaliers. Les Antonins pour parer ce coup, disent que c'est le style de Rome de joindre le mot de *Frere* à celui de *Chanoine*, & donnent pour preuve que plusieurs expéditions portent que l'Impérrant sera reçu *in Canonicum & Fratrem*. Cette réponse n'ôte point la difficulté ; on convient que c'est assez le style des Provisions de Rome, dans lesquelles les qualités de l'Impérrant, du Bénéficé impérré, & du Monastere d'où il dépend étant ex-

pressés.

ement & nettement marquées, leur ne s'y peut méprendre: aussi ces termes sont-ils liés par une particule conjonctive *in Canonicum & Fratrem*; mais il est contraire évidemment dans les Mémoires qu'on abrège que ce n'est point-là le sens des Bulles, & on le montre par la comparaison d'un grand nombre d'autres Bulles des Papes, données pour de vrais Moines Réguliers.

Il n'est point précisément sur le mot *fratrem* que l'on insiste, il ne disconvient point à un Chanoine Régulier, c'est sur la conjonction étudiée, c'est sur cette particule disjonctive *Canonicos seu Fratres* qui est que visiblement que le second terme est interprétatif & limitatif du premier, & conséquent ne désigne point de vrais Moines Réguliers. Le sçavant Père Bignon a fait voir que ce terme, quand il est seul & sans accompagnemens déterminés, s'est donné à des gens qui ne furent jamais Chanoines Réguliers. Il n'en faut point d'autre preuve que les Antonins mêmes, on leur montre que pendant plusieurs siècles nonobstant cette Bulle & ce terme *Canonici*, ils n'ont point pris cette qualification: les Patentes de nos Rois ne la leur ont point donnée, non plus que leurs propres Historiens, & leurs propres Réformateurs. Au soutien de la Bulle de Boniface VIII. les Antonins apportent plusieurs

Bulles de fraîche date, de Paul V. de Gregoire XV. d'Urbain VIII. de Clement IX. qui s'expriment plus clairement en leur faveur. On leur répond que toutes ces Bulles ne rendent pas leur cause meilleure, parce qu'étant trop récentes, & n'étant point revêtues de Lettres Patentes, elles sont de nul usage en France & de nulle vertu, que toutes ces Bulles sont subreptices, parce qu'elles sont données sur des exposez captieux, des qualitez induëment prises, des suppliques artificieuses qui n'étoient que l'effet du desir passionné que les Antonins ont depuis un siècle, de se dire & de se donner pour vrais Chanoines Reguliers, si opposé à l'esprit de leurs Prédecesseurs dans les siècles précédents, qui n'avoient jamais pensé à prendre cette qualité. Aussi les Chanoines Reguliers se font-ils pourvûs contre ces Bulles & en ont appelé comme d'abus; d'autant mieux fondés que tous ces Papes n'ont jamais prétendu faire parmi eux un changement d'Ordre, mais faire revivre l'ancien sans autre innovation que la reformation des mœurs, l'institut d'Hospitaliers formé par Boniface VIII. & le Tau ou potence caractéristique subsistant toujours tel qu'il étoit auparavant.

Les Antonins font parade de grand nombre d'Ecrivains de réputation, qui leur ont donné cette qualité: cela ne prou-

ve
ce
un
ce
di
te
d
r
i

, ils leur ont donné ce nom, par-
 ils ont affecté eux-mêmes depuis
 ni siècle de se le donner, tous
 ui n'ont point intérêt d'approfon-
 noblesse d'un Bourgeois qui figu-
 lui refusent point la qualité qu'il se
 à lui-même, & peut être les Cha-
 Reguliers ne la leur contesteroient-
 aujourd'hui, si elle ne seroit de pré-
 eux Antonins, pour usurper les Be-
 affectez aux vrais Chanoines Regu-
 de même à peu près que les verita-
 onseillers du Roi s'embarassent peu.
 e qualité est accordée aux plus bas
 ers, pourvû qu'ils n'usurpent point
 ars droits. Voilà ce semble l'argu-
 negatif bien établi.

ici un autre raisonnement dont les
 nins ont peine à se tirer comme il
 est pris de l'idée & du caractère pro-
 spécifique des Chanoines Reguliers.
 est de principe que les Antonins ne
 oient se donner pour Chanoines Ré-
 s; à moins que l'idée de cet état, ne
 onvienne dans toute sa verité & sa
 ieté, & c'est à quoi ils ont peine à
 r.

s Antonins pour colorer leur préten-
 disent que les Chanoines Reguliers
 cette portion du Clergé, qui a em-
 la vie Reguliere sans abandonner la
 cature, ni renoncer à toutes les fonc-

tions; cette idée leur convient aussi bien qu'aux vrais Chanoines Reguliers. Mais leur raisonnement est defectueux & prove trop, parce qu'il enferme & confond dans l'Ordre des Chanoines Reguliers tout ce prodigieux nombre de nouveaux Instituts, qui ne furent jamais Chanoines Reguliers, & qui ne penserent jamais à se donner pour tels. Cette définition auroit peut-être été recevable dans les premiers siècles de l'Eglise, où il n'y avoit que le seul Clergé Episcopal, qui vacquoit à toutes les fonctions Clericales, & les Moines & Solitaires qui y renonçoient; mais depuis la multiplication, & s'il est permis de parler ainsi, depuis l'inondation des nouveaux Instituts Mixtes qui ont confondu les deux Etats, cette définition n'est plus recevable, elle est trop vague, elle n'est plus que la définition des Clercs Reguliers en général, & non pas des Chanoines Reguliers en particulier: car comme dans l'état seculier, tous Clercs ne sont pas Chanoines, aussi dans l'état Regulier, tous Clercs Reguliers ne sont pas Chanoines Reguliers. Ainsi les Antonins établissent mal leur qualité par cette idée confuse & générique.

L'Auteur des Mémoires des Chanoines Reguliers, a donné à ce raisonnement tiré de l'idée spécifique des Ordres & Instituts un tour assez pressant contre les Antonins; il prétend que le Clergé Seculier & l'An-

Ordre des Chanoines Réguliers ne
 fessentiellement & dans le fond qu'un
 corps, & que leur différente ma-
 niere de vivre, ne met point de différen-
 ce; que toute la différence des nou-
 veaux Instituts qui se sont formés dans la
 suite dans les siècles postérieurs de l'E-
 glise n'est venue que de la destination
 particulière & limitée qu'ils se sont choi-
 sies, laquelle ils se sont bornés, & sur la-
 quelle ils ont été reçus & approuvés dans
 l'Eglise, pour y former un Corps & Institut
 particulier. Comme donc le Clergé sécu-
 lier n'a point d'autre destination que tou-
 tes les fonctions Hiérarchiques de la Cléri-
 cature, & le Ministère Sacerdotal de J. C.
 sans distinction ni spécialité; il s'ensuit que
 les Chanoines Réguliers, qui ne font qu'un
 Corps avec ce Clergé, ne sont point dans
 l'Eglise un Institut particulier, ayant une
 destination bornée & limitée; mais ils font
 seulement une portion de ce Clergé Géné-
 ral, qui a choisi une forme de vie particu-
 lière sans sortir de la généralité ni de la
 destination Hiérarchique du Clergé. Par
 conséquent des contraires, il s'ensuit que tout
 nouvel Institut, qui a une destination
 particulière bornée & limitée pour motif
 de son Institution, ne doit plus être regar-
 dé comme un Corps particulier distin-
 gué & séparé du Clergé Général & Hiérar-
 chique, qui fait bande à part. C'est l'effet

472 JOURNAL DES SÇAVANS,
de sa destination particuliere où il s'est renfermé; cela se vérifie aisément par l'induction de tous les Instituts. Les Solitaires ont choisi la vie contemplative, & s'y sont bornez; les Mandians ont choisi la mandicité, & s'y sont renfermez, prêts cependant à secourir le Clergé, comme Troupes auxiliaires; Les Jesuites se sont particulièrement destinez à l'instruction de la jeunesse; les Trinitaires à la rédemption des Captifs; les Freres de la Charité au soin des Malades; les Ordres Militaires à la défense de l'Eglise; toujours sur ce principe qu'une destination particuliere forme dans l'Eglise un Institut particulier, & différent de ce Clergé Hiérarchique, qui demeure chargé des Eglises Pastorales, & qui n'a point de destination particuliere & limitée. Suivant cette Règle rien de moins Chanoine Régulier, rien de plus particulier, de plus isolé & de plus différent de tous les autres Instituts que les Antonins. Leur destination particuliere est annoncée & connue; c'est l'Hospitalité; encore n'est-ce pas l'Hospitalité prise en général, ni le soin de toutes sortes de Malades; mais spécialement & uniquement les Malades du Feu de S. Antoine. Qui pourra jamais s'imaginer qu'un tel objet soit propre à faire des Chanoines Réguliers, ou à incorporer ce même Institut avec cet ancien Ordre, qui a toujours fait partie du Cler-

, uniquement composé de Chanoines de Curez destinés aux fonctions Canonales ou Pastorales. Ce raisonnement paraît concluant.

Les Antonins s'imaginent avoir éludé la force de cette preuve, en disant que le cas particulier qu'ils prennent de ces Mandes n'empêche pas qu'ils ne vaquent à toutes les autres fonctions Cléricales; ce n'est pas résoudre la difficulté: car il ne s'agit pas précisément s'ils font quelques fonctions Cléricales; il s'agit de savoir si ces fonctions Cléricales entrent dans l'objet spécifique de leur institution & destination particulière qui caractérise leur Ordre, & d'où tous les nouveaux Instituts prennent leur distinction & leur différence, & les rend un Corps particulier. Il n'y a point d'Institut dans l'Eglise qui ne s'applique autant, & plus qu'eux aux fonctions Cléricales. Les Moines, les Mandians, les Peres Jesuites, les Trinitaires en font autant, mais tout cela est accidentel à leur destination spécifique & caractéristique. Ils diront sans doute que leur destination a changé, & par conséquent leur Ordre & Institut; mais il faudroit l'avoir prouvé clairement; c'est ce qu'ils auront peine à faire, à moins qu'ils n'ayent recours à un changement insensible, acquis par les fonctions Cléricales où ils se sont jettez; mais ils n'ont rien en cela au dessus
de

de tous les autres Instituts nouveaux, & cela prouveroit au plus qu'insensiblement ils se seroient élevez à l'état de Clercs Réguliers, mais non pas de Chanoines Réguliers, qui sont deux choses très-différentes depuis l'établissement des nouveaux Instituts dans l'Eglise.

Il y a un autre tour à donner à ce raisonnement pris de l'idée spécifique & de l'attribut différentiel des Instituts Religieux en général, & de l'Ordre des Chanoines Réguliers en particulier.

Dire que l'Ordre des Chanoines Réguliers est cette portion du Clergé qui a embrassé la vie Régulière sans renoncer à la vie Cléricale & à ses fonctions, ce n'est pas parler juste, du moins aujourd'hui; cette idée est trop étendueë, c'est l'idée & la définition des Clercs Réguliers, de quelque Institut qu'ils puissent être, c'est l'attribut générique du Chanoine Régulier, parce que tout Chanoine est Clerc, mais tout Clerc n'est pas Chanoine, aussi bien dans l'état Régulier que dans l'état Séculier. Quelle est donc l'idée juste, précise & complète de l'Ordre des Chanoines Réguliers, tel qu'il subsiste aujourd'hui? Il faut dire que ce sont les précieux restes de cet ancien Clergé Régulier, qui a si long-tems rempli plusieurs Eglises Cathédrales, & dont, lorsque la Régularité en a été bannie, on a fait des Collégiales Régulieres.

gulieres; & diverses Congrégations, qui réunies sous une idée commune forment une espece d'Ordre Canonique tout différent des autres Instituts nouveaux des derniers siècles de l'Eglise. Leur zèle pour la Régularité les avoit fait naître dans les Cathédrales, dans les tems de ferveur; ce même zèle les en a fait sortir dans les tems de refroidissement. Voilà quels sont les vrais Chanoines Réguliers, & la juste idée qu'il s'en faut faire.

Personne n'ignore que dès que les persécutions de l'Eglise eurent cessé par l'avènement de Constantin à l'Empire, plusieurs grands Evêques animez d'un zèle tout Divin & Apostolique, voulurent donner à leur Clergé une forme de vie toute Apostolique, régulière & édifiante. L'Eglise de Verceil sous Saint Eusebe, l'Eglise d'Hippone sous S. Augustin, l'Eglise d'Arles sous S. Hilaire, l'Eglise de Limoges sous S. Ruricius, l'Eglise Patriarchale de S. Jean de Latran, d'où s'est formé dans la suite une Congrégation en Italie, qui porte ce nom, l'Eglise d'Aléth, aujourd'hui S. Malo sous l'Evêque de ce nom, l'Eglise de Rheims par les soins de S. Rigobert, l'Eglise de Metz par les soins du fameux Crodegang, & une infinité d'autres, comme on peut le voir dans les Recueils imprimez à ce dessein *, embrasserent ce genre de vie.

L'Egli-

* *Disquisitiones Canoniques.* Chez Couretot.

L'Eglise de Pamiers ne l'a point encore abandonné, & la Cathédrale d'Uzès y a perseveré jusqu'à nos jours; la Congrégation de France a eu l'honneur de porter la Réforme dans cette Eglise, elle y a subsisté pendant une assez longue suite d'années. Toutes ces Cathédrales se laisserent enfiu d'un Institut si saint & si louable, & se livrerent à l'amour de la sécularisation, par la facilité qu'elles trouverent auprès des deux Puissances à passer du premier état au second: Mais l'amour de la Régularité n'ayant pû s'éteindre tout d'un coup dans tous les cœurs, du débris de cette Régularité des Cathédrales, se formerent des Collégiales & Congrégations de Chanoines Réguliers, qu'on s'est accoutumé à regarder comme un Ordre particulier, différent du Clergé séculier par la Régularité qu'ils ont toujours conservée inviolablement; mais très-différent aussi des nouveaux Instituts par la Cléricature Hiérarchique & Pastorale, à laquelle ils n'ont jamais renoncé, n'étant au fond qu'une société de Chanoines & de Curez distinguez des autres par la seule Régularité.

C'est de cette noble origine & de cet illustre berceau que l'Ordre des Chanoines Réguliers tire sa Canonicité inamissible & incommunicable à tous les nouveaux Instituts soi disants Clercs Réguliers; & qui les rend, non seulement Clercs, mais encore Chanoines.

Les Bénédictins reconnoissent pour leur berceau & le lieu de leur origine le Mont Cassin, & pour leur Instituteur S. Benoît; les Chartreux les montagnes de Grenoble, & pour leur Instituteur S. Bruno; les Dominicains leur Maison de Toulouse, & pour leur Instituteur S. Dominique, les Franciscains Assise, & pour Chef saint François, les Trinitaires Cerf-troid au Diocèse de Meaux, & pour leur Instituteur S. Jean de Matha; les Jesuites Montmartre & pour leur Instituteur saint Ignace; les Chanoines Reguliers n'en ont point d'autre que les Cathedrales Regulieres, & pour leurs Instituteurs les Evêques Zelateurs de la Régularité & de la désappropriation Apostolique. Voilà comme les Ordres & les Instituts se distinguent & d'où ils tirent leur difference propre.

Suivant cette méthode il est bien aisé de connoître ce que sont & ne sont pas les Antonins; leur premier Berceau est constamment l'Hôpital de saint Antoine de Viennois, leurs Instituteurs, deux Gentilshommes charitables du Pays; ils n'ont jamais occupé dans l'Eglise que des Hôpitaux de cette espèce, & des Commanderies ou dépendances de ces Hôpitaux. Leur premiere Origine en 1070. étoit purement Laïque. Le Pape Honoré III. en 1218. leur permit de faire les Vœux ordinaires de Religion; les voilà devenus de
Lai-

478 JOURNAL DES SÇAVANS.
Laiques Religieux. Le Pape Boniface VIII. en 1297. érige leur premier Hôpital en Abbaïe Chef d'Ordre, d'où les autres Hôpitaux & Commanderies dépendoient dans la suite, & leur donne la regle de saint Augustin avec le Tau, ou Potence; les voilà devenus d'Hôpital particulier un Ordre nouveau d'Hospitaliers, un Institut nouveau & tout particulier dans l'Eglise. Mais que peuvent-ils tirer d'un pareil Berceau, & d'une telle origine? peuvent-ils en tirer une confraternité avec l'ancien Ordre des vrais Chanoines Réguliers? jamais: cela repugne. Ils n'en peuvent donc tirer qu'une pure Hospitalité. Ils approchent plus par leur Institut, des Disciples de saint Jean de Dieu, que de l'ancien Ordre Canonique. Le plus qu'ils puissent prétendre, c'est que de Laiques ils sont devenus Religieux, & peu à peu par degrés Clercs Réguliers par une espece d'émancipation, mais non pas Chanoines; qui sçait s'il ne prendra point un jour en vie aux Disciples de saint Jean de Dieu d'en faire autant qu'eux, quand ils auront plusieurs siècles sur la tête.

Les Antonins n'ont donc, à proprement parler, d'autre titre de leur qualité que l'Arrêt qu'ils viennent d'obtenir au Grand Conseil: mais quelque respectable que soit ce Tribunal, cet Arrêt n'est pas suffisant pour faire les Antonins ce qu'ils ne sont pas

ux-mêmes, ni par leur véritable état, aura toujours révision de cause au Tribunal des Sçavans, qui ne se laissent point tromper par des lueurs destituées de bonnes raisons.

Le feu de saint Antoine, objet principal de l'institution de cet Ordre; le Tau, ou Potence, (signe commun de tous les Hospitaliers) caractère perpetuel de cet Ordre, le Privilege exclusif des Cochons à l'usage de ces Religieuses, en vertu des Patentés de nos Rois; tout cela n'annonce point aux concurrents un ordre Canonial & Pastoral, tel que l'ancien Ordre des vrais Chanoines Reguliers; mais un Institut nouveau, un Ordonnement singulier & isolé dans son espece pour l'usage d'un motif de charité, semblable à tant d'autres nouveaux Instituts qui ont pris naissance depuis l'an mille de l'Eglise.

Il est vrai que depuis un siècle les Antonins ont fait bien des tentatives pour se transformer en Chanoines Reguliers, jusqu'à changer leur premier habit, mais ces vains efforts n'empêchent pas qu'on ne reconnoisse toujours le même Ordre qui subsiste tel qu'il étoit au commencement dans ses principes essentiels.

Il faudroit pour en établir la pensée, que les Antonins montrassent sans ambiguité, un changement dans l'Abbaïe de saint Antoine, pareil à celui que les Chanoines Reguliers de sainte Genevieve montrent

* sous

* sous Eugene III. par le ministère de l'Abbé Suger, quand ils ont été substituez aux Chanoines seculiers qui occupoient cette Eglise avant eux.

Voilà, Messieurs, (à ce que l'on croit) la juste balance de ces Mémoires opposés, dont les uns ont mis la pure hospitalité des Antonins, au souverain degré d'évidence, les autres ne l'ont combattuë, que par des preuves fort équivoques. J'espère que les Sçavans n'auront pas de peine à prendre leur parti sur ces preuves. Je suis &c.

Le 20. Mai 1724.

* Collection des Conciles, *Gallia Christiana*, Antiquités de Paris par du Breuil.

TABLE DES ARTICLES.

A V R I L 1725.

- I. **L E C L E R C**, *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas.* 361
- II. *Explication des principales Médailles frappées pour servir à l'Histoire des Provinces Unies.* 374
- III. *Procès-Verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue en 1716.* 388
- IV. **D. GERVAISE**, *la Vie de RUFIN.* 391
- V. **VAILLANT**, *Traduction des Eglogues de VIRGILE.* 406
- VI. *Histoire & Memoires de l'Academie Royale des Sciences, Ann. 1721. II. Extrait.* 411
- VII. **WULZERBAU**, *Uranies Noticæ Basis Astronomica, &c.* 440
- VIII. **SAGREDO**, *Histoire de l'Empire Ottoman, traduite par M. LAURENT.* 447
- IX. **LETTRE aux Journalistes sur la Question si les Antonins sont Chanoines Reguliers.** 458

F I N.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

M A I 1725.

Augmenté de divers Articles qui ne se
trouvent point dans l'Édition
de Paris.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WAESBERGEN

M D C C X X V.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent
chez les WAESBERGE.

*Histoire de la Musique, de ses Effets & en quel
consiste sa beauté. 12. 4. voll.*

*Negotiations secrètes touchant la Paix de Munster &
& d'Osnabrug, ou Recueil Général des Preliminai-
res, Instructions, Lettres &c. concernant ces
Negotiations. fol. 2. voll.*

JO. VAN DEN HONART de Gratia Dei,
non Universalis, sed Particulari, nec non de
existentia Dei Dissertationes. 8.

JO. GUIL. JANI de Nicolaitis ex Hæretico-
rum Catalogo expungendis. 4.

— Dissertatio de Liturgiis Orientalibus, in
doctrina de S. Eucharistia antiquæ Veritati
Evangelicæ contra novos Pontificiorum &
C. Reformationum errores suffragantibus. 4.

GEORG. GOTHF. KEUFFEL Disquisitio
de Causis corruptæ Theologiæ. 4.

DOMIN. SNELLAARTS Annotationes in
S. Evangelium secundum Joannem, in sex
priora capita secundum Matthæum & in tria
priora secundum Lucam. 4.

Thesaurus Monumentorum Ecclesiasticorum &
Historicorum sive HENRICI CANISII
Lectiones antiquæ, variis Opusculis, Obser-
vationibus & notis aucta a JACOBO BAS-
NAGE. fol. 5. voll.

CORN. PHIL. HOFMANNI Diatribe sus-
tens nuptiarum secundarum tempora. 4.

FRANCISC. MANTICÆ Lucubrations
Vaticanae de tacitis & ambiguis Conventio-
nibus. fol. 2. tomi.

JO. CHRIST NEHRINGII Jus Saxoni-
cum discrepans hoc est Differentiæ Juris Sa-
xonici Electoralis aliorumque Jurium parti-
cularium. 4.

JOURNAL
DES
SCAVANS,
5
M A I M D C C X X V .

LETTRE écrite à Monsieur l'Abbé BIGNON, Conseiller d'Etat ordinaire, Bibliothécaire du Roi, & Président de l'Academie Royale des Sciences par M. WINSLOW, de la même Académie, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Censeur Royal des Livres : au sujet des deux Approbations qu'il a données ; l'une au Traité des Maladies des Os, & l'autre à la Lettre adressée à l'Auteur de l'Article II. (VI. dans cette Edition) du Journal des Sçavans du mois de Mars 1724. contre le même Traité.

M O N S I E U R ,

J'exécute vos ordres, en vous rendant compte avec toute la sincérité dont je suis capable, des motifs qui m'ont obligé d'approuver le *Traité des Maladies des Os*, & l'Ecrit intitulé : *Lettre à l'Au-*

484 JOURNAL DES SÇAVANS
teur de l'article second (VI. dans cette Edition) du Journal des Sçavans du mois de Mars 1724. qui est une critique assez forte de ce Traité; je prétends par-là me justifier auprès de vous & auprès du Public du double reproche d'être tombé en contradiction avec moi-même, & d'avoir induit en erreur l'Académie Royale des Sciences, qui sur mon rapport a donné son Approbation au Livre de M. Petit. Cette justification est fondée sur les Articles suivans.

I.

Les Approbations que l'Académie Royale des Sciences donne aux Ouvrages particuliers des Académiciens, n'ont d'autre but que de leur faire part d'un Privilège général accordé à cette Compagnie pour l'impression de tous les Livres composez par differens sujets qui composent cet illustre Corps. L'Académie ne regarde pas ces Ouvrages comme réellement Académiques, à moins qu'ils n'ayent été lûs & approuvez comme tels dans ses Assemblées ordinaires. C'est pourquoi elle donne simplement cette Approbation sur le rapport de deux Examineurs, qu'elle nomme pour cela, comme on le peut voir dans le Privilège dont il s'agit. Elle suit l'intention
de

de son auguste Fondateur de glorieuse Mémoire, en n'adoptant que des Observations de Mathématique & de Physique, qui soient ou tout à fait nouvelles, ou propres à éclaircir, à vérifier, ou à refuter celles dont on a déjà fait part au Public, soit dans les Mémoires de l'Académie, soit ailleurs. Elle ne considère ses Membres, de quelque Profession qu'ils puissent être, que comme des Sçavans uniquement consacrez à l'étude de ces deux sortes de Sciences: & son intention est de ne point recevoir parmi ses Mémoires ordinaires, des Observations purement Métaphysiques, Historiques, Médicinales, Chirurgicales, &c. C'est en ce sens, je veux dire, par rapport au Privilège dont je viens de parler, que l'Académie a accordé l'Approbation au *Traité des Maladies des Os*, sur le rapport de M. Littre & sur le mien, après nous avoir nommé l'un & l'autre pour l'examen de ce Manuscrit. L'Auteur est Académicien; mais le *Traité* n'est qu'un Ouvrage du ressort de la Chirurgie, dont il fait particulièrement profession.

II.

Le Public ayant lu l'Approbation de ce Livre, a été fort surpris de voir pa-

roître ensuite un Ecrit, qui relève quantité de fautes considérables d'Anatomie & de Chirurgie dans le même Traité des Maladies des Os. Cela tombe sur les Examineurs, & même sur l'illustre Compagnie, qui s'est fiée à leur rapport; & cela donne matière à plusieurs discours. C'est un malheur très fâcheux, mais purement accidentel, & une faute très-impriévuë. On étoit convenu d'avoir une Conférence avec l'Auteur du Traité des Maladies des Os, touchant plusieurs endroits de son Manuscrit, avant qu'il le fit imprimer. Sur cela & sur l'assurance que l'Auteur ne négligeroit pas un avantage si nécessaire à sa propre réputation, on ne trouva nul inconvénient à donner d'avance l'Approbation qu'il demandoit instamment pour pouvoir traiter avec son Libraire. Cependant distrait sans doute par ses occupations particulières, & peut-être poussé par la sollicitation de quelques amis, il ne songea plus à la Conférence, il abandonna son Ouvrage au sort de l'impression, & même avec des figures qui étoient à peine ébauchées. Quelques tems après je fus fort surpris de voir le Traité imprimé sans que la Conférence sur laquelle j'avois compté eût été tenuë; & je fus bien mortifié d'y rencontrer les fautes que je prétendois y corriger.

& dont j'avois marqué plusieurs avec mon crayon dans la marge du Manuscrit. Je sentis alors très-vivement le tort que j'avois eu d'être si facile, d'autant plus que j'appréhendois en même-tems que cette facilité ou complaisance ne fît quelque peine à l'Académie: complaisance au reste que je n'avois nullement prévu devoir tourner à mon préjudice, sur tout avec un Académicien, qui a toujours paru très-jaloux de sa réputation, & qui est un ancien Eleve de M. Littre.

III.

Le Public a encore été étonné de voir que j'aye approuvé ensuite l'Ecrit intitulé: *Lettre à l'Auteur de l'Article II. du Journal des Sçavans du mois de Mars 1724. &c.* dans lequel on attaque fortement le Traité des Maladies des Os, en y développant une partie des fautes qui s'y trouvent. Mais pouvois-je ne pas approuver un Ecrit qui releve si bien ces fautes, & qui, comme j'ai eû soin de l'annoncer dans mon Approbation même, devoit servir d'occasion aux éclaircissimens que je donne aujourd'hui. Tout ce que je viens de dire, Monsieur, n'est pas tant pour justifier la complaisance que j'ai euë de donner une Approbation anticipée, que pour éloigner tout soupçon qu'on pourroit former con-

488 JOURNAL DES SÇAV
de l'Académie Royale des Scien
vous hautement que j'ai fait une
J'en demande pardon. J'ai l'hon
ne avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble & très-o
Serviteur.

WINSL

A Paris le 2. Décembre 1724.

*histoire de la priè d'AUXERRE
Eugénie, & de la Abbaye
même Ville les années
avec un récit de sa
a servi un bon
des ouvrages
C'est
de*

Les Histoires particulières sont ordinairement bien reçues du Public. On les attend toujours avec empressement ; mais principalement celles des Pays sur lesquels il n'a encore rien paru d'imprimé. Auxerre paroît être de ce nombre : car quoiqu'il soit sorti de cette Ville plusieurs Hommes illustres , & plusieurs Ecrivains célèbres , aucun cependant n'avoit entrepris jusqu'ici d'écrire l'Histoire de sa Patrie. Celui qui a donné l'Histoire dont nous parlons ici , n'a point formé d'abord le dessein d'entrer dans un détail de tout ce qui pourroit former une Histoire complete , tant Civile qu'Ecclesiastique du Pais d'Auxerre. Il promet de la donner dans la suite. Il s'est borné pour le présent à ramasser en un corps tout ce que les Historiens de France & les Ecrivains particuliers ont écrit des guerres des Huguenots sous le règne de Charles IX. La raison qui l'a engagé à se fixer d'abord à ce petit Ouvrage est une cérémonie solennelle qui se fait chaque année dans la Ville principale du Pays , de même qu'il s'en fait en plusieurs autres Villes , en mémoire de leur délivrance de l'oppression des Calvinistes. Comme il s'étoit glissé plusieurs fautes dans les Histoires que les Particuliers avoient écrites

400 JOURNAL DES SÇAVANS.
écrites à cette occasion, & que les Auteurs de ces Manuscrits ne rapportent pas la moitié des faits qu'il a connus d'ailleurs, il a crû devoir refondre toutes ces copies, & les augmenter de tout ce qu'il a trouvé dans les Archives du Pays, qui lui ont été ouvertes, & même dans la Bibliothèque du Roi. Il pourra paroître à quelques personnes que l'Histoire des factions formées dans un Pays aussi petit que l'Auxerrois, & des ravages commis en conséquence, n'intéressent pas beaucoup les autres Provinces; aussi l'Auteur avouë-t-il qu'il n'a écrit que pour son Pays. Cependant on peut dire que son Livre renferme une Préface ou Discours préliminaire sur la Ville d'Auxerre qui doit intéresser tout le monde. Il reprend les choses dès la fondation. Il y fait voir l'origine de ses Eglises, des Monastères, Chapelles, Hôpitaux; des Tribunaux Séculiers: il y rapporte le passage des Rois & des Papes dans Auxerre, les Incendies & autres accidens qui y sont arrivez, les avantages spirituels & corporels du Pays. En un mot il n'y a aucun de ces Articles, dont il ne touche quelque chose au moins en passant, toujours fondé sur de bons titres qu'il a vûs. Outre cela les six chapitres qui composent l'Histoire des troubles causez par les Calvinistes peuvent
être

être envisagé par un endroit qui n'est pas indifférent : ce sont les Notes, que l'Auteur, qui paroît avoir une pleine connoissance des antiquitez de son Pays, a répandu par tout l'Ouvrage sur chaque lieu dont il est fait mention, soit Ville, Bourg ou Village, soit Abbaye, Prieuré ou Chapelle, & sur plusieurs personnes notables nommées dans son Histoire. Il seroit à souhaiter pour ceux qui entreprennent un Dictionnaire universel de la France qu'il leur fut fourni autant d'éclaircissens pour chaque Pays qu'il y en a pour celui-ci. L'Auteur p. 94. se plaint après plusieurs autres, que dans l'Histoire générale de M. de Thou, les noms propres sont devenus méconnoissables, parce qu'on les a trop éloignés du François. Il auroit été en effet plus convenable que M. de Thou, qui les puisoit dans Beze & autres, qui ont écrit en François, les eût latinisé plus naturellement, ou qu'en les déguisant par une meilleure latinité, il eût fait mettre en marge comment ces noms se disoient dans le langage vulgaire. Dans une autre Note il réfute avec justice la crédulité que quelques personnes ont aux Prophéties de Nostradamus, & il s'y fert fort à propos de ce qui se trouve dans nos Journaux de l'an 1666. Une des meilleures Notes dont sa Pré-

face est ornée est celle qu'il a faite sur la Bataille, dite de Fontenai de l'an 841, sur laquelle il promet de donner un jour une Dissertation. En attendant, l'Auteur, qui paroît avoir été sur les lieux, avoir examiné la situation de tous les Fontenai du Pays Auxerrois, ou du voisinage, & des Villages même qui ont des noms approchans, & avoir lu avec attention ce que Nithard, témoin oculaire de cette Bataille, en rapporte, se déclare pour les Plaines de Druyes, où il y a de belles fontaines, & dont les environs sont suffisamment désignez par Nithard. Nous n'oublions pas non plus la remarque qu'il a faite de la sépulture du Chancelier Algrin, qui étoit inconnue jusqu'à nos jours, & qu'il nous apprend être dans le Chapitre de l'Abbaye de Pontigni. Ce Chancelier vivoit sous Louis le Gros.

Nous voulons bien croire que ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'il s'est éloigné du sentiment de Pere Mabillon touchant l'Auteur de la Chronique de S. Marien, qu'il appelle Robert, quoique ce sçavant Bénédicte l'appelle toujours Hugues. Comme l'Original est encore conservé à Auxerre, il peut l'avoir examiné tout à loisir & plus à fond que n'auroient fait d'autres personnes.

Les Remarques Liturgiques qu'on trouve aussi de tems en tems dans son Ouvrage & dans les Pièces justificatives, ne peuvent déplaire à ceux qui par leur état doivent étudier à fond l'Histoire des Rits & Cérémonies de l'Eglise. Celle qui regarde l'Image de S. Christophle, qui a plutôt l'air d'un Edifice que d'une Statuë, à l'entrée de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, n'est pas une des moins sensées. Il semble qu'il auroit souhaité que toute la fureur des Huguenots fût tombée sur cette Image, qu'il représente comme aspreuse, & pire qu'un second Polyphème. Molanus nous apprend dans son Traité des Images la raison pour laquelle on représentoit ce Saint d'une grosseur si prodigieuse. On s'imaginoit que dès lors qu'on pouvoit avoir vû l'Image de ce Saint, on étoit sûr de ne pas mourir ce jour-là de mort subite ou tragique.

*Christophori Sancti speciem quicumque
tueatur,*

illa nempe die non morte malâ mori-
tur.

Ce que d'autres ont dit en moins de paroles par ce vers:

Christophorum videas; postea tutus eas.

Molanus réfute avec raison ce préjugé qui a fait élever en tant d'endroits des Images de S. Christophle en état d'être

aperçûës par les vûës les plus courtes.

L'Auteur, qui fait du Pere Divolé-Jacobin le Héros de son Histoire, paroît n'avoir connu que fort tard l'Edition de ses Sermons sur la Messe, puisque dans la Note qu'il fait sur ce Dominiquain, il n'en date point l'année. Les Bibliothécaires en comptent cependant au moins trois éditions. Les premières contiennent un éloge de ce saint Religieux, composé par un Prêtre Chartrain, & qui renferme certaines circonstances que l'Historien Auxerrois n'auroit pas oubliées, s'il les avoit connûës, puisqu'elles peuvent servir à justifier les louanges que tous les Ecrivains Catholiques ont données à ce célèbre Docteur Bourguignon, & qui est regardé avec raison par les personnes instruites comme un Martyr des derniers tems. M. le Bœuf, qui s'applique également aux antiquitez prophanes de son Pays comme à celles qui sont purement Ecclésiastiques, n'a pas manqué de communiquer au Public une découverte qu'il a faite d'un pied-d'estal d'une Colonne ancienne, où l'on voit le nom d'un *Tetricius Africanus*, avec celui de la riviere d'Yonne. Il y a joint le jugement des Connoisseurs, qui croient que cette Inscription est des premiers tems. Elle doit au moins servir à confirmer de

plus en plus les Sçavans dans le sentiment qu'il y avoit plusieurs noms de Famille Romaine qui se terminoient en *ius*. C'est aussi le plus ancien monument où il paroisse le nom d'*leanni*, qui est celui de la riviere d'Yonne, dont la source est à trois lieuës d'Autun, vers le Couchant. Nous observons que c'est avec une grande raison que l'Auteur se plaint de quelques-uns de ses Concitoyens, qui ont souffert qu'on brisât & qu'on employât dans leurs bâtimens' des pierres anciennes où étoient gravées des Inscriptions dont les Sçavans auroient tiré quelque utilité. C'est un mal qui n'est pas particulier à la Ville d'Auxerre. Il y a aussi en d'autres endroits des personnes qui ne sçavent pas discerner ce qui peut rendre recommandable le Pays de leur propre naissance: & il est juste que ceux qui ont de l'amour pour l'antiquité puissent s'en plaindre lorsque l'occasion s'en présente.

HESPERIDUM NORIMBERGENSIUM, sive
de MALORUM CITREORUM, LIMONUM,
AURANTIORUMQUE culturâ & usu;
Libri IV. bene multis iconibus
in æs elegantissime incisus ornati. Quibus
subjuncta est Flora, flores plantasque
rariores in agro Norico cultas exhibens,
accessit de Horologii Solaris
buxo.

496 JOURNAL DES SÇAVANS
buxo describendi ratione, de horto
ex Opticorum regulis delineando; de
columnis item milliaribus & Obelisco
Theodosiani simulacro in Auctoris
viridario erectis, brevis Commentatio.
Auctore J. C. V. omnia è linguâ Ger-
manica in Latinam nunc translata.
*Norimberga Majestatis privilegio apud
Jo. Andr. Endteri P. M. filium & here-
des.* C'est à dire, *Traité de la culture
& de l'usage des CITRONS & des
ORANGES, divisé en quatre Liv. avec
un grand nombre de Planches en taille-
douce. On y a joint une Liste des
Plantes les plus rares qui se cultivent
aux environs de Nuremberg, avec la
méthode de construire des Cadrans So-
laires par l'arrangement des bouis d'un
Parterre, la manière de tracer sur une
Carte un Jardin selon les règles de
l'Optique. Et un petit Discours sur les
divers Obelisques dont l'Auteur a orné
ses Jardins: le tout traduit d'Alle-
manden Latin.* A Nuremberg, 1723.
vol. in folio. pp. 270.

CET Ouvrage composé par M. Jean-
Christophe Volcamier est précédé
d'une Lettre adressée à l'Auteur par
M. Richard Reuschius, dans laquelle on
traite des principaux Auteurs, tant an-
ciens que modernes, qui ont écrit sur

le sujet des Jardins. C'est une Lettre remplie de remarques curieuses, tirées de l'Histoire & de la Fable. Après cette Lettre, qui est fort ample, vient une Préface de M. Volcamer, ornée de savantes Réflexions sur le progrès des Arts, & principalement de la Botanique dans ces derniers tems.

Quant à l'Ouvrage dont nous allons rendre compte, on peut dire qu'il n'est pas moins utile que curieux. Il est divisé en quatre Livres, comme l'annonce le titre; le premier Livre contient les enseignemens nécessaires pour planter les Orangers & les Citroniers, pour les conserver pendant l'Hyver, pour les arroser à propos, pour leur donner une terre convenable, pour les fumer, pour les exposer à un air qui les fasse croître, pour les transplanter, les échauffer, les faire multiplier, pour les greffer & les tailler, pour empêcher les fruits de tomber de l'arbre avant leur maturité. Après ces enseignemens l'Auteur examine les différentes qualitez des Oranges, selon les différens Pays où naissent ces fruits.

Les arbres sont sujets, comme les hommes & les animaux, à diverses maladies, & entre les arbres il n'en est guères qui y soient plus sujets que ceux dont

font mouin, peut avoir son
rapporte là-dessus divers préts
divers remedes qui ne font
gliger.

Les devoirs d'un bon Jardi
description de quelques lieux
bles font ici le sujet de dive
après quoi l'Auteur vient à
de l'Orange.

Le Livre II. commence
idée générale des Citrons,
teur y étale les différentes pré
ce fruit. Dans les premier
n'employoit le citron à d'a
qu'à rejouir l'odorat, & à g
vers les habits; mais dans la
reconnut de plus grandes ve
toine Tanara dans son *Ec*
Ferrari dans ses *Hesperides*
l'un & l'autre sur la foi d'Ar

poison ne fera aucun mal; c'est ce
 j'ai appris d'un de mes amis, mon con-
 citoyen, qui avoit le gouvernement de
 l'Egypte. Ce Gouverneur, selon
 la coûtume du Pays avoit condamné
 des Criminels à être mordus par
 des serpens; comme ils alloient
 au supplice, une femme qui se ren-
 contra sur leur chemin, & qui avoit
 par hazard un citron à la main, le
 leur présenta & leur en fit manger.
 Quand ils furent arrivez, on lâcha
 sur eux des serpens affamez, qui
 leur firent de piquères terribles;
 mais ces Criminels n'en ressentirent
 aucun mal, & demeurèrent aussi
 sains qu'auparavant. Le Juge éton-
 né s'enquit si on ne leur avoit point
 fait prendre quelque contre-poi-
 son, & aiant appris ce qui s'étoit pas-
 sé, il commanda le lendemain qu'on
 donnât du citron à l'un de ces Crimi-
 nels, sans en donner à l'autre, &
 qu'on les exposât ensuite tous deux à
 la morsure des mêmes serpens, ce qui
 fut executé; mais celui qui avoit pris
 du citron échapa, & l'autre périt sur
 l'heure. M. Volcamer remarque là-
 dessus qu'Athenée s'est trompé de croi-
 re que cette propriété du citron n'ait
 été reconnuë que de son tems, c'est-à-
 dire, du règne de Marc. Antonin, & il

300 JOURNAL DES SÇAVANS.
cite là-dessus Virgile, qui un siècle au-
paravant a célébré les vertus admirables
de ce fruit contre toutes sortes de poi-
sons.

*Quo non presentius ullum
(Pocula si quando seva infecere Novem
Miscueruntque herbas, & non innoxia
verba)
Auxilium venit, ac membris agit alta
venena.*

Ceux qui voudront voir au long les
vertus du fruit dont il s'agit, peuvent
consulter le Livre de Jean-Baptiste Fer-
rari, de *Malorum aureorum cultura &
usu*, chap. 20 & 21, & la sçavante Dis-
sertation qu'a donnée sur le citron Geor-
ge Francus.

M. Volcemer après avoir rapporté en
général les propriétés du citron, parle
en particulier des gros citrons d'Italie, &
en fait la description, qu'il accompagne
de Planches en taille-douce très-bien
gravées, où ces fruits sont représentés
dans leur grosseur naturelle. Il passe de
là aux citrons qui croissent dans son
Pays, & il les représente de la même
manière que les autres, dans leur gran-
deur & dans leur grosseur naturelle, les
uns coupez, les autres entiers, ce qui
fait un fort bel effet à la vûe.

Les Limons sont le sujet du troisié-
me Livre; L'Auteur traite d'abord de

es fruits en général, & de leur usage, près quoi il parle des Limons d'Italie, qu'il représente tout de même au naturel, les uns entiers, & les autres coupez en divers sens.

Il suit la même méthode dans le quatrième Livre. Il y parle d'abord des Oranges en général, & de leurs vertus, puis il descend dans le détail, & a toujours soin de mettre sous les yeux de ses Lecteurs les figures des fruits dont il traite. Ce quatrième Livre est suivi d'une description exacte des Plantes étrangères qui croissent aujourd'hui dans le territoire de Nuremberg; description accompagnée d'un nombre considérable de figures au naturel.

Après quoi vient un Appendice, où l'Auteur traite: 10. De la méthode de construire par l'arrangement des Bouis l'un Parterre, des Cadrans au Soleil. 20. De l'art de tracer un Jardin sur une Carte, selon les règles de l'Optique. 30. De la manière d'orner des Jardins par des Obelisques.

Cet Ouvrage, comme on voit, est fort diversifié; mais ce qui en fait le principal ornement est l'érudition dont l'Auteur l'a rempli.

PROCE's verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenuë à Paris au Convent des Grands-Augustins en l'année 1723. M. l'Abbé de Brancas, Agent Général du Clergé de France Secretaire. A Paris chez Pierre Simon, Imprimeur du Clergé de France, ruë de la Harpe aux trois Rois. 1724. pp. 530.

LE Roi n'ayant pas jugé à propos de permettre au Clergé de s'assembler en l'année 1720, en laquelle se devoit tenir la petite Assemblée, suivant l'usage ordinaire, donna des ordres au mois de Janvier 1723 aux Agens Généraux, pour faire tenir les Assemblées Provinciales, afin de nommer des Députez à l'Assemblée générale pour le 25 du mois de Mai de la même année. Il y eut à cette Assemblée 143 Séances. Dans la seconde MM. les Archevêques d'Aix & de Narbonne, & MM. les Evêques de Châlons-sur-Saône, & de Chartres, furent élus Présidens. Ensuite M. l'Archevêque d'Aix dit, qu'il croyoit que l'Assemblée se porteroit volontiers à nommer M. le Cardinal du Bois premier Ministre, pour Président au-dessus de tous les autres, que c'étoit un grand avantage pour le Clergé de voir à la té-

te des Affaires du Royaume une personne revêtuë du caractère Episcopal, & que le Clergé avoit lieu d'en espérer une puissante protection. Surquoi l'Assemblée nomma par voix de postulation M. le Cardinal du Bois premier Ministre pour Président, „ sans toutefois que „ cela pût tirer à conséquence pour l'a- „ venir, ce sont les termes de la délibé- „ ration, & sans qu'aucune personne, „ quelque place qu'elle remplisse, & de „ quelque Dignité qu'elle soit revêtuë, „ put dans la suite être Président des „ Assemblées générales du Clergé, lorsqu'elle ne sera point députée par une „ des Provinces, & qu'elle ne sera pas „ un des Membres desdites Assemblées „ générales.

On examina dans cette Assemblée deux affaires qui regardent les Chambres Ecclésiastiques des Diocèses. Voici le sujet de la première. Les PP. Barnabites de Lescar interjetterent appel en la Chambre Ecclésiastique supérieure de Bordeaux, de quelques Sentences rendues par le Bureau Diocésain d'Oleron, au sujet des impositions auxquelles ils contribuent, à cause du bien qu'ils possèdent dans le Diocèse d'Oleron; incidemment à cet appel, ils demanderent que le Syndic & les Députés au Bureau Diocésain fussent changez, & que l'on

fit des défenses à ceux qui étoient en place de continuer leurs fonctions. Sur quoi il intervint un Jugement le 27 Mars 1722, par lequel la Chambre Supérieure de Guyenne débouta les Barnabites de l'appel par eux interjetté, & ordonna néanmoins que le Syndic & les Députez du Diocèse d'Oleron seroient changez ou continuez annuellement dans l'Assemblée Synodale, avec défenses au Syndic & aux Députez de faire leurs fonctions, sans avoir été élus ou continuez. M. l'Evêque d'Oleron ayant demandé la cassation de ce Jugement, il fut ordonné par Arrêt du Conseil que le Syndic & les Députez de ce Diocèse continueroient leurs fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée du Clergé à laquelle les Barnabites pourroient s'adresser pour être statué sur leur prétention. Les Barnabites se désistèrent de leur demande, & le 25 Juin le Clergé statua que le Syndic & les Députez du Bureau Diocésain d'Oleron continueroient de faire leurs fonctions, & d'en user comme avant le jugement de la Chambre de Guyenne, & qu'il en seroit usé à l'avenir comme par le passé, pour la nomination des Députez & du Syndic.

Dans la Séance du Jeudi 20 Août le Clergé sur une contestation qui lui avoit été renvoyée par le Conseil, ordonna

que

que le Syndic du Diocèse de Châlons-sur-Saône continueroit d'être nommé provisoirement par les Députés du Bureau Diocésain, par lequel il pourroit aussi être destitué, sauf à le confirmer ou à le changer dans l'Assemblée Générale du Clergé du Diocèse, qui ne pourra être convoquée que par M. l'Evêque de Châlons, & lorsqu'il le jugera à propos. Le même Jugement maintient M. l'Evêque de Châlons-sur-Saône dans la possession d'avoir la voix prépondérante en cas de partage, tant dans les Assemblées du Diocèse, que dans le Bureau Diocésain, & décide que le Grand-Vicaire de M. l'Evêque de Châlons aura aussi la voix prépondérante en cas de partage, comme représentant l'Evêque.

Voici une affaire plus singulière que les deux précédentes. Dans les impositions que le Clergé repartit sur les différens Diocèses, il y a un excédent de 36000 liv. destiné, suivant les Contrats passés entre le Roi & le Clergé, au soulagement des Diocèses spoliés par les campemens des Armées du Roi, ou par l'Incurfion des ennemis de l'Etat. Quand il n'y a point de Diocèse spolié, cette somme de 36000. liv. se repartit entre les Cardinaux, pour leur servir de dédommagement des décimes qu'ils payent, & auxquelles ils prétendent

Charge proportionnée à leur be-
les Cardinaux s'opposent à
mande de ces Diocèses. L'affa-
restée en cet état, quand M. l'
Branças, Agent du Clergé, en
compte à l'Assemblée. Ayant
té le moyen des Cardinaux, qu
lui, consiste à dire que les Dio-
fligez de la peste n'étant point
les Contrats du Clergé au nor
Diocèses spoliés, on ne peut rie
dre sous prétexte de cette mal-
le fond destiné depuis long-tes
Cardinaux. „ Le Clergé, dit
„Branças, répondant à ce moy
„ pourroit-il pas soutenir avec
„ que toutes les fois qu'il arrive
„ liation générale, ou presque
„ dans un Diocèse, quelque qu
„ la cause, il est nécessaire que

„ par les campemens des Armées du Roi
 „ & par l'incurfion des ennemis de l'E-
 „ tat, c'est parce que ces deux espèces
 „ de spoliations font les plus ordinaires,
 „ & étoient les plus fréquentes lorsque les
 „ Contrats qui en font mention ont été
 „ passez ; si dans l'espece particuliere la
 „ spoliation causée par la peste n'est point
 „ exprimée, c'est que la peste est un de
 „ ces cas extraordinaires, très-rares, &
 „ qu'on ne veut pas même envisager pour
 „ s'en épargner l'horreur. La spoliation
 „ causée par la peste est mille fois plus cru-
 „ elle que la spoliation causée par les cam-
 „ pemens passagers des Troupes du Roi,
 „ ou par une incurfion furtive & précipi-
 „ tée des ennemis de l'Etat. D'ailleurs
 „ dans l'espece dont il s'agit, les Diocè-
 „ ses qui ont été affligés de la peste se trou-
 „ vent réellement spoliés par le campe-
 „ ment des Armées du Roi, & par consé-
 „ séquent dans le cas précis, marqué par
 „ les Contrats passez entre le Roi & le
 „ Clergé. Les Troupes du Roi ont for-
 „ mé des Lignes & des Barrieres pour en-
 „ fermer le Pays infecté ; ils l'ont séparé
 „ du commerce du reste du Royaume &
 „ lui ont par-là, quoique par une fatale né-
 „ cessité, causé une veritable spolia-
 „ tion“. Sur ces remontrances, le Clergé
 „ a ordonné à M M. les Agens de pour-
 „ suivre au Conseil des Arrêts pour la dé-

cies importans sur le cérémon
premier est un Reglement fait
au sujet des contestations entre
officians aux Services solennel
ordre de S. M. & le Maître de
nies. Ce Reglement porte,
toutes les cérémonies Ecclesiast
tes par ordre de S. M. le Gra
des cérémonies demeurant dan
pour avoir l'œil à ce que tout
l'ordre, le Maître des cérémon
avertir à la Sacristie le Prélat of
le conduira jusqu'à l'Autel,
d'absence du Grand-Maître de
nies, le Maître des cérémoni
rant dans le Chœur, l'Aide de
nies ira avertir à la Sacristie le
ciant, & le conduira jusqu'à l

Le second article est une Le
le Gardien des Sacrements écrit

le fauteuil de Roi, reconduire Messieurs du Clergé, en donnant la droite à l'Archevêque qui se trouve le chef de la députation, jusqu'à la porte du Salon qui ouvre sur le pailier de l'escalier, où il se place contre le batant de la porte, qui est à gauche, donnant la droite à tous Messieurs du Clergé, qui défilent devant lui. M. le Garde des Sceaux ajoute que ce sera sa loi pour l'avenir, & que sa Lettre pourra servir à autoriser ceux qui viendront après lui à se conformer à un usage si bien éclairci, & si conforme au respect qui est dû à l'Eglise.

Les affaires de MM. les Evêques de Lauzanne & de Mâcon regardent la Jurisdiction Ecclesiastique. Le premier avoit donné la tonsure à plusieurs Chevaliers de Malthe Novices, sans *licet* de M. l'Archevêque de Paris, à qui, porte le Procès Verbal, il devoit demander territoire, & sans que ceux à qui il avoit donné la tonsure eussent aucun Démissoire de l'Evêque de leur origine. Surquoi l'Assemblée statua que M. de Lauzanne ne sera jamais invité à aucune cérémonie où les Evêques se trouveront, qu'il ne sera pas même reçu parmi les Evêques, s'il oloit s'y présenter, jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction à M. l'Archevêque de Paris, & que si M. l'Evêque de Lauzanne revenoit à Paris il seroit aussi-tôt averti de cette *délibération*.

M. l'Evêque de Mâcon, en vertu d'un Arrêt du Parlement de Dijon, avoit donné des Provisions d'un Canoniat de Châlons sur Saône au Sr. Reffignier, à qui M. l'Evêque de Châlons & M. l'Archevêque de Lion avoient refusé des Provisions, n'ayant point vu de certificat de vie & de mœurs, ni de signature du formulaire. M. l'Evêque de Châlons en porta ses plaintes à l'Assemblée: l'affaire fut examinée au Bureau de la Jurisdiction. M. l'Archevêque de Vienne chef de la Commission, faisant son rapport à l'Assemblée, dit, que les Arrêts des Parlemens qui renvoyent au plus ancien Evêque de la Province pour donner des Provisions, sur le refus de l'Ordinaire & du Métropolitain, renversent l'ordre Hiérarchique, & qu'ils sont contraires aux Ordonnances de nos Rois. entr'autres à l'Art. 2. de l'Ordonnance de Blois, à l'Art. 64. de l'Edit de Melun, & à l'Art. 6. de l'Edit de 1695. L'Assemblée a arrêté sur les conclusions du Promoteur,

„ qu'il seroit mis un article dans les cahiers
 „ qu'elle presenteroit au Roi pour supplier
 „ S. M. de défendre aux Parlemens de
 „ renvoyer sous quelque prétexte & pour
 „ quelque cause que ce puisse être, con-
 „ formément aux Saints Canons & Or-
 „ donnances du Royaume, à d'autres
 „ Evêques, qu'aux Ordinaires, & à
 „ tous

rs refus aux Superieurs dans l'ordre
 érarchique pour donner des *Visa*, ti-
 s ou Provisions des Benefices; qu'à
 gard de M. l'Evêque de Mâcon,
 ssemblée lui écrivoit une Lettre, par
 uelle elle lui témoigneroit combien
 étoit étonnée de sa conduite, &
 elle lui marqueroit qu'il a contreve-
 au Reglement fait par l'Assemblée de
 35. confirmé par l'Arrêt du Conseil
 6 Mars 1646, & qu'il est dans le cas
 peines portées par ledit Reglement;
 que MM. les Agens écrivoient une
 re à tous MM. les Archevêques &
 ques, pour leur faire part de cette
 ération. La peine prononcée par
 eglement de 1635 contre un Evê-
 qui donne des Provisions sur le refus
 autre Evêque, sans être son Su-
 eur, est, outre les censures qu'en-
 rt le contrevenant, suivant les Con-
 & les Canons, l'incapacité de toute
 active & passive aux Assemblées Pro-
 iales & Générales, de sorte que s'il
 t Député, il en demeureroit exclu,
 ue celui qui auroit plus de voix après
 eroit admis pour vrai & legitime Dé-
 .

Dans le Recueil des Pièces qui font
 partie de ce volume, on voit le
 ces Verbal de deux Assemblées ex-
 ordinares des Prelats qui se sont te-

nués à Paris au mois de Décembre 1720. Voici ce qui y donna lieu: le Roi ne jugeant pas à propos de faire tenir l'Assemblée generale en 1720, donna ordre aux Agens du Clergé d'écrire aux Archevêques des Provinces qui étoient en tour de nommer des Agens, de tenir les Assemblées Provinciales pour procéder à la nomination. M. l'Abbé de Brancas fut nommé pour la Province de Reims, & M. l'Abbé de Premeaux pour la Province de Narbonne. On reçut leur serment dans ces Assemblées extraordinaires, & on nomma des Prelats pour presenter les nouveaux Agens à M. le Chancelier, afin qu'il leur accordât l'entrée au Conseil, comme l'ont eû leurs Prédecesseurs.

Les dernieres Pieces de ce volume sont les cahiers presentez au Roi par l'Assemblée de 1723, avec les réponses, tant pour la Jurisdiction, que pour les biens temporels de leurs Benefices. Le premier sur ce qui regarde la Jurisdiction, contient dix-sept articles, entre lesquels on voit celui que le Clergé avoit résolu de proposer à l'occasion de l'affaire de M. l'Evêque de Mâcon. Par le quatriéme de ces articles le Clergé supplie S. M. de lui accorder un nouveau Tribunal pour juger toutes les contestations qui pourroient naître par apel

comme d'abus ou autrement, à l'occasion
 les Ordonnances, Mandemens, Juge-
 mens ou Procédures des Evêques, leurs
 Vicaires Generaux ou Officiaux, en
 execution des Constitutions des Souve-
 rains Pontifes, revêtuës de Lettres Pa-
 tentes, registrées dans les Parlemens. Le
 Roi répondit à cet article que la con-
 noissance des apels comme d'abus avoit
 de tous tems été attribuée aux Parle-
 mens & aux Conseils superieurs, qu'il
 ne croyoit pas devoir les en priver:
 mais qu'il employeroit son autorité pour
 que ses Cours n'usassent de leur pouvoir
 que dans les cas où le ministère indis-
 pensable de leur devoir le requerrà, &
 pour le maintien du bon ordre dans
 l'Eglise & dans l'Etat.

ROBERTI DE AVESBURY Historia de mirabilibus gestis EDUARDE
 III. Accedunt Libri Saxonici, qui
 ad manus JOANNIS JOSCELINE
 venerunt, nomina eorum qui scripse-
 runt Historiam gentis Anglorum, &
 ubi extant; per Joannem Joscelinum,
 codicibus MSS. descripsit ediditque
 THOMAS HEARNIUS qui & Ap-
 pendicem subnexuit. C'est-à-dire,
l'Histoire des actions admirables
d'EDOUARD III. par ROBERT
DE AVESBURY. avec une Liste des

Liures Saxons, & les noms de ceux qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre: le tout recueilli par M. HEARN. A Oxfort 1720. in Octavo pp. 383.

ROBERT DE AVESBURY vivoit sous le regne d'Edouard III. Roi d'Angleterre, dont il avoit entrepris d'écrire l'Histoire. M. Hearn croit que cet Historien mourut vers l'an 1357, parce que l'Histoire qu'il a composée finit en 1356. Les autres Ecrivains qui ont parlé de Robert de Avesbury, n'ont pas marqué le tems de sa mort. M. Ducange se contente de dire que cet Auteur florissoit vers le milieu du quatorzieme siècle. Son stile n'a rien qui puisse attirer les Lecteurs; mais il rapporte les faits avec assez de précision, & si l'on excepte quelques endroits où il a été plutôt le Panegyriste que l'Historien d'Edouard III. il n'y a aucune raison de n'avoir point en lui toute la confiance que l'on doit avoir pour les Historiens contemporains. Ce qui fera le plus rechercher cette Histoire, est le grand nombre d'Actes, de Titres & d'autres Pieces originales qu'il y a insérées.

L'Histoire d'Edouard, sur tout les guerres qu'il a faites à deux de nos Rois, pour soutenir ses prétentions sur

la couronne de France, sont trop connus pour que nous donnions ici un précis de cette Histoire, il nous suffira de rapporter quelques traits des Pièces, soit Latines, soit Françoises que l'on trouve répandues en plusieurs endroits.

Une de ces Pièces des plus importantes est la Lettre que le Parlement d'Angleterre écrivit le 18 Mai 1343 au Pape Clement VII, au sujet des réserves des Benefices, & des autres manieres dont le Pape en dispoit, contre l'ancienne discipline Ecclesiastique. Le Parlement se plaint de ce que les réserves & les graces expectatives ont été une occasion de faire passer la plus grande partie des Benefices à des Etrangers; il represente que le soin des ames est négligé, parce que plusieurs Beneficiers n'entendent pas la Langue du Pays, que l'on ne fait plus ni les aumônes, ni le Service Divin, que les Bâtimens tombent en ruine, & que tout l'argent sort hors du Royaume. Après ce détail le Parlement supplie le Pape de vouloir bien lui faire une réponse favorable, & de promettre au plutôt de remedier à ces inconveniens, puis il ajoûte,

„ Entendauntz de certain qe pour rien
 „ ne lerroms qe nous ne mettrons noz
 „ cures travaillees de remedie acquerre
 „ du correction des choses suddictes. „

Le titre & le commencement font voir
 avec quel respect le Parlement d'An-
 gleterre écrivoit au Pape, même lorf-
 qu'il croyoit avoir quelque fujet de se
 plaindre de la Cour de Rome. „ Tre-
 „ sentifme pierre en Dieux, Sire Cle-
 „ ment, par divine purveance, de la
 „ feinte esglise du Rome & de univer-
 „ selle esglise foueraign ouesques, les
 „ foens filtz humbles & deuoutz Prin-
 „ ces, Ducs, Countes, Burhgeis, &
 „ tout la Cominalte del Roialme Den-
 „ gleterre, assembles à parlement te-
 „ nuz à Westmer al XV de Pak prof-
 „ chein passe, deuoutz beifers de ses
 „ tresentifmes piees oue toutes reve-
 „ rences & humilites. Tresentifme
 „ pierre, feinte discretion, gouverne-
 „ ment, & equite, ceux se monstrent
 „ en vous, & deuoient regner en si
 „ haut & feint Prélat, chief de feinte
 „ esglise par qi toute feinte esglise & le
 „ people dieu deient come par solail
 „ estre enluminez, nous doignent ferme
 „ espoir, qe les ioustes peticions & lonr.
 „ de Ihu Crist & de feinte esglise &
 „ votre feintete par nous monstrez ser-
 „ ront graciousement par vous escotez,
 „ & toutz erreurs & iniquites oustrez
 „ & remuez, &c. Tel étoit le François
 que l'on parloit en Angleterre dans le
 14^e. siècle.

de
 le
 ré
 me

On

On voit dans cette Histoire la Lettre d'Edouard III à Philippe de Valois pour défier à un combat singulier; & la réponse du Roi de France, qui commence ainsi: „ Phelippe par la grace de Dieux, Roy de France, à Edward Roy Dengleterre. Nous auoms veue voz Lettres apportez à notre Court, de part vous, à Phelippe de Valeis; en quelles Lettres estoient contenuz ascunes requestes que vous fistez al dit P. de Valeys, & pourceo que lez ditz Lettres ne venoient pas à nous, & que lez ditz requestes n'estoient pas faitz à nous, come apiert clerement par le tenor des Lettres, nous ne vous feissoms nul response.,, Le Roi marque ensuite qu'il a appris qu'Edouard est entré dans ses Etats, que les François se défendront avec vigueur, qu'Edouard a manqué à la fidelité qu'il avoit fait l'homage lige, & que ceux des Flamands, qui par de mauvais conseils ont pris le parti d'Edouard rentreront bientôt dans leur devojr.

Jean-Joscelin, dont M. Hearn a fait imprimer le catalogue des Historiens d'Angleterre, étoit Domestique de Parker, Archevêque de Cantorbéry. Ce catalogue n'est point un Ouvrage complet, il ne laissera point d'être très-utile à ceux qui voudront étudier l'Histoire

518 JOURNAL DES SÇAVANS,
d'Angleterre dans les sources. M.
Hearn prétend que le Livre de *Antiquitate Britannica Ecclesia seu de Vitis Episcoporum Cantuariensium*, que l'on attribue communément à Parker, n'est point de cet Archevêque, mais de Jean Joscelin. Parker, dit M. Hearn, y a pu mettre la dernière main; mais ce n'est point lui qui a recueilli les Mémoires, & fait les recherches sçavantes dont le Livre est rempli; il n'a pas même mis ces Mémoires en ordre; c'est Joscelin à qui la gloire en est due; mais il a souffert que le Livre fut publié sous le nom de l'Archevêque, de peur de s'attirer l'envie de ses contemporains. L'Auteur cite pour justifier ce fait Walton, dont le témoignage lui paroît être au dessus de tout soupçon, & Selden, qui ont été suivis par plusieurs autres Auteurs.

PETRI MAGNOI Regis Consiliarii &
Medici in alma Monspeliensium Medicorum Academia Professoris Regii, olim horti Regii Monspeliensis Præfecti, & Academiæ Regiæ Scientiarum Parisiensis Socii, Novus Character Plantarum in duos Tractatus divisus. Primus de herbis & subfruticibus in tres Libros divisus; Secundus de fruticibus & arboribus in tres Libros
editum

iam divisus: Opus posthumum summi laboris ab Authoris filio in eadem Medicorum Academia Professore Reo in lucem editum. *Montpelii apud duam Honorati Pech, Regis Typographi, &c. MDCCXX.* C'est-à dire, *Nouveau Caractere des Plantes, par PIERRE MAGNOL, &c. divisé en deux Traitez; le premier des Herbes & des sous-Arbrisseaux; le second des Arbrisseaux & des Arbres.* Ouvrage posthume mis au jour par le fils de l'Auteur. A Montpellier chez la Veuve Honoré Pech, Imprimeur du Roi, &c. 1720. in 40. pp. 340.

EST ici un Ouvrage posthume de feu M. Magnol, Professeur en Médecine à Montpellier, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences de Paris & connu par plusieurs Traitez de Médecine, publiez en divers tems. Ceci fut imprimé à Montpellier en 1720, par les soins du fils de l'Auteur: mais on ne l'a donné au Public que six tems après, à cause de la peste, qui ravageant une partie du Royaume, & quelques Provinces voisines, interrompoit le commerce, non seulement avec les autres Provinces du Royaume, mais avec les Païs étrangers.

chute, & les subdiviser en dres, à chacun desquels on pure les différentes especes.

Mais avant que de proposer ce nouveau caractère, il a crû de connoître en deux mots les méthodes imaginées par les bres Botanistes du siècle passé. Il commence par celle de *Rai*, ce François, qui pour l'établir a p lui convenoit le mieux dans les parties des Plantes. Il a reconnu que cette méthode n'est pas suffisante, comme il l'avoué l & il n'a épargné ni ses peins soins pour en trouver une meilleure, comme on peut le voir, par les différentes méthodes qu'il a mises après son *Histoire générale des*

Morisson a pris son caractère de la semence des Plantes; ayant suivi les idées de *Casalpin*. Quoique

irrégularité des fleurs, ou que celle
 de *Herman*, fameux Professeur de Ley-
 de, a tiré du nombre des capsules. Tou-
 ces ces méthodes ont été combattues
 par *Rai*, & par beaucoup d'autres Bota-
 nistes, qui les ont trouvées insuffisantes
 en ce qu'elles séparoit les Plantes qui
 devoient être ensemble, & mettoient en-
 semble celles qui devoient être séparées.

M. de Tournefort, célèbre Botaniste de
 nos jours, qui a établi la sienne sur les fleurs
 des Plantes, comme sur la plus belle & la
 plus apparente de leurs parties, & qui a
 voulu persuader par là que le caractère
 pris des fleurs devoit être préféré à tout
 autre, est tombé dans le même défaut
 que *Rivini* & *Herman*, comme l'assure
Rai, & comme l'Auteur du nouveau
 caractère l'a très-bien remarqué. C'est
 de quoi l'on pourra juger en lisant ses
 observations sur les différentes classes
 établies par *M. de Tournefort*. Cela
 n'empêche pas qu'on ne doive aux tra-
 vaux de ces grands hommes tous les pro-
 grès de la Botanique, & que les nom-
 breuses découvertes qu'ils ont faites
 dans cette Science ne soient d'un grand
 secours pour la perfectionner.

Toutes ces différentes méthodes pro-
 posées par tant d'habiles Botanistes,
 font voir la difficulté qu'il y a de ranger
 toutes les Plantes dans un ordre régu-
 lier,

il faut pourtant essayer de
la fleur même un nouveau
qui puisse servir de guide po
mettre en bon ordre ce no
de Plantes que produit la na

Mais pour connoître si cel
choisissons, (dit l'Auteur) i
nable & suffisant, voyons le
que doit avoir un véritable
fait 10. qu'il soit universel
puisse convenir, tant aux
sont déjà connuës, qu'à
pourra découvrir dans la sui
condition a manqué à tous
res dont on s'est déjà servi.
qu'il soit facile à appercev
doit s'entendre pour les
Plantes; car pour distinguer
on pourroit employer le mic

certaines regles, pour apprendre plus aisément une Science si vaste & si difficile.

10. Il faut se défaire de toute prévention sur les rapports qui pourroient se rencontrer entre deux Plantes. Ces rapports sont trompeurs, & il ne faut y avoir aucun égard si le caractère n'y convient pas; mais s'il y convient, l'on doit faire beaucoup d'attention au port de la Plante, comme on le voit par les exemples qu'allègue l'Auteur.

20. Il faut éviter, autant qu'il est possible, d'établir de nouveaux genres, & ne le faire que par nécessité. Cette multiplication, qui ne sert qu'à embrouiller la Botanique, & à la rendre plus difficile, ne doit être permise qu'en faveur de gens d'un mérite extraordinaire, & qu'on regarde comme les pères & les protecteurs des Sciences. C'est pour cela qu'on lit avec plaisir dans M. de Tournefort les nouveaux genres de Plantes, appellés *Phelipea*, *Bignonia*, *Fagonia*. Ce sont des noms qu'on ne scauroit immortaliser par trop d'endroits.

30. Il faut se garder de donner de nouveaux noms aux Plantes qui en ont déjà; ce qui cause un grand embarras à quiconque veût enseigner la Botanique.

40. S'il ne faut pas changer les noms des Plantes, il ne faut pas non plus changer ceux des parties des fleurs. On

croit par ce moyen faciliter la connoissance des Plantes; mais on se trompe puisqu'elle n'en devient que plus difficile & plus obscure.

50. Enfin il ne faut pas s'ériger en maître de la Botanique, & se donner trop de liberté, en faisant des règles qui n'admettront point la plupart des habiles Botanistes. Il est pourtant permis en certaines occasions de prendre quelque licence, quand la nécessité le requiert c'est-à-dire, quand une Plante s'éloigne du caractère générique, & qu'il faudroit détruire une méthode pour peu de chose; car il ne faut pas pour un simple jeu de la nature, & sans une nécessité indispensable, séparer des Plantes que le bon sens veut qu'on mette ensemble, & joindre celles qui doivent être séparées.

L'Auteur se flate qu'en suivant ces règles, on évitera les inconveniens, communs à tous ceux, qui ont rangé les Plantes selon les divers caractères qu'ils avoient imaginez.

Après avoir spécifié les conditions requises pour un caractère convenable, les règles qu'il faut observer pour en faire une juste application; l'Auteur avant que de déclarer celui dont il a fait choix, & qu'il tire d'une partie de la fleur; examine les différentes pieces qui composent celle-ci.

La structure de la fleur consiste dans l'assemblage de toutes ses parties, qui sont le calice, les feuilles des fleurs qui en ont, les étamines, les sommets, le style, le fruit, & la semence. Toutes ces pieces doivent être regardées comme parties intégrantes des Plantes, quoiqu'elles ne se trouvent pas dans toutes.

On a déjà essayé les deux principales de ces parties; sçavoir les feuilles des fleurs, & les fruits, & on a vû par expérience qu'elles étoient insuffisantes pour l'établissement d'une méthode générale; soit qu'on les prit séparément, soit qu'on les joignît ensemble. L'Auteur a tenté si le calice pourroit lui servir dans une pareille entreprise. Il y a trouvé d'abord des difficultez qui lui paroissoient insurmontables, & qui avoient sans doute rebuté ceux à qui la même idée étoit venuë: mais il a tourné cette partie de tant de façons, & l'a si bien disposée, qu'il prétend en faire un caractère plus universel que tous les autres, puisqu'on rangera sous lui & les Plantes qui sont déjà connues, & celles qu'on pourra découvrir dans la suite.

Quoique le calice n'ait pas la beauté des fleurs ou des semences, qu'il en soit même une des moindres parties, l'Auteur soutient avec *M. de Tournefort* que si ces moindres parties sont les plus

propres à établir un caractère, il faut sans difficulté les préférer aux plus nobles. Le même Botaniste avoit aussi raison de dire qu'on n'auroit jamais une idée distincte des fleurs, si on ne donnoit un nom general à la partie externe de la fleur, c'est-à-dire, au calice. L'Auteur ajoute qu'on n'aura jamais une idée parfaite des Plantes sans le calice, pris de la maniere dont il va l'exposer.

Il ne prend pas le calice dans sa signification ordinaire; mais l'accommodant à sa méthode, il le distingue avant que de le définir, en calice externe, & en calice interne. Cette distinction n'est pas nouvelle; les anciens Botanistes ont appelé le calice externe *Perianthe*, parce qu'il environne la fleur; & l'interne, *Péricarpe*, parce qu'il contient le fruit.

Cela supposé, le calice externe est la partie qui enveloppe ou soutient la fleur, & la semence: le calice interne est seulement la capsule ou le fruit, qui contient les semences, & qui est environné de la fleur, ou situé au dessous.

Suivant cette division, on apperçoit sans peine qu'il n'y a aucune plante qui n'ait un calice; car comme on convient que la *Valérienne* en a un qui soutient la fleur & la semence; on doit convenir de même que la *Clematite* & autres Plantes

ont aussi un qui soutient de même la

fleur

& la semence. Pour la *Tulipe*, le
convallium & autres, l'Auteur leur
 donne un interne, qui contient la se-
 ce.

Par ces termes de la définition du ca-
 lices externe, *Qu'il enveloppe* ou *soutient*
la fleur, on connoît d'abord qu'il y a
 deux sortes de calice externe. Celui qui
 enveloppe la fleur est visible: celui qui la
 soutient se distingue du pédicule, en ce
 que le pédicule s'élargit au-dessous de
 la fleur pour laisser monter plus libre-
 ment le suc qui doit nourrir la fleur &
 la semence. C'est une espece de *placenta*
 qui leur sert de soucoupe; & qu'on
 puisse dire la même chose des
 plantes qui ont le calice interne, aussi-
 bien que l'externe, la distinction en est
 si facile à faire en ce que dans le ca-
 lices externe & interne la cavité du pé-
 dicule élargi est censée partie du calice
 externe, soit interne. On distingue
 les plantes dont le calice soutient seule-
 ment la fleur & les semences, de celles
 qui ont un calice interne; parce que les
 premières ont les semences nuës & doi-
 vent être cherchées dans le premier Li-
 vre de la seconde partie; & celles qui
 ont une capsule ou un fruit, le doivent
 être dans le second Livre.

Comme il y a des plantes qui n'ont
 que le calice externe, d'autres qui n'ont
 que

te en trois Livres. Dans le
premier, on met les plantes qui n'ont que
le calice externe; dans le second, celle
qui ont le calice interne, qui est
la capsule ou filique; dans le
troisième, celles qui ont l'un & l'autre.
Le premier Livre se partage en plusieurs
Sections, & chaque Section en plusieurs
Articles, suivant la diversité des fleur-
mences ou des autres parties
pour former les genres subalte-

Cette méthode n'est ni
longue ni difficile, puisqu'on trouve
facilement par son moyen de
trouver les plantes chacune en
son lieu. Par exemple quand une Plan-
te a un seul calice externe qui enveloppe
le fleur, on la trouvera dans la
première partie du premier Livre; si le
calice interne soutient seulement la fle-

Quoique cette méthode soit très-facile, on ne laisse pas d'y trouver quelques difficultez. Mais comme l'Auteur en se les proposant à la fin du préliminaire de son livre, en a donné lui-même la solution; l'on y renvoie le Lecteur. On se contentera pour finir cet extrait, de donner en particulier le sommaire de ce qui est contenu dans chaque Livre, ce qui sera très-utile pour trouver les plantes dans leur propre lieu.

Premier Livre du I. Traité; des plantes à calice externe.

Comme le calice externe ou enveloppe la fleur ou la soutient, & lui sert en quelque façon de soucoupe, le premier Livre se divise en deux parties, dont la première contient les plantes à fleurs environnées du calice, & la seconde, celles auxquelles le calice sert d'appui.

La première partie est divisée en dix sections, & chaque section en chapitres, qui renferment les divers genres des plantes, & leurs especes.

La première section est pour les plantes marines, celles des rivieres, & les autres dont on ne connoît point encore parfaitement les fleurs & les semences.

On décrit dans la seconde section les capillaires, les mousses & les autres

plantes, avec les calices, ou les fleurs qu'on y a découvertes.

La troisième est pour les plantes qui ont les fleurs à étamines.

La quatrième est encore pour les plantes à étamines, qui ont des fleurs sans semences & des fleurs avec semences sur le même pied, ou sur des pieds différens.

La cinquième contient les plantes à étamines, dont les calices sont écailleux.

Dans la sixième, on range les plantes à calice externe, dont la fleur est d'une seule feuille, & qui ont une, deux, ou quatre semences.

Dans la septième se trouvent les plantes à fleurs en gueule, & cette section a trois chapitres qui renferment ces sortes de plantes, suivant que leurs fleurs en gueule ont la lèvre supérieure non-divisée, ou divisée, ou qu'elles ont les deux lèvres ou leurs découpures presque égales.

La huitième section contient les plantes dont les fleurs en gueule n'ont que la lèvre inférieure.

La neuvième est pour les plantes à calice externe, qui ont plusieurs feuilles à la fleur, & plusieurs semences,

Dans la dixième & dernière section, il s'agit des plantes à calice externe, dont les fleurs se nomment composées. Cet-

te section est subdivisée en cinq chapitres, dont le premier contient les plantes à demi fleurons, & à semence ou aigrettée, ou solide; le second les plantes à demi-fleurons, & à fleurons, dont les semences sont aigrettées ou solides; le troisième, les plantes à feuilles simples; le quatrième, les plantes à fleurons avec semence aigrettée ou solide; le cinquième, les plantes à fleurs composées, dont chaque fleur, ou d'une seule feuille, ou de plusieurs, ou régulière, ou irrégulière, a son calice particulier.

La seconde partie du premier Livre, dans laquelle il est parlé des plantes dont le calice externe n'enveloppe pas ordinairement la fleur, mais lui sert d'appui & comme de soucoupe, & dont les semences sont nues; est partagée en cinq sections. Dans la première sont les plantes d'une seule feuille à la fleur, & d'une seule semence: Dans la seconde, celles dont la fleur est d'une seule feuille avec deux semences, les feuilles disposées en rayons: Dans la troisième, subdivisée en plusieurs chapitres, sont les plantes qui ont la fleur à cinq feuilles, & pour l'ordinaire deux semences; (on les appelle *Ombellifères*;) Dans la quatrième, celles qui ont les fleurs à plusieurs feuilles avec plusieurs semences, à peu-près comme les fleurs à ombelle; & dans la

532 JOURNAL DES SÇAVANS.
cinquième les plantes qui ont les fleurs à
plusieurs feuilles, & plusieurs semences
nuës.

*Second Livre; des plantes à calice in-
terne.*

Ce Livre est divisé en 3 sections: La
premiere est pour les plantes bulbeuses,
dont la fleur est d'une seule feuille, ou
plusieurs feuilles qui enveloppent le cali-
ce ou le fruit, ou qui sont sur ce même
fruit le plus souvent à trois angles; la
seconde pour celles qui approchent des
bulbeuses, dont la fleur est d'une seule
feuille, ou de plusieurs feuilles réguli-
eres ou irrégulieres, qui enveloppent le
fruit ou sont au dessus de ce fruit, or-
dinairement triangulaire; & la troisiéme
est pour les plantes à calice interne, qui
ont la fleur d'une ou de plusieurs feuil-
les régulières ou irrégulieres, le calice
ou fruit, mou ou sec, & enveloppé de
la fleur, ou situé dessous.

*Troisième Livre; Des plantes à calice externe
& interne.*

Ce Livre, à cause du grand nombre
des plantes qu'il comprend, est divisé en
quatre parties, suivant le nombre des
fleurs & des feuilles.

La premiere partie, qui est pour les
plantes à fleurs d'une seule feuille, a
quatre sections. La premiere contient les
plantes à fleurs d'une seule feuille réguli-
ere,

re, & à fruit mou de diverses figures. La seconde celles qui sont à fleur d'une seule feuille régulière, & à fruit sec de diverses figures. La troisième celles qui sont à fleur d'une seule feuille régulière, & dont le fruit a plusieurs gaines ou filiques. La quatrième, celles qui ont la fleur d'une seule feuille irrégulière.

Dans la seconde partie on trouve les plantes qui ont la fleur de deux ou trois feuilles, & qui sont en petit nombre.

La troisième partie renferme les plantes dont les fleurs sont à quatre feuilles, & dont le fruit, la capsule ou la filique environne la fleur, ou est placée dessous. Cette partie est divisée en deux sections, dont la première se partage en cinq chapitres, dans lesquels sont comprises, 1^o. les plantes à fleur de quatre feuilles, & à fruit mou ou sec; 2^o. celles qui ont plusieurs capsules: 3^o. celles dont les capsules sont séparées perpendiculairement par une cloison mitoyenne: 4^o. celles dont les capsules ont une cloison entre deux membranes, ou un chassis qui les sépare en deux loges: 5^o. celles dont les capsules n'ont qu'une cavité.

On range dans la seconde section les plantes à quatre feuilles, & à filiques, soit, 1^o. que ces filiques se partagent en deux loges: soit 2^o. qu'elles paroissent

articulées: soit 30. qu'elles n'ayent qu'une cavité: soit 40. que les fleurs portent sur la filique.

La quatrième & dernière partie du troisième Livre, destinée aux plantes dont les fleurs sont à plusieurs feuilles, est divisée en quatre sections que remplissent, 10. les plantes à fleurs de plusieurs feuilles régulières, & à fruit rond ou long: 20. Les plantes qui ont les fleurs à plusieurs feuilles, & les fruits dans plusieurs gaines hérissées de petites cornes ou de petites queuees: 30. Les plantes dont les fleurs sont à plusieurs feuilles irrégulières: 40. Celles dont les fleurs sont à plusieurs feuilles irrégulières, & qu'on appelle *legumineuses*. Cette dernière Section est subdivisée en deux chapitres, par rapport à la diversité des feuilles & des fruits. Dans le premier se trouvent les plantes dont les feuilles sont rangées sur une côte, & qui sont de trois sortes; suivant 10. que la filique a deux loges; 20. qu'elle n'en a qu'une; 30. qu'elle est articulée. Dans le second chapitre sont les plantes dont les fleurs légumineuses ont 3 feuilles.

Le second Traité de cet ouvrage se divise comme le premier en 3 Liv. suivant que les arbres & les arbrisseaux ont 10. le seul calice externe: 20. le seul calice interne: 30. l'un & l'autre.

Le

Le premier Livre, partagé en 5 sections, comprend, 10. les arbres à chatons, & qui portent leurs sémences dans les mêmes chatons: 20. Les arbres à chatons dont le fruit est séparé dans le calice externe: 30. Les arbres *conifères*, qui ont les fleurs à étamines: 40. Les arbres *palmifères*, dont les fleurs sont à étamines: 50. Les arbres à une seule feuille, dont les fleurs sont au dedans du calice.

Le second Livre divisé en trois sections, contient, 10. les arbres ou arbrisseaux dont la fleur est d'une seule feuille, & le fruit ailé ou mou: 20. ceux qui ont la fleur à trois feuilles, & le fruit mou: 30. ceux dont la fleur est à plusieurs feuilles, & le fruit sec ou mou.

Le troisième & dernier Livre, composé de cinq sections, renferme 10. les arbres & les arbrisseaux qui ont la fleur à étamine, & le fruit sec ou mou: 20. ceux dont la fleur est d'une seule feuille, & le fruit sec ou mou, & ceux dont la fleur est d'une seule feuille irrégulière: 30. ceux dont la fleur est de quatre feuilles: 40. ceux qui ont la fleur à plusieurs feuilles, & le fruit mou ou sec; ceux dont les fleurs sortent d'un bourgeon, ou nouveau rejetton, & les feuilles d'un autre; ceux qui ont les fleurs à plusieurs feuilles, au dessous du fruit, & ceux dont la fleur est à plusieurs

536 JOURNAL DES SÇAVANS
fleurs feuilles, le fruit charnu, & qui
sont toujours verdoyans: 50. ceux qui
ont la fleur légumineuse, ou en forme
de papillon, avec des filiques.

LETTRE écrite au sujet de la REPOSE
faite par le Sieur PETIT, dans l'Amphi-
théâtre de S. Côme, à la Dissertation
qui a paru contre sa Machine, A Pa-
ris, au Palais, chez Jean-Raoul Mo-
rel, à l'Image S. Jean. 1724. in-douze
pp. 24.

Monsieur Bottentuit, Chirurgien Ju-
ré de S. Côme, ayant donné au Pu-
blic, une Dissertation sur les dangers
d'une Machine dont se sert M. Petit Chi-
rurgien, pour réduire les luxations; M.
Petit a cru devoir répondre à cette Dis-
sertation dont nous avertissons au reste,
que nous avons donné l'extrait dans le
Journal du mois de Janvier dernier, p. 69.
Mais il n'y a répondu que de vive voix,
& cela dans l'Amphithéâtre de S. Côme.
M. Bottentuit, qui étoit présent
à cette réponse, en a recueilli les prin-
cipaux articles dont il a fait le sujet de
cette Lettre. Comme il s'agit ici de
choses qui ne sont guéres à la portée du
Public, nous nous contenterons de dire
que M. Bottentuit relève M. Petit sur
plusieurs points d'Anatomie, où il pré-
sente

tend que M. Petit s'est trompé dans sa réponse, & nous rapporterons là-dessus un exemple qui nous a paru assez sensible pour pouvoir être entendu de ceux même qui n'ont qu'une légère connoissance de la structure & de la mécanique du corps humain.

M. Petit en voulant rendre-raison des différentes dispositions où se trouve le bras, lorsqu'il est luxé, dit, que dans les luxations du bras, où la tête de l'os se jette sous l'aisselle, le bras n'est écarté de la poitrine que parce que le deltoïde & le sur-épineux sont violemment tendus.

M. Bontentuit remarque que par rapport au deltoïde, le fait est faux, & que si M. Petit avoit examiné à fond sur une partie réellement luxée, la disposition de ce muscle, il auroit remarqué, que bien loin de servir à éloigner le bras de la poitrine par aucune tension considérable, ses fibres, au contraire, sont alors tout à fait relâchées. La raison, ajoute M. Bontentuit, en est toute visible, & pour la comprendre, il ne faut, remarque-t-il, que faire réflexion à l'origine & à l'insertion du muscle dont il s'agit, aussi bien qu'à ce qui se passe dans la luxation. En effet ce muscle tire son origine de l'Acromium, du milieu de la clavicule, & de toute l'épine

538 JOURNAL DES SÇAVANS.
de l'Omoplate. Il va s'insérer à la partie moyenne & antérieure de l'humerus. L'Humerus dans l'espece de luxation dont il s'agit, est remonté plus haut que la cavité qu'il occupoit. L'insertion du muscle est donc rapprochée de son origine, & les fibres sont plus ou moins relâchées, à proportion que la tête de l'os est plus ou moins avant sous l'aisselle.

La facilité qu'après la réduction, les malades trouvent ordinairement à lever le bras jusqu'à la hauteur de l'épaule, & la difficulté qu'ils éprouvent à le porter plus haut, est, selon M. Bontentuit, une preuve évidente de ce qu'il avance.

Pour sentir ceci, il faut observer que l'action du deltoïde, & celle du sur-épineux, ne sont pas les mêmes; mais qu'elles se succèdent seulement. C'est pour cela que ces muscles ont différentes origines & différentes insertions. Le deltoïde, par exemple, tire son origine de l'*Acromium*, & vient s'insérer à la partie moyenne & supérieure de l'humerus, parce que son action est d'élever le bras jusqu'à la hauteur de l'épaule, ce qu'il ne pourroit faire aisément s'il venoit s'insérer à la tête de l'os, parce qu'alors la puissance se trouvant trop près du point d'appui, le fardeau seroit trop pesant, & le mouvement beaucoup plus imparfait. Le sur-épineux,

neux, au contraire, qui n'a pas besoin d'une force si considérable, parce qu'il prend le bras dans l'équilibre où le deltoide l'a mis, ne s'insere qu'à la partie antérieure du col de l'humerus, au dessous de sa tête, & d'une éminence qui lui serve comme d'*orgueil*, d'où il a la facilité de lever le bras jusques sur la tête, ce qu'il ne pourroit faire si, comme le deltoide, il avoit son insertion plus éloignée. Ainsi le deltoide, qui leve le bras jusqu'à ce qu'il fasse un angle droit avec le corps, peut aisément conformer cette action, après que la luxation est réduite, parce qu'il n'a souffert de tension que dans le tems que l'os a été luxé ou réduit. Le sur-épineux au contraire, dont l'action commence où celle du deltoide finit, & qui porte le bras jusques sur la tête, étant le seul de ces deux muscles qui ait souffert une tension très-considérable, non-seulement dans le tems de la luxation & de la réduction, mais encore dans le tems qu'il est resté sans être réduit, ne peut agir sans une grande difficulté, & demande bien plus de tems pour se rétablir, parce que les fibres qui sont obligées de s'allonger à proportion que la tête de l'os s'éloigne plus ou moins de sa cavité, perdent pour l'ordinaire leur ressort, & que même souvent il s'en peut rompre quelques-unes.

M. Bottentuit, après un grand nombre d'autres réflexions que nous sommes contraints de passer, observe que la Machine inventée par M. Petit pour réduire les luxations, a eu très-peu de cours, & que la plus grande partie des épreuves qui en ont été faites, tant dans les Hôpitaux, que chez différens Particuliers, n'ont nullement réussi. Il ajoûte que M. Thibaut, Chirurgien en chef, de l'Hôtel-Dieu de Paris, si connu pour son sçavoir & pour sa probité, voulant examiner cette Machine, en fit l'expérience sur une cuisse luxée, & qu'il reconnut par lui-même tous les désordres qu'elle pouvoit produire. Comme ces remarques peuvent être utiles au Public, nous avons crû devoir les rapporter, sans prétendre cependant prévenir en rien, le jugement des Lecteurs.

JOAN. FRIDERICI LEOPOLD. Med.
 Doctoris Relatio Epistolica de itinere suo Suecico, anno 1707 facta, ad Excellentissimum atque celeberrimum virum Dm. JOANNEM WOODWARD, M. D. & Physices in Collegio Greshamensi Prof. nec non Collegii Medicorum, & Societatis Regiæ Sodalium. Londini apud Timoth. Child, ad album Cervum, juxta Ecclesiam D. Pauli, 1720. C'est-à-dire, Lettre de
 JEAN.

JEAN - FREDERIC LEOPOLD.
*Docteur en Médecine, contenant la
 relation du voyage qu'il a fait en Suede
 en l'année 1707. A Londres chez Ti-
 mothée Childe, au Cérif blanc, près
 l'Eglise de Saint Paul. vol. in octavo
 pp. III.*

LE dessein de M. Leopold dans' cette Relation, est de communiquer au Public les curiositez. qu'il a vuës dans un voyage qu'il a fait en Suede. Il commence par décrire quelques coquillages bizarres qui se sont d'abord offerts à lui, puis il parle de certains caillous qui rendent une odeur si fetide, lorsqu'ils sont foulez par les pieds des chevaux, ou des hommes qui passent, qu'il est presque impossible de la supporter. Il fait ensuite mention d'un métal ferrugineux, qui se tire du fond de certains Lacs pendant l'Hyver, & qui sert à faire des marmites, des canons & des boulets de canons.

Plusieurs Auteurs assurent que le fer se reproduit dans les mines, & que quand on en a tiré une certaine quantité, on trouve quelques années après, la même quantité dans le même endroit de la mine qu'on avoit épuisé. M. Leopold fait mention d'un fait qui sembleroit confirmer le sentiment de ces Auteurs, sans

une circonstance qu'il ajoûte, qui est que quand on a tiré du fond des lacs l'espèce de fer dont il vient de parler, on y en retrouve à la vérité autant trois ou quatre années après; mais que c'est la force de l'eau qui l'y a entraîné.

Cet article est suivi d'une relation curieuse, concernant la maniere dont quelques Ouvriers tirent & préparent l'alume de roche.

Quelques pages plus bas l'Auteur parle d'une montagne de Suede, qui est toute de fer, & dont la hauteur passe celle de toutes les montagnes du Pais; il dit que quand mille hommes se mettroient chacun à enlever toutes les années plusieurs tombereaux de ce fer, ils ne pourroient d'ici à la fin du monde venir à bout de le faire tarir. Ce fer ne se tire point du creux de la montagne; mais sur la fin des Automnes, quand le froid commence à se faire sentir, il se détache du haut du mont, des masses de fer; que leur poids entraîne en bas, & dont on remplit des tombereaux.

Mais comme ces masses sont extrêmement grosses, on les divise auparavant en plusieurs autres, sans quoi il seroit impossible de les charger sur des charrettes.

Pour les diviser ainsi, on allume de
grands

grands feux par dessus, elles se rompent alors, & on les voiture ensuite à la forge, où on les fait fondre, en y mêlant certaines pierres qui se tirent d'une montagne voisine: mélange absolument nécessaire pour la fonte de ce fer, qui est d'une dureté extraordinaire.

La pierre dont il s'agit est blanche; dit l'Auteur, & a des parties fines & agiles, qui étant d'une figure proportionnée aux pores de ce métal, s'y introduisent comme autant de coins, & aident par ce moyen le feu à faire la division nécessaire à la fonte. Quand le fer est ainsi fondu, & qu'il est devenu ce qu'on appelle fer crud, on en fait des especes de prismes; il est propre alors à divers ouvrages, & se convertit facilement en acier. Les Armuriers de Paris le préfèrent à tout autre pour faire des pistolets, on l'appelle *Fer de Tahaberg*.

L'Auteur s'étend beaucoup ici sur les Mines de Suede, & en rapporte un grand nombre de particularités curieuses; après quoi il fait le détail de plusieurs pierres singulieres qu'il a vuës, & dont il donne les figures en taille-douce.

Accurata Institutionum seu primorum
Juris elementorum D. Justiniani ex-
planatio. Accedunt nonnulla de Ju-
re

re Gallico, ut quomodo jus Romanum & Gallicum consentiant, vel dissentiant facile dignoscatur. C'est-à-dire, *Explication exacte des Institutions ou des premiers élémens de Droit de Justinien, avec des observations sur le Droit François, pour faire connoître plus facilement la différence qu'il y a entre le Droit Romain & le Droit François.* A Paris chez Charles Osmont, Libraire & Imprimeur rue S. Jacques à l'Olivier. 1724. in 12. 2. vol pp. 459. pour les deux volumes.

Comme il arrive souvent que les jeunes gens qui commencent à étudier la Jurisprudence, ont de la peine à entendre les Institutions de Justinien, plusieurs personnes ont cherché des moyens pour les faire entendre & pour les faire retenir plus facilement; les uns les ont traduites en langue vulgaire, les autres ont joint des Notes au-Texte pour expliquer les termes & les décisions, d'autres en ont fait des Analyses, ou les ont réduites en Tables, d'autres les ont mises en questions & en réponses, d'autres enfin ont crû devoir joindre aux Institutions de Justinien quelques observations par rapport au Droit suivi dans le Pays où ils écrivoient. Nous n'examinons point ici si l'envie d'être

Auteur sans qu'il en coûte beaucoup de peine, n'a point autant contribué à la multiplication de ces sortes d'Ouvrages que le desir sincere d'être utile aux jeunes gens.

Quoiqu'il en soit, voici la méthode qu'a suivi M. Drapier, Auteur de l'Ouvrage dont il s'agit. Elle ouvre, à ce qu'il nous assure, un chemin plus court & plus facile pour l'intelligence du Droit, que celui qu'ont indiqué les Auteurs qui l'ont précédé. Sur chaque titre des Institutions de Justinien, l'Auteur fait des questions, dans une espee de Table de son Livre, qu'il appelle *Examen*, & dans le corps du Livre, il donne les réponses à ces questions, qui contiennent sur chaque matière, les définitions, les divisions, & quelques décisions principales des Institutins de Justinien. Il veut que le Disciple, qu'il entreprend de former par son Livre, apprenne ces réponses par cœur. Après ces définitions & ces divisions viennent des Notes, que l'Auteur veut qu'on lise avec application, sans cependant les apprendre par cœur; il se propose d'y rendre raison de plusieurs choses qu'il a dites dans le titre, de les expliquer, & d'en tirer les conséquences. Les Notes sont suivies d'observations sur le Droit François. Il y range ordinairement sous des

546 JOURNAL DES SÇAVANS.
paragrapes différens , 1^o. Quelques principes du Droit François, qui ont lieu, tant en País de Droit écrit, qu'en País coutumier; 2^o. des règles qui ne sont suivies que dans le País de Droit écrit; 3^o. des règles particulieres au País coutumier. On sent d'abord que notre Auteur a eû principalement en vûe les Institutions de Justinien; ce qu'il dit sur le Droit François est fort court: cette brieveté lui a quelquefois fait avancer des propositions que les Lecteurs habiles sçauront bien ne pas regarder comme vraies dans tous les cas. Il donne, par exemple, pour une règle générale dans le Pays coutumier, que les témoins des Testamens doivent être âgés de 20 ans accomplis. La maxime est certaine dans la Coutume de Paris, & dans les autres Coutumes, où il faut être âgé de vingt ans accomplis pour pouvoir tester; mais comme il suffit pour pouvoir servir de témoin dans un Testament d'avoir l'âge prescrit par la Coutume, pour être capable de faire un Testament, on peut être témoin à quatorze ans, dans les Coutumes qui permettent de tester à cet âge; c'est ce qui est expressément décidé par l'Arrêt de règlement du Parlement de Paris du 25 Avril 1709, par lequel le Parlement explique un autre Arrêt de règlement du 2 Juillet 1708. II

Il seroit à souhaiter pour l'avantage des jeunes gens qui se serviront de l'Ouvrage de M. Drapier, que l'Auteur eût point si fort abrégé ce qu'il dit du Droit François, sur tout par rapport au País coutumier, Au reste on ne sauroit que louer son dessein de joindre aux Institutions du Droit des observations sur les usages de France: car si on ne joint de bonne heure l'étude de ces deux especes de Droit, on ne peut faire de progrès dans la Jurisprudence.

Histoire de l'EXIL DE CICERON:
Par M. MORABIN. A Paris chez
 Lambert Coffin, Libraire Juré, &
 ancien Professeur en l'Université de
 Paris, rue Saint Jean de Beauvais,
 1725. in 12. pp. 468.

POUR bien entendre les Ouvrages de Cicéron il faut être instruit des principales circonstances de la vie de ce grand homme, de son caractère, & des motifs qui l'ont fait agir dans les différentes circonstances. C'est un morceau de l'Histoire Romaine, qui ne seroit pas moins utile que curieux; cependant nous n'avons encore rien de complet sur ce sujet. La Vie de Cicéron par Plutarque, contient trop peu de choses, selon M. Morabin, on y trou-

trouve bien des vuides, & encore plus d'inexactitudes & de méprises, qui lui sont communes avec presque tous les Grecs qui ont parlé des Romains. Notre Auteur dit que les modernes ont fait encore moins que Plutarque; car ceux qui ont parlé de Cicéron n'ont donné que des abrégés, des compilations de passages, des discours en forme d'éloges, ou des Dissertations particulières. Les faits essentiels se trouvent dans quelques-unes de ces collections; mais ils y sont séparés de leurs causes, & ils ne tiennent ensemble par rien de ce qui peut soulager la mémoire, ou soutenir un récit. C'est ce qui a fait croire à M. Morabin qu'il seroit plaisir même à ceux qui sçavent les principales circonstances de la Vie de l'Orateur Romain, si en les rapportant chacun dans leur ordre, il parvenoit à les disposer de façon que l'on sentît la liaison qu'ils ont entr'eux, s'il représentoit son Héros sous les différens caractères d'homme privé, d'Orateur, de Magistrat, de Politique, & s'il expliquoit d'une manière précise une infinité de choses étrangères à nos mœurs & à nos coutumes. Mais avant que de publier ce grand Ouvrage, auquel l'Auteur travaille depuis plusieurs années, il a crû devoir fonder le gout du Public par
quel.

quelque effai. L'Histoire de l'exil de Orateur Romain étoit le morceau qui pouvoit être plus facilement détaché du corps de l'Ouvrage; d'ailleurs c'est celui dont Cicéron a pris le plus de soin de le rappeler le souvenir, & de décrire les particularitez.

D'autres Auteurs ont entrepris avant M. Morabin de traiter séparément de l'exil de Cicéron. On a sur ce sujet deux Opuscules d'Hortensius Landus, & deux de Constantius Felicius de Castel-Durante. Ce dernier étoit un Jurisconsulte, qui vivoit au commencement du seizième siècle, & qui n'étoit âgé que de dix-sept ans, lorsqu'il composa ces deux Opuscules, qui furent ses coups d'essai: mais le premier de ces Auteurs ne parle de rien moins que de l'exil de Cicéron, & le second n'a fait que coudre assez grossièrement des passages de Cicéron & de Plutarque, auxquels il a joint des Harangues de son invention. Notre Auteur avouë qu'il a trouvé beaucoup plus de choses dont il a profité dans les remarques manuscrites de l'Abbé de Saint-Real sur le troisième & le quatrième Livre des Epîtres de Cicéron à Atticus, & en particulier dans un Préambule servant d'introduction à ces Lettres. " Je ne compteraï pas seulement, dit M. Mora-

bin,

„ bin, des obligations que je lui ai,
 „ ce qu'il m'a fourni en plusieurs
 „ droits, où j'ai pû l'avoir pour g
 „ de; je crois devoir faire honneu
 „ sa memoire, de ce qu'il m'a donn
 „ ton sur tous les autres, où je me
 „ suis proposé pour modéle.

M. Morabin donnant d'abord ce me
 ceau au Public; n'a point commen
 par ce qu'il y avoit de plus brillant de
 la vie de Ciceron. Il n'y paroît ni
 Héros, ni en Philosophe préparé a
 événemens les plus fâcheux, & co
 stant dans les malheurs. On n'y pa
 que de ses soupçons, de ses plaintes,
 ses irrésolutions. Ce récit ne lai
 point cependant d'intéresser les Le
 teurs; car on prend plaisir aux deta
 personnels, même à ceux qui font co
 noître le foible des grands hommes,
 ces foiblesses nous consolent en qu
 que maniere, selon notre Auteur,
 n'être point aussi grands qu'eux.

Nous n'entrerons pas ici dans le deta
 des différens faits qui composent
 morceau d'Histoire; nous nous co
 tenterons d'indiquer quelques-uns d
 principaux faits, & de rapporter que
 ques réflexions & quelques observatio
 de l'Auteur, pour faire connoître
 goût dans lequel cette Histoire e
 écrite.

Cicéron, qui craignoit les suites des mauvais desseins que César & Clodius avoient formé contre lui; pour se venger de la maniere dont il avoit traité Catilina & ses complices, rechercha la place d'augure, à cause du privilege dont jouissoient ceux qui remplissoient cette place, de ne pouvoir être poursuivis en Justice, " Je sens bien, dit

„ M. Morabin, qu'en donnant ce motif à Cicéron, je ne l'excuserai qu'aux

„ dépens de la haute opinion que cet

„ Orateur, & la plupart des anciens

„ nous donnent de leur personne. Trop

„ prévenus de cette opinion nous voudrions n'en rien rabattre, & mesurant l'idée de leur grandeur à l'emphase de leurs paroles, nous sommes

„ toujours prêts à les croire différens

„ d'eux-mêmes, quand nous les voyons

„ se rapprocher de nous par les motifs

„ qui déterminent tous les hommes.

„ Ils en sont moins grands sans doute;

„ mais ils le sont assez pour que l'avantage de la comparaison leur demeure, & pour qu'ils ne perdent rien de

„ l'admiration qui leur est légitimement dûë. " La préférence que l'Auteur donne ici d'une maniere générale aux anciens sur les modernes, ne plaira pas à plusieurs personnes.

Comme Cicéron faisoit paroître au-
tant

352 JOURNAL DES SÇAVANS.
tant de foiblesse dans son adversité qu'il
avoit eû de vanité dans son bon-
heur, & qu'il se laissoit tomber dans
l'abattement ou dans le désespoir, son
ami Atticus lui en faisoit quelquefois
des reproches dans les Lettres qu'il lui
écrivait. Notre Auteur examine s'il y
a en cela quelque chose dans la conduite
de d'Atticus que l'on puisse blâmer. Il
cite d'abord un Auteur moderne, qui
croit qu'Atticus s'est éloigné sur ce point
comme en plusieurs autres, des règles de
l'amitié parfaite. Quand nos amis sont
dans un état tranquille & sans douleur
considérable du corps & de l'esprit, c'est
une grande marque d'amitié de les re-
prendre plus ou moins fortement, se-
lon que le sujet qu'ils en donnent, est
le besoin qu'ils en ont, le mérite; mais
quand nos amis sont dans l'affliction ou
dans quelque souffrance de corps ou
d'esprit, il est hors de propos, & même
malhonnête de les reprendre avec
rudesse, parce qu'un véritable ami doit
avant toute chose partager la douleur de
son ami, & que celui qui est lui-même
attendri & pénétré de douleur, ne peut
reprendre avec force celui qui est l'ob-
jet de sa compassion. Suivant ces ré-
gles l'Auteur cité par M. Morabin,
croyoit qu'Atticus devoit ménager Ci-

cion plus qu'il n'a fait dans ses Lettres. Notre Auteur au contraire est persuadé qu'Atticus ne mérite que des éloges.

Voici comme il s'explique sur ce sujet.

„ Quant à la maniere de répondre à
 „ des plaintes telles que celles dont les
 „ Lettres de Cicéron sont remplies, je
 „ croirois avec plus de fondement ce
 „ me semble, qu'il faudroit établir
 „ pour principe que quand l'abat-
 „ tement de nos amis excède tellement
 „ la mesure de leurs malheurs, qu'il ait
 „ moins l'effet de l'impression naturelle
 „ qu'ils en reçoivent, que la marque
 „ d'une sensibilité déraisonnable, ou
 „ d'une impatience à contre-tems, on
 „ peut se dispenser de les suivre, ou de
 „ les entretenir dans leur foiblesse, &
 „ ne leur pas dissimuler le tort qu'ils se
 „ font par leur découragement, par
 „ des gémissemens perpetuels, & par
 „ des larmes qui les ravalent au-dessous
 „ d'eux-mêmes, qui les exposent à la
 „ risée des gens indifférens, & les décou-
 „ vrent à tous les traits de leurs ennemis.

Ce qu'Atticus a fait pour Cicéron le justifie entierement, & on reconnoît par les Lettres mêmes de Cicéron qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour faire rappeler son ami; il ne lui a donné d'autres avis que ceux qui tendoient à sa conservation & à son

effort de partager la disgrâce
ami, c'est une espèce de prodig
amitié poussée jusqu'au point
téresser & d'agir pour un ami,
be dans le ridicule, par la foib
fait paroître dans son malheur

On sçait que Nepos, qui p
fort honnête-homme, enpéc
dant que Clodius, qui étoit so
ne fût puni de tout le mal
fait à Cicéron, & des autres c
il étoit accusé. Sur quoi noi
fait cette réflexion: " On
" toute la conduite de Nepo
" de Clodius, une image de
" tiennent bien des gens, qu
" rux qu'ils soient, ils n'ab
" jamais entierement leurs
" tout scélérats & diffamez q

Après l'Histoire M. Morabin a fait imprimer un Recueil des passages, tant de Ciceron, que des Historiens Latins ou Grecs, qui servent de preuves aux faits contenus dans l'Histoire.

Nous observerons en finissant que le privilège de ce Livre apprend au Public un fait qui doit avoir place dans nos Journaux, comme faisant partie de l'Histoire Littéraire. Le Sieur Coffin a obtenu en qualité de Libraire de l'Université, le privilège pour l'impression de l'Ouvrage de M. Morabin. Le Syndic des Libraires a mis dans l'enregistrement de ce privilège, „sans que le présent en-
 „ registrement puisse être réputé appro-
 „ batif de la qualité de Libraire de
 „ l'Université, & sans que cette qualité
 „ puisse préjudicier aux droits de la Com-
 „ munauté des Libraires. „ Sur quoi le Syndic de l'Université fit signifier une protestation le 23 Novembre 1724, au Bureau de la Communauté des Libraires, contre les clauses nouvelles insérées dans l'enregistrement du privilège, afin que ces clauses ne puissent préjudicier à l'Université, ni à l'Instance pendante au Conseil, entre l'Université de Paris & la Communauté des Libraires. Quand cette Instance sera jugée au Conseil, nous rendrons compte des moyens des Parties, & de l'Arrêt qui interviendra.

COLLECTIO JUDICIORUM de novis Erroribus qui ab initio duodecimi sæculi post Incarnationem Verbi usque ad annum 1713. in Ecclesia præscripti sunt & notati: censoria etiam Judicia insignium Academicarum, inter alias Parisiensis & Duacensis, &c. Cum notis, observationibus, & variis demouimentis ad Theologicas res pertinentibus. C'est-à-dire, *Recueil des Jugemens par lesquels les nouvelles erreurs ont été condamnées depuis le commencement du douzième siècle, jusqu'en l'année 1713. avec les censures prononcées par les Universités les plus fameuses, telles que celles de Paris, d'Orléans, de Louvain, &c. Des notes, des observations, & plusieurs actes qui concernent les matieres Théologiques par M. DUPLÉSSIS D'ARGENTRE, Docteur de la Maison de Sorbonne, Conseiller-Aumonier du Roi; nommé à l'Evêché de Tullus. Tome I. qui contient le recueil des condamnations depuis l'an 1100; jusqu'en 1542. A Paris, chez Lambert Coffin Libraire en l'Université de Paris, & ancien Professeur de la même Université, rue S. Jean de Beauvais, 1724. in folio.*

connoissance des Jugemens prononcés contre les erreurs qui ont été soutenus par les hérétiques en différens tems, très utile, non seulement pour l'Histoire Ecclésiastique, mais encore pour la Théologie : car quand on est bien instruit des erreurs qui ont été condamnées, on est assuré des dogmes, & ainsi les réproches de l'Erreur rendent plus sensible l'éclat de la Vérité. C'est l'utilité de ce Livre qui a engagé M. d'Argentré à entreprendre ce grand Ouvrage il sera divisé en deux volumes *in-folio*, & quoique l'Auteur ne le commence qu'à Paris, il indique dans sa Préface plusieurs Auteurs anciens, & quelques Ecrivains modernes, que l'on peut consulter sur le sujet des hérésies des douze premiers siècles. Il met de ce nombre saint Césaire de Césarée, saint Irénée, Tertullien, saint Jérôme, Théophile d'Aletrie, & les élémens de Théologie, qu'il a lui-même donnés au public : on tirera de ces Auteurs ce qui concerne les trois premiers siècles. Pour les siècles suivans il renvoie à saint Epiphane, à saint Augustin, &c. & aux Conciles tenus pendant les douze premiers siècles de l'Eglise. M. d'Argentré a ajouté dans cette Préface ce que l'on peut lire pour s'instruire des condamnations

358 JOURNAL DES SÇAVANS.
rions prononcées contre les Monothéistes, parle par occasion du Pape Honorius, & il examine si ce Pape a soutenu les erreurs de ces hérétiques. Après avoir observé que les Grecs ont condamné Honorius comme Monothélite à cause de sa Lettre au Patriarche Sergius; & que les Latins n'ont condamné ce Pape que comme fauteur de l'hérésie: il ajoute que ce Pape a fait une grande faute de répondre aux Orientaux, sans prendre l'avis des Evêques d'Occident assemblés en Conciles, comme l'avoient observé les Papes ses Prédécesseurs. Honorius n'ayant point suivi cette règle, dit M. d'Argentré, Dieu permit qu'il s'égara, afin que les Papes ses successeurs reconnoissent par cet exemple, que les Successeurs de saint Pierre n'ont reçu le don d'infaillibilité pour la décision des questions de foi, que lorsqu'ils condamneroient les erreurs de l'avis de leurs freres, *consilio fratrum*: il cite en cet endroit la Lettre 93. de Saint Leon qui dit en parlant de la condamnation des erreurs de Nestorius & d'Eutyches, confirmée par les Evêques: *Sed quæ nostrò prius ministerio desinierat, universæ fraternitatis irretactabili firmavit assensu, ut verè à se prodissè ostenderet, quòd prius à primâ omnium (sede formatum, Christiani Orbis judicium recepisset.* A l'égard

l'égard de ce que disent les Cardinaux de Turre-Crematâ, & Baronius, que ce sont les Grecs qui ont corrompu les Actes du 5. Concile general, & qui y ont mis le nom d'Honorius, M. d'Argentré le rejette comme une fable que personne n'avoit avancée avant le Cardinal de Turre-Crematâ.

Dans la seconde partie de la Préface M. d'Argentré indique les Auteurs qui ont composé des ouvrages pour faire connoître les hérésies nées depuis le XII. siècle, il met à la tête de ces Auteurs *la Somme des hérésies, & de leur réfutation* par Guy de Perpignan, imprimée à Paris en 1521. *le Directoire de l'Inquisition* de Nicolas Emeric, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, le catalogue des hérétiques par Bernard de Luxembourg, &c. Il renvoye aussi aux Annales de Sponde, & à l'Histoire Ecclesiastique du P. Alexandre: il assure ensuite que si l'on veut confronter avec tous ces Ouvrages la Collection qu'il donne au public, on y trouvera plus de Jugemens & de condamnations que dans quelque autre Livre que ce soit. L'Auteur ne s'est pas borné à ce qui regarde les hérésies; il a parlé des controverses qui se sont élevées dans les Ecoles de Theologie sur des points qui ne sont point encore décidés; il y a

même des matieres sur lesquelles il s'est contenté de rapporter ce qu'on a écrit de part & d'autre: c'est la méthode qu'il a suivie au sujet de la Pragmatique Sanction.

Ce Recueil est composé d'un si grand nombre d'articles détachés les uns des autres, & disposés suivant l'ordre chronologique, qu'il ne nous est pas possible de faire autre chose, que d'en rapporter quelques exemples.

Le premier article de ce grand Recueil, est celui de Roscelin qui a renouvelé les erreurs des Tritheïtes. Roscelin étoit un Clerc du Diocèse de Paris, originaire de Compiègne, Saint Anselme & d'autres Ecrivains nous apprennent que Roscelin soutenoit, qu'en Dieu les trois Personnes étoient trois choses séparées, l'une de l'autre, comme le sont trois Anges, de maniere cependant qu'il n'y a en Dieu qu'une volonté & qu'une puissance: d'où Roscelin concluoit, 10. Qu'on pourroit dire qu'il y a trois Dieux, si c'étoit l'usage de s'expliquer ainsi. 20. Que le Père & le Saint-Esprit s'étoient incarnés avec le Fils: l'erreur de Roscelin fut condamnée dans le Concile de Soissons tenu en 1092 par Raynaud Archevêque de Reims: les Actes de ce Concile n'ont point été conservés; mais on trouve plusieurs Pié-

ces sur ce sujet dans le dixième volume de l'édition des Conciles du P. Labbe. Roscelin vouloit expliquer le Mystere de la sainte Trinité par la Dialectique, il croyoit que l'unité de la Nature divine consistoit plutôt dans les termes qui marquent une unité, que dans la chose même, & dans l'idée attachée au terme d'unité de nature; l'Abbé Joachim a enseigné la même erreur, pour laquelle il a été condamné par le Pape Innocent III. M. d'Argentré met l'Abbé Faydit au nombre de ceux qui dans ces derniers tems ont voulu renouveler le Tritheisme: celui-ci a pris une maniere differente de ceux qui l'avoient précédés; car il soutient qu'il y a des choses qui sont entre elles tellement de même genre, & si absolument pareilles, qu'il n'y a aucune difference entre elles par rapport à la nature: l'Abbé Faydit donne pour exemple la Nature humaine, & il dit que comme Pierre, Paul & Jean ont tous trois la Nature humaine qui leur est commune; les trois Personnes divines ont la même Nature divine qui leur est commune; c'est l'opinion qu'il a eue la témérité d'attribuer à saint Gregoire de Nyffe, & aux autres Peres de l'Eglise Grecque dans le livre qu'il a fait imprimer en 1696. sous le titre d'*Alteration du Dogme Theologique*, &c.

Notre Auteur rapporte des Pièces curieuses, & fait des observations très-importantes au sujet des Bogomils, d'Arnaud de Bresse, des Vaudois, des Albigeois & des autres hérétiques du douzième siècle. Il fait voir dans une de ces observations que suivant les actes qu'il a rapportés, la plupart des hérétiques Albigeois étoient infectés des erreurs des nouveaux Manichéens, que l'on appelloit communément Cathares & Bulgares: ces hérétiques disoient avec les Pauliciens, que Dieu avoit eu deux fils, l'aîné nommé Satanaël ou Lucia-bel, qui s'étoit révolté contre son Pere avec les mauvais Anges, & qui ayant été chassé du Ciel avoit créé le Monde visible & tous les corps, & que le Christ étoit le cadet: on ne doit point être surpris que tous les Albigeois n'aient point été Manichéens; car on a donné le nom d'hérétiques Albigeois à tous les hérétiques de la Province de Narbonne, entre lesquels il y avoit outre les nouveaux Manichéens, de Petrobusiens, des Henriens, & des Vaudois.

On dénonça dans le Concile de Latran, tenu sous Alexandre III. cette proposition du Maître des Sentences, *quod Christus nihil sit secundum quod homo.* Gauthier de saint Victor dit que les Car-

dinaux préférans la décision de quelques affaires peu importantes, à celles qui regardoient la Foi, ne voulurent point examiner cette proposition, & qu'un Evêque nommé Adam dit au Pape qu'il soutiendrait le sentiment de son Maître; mais le Pape Alexandre III. écrivit à l'Archevêque de Reims son Légat, lui enjoignant de défendre aux Maîtres en Théologie d'enseigner que Jésus-Christ comme homme n'est pas quelque chose, parceque comme il est véritablement Dieu, il est véritablement homme.

A l'occasion de cette condamnation contre Pierre Lombard, M. d'Argentré donne un extrait des quatre livres que Gauthier de saint Victor composa vers l'an 1180. contre quatre célèbres Maîtres de ce siècle, Pierre Abailard, Gilbert de la Porée, Pierre Lombard & Pierre de Poitiers, que Gauthier appelle les quatre Labyrinthes de la France, & les nouveaux hérétiques; cet ouvrage qui n'a point encore été imprimé, est conservé dans la Bibliothèque de saint Victor, on y trouve un très grand nombre de passages tirés du livre du Maître des Sentences, que Gauthier condamne comme hérétiques; sur quoi M. d'Argentré observe, 10. Que Pierre Lombard a souvent rapporté les différens sentimens sans

les combattre, avec les raisons de part & d'autre; & qu'il est blâmable de laisser plusieurs questions importantes, comme indécises, en particulier celle où il s'agit de sçavoir si Jesus-Christ enfant qu'homme est quelque chose. 20. Gauthier traite quelquefois Pierre Lombard d'hérétique, parce qu'il tire de quelques propositions du livre des Sentences, des conclusions que Pierre Lombard n'en a point tirées. 30. Gauthier reproche à Pierre Lombard d'avoir traité la question, si le Verbe s'incarnant auroit pû prendre le sexe féminin; mais Pierre Lombard fait assés sentir qu'il ne faut pas s'arrêter à ces sortes de questions plus curieuses qu'utiles; puis il décide qu'il étoit plus convenable qu'il se fit homme, & qu'il naquit d'une femme, afin qu'il montrât par là qu'il étoit venu pour sauver l'un & l'autre sexe. Après quelques autres observations sur la critique de Gauthier, M. d'Argentré donne une liste des opinions que les Interprètes du Maître des Sentences ne suivoient point: cette liste a été faite vers l'an 1300. sur les sentimens qui étoient alors les plus communs: on la met ordinairement à la fin des livres des Sentences; cependant la Faculté de Théologie de Paris ne l'a approuvée par aucun Decret. M. d'Ar-

tré dit que quelques-unes de ces propositions peuvent avoir un bon sens, & le saint Thomas a crû qu'il y avoit un sens dans lequel on pouvoit expliquer la première sur l'amour de Dieu & le prochain, sans être hérétique. Emeric a fait un Traité lequel est conservé en manuscrit dans la Bibliothèque de M. Colbert; cet Auteur marque jusqu'à 22. décisions du Maître des Sentences, qu'il dit qu'on ne suit pas dans les Ecoles.

Richard de saint Victor a réfuté ce que dit le Maître des Sentences, que le Prêtre en donnant l'absolution au pénitent, ne fait que déclarer que les péchés sont remis: mais Richard lui-même n'a pas donné assez d'effet à l'absolution du Prêtre; puisqu'il borne cet effet à la libération de la peine, au lieu d'enseigner, comme le fait saint Thomas, que Dieu étant la cause principale de la Grâce, a voulu que le Sacrement concourût comme une cause efficiente pour produire la grâce de la justification. Nous rapporterons dans un autre Journal quelques exemples des condamnations prononcées contre des Ecrivains des derniers tems.

O R A I S O N F U N E B R E de très-haut,
très-puissant, & très-excellent Prince
A a 7 L O U I S

LOUIS I. du nom, Roi d'Espagne & des Indes; prononcée dans l'Eglise de Paris le 15 Décembre 1724, par M. l'Abbé MONGIN, de l'Academie Françoise, nommé à l'Evêché de Bazas. A Paris, de l'Imprimerie de Jean-Bapt. Coignard fils, au Livre d'Or. 1725. in 4^o. pp. 35.

LE texte de ce Discours est tiré du Livre de la Sagesse. *Consummatus in brevi implevit tempora multa*: l'exorde est l'exposition de ces mêmes paroles, appliquées à Louis I. Voici la division, qui est naturelle, & qui a rapport au texte: *Il a peu vécu, mais il s'est conduit avec sagesse, & par là il a rempli le cours d'une longue vie. Il a peu régné, mais il a régné avec gloire, & par là il a rempli le cours d'un long règne.* Dans la première partie l'Orateur fait sentir d'abord la différence qu'il y a entre vivre long-tems, & remplir sa course. "Vivre long-tems, dit-il, c'est voir les jours finir & les voir recommencer; c'est voir le changement des saisons, les révolutions & les vicissitudes des divers événements de la vie; c'est être le Spectateur ennuyé d'une longue Scene, qui ne vous offre plus qu'une répétition éternelle des mêmes actes. C'est à force d'aller & de revenir sur les

pas, voir à la fin son front se couvrir de rides, sans jamais voir son cœur corrigé de ses vices & de ses passions; & comme en vivant ainsi, on sort de la vie tel qu'on y étoit entré, sans mérite, sans vertu, & sans gloire, on peut dire qu'après bien des années on vieillit & on meurt sans avoir vécu, *Perierunt quasi qui non fuerint, & nati quasi non nati*. Mais au contraire remplir sa course, c'est avancer toujours, & faire à chaque pas de nouveaux progrès dans la sagesse & dans la vertu; c'est pour les âmes élevées s'y présenter d'abord avec éclat, & répondre pleinement dans la suite aux vûes de la Providence; c'est faire un usage glorieux de ses talens, de son esprit, de sa grandeur & de sa puissance: en un mot c'est satisfaire à toutes les obligations de son état, & si les devoirs en sont acquittés, la course est remplie. M. l'Abbé Mongin montre ensuite que Louïs I. dans le peu de tems qu'il a vécu, a rempli le cours d'une longue vie, parce que né avec un esprit pénétrant, & un cœur dont la bonté formoit le caractère, *Puer ingeniosus & sortitus animam bonam*, la pénétration de son esprit lui fit connoître ses devoirs,

& la bonté de son cœur les lui fit aimer. Il trouva non-seulement des attraits dans tout ce qui pouvoit régler son cœur; mais encore dans tout ce qui pouvoit embellir & orner son esprit, comme l'étude des Langues & celle de l'Histoire, que l'Orateur appelle avec raison *la sage Conseillère des Princes & des Rois*. C'est ainsi, ajoute-t-il, que le Prince des Asturies parvenu à une plénitude de raison & de sagesse, que Dieu dans ses conseils éternels avoit avancée, faisoit les délices de tous les Peuples.

L'Orateur traite alors le grand événement de l'abdication de Philippe V. „ Tels étoient, dit-il, les dispositions „ de tous les esprits, lorsque dans un „ calme profond & dans une harmonie „ parfaite de tous les Ordres de l'Etat, „ Philippe, ce Soleil de l'Espagne, se „ dérobe tout d'un coup, tombe „ pour ainsi-dire, de son Midi à son „ Couchant, & va s'enfoncer dans une „ profonde retraite. Un événement si „ subit & si peu attendu attire les regards & fait l'étonnement de toute „ l'Europe. Quoi donc, ce Roi si sage, ce nouveau Salomon, se seroit-il „ lassé d'être aimé de ses Peuples, ou „ auroit-il cessé de les aimer? Peut-il „ confier à un fils presque encore en- „ fait.

le gouvernement d'un Etat, qui
 andoit tous ses soins & toute sa
 ence? L'exemple de la France
 ble & florissante sous la jeunesse
 on Roi peut-il le calmer? S'il
 pte sur les mêmes vertus, pour-
 il toujours compter sur la même
 lité pour les sages conseils? Le
 ce des Asturies aura-t-il à ses
 z un Prince de son sang, ami de
 érité, de la Justice & de la Reli-
 ? Voudroit-il renouveler l'His-
 d'une fameuse abdication assez
 interprétée dans le monde? Mais
 t-il tout récemment de recevoir
 ques disgraces de la fortune?
 it-il de lever des Sièges? A-t-il
 érit à ses yeux des Armées de
 mille combattans, & avoit-il à
 ndre qu'un plus long règne pût
 ais flétrir sa gloire? Sagesse mon-
 e, ce n'est point à toi d'interroger
 eur des Rois que Dieu inspire,
 " Tout ce qui suit cet endroit
 -touchant, mais il faut le lire
 Discours même.

La seconde partie l'Orateur fait
 de Louis I. avoit dès le commen-
 t de son règne rempli tous les de-
 le la Royauté; parce qu'il s'étoit
 ner. „ Il a commencé, dit il,
 où les meilleurs Rois ont bien de

370 JOURNAL DES SÇAVANS.
» la peine à finir, & par où les plus
» grands ne finissent presque jamais.
» Vous le sçavez, Messieurs, ajoutez-
» t-il, l'amour des Peuples n'est jamais
» une preuve équivoque des vertus des
» Rois. Quand les Rois sont aimez,
» ils méritent de l'être. L'amour qu'on
» a pour eux est l'enfant de l'amour pro-
» pre; il est intéressé & n'est point
» aveugle. Il est conduit, il est éclairé
» par les besoins, par les desirs, par
» l'espérance, par l'ambition; & tous
» ces yeux qui observent les Rois, ne
» se méprennent jamais sur leurs vertus.
» Le Roi d'Espagne, à son avènement
» à la couronne, essuie tous ces re-
» gards, & toutes ces observations. On
» cherche dans ses yeux, dans sa con-
» duite, & dans toutes ses démarches
» le secret de son cœur, pour voir s'il
» y porte véritablement le bonheur de
» l'Etat, dont on s'étoit tant flaté; &
» après toutes ces recherches si intéres-
» santes, les mêmes impressions que ses
» vertus avoient faites sur les cœurs
» avant son règne, durent encore pen-
» dant son règne. . . . Malgré l'indé-
» pendance que donne la souveraineté
» autorité, il conserve encore cet esp
» d'ordre & de règle, qui le rappo-
» à tous ses devoirs. Malgré la disti-
» tion de la jeunesse, on le voit en

23 re assidu & attentif dans les conseils,
 23 où il porte comme le Sage, & l'œil
 23 qui regarde, & l'oreille qui écoute.
 23 *Aurem audientem & oculum viden-*
 23 *tem.* Prov. 22. v. 12.

L'Orateur expose ensuite les tristes
 circonstances de la mort de ce jeune
 Prince, qui en mourant n'a point dit
 comme Jonathas: *Gustavi paululum mel-*
lis & ecce moriar. LOUIS au lit de la
 mort " s'acquitte envers Dieu en con-
 23 sommant le sacrifice de sa jeunesse,
 23 de sa couronne, & de sa vie. Il
 23 s'acquitte envers ses Peuples, en as-
 23 surant leur Etat: & il s'acquitte en-
 23 vers son Pere, en lui remettant tous
 23 les droits qu'il lui avoit cédés; & en
 23 le faisant ainsi son Successeur, il se
 23 remplace lui-même & rend à ses Su-
 23 jets le Roi qu'ils alloient perdre, &
 23 celui qu'ils avoient déjà perdu. Sor-
 23 tez donc de votre solitude, sage PHI-
 23 LIPPE, nouveau Moïse descendez de
 23 la montagne, & revenez conduire
 23 votre Peuple. *Vade, descende & duc*
 23 *populum istum.* Vous ne le trouve-
 23 rez pas, comme Moïse trouva les
 23 Israélites, rangez autour du Veau d'or,
 23 pour l'adorer; mais hélas, vous le
 23 trouverez abatu & conlerné autour
 23 du tombeau de votre fils; son trône
 23 est vacant, hâtez-vous de venir le
 23 rem-

remplir: *vade & duc populum istum;*
 écoutez la voix de ce Peuple fidèle,
 & souvenez-vous de ces tems mal-
 heureux, où fugitif de votre Capitale,
 vous y fûtes bien tôt rappelé par la
 Victoire, & ramené par l'Amour. Sou-
 venez-vous que votre auguste Con-
 current, maître de Madrid, en trou-
 va les ruës désertes, les maisons fer-
 mées, & remplies de Citoyens affli-
 gez, & que seul & abandonné dans
 cette grande Ville, il fut forcé d'en
 sortir, faute de trouver des Sujets
 parmi tant d'Habitans. *Vade & duc*
populum istum.

M. l'Abbé Mongin n'a point oublié
 l'auguste Princesse que la France va
 bien-tôt posséder. "Heureuse Espa-
 gue, voilà les présens de la France,
 ne te lasse jamais de les estimer; mais
 chéris & respecte toujours une Reine
 inconsolable, que la douleur d'avoir
 perdu son époux avoit conduite aux
 portes de la mort, & qui n'en est re-
 venuë que pour pleurer plus long-
 tems. Dieu qui l'en a retirée, vous
 la ramene, Monseigneur, (M. le Duc
 d'Orleans) pour la consoler. Vous
 lui coutâtes des larmes, lorsqu'elle
 vous quitta dans toute sa gloire, &
 elle ne s'attendoit pas que ses mal-
 heurs dussent si-tôt la rendre à la ten-
 drellé

22 dresse d'un frere si cher à sa famille
 23 par la bonté de son cœur, & si cher à
 24 l'Etat par sa naissance & par ses ver-
 25 tus.

Dissertation sur la CONTAGION de la
 PESTE, où l'on prouve que cette Ma-
 ladie est véritablement contagieuse, &
 où l'on répond aux difficultez qu'on op-
 pose contre ce sentiment. A Toulouse
 chez Jean Joseph Desclaux, Impri-
 meur-Libraire, près le Collège de
 Foix. 1724. in-octavo. pp. 152. sans la
 Préface.

SI la Peste est effectivement contagieu-
 se (comme on se le persuade com-
 munément) on peut dire que M. Astruc,
 Auteur de cette Dissertation, montre
 beaucoup de zèle pour le parti de la Vé-
 rité. Il ne se lasse point de répondre
 aux difficultez que lui font ses adversai-
 res. Ils ont d'abord été curieux d'ap-
 prendre quel pouvoit être dans le systé-
 me de la contagion, le caractère du ve-
 sin pestilenciel, & de quelle manière il
 se multiplioit. M. Astruc a éclairci ces
 deux points dans une Dissertation sur la
 nature de la Peste. On est revenu à la
 charge, & l'on a voulu sçavoir com-
 ment la peste de Marseille avoit com-
 mencé, & par quel bonheur elle s'étoit

preuves de la contagion,
elle n'agit pas indifféremment
sortes de personnes. Le b
vrage est de répondre à
instances. M. Astruc nov
ayis dans sa Préface; il no
en même-tems trois rais
porté à continuer d'écrire
tière; 10. la crainte qu'une
gereuse ne s'accréditât,
combattuë: 20. le désir d
ceux qui accusoient la Fac
pellier de nier la contagion
30. l'envie de soutenir une
laquelle il s'étoit engagé
pour y renoncer. A juge
un peu superficiellement, c
l'Auteur auroit uniquement
Préface au détail de ces

ne. Il nous est en effet bien glorieux d'aller attaquer l'erreur dans le sein même de nos amis, & nous pouvons nous flater d'avoir un goût bien délicat & bien constant pour la Vérité, lorsqu'il n'y a ni prévention, ni complaisance qui soit capable de nous en imposer.

Cette Dissertation est divisée en deux parties. La première, qui est composée de sept chapitres, tend à prouver que la peste est contagieuse. Dans la seconde, qui contient huit autres chapitres, l'Auteur répond aux objections.

Par maladies contagieuses M. Astruc entend, comme tout le monde, les maladies dont le levain se communique d'une personne à l'autre: & il reconnoît quatre manières dont se peut faire cette communication, dans toutes les maladies contagieuses en général, & en particulier dans la peste.

1^o. Elle se peut faire *par une plaie*; comme il est aisé de s'en convaincre par les expériences de M. Deidier, que nous avons insérées dans les Journaux de Mars, Juin & Septembre de 1722, ainsi que par celles de M. Couzier, qui sont les mêmes, puisqu'elles diffèrent seulement en ce que celles-ci ont été faites avec le sang & l'urine des pestiférés, au lieu que les premières ont été faites avec la bile.

passage au Mercure employ
frictions; à certains purgatif
extérieurement, & enfin à t
mèdes topiques. Or l'Auteu
pas que la sueur & la transpira
moins propres que le sang,
la bile, à transmettre le veni
tiel.

30. Ce venin peut se tra
une certaine distance, parce qu
piration des Pessiférés se ré
l'air, & forme autour d'eux
ce d'atmosphère, dont tous
sensibles sont remplis par les é
pestilentielle, & que par c
ces émanations peuvent s'ir
les pores des corps placés dans
de l'atmosphère, & leur com
le levain de la peste.

dent à l'entour. Cela est rendu sensible par des exemples familiers, comme les traces du gibier & les autres odeurs. Voilà ce qui fait la matière des quatre premiers chapitres.

C'est sur les preuves du troisième que M. Astruc insiste le plus. Il établit la transpiration abondante des Pestiférés sur les fameuses expériences de *Sanctorius*, réitérées si long-tems & si exactement par M. *Dodart* & par M. *Keill*. S'il attribué aux corps des Pestiférés le droit de se former une atmosphère telle que nous l'avons dite, c'est parce qu'il ne les croit pas moins dignes de ce privilège que l'aiman, les corps électriques, tels que l'ambre, & les corps odoriférans. Il prétend que le venin de la peste répandu dans l'air se communique d'autant plus aisément, qu'il a non-seulement la voie des pores, mais encore celle de la respiration. Enfin il soutient que la masse du sang peut être aussi-bien empoisonnée en se chargeant de ces émanations, que si elle recevoit ou la sueur, ou la bile, ou quelque autre humeur d'un Pestiféré.

Nous avons indiqué jusqu'à présent les preuves physiques de la contagion. Nous en allons parcourir d'une autre espèce, qu'on pourra, si l'on veut, appeler morales. La première, qui fait

le sujet du cinquième chapitre, est tirée de l'origine & du progrès de la peste. L'Auteur assure que c'est une maladie étrangère en Europe, & qu'elle y est toujours apportée de la Zone Torride, où elle prend naissance. Il trouve que cette opinion s'accorde parfaitement avec le témoignage de plusieurs Historiens qu'il cite en cet endroit, & qui rapportent tous que les pestes dont ils ont été les témoins en divers tems, ont commencé par l'Ethiopie. Outre l'obligation qu'ont ces anciens à M. Astruc, de ce qu'il montre par rapport à leurs traditions la confiance la plus parfaite, ils lui sont encore redevables du ressentiment qu'il fait paroître, contre ceux qui refusent de se rendre à des autoritez si respectables. On ne peut véritablement assez louer un zèle aussi noble que celui-là. Il est plein de feu, & cependant il n'a rien d'indiscret. Quelque offensé que l'Auteur soit de l'incrédulité qu'il reproche à ses adversaires, il ne sort point des bornes de la plus sage modération. Au contraire, il aime mieux abandonner des armes dont il pourroit se servir avec succès, que de s'opiniâtrer avec chaleur à en faire connoître les forces, & il paroît si sûr de sa cause, qu'il négligeroit volontiers les trois quarts de ses avanta-

ges. Il renonce donc à celui que l'antiquité lui fournit, ne doutant pas qu'il ne trouve dans la dernière peste de Marseille de quoi se dédommager amplement d'un si généreux sacrifice.

Il raconte par quel accident cette funeste maladie s'est communiquée, du Levant à Marseille, de quelle façon elle a commencé, quel en a été le progrès, & comment elle a passé successivement en différens lieux. Tout ce détail est accompagné des circonstances empruntées de la *Relation Historique* qu'en a donné un habile Médecin de Marseille même; ainsi que des Registres des Hôtels de Ville & des Bureaux de santé. Nous ne nous arrêtons point à cette narration, parce qu'elle a été sous les yeux de tout le monde en différens Mémoires. Nous dirons seulement qu'il en résulte, selon M. Astruc, que la peste a été apportée à Marseille de Séide ou de Tripoli, par le Vaisseau du Capitaine Chataud; vérité d'autant plus constante, dit-il, que cette maladie n'a été précédée ni d'aucun dérangement dans les saisons, ni d'infection dans l'air, ni de corruption dans les alimens. Or l'Auteur ne s'imagine pas qu'on puisse nier la contagion d'une maladie qui traverse les mers, pour se communiquer d'une terre à l'autre, &

les campagnes les plus vastes pour ravager plusieurs Villes & plusieurs Provinces.

Voici enfin la dernière preuve sur laquelle M. Astruc fonde son sentiment. Elle est contenuë dans le sixième chapitre de cette partie, & elle est tirée des maladies qui sont souvent dans le bétail de si horribles désordres. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on cite les animaux en Médecine, & ce n'est point hors de propos qu'ils se rencontrent en cet endroit. S'il est vrai que leur instinct ait servi de modèle pour l'invention de certains remèdes, qui sont d'un usage ordinaire parmi les hommes, pourquoi leurs maladies ne pourroient-elles pas servir d'exemples pour la connoissance de celles qui nous affligent? Il seroit difficile d'apporter une bonne raison de cette différence, & c'est apparemment pour cela que notre Auteur a réservé pour la fin cet argument comme le plus capable de terrasser les ennemis de la contagion. En effet il ne leur oppose pas moins qu'une multitude prodigieuse de bœufs, lesquels, sans avoir autrement peur de la peste, qui désoloit leur Pays & leur espèce en 1711, 1712 & 1713, ne laissèrent pas d'en être attaqués & d'en mourir, malgré tous les secours de la Médecine. Cette objection nous paroît assurément d'un grand poids, & nous croyons

qu'il n'est pas aisé de lever une difficulté; car enfin si les bœufs de Venise ont été infectés par la contagion, on ne dira-t-on pas la même chose des hommes de la Provence & du Dauphiné? On ne peut guères faire de raisonnement plus exacte, & l'on ne peut s'accorder un de ces points sans être nécessairement à convenir de l'autre.

Or M. Astruc prétend prouver l'origine du mal par une relation semblable à celle qu'il a déjà donnée de la peste qui se manifesta dans Marseille en 1720. Il se fonde sur cette relation; il renvoie pour cela aux Memoires de Messieurs *Ramazzini* & *Lancisi*, qui ont écrit très-pressément sur cette matière. Il prétend entre de dire, 1^o. que le mal fut apporté par un bœuf de Dalmatie, ou de quelque autre Province voisine, lequel fut nouvellement débarqué de son pays & s'égarâ malheureusement dans le Comte de Borromée, où il infecta d'abord le troupeau du Comte Borromée. 2^o. Que le mal se communiqua ensuite dans tout le territoire du Comte, & qu'elle passa bien-tôt dans le reste de l'Etat de Venise, dans le Ferrarois, dans le Royaume de Naples, & enfin dans la Campagne de Rome. 3^o. Que le mal se communiquoit d'un troupeau à l'autre.

l'autre, quelquefois par des bœufs, d'autres fois par des Bergers, tantôt par des chiens, tantôt par quelque autre chose qui avoit servi aux troupeaux pestiférés. 50. Que plusieurs cantons se garantirent de ce ravage par les gardes exactes & par les précautions pratiquées sagement en pareil cas. De toutes ces raisons l'Auteur infère, que la mortalité des bœufs n'étoit causée & entretenue que par la contagion, d'où il conclut pour la dernière fois, que la peste des hommes est contagieuse.

Il conseille, dans le septième chapitre, d'agir toujours en tems de peste, comme si on étoit bien persuadé de la contagion, quand on auroit encore lieu de la révoquer en doute. Le motif de cet avis est qu'en agissant conformément au système de la contagion, si elle est réelle, on retire de grands avantages des mesures qu'on prend; & si ce n'est qu'une chimère, on ne s'expose qu'à de légers inconvéniens. Au contraire, si la Police étoit réglée suivant le sentiment de ceux qui nient la contagion, cette sécurité ne pourroit être que d'un très-petit secours, supposé même qu'elle fût bien fondée; au lieu qu'on risqueroit tout, si malheureusement on se trouvoit dans l'erreur.

Nous finirons l'extrait de cette première

mière partie, en avertissant, que toutes les propositions, dont se sert M. Astruc pour y établir la contagion, sont suivies de corollaires, dans lesquels il recueille les différentes circonstances qu'il faut observer, pour faire une application bien juste & bien méthodique de ses preuves à ses principes.

Difons présentement un mot des réponses que fait l'Auteur aux difficultez qu'on lui propose. Voici la première & la plus forte, au sentiment de ceux qui la font. Supposé, disent-ils, que la peste soit contagieuse, pourquoi ne l'est-elle pas également pour tout le monde? & de tous ceux qui sont exposez aux émanations pestilentiellees, par quelle raison, par quelle distinction les uns en éprouvent-ils les plus prompts & les plus cruels effets, pendant qu'il ne se fait pas le moindre changement chez les autres; M. Astruc ne sçait ce que c'est que de s'échaper par un faux-fuïant; il commence par convenir du fait, & même il en cite des exemples, qui semblent mettre l'argument de ses adversaires dans toute la force qu'il peut avoir; entre autres cette peste de Bâle, qui, au rapport de *Cardan*, fit périr en 1554, tout ce qu'il y avoit de Suisses dans cette Ville, pendant que les François & les Italiens y jouïssent d'une

384 JOURNAL DES SÇAVANS.
fauté parfaite. L'Auteur a déjà remarqué que la peste des animaux n'attaquoit presque jamais les hommes; on peut ajouter ici en passant, qu'apparemment il n'y a pas plus d'analogie entre la peste des Suisses & celle des autres Nations. Revenons à cette grande objection, contre laquelle M. Astruc n'emploie pas moins que les six premiers chapitres de cette partie. Il dit 10. que cette difficulté ne doit point égarer présentement les partisans de la contagion, puisqu'elle n'a fait aucune impression à tous les Auteurs, tant anciens que modernes, quoiqu'ils l'aient parfaitement bien sentie, comme il paroît par les passages rapportés ici. 20. Que la contagion, établie comme elle l'est, ne seroit jamais détruite par cet argument, quand même il seroit impossible d'y répondre; puisque dans les vérités les plus évidentes, on se trouve tous les jours arrêté par des circonstances qu'on ne sçauroit expliquer. 30. Que la même difficulté se présente par rapport à certaines maladies, qui sont contagieuses de l'aveu de tout le monde, comme la petite-vérole, la rage, la gale & les maux vénériens; & que par conséquent elle n'est pas plus contraire à la contagion de la peste. 40. Qu'il est en droit de faire la même objection à ceux qui la forment

ment contre son système; car, dit-il, la peste vient certainement d'une cause commune à tous les Habitans d'un Pays. Si cette cause n'est point dans la contagion, il faut nécessairement qu'elle soit ou dans l'air infecté, ou dans les alimens corrompus. Or il restera toujours à demander pourquoi l'infection de l'air ou la corruption des alimens est plus pernicieuse pour les uns que pour les autres. Les ennemis de la contagion ne peuvent donc se tirer d'affaire, à moins qu'ils n'aient recours à la peur; mais, comme l'Auteur l'assure avec beaucoup de vrai-semblance, quantité de personnes ont eû grand peur de la peste, & pourtant n'ont jamais eû d'autre mal que leurs frayeurs; d'autres, qui ne la craignoient nullement, n'ont pas laissé d'en être pris.

Après avoir fait sentir par plusieurs endroits le foible de cette objection, M. Astruc y répond enfin dans les formes. Il explique dans le cinquième & le sixième chapitre, pourquoi la peste épargne certaines personnes, plutôt que d'autres. Il reconnoît deux sources générales de cette différence; 10. le levain pestilentiel, dont la quantité & l'activité varient, ainsi que le séjour qu'il fait dans le corps; 20. la disposition du sang qui le reçoit; disposition

que l'Auteur considère non-seulement par rapport aux divers degrés d'épaississement que le venin peut y produire; mais encore par rapport au différent développement & à la différente multiplication qui peuvent s'y faire des parties de ce même venin; car c'est particulièrement à cette multiplication, que M. Astruc attribue les désordres d'une maladie si opiniâtre & si meurtrière. Toutes les qualités, tant du levain pestilentiel, que du sang, dans lequel il se mêle, dépendent de plusieurs variétés qu'on peut voir dans la Dissertation; & c'est par le grand nombre de ces variétés que l'Auteur compte de satisfaire à la difficulté proposée.

Il en reste deux autres à résoudre: le septième chapitre est destiné à cet Ouvrage. On dit 10. que le venin de la peste étant d'une nature arsenicale, doit agir indifféremment sur tout le monde, de même que l'Arsenic & le Sublimé corrosif empoisonnent tous ceux qui en prennent. M. Astruc répond à cela de deux manières. 10. Il ne convient pas que le levain pestilentiel & l'arsenic soient analogues. 20. Il suffit que quand même il accorderoit ce principe, on ne pourroit en tirer aucune conséquence contre son sentiment puisque l'arsenic en certaine quantité

dans certaines occasions, pour certaines personnes, loin d'être un poison mortel, est quelquefois un remède salutaire.

La dernière objection est celle de M. *Pye*, Médecin Anglois. Nous en avons parlé dans les Journaux des Mois de Mai & Juin 1722. C'est un calcul dont il résulte que 50000 Pestiférés fourniroient, dans le système de la contagion, assez de petits corps pestilentiels pour infecter 432000000 de personnes saines, d'où il s'ensuivroit que la peste ne pourroit cesser dans un Pais, qu'après l'avoir entièrement dépeuplé.

L'Auteur ne trouve pas cette conséquence fort juste, & il paroît n'avoir pas tort pour le fond. Quant à la forme, c'est-à-dire, quant à l'exemple qu'il oppose au raisonnement du Docteur Anglois, nous croyons qu'il auroit pû se dispenser de l'ajouter aux réponses qu'il a faites dans le cinquième & le sixième chapitre. *On pourroit* (dit-il) *suivant la nouvelle Logique de M. Pye, conclure qu'il y auroit eû dans une Bataille 100000 hommes tués dans l'une ou dans l'autre Armée, parce qu'on y auroit tiré de part ou d'autre 100000 coups de fusil.* Cette reprise a certainement du spécieux par l'absurdité qu'elle présente. Mais si l'on venoit à supposer 50000 Pestiférés tellement distribuez dans une

grande Ville, qu'il y en eût 1000 dans chaque quartier, 100 dans chaque rue, un dans chaque maison, on concevroit d'abord qu'il y auroit 50000 atmosphères pestilentiellees, formées à peu près à distances égales. Ensuite on se persuaderoit aisément que ces atmosphères si voisines pourroient se joindre, & remplir par consequent de particules pestilentiellees tout l'espace qu'elles trouveroient libre dans la Ville. Or la comparaison de M. Astruc perdrait un peu de sa force contre cette hypothèse. Car si l'on tiroit sur 100000 hommes rangez. en bataille assez de coups de fusils pour remplir de balles tous les demi-pouces cubes de l'espace occupé par cette Armée, nous sommes persuadé que le plus heureux de tous les Soldats n'y seroit pas fort en sûreté.

L'Auteur dans son dernier chapitre conclut de la manière du monde la plus favorable à son opinion. En examinant quelles sont les maladies contagieuses, il en distingue deux classes. Sous la première il comprend les maladies vénériennes, l'hydrophobie ou la rage, le scorbut, la petite vérole, la lépre, & les fièvres vraiment malignes; & la contagion de ces maladies dépend, dit-il, d'une certaine altération dans la constitution particulière des humeurs.

seconde classe renferme presque toutes les maladies de la peau, de même la phthisie, l'ophthalmie, la dysurie, &c. & celles-ci sont contagieuses par le moyen de quelques parcelles & corrosives, qui passent du malade dans celui qui est sain. Or Astruc prétend que le levain de la peste participe de ces deux causes, d'où il s'ensuit que de toutes les maladies la peste est la plus contagieuse.

ÉLOGE de M. BLANCHARD,
Avocat au Parlement.

WILLAUME BLANCHARD, Avocat au Parlement, étoit fils de François Blanchard, connu dans la République des Lettres par les éloges des Présidents à Mortier du Parlement de Paris depuis l'an 1331, jusqu'en 1647. Il fut reçu Avocat en 1674, il consacra ses premières années à la Plaidoirie. L'emploi que ses talens lui procuroient au Palais, auroit suffi pour occuper tout entier un Avocat moins laborieux; après avoir satisfait à ce qu'exigeoit de lui la défense de ceux qui lui confioient leurs affaires, il trouvoit encore du tems pour se livrer à des recherches curieuses & utiles. Une Table chronologique, contenant un recueil

des Compagnies Souverain
1115, jusqu'en 1688, fut
de ses recherches. Cette
nologique des Ordonnanc
mée en 1688. Cette pren
n'étoit pour ainsi dire qu'
l'Auteur voiant que le Pub
toit toute l'utilité de cet C
haitoit de lui quelque ch
complet, travailla pendant
nées à le perfectionner.
une seconde édition en 17
volumes *in-folio* sous le tit
lation Chronologique, conte
cueil des Ordonnances, E
rations & Lettres Patentes
France, qui concernent l
Police & les Finances, ave
leur enregistrement. On
parcourir cette compilatio
étonné du grand nombre d
Registres, tant des Parleme
autres Cours supérieures,
moriaux, que l'Auteur a e
lire pour cette seconde é
pendant M. Blanchard a fai
les recherches depuis 1715

vé de quoi y faire un grand nombre d'additions importantes. Il se dispoſoit à donner cet Ouvrage au Public avec ces augmentations. Son deſſein étoit d'y ranger les titres des Lettres Patentes par ordre de matière, & d'y faire entrer les Edits & les Déclarations depuis 1715, juſqu'au tems où il ſeroit publier cette nouvelle édition. Pour ſe livrer à cette eſpèce de travail très-utile, mais qui paroît peu agréable, même à la plupart des Jurisconſultes, il faut être né avec un goût particulier pour ces fortes de recherches, & avoir beaucoup de conſtance & de zèle pour le progrès de la Jurisprudence.

M. Blanchard s'étoit encore appliqué à l'Histoire, ſur tout à celle des Familles. Habile Généalogiſte, il connoiſſoit les bonnes Maisons, non-ſeulement de la France, mais encore du reſte de l'Europe. Il a augmenté les éloges des Préſidens à Mortier, que François Blanchard ſon pere avoit publiés en 1645 & en 1647. Il a auſſi laiffé une Histoire, où il parle des Chanceliers, les Gardes des Sceaux, des Conſeillers, les Avocats & des Procureurs Généaux depuis l'établiffement du Parlement juſqu'à préſent, & une Histoire des Maîtres des Requêtes. Comme M. Blanchard avoit deſſein de faire imprimer

592 JOURNAL DES SÇAVANS
mer ces Histoires, auxquelles il met
la dernière main, le Public espère
Monsieur son fils, Avocat au Parle-
ne l'en privera point, non plus qu'
additions à la Table des Ordonnan-
M. Blanchard est mort le 24 Septem-
dernier. On assure que ses travaux
ses veilles l'avoient fort affoibli.

NOUVELLES LITÉRAIRE
DE ROME.

ON imprime les Ouvrages Theologi-
ques que N. S. P. le Pape a compo-
sés lorsqu'il étoit Cardinal, & Arche-
vêque de Benevent.

Le P. Desirant, Religieux Augustin,
& Docteur de la Faculté de Théologie
de Louvain, a fait imprimer un Livre
intitulé: *Consilium pietatis de non sequen-
dis errantibus*. Il a été imprimé par le
Salviani au College de la Sapience.

DE VENISE.

Le Malachino Libraire, va réimpri-
mer par Soucription les *Oraisons de Ci-
cero*, accompagnées des Notes du P.
Merouville Jesuite. Cette édition sera
en trois vol. in 4^o. comme celle de Pa-
ria.

is. Le même Libraire réimprimera dans la suite de la même maniere les autres Oeuvres de Cicéron, sur les éditions de Paris, qu'on appelle, à la Dauphine.

D E T U R I N.

Le Pere Chiaberge Jesuite a fait imprimer ici son Oraison Funébre de Madame Royale.

D E L O N D R E S.

Il paroît ici une Vie de M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai, écrite en Anglois. M. Jean Clarke, Docteur en Theologie, a traduit en cette Langue la *Physique de Rohaut*, & y a ajoûté des Notes, & plusieurs Dissertations de M. Morgan. Le Docteur Samuel Clarke avoit déjà traduit en Latin la *Physique de Rohaut*, & l'avoit accompagnée de Notes tirées de la Philosophie de M. le Chevalier Newton. Il a paru ici depuis quelque tems un Livre du Chevalier Floyer, sur les *Oracles des Sibylles*, qu'il compare aux Propheties de l'Écriture - Sainte, & dont il soutient l'authenticité, malgré tout ce qu'ont écrit plusieurs Sçavans Théologiens de l'Église Romaine & de la Religion Protestante.

DE LA HAYE.

Les deux premiers Tomes du *Recueil des Oeuvres de M. Bayle*, en quatre volumes in folio, proposées l'année passée par Soufcription, font presque achevez.

L'impression des *Voyages de M. de la Mottraye en Europe, Asie & Afrique*, qu'on a proposé par Soufcription, est assez avancée. On trouvera dans cet Ouvrage des choses curieuses sur l'Italie, la Grece, la Turquie, la Tartarie, la Circassie, la Suède, la Laponie, &c.* Il sera enrichi d'un grand nombre de Cartes, de Plans, & de figures en taille-douce, qui représenteront des Médailles, des Inscriptions, des Idoles, des Lampes, & autres Monumens. On souscrit pour ce Livre à Paris, chez Rollin quai des Augustins, & chez quelques autres Libraires.

D'U L M.

On a fait ici une nouvelle édition du *Telemaque*, augmentée d'une *Table généalogique* de *Telemaque*, & de beaucoup de remarques sur la Fable & l'Histoire ancienne, par un Sçavant d'Ulm. On sçait que ce fameux Poëme en prose

[* Voyez la *Bibliothèque Angloise*. T. XL]

M A I 1725.

595

se a été traduit dans presque toutes les Langues d'Europe; il ne manquoit à sa gloire que les Notes d'un docte Scholiaste.

DE LEIDE.

On vient de réimprimer ici *Joan. Keill. Soc. Lond. Socii Introductiones ad veram Physicam & veram Astronomiam, quibus accedunt Trigonometria, de viribus centralibus, de Legibus attractionis, in-quarto 1725. cum fig.* Ce Livre a déjà paru autrefois. Les nouvelles augmentations sont de M. s'Gravesande.

DE GENEVE.

On va réimprimer ici l'Histoire de cette Ville par M. Spon, avec des augmentations. Fabri & Barillot ont imprimé le *Caractère des François & des Anglois*. Ils ont aussi réimprimé le *Traité de l'esprit de l'homme*, par M. de la Forge.

D'AMSTERDAM.

Les Wettsteins ont imprimé en trois différentes grandeurs *Ciceronis Opera omnia cum notis variorum, in-folio 2 volumes, in quarto 4 vol. in octavo 16 vol.*

596 JOURNAL DES SÇAVANS.
vol. L'Honoré & Châtelain ont imprimé les *Annales de la Monarchie Française*, depuis son établissement jusqu'à présent, contenant l'origine de sa Monarchie, la vie de ses Rois & Généraux d'Armée, la succession généalogique des Souverains issus de la Maison de France, & plusieurs autres choses qui ont déjà été traitées amplement par différens Auteurs. 3 vol. *in-folio*. Par M. de Limiers.

DE HAMBOURG.

Voici le titre d'un Ouvrage imprimé depuis peu de tems en cette Ville. *Magni Crusii S. R. M. Danica Legationis in Gallia Pastoris singularia Plessiaca: sive memorabilia de vita & meritis, factis, controversiis & morte Philippi Mornæi du Plessis, &c. Hamburgi apud Christoph. Kefnerum 1724.* L'Auteur de ce Livre est M. de la Cruse, qui demeure aujourd'hui à Paris en qualité de Ministre de l'Ambassade Danoise en France.

DE PARIS.

Les Essais de Montagne, donnés sur les plus anciennes & les plus correctes Editions, augmentés de plusieurs Lettres de l'Auteur, & où les passages Grecs, Latins

*tins & Italiens sont traduits plus fidelement, & citez plus exactement que dans aucune des précédentes, avec des Notes & de nouvelles Tables des Matières, beaucoup plus utiles que celles qui avoient paru jusqu'ici. Par Pierre Coste. Nouvelle Edition, plus ample & plus correcte que la dernière de Londres en trois volumes in 4^o. grand papier. A Paris par la Société. C'est ici le titre du Montagne qu'on imprime par souscription. On sçait quelle est la beauté de la dernière Edition de Londres, qui a été faite sur celle d'Abel Langelier 1595, comme la plus authentique & la plus correcte. Celle-ci ne cédera en rien à l'Edition de Londres, il paroît même par le *Prospectus* qu'elle sera plus belle, & outre cela plus ample. * Les Libraires promettent de ne rien épargner pour faire, disent-ils, un Ouvrage magnifique, qui sera achevé à la S. Jean 1725. Les*
suf-

[* On en fait une Edition à la Haye, chez P. Goffe, en 4. voll. in 12. laquelle aura plusieurs avantages sur celles qu'on annonce ici: car outre qu'elle contiendra quantité de Notes routes nouvelles & quelques corrections importantes dans celles qui ont déjà paru, elle sera augmentée de quelques Pièces rares qu'on a fourneis au Libraire.]

ouscriptions sont de 12 liv. pour la première moitié, & de pareille somme en retirant l'exemplaire. On souscrit chez les Libraires suivans: Robinot & David, Quai des Augustins, le Gras, au Palais, Cavelier fils, rue S. Jacques, &c.

La Veuve Mazieres & J. B. Garnier son neveu viennent de donner au Public en beau papier & beau caractère le *Traité de la Grâce*, de M. l'Abbé Tournely, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, ancien Professeur de Théologie, aujourd'hui Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris; 2 vol. in 8o. Les *Attributs* sont actuellement sous presse. On donnera successivement tous les autres Traitez de ce célèbre Théologien, dont les Ecrits ont été recherchez jusqu'ici avec empressement par les Etudians, & par les Maîtres même. Nous rendrons compte incessamment de ces deux premiers volumes: en attendant nous en donnons le titre: *Praelectiones Theologicae de Gratia Christi quas in Scholis Sorbonicis habuit Honoratus Tournely Sacrae Facultatis Doctor, Socius Sorbonicus, Regius & emeritus Professor sacro-sanctae Capellae Regii Palatii Parisiensis Canonici. Parisiis apud Viduam Raim. Mazieres & Joan. Bapt. Garnier, viae Jacobae sub signo Providentiae 1725.*

L'*Histoire de l'Ordre de Malte*, par M. l'Abbé de Vertot, est sous presse; elle paroîtra cette année en 4. vol. in 40.

On assure que M. de Lisle l'Astronome, frere du Géographe, doit aller bien-tôt à Peterfbourg, avec la permission du Roi, pour y avoir la direction d'un Observatoire que le Czar veut faire construire.

Pierre Witte Libraire, ruë S. Jacques, vient d'imprimer un nouveau *Recueil de Noël*s, avec des Cantiques spirituels, en forme d'Homélies, sur le chant de plusieurs Airs & jolis Vaudevilles: par M. l'Abbé Pellegrin, Auteur connu de beaucoup de Poësies sacrées & profanes.

Théodore le Gras a donné le cinquième volume de la *Bibliothèque des gens de Cour*, par M. Gayot de Pitaval. On nous assure que ce volume, qui est pareil aux autres, sera le dernier.

La Veuve Ribou a imprimé le *Divorce de l'Amour & de la Raison*, Comédie, avec un discours sur la maniere dont on juge des Ouvrages de Théâtre.

TABLE DES ARTICLES.

M A I 1725.

I. WINSLOW, <i>Lettre sur deux Approbations qu'on a données au Traité des Maladies des Os, &c.</i>	471
II. LE BOEUF, <i>Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots.</i>	481
III. VOLCAMER, de Malorum Citreorum Limonum, Aurantiorumque cultura & usu.	491
IV. <i>Procès verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France tenue en 1723.</i>	503
V. ROB. DE AVESBURY <i>Historia demirabilibus gestis EDUARDI III. &c.</i>	511
VI. PET. MAGNOL <i>Novus character Plantarum &c.</i>	518
VII. BOTTENTUIT, <i>Lettre contre la Réponse de M. PETIT à la Dissertation contre sa Machine.</i>	516
VIII. JO. FRID. LEOPOLD. <i>Relatio de itinere suo Succico.</i>	540
IX. DRAPIER, <i>accurata Institutionum Justiniani Explanatio, &c.</i>	543
X. MORABIN, <i>Histoire de l'Exil de CICERON.</i>	547
DUPLESSIS D'ARGENTRÉ, <i>Collectio Judiciorum de Erroribus ab initio XII. Sæculi usque ad ann. 1713. in Ecclesia proscriptis.</i>	556
XII. MONGIN, <i>Oraison funebre de LOUIS I. Roi d'Espagne.</i>	565
XIII. ASTRUC, <i>Dissertation sur la Contagion de la Peste.</i>	573
XIV. <i>Éloge de M. BLANCHARD.</i>	589
XV. <i>Nouvelles Littéraires.</i>	592

F I N,

JOURNAL
DES
AVANS,

JUIN 1725.

Conté de divers Articles qui ne se
trouvent point dans l'Edition
de Paris.



A AMSTERDAM;
chez les JANSONS à WAESBERG;
M DCC XXV.

PHYL. RICHARD SCHRO
Jure Succini in Regno Boruff
MICH. ALBERTI de fing
dulcis usu in desperatis qui
bis. 4.

— de Febre Petechiali. 4.

CHRISTIAN. BERNH. A.
fertatio Physica de Igne. 8.

JO. DOM. SANTORINI
Anatomicæ. 4. cum figuris.

FRANC. FABRICII Orati
Centesium & Quinquagesim
num Jubilæum tertium Acad
quæ est Lugduni Batavorum
VIII. Februarii 1725. Petri B
men Elegiacum ad decorand
Centesium & Quinquage
lem. 4.

DESID. ERASMI Enchiridic
stiani. 8.

JO. SARTORII de Clypeo
terarium. 4.

ATHANAS. SCHIADA A
thecæ Synodalis & Typograp
fis Sacra tribus Catalogis ret
*Traité des Instrumens de Chirurgie
de plusieurs Machines propres à*

JOURNAL
DES
SCAVANS,

5

J U I N M D C C X X V .

JERUSALEM DELIVRÉE, *Poëme Héroïque du TASSE, nouvellement traduit en François.* A Paris chez François Barois; rue de la Harpe. 2. vol. in douze.

IL n'y a point d'Ouvrage sur lequel on ait porté des jugemens si différens que sur le Poëme de la *Jérusalem delivrée*. Quelques Italiens l'ont préférée à l'Iliade & même à l'Enéide. Balzac s'est contenté d'appliquer au Tasse cet éloge ingénieux donné à Ciceron, & qu'on lit dans une Lettre de S. Jérôme. *Demosthenes tibi præripuit ne esset primus Orator, tu illi, ne solus.* Virgile, dit Balzac, est cause que le Tasse n'est pas le premier, & le Tasse, que Virgile n'est pas le seul. C'est ainsi qu'il s'exprime dans son *Discours sur la Tragedie d'Herode par Heinsius*. On peut dire que Balzac est peut-être le seul Au-

c'est-à-dire de pensées plus
que solides; sa maniere d'écrire
paru affectée, & tout son
plûtôt un tissu d'Epigrammes
Poëme Epique (c'est le jugement
Cardinal du Perron, rapporté dans
Perroniana) Plusieurs ont écrit de
fictions insipides, sur tout
sont fondées sur l'action des
des Démons, & sur les opérations de
Magie. L'Episode d'*Olinde et
Phronie*, qui, contre les règles de la
début à l'action du Poëme, est
badin & pueril, & ils ont écrit
part des autres choses auxquelles
qu'on lit dans les Livres de
dans les Romans, & dans les
des Fées. Les Harangues
fréquentes les ont ennuyez,

ue l'Agamemnon, tandis que Renaud
 fit l'Achille, & Tancrede, le Diome-
 e. Le P. Rapin trouve dans ce Poë-
 me trop de galanterie & d'affectation ;
 le Tasse, dit-il, mêle le badin avec le
 sérieux, & unit mal à-propos la délica-
 esse de l'Eglogue & de la Poësie lyri-
 que à la force & à la majesté de la Poë-
 sie héroïque. De plus, ses descriptions
 & ses narrations sont quelquefois pué-
 res dans le détail ; & ses discours ten-
 dres & galans, tels que ceux d'*Olinde* &
 de *Sophonie*, ont quelque chose de co-
 mique, & rien de naturel ; en un mot
 presque toutes les beautés de la *Jerusa-
 lem*, selon lui, ne sont point des beau-
 tés dans le genre héroïque. Il avoué
 néanmoins qu'il y a dans ce Poëme
 quelques endroits plus brillans que dans
 l'*Enéide* ; mais les proportions, ajoûte-
 t-il, n'y sont pas si bien gardées.

M. Despreaux est de tous les Criti-
 ques celui qui a paru le moins favora-
 ble au Poëme de la *Jerusalem*. Il a,
 comme l'on sçait, traité de *Sots*, ces
 ignorans prétendus beaux esprits, qui
 de son tems goûtoient moins Virgile
 que le Tasse.

*Tous les jours à la Cour un sot de
 qualité*

Peut juger de travers avec impunité.

*A Malherbe, à Racan préfés
phila,*

*Et le cinquant du Tasse à son
Virgile.*

M. Mirabaud, Auteur de la
Traduction est bien éloigné de son
Auteur, comme les Critiques
vient de citer, & sur tout com-
Despreaux. Il soutient dans sa
que ce jugement est très-injuste
décide même que cet Auteur étoit
Critique peu sûr. " Ce grand E
" ajoûte t-il, avoit lû la *Jeru*
" avec des yeux qui ne lui per-
" toient guère de trouver des beau-
" dans un Poëme moderne. Il sça-
" d'ailleurs *confusément*, continué-t
" que ce Poëme avoit essuyé quelq
" contradictions en Italie; c'est sur
" prevention excessive en faveur
" l'antiquité, & sur une notion vaine
" des Critiques faites autrefois contre
" le Poëme du Tasse, que M. Des-
" preaux a formé la sienne. Ain-
" lorsqu'il a reproché au Tasse le *cinquant*
" il avoit alors dans l'esprit ce subtil argu-
" ment. " L'Auteur de la *Jerusalem*
" étoit Italien; or on reproche aux Ita-
" liens les *Concetti*, qui sont ce que
" nous

„ nous appellons du clinquant. Par
 „ conſequent la *Jerusalem* eſt un Poë-
 „ me qui n'eſt rempli que de clinquant.
 C'eſt-à-dire, que M. Despreaux con-
 noifſoit peu le Taſſe, & qu'il n'étoit
 pas en état de juger (même par
 la Traduction de Baudouin) des qua-
 litez du Poëme de la *Jerusalem*. En
 voici une forte preuve; c'eſt qu'il a
 caractérisé ce Poëme, dit M. Mirabaud,
 par un défaut tout oppoſé à celui que
 les Italiens lui ont reproché. Les Ita-
 liens n'ont pas trouvé dans le Taſſe aſſez
 de *concetti*, & M. Despreaux y en a
 trouvé trop. Cette oppoſition prouve
 invinciblement, ſuivant le nouveau Tra-
 ducteur, que M. Despreaux étoit *un*
Critique peu sûr; & cela parce qu'il a
 formé ſur le Taſſe un jugement diffé-
 rent de celui des Italiens. Car ſi l'on
 s'en rapporte à la critique de Roſſi, Se-
 cretaire de l'Académie de la *Crusca*,
 „ la *Jerusalem* eſt un Poëme ſec, pau-
 „ vre, eſtropié, ſans proportion, ſans
 „ invention, ennuieux, déſagréable,
 „ le ſtile en eſt *peu fleurî*, trop ſerré,
 „ froid, obſcur.“ M. Mirabaud en
 oppoſant cette critique à la critique de
 M. Despreaux, fait ſentir en même
 tems combien le jugement du Secretai-
 re de la *Crusca* eſt injuſte, & même ri-

608 JOURNAL DES SÇAVANS
dicule; ce qui ne l'empêche point d'en
conclure contre celui de M. Des-
preaux.

On voit aisément que le sentiment du
nouveau Traducteur sur le Poëme de la
Jerusalem doit être aussi opposé au sen-
timent de l'Académie de la Crusca, que
l'est celui de M. Despreaux. Voici
l'idée qu'il donne de ce Poëme. " Le
„ stile, dit-il, en est élevé, tel qu'il con-
„ vient au Poëme Epique: mais ce-
„ pendant le Tasse y a conservé son
„ caractère. Avare de ces *Concetti*, si
„ prodigués en Italie, l'Auteur de la
„ *Jerusalem* fait à peine sentir qu'il étoit
„ Italien; la sagesse régné dans ses pen-
„ sées comme dans ses expressions; il
„ observe toujours une exacte bien-
„ séance; c'est rarement qu'emporté
„ par une imagination trop vive, il
„ s'écarte du vraisemblable. Son Poë-
„ me se soutient par une noblesse de
„ stile bien supérieure au brillant de l'es-
„ prit." De peur cependant que le
Lecteur accoutumé au langage des Tra-
ducteurs, ne prenne ce discours pour
un éloge de tribut, M. Mirabaud avoué
sincerement qu'il y a dans la *Jerusalem*
quelques endroits que nous souhaite-
rions n'y point trouver. " Le Tasse,
„ dit-il, avoit à combattre dans un long
„ Poëme le goût de sa Nation. S'il est
„ tombé

23. tombé quelquefois dans des défauts
 23. qu'il vouloit éviter, la difficulté de son
 23. entreprise le rend assez excusable. Peut-
 23. être même est-il volontairement tom-
 23. bé dans ces défauts, qui lui attirent
 23. nos reproches, afin de donner quel-
 23. que chose à l'usage de son Pays:
 23. mais du moins il s'est conformé en
 23. homme d'esprit à un usage qu'il
 23. n'approuvoit point, s'il a suivi la mode,
 23. il l'a suivie de bien loin. C'est ainsi
 que le Traducteur, en avouant quel-
 ques défauts de son Auteur, sçait avec
 adresse lui en faire une espèce de mé-
 rite.

On porteroit peut-être l'estime du
 Tasse plus loin que M. Mirabaud, si
 l'on en jugeoit comme le Beni. Cet
 Auteur né en Grèce, mais transplanté
 en Italie, fit au commencement du sié-
 cle passé un ouvrage, dans lequel il
 compare exactement la *Jerusalem* à
 l'Illiade & à l'Enéide, & ose donner par
 tout la préférence au premier de ces
 trois Poèmes. Le nouveau Traducteur
 ne veut point paroître ouvertement
 avoir embrassé l'opinion de ce Critique;
 sa prudence lui fait ménager également
 les Partisans des Anciens & les Partisans
 des Modernes. Il aime mieux fonder
 la gloire du Tasse sur la Traduction qu'il
 en donne, & il croit y trouver mieux

610 JOURNAL DES S
son compte, de toute ma
„ relever le Tasse au-dessu
„ déles, j'ai tâché, dit-il
„ valoir d'une maniere
„ beaucoup plus forte & plu
„ que tous les raisonne
„ essayé de rendre son Po
„ ble en notre Langue; si ma
„ plaît, j'aurai rendu un
„ grand service au Tasse, qu
„ employé un grand nomb
„ sons pour prouver que se
„ doit plaire.“

En effet, si l'on juge du
ce Poëme par la nouvelle Tr
& qu'on en compare le succès
des Traductions d'Homere &
gile, on sera peut-être porté
que la Jerusalem est préférable
& à l'Enéide. Car, soit qu'il y
de rapport entre nos mœurs &
qui sont peintes dans le Poë
Tasse, soit que la galanterie qu
gne par tout rende cet Ouvrag
vif, plus enjoué, plus intéressa
faut convenir que la nouvelle Trad
du Tasse est lûë avec plus d'emp
ment que ne l'ont peut-être ét
meilleures Traductions d'Homere &
Virgile. Ainsi le clinquant est pr
à l'or. Si les admirateurs de l'Iliad
de l'Enéide prétendent que les beat

de ces deux anciens Poëmes ne scauroient passer dans notre Langue, on leur répondra la même chose au sujet de la Jerusalem, & on sera réduit à convenir que les jugemens différens que l'on porte sur les ouvrages d'esprit, partent moins souvent de la raison, que de l'imagination, & que leur succès dépend presque toujours des circonstances & de nos dispositions.

M. Mirabaud avoüe qu'il n'a point traduit servilement & à la lettre le Poëme du Tasse. Il a supprimé des comparaisons, & en a néanmoins laissé beaucoup; il a adouci, autant qu'il l'a pu, les endroits où le Tasse n'a point fait de difficulté d'employer la Fable, & il s'est servi pour cela d'un tour fort ingénieux. Dans tout le reste il se donne pour un Traducteur *exact & fidèle*, quoiqu'il ait passé une grande quantité de beaux vers en plusieurs endroits, & sur tout au neuvième Chant. Il s'excuse ainsi sur les libertez qu'il a prises;

„ Il s'en faut bien, dit-il, que j'aye
 „ pour mon Original le même respect
 „ que Madame Dacier avoit pour le
 „ sien. Cette illustre *Traductrice* a ce-
 „ pendant adouci, changé même quel-
 „ ques endroits d'Homere; pourquoi
 „ me refuseroit-on cette liberté? Ma-
 „ dame Dacier l'a fait pour ménager,

612 JOURNAL DES SÇAVANS
„ dit-elle, la foiblesse des Franç
„ capables de goûter aujourd'hu
„ idées mâles d'Homere: moi j'
„ ulé ainsi, pour ne pas blesser la j
„ se de leur esprit & la délicatesse
„ leur goût. Car le nouveau Tra
„ teur convient que le goût des Fran
& des Italiens est fort différent, &
ci le parallele qu'il en fait. „ Nous
„ mons, dit-il, l'exacte justesse:
„ quelque vivacité dont l'apparent se
„ revêtu, nous préférons le vrai à l'ap
„ parent. Les Italiens ne distinguent
„ pas si scrupuleusement que nous, leur
„ imagination du reste de leur être; ce
„ qui plaît à leur imagination leur plaît;
„ le brillant, le vif ont de grands char-
„ mes pour eux, & le ton sur lequel
„ leur imagination est montée leur fait
„ souvent trouver froid ce qui nous pa-
„ roît vif.“ M. Mirabaud ne décide
point lequel des deux goûts est préféra-
ble; il s'exprime même d'une maniere
à faire croire qu'il doute si le goût Ita-
lien, tel qu'il le dépeint, n'est pas aussi
estimable que le goût François. Aussi
M. Mirabaud justifie-t-il toutes les ima-
ginations du Tasse, & même celles de
l'Arioste & du Cavalier Marin. Il pa-
roît au reste bien éloigné de souscrire à
cet autre jugement de M. Despreaux.

Et quel objet enfin à présenter aux yeux
 Que le Diable toujours hurlant contre les
 Cieux ,

Qui de votre Héros veut rabaisser la
 gloire,

Et souvent avec Dieu balance la victoire?
 Le Tasse, *dira-t-on*, l'a fait avec suc-
 cès,

Je ne veux point ici lui faire son procès ;
 Mais quoique notre siècle à sa gloire pu-
 blic,

Il n'eût point de son Livre illustré l'Ita-
 lie,

Si son sage Héros toujours en oraison.
 N'eût fait que mettre enfin Satan à la
 raison,

Et si Renaud, Argant, Tancrede & sa
 Maitresse

N'eussent de son sujet égayé la tristesse.

M. Mirabaud a joint à son élégante
 Traduction un abrégé de la Vie du Tas-
 se. Sa Famille étoit noble & ancienne;
 il naquit près de Naples en 1554. Si
 l'on en croit le *Manço*, qui a écrit sa
 Vie, il parloit distinctement à 6 mois,
 & il alla au Collège des Jesuites de Na-
 ples à l'âge de quatre ans. Il s'attacha
 dans la suite à la Maison d'Este, & sui-

614 JOURNAL DES SÇAVANS.
vit en qualité de Gentilhomme Louis
d'Este, Nonce à la Cour de France.
C'est alors qu'il commença son Poème
de la *Jerusalem* qu'il acheva à Ferrare
après son retour. On dit qu'il y devint
amoureux de la Princeſſe Eleonore,
ſœur du Duc de Ferrare, & on ajoûte
qu'Eleonore ayant un jour loué quel-
ques vers qu'il venoit de lui réciter, le
Taſſe transporté de joie & d'amour,
l'embrassa devant tout le monde. Le
Poète téméraire fut mis en priſon com-
me un fou, & on croit qu'il le devint
réellement par la mélancholie qui s'em-
para de ſon eſprit; cependant ſon génie
Poétique ne l'abandonna point dans ce
état déplorable; il continua d'écrire en
vers & en proſe, & publia de fort
beaux Ouvrages, qui ne font point ap-
percevoir que ſon cerveau fût bleſſé. Il
fortit enfin de ſa priſon, & ſe retira à
Naples, où il lui prit envie de réformer
ſa *Jerusalem*, que pluſieurs Ecrivains
avoient attaquée. Il ſemble qu'il étoit
convaincu lui-même des défauts de ſon
Ouvrage, ſi l'on en juge par un Ecrit
intitulé, *Jugement ſur la Jeruſalem de-*
livrée, trouvé parmi ſes papiers après ſa
mort. Le Taſſe abandonnant ce pre-
mier deſſein, en forma un autre dan
la ſuite, qu'il executa, en compoſant
un nouveau Poème ſur le même ſuj

le nom de *Jerusalem conquise*. Il lédia point ce second Poëme au Duc Ferrare, comme il lui avoit dédié le premier, mais au Cardinal Cinthio Aldodini, neveu de Clement VIII, & prétend que pour se venger des mauvais traitemens qu'il avoit reçûs du Duc Ferrare, il voulut que le second fût plus grand que le premier; mais on s'en tint à l'égalité, & la *Jerusalem conquise* fut jugée médiocre en comparaison. Le premier, selon M. Mirabaud, en est noble, mais diffus, la Poësie sonore, mais froide; le cœur y est peu touché, l'imagination peu émuë. Comme il s'en est fait peu d'éditions, il est plus rare que la *Jerusalem délivrée*. Le Tasse mourut à Rome en 1595, âgé de 57 ans.

Nous avons une Vie du Tasse écrite par François par l'Abbé de Charne, dans laquelle on trouve beaucoup de sentences & de reparties ingénieuses de ce Poëte, qui étoit vraiment Philosophe, très-sçavant & plein de Religion. Son Poëme de la *Jerusalem* a été traduit par Baudouin, & plusieurs personnes ont estimé encore cette Traduction. Cependant M. de Segrais disoit qu'elle le faisoit bâiller, quoiqu'écrite en bon Français, tandis que l'*Iliade*, quoique traduite en vieux Gaulois étoit agréable à

& sans rimes. On prétend
moigna à ses amis qu'il se répe
n'avoir pas composé sa *Jerusalem*
même maniere. Enfin la *Trag*
Torismond & l'*Amynte* Pastoral
ne parlons point de ses Ouvr
prose. Nous ajouterons ici une
que sur les effets de la folie de
Elle servoit, dit-on, à épurer
prit & à preparer son imaginat
l'on en croit M. d'Aubignac dan
sique du Théâtre, le Tasse n'a
pas même les intervalles de tra
que sa phrénésie lui laissoit; au
de ses transports il faisoit des
son esprit n'étoit jamais plus fé
plus brillant, que lorsqu'il étoit
On dit à peu près la même c
Lucrece. & on assure aussi que
a fait ses meilleurs vers dans
forts accès de la fièvre. Ces Ph
nes peuvent servir à confirmer

composez dans l'Hôpital, où le Duc de Ferrare le tenoit enfermé, les sollicitations de plusieurs Princes d'Italie pour procurer sa liberté, les refus du Duc, & la manière dont il vécut après son élargissement; tout cela fait appercevoir, que sa prétenduë folie étoit son amour téméraire pour la Princesse de Ferrare, & qu'enfin il n'étoit pas peut-être plus fou, que le sont d'ordinaire les Poëtes & les Amans.

Quoiqu'on reproche au nouveau Traducteur de n'avoir pas traduit exactement, & de s'être quelquefois éloigné du sens de son Auteur, sa traduction est néanmoins lûë avec plaisir, & le Tasse lui sera peut-être redevable du rétablissement de sa réputation, que la critique sévère de nos bons Auteurs avoit un peu flétrie. Nous allons rapporter quelques Oétaves, qui pourront servir à faire connoître au Lecteur le caractère de la nouvelle Traduction.

Voici le Portrait de Clorinde. *Chant*
2. *Oët.* 39.

Costei gl' ingegni femminili, & gli usi
Tutti sprezzò fin da l'età più acerba;
A i lavori d'Aracne, a l'ago, a i fusi
Inchinar non degnò la man superba;
Fuggì gli abiti molli & i lochi chiusi;
Che né campi honestate ancor si serba.

618 JOURNAL DES SÇAVANS,
Armò d'orgoglio il volto , e li compiacque
Rigido farlo , & pur rigido piacque.

„ Dès l'âge le plus tendre ayant con-
„ çu du mépris pour tous les amuse-
„ mens des femmes , la fière Clorinde
„ ne daigna jamais occuper ses mains
„ superbes de l'aiguille & du fuseau.
„ Fuiant le séjour des Villes & l'air de
„ mollesse qu'on y respire , elle habita
„ toujours les Forêts & les campagnes.
„ *Ce n'est pas dans les lieux sauvages où*
„ *la pudeur court le plus de risque.* La
„ fierté étoit peinte sur son visage ; el-
„ le ne l'ignoroit pas. *Cette fille altière*
„ *se plaisoit à inspirer de la terreur.*

Chant 12. Oët. 42. Ismen vient trou-
ver Clorinde & Argant , & leur appor-
te dans un vaisseau de cuivre le feu qu'il
avoit préparé pour l'embrasement de la
machine des Chrétiens.

Pofcia il consola : e perche il tempo giunge
Ch'ella deve ad effetto il vanto porre ,
Parte , e con quel guerrier si ricongiunge ,
Che si vuol feco al gran periglio esporre.
Con lor s'aduna almeno , e infliga , e punge
Quella virtù , che per se stessa corre.
E lor porge di zolfo , & di bitumi
Due palle , e'n cavo rame ascosi lumi.

„ A ces paroles Clorinde en ajouta plusieurs autres , afin de rassurer l'Eunuque , qui fondoit en larmes ; & comme l'heure étoit venuë de marcher à son entreprise , elle le quitta pour aller joindre Argant. Ismen les vint trouver l'un & l'autre , ainsi qu'il avoit dit. Il leur donna à chacun une portion de cette matiere sulphureuse , qu'il avoit préparée ; il y joignit du feu , qui étoit caché sous des écorces , & par ses discours il tâcha d'enflammer le courage de ces Guerriers , dont l'ardeur bouillante n'avoit pas besoin d'être excitée.

Chant. 16. OÛ. 12. & suiv. où est la description du Palais d'Armide.

Vezzosi augelli infra le verdi fronde
 Temprano a prova lascivette note ;
 Mormora l'aura , e fà le foglie e l'onde
 Garrir , che variamente ella percote.
 Quando taccion gli augelli , alto risponde.
 Quando cantan gli augei , più lieue scote.
 Sia caso , od arte , hor accompagna , &
 hora

Alterna i versi lor la music' ora.

13 Vola trà gli altri un, che le
sparte

Di color vari, & hà purpureo il
E lingua snoda in guisa larga, e
La voce sì, ch'assembra il fermo
Questi ivi all' hor continuo con ar
Tanto il parlar, che fù mirabil m
Tacquero gli altri ad ascoltarlo in
E fermaro i susurti in aria i venti,

14 Deh mira (egli cantò) spuntar la
Dal verde suo modesta e verginella:
Che mezo aperta ancora e mezo asc

Quanto si mostra men, tanto è più b
Ecco poi nudo il sen, già baldanzosa
Dispiega: ecco poi langue, e non
quella,

Quella non par, che deflata avanti
Fù da mille Donzelle, e mille Amanti.

15 Così trapassà, al trapassar d'un giorno,
De la vita mortale il fiore. e'l verde:
Nè, perche faccia indietro April ritorno,
Si rinfiora ella mai, nè si rinverde,

Cogliam la rosa in su'l mattino adorno
Di questo dì, che tosto il seren perde:
Cogliam d'amor la rosa, amiamo, hor
quando
Esser si puote riamato amando,

e : e concorde de gli augelli il
choro

pprovando il canto indi ripiglia,
vian le colombe i baci loro,
nimal d'amar si riconsiglia.
: la dura quercia, e'l casto alloro
t la frondosa ampia famiglia
hej la terra, & l'acqua, e formi e
spiri
limi d'amor sensi e sospiri.

u murmure des eaux & à celui
feuilles qu'agitoit l'haleine des
irs, une infinité de petits oiseaux
rdoient leur ramage.

rmi ces oiseaux il y en avoit un
alier par la beauté de son pluma-

Son bec étoit *de la même cou-*
que les lèvres d'une belle fille. Sa
ue articuloit des paroles distinctes,
son de sa voix ressembloit par-
ment au son de la voix humaine.
sque cet oiseau se mit à chanter,
ondes suspendirent leur doux mur-
e, les Zéphirs retinrent leur ha-
e, tous les autres oiseaux firent si-
e pour l'écouter. "

oiez, disoit-il, une rose ver-
lle qui vient d'éclorre, rien n'est
,, égal

„ égal à sa beauté; les jeunes
 „ les jeunes filles en font
 „ leurs desirs; mais son éclat
 „ bien-tôt on la voit languir
 „ fane, elle sèche, tous ses at
 „ paroissent.

„ Il en est de même de no
 „ le Printemps en est court.
 „ tous les ans renaître les fleur
 „ hélas, c'est sans espoir de rete
 „ nos beaux jours se passent.
 „ pendant que nous sommes ai
 „ Il n'est qu'un tems pour nou
 „ nous puissions être aimez. Pr
 „ de ces momens précieux, cu
 „ dès le matin les fleurs de l'amo
 „ soir il sera trop tard pour les
 „ lir.

„ Dès qu'il eut cessé de chanter
 „ autres oiseaux recommencerent
 „ ramage; les tendres colombes rec
 „ blerent leurs doux baisers; tous
 „ Hôtes de ces Bosquets parurent
 „ brazez d'amoureuses flâmes; les ar
 „ même, malgré la dureté de leur éc
 „ ce, sembloient n'y être pas insen
 „ bles. Dans ce Jardin la terre, l'a
 „ les eaux, tout inspiroit l'amour.
 „ *Ibid. Oët. 21 & suiv.* Il s'agit d
 „ amours de Renaud & d'Armide.

21 L'uno di servitù, l'altra d'Impero
 Si gloria: ella in se stessa & egli in lei:
 Volgi, dicea, deh volgi, il Cavaliero.
 A me quegli occhi, onde beata bei;
 Che son, se tu no'l fai, ritratto vero?
 De le bellezze tue gli incendii miei:
 La forma lor, le meraviglie appieno
 Più che'l cristallo tuo, mostra il mio
 seno.

22 Deh , poi che sdegni me , com' egli è
 vago

Mirar tù almen potessi il proprio volto;

Che'l guardo tuo , ch' altrove non è pa-
 go,

Gioirebbe felice in se rivolto.

Non può specchio ritrar sì dolce imago,

Nè in picciol vetro è un Paradiso accol-
 to;

Specchio t'è degno il Cielo, e ne stelle

Puoi riguardar le tue sembiance belle.

23 Ride Armida a quel dir : ma non che
 cesse

Dal vagheggiarsi , e da suoi bei lavori.

Poi ch'intrecciò le chiome , & che ri-
 presse

Con ordin vago i lor lascivi errori,

Torfe

Torfe in anella i crin minuti, e in esse,
 Quasi smalto sù l'or, consparse i fiori:
 Et nel bel sen le peregrine rose
 Giunse a i nativi gigli, e'l vel compose,

24 Nel superbo pan sì vago in mostra
 Spiega la pompa de l'occhiute piume:
 Nè l'Iride sì bella indora e inofra
 Il curvo grembo e rugiadoso al lume.
 Ma bel sovra ogni fregio il cinto mostra
 Che nè pur nuda hà di lasciar costume:
 Diè corpo a chi non l'ebbe, e quando il
 fece,
 Tempre mischiò, ch' altrui mescer non
 fece.

25 Teneri sdegni e placide e tranquille
 Repulse, cari vezzi, e liete paci,
 Sorrisi, parolette, e dolci stille
 Di pianto. e sospir tronchi, e molli baci:
 Fuse tai cose tutte, e poscia unille,
 Et al foco temprò di lente faci;
 E ne formò quel sì mirabil cinto,
 Di ch'ella haveva il bel fianco succinto,

Armide se glorifioit de l'empire
 elle avoit sur son Amant, & ce-
 si tiroit sa gloire d'un si doux
 vage. Tournez vers moi, lui
 dit Renaud, tournez de grace vers
 ces yeux charmans qui font
 mon bonheur, L'amour dont
 mon cœur est embrasé pour vous,
 cet amour qui éclate dans mes yeux,
 vous représentera fidèlement votre
 image; il vous fera connoître quel
 est l'excès de vos charmes.

Quel est l'excès de vos charmes, dis-je? ni mes yeux, ni
 un cristal où vous vous contemplez,
 ne pourroient dignement représenter
 vos traits d'attraits; le Ciel, où brillent
 les Étoiles, est le seul miroir qui soit
 capable de vous.

Après ce discours tendre & flatteur Ar-
 mide fit un souris; puis continuant
 de regarder dans le miroir, elle
 se pencha ses cheveux, elle les frisa,
 les entremêla de fleurs, & donna
 à son visage tous les agrémens que
 l'art peut donner joint à la natu-
 re. Ensuite unissant les roses à ses
 lèvres, elle mit un bouquet
 sur son sein: & de sa robe elle
 découvrit en partie sa gorge, qui avoit
 jusqu'alors entièrement décou-

„ Le Pan est moins superbe de la
 „ beauté de son plumage, Iris se glo-
 „ rifie moins des vives couleurs qu'elle
 „ étale, qu'Armide ne s'aplaudissoit de
 „ sa parure & de ses charmes. Mais
 „ ce qui relevoit infiniment ses attraits,
 „ étoit une ceinture qu'elle ne quittoit
 „ jamais, quand même elle étoit nue.
 „ Les douces plaintes & les ris, les soupirs
 „ & les plaisirs, les brouilleries & les ra-
 „ commodemens, les refus attirans & les
 „ plus tendres faveurs formoient cette
 „ admirable ceinture. Par son art la
 „ Magicienne avoit sçu donner du
 „ corps & de la réalité à ces choses;
 „ elle les avoit mêlées ensemble, & en
 „ avoit ensuite formé ce merveilleux
 „ tissu, qu'elle portoit toujours sur
 „ elle.^{cx}

La Dissertation du P. LE COURAYER,
sur la Succession des Evêques Anglois,
& sur la validité de leurs Ordinations,
réfutée par le P. HARDOÛIN, de la Com-
pagnie de Jesus, premiere Partie: la
Question de fait. A Paris chez Cou-
telier, Quai des Augustins. 1724. in. 12.
 pp. 222.

LA Dissertation du P. le Courayer,
 dit d'abord le P. Hardouin dans sa
 Préface, est un Livre de parti & de té-
 né-

mébrés; cet Ouvrage, ajoute-t-il, paroît n'être qu'une Traduction, ou un abrégé du Livre de l'Archidiacre de Norfolk, François Masson, & de celui de Bramhall, Archevêque Protestant d'Armagh en Irlande. Il n'a été entrepris, continue-t-il, que pour réduire la Messe Romaine à la Cène de Londres, & que pour nous porter à nous réunir avec les Anglois; (car c'est l'expression dont le P. le Courayer se sert pag. 154. de la seconde Partie) & non pour engager les Anglois à se réunir à nous. La *Dissertation* enfin est, selon le Pere Hardouin, la suite d'un projet d'union entre l'Eglise de France & l'Eglise d'Angleterre, qui fut formé il y a quatre ans, par quelques Docteurs. Mais la mort de quelques-uns de ces *Concordistes* a interrompu, dit-il, ces négociations profanes. Il prétend ensuite que la déclaration, que le P. le Courayer a faite publiquement dans un de nos Journaux qu'il étoit l'Auteur de cet Ouvrage est capable d'imposer à plusieurs personnes qui voyent que ce Livre sort d'une Maison, laquelle fait profession de piété, & qui le lisent avec, d'autant plus de plaisir, qu'il est écrit d'un stile aisé, hardi, méprisant, décisif, & toujours triomphant. L'Auteur de la Réfutation promet de ne mêler aucune aigreur dans tout son

Écrit. J'y prendrai si bien garde, dit-il, que je passerai plutôt pour un Ecrivain froid. Il souhaiteroit d'être poli & civil à l'égard de son adversaire; mais le moyen, (ajouët-t-il naïvement) de dire bien civilement & bien poliment à un Ecrivain qu'il falsifie les Actes les plus respectables? Le P. Hardouin enfin croit devoir crier: *On ressuscite*, dit-il, *des Hérésies à notre porte, & je ne croirois pas?*

Le P. le Courayer a partagé sa Dissertation en *Question de fait*, & en *Question de Droit*. La question de fait consiste à sçavoir si Matthieu Parker a été validement ordonné Archevêque de Cantorberi l'an 1559. Parker est la tige de tout le Ministère qui est aujourd'hui en Angleterre; c'est par lui que tous les autres Evêques furent ordonnez, sous le règne d'Elisabeth. Si son ordination a été nulle, elle entraîne la nullité de toutes les autres.

Cette question de fait se divise en deux articles: 10. Parker a-t-il été sacré à Lambeth le 17 Décembre 1558, par l'Evêque Barlow, comme le prétend le P. le Courayer, ou dans un Cabaret de Londres au mois de Septembre, sans aucune cérémonie, & avec des circonstances ridicules & scandaleuses, comme l'a écrit Champney, & comme le sou-

tient

tient le P. Hardouin? 20. Quand même l'Histoire du sacre au Cabaret de Londres seroit une fable, & quand Parker auroit été réellement sacré à Lambeth, Barlow, qui fut, dit-on, le Consécrateur, étoit-il Evêque, & avoit-il le pouvoir de sacrer Parker? Voilà les deux points de la question de fait, dont la matière est traitée assez au long dans les deux premiers Journaux de l'année passée, où nous avons donné l'extrait de la Dissertation du P. le Courayer, sans vouloir prendre alors aucun parti sur le fond de la question.

Quant à la question de Droit, le P. Hardouin promet dans sa Preface de la traiter: mais à la fin de son Ouvrage, p. 215, il declare qu'il ne la traitera point.

Premier Article de la Question de Fait.

P A R K E R.

Si le fait du Cabaret de Londres est vrai; il est bien étonnant que Sanderus, cet Ecrivain si opposé à la réformation de l'Eglise Anglicane, cet Auteur si zélé, si attentif, n'en ait fait aucune mention dans ses Ecris, & qu'aucun Ecrivain Catholique depuis 1560 jusqu'à l'année 1614. n'ait reproché cette His-

Le P. Hardouin répond à
derus & les autres Auteurs
là n'en ont point parlé
s'attachoient à des choses
C'est-à-dire; que cette H
toit médiocrement alors,
derus & les autres Contro
auroient pû tirer que de
quences contre le nouv
d'Angleterre. Du reste
crié contre les nouvelles o
ont demandé qu'on leur
Consécrateur de Parker.
selon le P. Hardouin, &
inutile & hors d'œuvre
l'ordination comique du C
cette réponse, le P. Hard
ainsi, pour prouver que le
ker ne s'est point fait dan

demander à l'Evêque de Winchester, qui étoit alors Jean White, très-zélé Catholique, la permission d'être sacré dans son Diocèse par Barlow & Scory, Moines Apostats, & Presbytériens déclarez, & au cas qu'il lui eût demandé cette permission, l'Evêque l'eût-il accordée? Le P. Hardouin suppose que Parker, qui, selon lui, s'est fait sacrer dans un Cabaret, sans la permission de l'Evêque de Londres, auroit été plus scrupuleux à Lambeth, & qu'il n'auroit pas voulu recevoir l'ordination sans l'agrément de l'Evêque de Winchester. Mais le Palais de Lambeth, dit le P. le Courayer, ne relève point de Winchester; c'est un lieu exempt, qui dépend immédiatement de l'Archevêque de Cantorbery; auquel il appartient; ainsi Parker pouvoit s'y faire sacrer sans le congé de l'Evêque de Winchester. Le Pere Hardouin répond, que Parker n'étant point encore sacré Archevêque de Cantorbery n'avoit aucune Jurisdiction à Lambeth, & n'y pouvoit pas dire à Barlow & à Scory; sacrez-moi ici: je suis chez moi, & n'ai pas besoin du *Licet*. C'est ici que presque tous les Evêques d'Angleterre ont été sacrez, & cela sans qu'on se soit jamais avisé de prendre la permission de l'Evêque de Winchester, de la Jurisdiction duquel

632 JOURNAL DES SÇAVANS.
mon Palais est exempt. Le P. Har-
douin soutient que si la plupart des
Evêques d'Angleterre ont été sacrez à
Lambeth sans la permission de l'Evêque
de Winchester, c'est qu'ils ont été sa-
crez par l'Archevêque de Cantorbery,
qui les y peut sacrer, étant sacré lui-
même. Alors, dit-il, il est chez lui, &
vraiment Archevêque dans son Palais
Archiepiscopal. Mais avant son sacre,
ajoute-t-il, Lambeth n'est pas à lui pour
y faire fonction d'Archevêque. Parker
n'a donc pas pû dire à Barlow: Venez
me sacrer à Lambeth. Ce n'est donc
pas là qu'il a été sacré; par conséquent
tous les Actes qui l'attestent sont des ti-
tres faux. Telles sont les conclusions
du P. Hardouin.

20. La Commission que la Reine E'i-
sabeth fit expédier pour sacrer Parker,
& qui se trouve dans la Collection de
Rymer Tom. 15 pag. 548, est du 9 Sep-
tembre 1559; or, selon la Loi *Præmu-
nire*, portée par Henri VIII, il étoit
ordonné aux Evêques nommez de se
faire sacrer dans l'espace de vingt jours
après la nomination; par conséquent la
consécration de Parker a été faite en
Septembre, & non pas le 17 Décem-
bre, comme le porte le Procès verbal.
Ce Procès verbal est donc un Acte faux,
& Parker n'a point été sacré à Lambeth
le

17 Décembre 1559, comme l'affure
 P. le Courayer. Le même Rymer
 546. rapporte un Acte par lequel la
 Reine nomme des Commissaires pour
 recevoir le serment de suprémacie; or cet
 Acte est du 20 Octobre de la même an-
 née, & Parker y est appelé *Reverendis-
 sime Archevêque de Cantorbury*, pure-
 ment & simplement jusqu'à cinq fois.
 La Reine auroit du ajouter dans sa
 Commission, *élu*; ce qu'elle n'a point
 fait. Parker étoit donc sacré alors. Cet
 Acte prouve encore invinciblement, se-
 lon le P. Hardouin la fausseté du Pro-
 cès verbal, qui atteste que Parker a été
 sacré à Lambeth le 17 Décembre 1559.
 C'est là son principal argument, qu'il
 répète plusieurs fois, & dont il se sert
 dans la suite pour rejeter tous les titres
 & tous les Actes qu'on lui oppose pour
 le sacre de Parker le 17 Décembre dans
 le Palais de Lambeth. Il compte pour
 rien la difficulté qu'il y eut alors de
 trouver un Evêque pour sacrer Parker,
 & les obstacles qui purent survenir; il
 veut absolument que Parker n'étant en-
 core qu'*élu* au mois d'Octobre, com-
 me le suppose le P. le Courayer, il de-
 voit être qualifié *élu* dans la Commis-
 sion datée du 20 de ce mois, & non
 pas purement & simplement *Archevê-
 que de Cantorbury*; & cette omission est

pour lui une raison de s'inscrire en faux contre tout le reste.

39. Le Registre de Parker fait foi, selon le Pere le Courayer, que ce Prélat fut sacré par Barlow & Scory le 17 Décembre 1559; car sa consécration y est marquée de cette maniere. Mais le P. le Courayer, dit le P. Hardouin, a supprimé cinq lignes de ce Registre, qui font voir qu'il n'a été commencé qu'après la mort de Parker; car dans ces cinq lignes le lieu & le jour de sa mort sont exprimez. Par conséquent l'Acte de la consécration de Parker, contenu dans ce Registre est de fabrique récente. Ces cinq lignes ajoutées en caractère différent après la mort de Parker, prouvent au P. Hardouin que tout le Registre est supposé.

40. Dès le tems de Parker, dit le P. le Courayer, l'Acte de sa consécration a été cité dans les Vies des Archevêques de Cantorbery, publiées à Londres en 1572, avant la mort de Parker, qui ne mourut qu'en 1515. Que replique à cette preuve le P. Hardouin? „ Cette „ Histoire des soixante-dix Archevêques „ de Cantorbery, dit-il, ne va que jus- „ qu'à Parker exclusivement, (car il est „ le soixante-dixième,) elle finit au „ 69, qui est le Cardinal Polus. Ja- „ mais la Vie de Parker n'y a été jointe; „ pouvoit-elle y être mise trois ans

AVANT

„ avant sa mort? Je ne vois pas avec
 „ quelle assurance le P. le Courayer
 „ ose avancer p. 77 que *quelques*
 „ *exemplaires du livre de l'antiquité de*
 „ *l'Eglise Britannique de l'édition de Lon-*
 „ *dres de 1572 avoient paru, où étoit la*
 „ *Vie de Parker écrite de son vivant.* Cet-
 „ te Edition de Londres n'a jamais
 „ existé: on ne la trouvera citée ni
 „ dans le Catalogue de la Bibliothèque
 „ d'Oxford, ni ailleurs. On n'avoit
 „ garde d'y mettre la Vie de Parker de
 „ son vivant; il auroit donc écrit sa
 „ Vie lui-même; s'il est vrai qu'il soit
 „ Auteur de l'Histoire des soixante dix
 „ Archevêques de Cantorbery; comme
 „ Bramhall l'assure. Ce Livre, selon
 „ le P. Hardouin a été imprimé pour la
 „ première fois à Hanaw chez Wechel en
 „ 1605; mais le Protestant Anglican, qui
 „ a présidé à cette Edition, ajoute-t-il;
 „ & qui avoit la même vûe que le P. le
 „ Courayer, d'établir l'Episcopat de Bar-
 „ low & de Scory avant celui de Parker,
 „ est un fourbe, qui a mis dans le titre de
 „ son Ouvrage que ce n'étoit qu'une réim-
 „ pression d'un Livre imprimé plus de
 „ trente ans auparavant, & qui étoit de-
 „ venu infiniment rare. La seule réponse
 „ à cela est l'édition de 1572, si on la
 „ peut faire voir; ce qui est aisé, suppo-
 „ sé qu'elle existe.

30. Le prétendu Acte de consécration de Parker donne à l'Evêque de Bedford, l'un des Evêques assistans, le nom de Jean, aussi bien que le Registre de Cranmer, cité par Masson; tandis que les prétenduës Lettres Patentes de la Reine du 6 Décembre 1559. l'appellent Richard. Ces variétez, selon le P. Hardouïn, sont des contradictions essentielles, qui prouvent que ces deux Pièces sont l'Ouvrage de deux Faussaires étourdis. Cependant cet Acte se trouve dans les Registres de l'Eglise de Cantorbery, & dans le Registre de Parker, dont l'Original est dans la Bibliothèque du Collège du Corps de Christ à Cambridge. Le Registre de Cantorbery, dit le P. Hardouïn, est en cela une copie du Registre de Parker, lequel n'a paru que depuis l'an 1605; il n'avoit été vu ni cité avant le règne de Jacques I. & Masson le publia en 1613; c'est-à-dire plus de cinquante ans après l'ordination de Parker. Il est d'ailleurs si circonstancié, les formalitez en sont détaillées avec tant d'affectation, qu'il paroît visiblement qu'il est nouveau, & que c'est un ouvrage d'imagination. On n'en trouvera jamais un autre semblable, ajoute-t-il, ni du Cardinal Polus, à qui Parker succeda, ni d'aucun autre Evêque d'Angleterre.

60. Le P. le Courayer cite un Certificat récent de M. l'Archevêque de Canterbury du 21. Février 1722, lequel atteste que l'écriture de ce Registre est du même tems & de la même main que les Actes suivans du même Registre; entre que si ces premiers Actes sont faux, faudroit supposer que sous les autres, même ceux qui regardent des affaires purement civiles, le seroient aussi; ce qui est insoutenable. Le P. Hardouin répond, que tous ces Actes d'affaires civiles sont également feints comme les autres: parce qu'il a (selon lui) prouvé suffisamment que l'Acte de la consécration de Parker est une fausse Pièce.

70. Le P. Hardouin prétend que si Parker eût été réellement consacré, jamais Harding, Catholique zélé, n'auroit reproché à Juhel, Evêque de Salisbury, comme il fit en 1566, qu'il n'auroit point été vraiment consacré, non plus que les autres nouveaux Evêques. La nouvelle forme pour l'ordination introduite par Edouard VI, ne pouvoit pas, selon lui, fonder ce reproche. Mais, ajoute-t-il, que ne faisoit-on valoir alors le Registre, où la cérémonie de la consécration de Parker est si bien détaillée. Pourquoi laissoit-on dire impunément à Osorius Evêque de Portugal, que les Evêques Anglicans étoient or-

donnés sans aucune cérémonie? (ma paroît qu'Oforius n'auroit pas conté pour une cérémonie fort legitime du Rituel d'Edouard VI.)

80. Jean Stow, célèbre Annaliste Anglois & Protestant, après avoir raconté fort en détail le sacre du Cardinal Polus Archevêque de Cantorberi, ne dit pas un mot de l'ordination de Parker, successeur de Polus: pourquoi ce silence? il n'a point parlé de l'ordination à l'Auberge, dit le P. Hardouin; parce que l'histoire scandaleuse de cette Comédie auroit fait tort à son parti, ni de la prétendue ordination du 17 Decembre 1559. parce qu'il sçavoit qu'elle étoit fautive. Car s'il l'eût crue véritable, l'eût-il supprimée? Il n'a pu néanmoins s'empêcher de raconter l'histoire de l'Auberge à ses amis, quoiqu'il n'ait osé l'inferer dans ses Annales: nous l'apprenons de Champney, qui dit avoir trouvé dans un manuscrit d'un sçavant nommé Henri Constable ces paroles, au sujet du sacre de Parker à l'Auberge: *Quod non tantum Catholici integerrime fidei, qui rei gesta testes erant oculati, testantur, sed etiam Johannes Stowus ejusdem rei testis est, qui omnes hujus rei circumstantias diligenter perquisivit; tamen illas in Chronico suo reserere non ausus sit.* Cependant Stow a parlé de l'ordination de

J U I N 1725. 1639

de Parker, au Palais de Lambeth, non dans ses Annales, mais dans son Livre des Antiquitez de Londres, & le Pere Hardouin l'avouë.

90. Masson assure que Mylord Howard Comte de Nottingham, assista à la cérémonie du sacre de Parker à Lambeth, comme son proche parent, & que ce Mylord l'attesta avec serment à un de ses amis en 1616. Le P. Hardouin doute de ce fait. Masson, dit-il, fait parler le Mylord: quand? après sa mort. A qui? à un ami qu'on n'ose nommer. Outre cela, ajoute-t-il, Masson n'a pas pris garde, qu'il faisoit mal à propos Parker de bonne maison; cependant la naissance de Parker est si obscure, que tout ce que Godwin en a pu dire, dans son Livre des Evêques de l'Eglise d'Angleterre, c'est qu'ayant perdu son pere, sa mere le fit étudier au College; aussi le P. Courayer n'a pas manqué de supprimer habilement cette circonstance de la parenté imaginaire de Parker.

Second article de la question de fait.

B A R L O W.

Le P. le Courayer & tous les défenseurs de l'Episcopat Anglican, disent que Parker fut sacré par Guillaume Barlow

640 JOURNAL DES SÇAVANS
low à Lambeth, le 17 Decembre
Ce Barlow, selon eux, étoit Evê
dès l'an 1536; premierement de
Asaph, puis de saint David, ensuite
Barh en 1548, & enfin de Chichester
1559 Le P. Hardouin entreprend de
re voir que ce Religieux apostat de l'Or
dre des Chanoines Réguliers de saint
Augustin, qui eut cinq filles mariées à
cinq Evêques, n'étoit encore qu'Evê
que nommé de Chester au mois de Sep
tembre 1559, & qu'avant ce tems-là il
n'avoit point été du tout Evêque; de
sorte que son Evêché de saint Asaph &
de saint David en 1536, puis de Bath
en 1548, sont de pures suppositions.
Voici comment il le prouve.

Il faut d'abord remarquer que l'acte
de la consecration de Barlow ne se trou
ve nulle part, & que le Pere le Cou
rayer en convient.

Le P. Hardouin ne dit point pour
quoi ces *faussaires* qui ont fabriqué l'acte
de consecration de Parker, n'ont point
rendu le même service à Barlow. Quoi
qu'il en soit, voyons ses objections.
10. Barlow n'étoit Evêque de saint
David ni en 1336 ni en 1541. Henri
VIII. convoqua son Parlement par deux
Actes, l'un de 1536. l'autre de 1541,
qui sont tous deux dans le grand Recueil
de Rymer. On y nomme les Evêques

qui le Roi donne ordre de se rendre à l'Assemblée, & leurs noms propres y sont marqués par la premiere lettre, en cette maniere :

E. Archiepiscopo Eborum.

E. Episcopo London.

J. Episc. Exon.

T. Episcopo Meneven.

Dans les deux Actes dont il s'agit, l'Evêque de saint David, (en Latin *Menevensis*) est appellé Thomas, *T. Episcopo Menevensi*. Or Barlow n'étoit Evêque de saint David ni en 1536 ni en 1541. Qu'a fait le Pere le Courayer, ajoute le Pere Hardouin ? Il a rapporté ces deux Actes, & il a en même tems supprimé la lettre T, c'est-à-dire, le nom de Thomas, que le Roi y donne à l'Evêque de saint David; & afin que cette suppression parût moins affectée, il a aussi supprimé les lettres initiales des noms des autres Evêques. & n'a marqué que le nom de leurs Sieges. Voilà, selon le Pere Hardouin, une double falsification bien marquée, dont le P. le Courayer est l'auteur; falsification qui se trouve encore dans la Lettre de son ami d'Angleterre, citée p. ciii. de ses preuves. Le P. le Courayer a cru apparemment que le T pour le double W étoit une

qu'on ignoroit a la Cour e
le vrai nom propre de Bar
qu'il en soit, le Pere le Cou
lu faire en sorte qu'on r
point du T fatal. Mais l
douin l'a malheureusement
il s'en sert avec avantage p
absolument l'Episcopat de
1536 & 1541. Ce qu'il y
ajoute le Pere Hardouin,
P. le Courayer cite ces deu
falsifiez pour prouver qu
Barlow étoit Evêque en 15
randis que n'étant point fals
vent tout le contraire; car
me de l'Episcopat de Barlo
sur l'Evêché de saint David
tend qu'il possédoit dès l'a
voit, dit le P. Hardouin,
re falsification importoit e

Historien, le Docteur Parker Arche-
 ve de Cantorberi *élu*, le Docteur
 low, Evêque de Chester *élu*, & le
 Scory, Evêque de Stafford *élu*;
 la veille Scory entonna les Vigiles
 Morts en Anglois: les trois Evê-
 s *élus* étoient assis au haut du Chœur,
 s la place de l'Evêque de Londres,
élus de leur fourrure de Docteur. Le
 demain après l'Oraison Funebre six
 Seigneurs qui menaient le deuil, re-
 ent la communion des trois Evê-
 s. Ces trois Evêques, dit le P. Har-
 in, n'étoient donc encore qu'Evê-
 s *élus* le 9 Septembre 1559; Barlow
 Scory, ainsi que Parker n'étoient
 ic que de simples *Docteurs* revêtus
 leur fourrure, & sans aucune mar-
 du caractère Episcopal. Parker est
 nommé avant Barlow & Scory: or Par-
 n'étoit qu'*élu*; par conséquent Bar-
 & Scory n'étoient qu'*élus*. Donc
 trois Evêchez successifs de Barlow
 une fable.

o. Le Pere Hardouin s'inscrit en-
 c contre une Commission du Roi
 ri VIII. du 22 Février 1536. pour
 er Barlow Evêque de S. Asaph.
 is cette Commission Barlow est ap-
 é, Monsieur Barlow, *Domino Wil-*
io Barlowe. Appeler un Prieur ou
 me un Abbé *Monsieur*, dit le Pere
 Har-

634 JOURNAL DES SÇAVANS
Hardouin, ne me paroît pas du
des Rois. Dans la Lettre Patente
suit on lit, *Reverendos Patres Geor-
Abbatem, &c. & non pas, Messieurs
Abbez.*

40. Le P. le Courayer a tiré de
son un Acte de Henri VIII. pour
vestiture du temporel de l'Evêché
saint David, en faveur de Barlow.
P. Hardouin reproche au P. le Courayer
d'avoir donné de son chef à cet Acte
une datte qu'il n'a point dans Masson
dont néanmoins cet Acte est tiré. D'ail-
leurs Barlow y est qualifié d'Evêque
nommé par le Roi *per nos nominatus
Episcopum*; or Henri VIII. n'a jamais
nommé, dit-il, aux Evêchez: c'est
Edouard VI. son fils qui s'est le premier
approprié ce droit; par consequent cet
Acte est fabriqué.

50. Le P. le Courayer a produit deux
Actes pour établir l'Episcopat de Bar-
low; le premier est un congé d'élire à
l'Evêque de Bath, vacant, dit-il, par
la resignation de Barlow: ce congé est de
la Reine Marie le 15 Mars 1554, & se
trouve dans Rymer tom. 15, p. 369.
L'autre Acte est une commission de la
même Reine Marie, pour consacrer, dit-
il, le successeur de Barlow dans l'Evêché
de Bath, du 18 Mars 1554. (Rymer, p.
376.) Le P. le Courayer, dit le Pere
Har-

Hardo
deux
pas dit
l'un ni
Reine
resign
Dans
cela
de l'
Cou
Pere
sieur
Cou
l'E-
not
n'e
sup
Ba
le
1
Har-

, trompe ici le Lecteur; ces
 es sont bons; mais il n'y est
 le seul mot de Barlow, ni dans
 ns l'autre. Dans le premier la
 t, que l'Evêché vague par la
 on de l'Evêque, qui y étoit.
 econd, par sa déposition. En
 est fait aucune mention du nom
 que; mais il a plû au P. le
 d'ajouter (Will. Barlow.) Le
 oduin rapporte encore ici plu-
 tres Actes cités par le Pere le
 r, dans lesquels il est parlé de
 de saint David, sans que le
 l'Evêque soit marqué; ce qui
 he point le Pere le Courayer de
 toujours que c'est Guillaume
 & d'en insérer le nom.

n trouve dans le Livre du Pere
 yer, p.lxxxvij. une Commis-
 rescée à Parker pour la *consecra-*
 Barlow dans le Siège de *Chiche-*
 te Commission est d'Elisabeth,
 eembre 1559. L'Acte est faux,
 P. Hardouin, parce que Barlow
 is été Evêque élu de *Chichester*,
 e *Chester*, comme Jean Stow
 prend: *Doctor Barlow Bishoppe*
er elect. Barlow fut en effet Evê-
 Chester en vertu de l'ordination
 aret, dit le P. Hardouin, le 17
 bre 1559. Godwin dans ses

dire l'année de la mort de Barlow, parce que Barlow n'y est pas.
Cet Acte est donc absolument faux.
le P. Hardouin. M. l'Abbé R. le croioit bon, en tiroit le mot de *Consecrare* qui s'y trouve.
ment Parker, disoit-il, a-t-il une
Commission pour sacrer Barlow.
Barlow qui a lui-même sacré.
faut donc que Barlow ait sacré
sans auparavant avoir été sacré.
me. Le P. le Courayer a remarqué
le mot de *consecrare* ne se trouve
dans les Archives de la Tour de
dres, & que Rymer a infirmer
vertance & par surprise ces paroles
eundem Mag. Willelmum Barlowum & Pastorem Ecclesie consecrare.) Mais le moindre (

le; quoique sans discernement, il nous
 donne exactement tout ce qu'il a trouvé.

Nous ne pouvons pas rapporter ici
 plusieurs autres raisonnemens de l'Auteur
 sur cette réfutation, pour détruire tou-
 tes les Pièces justificatives qu'on lit dans
 le *Traité des Ordinations Angloises*; &
 pour faire voir que Scory, qui, selon
 le P. Hardouin, a été un des Consecra-
 teurs de Parker, n'a jamais été Evêque.
 Ce dernier article est une troisième ques-
 tion de fait, qu'il traite fort scavam-
 ment, ainsi que les deux autres. Suivent
 encore deux autres questions de fait que
 l'Auteur se contente d'effleurer; la pre-
 miere est: *si le P. le Courayer en veut à la*
Messe. Et la seconde: *Quelle est la source ou*
de P. le Courayer a puisé ce dogme: qu'une
Eglise particuliere peut changer les Rites des
Sacremens. Au reste, la these que sou-
 tient le Pere Hardouin dans son Ouvra-
 ge, est avantageuse de toute maniere;
 il lui suffit de jeter des doutes sur celle
 de son adversaire; dès là les ordinations
 Angloises sont suspectes, & par consé-
 quent la pratique de l'Eglise Catholique,
 qui réordonne les Prêtres Anglicans
 nouvellement convertis, est bien fon-
 dée. Le P. le Courayer au contraire
 doit porter ses preuves au delà d'un
 blouissant probabilisme. Tel est le ju-
 gement de la plupart des Théologiens.

spec.

LE GUIDON DU CHEF-D
DE S. COSME, qui ensei
tières nécessaires pour sçav
rurgie par ses veritables pri
thode courte & facile, par
par réponses, comme il
journallement à S. Côme, p
gê Maître Chirurgien Jur
Par NICOLAS DE JANSON;
rurgien Juré à Paris. A
la Veuve Horthemels, r
ques au Mécenas. 1725.
pp. 600.

CE Livre, dont le titre
être plus simple, est à p
parler, une Histoire de ce q
dans la Communauté des C
de S. Côme, à l'égard des A
veulent y être recûs: & ce

sont considérables. On lit
ple., à la page 191 que l
sentiment qui nous oblige
alimens liquides, pour, est
sentiment qui etc. Tout de
192, que le manger est un
nous oblige à prendre des al
pour, est l'effet d'un sentim
L Auteur prie les Lecteur
quelques autres fautes sem
a oublié de marquer dans

REMARQUES Historiques
à l'occasion de la Sainte
traculeuse conservée pendant
tre cens ans, dans l'Eglise
de S. Jean en Grève à P
Pièces originales des faits
est Ouvrage; par le Pere

C E que le P. Théodoric de S. René, Carme des Billettes, se propose dans ces Remarques, est de faire voir que ce qu'on raconte de l'*Hoslie miraculeuse de S. Jean en Grève*, est une Histoire dont on ne scauroit douter, sans vouloir revoquer en doute les faits les plus certains. Voici le Miracle, tel qu'il est écrit dans un ancien Imprimé, que l'Auteur rapporte pag. 153 du premier volume, & qui est la Traduction Francoise d'une Pièce Latine insérée dans le second volume. Cet exposé suffira pour faire juger de la vérité du Miracle.

„ L'an mil deux cens quatre vingt.
 „ dix, faux Fêtes de Pâques, est adve-
 „ nu qu'une pauvre femme ayant en-
 „ gagé à un certain Juif, nommé Jo-
 „ nathas, & demeurant ruë des Jardins,
 „ ses meilleurs habits pour survenir à sa
 „ nécessité, & n'ayant dequoi les ra-
 „ cheter, le supplia humblement de les
 „ lui rendre ou prêter, à ce qu'au jour
 „ d'une si bonne Fête elle pût conver-
 „ ser plus honnêtement avec ses voisi-
 „ nes; or ce malheureux Juif commen-
 „ ça à lui tenir ce propos: Femme, si
 „ tu veux que je te donne ce que tu
 „ demandes, fais-moi une promes-
 „ se de m'apporter & livrer cette
 „ chose que tu dois recevoir aujourd'hui
 „ en l'Eglise, & que tu crois être ton

„ Dieu. Si tu fais cela, je te donne
 „ aussi l'argent que je t'ai prêté. Ce
 „ te fille de Belial débita par un dé
 „ table trafic, pour trente sols parisi
 „ (car pour autant seulement ses robes
 „ étoient engagées) ce même Seigneur
 „ que le reprouvé traître de son Ma
 „ tre livra jadis pour trente deniers,
 „ à l'imitation d'icelui, cette damne
 „ créature convient & accorde de
 „ livrer à ce Circoncis. Tôt après
 „ l'heure de la premiere Messe, elle en
 „ tre en l'Eglise Paroissiale de Saint Mé
 „ deric, & s'approchant avec les autres
 „ fidèles près du S. Autel, reçoit les
 „ vénérables Mystères du Corps de Je
 „ sus-Christ, & d'artifice proposé, gar
 „ de la sainte Hostie quelque peu de
 „ tems dans sa maudite bouche. De-là
 „ cette fausse traitresse, coupable de
 „ l'excès d'un si grand parricide, sortant
 „ de l'Eglise, s'en va vers le Juif, & se
 „ dégageant de son impie promesse, lui
 „ déllvre ce précieux Sacrement, retire
 „ ses habits, & s'en retourne chez elle.
 „ Ce cruel & barbare Juif, ayant re
 „ çû la Sainte Hostie, commence à te
 „ nir ce langage à soi-même: Je
 „ sçaurai maintenant, & à ce coup
 „ éprouverai, s'il y a verité en ce que
 „ ces fots de Chrétiens racontent: ce
 „ disant, il prend un canivet, tel que

à l'instant il voit sortir d'icelle &
diffuser grande quantité de sang pré-
cieux. Emerveillé d'un tel spectacle,
appella sa femme avec un petit-fils
une fille qu'il avoit, & leur mon-
tra le prodige de son exécration for-
midable : la femme resta toute étonnée
de l'aspect si épouvantable, le Juif
pareillement étonné d'un tel mi-
racule, mais n'arrêta pour cela le cours
de sa malice, ains au lieu d'entrer en
compassion, il prend derechef cette
femme & avec un clou la transperce
de son marteau, de laquelle com-
mence à couler du sang en
abondance ; mais le méchant se met
à la flageller de si étrange fa-
çon que la femme ne se pût conte-
ner de lui dire : Dépouille ton ob-
stination, & adore avec moi.

» toute sa force lui jett
» lance, qui fit derechef
» grand ruiffeau de sang.
» de Sathan, non enco
» tant de cruauté, la ple
» chaudiere bouillante: a
» bouillante devint toute
» & la sainte Hostie s'éle
» des bouillons, par la pr
» sa majesté, se represent
» cet Infidèle en forme
» Toutes fois le cœur mar
» tiné ne s'amolit pour
» les inouis aux siècles p
» chaut de voir sa femme
» pleurans à l'entour de
» ment toutes-fois après
» perçu un si subit change
» formation, il demeura

blic: voici ce que rapporte là-dessus
l'Auteur de la même Histoire.

„ Il advint en la même solemnité de
„ Pasques, que grand'Messe se devoit
„ célébrer; on se mit à sonner des clo-
„ ches au Monastère de Sainte Croix,
„ pour assembler le Peuple en la manie-
„ re accoutumée, quand voici le fils de
„ cet exécration Juif, qui sort de la mai-
„ son de son pere, & rencontre plu-
„ sieurs enfans qui s'acheminoient en
„ hâte vers l'Eglise, auxquels il deman-
„ da où est-ce qu'ils se hâtoient d'aller
„ si vîtement. Les enfans lui répon-
„ dirent qu'ils alloient à l'Eglise adorer
„ Nostre-Seigneur, à quoi il répondit:
„ En vain vous allez à l'Eglise pour
„ voir votre Dieu; car mon pere l'a si
„ mal-traité ce matin, & lui a donné
„ tant de coups de coûteau, qu'il l'a
„ fait mourir. Alors une bonne fem-
„ me entendant ces paroles, & se
„ voyant près de la maison de cet in-
„ fâme Juif, prend une petite tasse de
„ bois, entre dans la Maison, & fait
„ semblant d'y chercher du feu. Elle
„ n'eut pas si-tôt le pied dans la Mai-
„ son, qu'elle vit tout rempli d'une ex-
„ trême horreur, & reconnoist l'excès
„ de cette sanglante Tragédie, exercée
„ sur le corps du Sauveur. Se voyant
„ en tel accessoire, elle fait le signe de

» cachant dans son tablier
» Curé de S. Jean en G
» l'Eglise reçut de cette
» le précieux joyau q
» Le Curé prenant donc
» cette femme la tasse
» Hostie assemble dans
» de monde qu'il pût, 8
» tendre par la propre
» femme, comme ce c
» avoit été découvert.
» gné de cette troupe,
» vers l'Evêque, auquel
» dre le discours de cet a
» tôt la Ville de Paris éta
» si fâcheuses nouvelles,
» ligençe en la maison d
» autre forme de procès
» prison avec sa femme
» L'Evêque de sa part

hène invincible de sa conscience, est contraint de confesser ce crime détestable. Etant ainsi convaincu de son propre bouche, ce misérable ne laissa pas de perséverer toujours en son infidélité, bien que sa femme & ses enfans fussent convertis. A tant il est mis ès mains de la Justice, & condamné à être brûlé vif, ce qui fut exécuté dans peu.

Philippe le Bel & la Reine Jeanne, peu de tems après, firent édifier en Eglise la maison de ce damnable Juif, & la donnèrent aux pauvres Freres de la Charité de l'Hôpital Nostre-Dame, assis sur la riviere, qu'on appelle ordinairement Roignon, au Diocèse de Châlons, en ce lieu donc suivant le vœu de ces deux religieux Princes, a été bâtie l'Eglise des Billettes, en l'honneur du S. Sacrement de l'Autel.

Voilà l'Histoire qui fait le sujet des marques de ce Livre. Le Pere Théodoric de S. René la regarde comme constante & indubitable dans tous les points, & pour appuyer son sentiment, il met à la fin de l'Ouvrage plusieurs Pièces originales, qui n'ont jamais été publiées, & dont il se sert pour prouver les principaux faits de l'Histoire dont il s'agit. Il a divisé ce Recueil de Pièces en

ces piéces originales des notes
crû nécessaires pour en donner
fait éclaircissement.

Plusieurs personnes n'ont qu'
confuse de ce que c'est que mi
P. Théodoric commence son
éclaircir ce point. Il définit e
nature & l'essence du miracle
montre que depuis le tems des
jusqu'à présent il y a eû de vr
cles dans l'Eglise; il établit enf
tains principes qu'il juge nécessa
donner une juste idée des miras
sainte Eucharistie. Après quoi
porte un grand nombre de mi
l'Eucharistie, opérez depuis le
siécle de l'Eglise, jusqu'au de
Ce détail, qui contient dix ch
finit par un exposé du sentime
Thomas d'Aquin sur la même
L'Auteur emploie ces préli
pour disposer peu à peu l'esprit

qu'il entreprend de prouver par les Archives de S. Jean en Grève, où se trouve le Livre qui contient cette Histoire; c'est ce qu'on peut voir à la page 191. du premier volume. L'Histoire est intitulée: *Tractatus miraculi Billetani*, &c. Elle a été traduite en François l'an 1604. par M. Segulier Conseiller d'Etat, & c'est de cette Traduction que nous venons de donner l'abrégé en faisant le précis de l'Histoire. Nous ne sçaurions entrer ici dans la discussion des faits que l'Auteur rapporte. Il faut les consulter dans le Livre même, & voir principalement ce qui est dit depuis le chapitre IV. jusqu'au chap. VIII. du premier volume: au reste il n'est pas hors de propos de remarquer que dans le dernier mot de ce titre, *Tractatus miraculi Billetani*, il y a peut-être une faute d'impression, puisqu'on a mis *Billetani* pour *Bulletani*, qui se doit lire sans doute dans l'original de l'Histoire, si elle a été écrite par un Auteur contemporain.

Annales TYPOGRAPHICI ab Anno 1500. ad annum 1536. continuati operâ MICH. MAITTAIRE', Tomi secundi Pars posterior. *Haga Comitum*, apud Fratres Vaillant & Nicolaum Preyoff. 1722. C'est-à-dire,

CETTE seconde partie du second Tome de l'*Histoire de l'Imprimerie* commence par quelques remarques au sujet de Simon de Colines, autrement appelé Simon Colinée. Ayant épousé la veuve de Henri Etienne pere des trois Etiennes, il logea pendant cinq ans vis-à-vis les Ecoles de Droit, dans la même maison que Henri occupoit, mais obligé de la céder ensuite à Robert Etienne, il se logea vis-à-vis le Collège de Bauvais. Il paroît qu'il n'eut point d'autres caractères, au commencement de son établissement, que ceux de Henri Etienne; mais dans la suite il en eut de plus beaux, & même ses caractères *Italiques* l'emportèrent sur ceux d'Alde. Avant lui la méthode des *alinea* étoit assez peu en usage; il connut l'utilité de ces sortes d'espaces, qui soulagent les yeux & l'esprit, & il sçut les placer à propos. Il fut aussi le premier qui se servit de caractères *Italiques* pour les Livres François, qu'on imprimoit alors en caractère approchant du Gothique, comme le font les Romains de l'impression d'Antoine Verard. Reste les Livres qui sont sortis de l'Imprimerie

erie de Colinée sont aussi estimez pour l'exaétitude, que pour la beauté de l'impression. Robert Etienne, fils de sa femme, fut Correcteur de son imprimerie à l'âge de dix-huit ans; mais ne le fut que pendant cinq ans; car en 1526. il embrassa la Profession d'Imprimeur, & il est à croire qu'il ne se fit la plus alors des Editions de Colinée, qui mourut vers l'an 1546.

Chrétien Wechel, fameux Imprimeur de Paris a publié un grand nombre d'Ouvrages Latins, Grecs & Hébreux. C'est lui qui a commencé à mettre en usage, au moins dans les Impressions de Paris, les pages à deux colonnes pour le texte & la version. Le Lecteur éprouve toujours l'utilité de ces deux colonnes, qui en même-tems obligent le Traducteur à un style concis & éloigné de la paraphrase. M. Maittaire prétend que les Livres même écrits dans une seule langue ont un avantage lorsqu'ils sont imprimez en deux colonnes; c'est qu'on les lit plus aisément & plus vite, à cause de la brièveté des lignes. *Breviat lineas, oculorumque ab alia ad aliam recursum, quorum acies in longioribus distracta aberrat.* Wechel mourut vers l'an 1554. Son fils André lui succéda dans la même Profession.

surée par les Théolog
dont le pieux zèle alla ju
tement qu'il falloit brûler
a vu dans le Journal de Fé
Robert épousa la sçava
fille de Josse Bade, dor
en 1528. nommé Henri.
de connoît la beauté des
Robert Etienne; mais
d'être remarqué, il ne
prostituer son Imprimerie
Auteurs. Rien de frivole
n'occupa ses presses, do
que de bons Ouvrages
soit modernes. Son gram
re Latin imprimé en 157
nument éternel de sa pro
& de ses études infatiga
vailla pendant quinze a
conçoit aisément combie
grat lui coûta. Robert
dix Sçavans, qu'il entret

ins sous le bon plaisir de quelques
 teurs du Collège de Sorbonne, &
 le Privilège du Roi. On l'accusa
 voir osé altérer les Livres saints, &
 ut poursuivi comme un Hérétique
 gereux. Mais il fit sa paix avec la
 rbonne, en promettant de n'imprimer
 mais rien en ce genre sans son appro-
 ion. Cependant il manqua à sa pa-
 e; car en 1540, il donna une autre
 tion de la Bible, où l'on trouva en-
 re beaucoup de choses repréhensibles,
 tout dans les *Sommaires*. Mais le
 i prit alors sous sa protection Robert
 ienne, qui en même-tems sçut ga-
 er les suffrages de plusieurs Docteurs
 Théologie. On voit ici en détail
 l'histoire de ses démêlez avec les Théo-
 giens Catholiques. On y trouve aussi
 Catalogue de tous les Livres qu'il a
 imprimés, avec le prix auquel il les
 dooit, qui pour l'ordinaire étoit de
 ou 3 sols. Le Livre le plus cher est
 n grand Dictionnaire, intitulé: *The-
 urus Lingua Latina*, dont le prix est de
 liv. 10 sols, dans le Catalogue publié
 r lui-même, selon la méthode des
 primeurs de ce tems-là. Robert fut
 sin obligé de sortir de Paris & de se
 fugier à Genève.

Michel Vascofan, autre célèbre Im-
 imeur de Paris, avoit épousé une fil-
 le

lé de Joffe Bade, ainsi que Robert Etienne. Tout le monde connoit aujourd'hui la beauté des Impressions de Vascofan. Nous passons le nom de plusieurs autres Imprimeurs de ce tems-là, comme de Jean Roigny, (qui épousa une fille de Joffe Bade) de Jean le Petit, de Gilles Corroset, d'Olivier de Harfi, de Frederic Morel gendre de Vascofan, de Pierre Gaudoul, de Jérôme Gormond, de Gerard Deschamps, de Nicolas Buffet, de Maurice de la Porte, de Jacques Kerwer, de Guillaume d'Avoust, &c. Quelque habiles que fussent tous ces Imprimeurs, on peut dire que les deux Gryphes s'acquirent alors une réputation éclatante, qu'ils conservent encore. Ces deux freres étoient nés en Allemagne; l'un nommé François, s'établit à Paris, & l'autre, qui est le fameux Sebastien Gryphe, s'établit à Lyon. On estime la beauté de leurs caractères, & beaucoup plus encore l'exactitude de leurs Editions. Sebastien employoit presque toujours la lettre *Aldine*, c'est-à-dire, le caractère *Italique*; & François se servit le plus souvent du caractère Romain, Sebastien survécut à François, & mourut vers l'an 1557.

On trouve ici encore la Liste des principaux Correcteurs d'Imprimerie de

ce
ent
Alé
l'In
lip
Si
G
R
P
K
C
P
I

J U I N 1725. 665

tems-là, au nombre desquels sont
d'autres François Tissard, Jérôme
andre, Melchior Volmar, pour
l'imprimerie de Robert Etienne; Phi-
e Melanchthon, Paul Manuce, Jean
nard, pour l'Imprimerie de Gilles
urmond; Jean Oecolampade, &
obi Jacob Ben Chaiim, pour l'im-
nerie de Daniel Bombergue; Adam
ouf, pour l'Imprimerie des Gryphes;
pard Cruciger & Michel Servet,
ur l'Imprimerie de Gaspard Trech-

M. Maittaire, dans ce volume, don-
un Catalogue de tous les Livres im-
mez en Europe depuis l'an 1520,
ju'à l'année 1536, comme il a fait
is les volumes précédens. Cet Ou-
ge peut être d'une grande utilité pour
Bibliothécaires, & doit être goûté
tous ceux qui aiment les anciens Li-
s.

*uite du S. Sacrifice de la Messe, avec
l'explication des Cérémonies qui s'y ob-
servent, & la manière d'y assister dé-
votement, selon l'esprit de la primitive
Eglise, adressé à une Dame de qualité
nouvellement convertie, imprimé par
ordre du Roi. A Paris chez J. B.
Coignard fils, Imprimeur de S. M.
1724. in 12. pp. 265.*

L'AN-

L'AUTEUR de cet Ouvrage est M. Goulde, Abbé de S. Laon & Thouars, qui a donné au Public le Livre de la véritable croyance de l'Eglise Catholique, (dont il est fait mention dans la Dissertation du P. le Courayer, & dans la Réfutation, par le P. Hardouin, & plusieurs autres Ecrits utiles aux nouveaux Convertis, à l'instruction desquels il s'applique depuis trente-six ans, dans la Province de Poitou. Il établit d'abord dans ce Traité toutes les vérités Catholiques sur le Sacrifice de la Messe, & il fait voir par l'autorité de l'Ecriture sainte, & par les témoignages des premiers Peres de l'Eglise, la sainteté & l'ancienneté des Cérémonies qui s'y observent. Sans entrer ici dans le détail de ce pieux Ouvrage, nous dirons qu'on y trouve quatre preuves Théologiques de la vérité du Sacrifice de la Messe, tirées de l'Ecriture. L'Auteur y donne l'origine du mot de *Messe*, qui vient, dit-il, du mot Hébreu *Misfabac*, qui signifie une oblation volontaire, comme il est marqué au Chap. 16. du Deuteronomie. Le mot de *Messe*, pour exprimer le S. Sacrifice de notre Religion, est, ajoute-t-il, très-ancien dans l'Eglise. Saint Ambroise dit (Epist. 20. class. 1. No. 4.) *Missam facere*

scipi: J'ai commencé à célébrer la *Messe*. S. Leon Pape, S. Gregoire le Grand, S. Augustin, S. Cesaire d'Arles se sont servi du même mot, qui est contenu dans la Messe même, comme le font voir ces paroles: *Ite, Missa est*. On trouve ensuite dans cet Ouvrage la justification de toutes les Cérémonies de la Messe, & leur explication, où ce que l'Auteur dit sur le *Memenso* des morts n'est pas ce qu'il y a de moins remarquable. Après avoir fait voir par le passage célèbre du 2. Liv. des Machabées: & par les autorités de S. Augustin, de S. Jean Chrysostome, & de S. Cyrille de Jerusalem, que la priere pour les morts est une chose très-sainte, & que la coutume de prier pour eux dans le Sacrifice de la Messe est de Tradition Apostolique, il nous apprend que deux sçavans Evêques de la Religion Protellante d'Angleterre ont eux-mêmes avoué que cette priere pour les morts est une pratique ancienne dans la Religion Chrétienne. Nous faisons, ont-ils dit, cette priere en particulier, sans néanmoins faire de profession publique sur cet article. C'est, ajoûte-t-il, ce qu'on peut voir dans la Déclaration de la Duchesse d'York premiere femme du Roi Jacques II. L'Eglise Anglicane Protellante avoit conservé cet usage de prier

DES SÇAVANS
morts du tems de
& dans la Liturgie
e en 1678. par l'ot-
Après avoir prié
Evêque ou le Prêtre
ns ces termes: Nous
aint nom pour tou-
vantes morts dans la
se. Les Calvinistes
les mêmes senti-
ytériens d'Angleter-
e peu frappez d'une
la Liturgie Angli-

de son Traité jos-
le Service Divin
10. L'Eglise a dû
universelle, qui fut
Chrétienté, ou au
grande partie. 20.
propos de conserver
pour éviter les in-
ourroient causer les
rivent dans le langa-
pour cette raison
que, aussi bien que
toujours conservé
clésiastiques l'ancien-
le, que le commun
plus. Les Syriens,
les Egyptiens n'ont
cien usage, quoique

qu'
le
gn
le la
quel
le Peup
il a pri
prieres
faisoient
de l'Egli
Latine, ne
tères. Elle
des Epîtres
même la Tra
le a toujours
qu'on dit la
gaire des Nat
J. C. & mên
Permis de dire
noise; enfin
toujours approu
lier fit sa priere
relle.

la

plupart de ces Peuples n'entendent leur ancienne Langue. Le Service divin, ajoute l'Auteur, qui se faisoit au Temple de Jerusalem du tems de J. étoit en Langue Hébraïque, qui de la captivité de Babylone étoit tout à fait inconnuë à la plupart des Juifs, ne parloient & n'entendoient que le Chaldaïque. Cependant Notre-Seigneur n'a jamais reproché aux Prêtres l'usage de leurs prieres publiques, quelque peu intelligible qu'il fût pour le peuple. (L'Auteur ne dit point où il est pris, que le Service divin & les prieres publiques, du tems de J. C. se faisoient en Hébreu.) Enfin l'intention de l'Eglise, en se servant de la Langue Latine, n'est point de cacher les Mystères. Elle approuve les Traductions des Epîtres & Evangiles de l'année, & même la Traduction de la Messe. Elle a toujours désiré, dit-il, p. 208, qu'on dit la Messe dans la Langue vulgaire des Nations converties à la foi de J. & même le Pape Paul V. avoit permis de dire la Messe en Langue Chinoise; enfin l'Eglise, ajoute-t-il, a toujours approuvé que chaque particulier fit sa priere dans sa Langue naturelle.

*Conduite d'une Dame
vivre sainement da
Paris chez Vincent,
& chez Etienne,
1725. pp. 424.*

CET Ouvrage ne par
venir qu'à une Da
qui est entierement hor
heures du lever, du di
menade, du souper,
sont marquées avec éx
les actions de la journé
tes en détail, & bien
Directeur, qui suppose
Chrétienne n'est trouble
exercices, ni par les vi
affaires, ou ne l'est qu
Il lui donne des régles
poux devoirs: la priere
cremens, la lecture,
mains, le soin des Don
rapport à la priere, il
preferer les prieres pub
res particulieres. „ L
„ ques, dit-il, sont
„ Esprit. au lieu que t

tes reprises. Il lui recommande en géral de prier souvent. „ C'est parce qu'on a des affaires, selon lui, qu'il faut prier souvent; ceux qui n'en ont pas y sont moins obligez, parce qu'ils sont moins exposés & plus tranquilles. Par rapport à la confession il conseille à la Dame Chrénne de ne pas examiner trop sa conscience: „ Vous recherchez avec trop de rigueur, lui dit-il, de certaines fautes qui ne sont pas essentielles; il semble que vous faites consister votre mérite à vous souvenir de tout, & que vous jugiez de la bonté de vos Confessions par la fidélité de votre mémoire. . . . Vous êtes touchée d'une secrette complaisance, en voyant ce grand nombre de fautes que vous avez découvertes; vous les regardez ainsi arrangées, *comme un chasseur regarde sa proie, ou comme un avare regarde ses coffres pleins d'or*; cette vûë, au lieu de vous humilier & de vous confondre, vous amuse & vous contente. Vous faites comme un malade, qui se réjouiroit d'avoir bien expliqué tous les accidens de sa maladie à un Médecin. Il exhorte, dans la suite, pag. 129. à vaincre le trop grand goût qu'elle auroit pour la Confession, & pour cela il lui con-

que ce soit très-
Pag. 211. Après avoir
Précepteur des enfans
tienne, & ensuite celu
un bien infini, dit-
se soit donné la p
tems, les occupation
de Messieurs vos
n'étoit plus capable
re. (Il ajoute ensuit
Au lieu de les repre
des manquemens co
& la bienséance h
douceur des fautes q
contre l'Evangile, il
re ne les corriger d
peu civiles & peu p
grand air de douceur
connoître que ces
importantes, mais q

ersation, qui est d'oublier tout ce
 e y pourra apprendre. „ La qua-
 éme règle, dit il, est d'oublier, si
 n peut, ce qu'on a vû & entendu
 noins que ce ne fussent des choses
 cessaires; d'effacer de son esprit
 te multitude d'inutilitez & cette
 ale de puerilités & d'amusemens,
 mme parle S. Augustin, dont on a
 cœur tout rempli & comme sub-
 rgé; *de laisser mourir les nouvelles,*
is les redire jamais; & ne les écou-
que par pure nécessité, sans s'atta-
er à les retenir, & sans y prendre
intérêt plus réel qu'aux aventures
n Roman: de ne faire aucune
 estion par curiosité, de ne donner
 nais occasion à des personnes qui
 nent à dire indifféremment toutes
 oses, de parler sur celles qui sont
 dangereuses outout-à-fait inutiles,
 n'aimer point les contes & les
 ns mots, &c. „ Mais le Conduc-
 de la Dame Chrétienne pousse
 e plus loin sa sévérité pour elle. Il
 qu'elle renonce absolument à tou-
 mplaisance pour ceux qui lui ren-
 visite, & à la réputation d'être
 euse, sans être incommode. Il
 é que c'est une qualité que les hon-
 gens du monde estiment beaucoup;
 il soutient que „ rien n'est plus
 m. LXXVI, F f per-

074 JOURNAL DES
,, pernicieux, ni plus op
,, gile, que cette affecta
,, tre régulière & comm
,, server de la réputation
,, partis, & de sçavoir viv
,, avec le monde, saintem
,, ment. Si cela arrivoit, ce
,, que vous l'eussiez desir
,, l'excuser; mais c'est u
,, que de le desirer., Il
,, xime sur les paroles du
,, qui disoit aux Juifs, P
,, vous des deux côtez? Le
,, tinuë ainsi: ,, Mais j
,, point, dites-vous, qu'
,, dit avec de certaine
,, profession; hé, que
,, que des personnes qui
,, Juges vous confondent
,, votes? Que reproche-
,, votes? d'être curieuses,
,, occupées, inquietes;
,, santes, & de cacher
,, sous prétexte de zèle
,, de faire les spirituelles
,, tantes, de parler de ce
,, tendent pas. . . de p
,, difficilement les plus
,, de s'entêter sans raison
,, tis, pour des Livres, p
,, teurs; d'ajuster leur
,, humeur, & d'être

leur amour propre toute leur
de faire un amusement de l'usa-
es Sacremens, pour remplir le
de leur journée, d'aimer l'ex-
dinaire & le nouveau, de dé-
er les Livres les plus solides,
qu'ils sont entre les mains de
e monde, de perdre beaucoup
ns en Lettres, en conversations,
sites, & d'en faire perdre beau-
à leurs Directeurs; d'être ar-
s à leurs interêts, d'être peu fin-
, de manquer souvent à leurs
esses, sous prétexte que leur
ience y étoit blessée. Evitez
défauts, ajoûte-t-il, & soyez
adée, que quelque réguliere que
soyez, le monde vous fera justice.
gard du soin des Domestiques,
leur donne à la Dame Chré-
des avis sages & importans.
à vous, lui dit-il, à les exhor-
ers les grandes Fêtes à se con-
, & même à leur commander.
la Communion, elle ne se com-
le point; elle dépend de leur
esneur, & il est bon de leur dire
vous ne vous informez ni de ceux
ommunient, ni de ceux qui ne
nt pas. Qu'y a t-il en effet de
prudent & de plus pernicieux
conduite des Supérieurs de cer-

676 JOURNAL DES SÇAVANS
taines Communautés, qui prescrivent
les communions, qui s'informent
ceux qui y manquent, & leur
font des réprimandes indiscrettes
qui invitent au sacrilège? „ Il y
„ peu de personnes, continuë le Direc-
„ teur, qui soient persuadées que le
„ dessein de Dieu, en réduisant les
„ pauvres à servir les riches, & en pe-
„ mettant à ceux-ci d'user de leurs
„ égaux comme de leurs serviteurs, a
„ été de faciliter le salut des personnes
„ foibles & ignorantes, par l'assistance
„ & les soins de celles qui ont plus de
„ connoissances & de lumieres; cepen-
„ dant il n'y a rien de plus certain
„ Dieu ne vous donne des Serviteurs
„ & des Domestiques, qu'afin qu'ils
„ trouvent dans votre charité un se-
„ cours & un azile, dans votre piété
„ un exemple, dans vos instructions la
„ lumiere, & dans votre zèle & votre
„ application une puissante exhortation
„ à leur salut. Vous n'avez droit d'ex-
„ ériger des services temporels, que
„ pour leur en rendre de spirituels & de
„ plus importans. Dieu vous les don-
„ ne en dépôt, il vous les prête, &c.
Le Directeur fait part à la Dame
Chrétienne de plusieurs autres avis
particuliers sur les repas, sur les vola-
ges, sur les maladies, sur les mortifica-
tions,

J U I N 1725. 677

sur les œuvres de charité, &
à la fin de son Livre des réflexions
de la plus haute spiritualité, toutes
ses imperfections intérieures.

Ouvrage dont nous venons de ren-
dre compte se débite avec un grand
succès, & on l'a attribué communément
à l'auteur du Traité de la Priere pu-

titio Judiciorum de novis erroribus
ab initio duodecimi sæculi post
inventionem Verbi usque ad an-
num 1713, in Ecclesia proscripti sunt
et notati: censoria etiam Judicia in-
stitutum Academiarum, inter alias
Lugdunensis & Oxoniensis, tum Lovani-
ensis & Duacensis in Belgio, alio-
que Collegiorum Theologiæ apud
Germanos, Italos, Hispanos, Polo-
nos, Hungaros, Lotharos, &c. cum
notis, Observationibus, & variis monu-
mentis ad Theologicas res pertinenti-
bus. C'est-à-dire, *Recueil des Jugemens
prononcés contre les erreurs qui ont été
condamnées dans l'Eglise depuis le dixième
siècle, jusqu'en l'année 1713. avec
les censures des Universités les plus illustres
de Paris, d'Oxford, de Louvain, &c.
avec des notes, des observations, & diverses
autres choses qui concernent la Théologie par M.
ALEXIS D'ARGENTRE, Docteur de la
Faculté de Sorbonne, Conseiller-Aumonier*

678 JOURNAL DES SÇAVANS.
du Roi, nommé à l'Evêché de Tulle
Tom. I, qui contient les Jugemens
puis l'an 1100, jusqu'à 1542. A Pa-
ris chez Lambert Coffin, Libraire
Juré & ancien Professeur de l'Uni-
versité, rue S. Jean de Beauvais 1724
in folio, pp. 818.

Nous avons rendu compte dans le der-
nier Journal du dessein de M. d'Ar-
gentré, & nous avons rapporté quel-
ques exemples des Jugemens prononcés
contre des Hérétiques du douzième siè-
cle. Nous avons présentement à rap-
porter quelques exemples des siècles
suivans.

Le premier qui s'est présenté à nous
est celui d'Aristote, à l'occasion duquel
l'Auteur rapporte en peu de mots les
différens sorts des Ouvrages d'Aristote
dans l'Université de Paris, depuis le
treizième siècle jusqu'à présent.

Rigord dans l'histoire de Philippe
Auguste, dit que sous le regne de ce
Prince on apporta de Constantinople à
Paris les ouvrages d'Aristote sur la Me-
taphysique, qu'Almeric de Rennes &
quelques autres heretiques de ce temps-
là, se servirent des principes de ce Phi-
losophe pour établir leurs erreurs, &
que comme on apprehendoit que d'au-
tres n'en fissent le même usage, on or-
don-

donna que tous les exemplaires en seroient brûlez, & que le Concile de Paris défendit sous peine d'excommunication de les transcrire, même de les lire & d'en garder chez soi des exemplaires. On voit par les termes du Concile qui se trouvent dans le Thrésor des Anecdotes du P. Martenne, que l'on y défendit la lecture des livres de cet Auteur sur la Philosophie naturelle, soit en public soit en particulier. En 1215. Robert de Corceon Legat du Pape Innocent III. qui fit des Statuts pour la reformation de l'Université de Paris voulut qu'on y fit apprendre aux écoliers les livres de la Dialectique d'Aristote, mais il défendit la lecture des Traitez de ce Philosophe sur la Metaphysique & sur la Philosophie naturelle. Seize ans après le Pape Gregoire IX. renouvela la defense faite par le Concile de Paris de lire les livres d'Aristote sur la Metaphysique & sur la Physique, au moins jusqu'à ce que ces livres eussent été examinés & corrigés: cependant quelque temps après le renouvellement de cette censure, Albert le Grand & saint Thomas publierent leurs Commentaires sur ces livres, ce que M. d'Argentré croit qu'ils ne firent qu'avec la permission du Pape. Quoiqu'il en soit, le Cardinal Simon Legat du saint Siege confirma en

1265. les Statuts du Cardinal Corceon. Mais en 1366. les Cardinaux Jean du titre de saint Marc & Gilles du titre de saint Martin deleguez du Pape Urbain V. pour la reformation de l'Université de Paris, défendirent de donner des degrez à ceux qui n'auroient point étudié les livres de Metaphysique & de Physique d'Aristote. Nicolas V. fit traduire en Latin tous les ouvrages de ce Philologue, & Bessarion qui a écrit contre Marc d'Ephese, pour élever Platon au-dessus d'Aristote, a traduit les livres de Metaphysique par ordre du Pape.

Les Statuts du Cardinal d'Etoutteville faits l'an 1452. enjoignent expressément de ne point admettre aux degrez ceux qui n'auront point étudié avec soin les livres de Metaphysique & de Physique d'Aristote: la doctrine des Nominaux s'étant répandue quelque temps après dans Paris, l'Université & la Faculté de Théologie en particulier obtint de Louis XI. des Lettres patentes, par lesquelles ce Prince ordonna de n'enseigner dans les écoles que les livres d'Aristote, avec les Commentaires d'Averroës, d'Albert le Grand, de saint Thomas, d'Alexandre de Hales, de Scot & des autres Docteurs Ecclesiastiques; & de rejeter la nouvelle doctrine des Nominaux. Ramus ayant osé

ablier en 1545. un livre dont le titre
 est *(Animadversiones Aristotelicae)* revol-
 vit en ce tems-là, le Roi le fit exami-
 ner par des Docteurs qui declarerent
 que Ramus étoit un temeraire, un in-
 solent & un impudent d'avoir attaqué le
 Prince des Philosophes. Sur cet avis
 l'Ouvrage de Ramus fut condamné &
 supprimé. Notre Auteur passe de-là à
 sa Thèse de l'année 1624. qui fut
 censurée par la Faculté de Theologie,
 parce que les Auteurs n'y parloient
 point avec assez de respect des *formes*
substantielles, des entitez adventices in-
herentes à la chose & muables. Il finit
 par un Decret de la Sorbonne du 31. De-
 cembre 1693. qui porte que l'on enjoindra
 à ceux qui enseignent la Philosophie pour
 être de la Maison de Sorbonne & à ceux
 qui enseignent dans des Colleges de la
 dépendance de la Societé de Sorbonne,
 de ne point s'écarter de la doctrine
 d'Aristote, pour donner dans des nou-
 veautés.

Une Censure de la Faculté de Théolo-
 gie de Paris contre des propositions
 que le Frere Jean Marchand, Cordelier,
 avoit avancé dans ses Sermons, nous
 fournira un second exemple. Dans la
 premiere de ces propositions, le Frere
 Marchand soutenoit que la place de Lu-
 cifer dans le Ciel avoit été au dessus du

682 JOURNAL DES SÇAVANS.
dernier chœur des Anges & dans le dixième ordre, que cette place étoit restée vuide depuis la chute de Lucifer, & qu'elle avoit été ornée, préparée & réservée d'une maniere miraculeuse pour saint François seul; & qu'il y avoit été transféré parce que personne n'ayant jamais eu en ce monde autant d'humilité que lui, il avoit mérité par cette vertu la place que Lucifer avoit perdue par son orgueil. Que celui qui ne veut pas le croire, ajoûtoit le Predicateur, y aille voir; j'aimerois mieux le voir que de le croire. La Faculté de Théologie condamnant la premiere Proposition par partie, la declara contraire à l'Ecriture sainte & à la Doctrine des Peres, temeraire, injurieuse à la sainte Vierge & aux autres Saints, indecente dans la bouche d'un Predicateur. La même Faculté condamna comme heretique la seconde proposition du Frere Marchand, que saint François étoit semblable à Jesus-Christ en quarante manieres, qu'il étoit le second Christ & le second Fils de Dieu. Le même Predicateur soutenoit que la naissance de saint François avoit été annoncée par un Ange, qu'il étoit né dans une étable entre un beuf & un âne, que sa mere n'auroit pu le mettre au monde d'une autre maniere, ni dans un autre lieu,

qu'en

recevant les stigmates, il avoit souffert que Jesus-Christ dans la main droite, que c'estoit Jesus-Christ qui de sa droite main avoit fait les stigmates sur saint François, & que Jesus-Christ appliqua son côté à celui du P. François, que les pierres se fendirent quand les stigmates furent appliqués à saint François, & que lui Prédicateur avoit mis le bras dans la fente de ces pierres: le Prédicateur veut dire pour relever la gloire de son Ordre & celle de son Ordre, que saint François descend une fois au Purgatoire, & qu'il en tire les âmes des Religieux, des Religieuses & d'autres personnes qui ont porté l'honneur de saint François, comme l'ame de Jesus-Christ est descendue aux limbes pour tirer les Ames des saints Peres, des Religieux de saint François qui ne servent pas leur regle ne vivent long tems dans le Monastere, & ceux qui parlent mal de cet Ordre sont punis en ce monde & en l'autre. Une de ces propositions est censurée comme elle le merite: cependant, on peut dire, ajoûte la Faculté de Théologie, que saint François a porté dans les Stigmates de Jesus-Christ ses doigts sur son corps par le doigt de Dieu, avec des cloux qui sortoient de

ques Critiques ont voulu
à rien par des explicati
Ce que la Faculté de
met de dire des cloux qu
pieds & les mains de sain
peut s'accorder avec ce
sujet saint Bonaventure.

Jean Marcelle Jacobin
en Theologie, prêchant
saint Benoit de la Ville
jour de la Fête l'Assom
Vierge de l'année 1497. y
ques propositions que
Théologie censura. Il fu
tracter ces propositions pa
declarer en Chaire dans
Benoit qu'il se soumettoit
prononcée par la Faculté
gie, confirmée & approu

23, tive de la louange & dignité de la
 23, Vierge Marie, Mere du plus beau
 23, qui oncques fut, ou sera, fausse,
 23, dissonante aux dits des saints Doc-
 23, teurs, vraisemblablement contraire
 23, à la sainte Ecriture, & suspecte d'he-
 23, resie. La seconde, C'est chose apo-
 23, cryphe, que Jesus-Christ soit venu
 23, au devant de la Vierge Marie sa me-
 23, re, quand elle a été amenée & éle-
 23, vée en Paradis. Cette proposition
 23, est fausse; contre les Ecrits des Doc-
 23, teurs, favorisant à impiété ou faute
 23, d'honneur de fils à mere, offensive
 23, de bonnes & devotes oreilles, dimi-
 23, nutive de la devotion du peuple
 23, chrétien, qu'il a à la glorieuse Vierge
 23, Marie mere de notre Sauveur & Re-
 23, dempteur Jesus. La tierce. Nous
 23, ne sommes pas tenus croire sur peine
 23, de peché mortel, que la Vierge Ma-
 23, rie ait été assumée en Paradis, en
 23, corps & en ame, pour ce que ce n'est
 23, point article de foi. Cette proposi-
 23, tion comme elle git est temeraire,
 23, scandaleuse, contre la commune
 23, creance, diminutive de la bonne de-
 23, votion du peuple chrétien, à la tres-
 23, excellente & tres-benoite Vierge Ma-
 23, rie, fausse & heretique. Bien des
 critiques du dernier siecle même des
 Docteurs en Theologie, auroient essuyé

686 Jo
des censures
celle de Jean Morce
Théologie avoit suivi
siècle, ce qu'elle avoit fait lui

A la fin de ce volume on trouve
liste par ordre chronologique des
sures prononcées par l'Université d
ris, & en particulier par la Fac
Théologie. Ce Catalogue est
accompagné de traits historiques
ront plaisir aux Lecteurs. J
qu'en l'année 1713. Le pub
que M. d'Argentrévoudra bi
ner bien-tôt le second volun
cueil.

Défense de la Nouvelle Hi
SUGER, avec l'Apolog
l'Abbé de la TRAP
MAND-JEAN BOU
RANCE, contre les
invectives de
THUILLIER, I
de la Congrégatio
pandnes dans son
tions sur les étu
rée dans son pr
Posthumes de
ris chez Clav
des Augustin
1725.

*Défense de la nouvelle Histoire de Suger,
pp. 97. pour l'Apologie de l'Abbé de la
Trappe.*

DOm Gervaise, ancien Abbé de la Trappe, & Auteur de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger, prétend que les Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur le menacerent pendant long-tems d'une Critique de cette Histoire, & que ces menaces aboutirent enfin à insérer dans la Préface des Oeuvres Posthumes du P. Mabillon une Critique de trois articles des deux premières Dissertations qui précèdent l'Histoire de Suger.

Il s'agit dans le premier Article du tems de la fondation de l'Abbaye de Saint Denis. Dem Felibien avoit soutenu dans la nouvelle Histoire de cette Abbaye, que le Roi Dagobert n'en étoit point le fondateur, que ce Prince n'avoit fait que l'enrichir, & que l'établissement en étoit dû aux Rois ses Prédécesseurs. Dom Gervaise, au contraire, avoit dit dans sa Dissertation, suivant le sentiment commun, que Dagobert I. avoit fondé l'Abbaye de S. Denis en 530. Pour confirmer son opinion il cite le P. Mabillon, qui dans ses *Annales* de l'Ordre de S. Benoît, met la construction du Monastère de S.

Denis entre les œuvres pieuses du Roi Dagobert. L'Editeur des Oeuvres Posthumes du P. Mabillon, a dit que c'étoit en imposer au Public, d'attribuer au P. Mabillon un autre sentiment que celui de D. Felibien: pour le prouver il a rapporté un Mémoire où D. Mabillon s'attache à montrer que Dagobert n'a point transféré le corps de S. Denis de l'Eglise de Letrée dans la nouvelle Eglise qu'il avoit bâtie, qu'avant Dagobert le lieu de la sépulture de S. Denis étoit très-illustre, que du tems de Sainte Geneviève on mit des Moines en cet endroit.

Notre Auteur répond, 10. que ce n'est point en imposer au Public d'attribuer au P. Mabillon une opinion qui se trouve clairement marquée dans les Ouvrages imprimez, dans le tems que l'Ecrit où l'on veut qu'il ait soutenu une opinion contraire, étoit enfermé en un porte-feuille dans l'Abbaye de S. Germain. 20. Que Dom Mabillon a pu croire ce qu'il dit dans ce Mémoire, sans être persuadé que l'on devoit ôter à Dagobert l'honneur d'être le Fondateur de l'Abbaye de S. Denis. 30. Que cet Ecrit de D. Mabillon pouvoit être de ceux qu'il arrive aux Sçavans de composer dans certains tems, & qu'ils rejettent après en avoir connu le défaut.

L
de
ve
Den
tatio
tout
bien
Deni
d'éc
qu'on
qu'on
parle
anci
dre
ber
de
de
nes
le
é
po
pa
S.
d
qu
so
n

T
T

l'auteur n'entre point ici dans le fond
 de la question, si Dagobert est effecti-
 vement le Fondateur de l'Abbaye de S.
 Denis: il renvoye là-dessus à sa Dissertation,
 où il assure qu'il a répondu à
 toutes les raisons dont se sert D. Fel-
 lier, pour prouver que l'Abbaye de S.
 Denis avoit été bâtie par les Rois Pré-
 décesseurs de Dagobert. Il demande
 qu'on lui dise quel est ce Roi, pour-
 ce que les anciens Historiens n'ont pas
 parlé de cette fondation, pourquoi les
 anciens Ecrivains, même ceux de l'Or-
 dre de S. Benoît, ont parlé de Dago-
 bert comme du Fondateur de l'Abbaye
 de S. Denis. Il ajoute que si du tems
 de sainte Geneviève il y avoit des Moi-
 nes qui déservoient une Eglise bâtie sur
 le tombeau de S. Denis, ce ne pouvoit
 être que des Bénédictins, parce qu'il n'y a
 point de monumens authentiques qui
 attestent l'établissement de Religieux de
 l'Ordre de S. Benoît en France avant le Concile
 de Meaux de l'an 670. Il y a des Criti-
 ques qui croient que les Bénédictins ne
 furent entrés à saint Denis que dans le
 sixième siècle, sous Hilduin.
 Le second article contesté entre D.
 Fellicier & D. Gervaise est celui du
 tems de la mort de Suger. Dom
 Fellicier soutient que Suger est mort en
 1085. D. Gervaise a mis au contraire

la mort de Suger en 1152, & il
dessus deux Notes du P. Mabi
les Lettres de S. Bernard, &
qu'on lui a objecté que dans un
Note le P. Mabillon avoit mis
de Suger en 1151. Il répond qu
dans la petite Note une faute d'im
sion, puisque le P. Mabillon renv
cet endroit à deux Notes plus étend
où il s'est attaché à prouver que S
est mort en 1152. Si c'est une fa
dit notre Auteur, de mettre la mort
Suger en 1152, je l'ai faite après to
la Communauté de S. Denis dans l'é
ge de Suger, qu'elle a fait placer
1654 au-dessus du tombeau de cet Ab
bé, après Guillaume de Nangis, Moine
de S. Denis, après un autre ancien His
torien de la même Abbaye, après D.
Jacques Doublet, Duchesne, MM. de
Sainte Marthe, Notre Auteur joignant
ensuite le raisonnement aux autorités,
se propose de prouver par la suite des
faits, qu'il n'est pas possible de placer la
mort de Suger en 1151. Il propose
deux autres moyens tirez de l'élection
d'Eudes successeur de Suger, & de l'His
toire du règne de Louis VII.

Tout le troisième article regardé le
reproche que D. Thuillier a fait à D.
Gervaise, d'avoir affecté de faire une
peinture affreuse de la manière dont l'os

voit à saint Denis avant la réforme de l'abbé Suger. La réponse de D. Gervaise se réduit à dire qu'il n'a parlé qu'après les Saints de ce tems-là, après les Papes, après les Historiens même de la Maison de S. Denis, tant anciens, que modernes; il cite là-dessus saint Bernard, Gregoire VII, Abaylard, Nançis & le P. Felibien, puis il prie son Critique de ne pas le mettre dans la nécessité de prouver, qu'il n'a point rapporté la dixième partie des désordres qui régnoient alors à S. Denis.

On a encore reproché à D. Gervaise d'avoir dit contre la foi des Actes qu'il a cités, que lors de la réforme de l'Abbé Louis, on devoit livrer aux Religieux *onze cens bœufs* pour les Fêtes de Pâques & de Noël, outre les porcs gras & la volaille. Dom Gervaise assure qu'il y a dans son Manuscrit *onze cens œufs*, & qu'on doit d'autant plutôt l'en croire là-dessus, qu'il n'y a pas la moindre apparence que l'on consuma onze cens bœufs dans la Communauté de Saint Denis, pendant cinq ou six jours de tems.

Notre Auteur observe avec raison, en finissant la défense de la nouvelle Histoire de Suger, qu'il importe fort peu pour l'Eglise & pour la République des Lettres que les Religieux de S. De-

nis aient été plus ou moins dérégles au commencement du douzième siècle, que cette Abbaye ait un peu plus ou un peu moins d'antiquité, que l'Abbé Suger soit mort en 1151 ou en 1152.

Une Lettre au sujet des études Monastiques, écrite par le P. Mabillon aux jeunes Religieux de la Congrégation de S. Maur, a donné lieu à Dom Thuillier de faire l'Histoire du différent que le P. Mabillon a eû sur ce sujet avec M. de Rancé, Abbé Réformateur de la Trappe. L'Historien y représente son Confrere, comme sorti victorieux; d'un autre côté D. Gervaise prétend que le P. Mabillon a enfin reconnu sa faute, & qu'il s'est rendu au sentiment de l'Abbé de la Trappe. Pour justifier cette proposition, il fait un parallele de la Lettre du P. Mabillon, insérée dans ses Ouvrages posthumes, avec ce que M. de Rancé croyoit sur ce sujet. Voici quelques-uns des principaux traits de ce parallele.

Le véritable but de l'étude des Moines, suivant cette Lettre, est d'entretenir toujours leur esprit dans de saintes pensées, & le véritable moyen de venir à cette fin est la lecture des saintes Ecritures, & des Livres de piété, qui soient capables de les tenir toujours occupés de choses sérieuses, & qui ban-

dissent

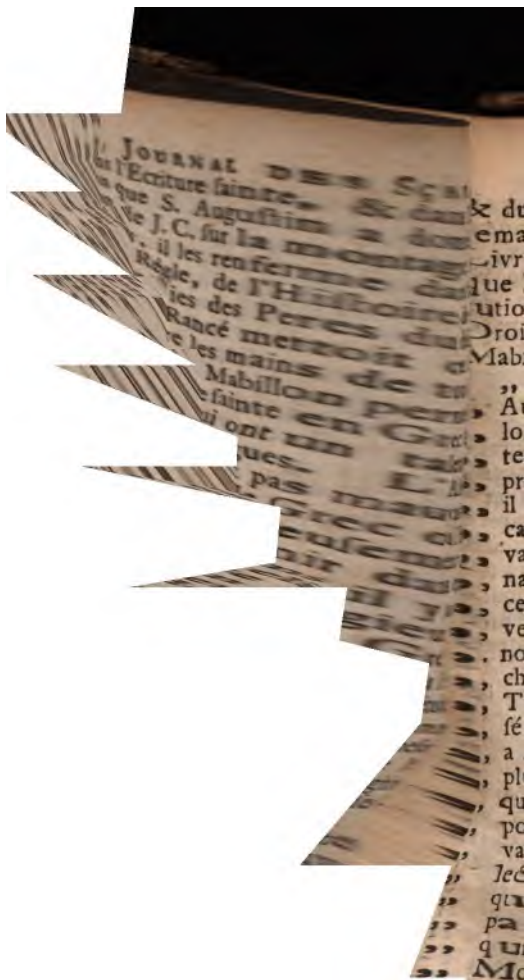
issent de leur esprit les bagatelles, les choses vaines & inutiles. M. l'Abbé de Rancé n'a jamais condamné les études des Moines qui se proposeroient une fin si sainte, & si conforme à l'esprit de leur état. Voilà donc le sçavant Bénédictin & le pieux Réformateur de la Trappe qui sont d'accord sur le but des études Monastiques.

Selon le P. Mabillon, ceux qui n'ont ni penchant ni talent pour l'étude, doivent s'appliquer aux travaux manuels; A l'égard des Religieux qui ont de l'inclination & du goût pour les Sciences, l'Auteur de la Lettre veut qu'ils ne s'y appliquent que suivant les ordres de leurs Supérieurs, & qu'autant qu'ils le peuvent faire, sans dispense d'assister au Service divin, & aux exercices réguliers. Il leur défend même les Mathématiques, comme capables de donner trop de distraction à un esprit qui doit être sans cesse occupé de Dieu. C'est suivant D. Gervaise, ce que pensoit l'Abbé Réformateur de la Trappe, & ce que l'on ne pratique point dans la Congrégation de S. Maur.

Le P. Mabillon distingue dans un Religieux trois qualitez; celle de Chrétien, de Religieux & de Prêtre. Il dit que comme Chrétiens ils apprendront la Religion, ses mystères & sa morale
dans

dre, des Vies des Peres du
l'Abbé de Rancé mettoit
Livres entre les mains de t
gieux. Le P. Mabillon per
re de l'Ecriture sainte en G
breu à ceux qui ont un ta
lier pour les Langues. L
Trappe ne trouvoit pas ma
Religieux sçussent le Grec
il leur fournissoit gracieuse
vres pour les entretenir d
noissances. De son tems il
Trappe huit ou dix Religi
voient parfaitement le
ques-uns entendoient un p
Mais il ne permettoit cette
ceux qui avoient déjà des
mens, & qui n'avoient pa
Maîtres; car il craignoit
des Langues, où la mémoire
coup, ne desséchât le cœur
gieux.

A l'égard des Religieux
Pere Mabillon veut qu'ils ay
teinture de l'Histoire Ecclé
des Loix qui ont été dress
maintien de la Discipline E



JOURNAL DES SCIENTIFICS
sur l'écriture sainte, & sur
ce que S. Augustin a écrit
de J. C. sur la montagne
il les renferme dans
Règle, de l'Histoire de
ies des Peres du
Rancé mettoit dans
e les mains de
Mabillon de
sainte en pers
ont un Grec
ques.
pas mau
Grec d
euseme
air d
il y
sien
no
ch
T
fé
a
pl
qu
pe
va
leé
qu
pa
qu
Mo

& de
ema
livr
que
utio
Droi
Mab
"
An
lo
te
pr
il
ca
va
na
ce
ve
no
ch
T
fé
a
pl
qu
pe
va
leé
qu
pa
qu
Mo

Barons, celle du P. A.
de MM. Fleury & de
Bibliothèque des Auteurs
de M. Dupin, & les A.
dres Religieux.

Comme nous sommes
re connoître le caractère
nous ne pouvons nous c
tir que les deux Ecrits de
de rendre compte sont r
piquants, & d'injures fr
seulement contre Dom
encore contre la Congrè
Maur en général, & c
Ecrivains particuliers de
gation; cependant l'Aut
Public doit lui pardon
" Je n'ai eû dessein d'off
" dit-il en s'adressant à D
" i'honore & i'estime ve

rois dans toute l'étendue de la charité de Jesus-Christ au-devant de vous pour vous embrasser, comme le plus cher de mes freres."

Plusieurs personnes ont été surprises qu'après une déclaration si authentique & si digne d'un Chrétien & d'un Religieux, l'Auteur n'ait point retranché tout ce qu'il y a de personnel contre Dom Thuilier, & les traits de satire contre toute la Congrégation de Saint Maur.

NOUVELLES LITÉRAIRES.

DE ROME.

Fontanini a fait imprimer ici une Dissertation sur un Monument de la primitive Eglise. La Dissertation a pour titre: *Discus Argentus votivus veterum Christianorum Perusia repertus, ex Museo Albano depromptus.*

DE STOCKOLM.

On a imprimé depuis peu en cette Ville l'*Histoire de Charles XII. Roi de Suede*, en Langue Suédoise, composée par un Officier qui a été témoin de toutes les actions militaires de ce grand Prince. On ne doute point que cet Ouvrage ne soit bien-tôt traduit en Latin, & dans la suite en plusieurs autres Langues.

La Dissertation du P. le Courayer, sur la validité des Ordinations des Anglois & sur la succession des Evêques de l'Eglise Anglicane, imprimée à Bruxelles l'année 1723, a été traduite ici en Anglois par un Prêtre de l'Eglise Anglicane, qui a ajouté une Préface à sa Traduction. On attend incessamment la Traduction Angloise de la Réfutation de cet Ouvrage par le P. Hardouin.

D'AMSTERDAM;

On a imprimé il y a quelque-temps un volume in 8o. intitulé, *Bibliothèque Historique & Critique des Auteurs de la Congrégation de Saint Maur.*

DE CAMBRAY.

Il paroît ici une nouvelle édition de la Vie de M. de Fenelon, Archevêque de Cambray. Cette Edition est un peu différente de celle qui a déjà paru en Hollande, quoique ce soit le même Ouvrage dont l'Auteur est M. Ramesai, Ecossais, qui a aussi composé la Préface qui est à la tête de la dernière édition du Traité de la Grâce, imprimé à Paris.

DE LION.

Th. Amaulri a imprimé il y a peu d'un an 4 voll. in 12. intitulés : *Pratiques de piété ou Entretiens spirituels pour tous les jours de l'année*, par le P. Le Maître. Ils se trouvent à Paris chez C. Lamy, en rue saint Jacques.

J U I N 1725. 699

D E P A R I S.

*Histoire generale d'Espagne du P.
Iniana de la Compagnie de Jesus*, tra-
e en François avec des Notes, des
es & des Medailles, par le P. Cha-
on de la même Compagnie en six
mes *in-quarto*, proposée ci-devant
ouscription, paroît depuis peu &
end ruë S. Jacques, chez le Mer-
pere, Lottin, Joffe fils & Briasson.
e Traduction est dediée au Roi
pagne.

es mêmes Libraires ont prié M.
udel de l'Academie Royale des Ins-
tions & Belles Lettres de leur don-
ne *Dissertation historique sur les
noyes & medailles antiques d'Espa-*
Cette Dissertation est imprimée *in*
to pp. 72. planches 16. & est aussi
ée au Roi d'Espagne.

*la Science des personnes de la Cour, de
de & de la Robe* du Sieur de Chevi-
dans laquelle outre les matieres
tenuës dans les éditions precedentes,
trouve une instruction plus ample
la Religion, l'Astronomie, la Chrono-
la Geographie, la Guerre, les For-
tions, le Blason, les Fables, Ou-
e tout nouveau, augmenté dans
e nouvelle édition de divers Trai-

100 JOURNAL DES SÇAVANS.
tez, d'Histoire tant generale que parti-
culiere, de Logique, de l'Interêt des Prin-
cipes, du Droit privé & public, du Manage-
ment des maximes de Cour & de plusieurs
Tables chronologiques, le tout amené
jusqu'à présent. Par M. DE LIMIER,
Docteur en Droit, 4 vol. in 12. À
Paris chez Lottin & Ganeau, rue S.
Jacques, proche S. Ives. 1725.

*Stations de la Passion de Notre-Seigneur
Jesus-Christ*, contenant l'Histoire de la
Passion de Jesus-Christ, tirée des quatre
Evangélistes & des Réflexions morales
sur chaque endroit. Chez Ph. N. Lot-
tin, rue S. Jacques, proche S. Ives,
la Vérité. 1725.

Le P. François Souciet Jésuite,
donner au Public une *Histoire du N
veau Testament*, & un *Recueil de l
cours sur différens sujets de piété*
Ouvrages seront suivis de la *Critique*
Dictionnaire de M. Bayle, & des
*Mémoires de M. le Duc de Mont-
Gouverneur de Monseigneur le
phin. M. le Duc d'Uzes*, petit-
héritier de M. le Duc de Mont-
en donnant ces *Mémoires* au-
veut faire connoître à tout le
combien ce grand homme étoit
de l'emploi que le Roi lui avoit
fait. On prie ceux qui ont des
de M. le Duc de Montausier,

de chose qui regarde sa vie & ses actions, & qui peut avoir rapport à ses Mémoires, de communiquer ces choses à celui qui est chargé de mettre en ordre ces Mémoires.

M. le Prince Frederic d'Auvergne fera bientôt incessamment une Replique au Mémoire de M. l'Archevêque de Cambray.

Le cinq & sixième volume du *S. Chrystome* des P.P. Bénédictins paroissent depuis peu.

L'impression des *Récréations Mathématiques & Physiques* de M. Ozanam, en 4 vol. in 8o. est achevée. Cette nouvelle Edition est augmentée de 2 vol. & se vend chez Claude Jombert, à S. Jacques, le prix est de 25 liv. Le même Libraire vient d'imprimer la *Nouvelle Méchanique* de feu M. Varignon, dont le Projet a paru en 1688, en 2 vol. in 4o. 20. liv. De plus un *Nouveau Cours de Mathématique* appliqué à l'usage de la guerre, où l'on rapporte la Théorie de la Géométrie, celle des Sections coniques, de la Trigonométrie, des Méchaniques, du Toisé, & du Nivellement aux principales choses dont les Ingénieurs, les Officiers d'Artillerie & les Bombardiers, & les Mineurs ont la conduite, in 4o. 16. liv. Le même Libraire imprime l'*Architecture moderne*.

702 JOURNAL DES SÇAVANS.
ou l'Art de bâtir, tant pour les Mai-
sons des Particuliers, que pour les Palais
&c. Cet Ouvrage sera achevé incessam-
ment.

TABLE DES ARTICLES,

J U I N 1725.

- I. MIRABAUD, Traduction de la Jerusalem
délivrée du TASSE. 603
- II. Le P. HARDOUIN, Refutation de la
Dissertation du P. COURAYER sur la
Succession des Evêques Anglois. 626
- III. NIC. DE JANSON, le Guidon du Chef
d'œuvre de S. Cosme. 648
- IV. Le P. THEOD. DE S. RENÉ, Remar-
ques, à l'occasion de l'Hostie miraculeuse con-
servée dans l'Eglise de S. Jean en Greve. 650
- V. MICH. MAITTAIRE, Annales Typographici. 659
- VI. GOULDE, Traité du Sacrifice de la Messe. 665
- VII. Conduite d'une Dame Chrétienne. 670
- VIII. DUPLÉSSIS D'ARGENTRE, Col-
lectio Judiciorum de erroribus in Ecclesia
proscriptis &c. 677
- IX. Dom GERVAISE, Defense de la Nouv.
Histoire de l'Abbé SUGER, &c. 686
- X. Nouvelles Littéraires. 697

T A B L E

D E S

M A T I E R E S,

*Contenues dans les Journaux des six
premiers Mois de l'Année 1725.*

A.

A CADEMIE R. des Sciences, Histoire & Me- moires de l'année 1721. II. Extrait. 411.	
Machines ou Inventions approuvées cette an- née par l'Academie. 410	
<i>Adisson</i> , ses Remarques sur divers endroits d'Italie. 56	
<i>Aichstad</i> , son Evêché, 24	
<i>Albert de Santhiano</i> , Vicaire Général de l'Or- dre des Freres Mineurs, ses Lettres. 248	
<i>Albigois</i> , infectez des erreurs des Manichéens. 562	
<i>Alda</i> célèbre Imprimeur de Venise, 341. bevuë de quelques Libraires de Florence qui vou- lurent contrefaire ses Editions & son Em- bleme. 342	
<i>Alexandre</i> (Jerôme) quelques particularitez touchant ce savant homme. 344	
<i>Alimens</i> , quels sont les plus propres à la conservation de la santé. 276	
<i>Alinea</i> , qui les a mis en usage. 660	
<i>Allemagne</i> , Histoire Ecclesiastique de ce Pays. 20	
<i>Ambroise</i> , General des Camaldules, abrégé de sa Vie, 224. ses Lettres. 246	
<i>Amortissement</i> , Ordonnances sur ce sujet. 257	
<i>Andry</i> , Dissertation sur l'excellence de l'exer- cice	

T A B L E

Eice pour la conservation de la Santé.	137
<i>Antipathie</i> , Remarques sur les effets qu'on lui attribue.	265
<i>Antoine S.</i>) Lettre pour prouver que les Religieux de S. Antoine ne sont pas Chanoines Reguliers.	459
<i>Aphorisme</i> , Dissertation sur cette Maladie	108
<i>Aprobations</i> , but de l'Academie des Sciences dans les Aprobations qu'elle donne aux Ouvrages particuliers des Academiciens.	484
<i>Araignée</i> , Dissertation sur la morsure de cet insecte.	108
<i>Arbres & Arbrisseaux</i> , Traité sur ce sujet.	535
<i>Argentré</i> (Duplessis d') Recueil des Jugemens prononcez contre les Erreurs depuis le 12 Siecle jusqu'en 1713.	555-677
<i>Aristote</i> , les differens sorts de ses Ouvrages.	678
<i>Artois</i> , Remarques sur la Coutume de ce Pays.	95
<i>Astruc</i> , Dissertation sur la contagion de la Peste.	573
<i>Aubains</i> , remarques sur ce sujet.	259
<i>Augsbourg</i> , son Evêché.	26
<i>Auxerre</i> , Histoire de la prise de vette Ville par les Huguenots, & de sa delivrance.	488

B.

B A D E (Josse) <i>Jodocus Badius</i> , célèbre Imprimeur.	342
<i>Bailleul</i> (Jean de) Pretendant à la Couronne d'Ecosse, son differend sur cela avec Robert Bruce.	229
<i>Bamberg</i> , le plus illustre Evêché d'Allemagne.	27
<i>Barlow</i> (Guill.) Examen de la consecration de cet Evêque.	639
<i>Basilic</i> , si son seul regard tue.	265
<i>Berni</i> (Paul) son Jugement de la Jerusalem des Livres.	

DES MATIERES

<i>livrée du Tasse.</i>	609
<i>erner, Dissertations sur l'application du Mechanisme à la Medecine, sur l'Apoplexie & sur la morsure de l'Araignée.</i>	108
<i>Lanchard, Avocat au Parlement, son Eloge.</i>	589
<i>cauf (le) Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots, & de la délivrance de la même Ville.</i>	488
<i>oisson, quelle est la plus propre à la conservation de la Santé.</i>	277
<i>os, Doyen de l'Eglise de Luçon, Conférences sur les principaux Mysteres, &c.</i>	304
<i>ottentuit, Dissertation sur une Machine inventée pour reduire les Luxations. 69. Défense de cette Dissertation contre la Réponse de M. Petit.</i>	536
<i>Bruce ou Bruyse (Robert) son differend sur la succession à la Couronne avec Bailleul son concurrent.</i>	229
<i>Brunel, ses Observations sur le Droit Coutumier.</i>	93
C ANGE (du) son Edition des Etablissmens de S. Louis.	295
<i>Cardinaux, décision du Clergé de France contre'eux.</i>	505
<i>Carpeniras, Reglemens touchant les Bénéfices de ce Diocèse situez dans les terres de France.</i>	376
<i>Carrosses, en quel tems les carrosses publics furent établis à Paris.</i>	161
<i>Cassini, Observations sur une Eclipsé de Venus par la Lune, 424. Traité de la grandeur & figure de la Terre.</i>	426
<i>Chambrey (de) sa Traduction du Traité de la Peinture de Leonard de Vinci.</i>	123
<i>Chambres, affaires traitées dans l'Assemblée du Clergé de France touchant les Chambres Ecclesiastiques des Diocèses.</i>	503

T A B L E

<i>Cheselden</i> , Traité sur l'Operation de la Taille par le haut appareil.	310
<i>Chirurgien</i> , ce qu'il faut savoir pour être Maître Chirurgien à Paris.	649
<i>Christophe</i> , Remarques sur l'Image de S. Christophle.	498
<i>Cicéron</i> , Histoire de son Exil.	547
<i>Citrons</i> , Traité de la Culture & de l'usage de ce fruit. 495 regardé par les Egyptiens comme un antidote contre les Venins.	498
<i>Clement VII.</i> Remarques sur son election. 16. Lettre du Parlement d'Angleterre à ce Pape au sujet des reserves des Bénéfices.	511
<i>Clerc</i> (Jean le) son Edition des Ouvrages des Peres contemporains des Apôtres. 41. Son Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas.	368
<i>Clergé</i> , Procès Verbal de l'Assemblée du Clergé de France tenuë en 1716. 380. De celle qui fut tenue en 1723. 502. Reglement concernant les Assemblées Diocesaines, Provinciales & Generales du Clergé. 384. Ceremonial & honneurs que le Clergé prétend lui être dus,	387. 508
<i>Caire</i> , son Evêché.	27
<i>Colines</i> (Simon de) Remarques au sujet de ce celebre Imprimeur.	660
<i>Cologne</i> , son Diocèse & ses Suffragans.	34
<i>Colomnes</i> , qui a mis en usage le premier d'imprimer à deux Colomnes.	342. 668
<i>Concile</i> , Histoire de celui de Pise.	70
<i>Conduire</i> d'une Dame Chrétienne pour vivre saintement dans le monde.	672
<i>Conferences</i> sur les principaux Mysteres, &c.	304
<i>Confession</i> , Conseils à une Dame sur ce sujet.	671
<i>Conseillère</i> (de la) Medecin d'Alençon, Memoire sur la Maladie d'un Avocat qui a sendu par les Selles un grand nombre de	702

DES MATIERES

pierres.	112.
<i>Constance</i> , son Evêché.	26
<i>Contagion</i> , comment elle se fait dans les Maladies.	575
<i>Conversation</i> , Regles d'un Directeur sur ce sujet.	673
<i>Cornaro</i> (Louis) son Traité sur la Vie sôbre, 114. L'Anti-Cornaro.	197
<i>Correcteur</i> d'Imprimerie, Profession considérée dans les premiers tems. 223. Liste des plus celebres Correcteurs de ce tems-là. 664.	
<i>Coster</i> (Laur.) s'il est l'Inventeur de l'Imprimerie.	213
<i>Cotelier</i> , son Recueil des Ouvrages des Peres contemporains des Apôtres 41. Abregé de sa Vie.	44
<i>Courayer</i> (le P.) sa Dissertation touchant la Validité des Ordinations des Anglois, réfutée par D. Gervaise ancien Abbé de la Trappe. 218. Par le P. Hardouin.	626
<i>Coûtumier</i> , Observations sur les Regles & Principes du Droit Coûtumier.	93
<i>Crescent</i> (S.) Disciple de S. Paul, s'il est le fondateur de l'Eglise de Maïence.	20

D.

D ANIEL (le P.) Recueil de ses Ouvrages Philosophiques, Théologiques, Historiques, Apologetiques & de Critique	300
<i>Delisle</i> , Observations sur la situation & l'étendue des Pays de l'Asie mineure dans l'Expedition du jeune Cyrus.	435
<i>Delphini</i> , General des Camaldules, Abregé de sa Vie, 248. Ses Lettres.	250
<i>Deluge</i> , l'Herbier du Deluge de M. Scheuchzer.	334
<i>Denys</i> , (S.) Abbaye, Remarques sur sa fondation. 687. sur la maniere dont on y vivoit avant la reforme de l'Abbé Suger.	691
<i>Dobsonieres</i> (Madame & Mlle.) leurs Poësies.	218

T A B L E

178. Abregé de la Vie de Madame Dehoulières	ibid.
<i>Deslandes</i> , Defense de M. de la Grange contre l'Abbé des Fontaines,	34
<i>Despreaux</i> , son jugement du Tasse critique.	605
<i>Domestiques</i> , Avis à une Dame Chrétienne sur le soin qu'on en doit prendre.	675
<i>Douat</i> (le P. Dominique) Religieux Carme, Ouvrage touchant la theorie des combinaisons & permutations &c.	423
<i>Douglas</i> , nouvelle Operation de la Taille par le haut appareil.	310
<i>Douza</i> (Janus) Explication d'une Médaille frappée pour lui.	377
<i>Drapier</i> , Explication des Institutes de Justinien, avec des observations sur le Droit François.	543
<i>Dufresne</i> , sa Vie de Leonard de Vinci.	124
<i>Durand</i> (D. Ursin) son Voyage Litteraire avec D. Martene, 3. Collection d'Anciens Ecrivains & d'Actes pour l'Histoire.	59. 243
<i>Duvrac</i> , Dissertation sur l'excellence des Vins du terroir de Paris, au dessus des Vins de Bourgogne, de Champagne. &c.	311
E.	
E cosse, la Vraye Chronique d'Ecosse par J. de Fordun.	225
<i>Ecliptique</i> , Observation sur son obliquité.	426
<i>Edouard III.</i> Roi d'Angleterre, Histoire de ce Prince par Robert d'Avesbury.	513
<i>Eglises</i> , remarques sur celles de Paris.	174
<i>Epitaphe</i> singuliere.	166
<i>Etienne</i> (Robert, fils de Henri) remarques au sujet de cet Imprimeur.	662
<i>Exercice</i> , Dissertation sur son utilité pour la conservation de la Santé.	137
F.	
F ACTUM, Recueil de ceux de M. de Sac.	319

B
 C
 Fa
 Fi
 Fl
 Fo
 Fa
 Fr
 Fu
 C
 G
 G
 G
 G

DES MATIERES.

19. Ce que c'est qu'un factum & ce qui le distingue du Plaidoyer.	321
<i>dit</i> (l'Abbé) mis au nombre de ceux qui ont voulu renouveler le Tritheisme.	361
<i>es</i> (Ant.) Dissertation sur la Suppuration.	397
<i>er</i> , différentes pieces qui la composent.	524
<i>tenay</i> , Remarques sur la Bataille dite de Montenay.	492
<i>lun</i> (Jean) sa Chronique d'Ecosse.	225
<i>ten</i> , célèbre Imprimeur de Bâle & fort connoître homme, sa generosité envers Eras- me.	340
<i>l</i> (Jean) si l'invention de l'Imprimerie lui est due.	214

G.

ALLICANE (Eglise) ses usages.	47
<i>Gauthier de S. Victor</i> , son Ouvrage enco- rte manuscrit contre quatre Docteurs célè- bres.	563
<i>es</i> , ce qu'on dit des Genoïs & qui a passé en proverbe, 61. Banque de cette ville.	<i>ibid.</i>
<i>evievs</i> , (Ste.) pourquoi l'état seculier de l'E- glise de Ste Genevieve a été changé en Re- gulier de l'Ordre de S. Augustin.	166
<i>ffroi</i> . le Cadet, Observations sur les huiles essentielles des Plantes.	419
<i>vaise</i> , ancien Abbé de la Trappe, Lettre sur une Dissertation touchant la validité des Ordinations des Anglois. 288. La Vie de Rufin. 391. Défense de la nouvelle histoire de l'Abbé Suger, avec l'Apologie de l'Abbé de la Trappe Bouthillier de Rancé.	636
<i>bert</i> (J. P.) son Livre des Usages de l'Eglise Gallicane.	47

de la pudeur, par charité
sans de Coventry.

Goulde (l'Abbé) Traité de
Messe.

Goût, Parallele du goût des
Italiens.

Grange (de la) sa Défense
Fontaines. 34. Sa Cantate
Bordeaux. 37. Son Idylle,
Belle Hollandoise.

Grotte du chien qui est à N
sur ce sujet.

H.

HALBERSTADT, Evêché
sentement Ville libre

Hardouin (le P.) Critique de
touchant la validité des
Anglois.

Hearne (Th.) son Edition de
d'Ecosse de Jean de F
l'Histoire d'Edouard III.
Avesbury.

Hildegard, Recueil des L
Sainte

DES MATIERES.

<i>Imprimeurs</i> prenoient autrefois des degrez dans les Univerfitez. 219. Leur dépendance de l'Univerfité de Paris.	223
<i>Inès</i> , Examen de la Tragedie d' <i>Inès</i> de M. de La Motte.	331
<i>Italie</i> , Remarques fur divers endroits de ce Pays.	56
<i>Italique</i> , par qui le caractère Italique étoit employé & pourquoi on s'en eft degouté.	341

J.

J ANSON (Nicolas de) Le Guidon du Chef d'œuvre de S. Cosme.	648
<i>Jean Marcellé</i> , Jacobins, Propositions fingulieres condamnées par la Faculté de Théologie qu'il fut obligé de retrafter.	684.
<i>Jenson</i> (Nic.) fameux Imprimeur, fon premier Livre.	217
<i>Jérôme</i> (S.) Hiftoire de fa querelle avec Rufin.	396
<i>Jerusalem delivrée</i> , Poëme du Taffe, traduit en François.	603
<i>Jofcelin</i> (Jean) Catalogue des Livres Saxons & des Hiftoriens d'Angleterre.	517
<i>Journal des Sçavans</i> , Lettre aux Auteurs de ce Journal fur l'Exposé qu'ils ont donné de la Queftion, fi les Religieux Antonins font Chanoines Reguliers.	459
<i>Juifs</i> , quand & pourquoi les Juifs furent chaffés de Paris.	172
<i>Justinien</i> , Explication des Inftitutes de cet Empereur.	543

L.

L AIT, fon ufage pernicieux dans beaucoup de maladies.	282
<i>Laituz</i> , obfervation finguliere fur l'Analyfe de cette Plante.	414
<i>Lanoy</i> , Difcours fur les Eglifes de Paris.	174
<i>Laurent</i> (S.) Hiftoire de la Relique du Chef	de

T A B L E

de ce Saint qu'on conservoit dans le naistere de Gladback,	
<i>Laurent</i> , sa Traduction de l'Histoire de l'Em- pire Ottoman par Sagredo,	40
<i>Lauriere</i> (de) Recueil des Ordonnances de Rois de France de la troisieme Race,	130
<i>Lausanne</i> , differend de l'Evêque de Lausanne avec celui de Macon sur la Jurisdiction Ec- clesiastique,	110
<i>Leibnitz</i> , son sentiment sur la force des Corps refuté,	401
<i>Lemery</i> , Memoire sur les Analyfes Chimiques des Plantes & des Animaux,	433
<i>Lenfant</i> , (Jaq) son Histoire du Concile de Se,	11
<i>Leopold</i> (J. Fr.) Relation de son Voyage en Suede,	140
<i>Lettres</i> Grecques & Hébraïques, en quel lieu on commença à en fondre à Paris,	344
<i>Liege</i> , son Evêché,	31
<i>Limons</i> , leur culture & leur usage,	160
<i>Lombard</i> (Pierre) ses erreurs condamnées,	562.
Refuté par Gauthier de S. Victor,	563. par
Richard de S. Victor,	565
<i>Louis</i> (S.) Ordonnance, qu'on appelle les Etablissmens de ce Prince, ce que c'est,	254
<i>Louis XI.</i> son amour pour les Lettres,	210.
Lettre des Medecins de la Faculté de Pa- ris à ce Prince,	<i>ibid.</i>
<i>Louis I.</i> Roi d'Espagne, son Oraison Funè- bre,	565
<i>Louville</i> (le Chev. de) Observations sur l'O- bliquité de l'Ecliptique, 426. sur la force des Corps en mouvement,	438
<i>Louvre</i> , quand il a été bâti,	168
<i>Luxations</i> , Dissertation sur une Machine in- ventée pour les reduire,	69

DES MATIERES.

M.

- M** ABILLON (le P.) Examen de son sentiment sur la fondation de l'Abbaye de
S. Denys. 687. Parallele de sa Lettre inserée dans les Ouvrages posthumes avec ce
que M. de Rancé croyoit au sujet des
Etudes Monastiques. 692
Mach-ne, Description d'une Machine inventée
pour reduire les Luxations. 71. Reflexions
contre cette Machine 73. Machines ou In-
ventions approuvées en 1721. par l'Acad-
emie des Sciences. 440
Macon, differend de l'Evêque de Macon avec
celui de Lausanne sur la Jurisdiction Eccle-
siastique. 509
Magnan (le P.) son sentiment sur les Refrac-
tions. 445
Magnol (P.) Nouveau Caractere des Plantes. 518
Maintence, son Archevêché, 22. ses Suffragans 23
Maillard, son Commentaire sur la Coutume
d'Artois, critiqué. 95
Main, d'où vient que la main droite est supe-
rieure en force à la gauche. 143
Maittaire (Mich.) Histoire de l'Imprimerie
depuis qu'elle a été inventée jusqu'en
1500. 213. & depuis 1500 jusqu'à
1536. 339. 659. des Maladies qui ont re-
gné dans le Climat de Turin. 305
Malcolme; Roi d'Ecosse, son Entretien avec
Macdus. 222. Action genereuse de ce
Prince à l'égard d'un Seigneur qui avoit
conspiré contre sa vie. 234
Mantouan (Bapt.) Remarques sur ses Eglogues. 409
Marchand (le Frere Jean) Cordelier, censure
de la Faculté de Théologie contre des
Propositions qu'il avoit avancées dans ses
Sermons. 681
Mar.

T A B L E

- Marie-Stuart*, Reine d'Ecosse, Plan & cueil de divers Traitez pour & con
Princesse.
- Mariene* (D. Edme) son Voyage Litt
Collection d'Anciens Ecrivains &
pour l'Histoire, &c.
- Matrices* ou moules pour avoir des L
metal fondu, qui en a trouvé le se
- Medailles*, explication de celles qui
frapées pour servir à l'Histoire des
ces Unies des Pays-Bas.
- Medecine*, nouvelle idée de la Medeci
- Medecins*, à quoi on doit attribuer
plupart jouissent d'une santé com
- Mental* (Jean) s'il est l'inventeur de
meric.
- Messe*, Traité du Sacrifice de la M
Origine de ce mot.
- Metz*, son Evêché.
- Milan*, remarques sur cette Ville.
- Minden*, Evêché secularisé.
- Mirabaud*, Traduction de la Jemsa
vrée du Tasse.
- Moines*, Reflexions sur le differend
billon avec l'Abbé de Rancé to
Etudes Monastiques.
- Monaco*, origine du nom de cette V
- Mongin* (l'Abbé) Oraison funebre d
Roi d'Espagne.
- Monitoire*, qui a le droit d'en accor
- Montmartre*, son veritable nom.
- Montrenil* (Jean de) Prevôt de l'Ille
tres choisies.
- Morabin*, Histoire de l'Exil de Cice
- Morisson*, sa Methode de ranger l
- Motte* (Houdart de la) Apologi
contre cet Auteur.
- Monster*, son Evêché.

DES MATIERES.

N.

TABLES, Remarques sur la Grotte du chien qu'on y trouve.	65
guez, sa Traduction de quelques Traitez Anglois sur l'Operation de la Taille par le haut Appareil.	310
ouvelles Litteraires de divers Pays.	116. 235. 345. 592. 697
uremberg, Observations faites dans cette Ville sur le Soleil depuis trois Siecles.	440

O.

ORDINATION, Lettre sur une Dissertation touchant la validité des Ordinations des Anglois.	288. Critique de cette Dis- sertation par le P. Hardouin.	626
donnances des Rois de France de la troisi- me race recueillies par M. de Lauriere.	251	
anges, Traité de la culture & de l'usage des Oranges.	495	
nabrug, Evêché alternatif.	33	
roman, Histoire de l'Empire Ottoman de Sa- gredo, traduite en François.	447	

P.

ADERBORN, son Evêché.	26
Padouë, ce que c'est que la Pierre nommée <i>Lapis vituperii</i> , qui est à la Maison de Ville de Padouë.	64
lais & Hôtels de Paris.	167
ris, Histoire & Recherches des Antiquitez de cette Ville. 158. Dissertation sur la sa- lubrité des Vins de son Terroir au dessus des Vins de Bourgogne, de Champagne &c.	313
er, Archevêque de Cantorberi, Examen de son Ordination.	628
es, si les Augustins de cette Ville possèdent Corps du Saint qui donne le nom à leur Ordre.	62
ure, Traité sur cet Art.	123

T A B L E

<i>Feyes</i> , Ouvrages des Peres contemporains de Apôtres.	4
<i>Feste</i> , Dissertation sur la Contagion de cette Maladie.	177
<i>Pierres</i> , Memoire sur la Maladie d'un Avocat qui rendit par les selles un grand nombre de pierres.	112
<i>Pise</i> , Histoire du Concile de cette Ville.	10
<i>Planetes</i> , rapports qu'elles ont avec les divers ses parties de notre Corps, 168. Avec les Metaux.	269
<i>Plantes</i> , si les figures des Plantes qui se trouvent sur des Pierres, sont de veritables Plantes. 335. Observations sur les huiles essentielles des Plantes. 419. Nouveaux ca- racteres des Plantes. 518. Conditions qu'on doit avoir un veritable caractere des Plan- tes. 522. Regles qu'il faut observer pour les connoître.	521
<i>Poësie</i> , Discours sur la Poësie Pastorale.	406
<i>Pole</i> , Variations des Astronomes au sujet de l'Elevation du Pole.	444
<i>Presidens</i> , ce qui s'est passé dans l'Assemblée du Clergé de France, touchant l'élection des. Presidens de cette Assemblée.	322
<i>Princes</i> , l'Art de conserver leur santé.	124
<i>Provinces-Unies</i> des Pays Bas, leur Histoire, 363. Discours sur leur Gouvernement. 366. Explication des principales Médailles frapées pour servir à l'Histoire de ces Pro- vinces.	374
<i>Purgation</i> , si on doit s'en servir au commen- cement de la petite verole.	45

Q.

Q U A R R E ' E, Village en Bourgogne, Disserta-
tion sur les Tombeaux qui s'y trouvent

III
A. R. V.

RANCE', Abbé
touchant les
Rastadt, Médaille
en cette Ville.

Ray, sa Methode

Razès, Louis XI.
ses Oeuvres po
decins de Paris
Conditions au
vrièr.

Religieuses, l'Art
Remedes, leur no
occasions'ou il

Remo (S.) Remar

Rens (le P. Theoc
sion de l'Hosti
l'Eglise de S.

Reserves, Lettre c
Clement VII.
Bénéfices.

Richa (Charles)
ont régné dan

Rois d'Angleterre
voir spirituel.

Romain (S) Evê
Fierte ou Ch

Roselin, condam

Roussel, ce qu'il
Taille par le

Ruffin, sa Vie, 3

SACT (de) Ave
Memoires,

Saceredo (Jean) s
man traduite

Saigette, Obser
-a- commen

T A B L E

234. Nécessité de la Saignée dans un grand nombre de maladies.	239
<i>Santé</i> , l'Art de conserver la Santé des Princes & des Religieuses, 124. Moyens les plus propres à conserver la Santé.	276
<i>Sauval</i> (Henri) Histoire & Recherches des Antiquitez de Paris.	158
<i>Schenckzer</i> (J. Jaques) l'Herbier du Déluge.	334
<i>Schoeffer</i> , inventeur des moules ou matrices pour avoir des Lettres de metal fondu.	219
<i>Science Naturelle</i> , ou Explication des differents effets de la Nature.	262
<i>Spabis</i> , Soldats Turcs à Cheval, par qui situez.	100
<i>Speculum Salutis</i> , Ouvrage des plus anciens imprimez & fort rare.	216
<i>Spire</i> , particularitez touchant cette Ville.	24
<i>Stadthouder</i> des Provinces-Unies, en quoi consistoit cet Emploi.	169
<i>Stavelo</i> , anciens Actes de ce Monastere.	100
<i>Strasbourg</i> , son Evêché.	21
<i>Sudorifiques</i> , en quels cas pernicieux.	284
<i>Suede</i> , Relation du Voyage de M. Leopold en ce Royaume.	540
<i>Suger</i> , Abbé de S. Denys, défense de la nouvelle Histoire de cet Abbé. 685. Remarques sur le tems de sa Mort.	687
<i>Suppuration</i> , Dissertation sur ce sujet.	157
<i>Sympathie</i> , Reflexions sur les effets qu'on lui attribue.	269
<i>Symptomes</i> de Maladies, remarques sur ce sujet.	212
T AILLE, Operation de Chirurgie, nouvelle maniere de la faire.	210
<i>Tasse</i> , Traduction de sa <i>Jerusalem delivree</i> . Sa Vie.	603
<i>Terre</i> , Traité de la grandeur & figure de la Terre.	414
<i>Testament</i> , d'où vient la coutume de l'usage.	609

DES MATIERES.

cinq sous à l'Eglise.	163
<i>millier</i> (le P. Vinc.) refuté sur ce qu'il a dit de la Nouv. Histoire de l'Abbé Suger.	686.
sur le differend du P. Mabilion avec l'Abbé de la Trappe.	692
<i>mariots</i> , ce que c'est.	450
<i>mebeaux</i> , Dissertation sur les Tombeaux de Quartée, Village de Bourgogne.	181
<i>ul</i> , son Evêché.	31
<i>urnesfort</i> , sa methode de ranger les Plantes.	521
<i>ves</i> , son Archevêché & ses Suffragans.	29
<i>vin</i> , Histoire des Maladies qui ont regné dans cette Ville pendant quelques années.	305
<i>ves</i> , leur Histoire.	448
U.	
URBAIN VI. irregularitez & violences qu'il y eut dans l'élection de ce Pape, selon les François. 15. Relations contraires des Allemands, 17. Relations des Italiens sur le même sujet.	V. 19
UAILLANT, Traduction des Eglogues de Virgile.	406
USCOFAN (Mich.) célèbre Imprimeur.	663
VERARD (Ant.) célèbre Imprimeur,	222
VERDEN, Evêché secularisé.	27
VERDUN, son Evêché.	31
VEROLE (petite) Observations sur la saignée du pied & la purgation au commencement de cette maladie. 85. Remarques sur l'inoculation.	91
VEILLARDS, Regles qu'il faut observer dans le traitement de leurs maladies.	284
VIGNE, s'il y a de la contrariété entre la Vigne & le Chou.	267
VIGNES (Pierre des) Chancelier de l'Emp. Frederic II. N. Edition de ses Lettres.	107
VIN, Dissertation sur l'excellence des Vins de	

T A B L E D E S M A T I E R E S

Paris au dessus des Vins de Bourgogne
de Champagne.

Vinci (Leonard de) Traité de la Peinture
123 Abregé de sa Vie. 126. Ses autres
Ouvrages.

Virgile, Traduction nouvelle de ses Egloues

Visir, qui institua cette Charge.

Volcaner, (J. Christ) Traité de la culture
de l'Usage des Citrons & des Oranges.

Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins.

W

W A A S T (S.) Bibliotheque de cette Abbaye

En quel lieu se trouue le corps de
Waast. 6. Cérémonies Ecclesiastiques de
ce Monastere, *ibid.* Privileges de l'Abbe.

Wechel (Chret.) fameux Imprimeur.

Wibald, Abbé de Stavelo, ses Lettres. 103
Vie

Winstow, Lettre à l'Abbé Bignon au sujet de
deux Aprobatons de Livres qu'il a donnees

Wirtzburg, son Evêché.

Wormes, son Evêché.

Wulzerban, ses Observations sur le Soleil faite
à Nuremberg.

X

X E N O P H O N, Observations sur la situation
& l'etendue des Pays dont il parle dans
son Expedition de Cyrus & dans sa Re-
traite des dix-mille Grecs.

*Fin de la Table des Matieres
du Tome LXXVI.*

A 414804

UNIVERSITY OF MI



3 9015 06228



